



# Guide du sommet de l'OTAN

Varsovie, 8-9 juillet 2016

## Une Alliance essentielle dans un monde plus dangereux

Le sommet de Varsovie vient à un moment déterminant pour la sécurité de l'Alliance atlantique. Ces dernières années, le monde est devenu plus instable et dangereux : annexion illégale de la Crimée et déstabilisation de l'est de l'Ukraine par la Russie, et renforcement du dispositif militaire russe de la mer de Barents à la Baltique, et de la mer Noire à la Méditerranée orientale ; troubles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui alimentent la plus grande crise de migrants et de réfugiés qu'ait connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale ; attaques brutales de l'EIL et d'autres groupes terroristes ; cyberattaques, prolifération nucléaire, menaces balistiques.

L'OTAN s'adapte à ce nouvel environnement de sécurité, tout en restant déterminée à remplir ses trois tâches fondamentales que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. Dans la capitale polonaise, l'Alliance prendra d'importantes décisions afin de renforcer la sécurité en Europe et alentour, suivant deux principes essentiels : protéger ses citoyens grâce à une dissuasion et à une défense modernes, et projeter la stabilité au-delà de ses frontières.

Les États membres de l'OTAN forment une communauté de valeurs unique en son genre, attachée aux principes de la démocratie, de la liberté individuelle et de l'état de droit. Dans le monde dangereux d'aujourd'hui, la coopération transatlantique est plus que jamais nécessaire. L'OTAN incarne cette coopération, grâce à la force et à l'unité de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Ce sommet est le premier qui se tient en Pologne, et le premier à être présidé par le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg, qui a pris ses fonctions en octobre 2014.

- [Sommet](#)
- [Pays membres](#)
- [Partenaires](#)
- [Secrétaire général de l'OTAN](#)

## I. Protéger nos citoyens

---

La responsabilité première de l'OTAN est de protéger les citoyens de ses pays membres - soit près d'un milliard de personnes. L'OTAN prendra des mesures importantes pour moderniser la défense collective et la dissuasion, de manière à pouvoir répondre efficacement aux menaces, d'où qu'elles viennent. L'OTAN ne cherche pas la confrontation, mais elle défendra les Alliés contre toute menace. Sa dissuasion ne vise pas à provoquer à conflit, mais à le prévenir. Toutes les actions que l'OTAN entreprend sont défensives, proportionnées et conformes à ses engagements internationaux.

- [Relations avec la Russie](#)
- [OTAN-Russie : Mise au point](#)
- [Armes de destruction massive](#)
- [Dissuasion et défense](#)
- [Politique et forces de dissuasion nucléaire de l'OTAN](#)
- [Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération](#)
- [Rôle de l'OTAN dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels](#)
- [Armes légères et de petit calibre \(ALPC\) et la lutte contre les mines](#)

Des défis modernes exigent une Alliance moderne, avec les ressources et les capacités nécessaires pour assurer la sécurité des Alliés. Depuis le sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a pris un certain nombre de mesures importantes pour renforcer sa défense collective. La Force de réaction de l'OTAN est maintenant trois fois plus importante, avec en son cœur une force fer de lance à haut niveau de préparation de la taille d'une brigade. L'OTAN a mis en place les six premiers nouveaux petits quartiers généraux dans la partie orientale de l'Alliance, accroissant ainsi sa capacité en matière de planification et d'exercices, ainsi que de renforcement si nécessaire ; elle continue de renforcer les capacités de défense aérienne de la Turquie ; elle a augmenté le nombre d'exercices, accéléré la prise de décision et développé une stratégie pour faire face aux menaces hybrides. L'Alliance fait aussi davantage pour lutter contre le terrorisme, développer la défense antimissile balistique et mettre à disposition d'autres capacités essentielles comme le JISR (renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées) et l'AGS (capacité alliée de surveillance terrestre), tout en veillant à ce que sa dissuasion nucléaire reste crédible et efficace.

Au sommet de Varsovie, l'OTAN entrera dans la phase suivante de son adaptation. Elle renforcera la présence avancée de ses forces dans la partie orientale du territoire de l'Alliance avec quatre bataillons importants, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne ; elle prendra des décisions concernant une présence adaptée pour le flanc sud-est, et adoptera un cadre pour poursuivre son adaptation face aux défis émanant du sud. L'OTAN renforcera également la résilience, à la fois dans les pays membres de l'Alliance et collectivement, en modernisant les capacités, en améliorant la préparation du secteur civil, en renforçant les moyens de cyberdéfense, et en veillant à ce que l'Alliance dispose d'une combinaison appropriée de capacités militaires et civiles pour faire face à l'évolution des défis de sécurité, y compris la guerre hybride.

Le sommet sera également l'occasion de réexaminer et de confirmer l'engagement en matière d'investissements de défense pris par les Alliés au sommet du pays de Galles. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'OTAN a enregistré en 2015 une légère augmentation des dépenses de

défense dans les pays européens de l'Alliance et au Canada. Les estimations pour 2016 laissent entrevoir une nouvelle augmentation de ces dépenses en termes réels.

- Capacités de l'OTAN
- Plan d'action « réactivité »
- Force de réaction de l'OTAN
- Corps de déploiement rapide
- Défense antimissile balistique
- Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées
- Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)
- AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel
- La police du ciel: sécuriser l'espace aérien OTAN
- Activités maritimes de l'OTAN
- Lutte contre le terrorisme
- Cyberdéfense
- Rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique
- Résilience et Article 3
- Préparation du secteur civil
- Exercices
- Formation et entraînement
- Dissuasion et défense
- Processus OTAN de planification de défense (NDPP)
- Informations sur les dépenses de défense
- Financement de l'OTAN

## II. Projeter la stabilité

---

Pour préserver la sécurité sur son territoire, l'OTAN doit aussi projeter la stabilité au-delà de ses frontières. Si les voisins de l'Alliance sont plus stables, les Alliés sont plus en sécurité.

L'OTAN s'emploie depuis longtemps à projeter la stabilité : au travers d'opérations comme celles menées en Afghanistan et au Kosovo, et dans le cadre de partenariats avec plus d'une quarantaine de partenaires différents du monde entier. L'OTAN a l'expérience des entraînements de grande envergure, elle possède des structures politiques et militaires permanentes, et elle est solide - autant d'atouts pour relever les défis à long terme auxquels l'Alliance est confrontée.

Tous les pays membres de l'OTAN contribuent à la coalition mondiale contre l'EIIL. L'OTAN étudie actuellement la manière dont elle pourrait fournir un soutien direct à la coalition avec les avions AWACS opérant sur le territoire de l'Alliance et dans l'espace aérien international. Le déploiement mené par l'OTAN en mer Égée contribue aux efforts internationaux qui visent à démanteler les réseaux de traite d'êtres humains, en fournissant des données en temps réel à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à Frontex, l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières. L'OTAN peut aussi faire davantage pour faire face aux menaces et défis communs en Méditerranée afin de compléter et d'appuyer les efforts déployés actuellement par l'Union européenne et d'autres acteurs. L'OTAN transforme l'opération Active

Endeavour en une opération de sûreté maritime plus large englobant des tâches telles que l'amélioration de la connaissance de la situation, la lutte contre le terrorisme et la contribution au renforcement des capacités.

L'OTAN a pris un engagement à long terme envers la stabilité de l'Afghanistan. Elle poursuivra la mission Resolute Support, qui dispensera formation, conseils et assistance aux forces de sécurité afghanes après 2016, et contribuera au financement de ces forces jusqu'en 2020, afin qu'elles puissent assurer la défense du pays et repousser l'extrémisme violent.

- [Opérations et missions : passé et présent](#)
- [L'OTAN et l'Afghanistan](#)
- [Rôle de l'OTAN au Kosovo](#)
- [Activités maritimes de l'OTAN](#)
- [Opérations de lutte contre la piraterie](#)
- [Opération Active Endeavour](#)
- [L'aide de l'OTAN à l'Union africaine](#)
- [Soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée](#)
- [Une « approche globale » de la gestion de crise](#)
- [Contributions de troupes](#)

L'OTAN intensifie ses activités de renforcement des capacités de défense, ainsi que sa coopération avec les partenaires régionaux. Dans la lutte contre l'EIL et contre d'autres groupes terroristes et acteurs non étatiques, et dans le traitement des causes profondes de l'instabilité, l'un de ses instruments les plus efficaces consiste à renforcer les capacités de défense de ses partenaires. L'OTAN entraîne ainsi plusieurs centaines d'officiers irakiens en Jordanie, et aide la Jordanie et la Tunisie à renforcer leur secteur de défense. Elle poursuit en outre ses travaux préparatoires en vue d'assister la Libye, si la demande lui en est faite. À l'est, l'OTAN continuera à renforcer les capacités de défense et la résilience de ses partenaires que sont l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldova, pour les aider à résister à la pression extérieure et à progresser dans leurs réformes. L'OTAN renforcera son soutien politique et pratique fort à l'Ukraine, notamment avec un ensemble complet de mesures d'assistance. Elle renforcera le paquet substantiel OTAN-Géorgie. L'OTAN poursuivra sa collaboration étroite avec les partenaires comme la Finlande, la Suède et la Géorgie, qui ont une contribution importante à fournir à la sécurité dans les régions stratégiquement importantes de la mer Baltique et de la mer Noire. La future adhésion du Monténégro consolidera la stabilité dans les Balkans occidentaux. La politique OTAN de la porte ouverte et l'élargissement de l'Union européenne ont aidé à propager la stabilité et la prospérité. La porte de l'OTAN demeure ouverte aux États européens capables d'assumer les engagements et obligations liés au statut de membre, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique.

- [Partenariats : renforcer la sécurité par la coopération](#)
- [Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires](#)
- [Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant](#)
- [Outils de partenariat](#)
- [Relations avec l'Ukraine](#)
- [Relations avec la Finlande](#)
- [Relations avec la Géorgie](#)
- [Relations avec l'Iraq](#)

- [Relations avec le Moldova](#)
- [Relations avec le Monténégro](#)
- [Relations avec la Suède](#)
- [Dialogue méditerranéen](#)
- [Initiative de Coopération d'Istanbul](#)
- [Élargissement](#)

### **III. Coopération avec l'Union européenne**

---

Une coopération plus étroite entre l'OTAN et l'Union européenne est essentielle pour faire face aux défis de sécurité actuels et émergents émanant de l'est et du sud, où qu'ils puissent apparaître. Les deux organisations sont complémentaires. En mer Égée, l'OTAN coopère plus étroitement que jamais avec l'Union européenne. Les deux organisations continuent de travailler ensemble sur les missions en Afghanistan et au Kosovo.

Au sommet de Varsovie, l'OTAN visera un nouveau niveau de coopération réciproque avec l'Union européenne, et mettra l'accent sur des domaines concrets comme la lutte contre les menaces hybrides et les cybermenaces, le soutien aux partenaires pour le renforcement des capacités de défense, et le renforcement de la sûreté maritime.

- [Relations avec l'Union européenne](#)
- [Une « approche globale » de la gestion de crise](#)
- [Soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée](#)
- [Résilience et Article 3](#)
- [Préparation du secteur civil](#)
- [Cyberdéfense](#)

### **IV. Une Alliance dont les membres partagent des valeurs communes**

---

Le monde évolue, et l'OTAN évolue avec lui. Ce qui reste inchangé est la force du lien transatlantique sur lequel l'OTAN est fondée, et l'engagement solennel de chaque Allié à défendre tous les autres. L'Alliance existe pour protéger ses populations, projeter la stabilité et promouvoir ses valeurs.

- [Le Traité fondateur](#)
- [Objectif de l'OTAN](#)
- [Défense collective - Article 5](#)
- [Dissuasion et défense](#)
- [Résilience et Article 3](#)
- [Concepts stratégiques](#)
- [Processus de consultation et l'Article 4](#)
- [Prise de décisions par consensus à l'OTAN](#)

## Sommets

Les sommets de l'OTAN permettent aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres d'évaluer périodiquement les activités menées par l'Alliance et de donner des orientations stratégiques pour les activités futures.



### Points principaux

- Les sommets se tiennent souvent à des moments clés de l'évolution de l'Alliance. Il ne s'agit pas de réunions régulières, mais d'étapes importantes du processus décisionnel de l'Alliance.
- Les sommets permettent, par exemple, d'introduire de nouvelles politiques, d'inviter de nouveaux pays à adhérer à l'Alliance, de lancer de grandes initiatives et de renforcer les partenariats.
- Il s'agit de réunions du Conseil de l'Atlantique Nord au niveau le plus élevé possible, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement.
- Depuis 1949, l'OTAN a organisé 26 sommets. Le dernier a eu lieu à Newport, au pays de Galles (Royaume-Uni), les 4 et 5 septembre 2014. Le prochain se tiendra en Pologne (Varsovie) en juillet 2016.
- Les sommets se tiennent toujours dans un pays membre de l'OTAN et ils sont présidés par le secrétaire général de l'Organisation.

### Pour en savoir plus

#### Ordres du jour des sommets

Les sommets de l'OTAN sont des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord – principal organe décisionnel de l'Alliance – à son niveau le plus élevé, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

En raison de l'importance politique des réunions au sommet, les points inscrits à l'ordre du jour traitent généralement de questions ayant une importance politique ou stratégique globale. Ces points peuvent porter sur le fonctionnement interne de l'Alliance, ainsi que sur les relations entre l'OTAN et des partenaires extérieurs.

## ● Décisions majeures

Nombre de sommets de l'OTAN peuvent être considérés comme des étapes marquantes dans l'évolution de l'Alliance. Par exemple, lors du premier sommet de l'après-Guerre froide, qui s'est tenu à Londres en 1990, des propositions visant à développer les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale ont été présentées. Un an plus tard, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement ont publié – pour la première fois dans un document public – un nouveau Concept stratégique, qui reflétait le nouvel environnement de sécurité. Lors de ce même sommet, l'OTAN a créé le Conseil de coopération nord-atlantique, un forum qui rassemblait officiellement les pays de l'OTAN et les pays partenaires d'Europe, d'Asie centrale et du Caucase.

Lors des sommets de Madrid et de Paris en 1997, trois premiers pays de l'ancien Pacte de Varsovie – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – ont été invités à adhérer à l'OTAN et des partenariats ont été établis avec la Russie et avec l'Ukraine. Au sommet de Prague en 2002, les pays membres se sont résolument engagés à améliorer les capacités de l'OTAN et ils ont transformé la structure de commandement militaire de l'Alliance.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses décisions qui ont été prises au fil des décennies (on trouvera ci-après un résumé complet de tous les sommets de l'OTAN à la rubrique « Précédents sommets »).

## ● Mise en œuvre des décisions prises lors des sommets

En général, les décisions prises à un sommet sont publiées dans des déclarations et des communiqués, qui sont des documents publics expliquant les décisions de l'Alliance et réaffirmant le soutien des Alliés à tel ou tel aspect des politiques de l'OTAN.

Les décisions sont ensuite transposées en mesures par les acteurs concernés en fonction de leur domaine de compétence et de responsabilité, c'est-à-dire par les comités subordonnés au Conseil et la structure de commandement de l'OTAN, qui couvrent l'ensemble des fonctions et des activités de l'Organisation.

## ■ Date et lieu

### ● Date

Les sommets sont organisés sur approbation du Conseil au niveau des représentants permanents (les ambassadeurs) ou des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense. Ils sont généralement organisés sur une base ad hoc, en fonction de l'évolution de la situation politique et de sécurité.

Pendant quarante ans, depuis la création de l'OTAN jusqu'à la fin de la Guerre froide, il y a eu dix réunions au sommet. La fréquence de ces réunions s'est considérablement accrue depuis 1990, le but étant de faire face aux changements induits par les nouveaux défis de sécurité. Au total, 26 réunions au sommet ont eu lieu depuis 1949.

### ● Lieu

Les sommets de l'OTAN ont lieu dans un des pays membres, y compris en Belgique au siège de l'OTAN. Des pays membres proposent d'accueillir une réunion au sommet et le Conseil décide du lieu de la réunion après avoir examiné toutes les offres.

Ces dernières années, le choix du lieu a souvent eu une portée symbolique. Le sommet de 1999, par exemple, a été tenu à Washington, en commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord dans cette même ville. Istanbul – où s'est tenue la réunion au sommet de 2004 – relie l'Europe à l'Asie, et c'est là qu'a été lancée l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui vise à développer les liens entre l'OTAN et le Moyen-Orient élargi.

## Précédents sommets

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN se sont réunis pour la première fois lors de la cérémonie de signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, mais ce n'était pas un sommet à proprement parler. Le premier sommet s'est tenu à Paris huit ans plus tard, en 1957, et les sommets ultérieurs ont eu lieu à des moments clés de l'histoire de l'Alliance.

### **Paris, 16-19 décembre 1957**

Réaffirmation des objectifs principaux et de l'unité de l'Alliance atlantique ; amélioration de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN, ainsi que des dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition dans les politiques économiques internationales et pour encourager la collaboration économique. (Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire, dit « Rapport des Trois Sages »).

### **Bruxelles, 26 juin 1974**

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée le 19 juin à Ottawa, par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, confirmant l'engagement des Alliés en faveur des buts et des idéaux fixés par le Traité, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du sommet États-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

### **Bruxelles, 29-30 mai 1975**

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974 ; soutien affirmé à la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

### **Londres, 10-11 mai 1977**

Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.

### **Washington, 30-31 mai 1978**

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3 % de croissance des dépenses de défense.

### **Bonn, 10 juin 1982**

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et les objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement, et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.

### **Bruxelles, 21 novembre 1985**

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord consacrée à des consultations avec le président Reagan au sujet de l'issue positive du sommet États-Unis-URSS tenu à Genève sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.

### **Bruxelles, 2-3 mars 1988**

Réaffirmation des buts et des principes de l'Alliance (référence au rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est-Ouest ; adoption d'un plan directeur



visant à renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements conventionnels.

### **Bruxelles, 29-30 mai 1989**

Déclaration commémorant le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années 1990, le but étant de maintenir la défense de l'Alliance, de prendre de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, de renforcer la consultation politique, d'améliorer la coopération Est-Ouest et de relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement.

### **Bruxelles, 4 décembre 1989**

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, M. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa réunion au sommet avec le président Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

### **Londres, 5-6 juillet 1990**

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale portant sur un large éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

### **Rome, 7-8 novembre 1991**

Publication de plusieurs documents essentiels : le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération, des déclarations sur les changements survenus en Union soviétique et sur la situation en Yougoslavie.

### **Bruxelles, 10-11 janvier 1994**

Lancement du Partenariat pour la paix (PPP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et tous les membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du document-cadre du PPP ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres mesures visant à développer l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs de l'ONU en Bosnie-Herzégovine.

### **Paris, 27 mai 1997**

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, stipulant que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et établissant le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

### **Madrid, 8-9 juillet 1997**

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un PPP renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

### **Washington, 23-24 avril 1999**

Commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination à mettre fin aux actes de répression du président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique ; renforcement de l'IESD au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du PPP et du CPEA, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive (ADM).

## **Rome, 28 mai 2002**

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, au sein duquel ils se réunissent en tant que partenaires égaux, ce qui confère une qualité nouvelle aux relations OTAN-Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

## **Prague, 21-22 novembre 2002**

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; adoption de mesures visant à améliorer les capacités militaires (engagement capacitaire de Prague, force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ; entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à l'établissement de nouvelles relations avec les partenaires.

## **Istanbul, 28-29 juin 2004**

Sommet tenu à 26, avec sept nouveaux membres ; l'opération de l'OTAN en Afghanistan est étendue, avec la mise en place d'équipes de reconstruction provinciales dans l'ensemble du pays ; il est décidé d'aider le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité ; le soutien nécessaire pour assurer la stabilité dans les Balkans est maintenu ; il est décidé de modifier les processus de planification de défense et de génération de force de l'OTAN, tout en renforçant les contributions destinées à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est des aspects liés aux ADM ; la coopération avec les partenaires est renforcée et l'Initiative de coopération d'Istanbul est lancée à l'intention des pays de la région du Moyen-Orient élargi.

## **Bruxelles, 22 février 2005**

Les dirigeants réaffirment leur soutien à l'instauration de la stabilité dans les Balkans, en Afghanistan et en Iraq, et s'engagent à renforcer le partenariat entre l'OTAN et l'Union européenne.

## **Riga, 28-29 novembre 2006**

Examen des progrès accomplis en Afghanistan suite à l'extension de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à l'ensemble du pays, et appel à un engagement plus large de la communauté internationale ; l'Alliance confirme qu'elle est prête à jouer son rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement sur le statut du Kosovo ; adoption de mesures visant à renforcer encore les capacités militaires de l'OTAN ; la Force de réaction de l'OTAN est déclarée opérationnelle ; publication de la Directive politique globale. Lancement d'initiatives visant à approfondir et à élargir les relations avec les partenaires ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sont invités à adhérer au PPP.

## **Bucarest, 2-4 avril 2008**

Les dirigeants des pays alliés examinent l'évolution des principaux engagements de l'OTAN : les opérations de l'OTAN (notamment en Afghanistan et au Kosovo), l'élargissement (l'Albanie et la Croatie ont été invitées à engager le processus d'accession et l'ex-République yougoslave de Macédoine sera invitée à le faire dès que les négociations en cours sur la question de son nom auront abouti à la conclusion d'un accord), et la poursuite du développement de capacités militaires.

## **Strasbourg-Kehl, 3-4 avril 2009**

À l'occasion de ce sommet, qui marquait le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN, les participants ont adopté une Déclaration sur la sécurité de l'Alliance ; ils ont recommandé l'établissement d'un nouveau concept stratégique, le respect des principes fondamentaux et des valeurs communes et souligné la nécessité de poursuivre la transformation ; ils ont mené un débat approfondi sur l'Afghanistan, ils ont accueilli deux nouveaux membres, l'Albanie et la Croatie, et ils ont réaffirmé la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN (ils lanceront une invitation à l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>) ; ils ont salué la décision de la France de participer pleinement aux structures de l'OTAN et les conséquences de cette décision sur les relations de l'Alliance avec l'Union européenne ; et ils ont abordé les relations entre l'OTAN et la Russie.

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## **Lisbonne, 19-20 novembre 2010**

Publication d'un nouveau concept stratégique ; transition vers la prise en charge totale par les Afghans de leur sécurité à partir de 2011 ; accord portant sur un partenariat à long terme entre l'Alliance et l'Afghanistan ; décision de développer un système OTAN de défense antimissile pour protéger non seulement les troupes déployées, mais aussi les populations et le territoire des pays européens, la Russie ayant été invitée à coopérer dans le cadre d'un « nouveau départ » des relations avec l'OTAN ; adoption d'une approche globale de la gestion des crises, y compris renforcement du rôle de l'Alliance en matière de stabilisation et de reconstruction, et accent mis davantage sur la formation et la constitution des forces locales ; poursuite du soutien aux efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et maintien d'une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles ; adoption du paquet de Lisbonne ; accord sur l'élaboration d'une politique de cyberdéfense et d'un plan d'action ; réforme de la structure de commandement militaire et des agences de l'OTAN ; nouvel élan donné aux relations avec les partenaires et à la politique de partenariat de l'OTAN.

## **Chicago, 20-21 mai 2012**

Les dirigeants des pays de l'OTAN ont présenté une stratégie visant à parachever le transfert de la responsabilité de la sécurité aux forces afghanes d'ici à la fin 2014 et se sont engagés à accomplir après 2014 une mission qui consistera à former, à conseiller et à aider les forces afghanes. Les débats sur l'Afghanistan ont réuni à Chicago plus de 60 pays et organisations. La revue de la posture de dissuasion et de défense a été approuvée, et un paquet défense ainsi que de nouvelles lignes directrices sur la lutte contre le terrorisme ont été adoptés. Une capacité intérimaire de défense antimissile balistique a été déclarée, et des initiatives ont été prises dans d'autres domaines capacitaires clés (renseignement, surveillance et reconnaissance, police du ciel). L'engagement a été pris de poursuivre la sécurité coopérative et d'interagir avec les partenaires mondiaux, ainsi qu'avec les pays qui aspirent à devenir membres de l'Alliance.

## **Pays de Galles (Newport), 4-5 septembre 2014**

Confirmation de l'attachement au lien transatlantique et à une capacité de défense robuste ; engagement à ne plus réduire les dépenses de défense et adoption d'un plan d'action « réactivité », notamment d'une Force opérationnelle à très haut niveau de préparation ; renforcement du soutien apporté à l'Ukraine suite à la crise avec la Russie ; nouvelle condamnation de « l'annexion » illégale et illégitime de la Crimée par la Russie et de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine ; développement des relations avec les partenaires au travers de l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et de l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant ; réaffirmation de l'engagement de l'OTAN envers l'Afghanistan au travers de la mission Resolute Support, contributions financières aux forces de sécurité nationales afghanes, et partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan ; hommage aux forces armées alors que l'OTAN célèbre son 65<sup>e</sup> anniversaire et deux décennies d'opérations terrestres, maritimes et aériennes.

## **Organisation des sommets**

Les réunions au sommet de l'OTAN sont centrées sur les activités du Conseil de l'Atlantique Nord. Elles sont présidées, comme toutes les réunions du Conseil, par le secrétaire général, qui joue un rôle important de coordination afin d'aider les membres à parvenir à un consensus sur les questions à l'examen.

Comme pour les réunions qui se déroulent au niveau des représentants permanents et des ministres, les travaux du Conseil sont préparés par des comités subordonnés chargés de domaines spécifiques de la politique de l'Alliance. Le Comité des adjoints, qui est composé des représentants permanents adjoints, est chargé de rédiger les déclarations et les communiqués après les réunions des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que celles des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense.

D'autres aspects des travaux d'ordre politique peuvent être pris en charge par le Comité politique ainsi que par le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative. En fonction du thème qui sera abordé, le comité de haut niveau compétent en la matière dirige la préparation des réunions du Conseil et assure le suivi de ses décisions.

Le Conseil est soutenu dans ses travaux par le secrétaire du Conseil, qui est aussi le directeur des équipes spéciales pour les réunions ministérielles et pour les sommets. Le secrétaire du Conseil veille à ce que les tâches confiées par le Conseil soient exécutées et à ce que les décisions de ce dernier soient consignées et diffusées. Une petite structure – le Secrétariat du Conseil – s'occupe des aspects bureaucratiques et logistiques des travaux du Conseil, tandis que les divisions concernées du Secrétariat international appuient les travaux des comités subordonnés au Conseil.

## ■ Participation

En règle générale, seuls les pays membres de l'OTAN participent aux sommets. Il arrive toutefois que les pays alliés décident d'organiser des réunions dans d'autres configurations. Il peut s'agir, par exemple, de réunions des ministres de la Défense ou des Affaires étrangères, de réunions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du CPEA, de réunions du Conseil OTAN-Russie, de la Commission OTAN-Ukraine ou de la Commission OTAN-Géorgie. Il peut aussi s'agir de réunir des responsables de pays fournissant des troupes aux opérations dirigées par l'OTAN, comme ce fut le cas au sommet de Lisbonne en 2010 pour les pays ayant contribué à la FIAS, ou des hauts représentants d'organisations internationales telles que l'ONU, l'Union européenne ou la Banque mondiale.

## Pays membres

L'OTAN compte actuellement 28 pays membres. À sa création en 1949, l'Alliance comptait douze membres fondateurs : Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Les autres pays membres sont : Grèce et Turquie (1952), Allemagne (1955), Espagne (1982), République tchèque, Hongrie et Pologne (1999), Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie (2004), Albanie et Croatie (2009).



### Points principaux

- L'élargissement de l'OTAN est prévu à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord.
- L'article 10 stipule que peut accéder au Traité tout « État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».
- Toute décision d'inviter un pays à adhérer à l'Alliance est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN, sur consensus de tous les Alliés.
- Actuellement, le Monténégro a entamé des pourparlers d'adhésion, et la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> sont les pays candidats à l'adhésion.

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## Pour en savoir plus

### Liste alphabétique des pays membres de l'OTAN

<b>Albanie</b> 2009	<b>Allemagne</b> 1955	<b>Belgique</b> 1949	<b>Bulgarie</b> 2004	<b>Canada</b> 1949	<b>Croatie</b> 2009	<b>Danemark</b> 1949
<b>Espagne</b> 1982	<b>Estonie</b> 2004	<b>États-Unis</b> 1949	<b>France</b> 1949	<b>Grèce</b> 1952	<b>Hongrie</b> 1999	<b>Islande</b> 1949
<b>Italie</b> 1949	<b>Lettonie</b> 2004	<b>Lituanie</b> 2004	<b>Luxembourg</b> 1949	<b>Norvège</b> 1949	<b>Pays-Bas</b> 1949	<b>Pologne</b> 1999
<b>Portugal</b> 1949	<b>République tchèque</b> 1999	<b>Roumanie</b> 2004	<b>Royaume-Uni</b> 1949	<b>Slovaquie</b> 2004	<b>Slovénie</b> 2004	<b>Turquie</b> 1952

### Les pays membres et leur adhésion

#### Les membres fondateurs

Le 4 avril 1949, les ministres des Affaires étrangères de 12 pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord (également appelé Traité de Washington) dans le Departmental Auditorium (Grand auditorium) du Département d'État à Washington D.C. : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Au cours des cinq mois qui ont suivi la cérémonie de signature, le Traité a été ratifié par le parlement des pays concernés, qui ont ainsi scellé leur adhésion.

#### Les 12 signataires

Certains des ministres des Affaires étrangères qui ont signé le Traité ont été étroitement associés aux travaux de l'OTAN à des stades ultérieurs de leur carrière :

- Belgique : M. Paul-Henri Spaak (secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961) ;
- Canada : M. Lester B. Pearson (négociateur du Traité et l'un des « Trois Sages » à avoir rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN, publié en 1956 au lendemain de la crise de Suez) ;
- Danemark : M. Gustav Rasmussen ;
- France : M. Robert Schuman (architecte des Institutions européennes, qui a également lancé l'idée d'une Communauté européenne de défense) ;
- Islande : M. Bjarni Benediktsson ;
- Italie : le comte Carlo Sforza ;
- Luxembourg : M. Joseph Bech ;
- Pays-Bas : M. D.U. Stikker (secrétaire général de l'OTAN de 1961 à 1964) ;
- Norvège : M. Halvard M. Lange (l'un des « Trois Sages » à avoir rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN) ;
- Portugal : M. Jose Caerio da Matta ;
- Royaume-Uni : M. Ernest Bevin (principal artisan de la création de l'OTAN, il a assisté, en tant que ministre des Affaires étrangères de 1945 à 1951, aux premières réunions constitutives du Conseil de l'Atlantique Nord) ;

- États-Unis : M. Dean Acheson (en tant que secrétaire d'État américain de 1949 à 1953, il a assisté à des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et en a présidé).

### *Flexibilité de la qualité de membre de l'OTAN*

En signant le Traité, les pays s'engagent volontairement à participer aux consultations politiques et aux activités militaires de l'Organisation. Bien que chacun des signataires du Traité de l'Atlantique Nord soit soumis aux obligations de celui-ci, il conserve un certain degré de flexibilité lui permettant de choisir son mode de participation. Les cas de l'Islande et de la France, notamment, en sont de bons exemples.

#### ■ Islande

Lorsque l'Islande a signé le Traité en 1949, ce pays ne possédait pas – et ne possède toujours pas – de forces armées. Il s'agit d'un choix délibéré, sans qu'il n'existe d'obstacle juridique à la constitution d'une armée. Cependant, l'Islande possède une garde côtière, des forces de police nationale, un système de défense aérienne et une force expéditionnaire de maintien de la paix composée de volontaires. Depuis 1951, l'Islande bénéficie également d'un accord bilatéral de grande envergure en matière de défense avec les États-Unis. En 2006, les forces américaines se sont retirées, mais l'accord de défense reste d'application. Depuis 2008, des missions de police du ciel sont menées périodiquement par les Alliés.

#### ■ France

En 1966, le président Charles de Gaulle décide de retirer la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Cette mesure reflète le désir d'une plus grande indépendance militaire, en particulier par rapport aux États-Unis, ainsi que le refus d'intégration du dispositif de dissuasion nucléaire français et de toute forme de contrôle sur les forces armées du pays.

En pratique, alors qu'elle continuait de faire partie intégrante des instances politiques de l'Organisation, la France n'était plus représentée dans certains comités, dont le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires, par exemple. Cette décision a également entraîné le retrait des forces françaises des commandements de l'OTAN et le retrait des forces étrangères du territoire de la France. Le stationnement d'armes étrangères, y compris d'armes nucléaires, a également été interdit. Le siège politique de l'OTAN (établi à Paris depuis 1952) ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe ou SHAPE (basé à Rocquencourt depuis 1951) ont été transférés en Belgique.

Malgré le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN, deux accords techniques ont été signés avec l'Alliance, établissant les procédures à appliquer en cas d'attaque soviétique. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, la France fournit régulièrement des troupes pour les opérations militaires de l'OTAN, et elle est l'un des États fournisseurs de troupes les plus importants. La France est également le quatrième contributeur au budget militaire de l'Alliance.

Depuis le début des années 1990, la France s'est distancée de la décision de 1966 en participant, par exemple, aux réunions des ministres de la Défense depuis 1994 (Séville) et en se faisant représenter par des officiers français au sein des structures du Commandement allié Opérations et du Commandement allié Transformation, depuis 2003. Au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, la France a officiellement annoncé sa décision de participer pleinement aux structures de l'OTAN<sup>2</sup>.

### **L'adhésion de la Grèce et de la Turquie**

Trois ans après la signature du Traité de Washington, le 18 février 1952, la Grèce et la Turquie ont rejoint l'OTAN. L'adhésion de ces pays a permis à l'OTAN de renforcer son « flanc sud ».

À une époque où régnait la crainte de l'expansion communiste à travers l'Europe et dans d'autres parties du monde (soutien soviétique à l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord en 1950), il était stratégiquement important d'étendre la sécurité à l'Europe du Sud-Est. L'adhésion à l'OTAN a non

<sup>2</sup> La France a toutefois choisi de ne pas devenir membre du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN.

seulement permis à la Grèce, qui se relevait d'une guerre civile, de restreindre l'influence communiste, mais elle a également libéré la Turquie de la pression exercée par l'Union soviétique, qui cherchait à travers ce pays un accès à des routes maritimes stratégiques.

## L'adhésion de l'Allemagne

L'Allemagne est devenue membre de l'OTAN le 6 mai 1955, au terme de plusieurs années de délibérations entre les leaders occidentaux et ce pays, dont la population était opposée à toute forme de réarmement.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'intégration de la République fédérale d'Allemagne dans les structures de défense de l'Europe occidentale était une priorité. La République fédérale d'Allemagne – ou Allemagne de l'Ouest – a été créée en 1949, et même si ce nouvel État était ancré à l'ouest, son potentiel était redouté. La France a tout d'abord proposé la création d'une Communauté européenne de défense – solution européenne à la question allemande. Le Sénat français s'est toutefois opposé à cette proposition, qui est restée sans suite, faisant de l'adhésion à l'OTAN la seule solution viable. À cette fin, trois conditions devaient être remplies : il fallait que les vainqueurs d'après-guerre (France, Royaume-Uni, États-Unis et Union soviétique) mettent fin à l'occupation de la République fédérale d'Allemagne, que l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest soient admises dans l'Organisation de défense de l'Union occidentale (l'agence militaire de l'Union occidentale) et que le processus d'adhésion proprement dit soit mené à bien.

Lorsque l'Allemagne a rejoint l'Union occidentale, cette dernière a alors changé de nom pour devenir l'Union de l'Europe occidentale. Cette adhésion, associée au fait que la République fédérale d'Allemagne n'était plus un pays occupé, a rapproché le pays de l'adhésion à l'OTAN. La République fédérale d'Allemagne a rejoint officiellement l'Union occidentale le 23 octobre 1954 et son statut de pays occupé a pris fin lors de l'entrée en vigueur des accords de Paris et de Bonn le 5 mai 1955. Le lendemain, elle devenait le 15<sup>e</sup> pays membre de l'OTAN.

Avec la réunification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, les länder de l'ancienne République démocratique allemande ont rejoint la République fédérale d'Allemagne au sein de l'OTAN.

## L'adhésion de l'Espagne

Malgré une opposition considérable de l'opinion publique, l'Espagne a adhéré à l'Alliance le 30 mai 1982. La fin de la dictature de Franco en 1975, le coup d'état militaire en 1981 et la montée du Parti socialiste (PSOE), le principal parti d'opposition qui était initialement contre l'adhésion à l'OTAN, ont créé un contexte social et politique difficile, au niveau tant national qu'international.

L'Espagne faisait pleinement partie des instances politiques de l'Organisation, sans toutefois participer à la structure militaire intégrée – position qu'elle a réaffirmée lors d'un référendum tenu en 1986. En ce qui concerne l'aspect militaire, ce pays était présent comme observateur au sein du Groupe des plans nucléaires ; il a réservé sa position sur la participation au système de télécommunications intégré de l'OTAN, laissé ses forces sous commandement espagnol et n'a pas accepté de déployer des troupes en dehors de ses frontières pour de longues périodes. Les forces espagnoles restaient cependant en mesure d'opérer aux côtés d'autres forces de l'OTAN en cas d'urgence.

Les réserves de l'Espagne se sont estompées progressivement. En 1996, le Parlement espagnol a entériné la participation du pays à la structure de commandement militaire intégrée. Cette décision a coïncidé avec la nomination de Javier Solana au poste de premier secrétaire général espagnol de l'OTAN (de 1995 à 1999).

## La première vague d'élargissement de l'après-Guerre froide

La chute du mur de Berlin et la dissolution du Pacte de Varsovie après la fin de la Guerre froide ont ouvert la porte à un nouvel élargissement de l'OTAN. Certaines des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale souhaitaient vivement être intégrées dans les institutions euro-atlantiques.



En 1995, l'Alliance a réalisé et publié une étude sur l'élargissement de l'OTAN, qui examinait les avantages de l'admission de nouveaux membres et les modalités de cette admission. Cette étude indiquait en conclusion que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous.

Au sommet de Madrid, en 1997, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion et le 12 mars 1999, ces trois pays sont devenus les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN.

Fort de l'expérience acquise au cours de ce processus d'accession, l'OTAN a lancé le Plan d'action pour l'adhésion – ou MAP – en avril 1999, au sommet de Washington. Le MAP a pour objet d'aider les pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'OTAN, sans toutefois préjuger de la décision qui sera prise à cet égard.

### **La deuxième vague d'élargissement de l'après-Guerre froide**

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002. Le 29 mars 2004, elles sont devenues officiellement membres de l'Alliance, dans le cadre de la plus grande vague d'élargissement qu'ait connue l'OTAN.

Ces sept pays avaient tous participé au MAP avant d'adhérer à l'OTAN.

### **L'adhésion de l'Albanie et de la Croatie**

L'Albanie et la Croatie sont les deux derniers pays à avoir adhéré à l'OTAN. L'Albanie a participé au MAP depuis la création de ce dernier, en 1999, et la Croatie depuis 2002. Ces deux pays coopèrent avec l'OTAN dans toute une série de domaines, en mettant particulièrement l'accent sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, ainsi que sur le soutien à une réforme démocratique et institutionnelle plus large.




En juillet 2008, l'Albanie et la Croatie ont signé les protocoles d'accession et elles sont devenues membres officiels de l'Alliance le 1er avril 2009.

## Partenaires

L'OTAN coopère avec tout un éventail d'organisations internationales et de pays dans le cadre de différentes structures. On trouvera sur cette page la liste de ces partenaires ainsi que les liens vers leurs serveurs nationaux d'information.

- **Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)**

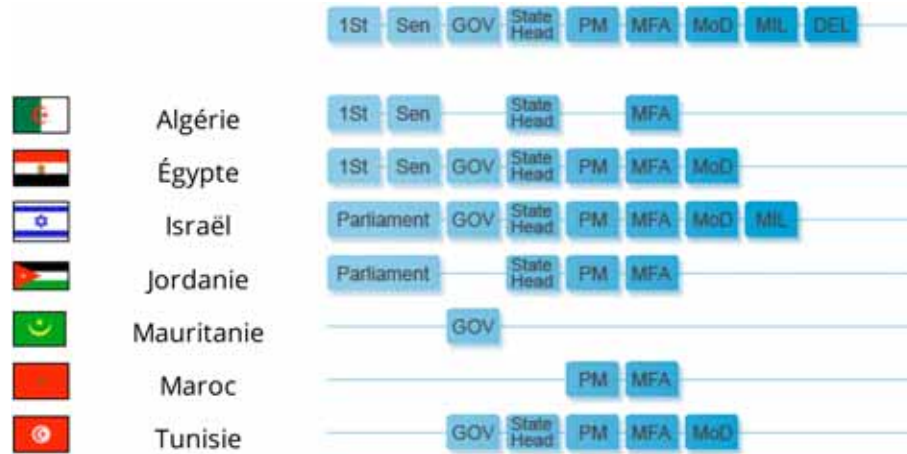
Le CPEA est constitué de tous les pays membres de l'OTAN ainsi que des pays partenaires suivants :

	1St	Sen	GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	
 Arménie	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD		DEL	Info
 Autriche	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Azerbaïdjan	Parliament		GOV	State Head		MFA		MIL	DEL	
 Bélarus	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Bosnie Herzégovine				State Head		MFA	MoD			
 Finlande	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	
 L'ex République yougoslave de Macédoine <sup>1</sup>	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Géorgie	Parliament			State Head		MFA	MoD	MIL	DEL	Info
 Irlande	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Kazakhstan	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 République kirghize			GOV	State Head						
 Malte	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA				
 République de Moldova	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Monténégro	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD			
 Russie	1St	Sen	GOV	State Head		MFA			DEL	
 Serbie	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Suède	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	
 Suisse	1St	Sen	GOV	State Head		MFA	MoD	MIL	DEL	
 Tadjikistan										
 Turkménistan										
 Ukraine	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Ouzbékistan				State Head	PM	MFA			DEL	

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

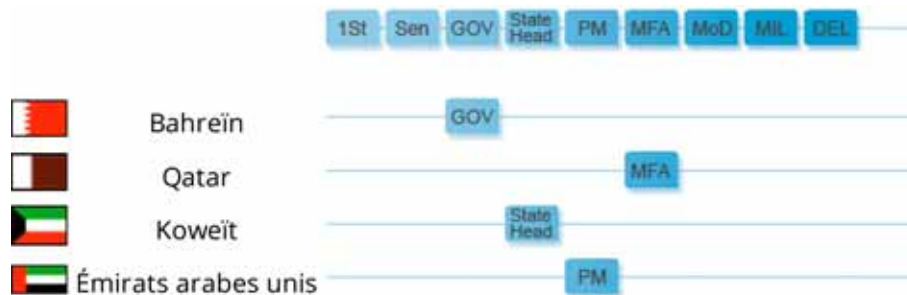
## • Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Le Dialogue méditerranéen concerne actuellement les sept pays suivants de la région méditerranéenne :



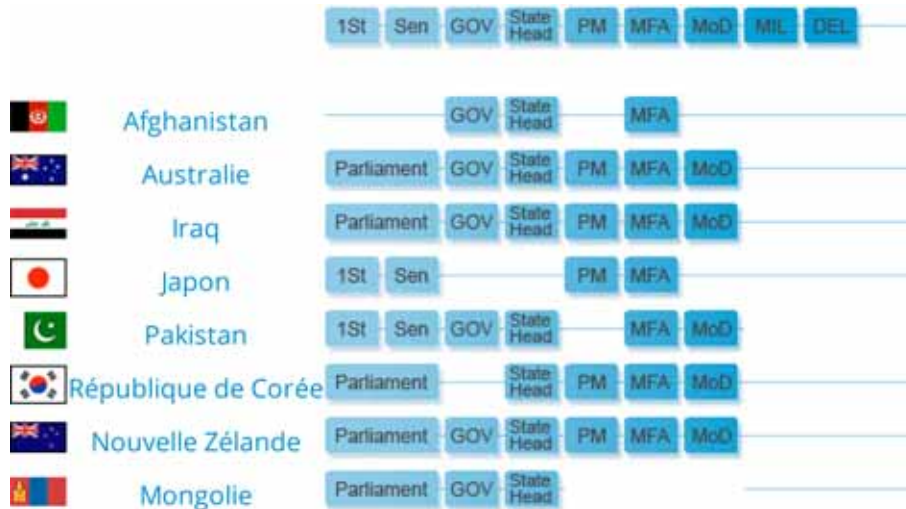
## • Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)(ICI)

À ce jour, les quatre pays suivants du Conseil de coopération du Golfe ont rejoint l'ICI :



## ● Partenaires mondiaux

Au delà de ses partenariats officiels, l'OTAN coopère avec un certain nombre de pays qui ne s'inscrivent pas dans ces structures. Souvent appelés « partenaires mondiaux », ces pays développent une coopération avec l'OTAN dans des domaines d'intérêt mutuel, notamment les défis de sécurité émergents, et certains d'entre eux contribuent activement à des opérations de l'OTAN soit militairement, soit sous une autre forme.



## ● Organisations internationales

En sus de ses partenariats avec des pays, l'OTAN coopère avec différentes organisations internationales.

- Nations Unies (UN) - <http://www.un.org>
- Union européenne (EU) - <http://europa.eu>
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) - <http://www.osce.org>

### Légende

- 1St** Parlement, chambre basse
- Sen** Sénat, chambre haute
- GOV** Gouvernement
- State Head** Chef d'État / Président
- PM** Premier ministre
- MFA** Ministère des Affaires étrangères
- MoD** Ministère/Département de la Défense

## Secrétaire général de l'OTAN

Le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire international de l'Alliance. Il est chargé de piloter le processus de consultation et de prise de décision de l'Alliance et de faire en sorte que les décisions soient exécutées.



### Points principaux

- Le/La secrétaire général(e) est le plus haut fonctionnaire international de l'Alliance. Il/Elle joue trois rôles principaux.
- Il/Elle préside tous les grands comités et est chargé(e) d'orienter les débats, de faciliter le processus décisionnel et de veiller à la mise en œuvre des décisions prises.
- Il/Elle est le principal porte-parole de l'Organisation.
- Il/Elle est à la tête du Secrétariat international, dont le rôle est de soutenir – directement et indirectement – le/la secrétaire général(e).
- Le/La secrétaire général(e) est désigné(e) par les gouvernements alliés pour une période initiale de quatre ans, qui peut être prorogée par consentement mutuel.
- Ce poste est occupé actuellement par Jens Stoltenberg, ancien premier ministre de la Norvège, qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2014.

### Trois responsabilités principales

#### ● Président du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres organes clés

Tout d'abord, le secrétaire général préside le Conseil de l'Atlantique Nord - principal organe de décision politique de l'Alliance - ainsi que d'autres comités décisionnels de haut niveau : il s'agit du Groupe des plans nucléaires, du Conseil OTAN-Russie et du Conseil de partenariat euro-atlantique. Il préside par ailleurs la Commission OTAN-Ukraine, aux côtés d'un représentant de l'Ukraine, ainsi que la Commission OTAN-Géorgie.

Outre son rôle de président, le secrétaire général est habilité à proposer des thèmes de discussion et à offrir ses bons offices en cas de différend entre des pays membres. Il joue le rôle de facilitateur, en pilotant et guidant le processus de construction du consensus et de prise de décision dans l'ensemble de l'Alliance.

Il se tient en contact direct avec les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays alliés et partenaires, afin de faciliter ce processus. Cela implique des visites fréquentes dans les pays de l'OTAN et les pays partenaires, ainsi que des rencontres bilatérales avec de hauts responsables nationaux lorsque ceux-ci viennent en visite au siège de l'OTAN.

Dans les faits, son rôle lui permet d'influer sur le processus décisionnel, tout en respectant le principe fondamental selon lequel seuls les gouvernements des États membres sont habilités à prendre les décisions.

- **Porte-parole principal**

Le secrétaire général est également le porte-parole principal de l'Alliance ; il représente l'Alliance en public pour le compte des États membres, reflétant ainsi leurs positions communes sur les questions politiques.

Il représente aussi l'OTAN auprès d'autres organisations internationales, auprès des médias et du grand public. À cet effet, le secrétaire général organise régulièrement des points et des conférences de presse, il donne aussi des conférences et des discours publics.

- **Chef du Secrétariat international**

Enfin, le secrétaire général est l'administrateur exécutif en chef du Secrétariat international de l'OTAN ; il est responsable des nominations de personnel et chargé de superviser le travail de celui-ci.

## ■ Soutien du secrétaire général

Dans son travail quotidien, le secrétaire général bénéficie du soutien direct d'un Cabinet et d'un secrétaire général délégué, qui assiste le secrétaire général et le remplace en son absence. Le secrétaire général délégué est également le président de plusieurs comités, groupes ad hoc et groupes de travail de haut niveau.

De façon plus générale, l'ensemble du Secrétariat international du siège de l'OTAN apporte son soutien - direct ou indirect - au secrétaire général.

## ■ Le processus de sélection

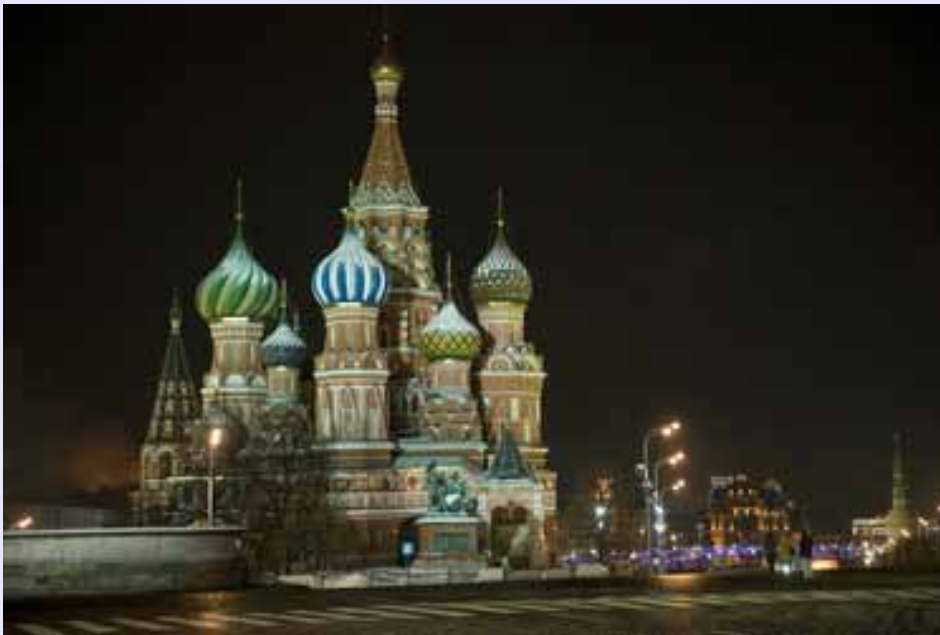
Le secrétaire général est un homme d'État de haut rang, issu d'un État membre de l'OTAN et nommé par les États membres pour une période de quatre ans. La sélection se fait par le biais de consultations diplomatiques informelles entre les États membres, qui proposent des candidats.

Aucune décision n'est confirmée tant qu'il n'y a pas consensus sur un candidat. À la fin de son mandat, le titulaire peut se voir offrir de rester une cinquième année.

Traditionnellement, ce poste est occupé par un homme d'État européen.

## Relations avec la Russie

Pendant plus de vingt ans, l'OTAN s'est employée à bâtir un partenariat avec la Russie, en instaurant un dialogue et une coopération pratique dans des domaines d'intérêt commun. Elle a néanmoins suspendu toute coopération avec ce pays en réponse à l'intervention militaire de ce dernier en Ukraine, que les Alliés condamnent avec la plus grande fermeté. Les canaux de communication politiques et militaires, quant à eux, restent ouverts. L'OTAN demeure préoccupée par les activités militaires et le discours agressif de la Russie, qui font songer à une manoeuvre de déstabilisation, qui viserait l'Ukraine mais pas seulement elle.



### Points principaux

- Les relations entre l'OTAN et la Russie ont débuté après la fin de la Guerre froide : d'abord membre du Conseil de coopération nord-atlantique (en 1991), la Russie a rejoint ensuite le programme du Partenariat pour la paix (en 1994).
- L'Acte fondateur OTAN-Russie, de 1997, a donné un caractère plus formel aux relations.
- En 2002, le dialogue et la coopération ont été renforcés au travers de la création du Conseil OTAN-Russie (COR), qui permettait à ses membres de se consulter sur les questions de sécurité du moment et de mener une coopération pratique dans un large éventail de domaines.
- À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie en août 2008, les réunions formelles du COR ont été suspendues jusqu'au printemps 2009, de même que la coopération dans certains domaines. Les Alliés continuent d'ailleurs d'exhorter la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants.
- En avril 2014, les Alliés ont suspendu toute coopération pratique, tant civile que militaire, avec la Russie dans le cadre du COR, en réponse au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

- Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN ont condamné l'intervention militaire russe en Ukraine et ont demandé instamment que la Russie se conforme au droit international ainsi qu'à ses obligations et responsabilités internationales, qu'elle mette fin à son occupation illégale et illégitime de la Crimée, qu'elle s'abstienne de toute action agressive à l'encontre de l'Ukraine, qu'elle retire ses troupes, qu'elle fasse cesser le flux transfrontalier d'armes, d'équipements, de personnes et de fonds à destination des séparatistes, et qu'elle cesse d'attiser les tensions le long de la frontière ukrainienne et au-delà.
- L'OTAN est également préoccupée par l'intensification des activités militaires russes aux frontières des pays de l'Alliance, qui continue de rendre l'environnement de sécurité de la région euro-atlantique moins stable et moins prévisible.
- Les membres du COR se sont réunis le 20 avril 2016, près de deux ans après leur réunion précédente, pour débattre de la crise en Ukraine et alentour, ainsi que de questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques, et pour évaluer l'état de la sécurité en Afghanistan.
- Il y a entre l'OTAN et la Russie des désaccords profonds et persistants. Cela étant, l'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente pas une menace pour la Russie.

## Pour en savoir plus

### Réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine

L'OTAN a suivi de près l'évolution de la situation en Ukraine dès le début de la crise, qui a gravement mis à mal les relations entre la Russie et l'OTAN.

Après l'annexion, illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie en mars 2014, l'Alliance a pris des mesures immédiates en ce qui concerne ses relations avec Moscou. Elle a suspendu la planification de sa première mission conjointe OTAN-Russie et a décidé de faire le point sur toute la gamme des activités de coopération. En avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de suspendre toute coopération pratique, tant civile que militaire, avec la Russie, mais de maintenir les contacts politiques au niveau des ambassadeurs et à un niveau plus élevé, pour permettre des échanges de vues, principalement sur la crise en cours (depuis le début de celle-ci, le Conseil OTAN-Russie (COR) s'est réuni à trois reprises et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), à deux reprises). En juin 2014, les ministres des pays de l'Alliance ont convenu de confirmer cette suspension, laquelle est toujours d'application aujourd'hui.

L'OTAN a fait en sorte d'affecter à des mécanismes ou structures ne relevant pas du COR les projets menés en coopération qui ont une incidence sur des tiers, en particulier le projet du COR sur la formation à la lutte contre les stupéfiants.

Réunis au sommet du pays de Galles en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN ont condamné avec la plus grande fermeté l'intervention militaire russe en Ukraine et ont demandé instamment que la Russie y mette un terme et retire ses forces déployées en territoire ukrainien et le long de la frontière avec ce pays. Ils ont également demandé instamment qu'elle se conforme au droit international ainsi qu'à ses obligations et responsabilités internationales, qu'elle mette fin à son occupation, illégitime, de la Crimée, qu'elle s'abstienne de toute action agressive à l'encontre de l'Ukraine, qu'elle fasse cesser le flux transfrontalier d'armes, d'équipements, de personnes et de fonds à destination des séparatistes, et qu'elle cesse d'attiser les tensions le long de la frontière ukrainienne et au-delà. Ils ont réaffirmé que l'OTAN ne reconnaissait pas et ne reconnaîtrait pas l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont par ailleurs noté que la violence et l'insécurité dans la région avaient conduit à la tragique destruction, le 17 juillet 2014, de l'avion de ligne de la compagnie



Malaysia Airlines qui assurait le vol MH17. Ils ont affirmé que ceux qui étaient directement ou indirectement responsables de la destruction de l'avion devaient répondre de leurs actes et être traduits en justice dans les meilleurs délais.

Les Alliés souhaitent vivement que le conflit dans l'est de l'Ukraine soit réglé pacifiquement, par la voie diplomatique, et ils se félicitent des efforts diplomatiques actuellement déployés en ce sens. Il incombe à toutes les parties signataires des accords de Minsk d'honorer les engagements qu'elles ont souscrits et d'assurer leur plein respect. La Russie a une responsabilité importante à cet égard.

Pendant plus de vingt ans, l'OTAN s'est employée à bâtir un partenariat avec la Russie, notamment au travers du mécanisme du COR, sur la base de l'Acte fondateur OTAN-Russie (1997) et de la Déclaration de Rome (2002). La Russie a rompu ses engagements et elle a violé le droit international, brisant ainsi la confiance au cœur de sa coopération avec l'OTAN. Les décisions que les dirigeants des pays de l'OTAN ont prises au pays de Galles témoignent de leur respect pour les règles qui fondent l'architecture européenne de sécurité.

Les Alliés continuent de croire qu'un partenariat avec la Russie, fondé sur le respect du droit international, aurait un intérêt sur le plan stratégique. Ils aspirent toujours à une relation de coopération constructive avec ce pays, passant par des mesures de confiance et de transparence réciproques et par un renforcement de la compréhension mutuelle des postures des forces nucléaires non stratégiques de l'OTAN et de la Russie en Europe, et fondée sur des préoccupations et des intérêts de sécurité communs, dans une Europe où chaque pays est libre de décider de son avenir. Ils constatent avec regret que les conditions d'une telle relation ne sont, pour l'heure, pas réunies.

L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie, mais elle ne transigera pas sur les principes sur lesquels elle s'appuie et sur lesquels repose la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les pays de l'OTAN ont déclaré que la nature des relations de l'Alliance avec la Russie et l'aspiration de l'Alliance au partenariat dépendraient de la mesure dans laquelle cette dernière constaterait un changement clair et constructif dans l'action de ce pays, démontrant le respect du droit international et de ses obligations et responsabilités internationales.

## Préoccupations d'ordre plus général concernant le comportement de la Russie

Les activités de la Russie en Ukraine ne sont pas l'unique source de préoccupations de l'OTAN. En effet, les activités militaires russes, en particulier aux frontières de l'OTAN, se sont multipliées. Par son attitude, la Russie continue de rendre l'environnement de sécurité de la région euro-atlantique moins stable et moins prévisible ; on observe notamment la tenue d'exercices impromptus, des déploiements à proximité des frontières de l'OTAN, la conduite d'entraînements et d'exercices et, enfin, des violations de l'espace aérien de l'Alliance.

L'intervention militaire de la Russie et la très importante présence militaire russe en Syrie sont porteuses de nouveaux risques pour l'Alliance. Le 5 octobre 2015, en réponse à l'intervention militaire russe en Syrie, les Alliés ont appelé la Russie à cesser immédiatement ses attaques contre l'opposition et la population civile syriennes, à concentrer ses efforts sur la lutte contre l'« État islamique », et à promouvoir une solution au conflit passant par une transition politique.

En octobre et en novembre 2015, les Alliés se sont déclarés unis dans la condamnation des violations par la Russie de l'espace aérien turc et des incursions russes dans cet espace aérien et ils ont exprimé leur entière solidarité avec la Turquie ainsi que leur soutien à son intégrité territoriale, tout en appelant au calme et à la désescalade.

Les membres du COR se sont réunis le 20 avril 2016, près de deux ans après leur réunion précédente, en juin 2014. Cette réunion a été l'occasion de débattre de trois sujets importants : 1) la crise en Ukraine et alentour, y compris la pleine mise en œuvre des accords de Minsk ; 2) les questions relatives aux

activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques ; 3) l'évaluation de l'état de la sécurité en Afghanistan, y compris la menace terroriste régionale.

Il y a entre l'OTAN et la Russie des désaccords profonds et persistants. La décision prise par l'OTAN de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie est maintenue. Les canaux de communication politiques et militaires, quant à eux, restent ouverts. Un dialogue est nécessaire entre pays qui appartiennent tous à la zone euro-atlantique, notamment pour réduire le risque d'incidents militaires.

## — Domaines clés de la coopération avant avril 2014

- **Soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et aux forces armées afghanes**

Au printemps 2008, la Russie a offert d'aider la FIAS – qui opérait en Afghanistan sous la direction de l'OTAN, en vertu d'un mandat des Nations Unies – en facilitant le transit terrestre par le territoire russe de biens non militaires destinés à la Force. La conclusion d'arrangements analogues avec d'autres pays de transit a permis d'ouvrir un important itinéraire de ravitaillement pour la FIAS. Ces arrangements ont ensuite été modifiés de manière à permettre le transit terrestre de marchandises non létales en provenance et à destination de l'Afghanistan (2010) et le transit retour multimodal (combinant les modes de transport ferroviaire et aérien) (2012). Ils ont expiré à la fin de la mission de la FIAS.

Un fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères a été lancé officiellement en mars 2011 au profit des forces armées afghanes. Il a contribué à leur fournir une capacité de maintenance et de réparation (pièces de rechange et formation technique comprises), dont elles avaient grandement besoin. Au cours de la première phase du projet, dix pays donateurs membres du COR ont apporté quelque 23 millions de dollars sous la forme de contributions financières et de contributions en nature. À partir d'avril 2012, le personnel chargé de la maintenance des hélicoptères de l'armée de l'air afghane a suivi l'essentiel de la formation qui lui était destinée à l'usine de maintenance aéronautique de Novossibirsk (Russie). Fin 2013, le projet avait permis de former une quarantaine de techniciens afghans.

La deuxième phase du projet, entamée en avril 2013, en a élargi le périmètre. Il s'agissait de former les forces à la maintenance des appareils Mi-35 (gros hélicoptères d'attaque et de combat avec capacité de transport de troupes) et plus seulement à celle des Mi-17 (hélicoptères de transport plus petits pouvant aussi servir au combat), de fournir des pièces de rechange indispensables à la réparation de sept hélicoptères Mi-35, alors non opérationnels, et d'apporter un soutien au développement des capacités d'évacuation sanitaire de l'armée de l'air afghane.

- **Formation de personnels d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale à la lutte contre les stupéfiants**

En décembre 2005, le COR, soucieux d'aider les pays de la région à contrer les menaces que représente le trafic des stupéfiants en provenance d'Afghanistan, a lancé un projet de formation à la lutte contre ce fléau. Il s'agissait de faire profiter des agents de rang intermédiaire d'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et d'Ouzbékistan – puis du Pakistan à partir de 2010 – de l'expertise d'États membres du COR en la matière en vue de renforcer les capacités locales et de favoriser la mise en réseau et la coopération régionales.

Le projet a été mené avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il a rassemblé, outre les sept pays bénéficiaires, vingt pays membres du COR et deux pays contributeurs non membres du COR (la Finlande, à partir de 2007, et l'Ukraine, à partir de 2012). Les pays du COR participant au projet ont rencontré des représentants d'Afghanistan, des pays d'Asie centrale et du Pakistan lors de réunions d'orientation de haut niveau, ce qui a permis de veiller à ce que le projet continue de répondre aux besoins des pays en matière de lutte contre les stupéfiants.

Une formation sédentaire était dispensée dans quatre établissements (situés en Turquie, en Russie et aux États-Unis), et des stages itinérants ont eu lieu dans chacun des sept pays participants. En 2013, le projet s'est également orienté vers la promotion des formations à la lutte contre le trafic de drogue transfrontalier. Il s'agissait notamment d'aider l'ONUSD à déployer des agents de liaison aux points de contrôle situés à la frontière entre le nord du Tadjikistan et le sud du Kirghizistan et de proposer à des agents afghans et pakistanais des formations conjointes à la lutte contre les stupéfiants. En juillet 2014, plus de 3 500 agents avaient bénéficié d'une formation de base dans le cadre du projet.

Après la suspension, en avril 2014, de la coopération entre l'OTAN et la Russie, l'Organisation a commencé à réorganiser des formations à la lutte antidrogue dans le cadre d'un nouveau projet avec l'ONUSD qui profite à des agents d'Asie centrale, d'Afghanistan et du Pakistan.

## ● **Lutte contre le terrorisme**

En décembre 2004, le COR a lancé un « plan d'action contre le terrorisme » visant à améliorer la coordination générale et à donner des orientations stratégiques pour la coopération dans ce domaine. Réunis à Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays du COR ont souligné que la coopération en la matière demeurerait importante, et en avril 2011, une version actualisée du plan d'action a été adoptée. Un premier exercice civilo-militaire sur table consacré à la lutte contre le terrorisme a eu lieu en mars 2012 au siège de l'OTAN dans le cadre du COR.

Des échanges d'informations et des consultations approfondies sur divers aspects de la lutte contre le terrorisme ont eu lieu à intervalles réguliers au sein du COR. Un système d'échange d'informations a été mis en place, dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (voir ci-après), l'idée étant d'assurer la transparence de la circulation aérienne et la notification rapide de toute activité aérienne suspecte dans le but d'aider à prévenir des attentats terroristes tels que ceux perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis.

Dans le domaine scientifique et technique, l'OTAN et la Russie ont travaillé ensemble sur le projet STANDEX, une initiative phare consacrée au développement de technologies permettant la détection à distance des explosifs dans les réseaux de transport en commun. En juin 2013, les technologies mises au point ont fait l'objet d'essais en conditions et en temps réels dans une station de métro d'une grande ville d'Europe. Ces essais, qui se sont révélés concluants, ont marqué la fin de la phase de développement et de test du STANDEX, et ainsi le terme de quatre années de travail conjoint entre experts de la Russie et de pays de l'OTAN.

La lutte contre les engins explosifs improvisés a constitué un autre axe important de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Des activités favorisant l'échange d'expériences en matière d'organisation et de sécurisation d'événements très médiatisés ont également été menées.

Au fil des ans, plusieurs navires russes ont été déployés à l'appui d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée.

## ● **Initiative sur l'espace aérien en coopération**

L'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI) avait pour but d'empêcher que des terroristes utilisent des avions pour mener des attaques comme celles du 11-Septembre. Elle a permis l'échange d'informations sur la circulation aérienne et la notification rapide de toute activité aérienne suspecte et a ainsi apporté plus de transparence, de prévisibilité et d'interopérabilité dans la gestion de l'espace aérien.

Au total, quelque dix millions d'euros ont été investis dans ce projet par 13 pays membres du COR. Mis en œuvre à compter de 2006, sur la base d'une étude de faisabilité achevée en 2005, le système CAI a atteint sa capacité opérationnelle en décembre 2011. L'état de préparation opérationnelle du système a fait l'objet de démonstrations lors d'exercices de lutte contre le terrorisme réalisés en temps réel et en conditions de vol, l'un en juin 2011 et l'autre en septembre 2013. En novembre 2012, un exercice de simulation assisté par ordinateur a permis de tester et d'uniformiser les processus, les procédures et les capacités.

Le système CAI comportait deux centres de coordination – l'un à Moscou, l'autre à Varsovie –, ainsi que des stations de coordination locales en Russie (Mourmansk, Kaliningrad, Rostov-sur-le-Don) et dans des États membres de l'OTAN (Bodø (Norvège), Varsovie (Pologne) et Ankara (Turquie)).

Côté OTAN, c'est l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) – anciennement Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (NC3A) – qui s'est chargée de la mise en œuvre du système CAI, tandis qu'EUROCONTROL a fourni le logiciel. Côté russe, c'est la société d'État de gestion de la circulation aérienne qui, sous la direction de l'autorité fédérale chargée de la navigation aérienne, a mis en œuvre la composante russe, réalisée et fournie par le consortium Almaz-Antey.

## ● Défense antimissile de théâtre/défense antimissile balistique

Depuis plusieurs années, l'OTAN et la Russie coopéraient dans le domaine de la défense antimissile de théâtre (TMD) pour essayer de contrer la menace sans précédent que représentait, pour les forces déployées, la multiplication de missiles balistiques toujours plus précis. En 2003 a ainsi été entamée une étude visant à évaluer dans quelle mesure il était possible de rendre interopérables les systèmes de défense antimissile de théâtre de la Russie et des Alliés.

Entre 2004 et 2006, trois exercices de poste de commandement ont été organisés : un aux États-Unis, un aux Pays-Bas et un en Russie. Des exercices assistés par ordinateur ont eu lieu en Allemagne en 2008 et en 2012. Ensemble, l'étude et les exercices devaient permettre, à terme, d'améliorer l'interopérabilité et d'élaborer des mécanismes et des procédures applicables aux opérations menées conjointement en matière de défense antimissile de théâtre.

En décembre 2009, le COR a mis en place un groupe de travail sur la défense antimissile, chargé de tirer les enseignements des travaux de coopération menés jusque-là en la matière et d'étudier la possibilité d'une coopération mutuellement bénéfique sur la défense antimissile balistique, en se fondant sur une évaluation conjointe de la menace des missiles.

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les dirigeants des pays du COR ont approuvé l'évaluation conjointe de la menace liée aux missiles balistiques et sont convenus de réfléchir ensemble à la poursuite de la coopération dans le domaine de la défense antimissile. Ils ont décidé de reprendre la coopération TMD – qui avait été suspendue en août 2008 – et de procéder à une analyse approfondie du cadre à mettre en place aux fins de la coopération en matière de défense antimissile.

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'Alliance ont souligné que la capacité de défense antimissile de l'OTAN était destinée à assurer la défense contre des menaces potentielles n'émanant pas de la zone euro-atlantique et qu'elle n'était pas dirigée contre la Russie et ne porterait pas atteinte à son dispositif de dissuasion stratégique. Ils ont insisté à nouveau sur ces points lors du sommet du pays de Galles, en 2014.

## ● Non-prolifération et maîtrise des armements

Un dialogue s'est instauré au sein du COR sur un nombre croissant de questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Il en a résulté des recommandations concrètes visant à renforcer le régime de non-prolifération existant ainsi que des réunions d'experts où a été étudiée la possibilité d'une coopération pratique en matière de protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Les pays membres du COR avaient commencé à analyser les tendances mondiales en matière de prolifération des ADM et de leurs vecteurs, et à déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient collaborer sur le plan politique afin de promouvoir de réels efforts multilatéraux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ainsi, en décembre 2011, ils ont adopté une déclaration commune en vue de la septième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Au fil des ans, le COR a également permis des discussions franches sur des questions liées à la maîtrise des armements conventionnels, comme le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (Traité FCE), le Traité Ciel ouvert ou les mesures de confiance et de sécurité. L'une des toutes premières priorités de

l'ensemble des pays du COR était d'œuvrer en faveur de la ratification du Traité FCE adapté. Lorsque la Russie a annoncé, en décembre 2007, qu'elle « suspendait » unilatéralement son adhésion à ce traité, les Alliés se sont déclarés préoccupés par cette démarche. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont souligné qu'ils soutenaient fermement la redynamisation et la modernisation du régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe et qu'ils étaient prêts à poursuivre le dialogue sur les questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération présentant un intérêt pour le COR. Les Alliés sont dès lors préoccupés par la décision prise par la Russie en mars 2015 de suspendre sa participation au Groupe consultatif commun, qui se réunit régulièrement à Vienne pour faire le point sur l'application du Traité FCE.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) est une autre question cruciale. En juillet 2014, les États-Unis ont informé le Conseil de l'Atlantique Nord des considérations les ayant amenés à établir que la Russie avait enfreint les obligations qui lui incombent en vertu du Traité FNI, par lequel elle s'était engagée à ne pas posséder ni produire de missile de croisière à lanceur terrestre d'une portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres, à ne pas effectuer d'essais de vol de ce type de missiles, et à ne pas posséder ni produire de lanceurs de tels missiles. Le traité, entré en vigueur en 1988, devait permettre de réduire les menaces pesant sur la sécurité et la stabilité en Europe, notamment celle d'une attaque surprise contre des cibles d'importance stratégique. Il était historique en ce qu'il imposait l'élimination vérifiable d'une catégorie entière de missiles dont étaient dotés alors les États-Unis et l'Union soviétique.

Le Traité FNI demeure un élément fondamental de la sécurité euro-atlantique, un élément qui contribue à la sécurité de toutes les parties et doit être préservé. Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré que la Russie devait absolument s'employer de manière constructive à régler cette question cruciale et à préserver la viabilité du Traité FNI en se conformant de nouveau, de manière vérifiable, à celui-ci.

## ● **Armes nucléaires**

Dans le domaine nucléaire, des séminaires ont été consacrés à la doctrine et la stratégie nucléaires, aux enseignements tirés d'incidents et d'accidents liés à des armes nucléaires et aux mesures à prendre en cas de détection d'engins nucléaires ou radiologiques improvisés.

Entre 2004 et 2007, des experts et des représentants de pays membres du COR ont également assisté en tant qu'observateurs à quatre exercices sur le terrain simulant une réponse à un accident impliquant des armes nucléaires, en Russie et dans les trois pays membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire (France, Royaume-Uni et États-Unis). Dans le prolongement de ces exercices, les pays membres du COR ont aussi participé, en juin 2011, à un exercice sur table portant sur la réaction à une situation d'urgence provoquée par l'utilisation d'une arme nucléaire. Ces exercices ont permis d'accroître la transparence, de favoriser une interprétation commune des procédures de réponse à ce type d'accident et de renforcer la conviction que les États dotés de l'arme nucléaire étaient parfaitement capables de réagir efficacement à une situation d'urgence de ce type.

## ● **Coopération entre militaires**

Depuis la création du COR, les arrangements de liaison militaire avaient été renforcés, tant dans les Commandements alliés Opérations et Transformation qu'à Moscou. La coopération entre militaires devait avant tout renforcer la confiance et la transparence, et rendre les forces de l'OTAN et celles de la Russie plus aptes à œuvrer ensemble, dans la perspective d'éventuelles opérations militaires conjointes. Cette coopération portait notamment sur la logistique, la lutte contre le terrorisme, les opérations de recherche et sauvetage en mer, la lutte contre la piraterie, la défense antimissile de théâtre/défense antimissile et les échanges entre écoles militaires, ainsi que sur des activités militaires du même ordre.

## ● **Lutte contre la piraterie**

La piraterie était l'un des principaux sujets de préoccupation recensés par les pays du COR dans leur revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle, approuvée au sommet de Lisbonne en novembre 2010. Une coopération au niveau tactique s'était instaurée fin 2008 entre navires russes et navires alliés déployés dans le cadre d'Ocean Shield, l'opération de lutte contre la piraterie menée par l'OTAN au large de la corne de l'Afrique. Au niveau opératif, les états-majors se réunissaient régulièrement pour renforcer la coopération maritime entre l'OTAN et la Russie. Des navires russes utilisaient les installations de formation du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, basé en Crète (Grèce), pour se préparer aux missions de lutte contre la piraterie.

## ● **Recherche et sauvetage d'équipages de sous-marins**

La coopération en matière de recherche et sauvetage en mer d'équipages de sous-marins s'était considérablement intensifiée à la suite de la signature, en février 2003, d'un accord-cadre de coopération dans ce domaine. La Russie a ainsi participé à trois exercices menés par l'OTAN durant la période 2005-2011. En décembre 2013, un stage de survie en mer destiné aux équipages aériens s'est déroulé en Allemagne.

## ● **Transparence, stratégie et réforme de la défense**

Dans le but d'instaurer la confiance et la transparence, le COR avait engagé un dialogue sur les questions de doctrine, de stratégie et de politique, notamment en rapport avec la réforme de la défense, les armes nucléaires, ainsi que l'organisation générale et la posture des forces.

Les initiatives lancées précédemment dans le domaine de la réforme de la défense mettaient l'accent sur la réorganisation des forces armées, la gestion des ressources humaines et financières, la réforme des industries de défense, la gestion des conséquences de la réforme de la défense, et le volet défense de la lutte contre le terrorisme.

De 2002 à 2008, le Centre OTAN-Russie de réinsertion a aidé des militaires russes dégagés des cadres à retourner à la vie civile, en leur fournissant des informations sur la recherche d'emploi et la reconversion et en leur proposant des stages de formation professionnelle et des services de placement, ainsi que des cours d'anglais et de gestion de PME. D'abord implanté à Moscou, le Centre a étendu progressivement ses activités à d'autres régions. Au total, quelque 2 820 militaires dégagés des cadres des forces armées russes ont bénéficié d'un programme de reconversion, dont plus de 80 % ont trouvé un emploi dans le secteur civil après leur formation ou grâce aux services de placement.

## ● **Coopération des industries de défense**

La vaste « Étude sur la coopération OTAN-Russie en matière d'industries de défense et de recherche et technologie (R&T) pour la défense », lancée en janvier 2005 et achevée en 2007, avait conclu qu'il serait intéressant de conjuguer les capacités scientifiques et technologiques face aux menaces mondiales.

## ● **Logistique**

La Russie et les Alliés étudiaient des possibilités de coopération logistique, dans le secteur civil comme dans le secteur militaire, notamment dans le transport aérien, le ravitaillement en vol, les services de santé et l'épuration de l'eau. Ils ont organisé des réunions et des séminaires où ils ont échangé des informations sur leurs politiques, leur doctrine et leurs structures logistiques, ainsi que leurs expériences, pour être à même de mieux se comprendre dans ce domaine.

## ● **Situations d'urgence dans le domaine civil**

De 1996 à 2014, l'OTAN et la Russie ont coopéré à la mise sur pied d'une capacité leur permettant de réagir conjointement face à des situations d'urgence (tremblements de terre, inondations, etc.) et de

coordonner en amont la détection et la prévention des catastrophes. Par ailleurs, en 1998 a été créé, sur proposition de la Russie, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), qui coordonne l'intervention de tous les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (soit les 28 pays de l'OTAN et les 22 pays partenaires).

Le COR s'est s'attaché notamment au développement de capacités permettant de gérer les conséquences d'un attentat terroriste. Deux exercices de réponse à une catastrophe ont été organisés en Russie (en 2002 et en 2004), et un en Italie (en 2006) ; il en a résulté des recommandations concrètes concernant la gestion des conséquences. Un exercice sur table de gestion des conséquences a eu lieu en Norvège en 2010. Plus récemment, les travaux ont porté sur la réduction des risques, le renforcement des capacités et la coopération dans le domaine des événements très médiatisés (préparation du secteur civil et gestion des conséquences).

## ● **Coopération scientifique**

Depuis 1992, la Russie prenait une part active au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Ce programme vise à renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires au travers d'une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun. En appuyant des projets multinationaux, en particulier d'envergure régionale, il cherche à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à améliorer la prévention des catastrophes et des crises grâce à des capacités d'alerte rapide et d'anticipation.

Des scientifiques et des experts russes ont travaillé sur des questions de sécurité très diverses, comme la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la détection des mines et la lutte contre le terrorisme (notamment la détection des explosifs, comme dans le cas du projet STANDEX précité). Deux projets importants destinés à préserver l'environnement et la sécurité dans la région de la mer Baltique ont été menés : l'un portait sur la mise au point de solutions pour une gestion efficace des conséquences des déversements d'hydrocarbures, et l'autre sur la mise en place d'un réseau permanent de surveillance et d'évaluation des risques posés par les décharges marines de munitions.

## ● **Terminologie et formation linguistique**

Des glossaires portant sur l'ensemble des activités de coopération OTAN-Russie ont été établis pour faciliter la bonne compréhension des termes et concepts utilisés par l'OTAN et par la Russie. Après la parution, en 2011, d'un glossaire général de coopération OTAN-Russie contenant quelque 7 000 termes, d'autres glossaires ont été élaborés, sur la défense antimissile, sur la doctrine et les stratégies nucléaires, sur la maintenance des hélicoptères, sur la lutte contre la piraterie, sur la démilitarisation des munitions et sur la lutte contre les stupéfiants.

Par ailleurs, c'est aussi en 2011 qu'a été lancé un projet visant à harmoniser la formation linguistique destinée aux experts militaires et à des experts civils sélectionnés du ministère russe de la Défense.

## ● **Sensibilisation du public aux activités du COR**

Le COR avait un site web (<http://www.nato-russia-council.info/>), lancé en juin 2007, qui était destiné à mieux faire connaître ses activités, mais ce site n'est plus actualisé depuis avril 2014.

## ■ **Cadre de la coopération**

Les 28 Alliés et la Russie sont des partenaires égaux au sein du COR. Créée en 2002, cette enceinte leur permettait, jusqu'à la suspension des activités en avril 2014, de se consulter sur les questions de sécurité du moment et de mener une coopération pratique dans toute une série de domaines d'intérêt commun. Ses activités s'appuyaient sur le cadre de coopération bilatérale défini dans l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997, qui constituait la base formelle de la relation.

La coopération s'exerçait sous la direction du COR au sein de divers groupes de travail et comités subordonnés, sur la base d'un programme de travail annuel.

La prise de conscience, par l'OTAN et la Russie, qu'elles avaient les mêmes priorités stratégiques et qu'elles étaient confrontées aux mêmes défis était l'élément moteur de la coopération au sein du COR. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des 29 pays membres du COR s'étaient engagés à *s'employer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé fondé sur les principes de la confiance mutuelle, de la transparence et de la prévisibilité, l'objectif étant de contribuer à la création d'un espace commun de paix, de sécurité et de stabilité*. Ils avaient entériné une revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle, dans laquelle figuraient l'Afghanistan, le terrorisme, la piraterie, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

Afin de faciliter les contacts réguliers et la coopération, la Russie a établi une mission diplomatique auprès de l'OTAN (en 1998). De son côté, l'OTAN a ouvert à Moscou un bureau d'information (en 2001) et une mission de liaison militaire (en 2002).

## Les grandes étapes des relations entre l'OTAN et la Russie

**1991** : La Russie adhère au Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé ultérieurement « Conseil de partenariat euro-atlantique ») ; cette instance de consultation, créée au lendemain de la Guerre froide et réunissant les pays d'Europe centrale et orientale, tient sa réunion inaugurale au moment même où est prononcée la dissolution de l'Union soviétique.

**1994** : La Russie adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

**1996** : Des soldats russes sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

**27 mai 1997** : À l'occasion d'un sommet tenu à Paris, les dirigeants de la Russie et des pays de l'OTAN signent l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie et créent le Conseil conjoint permanent (CCP).

**1999** : La Russie suspend sa participation au CCP pour quelques mois du fait de la campagne aérienne menée par l'OTAN au Kosovo.

**Juin 1999** : Des soldats de la paix russes sont déployés à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

**Mai 2000** : À la suite d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et de la Russie tenue à Florence, la coopération reprend et s'étend au sein du CCP.

**2001** : L'OTAN ouvre un bureau d'information à Moscou.

**Septembre 2001** : Le président Poutine est le premier chef d'État à téléphoner au président des États-Unis après les attentats terroristes du 11 septembre, qui soulignent la nécessité d'une action internationale concertée pour répondre au terrorisme et faire face aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité. La Russie ouvre son espace aérien afin de faciliter le déroulement de la campagne de la coalition internationale en Afghanistan, et elle partage certaines données du renseignement.

**Mars 2001** : Un Centre conjoint OTAN-Russie de réinsertion, destiné à faciliter le retour à la vie civile de militaires russes délogés des cadres, est inauguré.

**Mai 2002** : L'OTAN ouvre une mission de liaison militaire à Moscou.

**28 mai 2002** : À l'occasion d'un sommet tenu à Rome, les dirigeants de la Russie et des pays de l'OTAN signent une déclaration intitulée « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle » et créent le Conseil OTAN-Russie (COR), qui remplace le CCP.



**Septembre 2002** : La Russie est l'hôte, à Noguinsk, d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes.

**Février 2003** : L'OTAN et la Russie signent un accord sur le sauvetage des équipages de sous-marins.

**Avril 2003** : La Russie annonce qu'elle compte retirer ses troupes des forces de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

**Janvier 2004** : Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, expérimente un nouveau « téléphone rouge » avec le ministre russe de la Défense.

**Mars 2004** : Le premier exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre a lieu à Colorado Springs (États-Unis).

**Juin 2004** : La Russie est l'hôte, à Kaliningrad, d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes.

**28 juin 2004** : À l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR tenue à Istanbul, la Russie propose de mettre à disposition un navire dans le cadre d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée.

**Décembre 2004** : Au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR approuvent un plan d'action global du COR contre le terrorisme.

**Décembre 2004** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR font une déclaration commune sur le déroulement de l'élection présidentielle en Ukraine.

**Mars 2005** : Les Pays-Bas accueillent le deuxième exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre.

**Avril 2005** : La Russie signe la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP) (qui sera ratifiée par le Parlement russe en mai 2007).

**Juin 2005** : Les ministres de la Défense des pays du COR entérinent des orientations politico-militaires pour le renforcement progressif de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des Alliés à l'échelon des commandements stratégique, opérationnel et tactique.

**Juin 2005** : La Russie prend part à Sorbet Royal, un exercice OTAN de grande envergure portant sur les opérations de recherche et sauvetage en mer.

**Décembre 2005** : Le COR lance un projet pilote sur la formation de personnels d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale à la lutte contre les stupéfiants.

**Avril 2006** : Réunis à Sofia, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR définissent une série de priorités et de recommandations visant à orienter les travaux à venir du COR.

**Octobre 2006** : Moscou accueille le troisième exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre.

**Octobre 2006** : Un exercice OTAN-Russie de gestion d'une situation d'urgence dans le domaine civil est organisé à Montelibretti (Italie).

**Septembre 2006** : La Russie déploie pour la première fois une frégate en Méditerranée dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

**Septembre 2007** : La Russie déploie une seconde frégate à l'appui de l'opération Active Endeavour.

**Janvier 2008** : Un exercice assisté par ordinateur se déroule en Allemagne, dans le cadre du projet du COR sur la défense antimissile de théâtre.

**Mars 2008** : La Russie propose aux pays contribuant à la FIAS de faire transiter par son territoire le matériel qu'ils acheminent en Afghanistan à l'appui de l'opération dirigée par l'OTAN.

**Mai 2008** : La Russie prend part à Bold Monarch, un exercice OTAN de grande envergure portant sur les opérations de recherche et sauvetage en mer.

**Août 2008** : À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie, l'Alliance suspend les réunions formelles du COR et la coopération dans certains domaines. La coopération se poursuit dans des domaines clés d'intérêt commun, comme la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre le terrorisme.

**Décembre 2008** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent d'un « réengagement » avec la Russie selon une approche mesurée et graduelle.

**Mars 2009** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de reprendre les réunions formelles et la coopération pratique dans le cadre du COR.

**Décembre 2009** : À leur première réunion officielle depuis la crise géorgienne, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR prennent des mesures pour redynamiser la coopération OTAN-Russie et conviennent de lancer une revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Juin 2010** : Le COR se réunit à Rome pour la première fois en session « consultations politiques », pour deux journées d'échanges de vues libres et informels sur la manière de donner plus de substance aux débats du COR.

**Septembre 2010** : Le COR se réunit à New York au niveau des ministres des Affaires étrangères pour tracer la voie à suivre dans les relations et la coopération.

**Novembre 2010** : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Russie pour rencontrer le président, Dmitri Medvedev, et le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, afin de préparer le sommet du COR prévu à Lisbonne.

**20 novembre 2010** : Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR s'engagent à « œuvrer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé ». Ils entérinent la revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle et conviennent de reprendre la coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre et de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre à mettre en place pour étendre la coopération en matière de défense antimissile. Ils se mettent également d'accord sur un certain nombre d'initiatives destinées à contribuer à la stabilisation de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région.

**Avril 2011** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Berlin pour examiner la situation en Libye et en Afghanistan, ainsi que les travaux préparatoires en cours sur le cadre de coopération OTAN-Russie en matière de défense antimissile. Ils lancent un fonds d'affectation spéciale destiné à aider les forces de sécurité afghanes dans la maintenance de leurs hélicoptères, et ils approuvent une version révisée du plan d'action OTAN-Russie contre le terrorisme.

**Juin 2011** : Pour la première fois en trois ans, les ministres de la Défense des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour examiner toute une série de questions en rapport avec la défense.

**Juin 2011** : Un sous-marin russe prend une part active à l'exercice « Bold Monarch 2011 » de l'OTAN.

**Juin 2011** : L'exercice « Vigilant Skies 2011 » démontre l'état de préparation opérationnelle de l'Initiative du COR sur l'espace aérien en coopération (CAI).

**Juin 2011** : L'OTAN et la Russie participent à un exercice sur table de simulation d'un incident impliquant des armes nucléaires.

**Juillet 2011** : Le COR se réunit à Sotchi (Russie), à l'invitation des autorités russes. Une rencontre a également lieu avec le président Medvedev. Les ambassadeurs des pays du COR redisent qu'ils sont résolus à coopérer sur la défense antimissile ainsi que sur d'autres questions de sécurité d'intérêt commun.

**Décembre 2011** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour aborder la sécurité internationale et la coopération pratique OTAN-Russie, et notamment l'Afghanistan, la lutte contre la piraterie et la lutte contre le terrorisme. Ils approuvent le programme de travail du COR pour 2012 et annoncent que l'Initiative sur l'espace aérien en coopération est désormais opérationnelle.

**Mars 2012** : Le cinquième exercice assisté par ordinateur sur la défense contre les missiles de théâtre a lieu en Allemagne.

**Avril 2012** : Un premier exercice civilo-militaire sur table consacré à la lutte contre le terrorisme est organisé au siège de l'OTAN pour les pays du COR.

**Avril 2012** : Le premier stage de formation du personnel chargé de la maintenance des hélicoptères de l'armée de l'air afghane débute à Novossibirsk, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères.

**Avril 2012** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour examiner la coopération pratique OTAN-Russie.

**21 mai 2012** : La Russie envoie un représentant spécial à la réunion sur l'Afghanistan tenue avec les pays contribuant à la FIAS à l'occasion du sommet de Chicago.

**Novembre 2012** : Un exercice de simulation assisté par ordinateur permet de tester le système d'échange d'informations de l'Initiative OTAN-Russie sur l'espace aérien en coopération.

**Décembre 2012** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR décident d'accroître la coopération dans des domaines clés, dans le cadre du programme de travail du COR pour 2013.

**Février 2013** : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, rencontre au siège de l'Organisation le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov ; ils s'entretiennent de l'exécution du programme de travail du COR et des moyens de faire progresser le dialogue OTAN-Russie sur la défense antimissile.

**Avril 2013** : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR décident de lancer la deuxième phase du fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères en Afghanistan, et ils examinent ce qui pourrait être fait dans les autres domaines de coopération en 2013. Ils s'entretiennent également de l'avancement de la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan et d'autres enjeux de sécurité – régionaux et mondiaux –, notamment de la situation en Syrie et en Corée du Nord et de la défense antimissile.

**Juin 2013** : Une technologie permettant la détection d'explosifs à distance et en temps réel est testée en conditions réelles dans une station de métro d'une grande ville d'Europe ; les essais, qui se révèlent concluants, marquent la fin de la phase de développement et de test du projet STANDEX.

**Septembre 2013** : Dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération, le COR mène un exercice en conditions réelles de lutte contre le terrorisme dans l'espace aérien de la Pologne, de la Russie et de la Turquie, amenant des avions de combat, des personnels militaires et des centres de commandement à opérer depuis l'Arctique jusqu'en mer Noire.

**Octobre 2013** : Les ministres de la Défense des pays du COR ont des échanges de vues sur l'actualité internationale, notamment sur la Syrie, ainsi que sur la transparence en matière d'exercices militaires et sur les moyens d'élargir la coopération pratique, y compris la possibilité de coopérer à l'élimination des munitions excédentaires en Russie, éventuellement dans le cadre d'un nouveau fonds d'affectation spéciale du COR.

**2 mars 2014** : L'OTAN condamne l'escalade militaire provoquée par la Russie en Crimée et se dit gravement préoccupée par le fait que le Parlement russe a autorisé le recours à la force sur le territoire ukrainien.

**16 mars 2014** : Les pays membres de l'OTAN déclarent que le prétendu référendum organisé dans la République autonome ukrainienne de Crimée est à la fois illégal et illégitime et qu'il constitue une violation de la Constitution ukrainienne et du droit international.

**1<sup>er</sup> avril 2014** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN demandent instamment à la Russie de prendre des mesures immédiates afin de respecter de nouveau le droit international et ses obligations et responsabilités internationales, et d'engager immédiatement un véritable dialogue en vue

d'une solution politique et diplomatique qui respecte le droit international et les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Ils décident de suspendre toute coopération pratique, tant civile que militaire, entre l'OTAN et la Russie.

**24 juin 2014** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN confirment la suspension de la coopération pratique (civile et militaire) avec la Russie. Toute reprise de la coopération est subordonnée au respect de conditions.

**5 septembre 2014** : Réunis au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN demandent instamment que la Russie mette un terme à son intervention et retire ses forces déployées en territoire ukrainien et le long de la frontière avec ce pays. Ils se disent profondément préoccupés de constater que la violence et l'insécurité causées dans la région par la Russie et les séparatistes soutenus par celle-ci entraînent une dégradation de la situation humanitaire et des destructions matérielles dans l'est de l'Ukraine. Les Alliés approuvent le plan d'action « réactivité » de l'OTAN, un ensemble très complet de mesures à prendre pour faire face à l'évolution de l'environnement de sécurité aux frontières de l'Alliance et au-delà.

**16 septembre 2014** : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance ne reconnaît pas les élections qui ont eu lieu le 14 septembre dans la République autonome de Crimée, en Ukraine, et demande instamment à la Russie de revenir sur l'« annexion », illégale et illégitime, de la péninsule.

**31 octobre 2014** : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, déclare que les « élections » que des groupes rebelles autoproclamés et armés ont prévu d'organiser pour le 2 novembre dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk compromettent les efforts déployés en vue d'un règlement du conflit, sont contraires à la législation ukrainienne et vont à l'encontre des accords de Minsk, signés, notamment, par les deux « Républiques » autoproclamées et par la Russie.

**24 novembre 2014** : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance soutient pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues et que les Alliés ne reconnaissent pas le soi-disant traité sur l'alliance et le partenariat stratégique entre la région géorgienne d'Abkhazie et la Russie signé le jour même par les deux parties.

**18 mars 2015** : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance ne reconnaît pas le soi-disant traité sur l'alliance et l'intégration entre la région géorgienne d'Ossétie du sud et la Russie signé le jour même par les deux parties.

**13 mai 2015** : Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN se réunissent à Antalya (Turquie) pour examiner les défis de sécurité à l'est et au sud. Le secrétaire général de l'OTAN plaide pour la mise en œuvre complète des accords de Minsk en Ukraine et appelle la Russie à cesser de soutenir les séparatistes et à retirer toutes ses forces de l'est de l'Ukraine.

**25 juin 2015** : Les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN soulignent que la Russie défie la sécurité euro-atlantique par l'action militaire, la coercition et l'intimidation de ses voisins. Ils se déclarent toujours préoccupés par les actions agressives de la Russie et réaffirment leur engagement résolu en faveur d'une Ukraine indépendante, où règnent la paix et la prospérité, et leur ferme soutien à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**19 août 2015** : Les pays membres de l'OTAN se déclarent très préoccupés par la forte escalade de la violence survenue peu avant dans l'est de l'Ukraine et affirment que toutes les parties doivent apaiser les tensions et faire preuve de retenue. Les Alliés soulignent que l'accent doit être placé sur la recherche d'une solution par des moyens diplomatiques, la mise en application complète des accords de Minsk étant la voie qui mène à la paix. Ils insistent sur le fait que la Russie a une responsabilité particulière s'agissant de trouver une solution politique et indiquent que toute tentative des séparatistes appuyés par Moscou de s'emparer d'autres parties du territoire de l'Ukraine serait inacceptable pour la communauté internationale.

**5 octobre 2015** : Le Conseil de l'Atlantique Nord se réunit pour des consultations au sujet des implications potentielles des actions militaires dangereuses menées par la Russie en Syrie et alentour.

Dans une déclaration, les Alliés se disent profondément préoccupés par le renforcement du dispositif militaire russe en Syrie et appellent la Russie à cesser immédiatement ses attaques contre l'opposition et la population civile syriennes, à concentrer ses efforts sur la lutte contre l'« État islamique », et à promouvoir une solution au conflit passant par une transition politique. Les Alliés protestent fermement contre les violations par la Russie de l'espace aérien turc les 3 et 4 octobre, notent le caractère extrêmement dangereux de ce comportement irresponsable et appellent la Russie à mettre un terme et à renoncer à de telles actions, et à s'expliquer immédiatement.

**24 novembre 2015** : Lors d'une réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord, la Turquie, pays membre de l'OTAN, informe les Alliés qu'elle a abattu un appareil des forces aériennes russes qui violait son espace aérien. Le secrétaire général exprime ses préoccupations au sujet des implications des actions militaires de la Russie à proximité des frontières de l'OTAN, réaffirme son entière solidarité avec la Turquie et son soutien à l'intégrité territoriale du pays, et lance un appel au calme et à la désescalade.

**2 décembre 2015** : À l'issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, le secrétaire général déclare que les défis associés aux agissements de la Russie dans la région euro-atlantique vont occuper l'OTAN pendant longtemps, ajoute que les Alliés ont fait savoir qu'ils déploreraient la réduction de la transparence militaire en Europe observée depuis dix ans et indique que la priorité des Alliés est désormais d'œuvrer au rétablissement de la prévisibilité dans les relations avec la Russie. Le secrétaire général souligne qu'il importe d'intensifier les travaux sur la transparence et la réduction des risques, en faisant notamment le maximum pour parvenir à un accord sur une actualisation de fond du Document de Vienne de l'OSCE.

**30 janvier 2016** : Le secrétaire général de l'OTAN appelle la Russie à agir de manière responsable et à respecter pleinement l'espace aérien OTAN alors que, la veille, un avion de combat russe a violé l'espace aérien de la Turquie malgré les mises en garde répétées des autorités turques. Il demande instamment à la Russie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que de telles violations ne se reproduisent plus.

**20 avril 2016** : À l'issue de la réunion du COR, le secrétaire général souligne la nécessité et l'utilité du dialogue politique entre pays qui appartiennent tous à la zone euro-atlantique, en particulier en période de tension. Néanmoins, il fait clairement savoir qu'il ne s'agit pas pour autant d'un retour à la normale. À l'ordre du jour des ambassadeurs des pays du COR, on trouve la crise en Ukraine et alentour, les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques, et une évaluation de l'état de la sécurité en Afghanistan, y compris la menace terroriste régionale.

## Relations OTAN-Russie : les faits

Depuis le début de l'intervention militaire illégale de la Russie en Ukraine, les dirigeants russes accusent l'OTAN, en remontant parfois jusqu'à vingt cinq ans en arrière, d'une série de provocations, de menaces et d'actions hostiles qui ne sauraient être qualifiés que de mythes. Le présent article rétablit les faits.



### Mythes

#### ■ Élargissement de l'OTAN

- Allégation : Par sa politique de la porte ouverte, l'OTAN crée de nouvelles lignes de fracture en Europe et accentue les divisions existantes
- Allégation : L'invitation adressée par l'OTAN au Monténégro pour qu'il entame des pourparlers d'adhésion se heurte à une opposition dans le pays et est déstabilisante.
- Allégation : L'intégration dans l'OTAN de pays des Balkans est déstabilisante
- Allégation : L'OTAN a tenté d'« attirer » l'Ukraine dans l'Alliance
- Allégation : La Russie a le droit d'exiger la « garantie absolue » que l'Ukraine n'adhérera pas à l'OTAN
- Allégation : L'OTAN est à l'origine des manifestations de Maïdan
- Allégation : L'OTAN prévoyait de stationner des navires et des missiles en Crimée
- Allégation : L'OTAN a l'intention d'établir une base militaire en Géorgie
- Allégation : L'OTAN possède des bases dans le monde entier

#### ■ L'OTAN et son attitude à l'égard de la Russie

- Allégation : L'OTAN tente d'encercler la Russie
- Allégation : L'OTAN a une mentalité de guerre froide
- Allégation : L'OTAN est un projet géopolitique des États-Unis
- Allégation : L'objectif de l'OTAN est de contenir ou d'affaiblir la Russie

- Allégation : L'OTAN a tenté d'isoler ou de marginaliser la Russie
- Allégation : L'OTAN aurait dû être dissoute à la fin de la Guerre froide
- Allégation : L'élargissement de l'OTAN s'est déroulé suivant le même processus que l'expansion de l'URSS et du Pacte de Varsovie

## ■ L'OTAN, une « menace »

- Allégation : L'OTAN représente une menace pour la Russie
- Allégation : La défense antimissile de l'OTAN vise la Russie et l'accord conclu avec l'Iran en est la preuve
- Allégation : L'entrée de nouveaux membres dans l'OTAN menace la Russie
- Allégation : Les exercices de l'OTAN sont une provocation qui menace la Russie

## ■ Promesses et engagements

- Allégation : La Russie a le droit de s'opposer à la présence d'infrastructures appuyées par l'OTAN sur le territoire de pays membres en Europe centrale et orientale
- Allégation : La réponse de l'OTAN aux actions illégales de la Russie en Ukraine enfreint l'Acte fondateur
- Allégation : Les dispositions nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- Allégation : Les exercices nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- Allégation : Les dirigeants des pays de l'OTAN ont promis, au moment de la réunification de l'Allemagne, que l'Alliance ne s'élargirait pas vers l'est

## ■ OPÉRATIONS DE L'OTAN

- Allégation : L'opération de l'OTAN en Afghanistan a été un échec
- Allégation : La mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan n'est pas parvenue à mettre fin au trafic de stupéfiants dans le pays
- Allégation : L'opération aérienne de l'OTAN en Libye était illégitime
- Allégation : L'opération aérienne de l'OTAN au Kosovo était illégitime
- Allégation : Les cas du Kosovo et de la Crimée sont identiques
- Allégation : L'annexion de la Crimée par la Russie est légitimée par l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'indépendance du Kosovo
- Allégation : Les autorités ukrainiennes sont illégitimes

## ■ Élargissement de l'OTAN

- **Allégation : Par sa politique de la porte ouverte, l'OTAN crée de nouvelles lignes de fracture en Europe et accentue les divisions existantes**

**Dans les faits :** La politique de la porte ouverte de l'OTAN a aidé à surmonter les divisions qui régnaient en Europe depuis la Guerre froide. L'élargissement de l'Organisation a contribué à étendre la démocratie à travers le continent et à faire progresser la sécurité et la stabilité.

En choisissant d'adopter les normes et les principes de l'OTAN, les pays candidats ont doté leurs démocraties du plus solide des ancrages. Et en prenant l'engagement de défendre l'Alliance, ils ont reçu la promesse que celle-ci les protégerait.

L'adhésion à l'OTAN n'est imposée à aucun pays. Chaque État souverain a le droit de choisir pour lui-même s'il souhaite adhérer à un traité ou à une alliance.

Ce principe fondamental est consacré par les accords internationaux. Parmi eux, l'Acte final d'Helsinki dispose que chaque État a le droit « d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance ». Par ailleurs, en signant l'Acte fondateur OTAN-Russie, Moscou s'est engagé à respecter le « droit inhérent [des États] de choisir les moyens d'assurer leur sécurité ».

Ces 65 dernières années, 28 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. C'est là leur choix souverain. De fait, l'article 13 du traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance s'ils le souhaitent.

- **Allégation : L'invitation adressée par l'OTAN au Monténégro pour qu'il entame des pourparlers d'adhésion se heurte à une opposition dans le pays et est déstabilisante.**

**Dans les faits :** Dans les faits : En décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance. Il s'agit d'une avancée historique, qui renforcera la sécurité du Monténégro, des Balkans occidentaux et de l'OTAN.

Personne ne force un pays à adhérer à l'OTAN. L'adhésion relève d'une décision nationale et résulte du libre choix de pays souverains. Les pays candidats doivent soumettre une demande d'adhésion, et, comme toujours, tous les pays membres de l'OTAN doivent l'approuver.

La question de l'adhésion à l'OTAN concerne non seulement le Monténégro mais aussi sa population. Cela vaut également pour les procédures nationales d'approbation des décisions d'adhésion (propres à chaque pays). Ce n'est pas une question de politique partisane, mais une question d'intérêt national.

Chaque pays dispose du droit souverain de choisir ses propres arrangements de sécurité. Aucun pays tiers n'a le droit d'intervenir dans la question de l'adhésion à l'OTAN.

Pour adhérer à l'Alliance, les pays doivent respecter les valeurs de l'OTAN et satisfaire à des critères politiques, économiques et militaires exigeants.

Les pays qui ont rejoint l'Alliance ont pu renforcer leur démocratie, améliorer leur sécurité et rendre plus sûre la vie de leurs citoyens. L'élargissement a favorisé la stabilité et la sécurité en Europe, et il a permis de se rapprocher de l'objectif d'une Europe libre, entière et en paix.

- **Allégation : L'intégration dans l'OTAN de pays des Balkans est déstabilisante**

**Dans les faits :** Tous les pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'OTAN au cours des dix dernières années connaissent depuis lors la paix et la sécurité et entretiennent des relations de coopération avec leurs voisins.

Les pays de la région qui aspirent à intégrer l'Alliance procèdent à des réformes afin de se rapprocher des normes OTAN. Ces réformes conduisent à un renforcement de la démocratie et de la sécurité dans chacun des pays concernés.

Les pays de la région jouent un rôle significatif s'agissant des opérations menées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo : ils assurent la formation des forces afghanes et ils aident à créer un



environnement sûr et sécurisé pour l'ensemble de la population du Kosovo. Tout cela contribue directement à la stabilité de la zone euro-atlantique au sens large.

## ● Allégation : L'OTAN a tenté d'« attirer » l'Ukraine dans l'Alliance

**Dans les faits :** À partir du moment où les administrations des présidents Kouchma puis Loukatchenko ont clairement exprimé la volonté de l'Ukraine d'adhérer à l'OTAN, l'Alliance a travaillé avec elles afin d'encourager la mise en œuvre des réformes qui allaient être nécessaires pour que ces aspirations deviennent réalité.

Quand l'administration du président Ianoukovitch a opté pour un statut « hors bloc », l'OTAN a respecté cette décision et, à la demande du gouvernement, elle a poursuivi les travaux qu'elle menait avec l'Ukraine en matière de réforme.

L'OTAN respecte le droit de chaque pays à choisir les arrangements de sécurité qu'il souhaite pour lui-même. De fait, l'article 13 du Traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance.

Ces 65 dernières années, 28 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. C'est là leur choix souverain.

## ● Allégation : La Russie a le droit d'exiger la « garantie absolue » que l'Ukraine n'adhérera pas à l'OTAN

**Dans les faits :** L'article I de l'Acte final d'Helsinki (ici), qui, en 1975, a donné naissance à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), stipule que tout pays a le droit « *d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance* ». Tous les États membres de l'OSCE, y compris la Russie, se sont engagés à respecter ces principes.

En application de ces principes, l'Ukraine a le droit de choisir pour elle-même si elle souhaite adhérer à un traité d'une alliance, y compris le traité fondateur de l'OTAN.

En outre, lorsque la Russie a signé l'Acte fondateur, elle s'est engagée à assurer le « *respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États et de leur droit inhérent de choisir les moyens d'assurer leur sécurité* ».

Par conséquent, l'Ukraine a le droit de choisir ses propres alliances, et la Russie, qui a marqué à plusieurs reprises son accord sur ce point, n'a pas le droit de lui dicter ses choix.

## ● Allégation : L'OTAN est à l'origine des manifestations de Maïdan

**Dans les faits :** Les manifestations qui ont débuté à Kiev en novembre 2013 sont le fruit du souhait des Ukrainiens de voir leur pays resserrer ses liens avec l'Union européenne et de la frustration qu'ils ont ressentie lorsque le président Ianoukovitch, sous la pression de la Russie, a mis un terme à la progression du pays vers la réalisation de cet objectif.

Les manifestants réclamaient notamment une réforme constitutionnelle, un rôle plus fort pour le Parlement, la formation d'un gouvernement d'union nationale, l'élimination de la corruption, endémique et généralisée, une élection présidentielle anticipée et la fin de la violence. Aucune mention n'a été faite de l'OTAN.

L'Ukraine a commencé à évoquer la possibilité de renoncer au statut « hors bloc » en septembre 2014, six mois après l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie et le début des actions agressives de la Russie dans l'est de l'Ukraine. La décision de renoncer à ce statut a finalement été prise par la Verkhovna Rada en décembre 2014, soit plus d'un an après le début des manifestations pro-européennes.

- **Allégation : L'OTAN prévoyait de stationner des navires et des missiles en Crimée**

**Dans les faits :** C'est de la pure fiction. Cette idée n'a jamais été proposée, suggérée ou débattue au sein de l'OTAN.

- **Allégation : L'OTAN a l'intention d'établir une base militaire en Géorgie**

**Dans les faits :** Au sommet du pays de Galles, l'OTAN a décidé de proposer à la Géorgie un paquet substantiel de mesures d'assistance, destiné à renforcer les capacités de défense de ce pays et son interopérabilité avec l'Alliance. Comme convenu avec la Géorgie, une installation de formation sera mise sur pied dans le pays afin de contribuer à la formation des personnels de la Géorgie et à leur interopérabilité avec les pays de l'Alliance.

Il s'agit d'un centre de formation, et non d'une base militaire.

Cette initiative aboutira à une coopération plus étroite avec le gouvernement souverain et internationalement reconnu de la Géorgie, et à une amélioration de la formation et du contrôle démocratique de ses forces armées. Elle contribuera ainsi à la stabilité, en rendant les forces armées géorgiennes plus professionnelles, et en renforçant le contrôle démocratique exercé sur elles.

- **Allégation : L'OTAN possède des bases dans le monde entier**

**Dans les faits :** L'infrastructure militaire de l'OTAN en dehors du territoire de ses États membres est limitée aux zones dans lesquelles l'Alliance mène des opérations.

Ainsi, l'OTAN dispose d'installations militaires en Afghanistan, pour le soutien de la mission Resolute Support, et au Kosovo, pour le soutien de la mission de la KFOR.

L'OTAN dispose de bureaux de liaison civils dans certains pays partenaires, comme la Géorgie, l'Ukraine et la Russie. Ces éléments ne peuvent nullement être considérés comme des « bases militaires ».

Certains Alliés ont des bases en territoire étranger en vertu d'accords bilatéraux et en application du principe du consentement du pays hôte, ce qui n'est pas le cas des bases russes en République de Moldova (Transnistrie), en Ukraine (République autonome de Crimée) et en Géorgie (régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud).

## — L'OTAN et son attitude à l'égard de la Russie

- **Allégation : L'OTAN tente d'encercler la Russie**

**Dans les faits :** Cette allégation fait abstraction de la réalité géographique. Les frontières terrestres de la Russie représentent un peu plus de 20 000 kilomètres. Sur ces 20 000 kilomètres, 1215 seulement, soit moins d'un seizième de la longueur totale des frontières, bordent des pays actuellement membres de l'OTAN.

La Russie a des frontières communes avec 14 pays (Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Bélarus, Ukraine, Géorgie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Mongolie, Chine et Corée du Nord). Seuls cinq d'entre eux sont membres de l'OTAN.

L'allégation selon laquelle l'OTAN construirait des bases autour de la Russie est tout aussi infondée. Hors du territoire des pays de l'OTAN, l'Alliance ne maintient une présence significative qu'en trois endroits : au Kosovo, en Afghanistan et au large de la Corne de l'Afrique. Les trois opérations sont menées sous mandat de l'ONU, et donc avec l'assentiment de la Russie, ainsi que de tous les autres membres du Conseil de sécurité. Avant que la Russie commence à mener des actions agressives en Ukraine, elle fournissait un soutien logistique au profit de la mission en Afghanistan et elle coopérait directement avec l'opération de lutte contre la piraterie, montrant clairement qu'à ses yeux, ces opérations, loin d'être des menaces, étaient bénéfiques.

En ce qui concerne le stationnement permanent de forces des Etats-Unis et d'autres pays de l'Alliance sur le territoire d'Alliés européens, l'OTAN a pleinement respecté les engagements consignés dans l'Acte fondateur OTAN-Russie. Il n'y a pas eu de stationnement permanent de forces de combat supplémentaires sur le territoire d'autres pays alliés. De fait, le niveau total des forces est sensiblement moins élevé depuis la fin de la Guerre froide.

L'OTAN entretient des relations de partenariat avec de nombreux pays d'Europe et d'Asie, comme on peut le constater sur cette carte interactive. Ces partenariats, conclus à la demande des partenaires concernés, portent exclusivement sur des questions décidées avec eux, comme la préparation et le secours en cas de catastrophe, la transparence, la réforme des forces armées et la lutte contre le terrorisme. Ils ne peuvent légitimement être considérés comme une menace pour la Russie, ni pour aucun autre pays de la région, et encore moins comme une tentative d'encerclement.

## ● Allégation: L'OTAN a une mentalité de guerre froide

**Dans les faits :** La Guerre froide a pris fin il y a plus de vingt ans. Elle se caractérisait par l'existence de deux blocs idéologiques qui s'opposaient, par la présence massive et permanente de forces armées en Europe, et par la domination militaire, politique et économique qu'exerçait l'Union soviétique sur la quasi-totalité de ses voisins européens.

La fin de la Guerre froide a marqué une victoire pour les populations d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique, et elle a ouvert la voie au processus qui allait mettre fin à la division de l'Europe. Lors de sommets historiques tenus dans les années qui ont suivi la chute du mur de Berlin, la Russie a joué le rôle qui lui revenait dans l'édification d'une architecture de sécurité nouvelle et inclusive pour l'Europe, avec notamment la charte de Paris, la création de l'OSCE, l'instauration du Conseil de partenariat euro-atlantique et l'Acte fondateur OTAN-Russie.

Depuis la fin de la Guerre froide, un vent nouveau a soufflé sur l'OTAN, avec l'arrivée de nouveaux membres et l'instauration de nouvelles pratiques de travail – des changements clairement exprimés par l'adoption de nouveaux concepts stratégiques, en 1999 puis en 2010. Les accusations selon lesquelles l'OTAN s'en est tenue à ses objectifs de l'époque de la Guerre froide font abstraction des changements bien réels qui sont intervenus.

Pendant cette même période, l'OTAN n'a cessé de tendre la main à la Russie, lui proposant toute une série d'initiatives de partenariat, avec en point d'orgue l'établissement du Conseil OTAN-Russie, en 2002. Aucun autre pays n'entretient une relation aussi privilégiée avec l'OTAN.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN l'ont affirmé au sommet du pays de Galles, en septembre 2014 : « *L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie. Mais nous ne pouvons transiger et ne transigerons pas sur les principes sur lesquels reposent notre Alliance et la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord.* » (Pour lire la déclaration du sommet du pays de Galles, cliquer [ici](#)). Il s'agit là de la politique officielle de l'OTAN, définie et exprimée en toute transparence par ses dirigeants au niveau le plus élevé. L'OTAN étant une organisation qui doit rendre des comptes à ses pays membres, elle est tenue d'appliquer cette politique.

## ● Allégation : L'OTAN est un projet géopolitique des États-Unis

**Dans les faits :** L'OTAN a été fondée en 1949 par douze États souverains : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Elle compte aujourd'hui 28 États membres, qui ont chacun pris la décision souveraine d'entrer dans l'Alliance.

À l'OTAN, le processus de décision repose sur le consensus, ce qui signifie qu'une décision ne peut être prise que si chacun des Alliés marque son accord.

De la même manière, chaque pays est seul habilité à décider s'il prendra part à une opération dirigée par l'OTAN, suivant les procédures juridiques qui sont les siennes. Aucun membre de l'Alliance ne peut décider du déploiement des forces d'un autre Allié.

## ● Allégation : L'objectif de l'OTAN est de contenir ou d'affaiblir la Russie

**Dans les faits :** L'objectif de l'OTAN est exposé dans le préambule du Traité de Washington, le document fondateur de l'Alliance (consultable ici).

Selon ce document, les Alliés sont déterminés « à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. [Ils sont s]oucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité. [Ils sont r]ésolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité. »

S'appuyant sur ces objectifs, l'OTAN, au cours des vingt dernières années, a dirigé des missions dans les Balkans, en Afghanistan, au-dessus de la Libye et au large de la Corne de l'Afrique. L'Alliance a effectué des exercices de la Méditerranée à l'Atlantique Nord ainsi qu'en Europe, sur des thèmes allant de la lutte contre le terrorisme au sauvetage de sous-marins – y compris avec la Russie elle-même.

Aucune de ces activités ne peut raisonnablement être présentée comme étant dirigée contre la Russie.

## ● Allégation : L'OTAN a tenté d'isoler ou de marginaliser la Russie

**Dans les faits :** Depuis le début des années 1990, l'Alliance s'emploie sans relâche à construire une relation de coopération avec la Russie dans des domaines d'intérêt commun.

L'OTAN a fait le premier pas, proposant un dialogue plutôt qu'une confrontation, au sommet qu'elle a tenu à Londres en juillet 1990 (déclaration ici). Dans les années qui ont suivi, l'Alliance a encouragé le dialogue et la coopération en créant de nouveaux cadres, à savoir le Partenariat pour la Paix (PPP) et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ouverts à tous les pays d'Europe, y compris la Russie (documents de base ici et ici).

Après la signature des accords de Dayton, en 1995, les forces russes ont pris part aux opérations de mise en œuvre de l'accord de paix dirigées par l'OTAN (IFOR et SFOR). Elles ont également pris part à l'opération dirigée par l'OTAN qui visait à mettre en œuvre l'accord de paix au Kosovo (KFOR). Il s'agissait à chaque fois d'opérations menées sous mandat du Conseil de sécurité de l'ONU.

En 1997, l'OTAN et la Russie ont signé l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles, texte portant création du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie. En 2002, elles ont renforcé leurs relations grâce à la création du Conseil OTAN-Russie (COR). Elles ont réaffirmé leur attachement à l'Acte fondateur lors des sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010 (Acte fondateur ici, Déclaration de Rome portant création du COR ici, et Déclaration du sommet OTAN-Russie de Lisbonne ici).

Depuis que le COR a été créé, l'OTAN et la Russie ont collaboré dans des domaines tels que la lutte antiterroriste, la lutte contre le terrorisme, le sauvetage des équipages de sous-marins ou les plans civils d'urgence. Nous avons entrepris d'édifier avec la Russie une relation tout à fait unique, fondée non seulement sur l'intérêt mutuel mais aussi sur la coopération et l'objectif commun d'une Europe libre, entière et en paix. Aucun autre partenaire ne s'est vu offrir une relation comparable ni un cadre institutionnel aussi complet que celui-là.

## ● Allégation : L'OTAN aurait dû être dissoute à la fin de la Guerre froide

**Dans les faits :** Au sommet de Londres, en 1990, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont pris la décision suivante : « Nous devons rester solidaires, pour que se maintienne cette paix dont nous jouissons depuis quarante ans. » Il s'agissait de leur part d'un choix souverain, pleinement conforme à leur droit à la défense collective en vertu de la charte des Nations Unies.

Depuis, douze pays de plus ont choisi de rejoindre les rangs de l'OTAN. L'Alliance s'est chargée de missions nouvelles et s'est adaptée à des défis nouveaux, tout en demeurant fidèle à ses principes fondamentaux de sécurité, de défense collective et de décision par consensus.

À deux reprises depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a renouvelé son concept stratégique (en 1999 et en 2010) pour tenir compte des réalités nouvelles. Ainsi, plutôt que d'être dissoute, l'OTAN s'est adaptée, et elle continue de le faire, pour répondre aux besoins et aux attentes des Alliés, et pour promouvoir leur conception commune d'une Europe libre, entière et en paix.

- **Allégation : L'élargissement de l'OTAN s'est déroulé suivant le même processus que l'expansion de l'URSS et du Pacte de Varsovie**

**Dans les faits :** Toute comparaison entre l'élargissement de l'OTAN après la fin de la Guerre froide et la création du Pacte de Varsovie ou du bloc soviétique à la fin de la Seconde Guerre mondiale est une grossière déformation de la réalité historique.

L'incorporation des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie après la Seconde Guerre mondiale s'était faite dans un contexte marqué par l'occupation militaire, la dictature d'un parti unique et la répression violente de la dissidence.

Lorsque les pays d'Europe centrale et orientale ont sollicité l'adhésion à l'OTAN après la dissolution du Pacte de Varsovie, ils l'ont fait de leur plein gré, en suivant leur propre cheminement démocratique, et après avoir mené les réformes nécessaires. Cette démarche a eu lieu dans des pays en paix, au travers de débats et en toute transparence.

## — L'OTAN, une « menace »

- **Allégation : L'OTAN représente une menace pour la Russie**

**Dans les faits :** Au cours de ces 25 dernières années, l'OTAN n'a cessé de tendre la main à la Russie, publiquement et en toute transparence.

L'Alliance a mis en place des organes de coopération tout à fait uniques – le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, puis le Conseil OTAN-Russie – pour donner une forme concrète à sa relation avec ce pays. Elle a invité la Russie à coopérer dans le domaine de la défense antimissile, une invitation qui n'a été adressée à aucun autre pays partenaire.

Dans l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie, qui a été signé avec ce pays en 1997 et dont les principes ont été réaffirmés aux sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010, l'OTAN déclarait que « *dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat* ». L'Alliance a honoré tous ses engagements en la matière.

La politique officielle de l'OTAN envers la Russie a été tout récemment énoncée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance lors du sommet du pays de Galles, en septembre 2014, où ils ont déclaré :

« *L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie. Mais nous ne pouvons transiger et ne transigerons pas sur les principes sur lesquels reposent notre Alliance et la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord.* » (Pour lire la déclaration du sommet du pays de Galles, cliquer ici).

Ainsi, ni les politiques ni les lignes d'action de l'Alliance ne représentent une menace pour la Russie.

- **Allégation : La défense antimissile de l'OTAN vise la Russie et l'accord conclu avec l'Iran en est la preuve**

**Dans les faits :** Le système de défense antimissile de l'OTAN n'est ni conçu ni dirigé contre la Russie. Il ne représente pas une menace pour la capacité de dissuasion stratégique de la Russie.

Le secrétaire général délégué de l'OTAN, Alexander Vershbow, l'a déjà expliqué : que ce soit en termes de géographie ou de physique, il est impossible pour le système OTAN de détruire des missiles intercontinentaux russes depuis les sites de l'OTAN en Roumanie ou en Pologne. Ses capacités sont trop limitées, le nombre d'installations prévues est insuffisant, et les sites sont trop au sud ou trop près de la Russie.

Des responsables russes l'ont eux-mêmes confirmé : le bouclier prévu par l'OTAN ne nuira nullement à la capacité de dissuasion de la Russie. Le vice-premier ministre Dimitri Rogozine, émissaire de la Russie pour les questions de défense antimissile, a déclaré le 26 janvier 2015 que ni le système actuel de défense antimissile ni le système prévu ne pourraient nuire au potentiel de la Russie en matière de défense antimissile, ni même semer le doute à ce sujet.

Enfin, l'affirmation russe selon laquelle la signature de l'accord-cadre sur le programme nucléaire iranien rend inutile la défense antimissile de l'OTAN est fautive à deux titres.

D'une part, l'accord conclu avec l'Iran ne couvre pas la prolifération de la technologie des missiles balistiques, question complètement différente de celle du nucléaire.

D'autre part, comme l'OTAN n'a cessé de l'expliquer, la défense antimissile ne vise pas un pays en particulier mais bien la menace que constitue la prolifération de manière générale. De fait, plus de trente pays possèdent ou s'efforcent d'acquérir la technologie des missiles balistiques. L'accord-cadre sur l'Iran ne change rien à cette réalité.

- **Allégation : L'entrée de nouveaux membres dans l'OTAN menace la Russie**

**Dans les faits :** Chacun des pays qui devient membre de l'OTAN s'engage à respecter les principes et les politiques de l'Alliance, ainsi que les engagements déjà pris par l'OTAN.

Cela inclut l'assurance que l'OTAN ne représente pas une menace pour la Russie, énoncée tout récemment lors du sommet du pays de Galles.

Ainsi, l'augmentation du nombre de membres de l'OTAN va forcément de pair avec l'augmentation du nombre de pays souscrivant à l'affirmation selon laquelle « l'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie ».

- **Allégation : Les exercices de l'OTAN sont une provocation qui menace la Russie**

**Dans les faits :** Tous les pays ont le droit de mener des exercices pour autant qu'ils agissent dans le respect de leurs obligations internationales, notamment en annonçant le nombre de personnels concernés et en accordant des possibilités d'observation si la demande en est faite.

Afin de favoriser la confiance et la transparence, les membres de l'OSCE sont tenus, en vertu du Document de Vienne, d'annoncer la tenue des exercices faisant intervenir plus de 9 000 personnels, à moins qu'il ne s'agisse d'exercices surprise visant à tester l'état de préparation.

L'OTAN et les Alliés se sont toujours strictement conformés à l'esprit et à la lettre du Document de Vienne. Les exercices pour lesquels les effectifs étaient supérieurs au seuil de notification ont été annoncés largement à l'avance. C'est ainsi que la Russie a pu envoyer des observateurs assister à l'exercice Joint Warrior, conduit par le Royaume-Uni en avril 2015.

La Russie, en revanche, a organisé de multiples exercices surprise faisant intervenir des dizaines de milliers d'hommes, dont certains dans des zones proches du territoire OTAN. La pratique consistant à organiser sans préavis des exercices massifs est une violation de l'esprit du Document de Vienne, qui génère des tensions et mine la confiance. Cela tient en particulier au fait que la prise de la Crimée par

l'armée russe a été menée sous couvert d'un tel exercice surprise.

Ce sont donc les exercices de la Russie, et non ceux de l'OTAN, qui constituent une menace pour la stabilité.

## Promesses et engagements

- **Allégation : La Russie a le droit de s'opposer à la présence d'infrastructures appuyées par l'OTAN sur le territoire de pays membres en Europe centrale et orientale**

**Dans les faits :** Les relations entre l'OTAN et la Russie sont régies par l'Acte fondateur OTAN-Russie sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles, approuvé par les Alliés et la Russie en 1997 et réaffirmé aux sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010. (Pour consulter l'Acte fondateur, cliquer [ici](#).)

Dans l'Acte fondateur, les deux parties sont convenues de ce qui suit : « *Dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat. En conséquence, elle devra compter sur une infrastructure adéquate à la mesure des tâches précitées. Dans ce contexte, le renforcement peut s'opérer, en cas de besoin, pour assurer la défense contre une menace d'agression et pour des missions de soutien de la paix en conformité avec la Charte des Nations Unies et les principes directeurs de l'OSCE, ainsi que pour des exercices compatibles avec le Traité FCE adapté, les dispositions du Document de Vienne de 1994 et les mesures de transparence agréées d'un commun accord. La Russie fera preuve d'une retenue comparable dans ses déploiements de forces conventionnelles en Europe.* »

Ainsi, l'Acte fondateur, et par conséquent la Russie, autorise explicitement tant les infrastructures que les renforcements.

- **Allégation : La réponse de l'OTAN aux actions illégales de la Russie en Ukraine enfreint l'Acte fondateur**

**Dans les faits :** L'OTAN a réagi à la nouvelle réalité stratégique née des actions illégales et illégitimes de la Russie en Ukraine en renforçant la défense des Alliés d'Europe centrale et orientale et en assurant sa capacité à accroître ces renforcements si nécessaire, notamment par une amélioration des infrastructures.

Toutes ces mesures sont conformes aux dispositions de l'Acte fondateur, cité plus haut.

Dans l'Acte fondateur, tous les signataires, y compris la Russie, sont convenus de principes parmi lesquels l'« *abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre ainsi que contre tout autre État, sa souveraineté, son intégrité territoriale ou son indépendance politique, de toute manière qui soit incompatible avec la Charte des Nations Unies et avec la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des États participants consignée dans l'Acte final d'Helsinki* » et le « *respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États et de leur droit inhérent de choisir les moyens d'assurer leur sécurité, de l'inviolabilité des frontières et du droit des peuples à l'autodétermination tels qu'ils sont consacrés dans l'Acte final d'Helsinki et dans d'autres documents de l'OSCE* ».

L'OTAN a respecté à la lettre ces engagements. La Russie, en revanche, a prononcé l'annexion de la Crimée, apporté son soutien aux séparatistes violents dans l'est de l'Ukraine, et insisté pour que ce pays ne soit pas admis dans l'OTAN.

- **Allégation : Les dispositions nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

**Dans les faits :** Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du processus de désarmement nucléaire. Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont réaffirmé leur plein soutien à ce traité.

Le déploiement d'armes nucléaires américaines sur le territoire de pays membres de l'OTAN est pleinement conforme au TNP. Ces armes demeurent en permanence sous la garde et sous le contrôle des États-Unis.

Par ailleurs, les dispositions nucléaires de l'OTAN sont plus anciennes que le TNP et cette question a été pleinement prise en considération lors de la négociation du traité. Ces dispositions ont ainsi été portées à la connaissance des délégations et rendues publiques.

- **Allégation : Les exercices nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

**Dans les faits :** Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont réaffirmé leur plein soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La posture nucléaire de l'OTAN est en totale conformité avec ce texte.

À aucun moment l'OTAN n'a déplacé d'armes nucléaires vers l'Europe de l'Est. Il n'y a pas eu d'exercice nucléaire de l'OTAN dans l'est du territoire de l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide.

C'est la Russie qui a commencé à utiliser ses armes nucléaires comme instrument dans sa stratégie d'intimidation. La Russie a durci son discours sur le nucléaire et intensifié ses exercices nucléaires. Des bombardiers russes à capacité nucléaire effectuent des vols à proximité des frontières de l'Alliance. La Russie a également menacé de baser des missiles à capacité nucléaire à Kaliningrad et en Crimée.

Ces activités et ce discours ne contribuent pas à la transparence ni à la prévisibilité, en particulier dans le contexte d'un environnement de sécurité ayant changé suite aux actions agressives de la Russie en Ukraine.

- **Allégation : Les dirigeants des pays de l'OTAN ont promis, au moment de la réunification de l'Allemagne, que l'Alliance ne s'élargirait pas vers l'est**

**Dans les faits :** Aucune promesse en ce sens n'a jamais été faite, et la Russie n'a jamais produit la moindre preuve pour étayer ses allégations.

Toute décision officielle de l'OTAN est adoptée par consensus et consignée dans un compte rendu. Il n'existe aucun document attestant d'une telle décision de l'Alliance, et aucune promesse de ce type ne peut donc avoir été faite.

Par ailleurs, au moment de cette prétendue promesse, le Pacte de Varsovie existait toujours. Ses membres ne se sont mis d'accord sur sa dissolution qu'en 1991. Par conséquent, il n'est pas plausible d'affirmer que l'idée de leur adhésion à l'OTAN était à l'ordre du jour en 1989.

L'ex-président de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, l'a lui-même confirmé. Le 15 octobre 2014, dans un entretien accordé à *Rossiiskaya Gazeta* et à *Russia Beyond The Headlines*, il a ainsi déclaré :

*« La question de « l'expansion de l'OTAN » n'a pas du tout été examinée, et elle n'a pas été évoquée durant ces années. Je le dis de manière pleinement responsable. Pas un seul pays d'Europe orientale n'a soulevé la question, pas même après que le Pacte de Varsovie eut cessé d'exister, en 1991. Les dirigeants des pays occidentaux ne l'ont pas soulevée non plus. »*



## Opérations de l'OTAN

### ● Allégation : L'opération de l'OTAN en Afghanistan a été un échec

**Dans les faits :** En 2003, l'OTAN a pris le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, placée sous mandat de l'ONU.

Sous son commandement, la mission s'est progressivement étendue à l'ensemble de l'Afghanistan, avec la participation de 22 pays non membres de l'OTAN, et elle a permis de mettre sur pied des forces de sécurité nationales qui, parties de rien, comptent à présent plus de 350 000 soldats et policiers.

Des menaces continuent de peser sur la sécurité de l'Afghanistan. Toutefois, les forces afghanes sont désormais prêtes à assumer l'entière responsabilité de la sécurité dans tout le pays, comme convenu avec les autorités afghanes.

Désormais, dans le cadre de la mission Resolute Support, l'OTAN dispense formation, conseil et assistance aux forces afghanes.

### ● Allégation : La mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan n'est pas parvenue à mettre fin au trafic de stupéfiants dans le pays

**Dans les faits :** En Afghanistan comme dans tout autre pays souverain, c'est au gouvernement national qu'il incombe au premier chef de faire respecter la loi et l'ordre public, y compris pour ce qui concerne le trafic de stupéfiants.

La communauté internationale soutient de diverses manières le gouvernement afghan, afin de l'aider à assumer cette responsabilité, notamment dans le cadre de l'ONU et de l'Union européenne.

L'OTAN n'est pas un acteur de premier plan dans ce domaine. Son rôle a été défini avec l'accord de la communauté internationale.

### ● Allégation : NATO's operation over Libya was illegitimate

L'opération dirigée par l'OTAN a été lancée en vertu de deux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (résolutions 1970 et 1973), qui se référaient au chapitre VII de la Charte des Nations Unies et qui n'ont suscité, ni l'une ni l'autre, l'opposition de la Russie.

La résolution 1973 autorisait la communauté internationale « à prendre toutes mesures nécessaires » pour « protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque ». C'est précisément ce que l'OTAN a fait, avec le soutien politique et militaire de pays de la région et de membres de la Ligue des États arabes.

Après le conflit, l'OTAN a coopéré avec la Commission d'enquête internationale sur la Libye, qui n'a constaté aucune violation de la résolution 1973 ou du droit international, et qui a conclu, au contraire, que « l'OTAN a mené une campagne d'une grande précision et qu'elle s'est montrée résolument déterminée à éviter les pertes civiles ».

### ● Allégation : L'opération aérienne de l'OTAN au Kosovo était illégitime

**Dans les faits :** L'opération de l'OTAN au profit du Kosovo a été lancée alors que l'ONU et le Groupe de contact, dont la Russie faisait partie, s'évertuaient depuis plus d'un an à trouver une solution pacifique au conflit. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité de l'ONU a jugé que le nettoyage ethnique au Kosovo et l'accroissement du nombre de réfugiés chassés de leurs foyers constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'opération Allied Force de l'OTAN a été lancée pour éviter les violations constantes et à grande échelle des droits de l'homme, ainsi que le massacre de civils.

Après la campagne aérienne, une opération de maintien de la paix (KFOR), à laquelle s'était initialement associée la Russie, a été lancée sous la conduite de l'OTAN en vertu d'un mandat de l'ONU (résolution 1244 du Conseil de sécurité), dans le but de garantir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo.

- **Allégation : Les cas du Kosovo et de la Crimée sont identiques**

**Dans les faits :** L'opération au Kosovo a eu lieu dans le prolongement de discussions approfondies impliquant toute la communauté internationale, confrontée à une crise de longue durée, dont le Conseil de sécurité de l'ONU avait reconnu qu'elle constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Après l'opération, la communauté internationale s'est engagée dans un processus diplomatique qui a duré près de dix ans, sous l'autorité de l'ONU, dans le but de trouver une solution politique et de régler le statut final du Kosovo, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

En Crimée, il n'y avait pas eu de crise préalable, et il n'y a eu aucune tentative de dialogue avec le gouvernement ukrainien, aucun rôle pour l'ONU, ni aucune tentative de solution négociée.

Au Kosovo, la communauté internationale a passé plus de 3 000 jours à essayer de trouver une solution. En Crimée, la Russie a annexé une partie du territoire de l'Ukraine en moins de 30 jours. Elle a tenté de justifier cette annexion illégale et illégitime en se réclamant notamment d'un référendum non conforme au droit ukrainien, organisé dans une situation d'occupation armée caractérisée par l'absence de liberté d'expression et d'accès aux médias pour l'opposition et par l'absence d'une supervision internationale crédible.

- **Allégation : L'annexion de la Crimée par la Russie est légitimée par l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'indépendance du Kosovo (consultable ici)**

**Dans les faits :** La Cour a déclaré que son avis ne constituait pas un précédent. Elle a souligné qu'elle avait été saisie d'une question « bien précise et très spécifique » sur l'indépendance du Kosovo, qui n'engloberait pas les conséquences juridiques plus larges de cette décision.

- **Allégation : Les autorités ukrainiennes sont illégitimes**

**Dans les faits :** Le président de l'Ukraine, M. Porochenko, a été élu le 25 mai à une nette majorité, à l'issue d'un scrutin que l'OSCE a qualifié (rapport ici) de révélateur de la ferme détermination des autorités de tenir des élections honnêtes, largement conformes aux engagements pris au niveau international et respectueuses des libertés fondamentales. Les seules régions où des restrictions importantes ont été signalées sont celles que contrôlaient les séparatistes, qui, selon l'OSCE, ont tenté à de nombreuses reprises de faire échouer le processus.

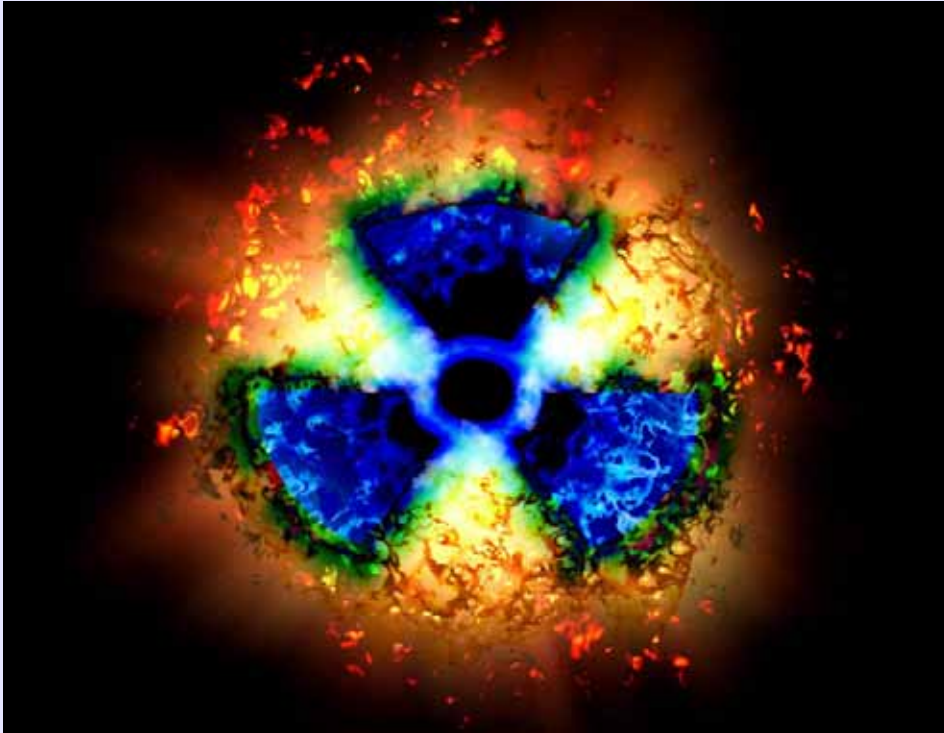
Le parlement actuel a été élu le 26 octobre à l'issue d'un scrutin que l'OSCE a qualifié (rapport ici) d'élection ayant laissé une large place à la concurrence et ayant offert aux électeurs un véritable choix ainsi qu'un respect général des libertés fondamentales. L'OSCE a de nouveau fait observer que, malgré les efforts déterminés des autorités électorales pour que les élections soient organisées dans tout le pays, celles-ci n'avaient pu l'être dans certaines parties des régions (oblasts) de Donetsk et de Louhansk, ni dans la péninsule de Crimée.

Enfin, les responsables russes continuent d'affirmer que le Parlement et le gouvernement ukrainiens sont aux mains de « nazis » et de « fascistes ». Or, aux élections législatives, les partis que la Russie avait qualifiés de « fascistes » ont obtenu des résultats bien inférieurs au seuil de 5 % qu'il fallait atteindre pour siéger au Parlement. L'électorat ukrainien a clairement voté pour l'unité et la modération et non pour le séparatisme ou l'extrémisme, et la composition du Parlement reflète ce choix.

En résumé, le président et le Parlement sont légitimes. Ce sont les actions des séparatistes qui ne le sont pas.

## Les armes de destruction massive

La prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité mondiales. Au cours des dix années à venir, cette prolifération se manifesterait avec le plus d'acuité dans certaines des régions les plus instables du monde.



(© Science Photo Library / Van Parys Media )

### Points principaux

- Les pays membres de l'OTAN s'emploient à prévenir la prolifération des ADM au travers d'un programme politique dynamique de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.
- Le Centre de non-prolifération des ADM, situé au siège de l'OTAN, renforce le dialogue entre les Alliés, évalue les risques et soutient les activités de défense, afin que l'Alliance soit mieux préparée à répondre à l'emploi d'ADM ou d'agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).
- L'OTAN renforce ses capacités à se défendre contre des attaques CBRN, y compris dans le cadre d'attaques terroristes.
- L'OTAN organise des formations et des exercices visant à tester l'interopérabilité des forces et à les préparer à opérer dans un environnement CBRN.

## Pour en savoir plus

### Les initiatives de l'OTAN dans le domaine des ADM

Les pays de l'OTAN s'emploient activement à empêcher la prolifération des ADM par des acteurs étatiques et non étatiques, dans le cadre d'un programme politique dynamique de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération ; ils développent et harmonisent les capacités de défense et, au besoin, ils emploient ces capacités conformément aux décisions politiques prises à l'appui des objectifs de non-prolifération. La sécurité de l'OTAN repose sur des éléments politiques et sur des éléments de défense.

L'OTAN est prête à rétablir la situation en cas d'attaque ADM ou d'événement chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), grâce à une approche politique, militaire et civile globale.

Bien que des progrès notables aient été accomplis, il reste d'importants défis à relever.

En 1999, l'Alliance a intensifié ses activités dans ce domaine, avec le lancement de l'initiative sur les ADM. Cette initiative avait pour vocation d'intégrer les dimensions politique et militaire des activités menées par l'Alliance en réponse à la prolifération des ADM. Depuis lors, les Alliés continuent de renforcer et d'étendre la contribution de l'OTAN aux activités de non-prolifération conduites à l'échelle mondiale. En particulier, ils soutiennent fermement divers régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération, et ils organisent des activités d'ouverture avec les pays partenaires et avec les organisations internationales concernées. Les Alliés développent par ailleurs les capacités de défense de l'OTAN face aux risques que représentent les ADM, et ils continuent d'améliorer l'état de préparation du secteur civil et les capacités de gestion des conséquences en cas d'emploi d'ADM ou encore d'attaque ou d'accident CBRN.

#### ● Le Centre de non-prolifération des ADM

Le Centre de non-prolifération des ADM a ouvert ses portes en mai 2000. Il est le fruit de l'initiative sur les ADM approuvée au sommet de Washington, en avril 1999. Il est intégré à la Division Défis de sécurité émergents (ESC) du siège de l'OTAN et est composé d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international de l'OTAN.

Les activités principales du Centre consistent à renforcer le dialogue sur les questions liées aux ADM, à intensifier les consultations sur les activités de non-prolifération et à évaluer les risques. Il soutient en outre les initiatives de défense qui permettent à l'Alliance d'être mieux à même de faire face aux risques que représentent les ADM et leurs vecteurs ainsi qu'aux nouvelles menaces hybrides et à celles que posent les acteurs non étatiques.

#### ● L'amélioration des capacités de défense CBRN

L'OTAN continue d'améliorer sensiblement sa posture de défense CBRN, avec la mise en place de la force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN (CJ-CBRND-TF), de la capacité OTAN de téléexpertise CBRN, du Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN (JCBRND COE), du Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (DAT COE) et d'autres centres d'excellence et agences qui aident l'Organisation à faire face à la menace ADM. Les Alliés ont investi des ressources considérables dans les capacités d'alerte et de compte rendu, de protection individuelle et de gestion des risques CBRN.

#### ● La force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN (CJ-CBRND-TF)

La force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN de l'OTAN a été mise en place pour exécuter la gamme complète des missions de défense CBRN. Elle comprend le bataillon multinational de défense CBRN et l'équipe d'évaluation interarmées.

La CJ-CBRND-TF est dirigée par un Allié, sur la base d'une rotation annuelle. Normalement, elle opère dans le cadre de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) – une force multinationale chargée de réagir rapidement aux crises naissantes, dans tout le spectre des missions de l'Alliance. Toutefois, la CJ-CBRND-TF peut, si nécessaire, intervenir indépendamment de la NRF pour exécuter d'autres tâches, par exemple pour venir en aide aux autorités civiles dans des pays membres de l'OTAN.

## ● **Le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN (JCBRND COE)**

Le JCBRND COE de Vyskov, en République tchèque, a ouvert ses portes en juillet 2007. Il s'agit d'un organisme militaire international parrainé et pourvu en personnel par la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il est également ouvert aux partenaires qui souhaitent devenir des pays contributeurs.

Le Centre offre à l'Alliance une expertise et une expérience reconnues dans le domaine CBRN. Il permet d'accroître l'interopérabilité et d'augmenter les capacités en multipliant les activités de formation et d'entraînement et les exercices au niveau multinationale, en contribuant à l'élaboration de concepts, de doctrines, de procédures et de normes, et en testant et validant des concepts par l'expérimentation. Il contribue donc au processus de transformation de l'OTAN.

Le Centre comporte un élément de téléexpertise CBRN (CBRN RBE), qui a atteint sa capacité opérationnelle totale (FOC) en janvier 2016. Cette capacité fournit en temps utile aux commandants OTAN, à leurs états-majors et aux forces déployées une expertise, des évaluations et des avis CBRN scientifiques (techniques) et opérationnels complets, pendant la planification et l'exécution des opérations. Le CBRN RBE, doté d'un réseau secondaire composé de diverses institutions civiles et militaires, peut, si nécessaire, fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## ● **La normalisation, la formation, la recherche et le développement**

L'OTAN élabore et améliore les documents de normalisation nécessaires, elle conduit des activités de formation et des exercices, et elle apporte les améliorations capacitaires requises dans le domaine de la défense CBRN à travers les activités de nombreux groupes, organes et institutions, parmi lesquels :

- le Groupe de travail Médecine CBRN ;
- le Groupe de développement capacitaire interarmées Défense CBRN ;
- l'Organisation OTAN pour la recherche et la technologie ;
- le Comité politique et des partenariats (qui se charge désormais des tâches d'élaboration et de mise en œuvre des activités scientifiques, conduites auparavant sous les auspices du Comité pour la science au service de la paix et de la sécurité).

L'Alliance continue par ailleurs d'élaborer et d'améliorer les accords de normalisation OTAN qui régissent les opérations alliées menées dans un environnement CBRN. Ces accords, qui vont des normes de surveillance des maladies aux règles applicables à la limitation des mouvements de troupes, donnent des orientations sur tous les aspects de la préparation. De plus, l'OTAN organise des exercices d'entraînement et des séminaires de haut niveau, qui ont pour but de tester l'interopérabilité et de préparer ses dirigeants et ses forces à mener des opérations dans un environnement CBRN.

## ● **Le renforcement des capacités et la collaboration scientifique**

Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) permet à l'OTAN et à ses pays partenaires de coopérer sur des questions d'intérêt commun en vue de renforcer leur sécurité mutuelle. Le programme SPS facilite à cette fin les activités de recherche internationales devant permettre de relever les défis de sécurité émergents, il apporte un soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN, et il aide à développer des outils de détection précoce et de prévision des catastrophes et des crises.

Pour ce qui est de la non-prolifération des ADM et de la défense CBRN, l'objectif principal des activités SPS est de permettre à l'OTAN et à ses pays partenaires de mieux protéger leur population et leurs forces contre les menaces CBRN. Le programme soutient la recherche pour le développement des capacités de défense CBRN, des activités de formation et des ateliers dans les domaines suivants :

- la protection contre les agents CBRN, et la capacité d'en diagnostiquer les effets, de les détecter, de les détruire, de les éliminer et de les confiner, ainsi que les méthodes de décontamination ;
- les stratégies et technologies de gestion des risques et de reprise des activités ;
- les contre-mesures médicales destinées à lutter contre les agents CBRN.

## ● **La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération**

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont des outils essentiels pour prévenir l'emploi des ADM ainsi que la propagation de ces armes et de leurs vecteurs. C'est la raison pour laquelle les Alliés continueront de soutenir les nombreuses initiatives prises dans les domaines mentionnés ci-dessus, en se fondant toujours sur le principe de la garantie d'une sécurité non diminuée pour tous les pays membres de l'Alliance.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a radicalement réduit le nombre d'armes nucléaires stationnées en Europe et sa dépendance à l'égard de ces armes dans sa stratégie. Aucun pays de l'Alliance n'a de programme d'armes chimiques ou biologiques. De plus, les Alliés sont déterminés à détruire les stocks d'agents chimiques et ils apportent leur soutien à plusieurs pays, partenaires et autres, à cette fin.

Les pays membres de l'OTAN aspirent résolument à un monde plus sûr pour tous et à réunir les conditions nécessaires pour un monde sans armes nucléaires, conformément à l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi l'Alliance s'emploiera à réunir les conditions nécessaires pour de nouvelles réductions. La mise en application du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) constitue une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

## ● **L'amélioration de l'état de préparation du secteur civil**

Ce sont avant tout les autorités nationales qui sont responsables de la protection de leur population et de leurs infrastructures critiques face aux conséquences d'attentats terroristes, d'incidents CBRN et de catastrophes naturelles. Au sein de l'OTAN, les Alliés ont approuvé des exigences de base en matière de résilience nationale, et ils élaborent actuellement des directives pour aider les pays à les remplir. L'Alliance sert également d'enceinte pour l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, dans le but d'améliorer l'état de préparation et la résilience des pays.

Un réseau de 380 experts civils issus de toute la zone euro-atlantique a été constitué à l'appui de ces activités. Leur expertise couvre tous les aspects civils de la planification et des opérations de l'OTAN, y compris la gestion de crise, la gestion des conséquences et la protection des infrastructures critiques. Issus de l'administration publique ou du secteur industriel, ces experts participent à des formations et des exercices, et ils répondent aux demandes d'assistance.

Sous les auspices du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), les Alliés ont dressé l'inventaire des capacités civiles et militaires nationales qui pourraient être mises à disposition pour aider des pays frappés par un attentat terroriste CBRN. Créé à l'origine en 1998 pour coordonner les réactions aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, l'EADRCC est également chargé, depuis 2001, de la coordination des réactions aux attentats terroristes qui seraient commis au moyen d'agents CBRN. Il organise des exercices internationaux de grande envergure sur le terrain afin de tester, dans le cadre de simulations, les réactions aux situations de catastrophe ainsi que les mesures de gestion des conséquences.

## ● La coopération avec les partenaires

L'Alliance s'emploie activement à renforcer la sécurité internationale en nouant des partenariats avec les pays et les autres organisations internationales appropriés. Les programmes de partenariat de l'OTAN visent donc à offrir un cadre précieux pour le dialogue, la consultation et la coordination. Ils contribuent ainsi activement aux activités menées par l'OTAN dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique, la Commission OTAN-Ukraine, la Commission OTAN-Géorgie et le Dialogue méditerranéen sont autant d'exemples d'instances de coopération. L'OTAN consulte également les pays de la région du Moyen-Orient élargi qui participent à l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi que les partenaires mondiaux.

## ● Les activités d'ouverture internationales

Les activités d'ouverture menées avec des pays partenaires et des organisations internationales ou régionales contribuent au développement d'une perception commune de la menace ADM et encouragent la participation aux initiatives internationales de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération ainsi que le respect des obligations souscrites en la matière. Elles permettent en outre de renforcer l'action menée à l'échelle mondiale pour se protéger et se défendre contre les menaces CBRN, et d'améliorer les capacités de gestion de crise et de rétablissement de la situation en cas d'emploi d'ADM contre l'Alliance ou contre ses intérêts.

Les activités d'ouverture et de coopération de l'OTAN avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec l'Union européenne (UE) et avec d'autres organisations régionales, et les initiatives multilatérales qui traitent de la prolifération des ADM revêtent une importance particulière. Une coopération continue avec des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) peut contribuer aux efforts déployés pour inciter les États membres à se conformer aux accords internationaux applicables.

Concrètement, l'OTAN organise chaque année une conférence sur la non-prolifération, à laquelle participent un grand nombre de pays non membres de l'Organisation issus des six continents. Cette conférence annuelle s'est tenue à Doha en mars 2015, le Qatar étant le deuxième pays partenaire à l'accueillir. Elle a rassemblé plus de 150 participants, dont de hauts responsables de pays de l'OTAN et de pays partenaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales. Cet événement occupe une place unique parmi les activités des institutions internationales dans le domaine de la non-prolifération, car il permet aux hauts responsables nationaux de tenir des débats informels sur tous les types de menaces ADM ainsi que sur les réponses politiques et diplomatiques qui pourraient leur être apportées. Une autre session fructueuse s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) en mai 2016 et, en 2017, la conférence se déroulera en Finlande, un pays partenaire de l'OTAN.

L'Alliance participe également à des conférences sur cette question organisées par d'autres institutions internationales, parmi lesquelles le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, l'UE, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, l'OSCE, etc.

Bon nombre des activités que mène l'OTAN au titre du programme SPS sont axées sur la dimension civile des technologies nucléaire, chimique et biologique. Des scientifiques de pays de l'OTAN et de pays partenaires creusent actuellement les domaines susceptibles d'influer sur ces activités. Le déclassement et l'élimination des ADM ou de leurs composants, la manipulation sans risque des matières, les techniques de mise en œuvre de la maîtrise des armements, ou encore la détection des agents CBRN font partie de ces domaines de recherche.

## ■ Les organes décisionnels

Les orientations et les activités de l'Alliance dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ADM relèvent de l'autorité générale du Conseil de l'Atlantique Nord, le principal organe de décision politique de

l'OTAN. Le Conseil est épaulé par plusieurs comités et groupes OTAN, qui fournissent des évaluations stratégiques et formulent des avis et des recommandations quant aux orientations à suivre.

Le Comité sur la prolifération est l'organe consultatif de haut niveau pour les débats sur les initiatives politiques et les activités de défense de l'Alliance contre la prolifération des ADM. Il rassemble de hauts responsables nationaux chargés des aspects politiques et des questions de sécurité liés à la non-prolifération, ainsi que des spécialistes des capacités militaires nécessaires pour décourager la prolifération des ADM, pour déjouer les menaces, pour prévenir l'emploi d'ADM, ainsi que pour protéger les populations, le territoire et les forces de l'Alliance. Le Comité sur la prolifération est présidé par le Secrétariat international de l'OTAN lorsqu'il examine les aspects politico-militaires de la prolifération, et il est placé sous la direction de coprésidents nationaux pour les questions de défense.

## Évolution

L'emploi ou la menace d'emploi d'ADM a eu des répercussions importantes sur l'environnement de sécurité du XX<sup>e</sup> siècle, et elle continuera d'influer sur la sécurité internationale pour un certain temps encore. L'évolution des technologies modernes et les découvertes scientifiques favorisent l'apparition d'armes encore plus destructrices.

*Pendant la Guerre froide*, la perspective d'une destruction mutuelle assurée faisait obstacle à l'emploi des armes nucléaires. La course aux armements nucléaires a ralenti au début des années 1970, suite à la négociation des premiers traités sur la maîtrise des armements.

Dans les années 1990, l'amélioration de l'environnement de sécurité a permis aux États dotés d'armes nucléaires de réduire considérablement leurs stocks. Toutefois, la prolifération des connaissances et des technologies a permis à d'autres pays de fabriquer leurs propres armes nucléaires, ce qui a étendu les risques globaux à de nouvelles parties du monde.

*Au sommet de Washington, en 1999*, les dirigeants des pays alliés ont lancé une initiative sur les ADM pour la gestion des risques liés à la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs. Cette initiative devait permettre de mieux comprendre les questions relatives aux ADM, de développer des moyens d'y répondre, d'améliorer le partage du renseignement et de l'information ainsi que l'état de préparation des forces armées de l'Alliance pour qu'elles puissent mener des opérations dans un environnement ADM et faire face aux menaces dans ce domaine. C'est ainsi qu'en 2000, le Centre de non-prolifération des ADM a été établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles.

*Au sommet de Prague, en 2002*, les Alliés ont lancé un processus de modernisation, dont l'objectif était que l'OTAN soit en mesure de relever efficacement les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce processus prévoyait la création de la Force de réaction de l'OTAN, la rationalisation de la structure de commandement de l'Alliance ainsi qu'une série de mesures destinées à protéger les forces, la population et le territoire des pays de l'OTAN contre les menaces CBRN.

*En 2003*, l'OTAN a créé le bataillon multinational de défense CBRN et l'équipe d'évaluation interarmées, qui font partie de la force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN depuis 2007.

*Au sommet de Riga, en 2006*, les Alliés ont entériné une directive politique globale (CPG) qui contient une analyse du futur environnement de sécurité ainsi que les orientations fondamentales à suivre dans le cadre de la transformation de l'OTAN en cours. Il y est clairement indiqué que la prolifération des ADM et de leurs vecteurs représente une menace majeure pour la sécurité, notamment lorsqu'elle est associée aux menaces que posent le terrorisme ou les États faillis.

*En juillet 2007*, l'OTAN a ouvert le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN à Vyskov (République tchèque).

*En avril 2009*, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont entériné la « politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des ADM et la défense contre les menaces CBRN ». Le 31 août 2009, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de mettre ce document en lecture publique.



*Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance ont adopté un nouveau concept stratégique. Ils sont également convenus, à Lisbonne, de créer un comité spécifiquement chargé de formuler des avis sur la maîtrise des armements et sur le désarmement. Ce comité a entamé ses travaux en mars 2011.*

*En mai 2012, au sommet de Chicago, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé et rendu publics les résultats de la revue de la posture de dissuasion et de défense. Ce document réaffirme que l'OTAN est déterminée « à maintenir une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile pour la dissuasion et la défense, afin d'honorer les engagements énoncés dans le concept stratégique ». Il a également été rappelé au sommet de Chicago que « la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'Alliance », et les Alliés continueront par conséquent d'appuyer les efforts en ce sens.*

*Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont en outre souligné que « la prolifération menace notre vision commune qui est de créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ».*

*La déclaration du sommet du pays de Galles de septembre 2014 vient réaffirmer ce qui précède.*

## Dissuasion et défense

L'OTAN est une alliance politique et militaire ayant pour mission principale d'assurer la protection des populations de ses pays et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région de l'Atlantique Nord. Comme expliqué dans le Concept stratégique de 2010, les trois tâches essentielles de l'Alliance sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.



Aujourd'hui, l'Alliance est confrontée à un environnement de sécurité qui est plus varié, plus complexe, plus évolutif et plus exigeant que jamais. Elle se retrouve face à des défis et à des menaces émanant de l'est et du sud, d'acteurs étatiques et non étatiques, de forces militaires, et d'attaques terroristes, cyber ou hybrides.

La Russie est devenue plus assertive avec l'annexion illégale de la Crimée et la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, mais aussi avec le renforcement de son dispositif militaire à proximité des frontières de l'OTAN. Parallèlement à cela, au sud, la situation sécuritaire au Moyen-Orient et en Afrique s'est détériorée sous l'effet d'une combinaison de facteurs qui entraînent des pertes en vies humaines, alimentent les flux migratoires à grande échelle, et inspirent les attentats terroristes perpétrés dans les pays de l'Alliance et ailleurs.

L'Alliance doit être en mesure de faire face, de manière simultanée, à tous les types de défis et de menaces actuels et futurs, d'où qu'ils viennent. Voilà pourquoi elle renforce aujourd'hui sa posture de dissuasion et de défense, à la lumière de l'environnement de sécurité modifié et en évolution.

### Vers une posture de dissuasion et de défense renforcée

Le plan d'action « réactivité » (RAP), lancé au sommet du pays de Galles en 2014, a été un important facteur de changement dans la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Le RAP a été élaboré pour faire en sorte que l'Alliance soit prête à répondre rapidement et fermement aux nouveaux défis de sécurité émanant de l'est et du sud. Il s'agit du renforcement le plus significatif de la défense collective de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide.

Faisant fond sur le RAP, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont approuvé une posture de dissuasion et de défense renforcée au sommet de Varsovie en juillet 2016. Cette posture offrira à l'Alliance une large gamme d'options qui lui permettront de faire face à toutes les menaces, d'où

qu'elles viennent, afin de protéger le territoire, les populations, l'espace aérien et les lignes de communication maritimes de ses pays.

La défense collective est la plus importante responsabilité de l'Alliance, et la dissuasion demeure un élément central de la stratégie globale de l'OTAN – prévenir les conflits et la guerre, protéger les Alliés, préserver la liberté de décision et d'action, et sauvegarder les principes et les valeurs qu'elle défend : la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. La capacité de dissuasion et de défense de l'OTAN est assurée par une combinaison appropriée de capacités. Les capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile se complètent les unes les autres. L'OTAN garde en outre la liberté d'action et la souplesse nécessaire pour réagir à l'éventail complet des défis grâce à une approche appropriée et adaptée, au niveau de force minimum.

Les actions de l'Alliance sont défensives par nature, proportionnées et conformes aux engagements internationaux, compte tenu des menaces liées à l'environnement de sécurité modifié et en évolution et du droit de l'Alliance à la légitime défense. L'OTAN reste en outre pleinement attachée à la non-prolifération, au désarmement, à la maîtrise des armements, et aux mesures de confiance et de sécurité afin de renforcer la sécurité et de réduire les tensions militaires. Les Alliés vont par exemple au-delà de ce que prévoient le Document de Vienne et d'autres mesures de transparence dans la planification et la conduite des exercices de l'OTAN. Le Document de Vienne est un accord politiquement contraignant, établi par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et destiné à promouvoir la confiance mutuelle et la transparence sur les forces et les activités militaires d'un État.

Plus précisément, la posture de dissuasion et de défense renforcée de l'OTAN sera axée sur des domaines comme les forces conventionnelles, la présence avancée, la puissance aérienne interarmées et les forces maritimes, ainsi que la cyberdéfense, l'état de préparation du secteur civil et la lutte contre les menaces hybrides, notamment en coopération avec l'Union européenne.

## Projeter la stabilité

Si la dissuasion et la défense collective se voient redonner davantage d'importance, l'OTAN conserve aussi sa capacité à répondre à des crises au-delà de ses frontières et continue de s'employer activement à soutenir les partenaires et à travailler avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne. Toute ceci s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'OTAN à l'action de la communauté internationale visant à projeter la stabilité. La dissuasion et la défense ne sont pas traitées isolément. Elles font partie d'une réponse plus large apportée par la communauté transatlantique dans son ensemble à l'environnement de sécurité modifié et en évolution.

Projeter la stabilité consiste à renforcer la capacité de l'OTAN à former, à conseiller et à aider des forces locales. L'OTAN a une longue expérience dans ce domaine – grâce à ses opérations en Afghanistan et dans les Balkans – et dans celui du renforcement des capacités avec plus de 40 partenaires dans le monde entier. Elle intensifiera ses efforts, par exemple en améliorant la connaissance de la situation, en renforçant la dimension maritime de l'Alliance, et en adoptant une approche plus stratégique des partenariats.

Compte tenu des réalités d'aujourd'hui et de l'ampleur et de la complexité des défis et des menaces à la périphérie de l'OTAN, l'Alliance continuera à renforcer son rôle pour ce qui est de contribuer à la sécurité dans le cadre de ses trois tâches fondamentales : défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative.

## Politique et forces de dissuasion nucléaire de l'OTAN

Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.



### Points principaux

- La politique nucléaire de l'OTAN se fonde sur le concept stratégique de 2010 et sur la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012.
- L'objectif fondamental des forces nucléaires de l'OTAN est la dissuasion.
- La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de la stratégie d'ensemble de l'OTAN.
- Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.
- L'OTAN est attachée à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, mais tant qu'il y aura des armes nucléaires, elle restera une alliance nucléaire.
- Le Groupe des plans nucléaires fait office d'enceinte de consultation sur la dissuasion nucléaire de l'OTAN.

## Pour en savoir plus

### Politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN

La politique nucléaire de l'OTAN se fonde sur deux documents publics approuvés par les chefs d'État et de gouvernement des 28 pays de l'Alliance :

- Le concept stratégique de 2010
- La revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012

Le concept stratégique que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont adopté en novembre 2010 au sommet de Lisbonne définit les tâches et principes fondamentaux de l'Alliance, dissuasion comprise. Le concept stratégique engage l'OTAN sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires – mais il confirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

*« La responsabilité première de l'Alliance est de protéger et de défendre le territoire et la population de ses pays membres contre une attaque, en vertu de l'article 5 du traité de Washington. [...] »*

*La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de notre stratégie d'ensemble. [...] Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire. [...]*

*Nous assurerons la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation. »*

Le sommet tenu en 2010 à Lisbonne a donné le coup d'envoi d'une revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR), qui a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance au sommet de l'OTAN à Chicago, en mai 2012. La DDPR a examiné la posture générale de l'OTAN à la lumière du concept stratégique :

*« La revue a montré que la posture des forces nucléaires de l'Alliance satisfait actuellement aux critères requis pour une posture de dissuasion et de défense efficace. »*

*Tout en cherchant à ménager des conditions propices à de nouvelles réductions des armes nucléaires non stratégiques affectées à l'OTAN et en étudiant les diverses possibilités s'offrant en la matière, les Alliés concernés<sup>1</sup> feront en sorte que tous les éléments composant la dissuasion nucléaire de l'OTAN restent sûrs, sécurisés et efficaces aussi longtemps que l'Alliance demeurera une alliance nucléaire. Cela exigera un maintien de l'attention des dirigeants et une excellence institutionnelle pour la mission de dissuasion nucléaire, ainsi que des directives de planification alignées sur les exigences du XXI<sup>e</sup> siècle. »*

L'objectif fondamental des forces nucléaires de l'Alliance est la dissuasion. Il s'agit essentiellement d'une fonction politique. L'Alliance s'emploiera à maintenir une dissuasion efficace. Le contrôle politique des armes nucléaires sera maintenu en toutes circonstances. La planification et les consultations nucléaires au sein de l'Alliance se feront en fonction des directives politiques.

### Consultation nucléaire

Les principes clés de la politique nucléaire de l'OTAN sont établis par les chefs d'État et de gouvernement des 28 pays membres de l'Alliance.

Le Groupe des plans nucléaires (NPG) est, pour les États qui en sont membres, une enceinte de consultation sur toute question en rapport avec la dissuasion nucléaire de l'OTAN. À l'exception de la France, qui a décidé de ne pas y adhérer, les Alliés font tous partie du NPG.

<sup>1</sup> À savoir tous les membres du Groupe des plans nucléaires.

Les pays membres, y compris les nouveaux membres potentiels, sont tous, à tous égards, membres de l'Alliance, notamment pour ce qui est de leur engagement vis-à-vis de la politique de l'Alliance sur les armes nucléaires et des garanties qu'elle offre à l'ensemble des Alliés.

## Rôle des forces nucléaires de l'OTAN

Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.

Les conditions dans lesquelles un recours à l'arme nucléaire pourrait être envisagé sont extrêmement improbables.

### ● Forces nucléaires stratégiques

Comme l'indique le concept stratégique de 2010 :

*« La garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés. »*

### ● Avions à capacité duale

Un certain nombre de pays membres de l'OTAN mettent des avions à capacité duale (DCA) à la disposition de l'Alliance. Ces appareils peuvent participer à des rôles nucléaires à différents niveaux de préparation – le niveau le plus élevé se mesurant en semaines. Dans leur rôle nucléaire, les avions sont équipés pour emporter des bombes nucléaires, et le personnel est formé en conséquence.

Les armes nucléaires correspondantes restent sous le contrôle et la garde absolus des États-Unis.

Les Alliés assurent un soutien militaire pour la mission des DCA au moyen de forces et de capacités conventionnelles.

## Politique de l'OTAN en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération

Le concept stratégique de 2010 comme la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012 font clairement état de l'attachement de l'OTAN à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

Selon le concept stratégique :

*« L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité et doivent garantir une sécurité non diminuée à tous les pays membres de l'Alliance. »*

L'OTAN a réduit unilatéralement son stock d'armes nucléaires basées à terre de plus de 95 % par rapport au niveau atteint au plus fort de la Guerre froide.

Concernant ces réductions, la DDPR précise que :

*« Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a radicalement réduit le nombre et le type d'armes nucléaires stationnées en Europe, la disponibilité opérationnelle de ces armes, ainsi que sa dépendance à l'égard des armes nucléaires dans sa stratégie. »*

*[...] L'OTAN est prête à envisager de réduire encore son besoin en armes nucléaires non stratégiques affectées à l'Alliance dans le contexte de mesures réciproques de la part de la Russie, en tenant compte du stock russe d'armes de ce type stationnées dans la zone euro-atlantique, qui est plus important. »*



Comme l'ont indiqué les dirigeants de l'OTAN dans la déclaration du sommet du pays de Galles, en 2014 :

*« Nous aspirons toujours à une relation de coopération constructive avec la Russie, comportant des mesures de confiance et de transparence réciproques et un renforcement de la compréhension mutuelle des postures des forces nucléaires non stratégiques de l'OTAN et de la Russie en Europe, sur la base de nos préoccupations et de nos intérêts de sécurité communs, dans une Europe où chaque pays est libre de décider de son avenir. Nous constatons avec regret que les conditions d'une telle relation ne sont, pour l'heure, pas réunies. Par conséquent, la décision prise par l'OTAN de suspendre toute coopération civile et militaire pratique entre l'OTAN et la Russie est maintenue. Les canaux de communication politiques restent cependant ouverts. »*

## Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération

L'OTAN est depuis longtemps déterminée à mener une politique active dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non prolifération. L'Alliance cherche toujours, au travers de ces politiques, à atteindre ses objectifs de sécurité, tout en veillant à satisfaire à ses obligations en matière de défense collective et à accomplir la gamme complète de ses missions.



### Points principaux

- L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible.
- Elle contribue activement à des initiatives efficaces et vérifiables dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au travers de ses politiques et de ses activités ainsi que par l'intermédiaire de ses pays membres. L'OTAN elle-même n'est signataire d'aucun traité, mais elle soutient et favorise le dialogue entre ses membres, ses partenaires et d'autres pays pour qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations internationales.
- Les pays de l'Alliance sont parties au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), à la Convention d'Ottawa sur la lutte contre les mines, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à d'autres traités et accords apparentés.
- Dans le domaine des armes de destruction massive (ADM), l'OTAN coopère avec les Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et d'autres organisations régionales de même que dans le cadre d'initiatives multilatérales sur les questions de prolifération.
- Les armes nucléaires affectées à l'OTAN ont été réduites de plus de 95 % par rapport à leur niveau au plus fort de la Guerre froide.



- Tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire, mais au niveau le plus bas possible et en conservant une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles.
- Par ailleurs, les pays de l'Alliance aident les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions. En outre, d'anciens militaires bénéficient d'une aide à la reconversion grâce à des projets de réforme de la défense faisant appel à des fonds d'affectation spéciale.

## Définitions

Bien qu'ils soient souvent employés ensemble, les termes « maîtrise des armements », « désarmement » et « non-prolifération » n'ont pas la même signification. En effet, les experts considèrent souvent que ces termes désignent des domaines associés mais distincts au sein d'une même discipline ou d'un même sujet.

### ● Maîtrise des armements

De ces trois termes, la maîtrise des armements a l'acception la plus large ; elle désigne généralement des restrictions ou des contrôles mutuellement agréés (généralement entre États) en ce qui concerne soit les activités de recherche et la fabrication des armes, soit les niveaux et/ou les lieux de déploiement des troupes et des systèmes d'armes.

### ● Désarmement

Le désarmement, souvent employé à tort comme synonyme de maîtrise des armements, désigne l'acte d'éliminer ou de supprimer des armes (en particulier offensives), soit de manière unilatérale (en espérant que l'exemple sera suivi), soit de manière réciproque.

### ● Non-prolifération

Pour l'Alliance, « la non-prolifération désigne toutes les activités visant à empêcher la prolifération ou, si elle se produit, à en inverser le cours par tous les moyens autres que l'utilisation de la force militaire. »<sup>1</sup> La non-prolifération concerne généralement les armes de destruction massive, qui englobent les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

### ● Prolifération des armes de destruction massive (ADM)

Il s'agit des tentatives menées par des acteurs étatiques ou non étatiques en vue de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs ou des matériels connexes, y compris les précurseurs, sous réserve des droits et obligations des États parties aux accords suivants : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB).

## Les modalités de participation effective de l'OTAN

L'OTAN contribue à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération de plusieurs manières : par ses politiques et ses activités, de même que l'intermédiaire de ses pays membres.

<sup>1</sup> Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Les politiques de l'OTAN en la matière couvrent la consultation et la coopération pratique dans un large éventail de domaines, parmi lesquels figurent la maîtrise des armements conventionnels, les questions liées à la doctrine nucléaire, la promotion de la lutte contre les mines et la lutte contre la propagation des armes légères et de petit calibre (ALPC), la prévention de la prolifération des ADM, et le développement et l'harmonisation de capacités de défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

## ● **Forces conventionnelles**

Les Alliés ont considérablement réduit leurs forces conventionnelles depuis l'époque de la Guerre froide. Ils restent attachés au régime du Traité FCE. En réponse à la « suspension » unilatérale par la Fédération de Russie, en 2007, de ses obligations découlant du Traité FCE, les pays de l'OTAN parties au Traité FCE ont cessé d'exécuter certaines obligations du Traité à l'égard de la Fédération de Russie en novembre 2011, tout en continuant d'honorer pleinement leurs obligations à l'égard de tous les autres États parties au Traité. Les Alliés ont déclaré que cette mesure était totalement réversible, pour autant que la Russie reprenne l'application intégrale du Traité. Au sommet de Chicago, en 2012, les Alliés ont réaffirmé leur attachement à la maîtrise des armements conventionnels et rappelé qu'ils étaient déterminés à préserver, à renforcer et à moderniser le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont réaffirmé leur attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et insisté sur l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Ils ont souligné que les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine portaient atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région, et que l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissaient les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont appelé la Russie à respecter pleinement ses engagements.

Le 11 mars 2015, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle suspendait sa participation aux réunions du Groupe consultatif commun (GCC) sur le Traité FCE, qui se réunit régulièrement à Vienne.

## ● **Forces nucléaires**

L'OTAN est engagée sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires mais elle réaffirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, elle restera une alliance nucléaire, mais au niveau le plus bas possible et en conservant une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles. Les armes nucléaires affectées à l'OTAN ont été réduites de plus de 95 % par rapport à leur niveau au plus fort de la Guerre froide. Les États membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire ont également réduit leurs arsenaux nucléaires, et ils ont cessé de produire de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium pour les armes nucléaires. Tous les Alliés sont parties au TNP, qu'ils considèrent comme un fondement essentiel pour la paix et la sécurité internationales.

## ● **Forces armées**

Au travers de son cadre de coopération avec des pays non membres, l'Alliance contribue à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, l'accent étant mis sur le contrôle civil des forces militaires, sur l'obligation de rendre compte et sur la restructuration des forces militaires de manière à en réduire le nombre et le coût tout en préservant leur employabilité.

## ● **Armes légères et de petit calibre (ALPC) et lutte contre les mines**

Les Alliés collaborent avec les pays non membres et avec d'autres organisations internationales pour appuyer la pleine mise en œuvre du programme d'action établi par les Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects.

L'OTAN soutient également des activités de lutte contre les mines. Tous les pays membres de l'OTAN, à l'exception des États-Unis, sont parties au Traité d'interdiction des mines de 1997, souvent appelé « Convention d'Ottawa ».

La politique OTAN relative aux fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (PPP) a été adoptée en 2000, avec l'objectif d'aider les pays à remplir leurs obligations au titre de la Convention d'Ottawa en ce qui concerne la destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel. La politique a ensuite été élargie aux efforts visant à mettre en œuvre le programme d'action des Nations Unies contre les armes légères et de petit calibre. Plus récemment, cette politique a aussi été élargie aux projets portant sur les conséquences de la réforme de la défense, sur l'entraînement et sur le développement de l'intégrité.

Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale de l'OTAN/du partenariat peuvent être lancés par un pays membre ou partenaire de l'OTAN pour régler des questions pratiques spécifiques relevant de ces domaines. Ces projets sont financés par des contributions volontaires de pays de l'OTAN, de pays partenaires et d'organisations.

## ● Armes de destruction massive (ADM)

*« Compte dûment tenu de la mission essentiellement militaire de l'Alliance, l'OTAN s'emploiera activement à prévenir la prolifération des ADM due à des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu'à se protéger contre les menaces ADM au cas où la prévention échouerait, et elle sera prête à rétablir la situation en cas d'attaque ADM ou d'événement CBRN, et ce, dans le cadre de ses compétences, chaque fois qu'elle pourra apporter une valeur ajoutée, grâce à une approche politique, militaire et civile globale »<sup>2</sup>.*

L'OTAN a intensifié ses activités dans ce domaine depuis 1999 avec le lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive et l'ouverture, l'année suivante, d'un Centre ADM au siège de l'OTAN. Les Alliés ont également pris toute une série d'initiatives concrètes destinées à protéger leurs populations, leur territoire et leurs forces contre d'éventuelles menaces liées aux ADM. Dans le cadre de l'ouverture de l'OTAN vers les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), les pays du Dialogue méditerranéen, les pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul et d'autres pays partenaires, la Conférence de l'OTAN sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans le domaine des ADM est la seule conférence annuelle, parrainée par une organisation internationale, qui traite de tous les types d'armes de destruction massive, et sous tous leurs aspects.

Les contacts et la coopération menés par l'OTAN avec les Nations Unies et l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et initiatives multilatérales relatives à la prolifération des ADM revêtent une importance particulière.

## — L'évolution des contributions de l'OTAN à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération

Des politiques actives de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération constituent un élément indissociable de la contribution de l'OTAN à la sécurité et à la stabilité depuis le rapport Harmel de 1967.

## ● Le rapport Harmel

Ce rapport a formé la base de la politique de sécurité de l'OTAN, fixant deux objectifs : maintenir une capacité militaire suffisante pour assurer une dissuasion efficace et crédible contre les agressions et d'autres formes de pression, et, dans le même temps, s'efforcer d'améliorer les relations est-ouest. Les

<sup>2</sup> Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) – paragraphe 4.

objectifs de l'Alliance en matière de maîtrise des armements sont liés à la réalisation de ces deux buts. Il importe par conséquent que les politiques en matière de défense et de maîtrise des armements restent en harmonie et se renforcent mutuellement.

## ● Le Concept global de maîtrise des armements et de désarmement

En mai 1989, l'OTAN a adopté un Concept global de maîtrise des armements et de désarmement, qui a permis à l'Alliance d'avancer dans le domaine de la maîtrise des armements. Ce concept abordait le rôle de la maîtrise des armements dans les relations est-ouest, les principes de sécurité de l'Alliance, ainsi qu'un certain nombre de principes directeurs et d'objectifs régissant la politique de l'Alliance en matière de maîtrise des armements nucléaires, conventionnels et chimiques.

Ce concept définissait clairement les liens entre la maîtrise des armements et les politiques de défense, et posait le cadre conceptuel global dans lequel l'Alliance pourrait rechercher des avancées sur chaque aspect de ses activités de maîtrise des armements.

## ● Le concept stratégique de l'Alliance

L'OTAN a réaffirmé son attachement à cette politique dans le Concept stratégique de 2010 (s'agissant des armes nucléaires) : « Il [ce concept stratégique] engage l'OTAN sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires – mais il confirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN devra rester une alliance nucléaire ».

Le concept stratégique ajoute également, dans une perspective plus générale :

*« L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité et doivent garantir une sécurité non diminuée à tous les pays membres de l'Alliance. » Nous continuerons à jouer notre rôle dans le renforcement de la maîtrise des armements et dans la promotion du désarmement, qu'il s'agisse des armements conventionnels ou des armes de destruction massive, ainsi que dans les efforts de non-prolifération ».*

## ● Revue de la posture de dissuasion et de défense

La revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, approuvée au sommet de Chicago, en 2012, aborde les questions de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Dans le document consacré à cette revue, il est souligné ce qui suit : « L'Alliance est déterminée à tendre vers un monde plus sûr pour tous et à créer **les conditions d'un monde sans armes nucléaires**, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, selon une approche qui favorise la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous ». Il est également rappelé dans ce document que tant qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

Le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération (ADNC) a été créé sur la base de l'accord sur la revue de la posture de dissuasion et de défense.

## ● Déclarations lors des sommets

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé cet engagement dans les déclarations faites à l'occasion de chaque sommet tenu depuis 1999. Ainsi, au sommet de Bucarest, en 2008, les dirigeants des pays de l'Alliance ont pris note d'un rapport sur la mise en valeur du rôle de l'OTAN dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Dans le cadre d'une réponse plus large aux questions de sécurité, ils ont décidé que l'OTAN devait continuer de contribuer aux efforts internationaux dans ces domaines et de suivre attentivement ces questions. Ces engagements ont ensuite été réaffirmés dans les déclarations officielles des sommets qui ont eu lieu depuis lors. Par ailleurs, au sommet de Strasbourg-Kehl, en 2009, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné la

politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Dans la déclaration du sommet du pays de Galles, en 2014, l'Alliance réaffirme son attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et souligne l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine ont porté atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région, et l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissent les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés appellent la Russie à respecter pleinement ses engagements. Ils sont résolus à préserver, à renforcer et à moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés, y compris en ce qui concerne la réciprocité, la transparence et le consentement du pays hôte.

## ■ Les instances de l'OTAN en charge de ces questions

Un certain nombre d'instances de l'OTAN supervisent différents aspects des activités de l'Alliance dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Les orientations politiques globales sont formulées par le Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance décisionnelle politique de l'Alliance. Une supervision plus détaillée des activités et de la politique dans des domaines spécifiques est assurée par un certain nombre d'instances, parmi lesquelles le Groupe de travail de haut niveau (HLTF) sur la maîtrise des armements conventionnels, le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération (ADNC), le Groupe de haut niveau du Groupe des plans nucléaires (NPG/HLG), le Comité de coordination de la vérification (CCV) et le Comité sur la prolifération en configuration politico-militaire et en configuration « défense ».

Parmi les cadres de coopération de l'OTAN, le CPEA (et en particulier le Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines) joue un rôle central.

## Le rôle de l'OTAN dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels

L'OTAN attache une grande importance à la maîtrise des armements conventionnels et elle offre à ses membres une enceinte de consultation et de prise de décisions essentielle pour tout ce qui a trait à ce domaine.



### Points principaux

- Le concept stratégique que l'OTAN a adopté en 2010 met en évidence l'importance que continue de revêtir l'harmonisation des politiques et des objectifs de défense et de maîtrise des armements, ainsi que l'attachement de l'Alliance à l'élaboration de futurs accords de maîtrise des armements.
- Le Traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) est un accord de maîtrise des armements considéré comme historique, auquel les Alliés ont maintes fois exprimé leur attachement.
- Le fait que la Russie applique de manière sélective le Document de Vienne et le Traité Ciel ouvert, et qu'elle n'applique plus depuis longtemps le Traité FCE affaiblit l'effet positif de ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont appelé la Russie à respecter pleinement l'ensemble de ses engagements dans ce domaine.
- Les pays de l'OTAN soutiennent la mise en œuvre de diverses mesures de confiance et de sécurité (MDCS), dont font partie le Document de Vienne, le Traité Ciel ouvert et les objectifs de la Convention d'Ottawa relatifs au déminage humanitaire.

- Tous les membres de l'Alliance sont parties au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lequel vise à améliorer les législations et les contrôles nationaux relatifs aux armes légères illicites.
- Entré en vigueur en décembre 2014, le Traité sur le commerce des armes fixe des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes conventionnelles. L'OTAN se tient prête à apporter, comme il conviendra, son appui à la mise en application du Traité.
- Les pays de l'OTAN aident les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions.

## Accords de maîtrise des armements conventionnels (FCE)

### ● Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe

Présenté comme « la clé de voûte de la sécurité européenne », le Traité FCE impose pour la première fois dans l'histoire de l'Europe des limites juridiques vérifiables à la structure de forces de ses 30 États parties, situés dans la zone allant de l'Atlantique à l'Oural.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité, en 1992, il a été vérifié que plus de 100 000 équipements des catégories limitées par le Traité (chars, véhicules blindés de transport de troupes, pièces d'artillerie, hélicoptères d'attaque et avions de combat) avaient été détruits, et près de 6 000 inspections sur le terrain ont été réalisées ; ce traité a ainsi atteint son objectif qui était de créer un équilibre et de limiter la possibilité d'attaques conventionnelles par surprise dans sa zone d'application.

À la première conférence d'examen du Traité FCE, en 1996, des négociations ont été entamées pour adapter le Traité aux réalités de l'après-Guerre froide. Ce processus s'est clôturé en marge du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenu à Istanbul en 1999. Les États parties au Traité ont également approuvé des engagements supplémentaires, appelés « engagements d'Istanbul ». Le Traité FCE adapté allait loin dans l'adaptation du Traité au nouvel environnement de sécurité, mais il n'a pas été ratifié par les pays de l'Alliance car la Russie n'avait pas respecté entièrement les engagements relatifs au retrait des forces russes de Géorgie et de République de Moldova, engagements sur lesquels était fondée l'adoption du Traité adapté par les Alliés.

Depuis 2000, lors des sommets et des réunions ministérielles organisés par l'OTAN, les Alliés ont rappelé leur attachement au Traité FCE, et ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts et déterminés à ratifier le Traité adapté.

À la troisième conférence d'examen du Traité FCE, en juin 2006, la Russie a fait part de ses préoccupations concernant la ratification du Traité FCE adapté, et elle a fait valoir que la version adaptée était elle-même dépassée.

Après la conférence extraordinaire des États parties au Traité FCE, en juin 2007, le président russe a signé, le 14 juillet 2007, une loi « suspendant » unilatéralement l'exécution des obligations juridiques qui incombent à la Russie en vertu du Traité FCE et ce, à compter du 12 décembre 2007. L'OTAN a réagi en proposant un ensemble de mesures constructives et axées sur l'avenir.

En 2008 et 2009, des consultations ont été organisées entre les États-Unis – au nom de l'Alliance – et la Russie, mais les résultats n'ont pas été probants. D'autres efforts pour sortir de l'impasse ont été menés sur la base de l'initiative des États-Unis, qui visait à parvenir à un accord sur un cadre de négociation pour une modernisation du Traité FCE, avec des consultations à 36 entre tous les États parties au Traité FCE et les États membres de l'OTAN qui ne sont pas signataires de ce traité. Le processus s'est enlisé à l'automne 2011, faute d'accord entre les parties.

Comme aucun accord ne pouvait être trouvé pour sortir de l'impasse, les pays de l'OTAN parties au Traité FCE ont annoncé, vers la fin novembre 2011, leur décision de ne plus honorer certaines obligations FCE à l'égard de la Russie, tout en continuant de respecter pleinement leurs obligations FCE à l'égard de tous

les autres États parties au Traité. Mais dans le communiqué de décembre 2011 de leurs ministres des Affaires étrangères, les pays de l'OTAN déclaraient que ces décisions étaient tout à fait réversibles si jamais la Fédération de Russie reprenait l'application intégrale du Traité.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, les Alliés ont rappelé leur attachement à la maîtrise des armements conventionnels et rappelé qu'ils étaient déterminés à préserver, à renforcer et à moderniser le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont réaffirmé leur attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et ils ont souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Ils ont montré que les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine portent atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région, et que l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissent les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont appelé la Russie à respecter pleinement ses engagements. Le 11 mars 2015, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle suspendait sa participation aux réunions du Groupe consultatif commun sur le Traité FCE, qui se réunit régulièrement à Vienne.

### ● **Le Document de Vienne**

Le Document de Vienne, auquel sont parties tous les États d'Europe et d'Asie centrale, est un texte politiquement contraignant destiné à promouvoir la confiance mutuelle et la transparence sur le plan des forces et des activités militaires d'un État. Dans le cadre du Document de Vienne, des milliers d'inspections et d'évaluations ont été effectuées, en plus des visites de bases aériennes et d'installations militaires ; par ailleurs, de nouveaux types d'armements et de matériels ont fait l'objet de démonstrations organisées à l'intention des États parties au Document de Vienne. Afin que l'environnement actuel en matière de politique de sécurité soit pris en compte, une version actualisée du Document de Vienne sera approuvée par l'OSCE en décembre 2016.

### ● **Le Traité Ciel ouvert**

Le Traité Ciel ouvert est un document juridiquement contraignant qui autorise les vols d'observation aérienne non armés au-dessus du territoire d'un pays signataire. Depuis l'entrée en vigueur du Traité Ciel ouvert, en janvier 2002, jusqu'à ce jour, plus de 1 100 missions d'observation ont été conduites. Les photographies aériennes et autres données qui sont recueillies lors des missions d'observation assurent la transparence et complètent les activités de vérification qui sont effectuées au sol dans le cadre d'autres traités.

Ce traité prévoit une large coopération en ce qui concerne l'utilisation des avions et de leurs capteurs, ce qui permet de renforcer l'ouverture et la confiance. Au terme de longues négociations, les États parties au Traité Ciel ouvert ont décidé, à la conférence d'examen de 2010, d'autoriser l'utilisation des capteurs numériques à l'avenir. Ceux-ci doivent toutefois faire l'objet d'un processus de certification, comme le prévoit le Traité Ciel ouvert.

### ● **Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) sert non seulement de terreau aux activités terroristes mondiales, mais elle engendre également la violence, ce qui a des retombées sur les populations locales et entrave le développement constructif et les activités économiques.

Il est impératif de s'attaquer le plus largement possible à la prolifération des ALPC, ce pour quoi le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) constitue un excellent cadre. Le Groupe de travail ad hoc de l'OTAN/du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines contribue aux efforts déployés au niveau



international pour faire échec au commerce illicite des ALPC, et il encourage l'application intégrale des réglementations et des normes internationales, notamment le Programme d'action des Nations Unies.

Le Programme d'action des Nations Unies a été adopté en juillet 2001 par près de 150 pays, dont tous les pays membres de l'OTAN. Il contient des recommandations concrètes destinées à améliorer les législations et les contrôles nationaux relatifs aux armes légères illicites, à encourager la coopération régionale et à promouvoir l'assistance et la coopération internationales concernant cette question. Ce programme a été établi et approuvé suite à la prise de conscience croissante du fait que la majeure partie des conflits actuels font intervenir des ALPC illicites et que la facilité à s'en procurer porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales, qu'elle facilite les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et qu'elle freine le développement socioéconomique. Le programme prévoit des mesures aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines de la législation et de la destruction des armes qui ont été confisquées, saisies ou collectées, ainsi qu'un volet de coopération et d'aide internationales visant à renforcer l'aptitude des États à recenser les ALPC illicites et à en assurer la traçabilité. Tous les deux ans, l'ONU organise une réunion de suivi de la mise en œuvre du programme d'action, à laquelle l'OTAN participe. Les délégations nationales de tous les États membres se réunissent tous les six ans pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

### ● La lutte contre les mines

Les pays membres de l'Alliance ne sont pas tous parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, mais tous approuvent sans réserve les objectifs de cette convention relatifs au déminage humanitaire.

Grâce au mécanisme de fonds d'affectation spéciale OTAN/Partenariat, l'Alliance aide les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions.

Le Groupe de travail ad hoc du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines contribue également aux efforts dans ce domaine au travers de ces projets sur fonds d'affectation spéciale, ainsi que dans le cadre d'un partage de l'information. En particulier, son programme d'orateurs invités donne l'occasion à des experts du déminage de partager leurs connaissances avec le Groupe de travail. Parmi ces experts, issus de centres nationaux de lutte contre les mines, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales, ont figuré d'éminentes personnalités, comme Mme Jody Williams, lauréate du prix Nobel de la paix et directrice de la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel. Le Groupe a élargi son champ d'intérêt en y intégrant également les questions ayant trait aux restes explosifs de guerre et aux armes à sous-munitions.

### ● La Convention sur les armes à sous-munitions

La Convention sur les armes à sous-munitions interdit tout emploi, stockage, production et transfert d'armes à sous-munitions. Différents articles de la convention portent sur l'assistance aux victimes, la dépollution des zones contaminées et la destruction des stocks. Cette convention est devenue un instrument juridiquement contraignant lorsqu'elle est entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2010. Au 19 avril 2016, 100 États parties et 19 signataires y avaient adhéré.

### ● Le Traité sur le commerce des armes

En juillet 2012, les États membres de l'ONU se sont réunis à New York pour négocier un traité sur le commerce des armes qui établirait des normes communes strictes pour le commerce international des armes conventionnelles. Après deux années de négociations, la Conférence a permis d'aboutir à un accord sur le texte d'un traité. Le traité a été signé par les gouvernements et après avoir été ratifié par 50 États, il est entré en vigueur en décembre 2014. Ce traité fixe des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes conventionnelles. L'OTAN se tient prête à apporter, si nécessaire, son appui à l'application du Traité sur le commerce des armes.

### ● Projets sur fonds d'affectation spéciale

Le mécanisme des fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix été créé en 2000 et visait à l'origine à aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines terrestres antipersonnel. Son champ d'action a ensuite été élargi à la destruction des munitions excédentaires, des munitions explosives non explosées et des ALPC, ainsi qu'à l'aide aux pays partenaires dans les domaines suivants : gestion des conséquences de la réforme de la défense, formation et développement de l'intégrité. À ce jour, l'OTAN a contribué à la destruction de 4,8 millions de mines terrestres, 41 600 tonnes de munitions diverses, 2 millions de grenades à main, 15,8 millions d'armes à sous-munitions, 1 470 systèmes antiaériens portables et 626 000 ALPC – avec les 164 millions de munitions destinées à ces armes.

En outre, quelque 12 000 anciens militaires ont bénéficié d'une aide à la reconversion grâce à des projets de réforme de la défense faisant appel à des fonds d'affectation spéciale.

Les projets sur fonds d'affectation spéciale sont entrepris à l'initiative d'un pays membre ou d'un pays partenaire de l'OTAN, et ils sont financés par des contributions volontaires de différents alliés, partenaires et organisations. Une plateforme de partage d'information en ligne permet aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires d'échanger des informations au sujet des projets en cours ou envisagés.

## — Organes de l'OTAN travaillant dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels

Un certain nombre d'organes de l'OTAN servent de cadre aux débats et aux travaux sur les questions de maîtrise des armements. La politique dans ce domaine est définie à l'occasion des délibérations du Groupe de travail de haut niveau sur la maîtrise des armements conventionnels, qui a été créé pour suivre les développements relatifs aux FCE et aux MDSCS.

Les questions relatives à l'application des accords de maîtrise des armements et à la vérification relèvent du Comité de coordination de la vérification, qui est notamment chargé de gérer une base de données de vérification créée pour les FCE.

Le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC) et le Groupe de travail ad hoc du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines font partie des autres instances au sein desquelles des organismes de mise en œuvre comme l'ONU, l'Union européenne, l'OSCE, le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC) et l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) peuvent partager des informations sur les projets.

Le Conseil OTAN-Russie (COR) comporte aussi un groupe de travail sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Cependant, les travaux du COR sont suspendus depuis le printemps 2014 en raison des actions de la Russie en Ukraine.

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) organise, dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, plusieurs stages relatifs au Traité FCE, au Document de Vienne, au Traité Ciel ouvert, aux armes de destruction massive (ADM), aux ALPC et à la lutte contre les mines. La plupart de ces stages sont aussi ouverts aux partenaires mondiaux de l'OTAN.

## Les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines

La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) porte atteinte à la sécurité. Les mines anti-personnel et les restes explosifs de guerre, quant à eux, tuent et mutilent les personnes comme le bétail longtemps après la fin des hostilités. Ces deux types d'armes peuvent avoir des effets déstabilisateurs sur le développement social, sociétal et économique et constituer un défi majeur pour la sécurité régionale et nationale.



### Points principaux

- Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre constituent un obstacle majeur au relèvement et au développement postconflit.
- En juin 2016, l'OTAN avait contribué au nettoyage de 3 800 hectares de terre et à la destruction de 4,8 millions de mines terrestres antipersonnel et de 2 millions de grenades à main.
- L'OTAN appuie par ailleurs les initiatives de la communauté internationale pour éradiquer le commerce illicite d'armes conventionnelles.
- Depuis la fin des années 1990, l'OTAN contribue à la sécurité des populations civiles en axant ses efforts sur la destruction des armes excédentaires.

### Pour en savoir plus

#### Les problèmes posés par les ALPC et les mines

La prolifération illicite des ALPC peut alimenter et prolonger la violence armée, et favoriser les activités illégales et l'émergence de groupes violents. L'accès aux ALPC illicites contribue au développement du terrorisme, de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains, de la violence liée au genre et de la piraterie. Par ailleurs, le détournement de telles armes est étroitement lié à la corruption et à de mauvaises pratiques de gestion. Les armes de petit calibre sont destinées à un usage individuel. Elles comprennent, entre autres, les pistolets, les fusils, les mitraillettes, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Les armes légères, pour leur part, sont conçues pour être utilisées par au moins deux servants. D'un calibre inférieur à 100 millimètres, elles comprennent, entre autres, les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades, les mortiers, les canons antiaériens et les canons antichars.

Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre tuent et mutilent les personnes comme le bétail longtemps après la fin des hostilités, et ils constituent un obstacle majeur au relèvement et au développement postconflit. Au-delà de la tragédie humaine qu'ils peuvent provoquer, ils surchargent également les services de santé locaux et nationaux, réduisent la main d'œuvre disponible et ébranlent les structures sociales et sociétales. Dans bon nombre de pays, les stocks d'armes et de munitions ne sont pas toujours bien gérés, ce qui donne lieu à des accès illicites ou à des accidents pouvant avoir des conséquences pour le personnel de sécurité et les populations des environs.

L'OTAN contribue à résoudre ces problèmes en encourageant le dialogue et la coopération entre les pays alliés et les pays partenaires pour trouver des solutions appropriées. Elle dispose pour cela de deux mécanismes très efficaces : le Groupe de travail ad hoc sur les ALPC et la lutte contre les mines et le fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP. L'OTAN soutient également des initiatives menées par d'autres organismes internationaux, comme le programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que le traité de l'ONU sur le commerce des armes (TCA). Pour ce qui est des mines antipersonnel, l'Alliance et ses partenaires apportent également leur soutien aux pays signataires de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa). Les Alliés qui n'ont pas adhéré à cette convention contribuent aux actions menées dans le cadre général de ce qu'on appelle communément la lutte contre les mines, à savoir : la dépollution des champs de mines, l'assistance aux victimes, la sensibilisation – au travers de la formation – aux risques que représentent les mines, et l'aide à la destruction des stocks.

#### D'une pierre deux coups

En 1999, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui rassemble les Alliés et les pays partenaires, a mis en place le Groupe de travail ad hoc sur les ALPC. À l'origine, ce groupe s'occupait exclusivement des questions relatives aux incidences de la prolifération des ALPC sur les opérations de maintien de la paix conduites par l'Alliance.

En avril 2004, son mandat a été élargi aux questions en rapport avec la lutte contre les mines (le groupe devenant ainsi le Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines). Ce groupe est l'un des rares forums au monde à consacrer régulièrement (chaque trimestre) des réunions à des questions spécifiques. L'objectif est de contribuer aux efforts internationaux visant à réduire les incidences des mines terrestres antipersonnel, ainsi que les menaces posées par le commerce illicite des ALPC.

#### ● Programme de travail annuel

Les activités du Groupe de travail s'articulent autour d'un programme de travail annuel. Dans la pratique, le Groupe de travail adopte une approche en quatre volets pour mener à bien sa mission :

- Il offre un cadre permettant aux membres du CPEA et à certains organismes de mise en œuvre de partager des informations sur les projets qu'ils mènent dans le domaine des ALPC et des munitions. Parmi ces organismes, citons l'Union européenne (UE), l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (SEESAC), et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces échanges d'informations contribuent à améliorer la coordination avec les pays donateurs et les organismes de mise en œuvre, de manière à renforcer l'efficacité et à éviter les doubles emplois. Les informations sont intégrées dans le tableau récapitulatif des projets – une plateforme en ligne de partage d'informations – qui est régulièrement mis à jour par les membres du Groupe de travail ad hoc sur les ALPC et la lutte contre les mines.
- Il invite des intervenants d'organisations non gouvernementales (ONG), régionales et internationales, et d'instituts de recherche, à partager leurs points de vue avec les délégations et à les tenir informées des recherches récentes.
- Il facilite la gestion et la création de projets sur fonds d'affectation spéciale, notamment en communiquant aux délégations des informations actualisées sur l'état d'avancement de ces projets et en insistant sur les domaines nécessitant des efforts ou des dons supplémentaires.
- Il organise régulièrement des ateliers, conférences et séminaires internationaux sur des thèmes qui présentent un intérêt particulier en matière d'ALPC et de lutte contre les mines.

Le Secrétariat international (SI) de l'OTAN joue le rôle d'agent exécutif du Groupe de travail ad hoc sur les ALPC et la lutte contre les mines ; il met en œuvre les programmes de travail annuels du Groupe de travail et organise ses réunions trimestrielles.

#### ● **Formation**

L'OTAN organise un stage sur les ALPC et/ou la lutte contre les mines, qui se déroule en principe à l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne). Cet stage est destiné à des cadres intermédiaires et donne aux participants une vue d'ensemble des principales questions politiques, pratiques et réglementaires dont ils devront tenir compte lorsqu'ils traiteront des ALPC, des munitions conventionnelles et de la lutte contre les mines au niveau national, régional ou mondial. Il aborde des questions transversales, comme l'intégration de la dimension de genre, qui influenceront sur les différents volets des questions liées aux ALPC et à la lutte contre les mines. Ce stage couvre également les aspects pratiques et techniques importants pour la conduite des visites d'évaluation de site, comme l'élaboration d'instructions permanentes appropriées. Il est ouvert au personnel militaire et civil des pays du CPEA.

#### ● **Soutien de l'OTAN aux actions menées par l'ONU**

Le programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été adopté en juillet 2001 par près de 150 pays, dont tous les pays membres de l'OTAN. Il prévoit des mesures aux niveaux national, régional et mondial, dans les domaines de la législation et de la destruction des armes qui ont été confisquées, saisies ou collectées, ainsi qu'un volet de coopération et d'aide internationales visant à renforcer l'aptitude des États à recenser les ALPC illicites et à en assurer la traçabilité. Tous les deux ans, l'ONU organise une réunion de suivi de la mise en œuvre du programme d'action. Par ses activités, le Groupe de travail ad hoc de l'OTAN favorise la mise en œuvre du programme d'action, et il continuera d'appuyer les événements mondiaux d'importance majeure de cette nature.

La Convention sur les armes à sous-munitions (CCM) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010 et est devenue un instrument juridiquement contraignant. Elle prévoit pour ses signataires l'interdiction d'employer, de stocker, de produire et de transférer ce type d'armes. Certains articles de la Convention portent sur l'assistance aux victimes, la dépollution des zones contaminées et la destruction des stocks. Le Groupe de travail de l'OTAN offre une enceinte de débat supplémentaire pour favoriser la mise en application de la Convention.

Le traité sur le commerce des armes (TCA), un texte historique qui régleme le commerce international des armes conventionnelles – des armes de petit calibre aux navires de guerre, en passant par les chars et aéronefs de combat, est entré en vigueur le 24 décembre 2014. Ce traité vise à promouvoir la paix et la sécurité en mettant un terme au flux déstabilisateur d'armes vers les régions en conflit. L'OTAN soutient notamment la mise en application du TCA au travers des activités du Groupe de travail sur les ALPC et la lutte contre les mines, et elle constitue une enceinte supplémentaire pour les débats et le partage d'informations sur cette question.

## — Projets sur fonds d'affectation spéciale

La fin de la Guerre froide a laissé en héritage un dangereux stock d'armes obsolètes, de munitions, de mines antipersonnel, de missiles, de propergols, de produits chimiques et de munitions explosives non explosées. En 1999, l'OTAN a mis en place le mécanisme des fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP pour aider les partenaires à résoudre ces problèmes. La politique des fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP a été élaborée en septembre 2000, en vue d'aider les partenaires à remplir leurs obligations au titre de la Convention d'Ottawa. Cette politique a été élargie à l'élimination des munitions conventionnelles, aux armes de petit calibre, à la réforme de la défense, à la formation et au développement de l'intégrité. Depuis lors, les projets sur fonds d'affectation spéciale ont donné des résultats tangibles et représentent, à ce titre, la dimension opérationnelle des activités du Groupe de travail.

Ces projets mettent l'accent sur la destruction des ALPC, des munitions et des mines, ainsi que sur l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks ; ils s'intéressent aussi aux conséquences de la réforme de la défense. Les Alliés et les partenaires financent et réalisent ces projets par l'intermédiaire de la NSPA, qui est l'agent exécutif principal. Pour chaque projet, un pays pilote supervise le développement des propositions, en coordination avec le SI de l'OTAN et l'agent exécutif. Ce mécanisme comporte une procédure d'appels d'offres, garantit la transparence quant à l'utilisation des fonds, et assure la supervision et la dimension vérifiable des projets, tout particulièrement pour ce qui est de la destruction de munitions.

Ces projets peuvent être lancés par un pays membre ou un pays partenaire afin de traiter de questions pratiques spécifiques liées au processus de démilitarisation d'un pays ou à l'adoption de projets de réforme de la défense. Ils sont financés par des contributions volontaires de pays alliés ou partenaires et même, depuis peu, d'ONG. Leur mise en œuvre fait souvent l'objet d'une coopération avec d'autres organisations internationales et des ONG.

En juin 2016, ces projets avaient permis aux Alliés et aux pays partenaires de détruire ou de neutraliser :

- 164 millions de munitions,
- 15,8 millions d'armes à sous-munitions,
- 4,8 millions de mines terrestres antipersonnel,
- 2 millions de grenades à main,
- 626 000 armes légères et de petit calibre (ALPC),
- 642 000 munitions explosives non explosées,
- 41 600 tonnes de munitions diverses,
- 94 000 missiles sol-air et roquettes,
- 1 470 systèmes antiaériens portables (MANPADS),
- 3 250 tonnes de produits chimiques (y compris du comburant de propergol – MELANJ),
- et 3 800 hectares avaient été déminés.

En outre, quelque 12 000 anciens militaires ont bénéficié d'une aide à la reconversion grâce à des projets de réforme de la défense faisant appel à des fonds d'affectation spéciale.

Le mécanisme des fonds d'affectation spéciale est ouvert aux pays participant au programme PPP de l'OTAN, aux pays du Dialogue méditerranéen, à ceux de l'Initiative de coopération d'Istanbul et aux partenaires dans le monde. Par exemple, en 2014, l'OTAN s'est engagée dans l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des installations de stockage de munitions en Mauritanie et dans la destruction de munitions excédentaires en Jordanie, renforçant ainsi la sécurité des communautés locales. Les fonds d'affectation spéciale sont également ouverts aux pays dans lesquels l'OTAN dirige des opérations de gestion de crise. En 2010, l'OTAN a mené à bien en Afghanistan un projet sur fonds d'affectation spéciale qui lui a permis d'atteindre son objectif, à savoir fournir à l'armée nationale afghane des moyens supplémentaires pour gérer efficacement et en toute sécurité les munitions.

Après avoir reçu l'assentiment du pays pilote et du partenaire concerné, la proposition de projet est présentée au Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC), qui est l'enceinte officielle pour débattre des projets et rechercher des donateurs disposés à apporter un soutien et des ressources. La NSPA, basée au Luxembourg, a été choisie par les pays pilotes de la plupart des projets sur fonds d'affectation spéciale pour en être l'agent exécutif, tout particulièrement pour les projets de démilitarisation. Elle joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de tels projets, et elle offre des avis techniques ainsi que toute une gamme de services de gestion.

## Les capacités de l'OTAN

L'OTAN revoit et transforme constamment ses politiques, ses capacités et ses structures pour faire en sorte de pouvoir continuer à faire face aux défis actuels et futurs pour la liberté et la sécurité de ses membres. Actuellement, les forces alliées doivent mener un large éventail de missions sur plusieurs continents ; l'Alliance doit veiller à ce que ses forces armées restent modernes, déployables et capables de mener des opérations prolongées.



### Points principaux

- La posture de défense moderne de l'OTAN s'appuie sur une combinaison efficace de capacités de pointe et de forces entraînées à opérer ensemble en parfaite continuité.
- Le concept stratégique de 2010 fait de la défense collective, de la gestion de crise et de la sécurité coopérative les trois tâches fondamentales essentielles que l'Alliance doit continuer d'accomplir pour assurer la sécurité de ses membres. Dans le concept stratégique, la dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile balistique, demeure un élément central de la stratégie d'ensemble de l'OTAN.
- Les Alliés ont décidé de développer et de maintenir les capacités nécessaires pour mener toutes les missions correspondantes, en ayant recours le cas échéant à des approches multinationales et à des solutions novatrices.
- Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'Alliance ont confirmé que le processus OTAN de planification de défense reste le principal moyen d'identifier et de prioriser les capacités requises et de promouvoir leur développement et leur acquisition.
- Au sommet du pays de Galles, en 2014, alors que le contexte financier mondial demeurait difficile, les Alliés ont décidé d'améliorer encore leur aptitude à respecter ces engagements et d'introduire une série de mesures face à l'émergence d'un nouvel environnement de sécurité géostratégique.



## Relever les défis immédiats et les défis à long terme

Les Alliés ont élaboré une directive politique en 2015 pour affiner encore les buts et objectifs généraux du concept stratégique de 2010 en définissant ce que, selon eux, l'Alliance devrait être en mesure de faire, en termes quantitatifs et qualitatifs généraux, en particulier dans l'environnement de sécurité géostratégique d'alors. En établissant les priorités correspondantes, cette directive prescrit la mise à disposition des capacités requises au travers du processus OTAN de planification de défense.

### Le processus OTAN de planification de défense

Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) vise à harmoniser les activités de planification de défense des pays et de l'Alliance ; il détaille la manière dont les buts et objectifs de l'Alliance énoncés dans la directive politique doivent être atteints. En définissant des objectifs à mettre en œuvre par les Alliés, individuellement ou collectivement, il oriente le développement capacitaire au niveau national comme au niveau collectif.

Au cours de la planification et de l'exécution des opérations, il se peut que les commandements opérationnels identifient des capacités qui soient requises immédiatement. Ces besoins opérationnels urgents ne sont pas traités dans le cadre du NDPP, mais ils passent rapidement par le Comité militaire et les comités des budgets compétents avant d'être soumis pour examen au Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN.

*Pour plus d'informations*

## Objectifs actuels

En adoptant le concept stratégique de 2010, les dirigeants de l'Alliance se sont engagés à veiller à ce que l'OTAN dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité et la sûreté de la population des Alliés. À cette fin, l'Alliance :

- maintiendra une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles ;
- conservera sa capacité à soutenir simultanément des opérations interarmées de grande envergure et plusieurs opérations de moindre envergure pour la défense collective et la réponse aux crises, y compris à distance stratégique ;
- conservera et développera des forces conventionnelles robustes, mobiles et déployables, à la fois pour s'acquitter des responsabilités relevant de l'article 5 et pour mener des opérations expéditionnaires, y compris avec la Force de réaction de l'OTAN ;
- procédera aux entraînements, aux exercices, à la planification de circonstance et aux échanges d'informations nécessaires pour assurer sa défense contre tous les défis de sécurité conventionnels ou émergents et apporter à tout Allié, en tant que de besoin, une assurance visible et un renfort ;
- assurera la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation ;
- développera sa capacité à protéger les populations, le territoire et les forces des pays européens de l'OTAN contre une attaque de missiles balistiques – l'un des éléments centraux de sa défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance ;
- développera encore sa capacité à se défendre contre la menace que représentent les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
- continuera de développer sa capacité à prévenir et à détecter les cyberattaques, à s'en défendre et à s'en relever, y compris en recourant à la planification OTAN pour renforcer et coordonner les capacités nationales de cyberdéfense, en plaçant tous les organismes de l'OTAN sous une cyberprotection centralisée et en intégrant mieux les fonctions de veille, d'alerte et de réponse de l'OTAN avec celles des pays membres ;

- renforcera sa capacité à détecter le terrorisme international et à s'en défendre, y compris grâce à une analyse plus poussée de la menace, à davantage de consultations avec ses partenaires et au développement de capacités militaires appropriées, notamment pour aider des forces des pays partenaires à s'entraîner à lutter elles-mêmes contre le terrorisme ;
- développera sa capacité à contribuer à la sécurité énergétique, y compris par la protection des infrastructures énergétiques et des zones et voies de transit critiques, par une coopération avec les partenaires et par des consultations entre Alliés sur la base d'évaluations stratégiques et de plans de circonstance ;
- veillera à être à l'avant-garde pour ce qui est d'évaluer l'impact sécuritaire des technologies émergentes et à ce que les plans militaires tiennent compte des menaces potentielles ;
- continuera de revoir sa posture générale s'agissant de la dissuasion et de la défense face à l'ensemble des menaces contre l'Alliance, en tenant compte des modifications d'un environnement de sécurité international en mutation.

## ■ Prioriser les capacités

Compte tenu de l'évolution de l'environnement géostratégique, les dirigeants des pays de l'Alliance s'emploient en permanence à évaluer et à revoir les capacités nécessaires à l'exécution de toute la gamme des missions de l'OTAN.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, ils se sont engagés à améliorer les processus de planification de l'OTAN ainsi que certaines capacités de l'Alliance, pour atteindre l'objectif « Les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 ». La vision, pour les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 et au-delà, est celle de forces modernes et étroitement interconnectées, équipées, formées, entraînées et commandées de manière à pouvoir opérer ensemble et avec des partenaires dans n'importe quel environnement. De nouvelles initiatives ont été introduites pour aider à la réalisation de cet objectif, y compris la fourniture des capacités requises grâce aux approches multinationales de la défense intelligente et l'initiative d'interconnexion des forces, afin de veiller à ce que l'Alliance reste bien préparée pour entreprendre toute la gamme de ses missions et relever les défis futurs.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance se sont à nouveau fermement engagés à assurer la défense collective et à garantir sécurité et assurance pour tous les Alliés ; ils ont approuvé un ensemble cohérent et global de mesures – le plan d'action « réactivité » (RAP) – pour répondre à la nécessité de fournir des assurances et d'adapter la posture militaire stratégique de l'Alliance afin de répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité géostratégique. Ils se sont également engagés à inverser la tendance à la baisse des budgets de défense.

### ● Défense intelligente

À la lumière des besoins militaires croissants, le développement des capacités gagne en complexité et, en conséquence, s'avère souvent plus coûteux. Aussi, la coopération multinationale constitue une solution viable s'agissant de mettre à disposition des capacités critiques selon un bon rapport coût-efficacité. Pour certaines capacités clés du haut spectre, il est probable que les Alliés ne seraient capables de s'en doter qu'en unissant leurs efforts pour les développer ou les acquérir. La défense intelligente est l'approche adoptée par l'OTAN pour placer la coopération multinationale en première ligne des initiatives de mise à disposition de capacités des Alliés.

Le développement de capacités militaires européennes accrues au travers de la coopération multinationale continuera de resserrer le lien transatlantique, de renforcer la sécurité de tous les Alliés et de favoriser un partage équitable des charges, des avantages et des responsabilités entre pays membres de l'Alliance. Dans ce contexte, l'OTAN coopère étroitement avec l'Union européenne, en utilisant les mécanismes agréés, pour faire en sorte que l'initiative de défense intelligente et l'initiative européenne de mutualisation et de partage soient complémentaires et qu'elles se renforcent mutuellement. Parallèlement, la défense intelligente contribue également à préserver une industrie de défense forte en

Europe, en recourant de manière optimale à la coopération entre industries de défense à l'échelle de l'Alliance. Au fil de son évolution, l'OTAN continuera d'appuyer les initiatives menées par les Alliés pour tirer le meilleur parti des possibilités de mise à disposition de capacités dans un cadre multinational.

*Pour plus d'informations*

- **Initiative d'interconnexion des forces**

L'initiative d'interconnexion des forces (CFI) est essentielle pour garantir que l'Alliance reste bien préparée à entreprendre toute la gamme de ses missions et à relever les défis de demain, d'où qu'ils puissent survenir. La mise en œuvre de la CFI est l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif « les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 » et de mettre en œuvre le volet « entraînement et exercices » du RAP.

*Pour plus d'informations*

- **Concept de pays-cadre**

En juin 2014, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé un concept de pays-cadre, selon lequel des groupes de pays travaillent de concert à l'appui de deux objectifs. Premièrement, pour le maintien des capacités actuelles et en tant que base pour le développement cohérent de nouvelles capacités à moyen et à long terme. Ce concept repose sur la notion de développement capacitaire multinational, qui est au cœur de la défense intelligente, et sur les idées associées à la mise en place de groupes de pays chargés de produire ces capacités. Deuxièmement, en tant que mécanisme permettant l'organisation d'activités d'entraînement et d'exercices collectifs en vue de préparer des groupements de forces. Par exemple, les Alliés qui disposent d'un large éventail de capacités prévoient un cadre permettant à d'autres Alliés de s'y greffer.

- **Lutte contre les engins explosifs improvisés**

Comme on a pu le voir en Afghanistan et ailleurs, les engins explosifs improvisés (EEI) se sont avérés être l'arme de prédilection des forces adverses non conventionnelles. L'OTAN doit rester prête à lutter contre les EEI dans n'importe quelle opération terrestre ou maritime impliquant des menaces asymétriques, où la protection des forces reste une priorité absolue. En structurant les enseignements tirés des vingt dernières années d'opérations en matière de lutte contre les EEI, l'ambitieux plan d'action de l'OTAN pour la lutte anti-EEI a mis l'accent sur les capacités permettant d'attaquer les réseaux qui se cachent derrière ces dispositifs destructeurs. Bien qu'elles soient développées dans le contexte de la lutte anti-EEI, ces capacités peuvent également contribuer aux opérations de lutte contre la piraterie, de contre-prolifération et de contre-terrorisme.

*Pour plus d'informations*

- **Amélioration des capacités de transport aérien et maritime**

Éléments facilitateurs essentiels pour les opérations, les capacités de transport aérien et maritime permettent de déployer rapidement les forces et les équipements partout où cela est nécessaire. Bien que d'importantes acquisitions se fassent au niveau national, de nombreux pays de l'Alliance mettent en commun des ressources, y compris avec des pays partenaires, afin de se doter de nouvelles capacités au travers d'arrangements commerciaux ou d'acquisitions, ce qui leur permet d'avoir accès à des moyens de transport supplémentaires pour déplacer rapidement troupes, équipements et approvisionnements partout dans le monde.

*Pour plus d'informations*

- **Contrats de logistique collective**

Dans le but d'augmenter son efficacité, l'OTAN étudie des procédures pour l'élaboration et la gestion de contrats pouvant être passés rapidement, y compris pour le soutien médical, les pays utilisateurs

assurant le remboursement a posteriori. Plus généralement, la logistique collective est actuellement mise en œuvre au moment du désengagement des théâtres d'opération, comme au Kosovo ou en Afghanistan, afin d'optimiser l'utilisation des capacités multinationales. En juin 2015, l'exercice Capable Logistician a rassemblé un grand nombre de logisticiens venus des pays alliés et des pays partenaires, qui se sont employés à améliorer l'interopérabilité.

## ● Défense antimissile

Dans le cadre d'une réponse plus large à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'OTAN travaille depuis 2005 sur un programme de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre. Ce programme vise à protéger les forces déployées par les pays de l'Alliance contre les menaces posées par les missiles balistiques ayant une portée de plus de 3 000 kilomètres. En 2010, il a débouché sur une capacité intérimaire destinée à protéger les troupes dans une région déterminée contre les missiles balistiques à courte portée et certains missiles à moyenne portée.

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé d'étendre ce programme à la protection des populations et du territoire des pays européens de l'OTAN et ils ont, par la même occasion, invité la Russie à coopérer dans le domaine de la défense antimissile et à profiter des avantages offerts par ce programme. Le dialogue avec la Russie sur une coopération en matière de défense antimissile est actuellement suspendu.

Au sommet de Chicago, en 2012, les pays de l'OTAN ont déclaré une capacité intérimaire de défense antimissile balistique (BMD), comme première étape vers le lancement du système de défense antimissile de l'OTAN, qui protégera l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN contre les menaces croissantes liées à la prolifération des missiles balistiques.

*Pour plus d'informations*

## ● Cyberdéfense

Les cybermenaces et les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et sophistiquées, et elles causent de plus en plus de dégâts. L'Alliance est confrontée à un environnement de menaces complexes et en évolution constante. Des acteurs étatiques et non étatiques peuvent utiliser les cyberattaques dans le contexte d'opérations militaires. Lors de récents événements, les cyberattaques ont été utilisées dans le cadre de la guerre hybride.

L'OTAN et ses Alliés s'appuient sur des moyens de cyberdéfense forts et résilients pour remplir les tâches fondamentales de l'Alliance que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.

L'OTAN doit être préparée à assurer la défense de ses réseaux et de ses opérations face à des cybermenaces et des cyberattaques toujours plus complexes auxquelles elle est confrontée.

*Pour plus d'informations*

## ● Stabilisation et reconstruction

L'expérience acquise par l'Alliance dans ses opérations de réponse aux crises a mis en évidence l'importance de la stabilisation et de la reconstruction – activités menées dans des États fragiles ou dans des situations de conflit ou postérieures aux conflits en vue de promouvoir la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans des secteurs clés. En règle générale, ces activités incombent principalement à d'autres acteurs, mais l'Alliance a établi des directives politiques qui l'aideront à améliorer sa participation aux activités de stabilisation et de reconstruction. Il sera important pour l'Alliance, dans ce contexte, de rechercher, conformément au plan d'action pour l'approche globale, une unité d'effort avec les autres membres de la communauté internationale, en particulier avec ses partenaires stratégiques, l'ONU et l'Union européenne.

À cet égard, l'OTAN doit être en mesure de planifier, d'employer et de coordonner les capacités civiles et militaires de gestion de crise que les pays fournissent pour les missions agréées de l'Alliance. C'est pourquoi la planification de défense de l'OTAN inclut également des capacités et des compétences non militaires pour compléter le soutien militaire aux opérations de stabilisation et aux activités de reconstruction. Ces capacités non militaires proviennent des inventaires nationaux existants et prévus des pays qui sont prêts à les mettre à disposition.

## — Capacités facilitatrices à long terme d'importance critique

La supériorité informationnelle est un élément facilitateur clé dans l'espace de bataille, et elle aide les commandants, à tous les échelons, à prendre les meilleures décisions, créant ainsi les conditions d'un succès plus rapide et à moindre risque. L'OTAN continuera dès lors de développer et d'acquérir une gamme de systèmes informatiques en réseau (systèmes d'information automatisés) à l'appui des deux commandements stratégiques. Ces systèmes couvrent un certain nombre de domaines, y compris les forces terrestres, aériennes et maritimes, le renseignement, la logistique et la situation opérationnelle commune, le but étant de permettre d'exercer un contrôle global, de prendre des décisions et d'assumer le commandement et le contrôle sur la base d'informations plus complètes et d'une plus grande efficacité.

### ● Réseau de mission fédéré

Le réseau de la mission en Afghanistan est un réseau fédéré unique qui améliore le partage de l'information en facilitant la circulation de celle-ci et en assurant aux pays qui participent aux activités dirigées par l'OTAN en Afghanistan une meilleure connaissance de la situation. Ce réseau est considéré comme le modèle du réseau multinational de l'avenir.

Compte tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés de sa mise en œuvre, une capacité de fédération de réseaux de mission est en cours de développement. Elle aidera les pays de l'Alliance à connecter leurs systèmes d'information et à opérer efficacement ensemble, y compris avec les partenaires, pendant les entraînements, les exercices et les opérations.

*Pour plus d'informations*

### ● Commandement et contrôle aériens

L'OTAN est en train de mettre en œuvre un système de commandement et de contrôle aériens (ACCS) pleinement interopérable, qui fournira, pour la première fois, un éventail d'outils pleinement intégré à l'appui de la conduite de toutes les opérations aériennes aussi bien en temps réel qu'en temps non réel. L'ACCS offrira la possibilité de planifier, de diriger, de confier, de coordonner, de superviser et d'évaluer l'exploitation de tous les moyens aériens affectés aux opérations en temps de paix, de crise et de conflit, et de faire rapport à ce sujet.

Ce système comporte à la fois des éléments statiques et des éléments déployables, et du matériel qui sera utilisé à la fois au sein de la structure de commandement de l'OTAN et dans les pays alliés à titre individuel. Avec la future intégration d'une fonctionnalité de commandement et de contrôle pour la défense antimissile balistique, un système pleinement intégré de défense aérienne et antimissile au niveau tactique sera mis en place.

*Pour plus d'informations*

### ● Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées

L'OTAN a besoin d'une capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR) qui permette de coordonner le recueil, le traitement et le partage, à l'échelle de l'OTAN, des données ISR qui seront rassemblées par la future capacité alliée de surveillance terrestre (AGS), ainsi que par l'actuelle Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) et par les propres moyens ISR des Alliés. Début 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont

déclaré une capacité JISR opérationnelle initiale axée sur l'amélioration de la connaissance de la situation des forces de l'OTAN ayant le plus haut niveau de préparation. Une capacité JISR durable est en train d'être développée selon une approche par étapes ; les travaux en cours permettront d'apporter d'autres améliorations et de tirer davantage parti des synergies dans la gestion des diverses contributions et capacités des Alliés pour que l'OTAN ait une connaissance de la situation « à 360 degrés ».

*Pour plus d'informations*

- **Capacité alliée de surveillance terrestre**

La capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) est l'un des éléments clés de la transformation de l'Alliance, qui apportera en même temps une capacité facilitatrice essentielle aux forces pour toute la gamme des opérations et missions actuelles et futures de l'OTAN. Il s'agira d'un système aéroporté de surveillance terrestre opérant à distance de sécurité, capable de détecter et de suivre des véhicules (chars, camions, hélicoptères) se déplaçant au sol ou près du sol, par tout temps. Le contrat d'acquisition de la capacité AGS a été signé pendant le sommet de Chicago, en 2012. La production du premier drone AGS a débuté en décembre 2013, et il a effectué son premier vol avec succès en décembre 2015.

*Pour plus d'informations*

- **Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN**

Le système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (AWACS), qui est l'un des exemples les plus visibles et les plus tangibles de ce que la coopération entre Alliés peut permettre de réaliser, offre une capacité de commandement et de contrôle aériens, de surveillance aérienne et maritime et de gestion du champ de bataille détenue et exploitée par l'OTAN. Les AWACS n'ont cessé de démontrer qu'ils constituaient un atout critique dans le cadre des opérations en Libye et en Afghanistan, et tout récemment, ils ont permis de préserver le périmètre est de l'Alliance.

*Pour plus d'informations*

## Autres initiatives

- **Force de réaction de l'OTAN**

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale faisant appel aux technologies de pointe et regroupant des composantes terre, air, mer et forces spéciales, que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. La NRF a pour but premier de permettre une réponse militaire rapide à une crise émergente, que ce soit pour des objectifs de défense collective ou pour des opérations de réponse aux crises. Compte tenu de l'évolution du contexte de sécurité à l'est et au sud des frontières de l'Alliance, et faisant suite aux initiatives prises au sommet de l'OTAN au pays de Galles en septembre 2014, les ministres de la Défense ont décidé, le 5 février 2015, de renforcer la NRF en créant au sein de celle-ci une force « fer de lance ». Dénommée force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), cette force sera capable de se déployer sur très court préavis, en particulier à la périphérie du territoire des pays de l'OTAN.

*Pour plus d'informations*

- **Programmes de modernisation de l'aviation**

L'Alliance continuera de développer ses capacités dans le domaine de la gestion de la circulation aérienne (ATM) et de mettre en œuvre des plans de modernisation de l'aviation en Europe (recherche ATM dans le cadre du ciel unique européen) et en Amérique du Nord (NextGen). Elle poursuit ainsi trois objectifs, à savoir sécuriser l'accès à l'espace aérien, garantir la fourniture efficace de services et assurer l'interopérabilité civilo-militaire, dans le but de préserver l'efficacité des missions militaires à l'échelle

mondiale ainsi que la capacité de mener la gamme complète des opérations de l'OTAN, y compris l'intégration, dans l'espace aérien, des systèmes aériens sans pilote.

## ● Sécurité énergétique

Les Alliés sont conscients que la stabilité et la fiabilité des approvisionnements énergétiques, la diversification des itinéraires d'acheminement, des fournisseurs et des ressources énergétiques, ainsi que l'interconnexion des réseaux énergétiques demeurent d'une importance capitale. Bien que ces questions relèvent, au premier chef, des gouvernements nationaux et des autres organisations internationales concernées, l'OTAN contribue à la sécurité énergétique de diverses manières. L'OTAN améliore la connaissance de la situation stratégique au travers des débats politiques et du partage du renseignement, continue de développer son expertise s'agissant de contribuer à la protection des infrastructures énergétiques critiques, renforce l'efficacité énergétique des forces militaires, intensifie ses efforts en matière d'entraînement et de formation, et dialogue avec les pays partenaires et d'autres organisations internationales.

*Pour plus d'informations*

## ● Réformer les structures de l'OTAN

La structure de commandement militaire de l'Alliance subit des transformations pour aboutir à une structure plus légère, plus efficace et d'un coût plus abordable. La réforme des agences a pour but de renforcer l'efficacité et l'efficience de la fourniture des capacités et des services, de parvenir à une meilleure synergie entre fonctions similaires, et de développer la transparence et la responsabilisation. Conformément au concept stratégique de 2010, au cours des dernières années, l'Alliance a engagé un processus de réforme continue visant à rationaliser les structures, à améliorer les méthodes de travail et à maximiser l'efficience.

La nouvelle structure a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2013, et a ouvert la voie à une entité plus agile, plus souple et mieux à même de se déployer en opérations, y compris dans les situations d'urgence relevant de l'article 5.

Les agences de l'OTAN ont fait l'objet d'une vaste réforme, afin de consolider et de rationaliser les différents services et les différents programmes et d'assurer une fourniture de services et une mise à disposition des capacités plus efficaces et plus efficaces.

Le siège de l'OTAN a également fait l'objet d'une réforme, qui porte notamment sur la mise en place d'un Secrétariat international réduit mais plus efficient, sur le partage et la production du renseignement et sur une réduction significative du nombre de comités. En outre, la transition vers le nouveau siège de l'OTAN permettra d'améliorer encore l'efficience et l'efficacité de l'Alliance.

La réforme de la gestion des ressources dans les domaines de la programmation, de la transparence, de la responsabilité financière et de la gestion de l'information a également permis d'optimiser la gestion des ressources humaines et financières de l'OTAN.

Au sommet du pays de Galles, des travaux complémentaires ont été demandés dans les domaines de la mise à disposition de capacités financées en commun, du pilotage de la réforme ainsi que de la transparence et de la responsabilité financières.

*Pour plus d'informations*

## ● Sûreté maritime

Les capacités maritimes de l'Alliance ont une valeur durable et apportent une importante contribution transversale à la sécurité de l'Alliance. En janvier 2011, l'OTAN a adopté la stratégie maritime de l'Alliance. Cette stratégie, qui est en conformité avec le concept stratégique de 2010, énonce les moyens par lesquels la puissance maritime inégalée de l'OTAN peut être utilisée pour répondre aux problèmes de sécurité critiques. Elle définit les quatre domaines dans lesquels les forces maritimes peuvent jouer un



rôle clé : la dissuasion et la défense collective, la gestion de crise, la sécurité coopérative et la sûreté maritime. Dans le contexte de sécurité actuel, les forces navales de l'Alliance apportent des contributions essentielles aux mesures d'assurance et à la connaissance de la situation.

L'Alliance poursuit la mise en œuvre de sa stratégie maritime au travers du développement capacitaire, d'un vaste programme d'exercices et d'entraînements maritimes, et du renforcement de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, y compris l'Union européenne. L'activité de l'OTAN en mer Égée et, plus généralement, la présence maritime de l'OTAN en Méditerranée dans le cadre de l'opération Active Endeavour (qui évoluera bientôt vers une opération de sûreté maritime plus large ne relevant pas de l'article 5) sont des exemples de la manière dont les forces navales de l'OTAN aident à faire face aux nombreux défis de sécurité.

*Pour plus d'informations*



## Le plan d'action « réactivité »

Au sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a approuvé le plan d'action « réactivité » (RAP), qui vise à s'assurer que l'Alliance soit prête à répondre rapidement et fermement aux nouveaux défis de sécurité. Il s'agit du renforcement le plus significatif de la défense collective de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide. Le RAP répond aux risques et aux menaces émanant de l'est et du sud.



### Points principaux

- Compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité aux frontières de l'Alliance, le RAP comprend des « mesures d'assurance » qui sont destinées aux pays membres de l'OTAN en Europe centrale et orientale et qui visent à rassurer leurs populations, à renforcer leur défense et à décourager une agression potentielle.
- Les mesures d'assurance sont constituées d'une série d'activités terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur, au-dessus et autour du flanc est de l'OTAN, qui sont renforcées par des exercices axés sur la défense collective et la gestion de crise.
- Le RAP inclut également des « mesures d'adaptation », qui sont des changements à plus long terme dans la structure de forces et de commandement de l'OTAN destinés à permettre à l'Alliance d'être davantage en mesure de réagir de manière rapide et décisive à des crises soudaines.
- Parmi les mesures d'adaptation figurent le triplement des effectifs de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), la création d'une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) capable de se déployer sur très court préavis, et le renforcement des forces navales permanentes.
- Pour faciliter la réactivité et le déploiement rapide des forces, les six premières unités d'intégration des forces OTAN (NFIU) – qui sont des QG de petite taille – ont été activées en Europe centrale et orientale. Deux autres NFIU sont actuellement mises en place en Hongrie et en Slovaquie. Des QG pour le Corps multinational Nord-Est à Szczecin (Pologne) et la Division multinationale Sud-Est à Bucarest (Roumanie) ont également été créés. En outre, on met actuellement en place un QG permanent de groupement de soutien logistique interarmées.

## Pour en savoir plus

### Les mesures d'assurance

Les mesures d'assurance, qui sont une série d'activités terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur, au-dessus et autour du territoire des pays membres de l'OTAN en Europe centrale et orientale, visent à renforcer la défense et à rassurer les populations de ces pays, et à décourager une agression potentielle. Elles résultent directement des actions agressives de la Russie à l'est des frontières de l'OTAN. Les 28 Alliés contribuent tous à ces mesures, par rotation. Elles peuvent être renforcées ou allégées en fonction de la situation de sécurité.

Depuis mai 2014, l'OTAN a augmenté le nombre d'avions de chasse patrouillant au-dessus des États baltes pour assurer la police du ciel, et déployé des avions de chasse en Roumanie et en Pologne. En décembre 2015, un autre paquet de mesures d'assurance adaptées a été approuvé pour la Turquie. De plus, l'Alliance envoie régulièrement des AWACS pour des vols de surveillance au-dessus du territoire de ses Alliés orientaux, et des avions de patrouille maritime le long de ses frontières orientales.

Pour l'assurance en mer, l'OTAN déploie un certain nombre de forces maritimes multinationales, dont un Groupe permanent OTAN de lutte contre les mines, qui patrouille en mer Baltique et en Méditerranée orientale, et un Groupe maritime permanent OTAN élargi, qui effectue des missions d'assurance maritime en plus de ses patrouilles de lutte contre le terrorisme.

En outre, l'OTAN a organisé davantage d'exercices. Les exercices militaires constituent d'excellentes occasions d'améliorer l'aptitude des Alliés et des partenaires à travailler ensemble et de montrer que l'OTAN est prête à répondre aux menaces potentielles. Ces exercices se déroulent à terre, en mer et dans les airs, sur la base de scénarios de défense collective et de gestion de crise.

### Les mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation sont des changements à long terme dans la structure de forces et de commandement de l'OTAN, grâce auxquels l'Alliance sera davantage en mesure de réagir de manière rapide et décisive à des crises soudaines.

Elles comprennent :

#### ■ Une Force de réaction de l'OTAN renforcée

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale à haut niveau de préparation et à la pointe de la technologie, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales (SOF) que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont décidé d'étoffer la NRF pour renforcer la défense collective de l'Alliance et faire en sorte que l'OTAN dispose des forces voulues, à l'endroit voulu et au moment voulu. La NRF compte désormais environ 40 000 soldats – soit une forte augmentation par rapport à son effectif antérieur de 13 000 soldats. Sa taille dépend de la tâche qui lui est assignée.

Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) assure le commandement d'ensemble de la NRF. Selon un système de rotation annuelle, les commandements OTAN de forces interarmées (JFC) de Brunssum (Pays-Bas) et de Naples (Italie) assument le commandement opérationnel de la NRF. En 2016, c'est le JFC Brunssum qui commande la NRF.

#### ■ Une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF)

La VJTF, nouvelle force de réaction rapide dite « fer de lance », d'environ 20 000 soldats, dont 5 000 soldats des forces terrestres, est désormais opérationnelle et prête à se déployer en quelques jours là où il le faut. La VJTF sera appuyée par des éléments des forces aériennes, maritimes et d'opérations spéciales.

Les unités de la VJTF et de la NRF seront basées dans leurs pays d'origine, mais, de là, elles seront à même de se déployer où il le faudra pour des exercices ou pour répondre à une crise. L'encadrement et les effectifs de la VJTF et de la NRF changeront tous les ans, par rotation. La VJTF a procédé à son premier exercice de déploiement en Pologne en juin 2015, et elle a de nouveau été testée pendant l'exercice Trident Juncture 2015, auquel ont participé plus de 36 000 soldats, principalement en Italie, au Portugal et en Espagne.

Si elle est déployée en 2016, la VJTF sera dirigée par l'Espagne. D'autres Alliés – France, Allemagne, Italie, Pologne, Turquie et Royaume-Uni – ont déjà offert d'assumer le rôle de pays chef de file pour les années suivantes.

### ■ **Des unités d'intégration des forces OTAN (NFIU)**

Pour commencer, six unités d'intégration des forces OTAN ont été créées en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Roumanie et ont été activées en septembre 2015, constituant ainsi une présence OTAN visible et permanente dans ces pays. Deux autres NFIU sont actuellement mises en place en Hongrie et en Slovaquie.

Ces NFIU sont des QG de petite taille destinés à faciliter le déploiement rapide de la VJTF et des unités des forces alliées de deuxième échelon. Leur personnel se compose d'environ 40 spécialistes des pays et de l'OTAN. Leur tâche sera d'améliorer la coopération et la coordination entre les forces OTAN et nationales, ainsi que de préparer et d'appuyer les exercices et tout déploiement qui serait nécessaire.

### ■ **Quartiers généraux multinationaux à haut niveau de préparation**

Le QG du Corps multinational Nord-Est est actuellement étoffé par le Danemark, l'Allemagne et la Pologne en vue de fournir des capacités supplémentaires à haut niveau de préparation aux éléments de commandement déployés dans les États baltes et en Pologne, si nécessaire, et de renforcer son rôle de plateforme de coopération régionale.

La Roumanie a décidé de mettre à disposition un nouveau QG de division multinational déployable pour le sud-est, qui a été activé à Bucarest le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Ce nouveau quartier général à haut niveau de préparation pourra commander des forces déployées dans la région sud-est de l'OTAN, en soutien de la défense de l'Alliance. L'effectif autorisé de ce QG est de 280 personnes.

Par ailleurs, le RAP prévoit un certain nombre d'améliorations logistiques, y compris le prépositionnement d'équipements et d'approvisionnements, afin d'accroître la réactivité de l'OTAN face à tout défi pour la sécurité des Alliés. Un nouveau QG permanent de groupement de soutien logistique interarmées sera établi dans la structure de commandement de l'OTAN.

## ■ **Historique**

*En septembre 2014*, au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'Alliance ont approuvé le RAP, qui vise à s'assurer que l'Alliance soit prête à répondre rapidement et fermement aux nouveaux défis de sécurité. Ce plan prévoit un ensemble complet de mesures pour répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité en Europe et à proximité ainsi qu'aux menaces émanant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

*Le 5 février 2015*, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé que la VJTF comprendrait une composante terrestre d'environ 5 000 soldats, avec les éléments aériens, maritimes et SOF appropriés à disposition. La France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni ont décidé d'assumer par rotation le rôle de pays-cadre pour la VJTF dans les années qui viennent. Les ministres ont également fixé comme objectif que la VJTF soit apte à opérer d'ici au sommet de Varsovie, en 2016.

*En avril 2015*, plus de 1 500 soldats ont pris part à l'exercice Noble Jump, dont le but était de vérifier si les troupes affectées à la VJTF intérimaire de l'OTAN pourraient être prêtes à se déployer 48 heures après avoir reçu l'ordre de mouvement.

*Le 9 juin 2015*, la VJTF s'est déployée pour la première fois en Pologne dans le cadre de l'exercice Noble Jump, auquel ont participé plus de 2 100 soldats de neuf pays de l'OTAN.

*Le 24 juin 2015*, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont pris des décisions sur les composantes aérienne, maritime et d'opérations spéciales de la NRF renforcée. La NRF comprendra désormais jusqu'à 40 000 soldats. Les ministres ont également pris des mesures pour accélérer le processus de décision politique et militaire, notamment en donnant au commandant suprême des forces alliées en Europe autorité pour préparer les troupes à intervenir dès que la décision politique en a été prise. Les Alliés ont également approuvé un nouvel instrument de planification préétablie – les plans de réponse graduée –, qui permettront de générer des plans d'opération exécutables avec une rapidité exceptionnelle, adaptée aux besoins concernant le niveau de préparation des forces. Ils ont également décidé qu'un nouveau QG permanent de groupement de soutien logistique interarmées serait établi dans la structure de commandement de l'OTAN. Enfin, les ministres de la Défense sont convenus qu'au mois d'octobre, ils prendraient une décision sur la création de nouvelles NFIU, en plus des six NFIU multinationales déjà en place.

*En septembre 2015*, les NFIU ont été activées en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Roumanie.

*En octobre 2015*, les ministres ont donné leur feu vert au concept militaire pour la NRF renforcée, y compris ses dispositions de commandement et de contrôle. Ils ont en outre décidé de mettre sur pied deux NFIU supplémentaires en Hongrie et en Slovaquie.

*En décembre 2015*, l'OTAN a activé le QG de division multinational Sud-Est à Bucarest (Roumanie), marquant ainsi son intégration officielle dans la structure de commandement de l'OTAN. Ce nouveau QG à haut niveau de préparation pourra commander des forces déployées dans la région sud-est de l'OTAN, en soutien de la défense de l'Alliance. Il constituera aussi une plateforme de coopération régionale entre Alliés. L'effectif autorisé de ce quartier général est de 280 personnes.

## La Force de réaction de l'OTAN

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale à haut niveau de préparation et à la pointe de la technologie, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales (SOF) que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. En plus de son rôle opérationnel, la NRF peut être utilisée en vue d'une plus grande coopération dans les domaines de la formation et de l'entraînement, d'un recours accru aux exercices et d'une meilleure utilisation de la technologie.



### Points principaux

- Créée en 2002, la NRF consiste en une force multinationale interarmées très performante capable de réagir dans un délai très court à l'ensemble des défis de sécurité, de la gestion de crise à la défense collective.
- Les pays de l'OTAN ont décidé de renforcer la NRF en 2014 en créant, en son sein, une « force fer de lance » baptisée « force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation » (VJTF).
- Ce renforcement de la NRF est une des mesures prises dans le cadre du plan d'action « réactivité » (RAP), qui a pour but de répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité et de renforcer la défense collective de l'Alliance.
- Le commandement général de la NRF relève du commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).
- La décision de déployer la NRF est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord, l'organe suprême de décision politique de l'Alliance.

### Pour en savoir plus

#### Objet

La NRF a pour but premier de permettre une réponse militaire rapide à une crise émergente, que ce soit pour des objectifs de défense collective ou pour des opérations de réponse aux crises.

Cette force donne à l'OTAN les moyens de réagir rapidement à tout type de crises, n'importe où dans le monde. Elle est aussi le moteur de la transformation de l'OTAN sur le plan militaire.

## o Une force qui tourne

La NRF fonctionne sur le principe de la rotation : les pays de l'Alliance affectent des unités terrestres, aériennes, maritimes ou SOF pour une période de 12 mois.

La NRF est également ouverte aux pays partenaires, sur approbation du Conseil de l'Atlantique Nord.

Avant de participer à la NRF, les unités se préparent au niveau national puis s'entraînent avec d'autres participants de la force multinationale. La rotation des unités au sein de la NRF permet la diffusion progressive, dans toute l'Alliance, des normes de haut niveau, des concepts et des technologies propres à cette force, et concourt ainsi à la réalisation d'un des objectifs clés de la Force de réaction de l'OTAN, à savoir la poursuite de la transformation des forces alliées.

Le commandement opérationnel de la NRF est assuré en alternance par les commandements alliés de forces interarmées (JFC) de Brunssum (Pays-Bas) et de Naples (Italie) ; c'est le JFC de Brunssum qui l'assume pour 2016.

## o Un puissant ensemble

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les pays de l'OTAN ont décidé de renforcer la NRF en créant, en son sein, une « force fer de lance » baptisée « force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation » (VJTF). Ce renforcement de la NRF est une des mesures prises dans le cadre du plan d'action « réactivité » (RAP) adopté par les Alliés pour répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité.

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée comprend :

- **un élément de commandement et de contrôle** : le commandement opérationnel de la NRF est assuré en alternance par les JFC de Brunssum et de Naples ;
- **la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF)** : ce nouvel élément de la NRF – qui compte quelque 20 000 hommes – comprend une brigade terrestre multinationale d'environ 5 000 hommes et des composantes aérienne, maritime et SOF ; les éléments de tête seront prêts à se déployer dans un délai de deux à trois jours ; la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni assumeront par rotation le rôle de pays-cadre pour la VJTF dans les années qui viennent ;
- **le groupe initial de forces de deuxième échelon (IFFG)** : il s'agit de forces à haut niveau de préparation capables de se déployer rapidement après la VJTF, en réponse à une crise. Ces forces se composent de deux brigades multinationales ;
- **une composante maritime**, articulée autour des groupes maritimes permanents OTAN (SNMG) et des groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG) ;
- **une composante aérienne (combat et appui) ;**
- **des forces d'opérations spéciales ;**
- **une force opérationnelle de défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire).**

Avant utilisation, la NRF sera adaptée (en taille et en capacité) pour répondre aux exigences propres à l'opération dans laquelle elle est engagée.

La VJTF et l'IFFG sont basés dans leurs pays d'origine, mais ils sont à même de se déployer où il le faut pour des exercices ou pour répondre à une crise. La VJTF a participé à son premier exercice de déploiement en Pologne en juin 2015, puis elle a pris part à l'exercice Trident Juncture 2015, au cours duquel la NRF 2016 a été certifiée.

À partir de 2016, la brigade VJTF, dirigée par l'Espagne, avec la participation d'autres Alliés, sera disponible pour réagir rapidement à toute situation d'urgence.

Au total, la NRF renforcée comptera environ 40 000 soldats.

## o Tout type de mission, partout dans le monde

La NRF apporte une démonstration tangible de la cohésion de l'OTAN et de son engagement envers la dissuasion et la défense collective. Pour chacune de ses rotations, la NRF doit se préparer à remplir un large éventail de missions – par exemple contribuer à la préservation de l'intégrité territoriale, procéder à une démonstration de force, conduire des opérations de soutien de la paix, de secours en cas de catastrophe, de protection des infrastructures critiques et de sécurité. Des opérations d'entrée en premier sont menées conjointement dans le cadre d'une force plus importante pour faciliter l'arrivée de troupes de remplacement.

Des éléments de la NRF ont contribué à assurer la protection à l'occasion des jeux olympiques de l'été 2004 à Athènes (Grèce) et ont été déployés pour soutenir l'élection présidentielle en Afghanistan en septembre de la même année.

La NRF a également participé à des opérations de secours en cas de catastrophe :

- en septembre et octobre 2005, des avions de la NRF ont acheminé aux États-Unis de l'aide donnée par les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN après le passage de l'ouragan Katrina ;
- d'octobre 2005 à février 2006, des éléments de la NRF sont intervenus au secours du Pakistan dans les zones dévastées par le tremblement de terre du 8 octobre. Des avions de la NRF ont participé à un pont aérien qui a acheminé près de 3 500 tonnes d'aide d'urgence au Pakistan, tandis que des techniciens et du personnel médical de la NRF étaient déployés dans le pays pour porter secours aux victimes.

## Évolution

L'initiative portant sur la Force de réaction de l'OTAN a été annoncée *au sommet de Prague, en novembre 2002*.

Le général James Jones, à l'époque commandant suprême des forces alliées en Europe, avait alors déclaré : « ... *L'OTAN ne massera plus les grandes unités que nécessitait la Guerre froide, mais elle sera dotée de forces agiles et robustes, qui seront maintenues à des niveaux de préparation gradués, pour que l'Alliance soit mieux à même de faire face aux menaces du XXI<sup>e</sup> siècle* ».

Le concept de NRF a été approuvé par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN *en juin 2003* à Bruxelles.

*Le 13 octobre 2004*, lors d'une réunion informelle des ministres de la Défense des pays de l'OTAN à Poiana Brasov (Roumanie), le secrétaire général de l'OTAN et le commandant suprême des forces alliées en Europe ont officiellement annoncé que la NRF avait atteint sa capacité opérationnelle initiale et qu'elle était prête à assumer la gamme complète de ses missions.

Les capacités de la NRF ont été testées lors d'un exercice réel de grande envergure, Steadfast Jaguar 06, qui a eu lieu *en juin 2006* dans les îles du Cap-Vert. La difficulté des lieux visait précisément à faire la démonstration et la preuve de la viabilité du concept de NRF. Au sommet tenu par l'OTAN à Riga en novembre 2006, il a été annoncé que la NRF était tout à fait prête à entreprendre des opérations.

Depuis lors, les modalités de génération et de constitution de la NRF ont été adaptées deux fois, *en 2008 et 2010*, pour rendre le processus de génération de forces plus souple, et ainsi faciliter les contributions de forces qui devenaient difficiles en raison du tempo opérationnel continuellement élevé en Afghanistan, en Iraq et ailleurs dans le monde. Afin d'encourager encore la génération de forces, les Alliés se sont fixé des objectifs nationaux volontaires pour les contributions de forces.

*Le 21 février 2013*, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé que la NRF serait au cœur de l'initiative d'interconnexion des forces, qui vise à maintenir l'état de préparation et l'efficacité au combat des forces de l'OTAN.

*Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014*, les Alliés ont décidé de renforcer la NRF et d'établir la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) qui sera capable de se déployer en quelques jours pour répondre à tout défi susceptible de survenir. Les Alliés ont également décidé d'organiser un exercice multinational à haute visibilité – « Trident Juncture 2015 » – en Italie, au Portugal et en Espagne. En outre, un programme d'exercices élargis et plus ambitieux débiterait en 2016, et la NRF serait au cœur de ces exercices.

*Le 5 février 2015*, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé que la VJTF comprendrait une composante terrestre d'environ 5 000 soldats, avec les éléments aériens, maritimes et SOF appropriés à disposition. La France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni ont accepté d'assumer par rotation le rôle de pays-cadre pour la VJTF dans les années à venir. La VJTF devait être apte à opérer d'ici au sommet de Varsovie de 2016 – et cet objectif a été atteint.

*Le 9 juin 2015*, la VJTF s'est déployée pour la première fois en Pologne dans le cadre de l'exercice Noble Jump, auquel ont participé plus de 2 100 soldats de neuf pays de l'OTAN.

*Le 24 juin 2015*, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont pris des décisions sur les composantes aérienne, maritime et SOF de la NRF renforcée. La NRF comprendra désormais jusqu'à 40 000 soldats. Les ministres ont également pris des mesures pour accélérer le processus de décision politique et militaire, notamment en donnant au commandant suprême des forces alliées en Europe autorité pour préparer les troupes à intervenir dès que la décision politique en a été prise. Les Alliés ont également approuvé un nouvel instrument de planification préétablie – les plans de réponse graduée –, permettant de générer des plans d'opération exécutables avec une rapidité exceptionnelle, adaptée aux besoins concernant le niveau de préparation des forces. Les ministres se sont par ailleurs mis d'accord sur l'établissement d'un nouveau QG permanent de groupement de soutien logistique interarmées au sein de la structure de commandement de l'OTAN.

*En octobre 2015*, les ministres ont approuvé la version finale du concept militaire de force de réaction de l'OTAN renforcée, y compris ses dispositions de commandement et de contrôle.

*À l'occasion de l'exercice Trident Juncture fin 2015*, la VJTF a été mise à l'épreuve et certifiée pour 2016. Cet exercice a également permis de certifier le quartier général de la NRF pour 2016, à savoir le JFC de Brunssum.

## Responsabilités

La décision de déployer la NRF est une décision politique prise par consensus, au cas par cas par l'ensemble des 28 Alliés au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, le principal organe de décision politique de l'OTAN.



# Les corps de déploiement rapide

## Commander les troupes de l'OTAN en mission partout où cela est nécessaire

Les corps de déploiement rapide de l'OTAN sont des quartiers généraux à haut niveau de préparation, qui peuvent être rapidement dépêchés pour diriger des troupes de l'OTAN en mission sur le territoire des pays membres de l'OTAN ou au-delà.



### Points principaux

- Les corps de déploiement rapide de l'OTAN sont des quartiers généraux à haut niveau de préparation, qui peuvent être rapidement dépêchés pour diriger des troupes de l'OTAN partout où cela est nécessaire.
- Ces corps peuvent être déployés pour tout un ensemble de missions, qu'il s'agisse de gestion des catastrophes, d'aide humanitaire, de soutien de la paix, de lutte contre le terrorisme ou de combats de forte intensité.
- Il existe actuellement neuf corps de déploiement rapide de l'OTAN, qui sont tous capables de commander jusqu'à 60 000 soldats.
- L'autorisation politique du Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel politique de l'OTAN, est requise pour qu'un corps puisse être déployé.

## Pour en savoir plus

### Mission

Les corps de déploiement rapide s'inscrivent dans les activités que déploie l'OTAN pour transformer sa structure de forces et ses capacités afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. Ils ont pour fonction essentielle de fournir à l'OTAN des éléments déployables de commandement, qui peuvent être dépêchés rapidement pour diriger des troupes partout où cela est nécessaire.

Une force à haut niveau de préparation doit pouvoir déployer ses premiers éléments en dix jours et se déployer entièrement en deux mois.

#### ● Prêts à intervenir

Les corps participent à la Force de réaction de l'OTAN (NRF), qui est une force à haut niveau de préparation, faisant appel aux technologies de pointe et composée d'éléments des forces terrestres, aériennes, navales et spéciales que l'Alliance peut déployer sur court préavis partout où cela est nécessaire. Selon le système de rotation de la NRF, un corps de déploiement rapide désigné assume le commandement de la composante terrestre de la NRF pour une période définie de douze mois, au cours de laquelle il se tient prêt à intervenir. Cela signifie que le quartier général doit pouvoir se déployer sur court préavis. Avant cela, le corps suit un entraînement intensif de six mois, qui met à l'épreuve ses procédures pour la planification et la conduite d'opérations interarmées multinationales de réponse aux crises.

Les différents corps jouent également un rôle central dans les opérations en cours de l'OTAN. Le corps espagnol a commandé les éléments terrestres de la NRF qui se sont déployés fin 2005 au Pakistan dans le cadre de l'aide apportée par l'OTAN à la suite du tremblement de terre qui a dévasté le pays en octobre 2005. En 2006, le Corps de réaction rapide allié (ARRC) a commandé la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie, le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Turquie, l'Eurocorps et le 1<sup>er</sup> corps germano-néerlandais ont aussi commandé la FIAS. En outre, l'ARRC et l'Eurocorps ont joué un rôle important dans les opérations que l'OTAN a dirigées en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> et au Kosovo.

#### ● Un large éventail de capacités

Les corps de déploiement rapide possèdent un large éventail de capacités. Chaque corps a été soumis à un programme OTAN intense d'évaluation opérationnelle pour pouvoir devenir un quartier général de déploiement rapide de l'OTAN. Les quartiers généraux ont tous dû faire la preuve de leurs capacités dans cinquante domaines, tant dans les casernes que sur le terrain. Ils ont dû notamment se distinguer dans les domaines de la planification, de la logistique, de l'administration et du commandement et du contrôle.

Ce processus de certification vise à assurer que les quartiers généraux seront capables de relever les défis difficiles d'un déploiement rapide dans différents environnements opérationnels.

### Participants

Les corps sont multinationaux, mais ils sont parrainés et financés par un ou plusieurs « pays cadres » qui fournissent l'essentiel du personnel, du matériel et des moyens financiers du quartier général.

Le Royaume-Uni est le pays cadre de l'ARRC ; la France, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Turquie parrainent respectivement les corps de déploiement rapide de l'OTAN – France, Grèce, Italie, Espagne et Turquie. L'Allemagne et les Pays-Bas partagent les coûts du corps de déploiement rapide

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel

germano-néerlandais, alors que l'Allemagne, le Danemark et la Pologne sont les trois pays cadres du Corps multinational Nord-Est, et que l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et l'Espagne sont les pays cadres de l'Eurocorps.

Tous les autres pays de l'OTAN peuvent fournir des effectifs aux différents corps et plusieurs pays participent à chacun des corps de déploiement rapide.

## Structure de commandement

Tous les quartiers généraux des corps de déploiement rapide appartiennent à l'OTAN, à l'exception de l'Eurocorps. Cela signifie qu'ils opèrent sous le commandement opérationnel direct du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). L'autorisation politique du Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel politique de l'OTAN, est requise pour qu'un corps puisse être déployé, la décision étant prise au cas par cas et par consensus des 28 pays de l'OTAN. En ce qui concerne l'Eurocorps, il appartient exclusivement aux États qui y participent (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas) de décider de tout engagement.

## Évolution

Le Corps de réaction rapide allié (ARRC), basé à l'origine à Rheindalen (Allemagne) mais dont le QG se trouve maintenant à Innsworth (Royaume-Uni), est le plus ancien ; il a été établi en 1992. À la suite d'un réexamen des structures de forces de l'OTAN, quatre autres quartiers généraux de forces à haut niveau de préparation ont été mis en place en 2002, et trois autres encore en 2005 et en 2006. Les quartiers généraux de forces à haut niveau de préparation sont donc à présent au nombre de neuf.

En voici la liste : le Corps de réaction rapide allié (ARRC) à Innsworth (Royaume-Uni) ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie (NRDC-IT) à Solbiate Olona, près de Milan ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Espagne (NRDC-Espagne) à Valence ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Turquie (NRDC-T) basé près d'Istanbul ; le 1<sup>er</sup> corps germano-néerlandais basé à Münster (Allemagne) ; le corps de réaction rapide – France (RRC-FR) à Lille ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Grèce (NRDC-GR) à Thessalonique ; et le Corps multinational Nord-Est (MNC-NE) à Szczecin (Pologne).

En outre, l'Eurocorps, qui est basé à Strasbourg (France), a conclu en 2002 un accord technique avec l'OTAN et il peut depuis lors être utilisé pour des missions de l'OTAN.

## Défense antimissile balistique

La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour les populations, le territoire et les forces déployées des pays de l'Alliance. De nombreux pays disposent déjà de missiles balistiques ou s'emploient à développer ou à acquérir cette technologie. La prolifération de ces capacités n'implique pas nécessairement l'existence d'une intention immédiate d'attaquer l'OTAN, mais elle signifie que l'Alliance a la responsabilité de tenir compte de cet élément dans le cadre de sa tâche fondamentale de défense collective.



### Points principaux

- En 2010, les Alliés ont décidé de développer une capacité de défense antimissile balistique (BMD) territoriale pour mener à bien la tâche fondamentale de l'OTAN qu'est la défense collective.
- L'Alliance a le devoir de protéger les populations, le territoire et les forces des pays européens de l'OTAN face à la prolifération croissante des missiles balistiques et aux menaces émanant de l'extérieur de la zone euro-atlantique.
- La BMD de l'OTAN est purement défensive. Elle représente un investissement à long terme face à une menace sécuritaire à long terme.
- En 2012, les Alliés ont déclaré une capacité BMD intérimaire de l'OTAN, en prélude à une capacité opérationnelle initiale et à une capacité opérationnelle totale.
- La capacité BMD de l'OTAN combine moyens financés en commun par tous les Alliés et contributions volontaires apportées par certains Alliés à titre individuel.
- Plusieurs Alliés ont déjà apporté leurs contributions ou entrepris de développer ou d'acquérir de nouveaux moyens BMD, tels que des navires modernisés dotés de radars BMD, des systèmes de défense aérienne et antimissile basée au sol, ou encore une capacité avancée de détection et d'alerte.

## Pour en savoir plus

### Composantes

La défense antimissile balistique (BMD) est une composante importante du système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS). L'Alliance mène les activités suivantes en rapport avec la BMD :

#### 1. Défense contre les missiles balistiques de théâtre (TBMD)

L'objectif de la TBMD est de protéger les forces OTAN déployées contre la menace que représentent les missiles balistiques à courte et moyenne portée (jusqu'à 3 000 kilomètres).

Début 2010, la première capacité TBMD opérationnelle – appelée capacité intérimaire – a été mise en service. Elle mettait à la disposition des planificateurs militaires un outil de planification au moyen duquel établir la conception la plus efficace de la défense pour des scénarios spécifiques ou pour des déploiements réels. Une version plus robuste de cette capacité a été mise en service fin 2010, et permet un partage de la connaissance de la situation. La prochaine version sera livrée à l'horizon 2016-2017 et sera progressivement fusionnée avec l'initiative BMD (territoriale).

#### 2. La BMD pour la protection du territoire, des populations et des forces des pays européens de l'OTAN

Au sommet de Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité BMD territoriale. Au sommet de Chicago, en mai 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré que la capacité BMD intérimaire de l'OTAN était opérationnelle. Elle offre une couverture maximale dans la limite des moyens disponibles pour défendre les populations, le territoire et les forces des pays de l'OTAN dans toute l'Europe méridionale contre une attaque balistique limitée.

L'objectif ultime reste toutefois d'assurer la couverture et la protection complètes de l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN contre les menaces croissantes induites par la prolifération des missiles balistiques. Cette couverture s'appuie sur les principes de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés et de la solidarité au sein de l'OTAN, du partage équitable des risques et des charges, ainsi que de l'effort raisonnable. Elle tient compte également du niveau de la menace, de la soutenabilité financière et de la faisabilité technique, et des dernières évaluations communes de la menace agréées par l'Alliance. Si les efforts internationaux devaient permettre de réduire les menaces qu'engendre la prolifération des missiles balistiques, la défense antimissile de l'OTAN pourra être adaptée en conséquence, et elle le sera.

Dans le cadre de l'approche adaptative phasée des États-Unis pour la défense antimissile en Europe (EPAA), la Turquie héberge un radar BMD américain à Kürecik et la Roumanie un site Aegis Ashore à la base aérienne de Deveselu (site déclaré opérationnel le 12 mai 2016), l'Allemagne héberge le centre de commandement à la base aérienne de Ramstein, et la Pologne hébergera un autre site Aegis Ashore à la base militaire de Redzikowo (à l'horizon 2018). En outre, dans le contexte de l'EPAA, l'Espagne accueille quatre navires Aegis multimitraillés dotés de capacités BMD dans sa base navale de Rota. Ces moyens constituent des contributions nationales et font partie intégrante de la capacité BMD de l'OTAN.

Plusieurs pays de l'Alliance mettent actuellement à disposition des systèmes supplémentaires de défense aérienne et antimissile basée au sol (notamment des systèmes Patriot ou SAMP/T) ou des navires complémentaires pour la protection d'autres moyens BMD. D'autres sont également en train de mettre au point ou d'acquérir des moyens dotés de capacités BMD qui pourraient, à terme, être mis à disposition pour la BMD de l'OTAN.

En septembre 2011, les Pays-Bas ont annoncé qu'ils prévoyaient de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les dotant de radars d'alerte avancée à portée étendue pour la défense antimissile à titre de contribution nationale à la capacité OTAN de défense antimissile balistique. Une annonce similaire a été faite en août 2014 par le Danemark, qui a décidé de faire l'acquisition d'un système de

radar basé sur une frégate pour renforcer la BMD de l'OTAN. En novembre 2015, le Royaume-Uni a annoncé qu'il allait investir dans un radar BMD basé au sol afin d'améliorer la couverture et l'efficacité de la capacité BMD de l'OTAN.

## Mécanismes

Le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) (DPPC(R)) est l'organe de haut niveau qui supervise et coordonne toutes les activités visant à développer la capacité BMD de l'OTAN au niveau politico-militaire, et qui donne des orientations et des avis politico-militaires sur toutes les questions liées à la BMD de l'OTAN.

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) est le comité de haut niveau responsable du programme BMD, dont le but est de développer les fonctionnalités techniques dont les planificateurs et opérateurs BMD ont besoin.

Les autorités militaires de l'OTAN sont responsables de la mise au point d'un cadre doctrinal militaire pour la BMD et pour la planification, la formation et l'exécution opérationnelles de la BMD.

Le Comité de défense aérienne et antimissile (AMDC) est le comité de haut niveau chargé de définir les grandes orientations de la défense aérienne et antimissile intégrée (IAMD) de l'OTAN.

Plusieurs autres comités de haut niveau de l'OTAN traitent la BMD de l'OTAN dans des contextes plus larges, comme les plans civils d'urgence ou la gestion de crise.

## Évolution

Le grand document d'orientation qui définit le cadre des activités de l'OTAN dans le domaine de la BMD est le concept stratégique de 2010. En outre, la BMD est un élément important de la revue 2012 de la posture de dissuasion et de défense.

Le concept stratégique stipule notamment que « la prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité mondiales. Au cours des dix années à venir, cette prolifération sera au plus haut dans certaines des régions les plus volatiles du monde ». En conséquence, l'OTAN « développera sa capacité à protéger les populations et le territoire de ses pays membres contre une attaque de missiles balistiques, en tant qu'un des éléments centraux de la défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance. Nous rechercherons activement une coopération avec la Russie et avec d'autres partenaires euro-atlantiques dans le domaine de la défense antimissile ». En tant que capacité défensive, la BMD sera un élément d'une réponse plus large à la menace que représente la prolifération des missiles balistiques.

Il est également indiqué dans la revue 2012 de la posture de dissuasion et de défense que la défense antimissile peut venir compléter le rôle des armes nucléaires dans la dissuasion, mais qu'elle ne peut pas s'y substituer. Cette capacité est purement défensive et est mise en place à la lumière des menaces provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. Les capacités de défense antimissile de l'OTAN devraient à la fois compliquer les plans d'un adversaire et limiter l'ampleur des dégâts. Une défense antimissile efficace pourrait aussi offrir une marge décisionnelle utile en temps de crise. Pas plus que d'autres systèmes d'armes, les capacités de défense antimissile ne peuvent garantir une efficacité totale et pérenne. La capacité OTAN de défense antimissile, de pair avec des forces nucléaires et conventionnelles efficaces, montrera notre détermination à assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pour la sécurité et la sûreté de nos populations qui proviendrait de l'extérieur de la région euro-atlantique.

Au sommet de Lisbonne en 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance sont convenus de traiter la défense antimissile balistique de manière holistique en développant un système OTAN de défense aérienne et

antimissile intégrée (NATINAMDS). Le NATINAMDS est basé sur le système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINADS) qui existait précédemment, auquel ont été ajoutés de nouveaux éléments BMD.

En 2003, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie (COR), les pays de l'OTAN et la Russie ont engagé des discussions et des activités en lien avec la BMD, concentrées dans un premier temps sur la TBMD. Une étude a ensuite été menée à bien pour évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes TBMD des pays de l'OTAN et de la Russie. Par ailleurs, plusieurs exercices assistés par ordinateur ont été organisés – avec succès – pour servir de base à des améliorations futures dans le domaine de l'interopérabilité et permettre l'élaboration de mécanismes et de procédures applicables aux opérations conjointes dans le secteur de la TBMD.

À partir de novembre 2010, l'attention s'est davantage portée sur la BMD territoriale. L'OTAN et la Russie ont examiné les domaines de coopération possibles dans ce domaine, sur la base de la décision qui avait été prise en commun au sommet de Lisbonne. Ils ont adopté une évaluation conjointe de la menace posée par les missiles balistiques et décidé de poursuivre leur dialogue dans ce domaine. En avril 2012, l'OTAN et la Russie ont mené avec succès, en Allemagne, un exercice assisté par ordinateur sur la défense antimissile. Toutefois, en octobre 2013, la Russie a décidé de faire une pause dans les discussions avec l'OTAN sur la BMD, et en avril 2014 l'OTAN a suspendu toute coopération avec la Russie en réponse à la crise en Ukraine.

## Grandes étapes

### *Défense contre les missiles balistiques de théâtre*

#### **Mai 2001**

L'OTAN lance parallèlement deux études de faisabilité portant sur un futur système TBMD de l'Alliance.

#### **Juin 2004**

Au sommet d'Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la TBMD.

#### **Mars 2005**

L'Alliance approuve la création d'une organisation de gestion du programme sous l'égide de la CDNA.

#### **Septembre 2006**

L'Alliance attribue le premier grand contrat prévoyant la création d'un banc d'essai pour le système.

#### **Février 2008**

Le banc d'essai est ouvert à La Haye, et déclaré pleinement opérationnel neuf mois avant la date prévue.

#### **Tout au long de 2008**

La conception du système pour l'élément commandement et contrôle du système TBMD fait l'objet de vérifications par le biais d'essais mettant en œuvre des systèmes et des installations nationaux, grâce au banc d'essai intégré, ce qui ouvre la voie à l'acquisition de la capacité.

#### **Mars 2010**

Mise en service de l'étape 1 de la capacité intermédiaire (InCa 1).

#### **Juin 2010**

L'OTAN signe les contrats relatifs à la deuxième phase de la capacité intérimaire de défense contre les missiles de théâtre, qui inclura la capacité de conduire en temps réel une bataille TMD.

## **Juillet 2010**

La version plus robuste de cette capacité (InCa 2) est soumise avec succès à des essais clés dans le cadre de l'exercice Joint Project Optic Windmill 2010 organisé par les forces aériennes néerlandaises.

## **Décembre 2010**

À la fin de 2010, toutes les composantes de l'InCa 2, y compris les capteurs et les plateformes de tir de défense antimissile balistique de pays de l'OTAN, sont reliées entre elles et mises à l'essai avec succès dans le cadre d'un « test d'ensemble » avant d'être remises aux commandants militaires de l'OTAN. L'InCa 2 est ensuite livrée au Centre multinational d'opérations aériennes (CAOC) à Uedem (Allemagne).

## ***Défense antimissile balistique territoriale***

### **Novembre 2002**

Au sommet de Prague, les dirigeants des pays de l'Alliance donnent pour instruction de lancer une étude de faisabilité sur la défense antimissile afin d'examiner les options relatives à la protection du territoire, des forces et des populations des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles balistiques.

### **Avril 2006**

La défense antimissile balistique est jugée techniquement faisable dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude. Les résultats sont approuvés par la CDNA.

### **2007**

Achèvement de l'actualisation d'une évaluation des développements de la menace posée par les missiles balistiques, qui avait été effectuée par l'Alliance en 2004.

### **Avril 2008**

Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance décident que le projet d'implantation en Europe de moyens BMD des États-Unis doit être intégré dans toute architecture future de défense antimissile à l'échelle de l'OTAN. Ils demandent que soit définies, à temps pour être examinées au sommet suivant, des options pour une architecture globale de défense antimissile balistique visant à étendre la couverture au territoire de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis.

### **Avril 2009**

Au sommet de Strasbourg-Kehl, les Alliés constatent que l'apport futur par les États-Unis d'éléments d'architecture importants peut contribuer aux travaux que mène l'Alliance, et ils estiment qu'il faut traiter de manière priorisée les menaces liées aux missiles balistiques, en tenant compte notamment du degré d'imminence de la menace et du niveau de risque acceptable.

### **Septembre 2009**

Annonce par les États-Unis de leur programme d'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe (EPAA).

### **Novembre 2010**

Au sommet de Lisbonne de 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN décident de développer une capacité de défense antimissile balistique (BMD) pour mener à bien la mission essentielle de défense collective. Pour ce faire, ils décident d'élargir le programme TBMD existant afin de protéger non seulement les forces déployées mais aussi les populations et le territoire des pays européens de l'OTAN. Dans ce contexte, l'EPAA et d'autres apports des pays constituent des contributions précieuses et bienvenues à l'architecture BMD de l'OTAN.



## **Juin 2011**

Les ministres de la Défense approuvent le plan d'action OTAN pour la BMD.

## **Septembre 2011**

La Turquie annonce sa décision d'accueillir un radar de défense antimissile des États-Unis dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.

## **Septembre 2011**

La Roumanie et les États-Unis signent un accord sur l'implantation d'un système Aegis Ashore des États-Unis sur le territoire roumain, dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.

## **Septembre 2011**

Un accord entre la Pologne et les États-Unis sur l'implantation d'un système Aegis Ashore des États-Unis en Pologne entre en vigueur.

## **Septembre 2011**

Les Pays-Bas annoncent qu'ils prévoient de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les dotant de systèmes de radars à portée étendue à titre de contribution à la capacité OTAN de défense antimissile balistique.

## **Octobre 2011**

L'Espagne et les États-Unis annoncent un accord sur le stationnement de navires de défense antimissile Aegis dans le port de Rota, en Espagne, dans le cadre de la contribution des États-Unis à la capacité BMD de l'OTAN.

## **Février 2012**

L'Allemagne annonce sa décision de mettre à disposition ses systèmes de défense aérienne et antimissile Patriot à titre de contribution nationale à la capacité BMD de l'OTAN.

## **Avril 2012**

L'OTAN installe et teste avec succès l'architecture de commandement et de contrôle pour la capacité BMD intérimaire au Commandement aérien allié à Ramstein, en Allemagne.

## **Mai 2012**

Au sommet de Chicago, les chefs d'État et de gouvernement déclarent que l'Alliance a atteint une capacité OTAN intérimaire de défense contre les missiles balistiques, qui constitue une première étape significative, sur le plan opérationnel, dans la défense des populations, du territoire et des forces de toute la partie sud de l'Europe OTAN contre une attaque de missiles balistiques, offrant une couverture maximale dans la limite des moyens disponibles.

## **Mars 2013**

Les États-Unis annoncent une version révisée de leur approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe.

## **Octobre 2013**

Cérémonie d'inauguration du système Aegis Ashore des États-Unis à Deveselu, en Roumanie.

## **Février 2014**

Arrivée du premier destroyer Aegis des États-Unis à Rota, en Espagne.

## **Juin 2014**

Arrivée du second destroyer Aegis des États-Unis à Rota.

## **Août 2014**

Le Danemark annonce qu'il a décidé d'acquérir un système de radar basé sur une frégate pour la BMD de l'OTAN.

## **Septembre 2014**

Sommet de l'OTAN au pays de Galles. Les Alliés réaffirment les paramètres de base de la BMD de l'OTAN et prennent note des contributions supplémentaires offertes ou envisagées par les pays de l'Alliance.

## **Avril 2015**

Arrivée du troisième destroyer Aegis des États-Unis à Rota.

## **Septembre 2015**

Arrivée du quatrième destroyer Aegis des États-Unis à Rota.

## **Novembre 2015**

Le Royaume-Uni annonce qu'il va investir dans un radar BMD basé au sol afin d'améliorer la couverture et l'efficacité de la capacité BMD de l'OTAN.

## **Décembre 2015**

Le site Aegis Ashore de Deveselu (Roumanie) est techniquement terminé et remis aux utilisateurs militaires.

## **Mai 2016**

Le site Aegis Ashore de Deveselu est déclaré opérationnel.

## ***Coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre dans le cadre du Conseil OTAN-Russie***

### **2003**

Une étude est lancée, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie (COR), en vue d'évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes TBMD des pays de l'OTAN et de la Russie.

### **Mars 2004**

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux États-Unis.

### **Mars 2005**

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux Pays-Bas.

### **Octobre 2006**

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Russie.

### **Janvier 2008**

Un exercice assisté par ordinateur du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Allemagne.

### **Décembre 2010**

Première réunion du Groupe de travail du COR sur la défense antimissile, dont le but est d'analyser les décisions prises au sommet de Lisbonne et de réfléchir à la voie à suivre possible pour la coopération en matière de défense antimissile balistique.



## **Juin 2011**

Les ministres de la Défense des pays du COR font le point sur les travaux menés dans le domaine de la défense antimissile depuis le sommet de Lisbonne en 2010.

## **Avril 2012**

Exercice assisté par ordinateur à Ottobrunn, en Allemagne.

## **Octobre 2013**

La Russie décide unilatéralement de faire une pause dans les discussions sur la défense antimissile dans le cadre du COR.

## **Avril 2014**

En réponse à la crise ukrainienne, l'OTAN suspend toute coopération avec la Russie, y compris dans le domaine de la défense antimissile.

## Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)

Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées (JISR) sont essentiels à toutes les opérations militaires. Grâce au JISR, les décideurs obtiennent des informations et des renseignements leur permettant de prendre en temps voulu des décisions éclairées et judicieuses. Si la surveillance et la reconnaissance peuvent répondre à la question du « quoi », du « quand » et du « où », l'association d'éléments obtenus de diverses sources et disciplines du renseignement permet de répondre quant à elle au « comment » et au « pourquoi ». Le JISR résulte de la combinaison de tous ces éléments.



### Points principaux

- L'OTAN met en place un système JISR permanent grâce auquel les décideurs obtiendront des informations et des renseignements leur permettant de prendre en temps voulu des décisions éclairées et judicieuses.
- Le recueil de données et d'informations JISR repose sur des projets tels que le système allié de surveillance terrestre (AGS) ou sur les aéronefs AWACS de l'OTAN, ainsi que sur un vaste éventail de moyens JISR nationaux opérant dans les environnements, aérien, terrestre, maritime et spatial.
- La surveillance comme la reconnaissance s'appuient sur l'observation visuelle (soldats sur le terrain) et sur l'observation électronique (p. ex. satellites, drones, capteurs au sol et unités maritimes), dont l'analyse permet ensuite de transformer l'information en renseignement.
- La capacité opérationnelle initiale (IOC) du JISR, déclarée en février 2016, représente une avancée significative, permettant une plus grande connectivité entre les capacités de l'OTAN et celles des Alliés.
- L'IOC du JISR n'est que la première étape de l'initiative JISR. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus et les étendre au-delà du cadre de la Force de réaction de l'OTAN.

## Pour en savoir plus

### Composantes



Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (ISR) constituent la pierre angulaire de toute opération militaire et, dans leurs principes, sont utilisés en temps de guerre depuis des siècles. L'ISR se compose des éléments suivants :

- le renseignement : le produit final découlant de la surveillance et de la reconnaissance, fusionné avec d'autres informations ;
- la surveillance : le regard constant sur la cible ;
- la reconnaissance : la collecte d'informations pour répondre à une question militaire spécifique.

Tant la surveillance que la reconnaissance peuvent inclure l'observation visuelle (p.ex. soldats observant à couvert une cible sur le terrain, drones équipés de dispositifs de prise de vues) et l'observation électronique.

Les activités de surveillance et de reconnaissance se différencient par leur durée et leur spécificité : la surveillance est une activité minutieuse qui s'inscrit dans la durée, alors que les missions de reconnaissance sont généralement rapides et ciblées et ont pour objectif de recueillir des informations spécifiques.

Une fois les données de surveillance et de reconnaissance obtenues, les spécialistes du renseignement peuvent les analyser, les fusionner avec les informations provenant d'autres sources de données et en tirer du renseignement, qui est ensuite utilisé pour informer les décideurs militaires et civils, notamment aux fins de planification et de conduite d'opérations.

Les pays ont tous leurs propres sources et méthodes pour la production du renseignement, et il ne leur est pas toujours facile de partager leurs informations avec d'autres Alliés, parfois pour des motifs de sécurité, et parfois en raison d'exigences procédurales internes ou de contraintes technologiques.

Au travers du JISR, l'OTAN cherche à défendre le principe du « besoin de partager » face à celui du « besoin d'en connaître ». Cela ne signifie pas que tous les Alliés vont automatiquement tout partager, mais plutôt que l'OTAN peut faciliter la mise au point de procédures et de technologies visant à promouvoir l'échange d'informations tout en fournissant simultanément une assurance de l'information (c.-à-d. la protection des données et des réseaux). Les Alliés pourraient ainsi obtenir une image globale d'une crise, quelle qu'elle soit, et les décideurs de l'OTAN pourraient prendre en temps voulu des décisions judicieuses en toute connaissance de cause.

Pour réaliser cette ambition, il est indispensable de disposer :

- d'experts formés dans le domaine ISR

Un cadre d'experts de l'OTAN, sachant parfaitement utiliser l'ISR pour soutenir les décideurs de l'OTAN, est nécessaire.

- d'une assurance de l'information, c.-à-d. d'une protection des données et des réseaux

Il faut mettre en place des procédures spéciales pour pouvoir fournir une assurance de l'information ; instaurer un système JISR réellement efficace, sécurisé, global et approprié nécessite du temps et des ressources. En fait, il a fallu dix ans pour mettre en place le réseau de mission performant utilisé en Afghanistan et l'OTAN compte bien tirer parti de ce travail.

## Mécanisme

L'expérience acquise par l'Alliance au cours des opérations en Afghanistan et en Libye a eu pour effet de rendre les moyens de collecte (par exemple les équipements de recueil de données tels que les avions de surveillance) bien plus accessibles au personnel militaire, même aux niveaux tactiques les plus bas. Les moyens qui, 15 ans auparavant, n'auraient été utilisés qu'à des fins stratégiques à la discrétion des généraux d'armée, sont maintenant largement disponibles, et leur utilisation est décentralisée. Ce changement s'est produit parce que les pays de l'OTAN ont fourni un nombre important de moyens de collecte maritimes, terrestres et aériens pour aider à la localisation d'adversaires qui opèrent souvent dans des environnements complexes et au sein de la population civile.

Recueillir des informations, les analyser et produire du renseignement à l'intention des décideurs nécessite un certain nombre d'éléments essentiels, à savoir, entre autres :

- des moyens de surveillance et de reconnaissance

Leur rôle consiste à recueillir des informations. Il s'agit par exemple de la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS), d'avions AWACS équipés de radars, de satellites d'observation, de moyens électroniques et de troupes spéciales de reconnaissance au sol.

- des analystes du renseignement

Leur rôle consiste à exploiter et à analyser les informations provenant de multiples sources. Il s'agit par exemple d'analystes militaires et civils nationaux travaillant au niveau stratégique dans des organismes du renseignement. Il s'agit aussi d'analystes d'images à tous les niveaux et d'experts en chiffrement.

- des décideurs

Leur rôle consiste à prendre des décisions éclairées grâce au renseignement dont ils disposent. Il s'agit, par exemple, de dirigeants politiques et de commandants militaires.

## Évolution

Sur la base de l'expérience que ses pays membres ont acquise au cours de récentes opérations, l'Alliance cherche à mettre en place un système ISR permanent et efficace. L'OTAN a pour objectif de fournir aux Alliés un mécanisme permettant de réunir, d'une part, les données et informations rassemblées grâce aux projets de défense intelligente tels que l'AGS et le programme AWACS, et,

d'autre part, un large éventail de capacités ISR nationales, notamment des troupes sur le terrain, des moyen maritimes et aériens, des plateformes spatiales comme des satellites, et des forces d'opérations spéciales.

Pour concrétiser son ambition dans le domaine JISR, l'Alliance élabore actuellement un projet JISR destiné à mettre en place les piliers ci-après :

■ entraînement et formation

Il s'agira de donner au personnel lié à la capacité JISR de l'OTAN les compétences nécessaires pour garantir l'efficacité du projet JISR. Ce volet du projet consiste à examiner de quelle façon s'assurer que le personnel de l'OTAN bénéficie des formations et entraînements ISR du plus haut niveau.

■ doctrines et procédures

Dans un souci d'amélioration de l'interopérabilité, de l'efficacité, de la cohérence et de l'efficacité, un travail constant d'établissement et de revue des doctrines et procédures JISR sera effectué, depuis la réflexion stratégique jusqu'aux procédures tactiques.

■ environnement en réseau

Les systèmes d'information et de communication de l'OTAN garantiront une collaboration efficace et le partage de données, produits et applications ISR entre les Alliés. C'est l'élément central des activités de l'OTAN dans le domaine JISR.

Au sommet qu'elle a tenu à Chicago en 2012, l'OTAN s'est fixé comme objectif de renforcer la coopération et de resserrer les liens entre les forces alliées. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont manifesté l'ambition de doter l'OTAN d'une capacité JISR durable et disponible en permanence, qui donnerait à l'Alliance les « yeux » et les « oreilles » dont elle a besoin pour prendre l'avantage en matière de décision stratégique. Au sommet du pays de Galles en 2014, les Alliés ont réaffirmé que le JISR restait une question hautement prioritaire pour l'OTAN.

Il est procédé à des essais techniques tous les deux ans aux fins de démonstration et d'évaluation, en conditions réelles, des progrès accomplis dans le domaine des capacités JISR de l'OTAN. En 2015, les exercices de grande envergure Steadfast Cobalt et Trident Juncture ont permis de valider l'efficacité opérationnelle du JISR et d'ouvrir la voie à la capacité opérationnelle initiale (IOC) du JISR au sein de l'OTAN. En outre, l'essai Unified Vision 2016, prévu en juin, offrira de nouvelles possibilités d'intensifier le partage entre Alliés d'informations relatives à la surveillance et à la reconnaissance.

À leur réunion du 10 février 2016, les ministres de la Défense ont déclaré l'IOC « renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées ». Elle représente une avancée importante, car elle permet une plus grande connectivité entre les capacités de l'OTAN et celles des Alliés, ainsi qu'une meilleure connaissance de la situation dans toute la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

L'IOC du JISR n'est que la première étape de l'initiative JISR. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus et les étendre au-delà du cadre de la NRF. Une capacité JISR durable est en cours de développement selon une approche par phases ; les travaux en cours permettront de créer davantage de synergie afin d'améliorer encore la gestion des différentes contributions et capacités des Alliés pour une connaissance de la situation à 360 degrés.

## Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

L'OTAN fait actuellement l'acquisition d'un système nommé « capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) », qui donnera aux commandants de l'Alliance une image globale de la situation sur le terrain. Les opérations de l'OTAN destinées à protéger les civils, passées comme en cours, montrent à quel point une telle capacité est importante. L'acquisition, par un groupe d'Alliés, de cinq drones Global Hawk et des stations sol, partie intégrante de l'AGS qui permettent de commander et de contrôler ces aéronefs pilotés à distance, est en cours. L'OTAN en assurera ensuite le fonctionnement et la maintenance pour le compte des 28 Alliés.



### Points principaux

- Le système AGS est composé de segments air, sol et soutien ; il est opérationnel par tous les temps et permet d'assurer la surveillance terrestre et maritime de zones étendues, en permanence et en temps quasi réel.
- L'AGS aura la capacité de contribuer à toute une gamme de missions, telles que la protection des troupes au sol et des populations civiles, le contrôle des frontières et la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise ou encore l'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles.
- Le système AGS englobe en outre des moyens terrestres mis à disposition par des pays européens pour apporter un soutien sur le terrain aux commandants des forces déployées.
- Quinze Alliés procèdent en ce moment à l'acquisition du système AGS, qui sera mis à la disposition de l'Alliance en 2017-2018.



## Pour en savoir plus

### Généralités

Quinze Alliés (Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis) procèdent en ce moment à l'acquisition du système AGS, qui sera mis à la disposition de l'Alliance à l'horizon 2017-2018. Tous les Alliés participeront au développement de la capacité alliée de surveillance terrestre, sous la forme de contributions financières couvrant la mise en place de la base de stationnement principale de l'AGS, ainsi qu'aux segments communications et soutien en service de la flotte AGS. Certains Alliés remplaceront une partie de leur apport financier par des contributions en nature portant sur des capacités interopérables (c'est à dire qu'ils mettront des systèmes nationaux de surveillance à la disposition de l'OTAN).

La capacité centrale de l'AGS, appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, permettra à l'Alliance d'assurer en permanence la surveillance de zones étendues au moyen de drones de type HALE (haute altitude, longue endurance) opérant à des distances de sécurité considérables, par tous les temps et dans toutes les conditions de luminosité. Grâce à des capteurs radar avancés, ces systèmes seront en mesure de détecter et de suivre en continu des cibles mobiles dans l'ensemble des zones observées, et fourniront des images radar des zones d'intérêt et des objets fixes.

La base de stationnement principale de l'AGS sera implantée sur la base aérienne de Sigonella (Italie), qui servira un double objectif : base OTAN pour le déploiement de moyens JISR (renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées) et centre d'exploitation de données et de formation.

Tout comme les aéronefs du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&CS) – les AWACS – surveillent l'espace aérien de l'Alliance, l'AGS aura la capacité d'observer ce qui se passe au sol, permettant ainsi d'avoir une connaissance de la situation avant, pendant et, si nécessaire, après les opérations de l'OTAN.

L'AGS répond à l'un des principaux engagements capacitaires pris au sommet de Lisbonne, en 2010.

### Composantes

La capacité centrale de l'AGS sera un système intégré composé d'un segment air, d'un segment sol et d'un segment soutien.

Le segment air comprendra cinq drones Global Hawk RQ-4B Block 40 et leurs stations de contrôle. Les drones seront équipés d'un radar de surveillance terrestre de pointe, issu du programme d'insertion de la technologie radar à plates-formes multiples (MP-RTIP), ainsi que d'un vaste ensemble de liaisons de données à large bande et longue portée, en visibilité directe et transhorizon.

Le segment sol assurera l'interface entre le système central de l'AGS et une large gamme de systèmes C2ISR (commandement et contrôle, renseignement, surveillance et reconnaissance), permettant d'établir des connexions avec de multiples éléments opérationnels déployés ou non, y compris des moyens de l'arrière éloignés de la zone de surveillance, et de leur fournir des données.

Le segment sol comportera un certain nombre de stations au sol dans diverses configurations (notamment mobiles et transportables), qui offriront une connectivité grâce à des liaisons de données, des moyens de traitement et d'exploitation des données, ainsi que des interfaces pour l'interopérabilité avec les systèmes C2ISR.

Le segment « soutien » de la capacité centrale de l'AGS englobera également des installations spécifiques pour le soutien des missions, établies sur la base de stationnement principale de l'AGS, à Sigonella (Italie).

Des contributions en nature, telles que la mise à la disposition de l'OTAN de systèmes nationaux de surveillance et de données/communications, permettront de compléter l'AGS par des capacités interopérables de surveillance supplémentaires.

La composante centrale de l'AGS et ces contributions en nature permettront à l'OTAN de bénéficier d'une souplesse considérable dans l'emploi de ses moyens de surveillance terrestre.

L'ensemble sera complété par d'autres systèmes nationaux aéroportés interopérables de surveillance que les pays membres mettront à la disposition de l'Alliance en fonction des besoins d'une opération ou d'une mission spécifique.

## Mécanismes

L'Organisation OTAN de gestion de l'AGS (NAGSMO) et l'Agence OTAN de gestion de l'AGS (NAGSMA), son organe exécutif, sont chargées de l'acquisition de la capacité centrale de l'AGS au nom des 15 pays participants. La Force AGS de l'OTAN (NAGSF), activée en septembre 2015, avec son Bureau Élément d'état-major et mise en œuvre de l'AGS (AGS SEIO), situé au quartier général du Commandement allié Opérations (SHAPE), et son équipe AGS avancée sur site (ADVON), située à Sigonella, veille au bon déroulement de l'intégration opérationnelle et au bon emploi de la capacité centrale de l'AGS de l'OTAN.

Lors du sommet de Chicago, en mai 2012, la NAGSMA, qui représente les 15 pays participant au programme d'acquisition de l'AGS, a attribué le contrat principal du système à la société Northrop Grumman. Celle-ci a établi des partenariats avec différents industriels, dont Airbus Defence and Space (Allemagne), Selex ES (Italie) et Kongsberg (Norvège), ainsi qu'avec de grandes entreprises du secteur de la défense de l'ensemble des pays acquéreurs, qui contribuent ainsi à la livraison du système AGS.

L'engagement de fonds communs OTAN pour l'infrastructure, les communications, l'exploitation et le soutien s'effectue dans le respect des procédures normales d'autorisation de financement en vigueur au sein de l'Alliance.

Lorsque l'AGS deviendra pleinement opérationnelle, en 2018, la France et le Royaume-Uni signeront avec le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) des mémorandums d'entente définissant les modalités de mise à disposition de leurs contributions en nature au profit de l'Alliance.

## Soutien aux tâches fondamentales de l'OTAN

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont exposé leur vision pour l'évolution de l'OTAN et la sécurité de ses pays membres. Cette vision est basée sur trois tâches fondamentales, détaillées dans le nouveau concept stratégique de 2010 :

- la défense collective
- la gestion de crise
- la sécurité coopérative.

L'AGS a été reconnue à Lisbonne comme une capacité critique pour l'Alliance, et devrait contribuer grandement à l'ambition de l'OTAN en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR).

L'AGS contribuera à ces trois tâches fondamentales grâce aux informations que recueilleront ses capteurs radar MP-RTIP et qui donneront aux décideurs politiques et militaires une image complète de la situation sur le terrain.

## Faits et chiffres

Caractéristiques générales du drone RQ-4B Global Hawk Block 40 :

- Fonction principale : renseignement, surveillance et reconnaissance « haute altitude, longue endurance »
- Groupe moteur : réacteur à double flux Rolls Royce-North American AE 3007H

- Poussée : 3 447 kilogrammes / 7 600 livres
- Envergure : 39,8 mètres / 130,9 pieds
- Longueur : 14,5 mètres / 47,6 pieds
- Hauteur : 4,7 mètres / 15,3 pieds
- Poids : 6 781 kilogrammes / 14 950 livres
- Poids maximal au décollage : 14 628 kilogrammes / 32 250 livres
- Capacité en carburant : 7 847 kilogrammes / 17 300 livres
- Charge utile : 1 360 kilogrammes / 3 000 livres
- Vitesse : 575 km/h / 310 nœuds / 357 mi/h
- Rayon d'action : 16 113 kilomètres / 8 700 milles nautiques / 10 112 miles
- Plafond : 18 288 mètres / 60 000 pieds.

## Évolution

Le programme AGS, dont l'idée a été émise par le Comité des plans de défense en 1992, a débuté sous la forme d'une initiative d'acquisition de capacités en 1995, lorsque les ministres de la Défense des pays de l'OTAN sont convenus que « l'Alliance devait poursuivre les travaux visant à se doter d'une capacité centrale minimale essentielle appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, complétée par des moyens nationaux interopérables ».

Le programme AGS devait fournir à l'OTAN une capacité de surveillance terrestre complète et intégrée, qui offrirait à l'Alliance et à ses pays membres un accès sans restriction et sans filtrage aux données de surveillance terrestre en temps quasi réel et de manière interopérable. Il devait inclure un segment air comprenant des capteurs radar aéroportés et un segment sol composé de stations terrestres fixes, transportables et mobiles destinées à l'exploitation et à la diffusion de données, tous ces éléments devant être interconnectés de manière transparente par des liaisons de données à haute performance.

Dès le départ, la capacité AGS devait être basée sur un ou plusieurs types de moyens de surveillance terrestre déjà existants ou en développement dans les pays membres de l'OTAN, approche qui par la suite devait également inclure des propositions de systèmes en développement basés sur des radars américains ou européens. Cependant, aucune de ces approches n'a obtenu un appui suffisant des Alliés pour être mise en œuvre. En 2001, le Conseil de l'Atlantique Nord (en session élargie) a décidé de redynamiser l'AGS, par un programme de développement accessible à tous les pays de l'OTAN et par le développement parallèle du TCAR (radar AGS développé en coopération transatlantique).

En 2004, l'OTAN a décidé de passer à une approche dite de « flotte mixte ». Le segment air devait inclure des avions pilotés, à savoir des Airbus A321, et des drones Global Hawk, tous embarquant des versions du radar TCAR, tandis que le segment sol devait se composer d'un vaste ensemble de stations terrestres fixes et déployables.

En raison d'une compression des budgets de défense européens, l'OTAN a décidé en 2007 d'abandonner cette approche de flotte mixte, et d'adopter plutôt un système AGS simplifié, dans lequel le segment air était basé sur le drone Global Hawk Block 40 standard et sur le radar MP-RTIP qui lui est associé. Le segment sol, qui serait en grande partie développé et mis en place par l'industrie européenne et canadienne, était pratiquement inchangé, ses caractéristiques fonctionnelles et opérationnelles étant globalement indépendantes de l'aéronef et du capteur effectivement utilisés.

En février 2009, les Alliés participant au programme AGS ont entamé le processus de signature du mémorandum d'entente du programme. Il s'agit d'une étape importante dans la concrétisation d'une capacité essentielle du point de vue opérationnel, et dont l'OTAN a un besoin urgent. La NAGSMA a été

créée en septembre 2009 après que tous les pays participants eurent approuvé le mémorandum d'entente du programme, qui sert de référence pour l'acquisition de cette nouvelle capacité OTAN.

Une autre étape importante pour le programme AGS a été le sommet de Lisbonne, en 2010, où le besoin opérationnel important d'une capacité AGS appartenant à l'OTAN et exploitée par elle a été reconfirmé dans le concept stratégique de l'Alliance. L'AGS figurait également dans le paquet de Lisbonne regroupant les besoins capacitaires les plus pressants de l'Alliance.

Le 3 février 2012, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé d'une ligne d'action pour la prise en charge collective des coûts liés à l'exploitation de l'AGS au profit de l'Alliance. La décision de recourir à un financement commun OTAN pour l'infrastructure, les communications par satellite, l'exploitation et le soutien ouvre la voie à l'attribution du marché relatif à l'acquisition de l'AGS. En outre, un accord a été trouvé pour que le système Sentinel du Royaume-Uni et le futur système Heron-TP de la France soient mis à disposition comme contributions nationales en nature qui remplaceront partiellement l'apport financier de ces deux Alliés.

*En marge du sommet de l'OTAN à Chicago, en 2012*, les pays de l'OTAN ont franchi une étape importante vers la mise en place d'une capacité de reconnaissance et de surveillance terrestres appartenant à l'OTAN et exploitée par elle. Un contrat d'acquisition pour le système AGS a été signé le 20 mai 2012, ce qui ouvre la voie à la fourniture d'une capacité vitale au profit de l'ensemble des pays membres de l'OTAN. Le contrat d'acquisition de l'AGS porte sur l'achat et sur l'exploitation et la maintenance initiales de drones équipés de capteurs radar de surveillance terrestre évolués.

*En septembre 2015*, l'AGS a franchi plusieurs étapes importantes – premier essai réel au sol du premier Global Hawk de l'OTAN et activation de la force AGS de l'OTAN –, ce qui signifie que les Alliés ont officiellement approuvé la configuration (nombre de personnes, structure hiérarchique, etc.) de l'unité chargée de piloter le drone AGS Global Hawk depuis la base aérienne de Sigonella.

*Entre septembre et décembre 2015*, d'autres étapes importantes ont été franchies :

- le centre d'opérations de l'AGS à Sigonella a été remis à l'OTAN par son pays hôte, l'Italie ;
- la station au sol générale mobile (MGGS) et la station au sol générale transportable (TGGS) ont été inaugurées ;
- le vol d'essai initial du premier drone Global Hawk de l'OTAN a eu lieu à Palmdale, en Californie ;
- l'AGS a participé avec succès à l'exercice Trident Juncture 2015 depuis le banc d'essai de la capacité AGS de l'OTAN (NACT), aux Pays-Bas.

*Le 17 juin 2016*, le premier Global Hawk a effectué son deuxième vol d'essai à Palmdale, en Californie.

Le premier drone Global Hawk de l'OTAN devrait voler depuis les États-Unis vers sa nouvelle base à Sigonella d'ici à la fin de 2016.

## AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel

L'OTAN exploite une flotte de Boeing E-3A Sentry (« sentinelle ») dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) qui apporte à l'Alliance une capacité aéroportée immédiatement disponible de commandement et de contrôle (C2), de surveillance aérienne et maritime, et de gestion de l'espace de bataille. La base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen (Allemagne) abrite 16 avions AWACS.



### Points principaux

- L'OTAN exploite une flotte de Boeing E3A Sentry (« sentinelle ») dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle et équipés de capteurs passifs et d'un radar à longue portée capables de détecter des contacts aériens et au sol à de grandes distances.
- La Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) est l'un des rares moyens militaires appartenant effectivement à l'OTAN et exploités par elle.
- Cette flotte exécute un large éventail de missions, qu'il s'agisse de police du ciel, de soutien aux activités de lutte contre le terrorisme, d'opérations d'évacuation, d'embargo, d'entrée en premier et de réponse aux crises.
- Dans des conditions normales, un appareil vole pendant environ 8 heures à une altitude de 30 000 pieds (9 150 mètres) et assure la surveillance d'une zone de plus de 300 000 km .
- Les AWACS ont joué un rôle important dans diverses opérations de l'Alliance, comme aux États-Unis après le 11-Septembre, en Libye et en Afghanistan. Ils ont également assuré un soutien aérien lors de sommets de l'OTAN ou de manifestations sportives internationales comme les Jeux olympiques d'été de 2004 et la Coupe du monde de football de 2006.
- Plus récemment, les AWACS sont utilisés dans le cadre des mesures de réassurance faisant suite à la crise entre la Russie et l'Ukraine et des mesures d'assurance spécifiques pour la Turquie sur fond de crise syrienne.

### Pour en savoir plus

#### Rôle et responsabilités

L'E-3A de l'OTAN est un Boeing 707 modifié qui est équipé de capteurs passifs et d'un radar à longue portée capables de détecter des contacts aériens et au sol à de grandes distances. Les informations collectées par les AWACS peuvent être transmises directement de l'avion aux autres utilisateurs, qu'ils se trouvent à terre, en mer ou dans les airs.

La Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) – le plus important projet en collaboration de l'Alliance – témoigne de ce que des pays membres de l'OTAN peuvent réaliser en mutualisant leurs ressources et en travaillant ensemble dans un cadre réellement multinational.

Au sein de l'Alliance, la Force NAEW&C a un rôle unique et précieux ; en effet, elle mène un large éventail de missions, qu'il s'agisse de police de l'air, de soutien aux activités de lutte contre le terrorisme, de gestion des conséquences, d'opérations d'évacuation des non-combattants, d'embargo, d'entrée en premier, d'opérations de réponse aux crises ou d'opérations de forces d'avertissement.

Ces dernières années, la Force a été déployée pour des missions tactiques de plus en plus complexes et exigeantes, notamment :

- soutien des opérations maritimes ;
- appui aérien rapproché ;
- gestion de l'espace aérien ;
- recherche et sauvetage au combat (RESCO) ;
- secours en cas de catastrophe ;
- lutte contre la piraterie.

### ● **Un outil déterminant pour la gestion de crise**

Depuis 1982, année qui a marqué le début de ses opérations, la Force NAEW&C n'a cessé de démontrer qu'elle constitue un outil précieux pour la gestion de crise et les opérations de soutien de la paix.

À la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, des avions de la composante E-3A de l'OTAN (rattachés à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen) ont été déployés dans l'est de la Turquie afin de contribuer au renforcement du flanc sud de l'Alliance pendant la guerre. Le but de l'opération Anchor Guard était, entre autres, d'assurer la surveillance du trafic aérien et maritime en Méditerranée orientale et la surveillance aérienne le long de la frontière entre l'Iraq et la Turquie. Cette mission a été menée d'août 1990 à mars 1991.

Pendant la majeure partie des années 1990, les flottes AEW&C de l'OTAN et du Royaume-Uni ont effectué de très nombreux vols dans les Balkans, dans le cadre des opérations Deliberate Force et Allied Force, pour appuyer la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies ainsi que les missions menées par l'Alliance en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Des AWACS de l'armée de l'air française et de l'armée de l'air des États-Unis ont également contribué à réaliser les objectifs assignés dans le cadre de ces missions.

Début 2001, la Force a également soutenu le déploiement défensif de l'OTAN dans le sud-est de la Turquie au cours de l'opération Display Deterrence.

Au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, des avions E-3A de l'OTAN ont été déployés au-dessus du territoire américain, dans le cadre de l'opération Eagle Assist, afin de contribuer à la défense de l'Amérique du Nord contre toute nouvelle attaque. Cette opération a fait date dans l'histoire de l'Alliance car elle marquait le premier déploiement de moyens de l'OTAN en soutien de la défense de l'un des États membres.

Depuis 2007, la Force NAEW&C apporte un soutien précieux aux activités de lutte contre le terrorisme en Méditerranée, dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

Depuis janvier 2011, des appareils de la base aérienne de l'OTAN à Geilenkirchen ont été déployés en Afghanistan pour apporter un soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en assurant la surveillance aérienne dans le cadre de l'opération Afghan Assist. En Afghanistan, les AWACS ont mené des activités de surveillance aérienne et de gestion tactique des combats, comme des missions

d'appui et de contrôle d'avions amis participant à des missions d'appui aérien rapproché, d'interdiction aérienne du champ de bataille, de recherche et de sauvetage au combat, de reconnaissance et d'appui transport.

Pendant l'opération Unified Protector, la Force NAEW&C a également eu une fonction cruciale : assurer le commandement et le contrôle de tous les moyens aériens de l'Alliance en opération au-dessus de la Libye. Sa mission consistait, entre autres, à donner des ordres tactiques en temps réel et à attribuer des tâches aux avions de chasse, aux avions de surveillance et de reconnaissance, aux avions de ravitaillement en vol ou aux drones (UAV) de l'OTAN. Les E-3A de l'OTAN ont également apporté un soutien aux navires et aux sous-marins alliés chargés de faire respecter l'embargo maritime sur les armes décrété à l'encontre de la Libye, en offrant une capacité de surveillance maritime aérienne.

Le 25 septembre 2014, le dernier AWACS de l'OTAN est rentré à sa base de Geilenkirchen à l'issue de sa mission à Mazar-i-Charif, en Afghanistan. L'OTAN avait décidé que les AWACS ne seraient pas nécessaires pour l'exécution de Resolute Support, une nouvelle mission qui a débuté le 1er janvier 2015 et qui vise à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces afghanes.

Le 1er décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont pris des mesures devant permettre à l'Alliance de continuer à s'adapter aux défis de sécurité émanant du sud, et ils se sont accordés sur des mesures d'assurance spécifiques pour la Turquie afin de contribuer à la désescalade dans la région. Ce soutien comprendra des vols de surveillance par des AWACS, un renforcement de la présence navale dans le secteur oriental de la Méditerranée, des escales des groupes de forces navales permanentes, la participation à des exercices, le renforcement des missions de police du ciel, et des vols d'avions de patrouille maritime.

Le 11 février 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé, dans son principe, l'utilisation d'avions AWACS de l'OTAN pour suppléer aux capacités AWACS nationales, à l'appui de la coalition internationale contre l'EIL. Cette décision faisait suite à une demande des États-Unis. Les responsables de la planification militaire à l'OTAN se penchent actuellement sur les modalités détaillées.

Le 11 février 2016 toujours, une étape importante a été franchie lorsqu'un AWACS de l'OTAN a accompli la 1 000e mission dans le cadre des mesures de réassurance alliées. Celles-ci concernent une série d'activités terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur, au-dessus et autour du territoire des pays membres de l'OTAN en Europe centrale et orientale, visant à rassurer les populations de ces pays et à décourager une agression potentielle. Elles ont été prises en réponse aux actions agressives de la Russie à l'est des frontières de l'OTAN.

En avril 2016, la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) a donné des instructions et des directives au groupe de projet sur le futur système de surveillance et de contrôle de l'Alliance (AFSC) concernant la façon dont l'OTAN devrait amorcer le stade de conception de ce système, qui pourrait être appelé à remplacer la capacité AWACS.

Aujourd'hui, il est prévu que la flotte E-3 AWACS de l'OTAN soit retirée du service vers 2025. Une ultime modernisation de cette flotte est actuellement à l'étude pour prolonger sa durée de vie jusqu'à environ 2035, après quoi plus aucune revalorisation ne sera possible. Pour étudier les options envisageables pour sa succession, et dans le but d'éviter de se trouver face à une possible lacune capacitaire en 2035, l'OTAN a lancé l'initiative AFSC. L'Alliance a récemment terminé les travaux concernant les besoins militaires de haut niveau et, en 2017, elle entamera collectivement l'étape suivante, à savoir la définition des options possibles pour les futures capacités de surveillance et de contrôle de l'OTAN.

### ● **Protection des populations des pays membres de l'OTAN**

À la suite des attentats du 11-Septembre, les gouvernements des pays de l'Alliance ont demandé à bénéficier de la capacité de surveillance et de contrôle aériens offerte par la Force NAEW&C afin de mieux sécuriser les grands rassemblements publics.

Ce fut le cas pour des événements très médiatiques comme les Jeux olympiques d'été de 2004 en Grèce, la Coupe du monde de football de 2006 en Allemagne, le Championnat d'Europe de football de 2012 en

Pologne, et pour de grands rendez-vous internationaux tels que la cérémonie de remise des prix Nobel 2010 en Suède, la succession au trône des Pays-Bas à Amsterdam en 2013, et le sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye (Pays-Bas) en 2014.

En outre, les flottes NAEW&C assurent aussi un soutien lors des sommets de l'OTAN.

## ■ Fonctionnement

La principale caractéristique de l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO) est la coopération multinationale. Actuellement, les 16 pays membres à part entière de la NAPMO sont les suivants : Belgique, République tchèque, Danemark, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Turquie et États-Unis.

La participation du Royaume-Uni en tant que membre de la NAPMO est limitée, mais sa flotte d'E-3D fait partie intégrante de la Force NAEW&C. La France a un rôle d'observateur et maintient une coordination permanente afin de s'assurer que sa flotte d'E-3F reste interopérable avec les autres flottes d'E-3. De plus, elle participe souvent à des opérations coordonnées avec la Force NAEW&C.

L'état-major de la Force NAEW&C, coïmplanté avec la base aérienne de Geilenkirchen, assure le contrôle opérationnel de la Force, qui comprend deux composantes opérationnelles :

- la composante E-3A, rattachée à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen, qui exploite les seize E-3A appartenant à l'OTAN (les escadrons se composent d'équipages internationaux intégrés provenant de 15 pays) ;
- la composante E-3D, rattachée à la base de la Royal Air Force (RAF) de Waddington (Royaume-Uni), qui exploite six Boeing E-3D (l'effectif se compose exclusivement de personnel de la RAF).

La Force dispose également de trois bases d'opérations avancées, à Konya (Turquie), à Aktion (Grèce) et à Trapani (Italie), et d'un emplacement d'opérations avancé, à Ørland (Norvège).

La gestion quotidienne du programme AWACS, en ce compris l'exécution des projets de modernisation, est assurée par l'Agence de gestion du programme NAEW&C (NAPMA), établie à Brunssum (Pays-Bas). Le personnel de l'Agence se compose d'officiers détachés et d'administrateurs civils provenant des pays participants. En 2011, le directeur général de la NAPMA a été désigné, par les pays membres de la NAPMO, autorité responsable de la navigabilité technique pour l'ensemble de la flotte E-3A. Avec l'appui d'un bureau technique spécialisé, il est co-responsable de la certification de navigabilité aux côtés du commandant de la Force NAEW&C, qui est quant à lui responsable de l'exploitation et du soutien de la flotte.

### ● Comment fonctionne la Force NAEW&C

Les AWACS font tous continuellement l'objet de modifications pour leur modernisation ainsi que pour les opérations et le soutien. L'équipage standard d'un E-3A modifié suivant les spécifications du programme OTAN de modernisation à mi-vie compte 16 personnes, alors que celui d'un E-3D d'origine en compte 18. Quelle que soit la version, l'équipage navigant et l'équipage de mission sont constitués de femmes et d'hommes très bien entraînés dont les compétences couvrent tous les domaines des opérations de vol, notamment la gestion de l'espace de bataille, la conduite de tir, la surveillance, la gestion des liaisons de données et les aspects techniques des télécommunications, des systèmes de données et des radars de mission.

Dans des conditions normales, un avion AWACS peut voler pendant environ huit heures (et davantage avec un ravitaillement en vol) à une altitude de 30 000 pieds (9 150 mètres).



Les capteurs actifs de surveillance sont logés dans le rotodôme, qui rend les E-3A de l'OTAN si reconnaissables. Cette structure effectue une rotation complète toutes les dix secondes, ce qui confère à ces E-3A une couverture radar à 360 degrés leur permettant de détecter des aéronefs distants de plus de 215 milles marins (400 km).

Un avion volant à une altitude de 30 000 pieds peut assurer la surveillance d'une zone de plus de 300 000 km<sup>2</sup>, et trois avions dont les orbites coordonnées se chevauchent peuvent couvrir l'Europe centrale dans son intégralité.

L'E-3A peut assurer l'identification et la poursuite radar des aéronefs potentiellement hostiles opérant à basse altitude et assurer le contrôle pour les avions de chasse alliés. Simultanément, des systèmes peuvent identifier et suivre des contacts maritimes, et contribuer à assurer la coordination des forces de surface de l'Alliance.

## Aperçu du programme AWACS

Dans les années 1960, il est apparu clairement que, même en volant à très haute altitude, les avions militaires ne pouvaient plus échapper aux missiles sol-air. Pour survivre dans un environnement de défense aérienne de plus en plus létal, ces avions ont été contraints de voler pratiquement au ras des arbres. Dans les années 1970, le besoin de détecter les avions de combat très rapides, dotés d'une capacité de pénétration à basse altitude, a conduit à compléter le réseau de radars terrestres de l'OTAN par des moyens nouveaux.

Les autorités militaires de l'OTAN ont déterminé qu'une capacité de détection lointaine aéroportée permettrait de relever ce défi. Pour satisfaire au besoin opérationnel établi, le système de détection lointaine aéroportée de l'OTAN devait être capable de détecter de loin des petits avions intrus très rapides. Compte tenu des régions dans lesquelles l'appareil serait utilisé, le système devait également être capable de détecter des cibles maritimes de surface (comme des navires). Aux yeux des planificateurs OTAN, la mobilité et la souplesse inhérentes au système, surtout pour la fonction « contrôle », prédisposaient également celui-ci à doter les commandants des forces aériennes, maritimes et terrestres d'une capacité de commandement et de contrôle (C2) renforcée. La création d'une Force NAEW visait donc à apporter une contribution significative au dispositif de dissuasion de l'Alliance.

En décembre 1978, le Comité des plans de défense de l'OTAN a approuvé l'acquisition commune de 18 appareils basés sur le système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'US Air Force, destinés à être exploités en tant que système aérien de détection lointaine et de contrôle appartenant à l'Alliance. Outre les 18 E-3A livrés entre février 1982 et mai 1985, le programme NAEW&C prévoyait la modernisation de 40 stations de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN (NADGE), et l'établissement d'une base d'opérations principale à Geilenkirchen (Allemagne) ainsi que de trois bases d'opérations avancées et d'un emplacement d'opérations avancé.

## Transformation

Initialement conçu comme une plateforme radar aérienne, l'E-3A a constamment évolué au cours des trente dernières années afin de s'adapter aux réalités des mutations géopolitiques et aux nouvelles missions de l'OTAN. En mettant l'accent sur l'aspect « contrôle » de l'AEW&C, l'E-3A est devenu une composante essentielle de la gestion du combat aérien, et il conserve toute sa pertinence opérationnelle à travers les programmes de modernisation successifs qui intègrent les derniers développements en matière d'ingénierie et de fabrication. Dans le cadre du programme d'acquisition NAEW&C initial, et ensuite du programme à court terme, puis du programme à moyen terme, les pays membres de la NAPMO ont, ensemble, dépensé/engagé pour les acquisitions et le suivi logistique, plus de 6,8 milliards de dollars – ce qui est prohibitif pour un seul pays, mais réalisable avec la contribution collective des pays de la NAPMO.

Aujourd'hui, l'OTAN va de l'avant avec une méthode nouvelle, plus performante, de planification et de conduite des opérations. Pour soutenir le processus dynamique de transformation de l'OTAN, la NAPMO

est déterminée à adopter de nouvelles approches et à entrer dans des programmes en coopération. L'objectif est d'accélérer la mise en service de capacités opérationnelles en réponse aux besoins émergents, à un coût tenant compte des réalités économiques d'aujourd'hui. Dans cette optique, des efforts ont été entrepris pour la phase suivante des améliorations à apporter à la Force NAEW&C, devant permettre à celle-ci de remplir sa mission opérationnelle pour longtemps encore.

Le Follow-on Upgrade Programme (FOUP), qui doit être mené à bien d'ici 2018, vise principalement à améliorer le système d'identification (mode 5/mode S amélioré) et à remplacer l'instrumentation analogique du cockpit par une instrumentation numérique moderne (couramment dénommée « cockpit tout écran »). En outre, des systèmes de communication utilisant un protocole Internet (IP) sont actuellement mis au point et employés opérationnellement à l'appui des transmissions de textes avec d'autres moyens de commandement et de contrôle (C2).

De nouvelles améliorations à apporter après 2018 sont actuellement à l'étude et pourraient aboutir à un nouveau programme de modernisation.

## La police du ciel: Sécuriser l'espace aérien OTAN

La police du ciel de l'OTAN est une mission du temps de paix dont le but est de préserver la sécurité de l'espace aérien de l'Alliance. Cette mission collective implique la présence continue – 24 heures sur 24, 365 jours par an – de chasseurs d'interception capables de répondre rapidement aux violations et aux transgressions commises dans l'espace aérien.



### Points principaux

- La police du ciel de l'OTAN est une mission collective et purement défensive, qui implique la présence continue de chasseurs d'interception capables de répondre rapidement aux violations et aux transgressions.
- Les pays de l'OTAN dotés des moyens nécessaires aident ceux qui en sont dépourvus à assurer la police du ciel de leur territoire.
- Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) est responsable de la mission de police du ciel de l'OTAN.
- La préservation de l'intégrité de l'espace aérien OTAN s'inscrit dans le cadre du système de défense aérienne et antimissile intégrée de l'Alliance.
- La mission de police du ciel a été intensifiée à la suite de la crise russo-ukrainienne

### Pour en savoir plus

#### — Une mission de sécurité collective

Sauvegarder l'intégrité de l'espace aérien souverain des membres de l'Alliance est une mission du temps de paix qui contribue à la défense collective de l'OTAN.

Menée dans le cadre du système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS), la mission OTAN de police du ciel témoigne de la cohésion, du partage des responsabilités et de la solidarité qui règnent au sein de l'Alliance.

Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) est responsable de la mission.

Le Commandement aérien allié (AIRCOM), dont le quartier général est situé à Ramstein (Allemagne), supervise quant à lui la mission, dont le commandement et le contrôle sont assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis deux centres multinationaux d'opérations aériennes (CAOC), l'un à Torrejon (Espagne) et l'autre à Uedem (Allemagne). Le CAOC d'Uedem est chargé de surveiller l'espace aérien au nord des Alpes, tandis que celui de Torrejon couvre la partie sud. Les CAOC désignent les chasseurs d'interception qui décolleront sur alerte (autrement dit, qui doivent réagir immédiatement) en fonction du lieu de l'incident.

Les pays de l'OTAN mettent à disposition les aéronefs et les moyens nécessaires pour assurer la police du ciel dans leur propre espace aérien, sous la direction du SACEUR. Les pays dotés de ces moyens aident ceux qui en sont dépourvus (Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie) à préserver l'intégrité de leur espace aérien souverain en temps de paix et à assurer leur sécurité.

L'OTAN assure la protection du ciel dans les États baltes depuis 2004, lorsque l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont devenues membres de l'Alliance. La mission OTAN de police du ciel dans les États baltes a été lancée en avril 2004 et se poursuit sans relâche depuis lors. L'espace aérien de la Slovaquie est couvert par la Hongrie et par l'Italie, tandis que celui de l'Albanie est couvert par la Grèce et par l'Italie.

Tous les pays de l'OTAN qui possèdent une capacité de police du ciel contribuent à cette mission dans les États baltes, en se relayant tous les quatre mois. La capacité prévue à cette fin consiste en une série d'aéronefs de combat déployés par l'OTAN à la base aérienne de Siauliai (Lituanie). Depuis 2014, l'OTAN utilise également la base aérienne d'Amari (Estonie) pour le déploiement de moyens de police du ciel.

Par ailleurs, les patrouilles aériennes le long de la frontière orientale de l'OTAN ont été intensifiées au début de la crise russo-ukrainienne.

## Principales composantes

La mission de police du ciel de l'OTAN exige que le système de surveillance et de contrôle aériens (ASACS), la structure de commandement et de contrôle aériens (C2 Air) et les intercepteurs en alerte de réaction rapide (QRA(I)) soient disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle permet à l'Alliance de détecter, de poursuivre et d'identifier dans toute la mesure du possible tous les objets aériens qui s'approchent de l'espace aérien OTAN ou qui y opèrent, afin que les violations et transgressions puissent être repérées et que les mesures appropriées puissent être prises.

## Historique

Le terme « police du ciel » a été utilisé pour la première fois par le Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres pour désigner sa mission en Mésopotamie (une partie de l'Iraq actuel), lorsque le pays s'est éloigné de son approche militaire plus traditionnelle en remplaçant les soldats sur le terrain par des aéronefs dans le but de réduire les effectifs de son imposante armée impériale. C'était la première fois que la puissance aérienne était utilisée à des fins de surveillance et, aujourd'hui encore, on considère que cette toute première initiative a marqué la genèse du concept, même si elle consistait à assurer la sécurité à terre plutôt que dans les airs.

Dans les années 1960, les pays de l'OTAN qui faisaient partie de la structure militaire se sont rendu compte que différents systèmes de défense aérienne fonctionnant de manière indépendante ne pouvaient protéger efficacement l'espace aérien OTAN. Ils ont donc uni leurs forces pour concevoir une structure qui leur permettrait de combler cette lacune. C'est ainsi qu'un système de défense aérienne intégrée a été créé par la combinaison de moyens nationaux, complétés si nécessaire par des éléments OTAN. Aujourd'hui, le système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée

(NATINAMDS) – connu à l'origine sous le nom de « système OTAN de défense aérienne intégrée » (NATINADS) – reste la pierre angulaire de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Alliance.

Mise en place pendant la guerre froide, en 1961, la police du ciel de l'OTAN fait partie intégrante du NATINAMDS. Active à temps plein et toute l'année, elle est – et a toujours été – une constante dans un environnement de sécurité en évolution rapide, ce qui permet au SACEUR de préserver l'intégrité de l'espace aérien de l'Alliance en temps de paix.

Peu après l'introduction du NATINADS, tous les pays de l'OTAN (à l'exception de l'Islande et du Luxembourg)<sup>1</sup> ont mis des avions de combat à la disposition du SACEUR. Ces « forces sous commandement OTAN » ont été placées sous le commandement du SACEUR dès le temps de paix, afin que celui-ci dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour réagir en temps voulu à tout incident survenant dans l'espace aérien OTAN.

En 2004, l'Alliance a accueilli neuf nouveaux membres, dont certains ne possédaient pas d'avions de combat et n'étaient donc pas en mesure d'assurer la protection de leur espace aérien. Dès lors, d'autres pays de l'OTAN dotés d'une capacité de police du ciel ont endossé cette responsabilité. Au départ, l'OTAN n'utilisait que la base aérienne de Siauliai (Lituanie), mais, depuis 2014, elle utilise également la base aérienne d'Amari (Estonie) pour le déploiement de moyens de police du ciel.

Par ailleurs, des dispositions particulières ont été prises en 2004 pour assurer une police du ciel adéquate en Slovénie, dont l'espace aérien est couvert par la Hongrie et par l'Italie. Les CAOC désignent au cas par cas le pays effectuera un décollage immédiat en fonction du lieu de l'incident.

En 2006, les États-Unis ont mis fin à leur mission de police du ciel permanente en Islande, qui a été remplacée par le déploiement périodique d'avions de combat alliés à la base aérienne de Keflavik, afin qu'ils protègent l'espace aérien islandais. Le premier déploiement a eu lieu en mai 2008.

Lorsque l'Albanie a adhéré à l'OTAN, en 2009, il a été décidé de prendre des dispositions similaires à celles établies pour la Slovénie et de confier l'espace aérien albanais à la Grèce et à l'Italie. En 2015, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont signé un accord sur la conduite d'une mission conjointe de police du ciel au-dessus de leurs territoires. En vertu de cet accord, les forces aériennes belges et néerlandaises défendent l'espace aérien du Benelux, selon le principe de la rotation. Ces opérations conjointes devraient démarrer d'ici fin 2016.

<sup>1</sup> En Islande, la police du ciel a été assurée par les États-Unis jusqu'en 2006. L'espace aérien luxembourgeois a quant à lui été confié à des pays voisins.

## Les activités maritimes de l'OTAN

Partout dans le monde, les océans se transforment en routes maritimes de plus en plus fréquentées. Aujourd'hui, 85 % de l'ensemble du commerce international des matières premières et des produits manufacturés sont acheminés par mer, et les navires citernes transportent plus de la moitié du pétrole mondial. Les enjeux en termes de sûreté maritime sont importants, et l'OTAN est déterminée à aider à protéger ses Alliés contre d'éventuelles menaces en mer ou venant de la mer.



### Points principaux

- L'OTAN met actuellement en œuvre la stratégie maritime de l'Alliance, qui établit les paramètres pour les activités maritimes de l'Organisation. Ces activités relèvent des domaines suivants : défense collective, gestion de crise, sécurité coopérative et sûreté maritime.
- L'Alliance dispose de forces navales permanentes, qui constituent une capacité maritime OTAN de réaction immédiate hautement entraînée.
- L'OTAN conduit actuellement deux opérations maritimes : Active Endeavour en Méditerranée et Ocean Shield dans l'océan Indien. L'Organisation apporte également un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée.
- La coopération avec les partenaires non OTAN, notamment avec d'autres organisations internationales comme l'Union européenne, est fondamentale pour les efforts déployés dans le milieu maritime.

## Pour en savoir plus

### La stratégie maritime de l'Alliance

La stratégie maritime 2011 de l'Alliance, qui est en parfaite conformité avec le concept stratégique de 2010, énonce les moyens par lesquels la puissance maritime inégalée de l'OTAN pourrait aider à résoudre les problèmes de sécurité critiques.

#### ● Les quatre piliers

Il existe quatre domaines dans lesquels les forces maritimes de l'OTAN peuvent contribuer à la sécurité de l'Alliance. Les trois premiers sont les « tâches fondamentales », telles que définies dans le concept stratégique de l'Alliance : dissuasion et défense collective, gestion de crise, et sécurité coopérative. La stratégie maritime de l'Alliance a mis en évidence un quatrième domaine : la sûreté maritime.

##### *Dissuasion et défense collective*

L'OTAN est dotée d'importantes capacités maritimes, ainsi que de forces maritimes par nature souples et qui jouent un rôle clé dans la dissuasion contre l'agression. De ce fait, les activités maritimes contribuent à la dissuasion nucléaire et conventionnelle. L'OTAN veillera à pouvoir déployer rapidement ses forces maritimes, contrôler les lignes de communication maritimes, préserver la liberté de navigation et mener des activités de lutte contre les mines efficaces.

##### *Gestion de crise*

Les forces maritimes de l'OTAN peuvent aussi jouer un rôle important dans la gestion des crises. Leurs responsabilités peuvent aller de l'imposition d'un embargo sur les armes à la conduite d'opérations d'interdiction maritime, en passant par la contribution aux activités de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme, et par l'apport d'une aide humanitaire immédiate suite à une catastrophe naturelle.

##### *Sécurité coopérative*

Les forces maritimes de l'OTAN ne contribuent pas seulement à garantir la sécurité de l'Alliance. Leur engagement auprès des partenaires aide aussi à instaurer la sécurité et la stabilité régionales et à prévenir les conflits, et il facilite le dialogue. Ces activités favorisent en outre la coopération et la complémentarité avec d'autres acteurs clés du milieu maritime, comme l'ONU et l'Union européenne.

##### *Sûreté maritime*

La stratégie maritime de l'Alliance réitère l'engagement de l'OTAN à contribuer à la protection des lignes de communication maritimes d'importance vitale et à garantir la liberté de navigation. Cela se traduit par la surveillance, le partage de l'information, l'interdiction maritime et les contributions à la sécurité énergétique, y compris la protection des infrastructures critiques.

#### ● La mise en œuvre

La sûreté maritime continue d'occuper une place de plus en plus importante dans l'agenda de l'OTAN, et les Alliés sont de jour en jour plus déterminés à mettre en œuvre la stratégie maritime 2011 de l'Alliance – un objectif que celle-ci s'est fixé pour le sommet du pays de Galles en septembre 2014. Cela passe par une réorganisation complète des forces maritimes de l'OTAN, un vaste programme pluriannuel d'exercices et d'entraînements maritimes, et le renforcement de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, notamment l'Union européenne. Par conséquent, l'OTAN s'emploie, par exemple, à : redynamiser les forces navales permanentes, de façon à ce qu'elles soient conformes, entre autres, aux exigences de la composante maritime de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) ; améliorer la formation, l'entraînement et les exercices, en particulier aux niveaux tactique et opérationnel ; améliorer la capacité des Alliés à déployer des forces de deuxième échelon ; renforcer la coordination et la coopération OTAN-UE dans le milieu maritime ; travailler plus étroitement avec les pays non membres de l'OTAN ;

renforcer les capacités maritimes des partenaires régionaux dans les domaines d'importance stratégique pour l'Alliance, dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités de défense ; mettre l'accent sur l'adaptation et l'évolution futures des opérations maritimes de l'OTAN en cours ; et à apporter un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants.

## — Les forces navales permanentes et les capacités de l'OTAN

L'OTAN dispose de forces navales permanentes (SNF) qui lui permettent d'assurer une présence navale continue. Ces forces de dissuasion multinationales répondent à un impératif maritime de l'Alliance. Elles mènent à bien un programme préétabli d'exercices, de manœuvres et d'escales, et peuvent être rapidement déployées en périodes de crise ou de tension.

Les SNF de l'OTAN se répartissent en quatre groupes : les deux groupes maritimes permanents OTAN (SNMG1 et SNMG2) et les deux groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG1 et SNMCMG2). Ces quatre groupes font partie de la force de réaction rapide de l'Alliance, la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

### ● SNMG1 et SNMG2

Les groupes maritimes permanents OTAN constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Ces navires sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches, qu'il s'agisse d'exercices ou de missions opérationnelles. Ils servent également à établir la présence et à démontrer la solidarité de l'Alliance, à effectuer des visites diplomatiques de routine dans différents pays, à soutenir l'engagement vis-à-vis des partenaires, et à mettre toute une gamme de capacités militaires maritimes à disposition pour les missions en cours.

Ils opèrent en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance, ce qui contribue à maintenir une flexibilité optimale. Leur composition varie, et ils comptent en général de deux à six navires fournis par autant de pays membres de l'Alliance.

Le SNMG1 et le SNMG2 relèvent du Commandement maritime allié (MARCOM) basé à Northwood (Royaume-Uni), suite à l'inauguration de ce dernier, en décembre 2012, en qualité de pôle opérationnel pour toutes les opérations maritimes de l'Alliance. Sous l'autorité du MARCOM, on trouve également deux commandements subordonnés : le Commandement OTAN des forces sous-marines (COMSUBNATO) et le Commandement OTAN des forces aéronavales (COMMAIR), ainsi que le Centre OTAN de la navigation commerciale, qui joue un rôle important dans la lutte contre la piraterie.

### ● SNMCMG1 et SNMCMG2

Les groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG1 et SNMCMG2) sont des forces multinationales qui participent principalement à des opérations de recherche et de neutralisation des explosifs et munitions. Le SNMCMG2 mène par ailleurs des opérations de neutralisation d'engins explosifs « historiques » afin de réduire la menace que représentent les mines datant de la Deuxième Guerre mondiale.

Les deux SNMCMG sont des atouts essentiels de la NRF ; ils peuvent remplir un large éventail de fonctions, depuis les missions humanitaires jusqu'aux opérations. Ils peuvent se déployer sur court préavis et sont souvent les premiers moyens introduits sur un théâtre d'opérations.

Le SNMCMG1 a vu le jour dans le port d'Ostende (Belgique), le 11 mai 1973, avec pour finalité de garantir la sécurité de la navigation autour des ports de la Manche et du nord-ouest de l'Europe. Le groupe, qui s'appelait à l'origine « Force navale permanente de la Manche », a été rebaptisé plusieurs fois pour refléter l'élargissement de sa zone d'opérations. Aujourd'hui, il est capable d'opérer pratiquement n'importe où dans le monde.



Le SNMCMG2 est issu d'une force d'intervention en Méditerranée, disponible sur appel, créée en 1969. Cette force a elle aussi évolué au fil du temps et à l'aune de ses nouvelles responsabilités.

Les noms actuels de ces groupes (SNMCMG1 et SNMCMG2) leur ont été attribués en 2006.

## — Les opérations maritimes de l'OTAN

Les opérations maritimes de l'OTAN, qui s'appuient sur la puissance de ses forces navales, ont démontré la capacité de l'Alliance à atteindre des objectifs stratégiques dans des contextes très différents. Depuis octobre 2001, date de sa création, l'opération Active Endeavour œuvre dans le but de déjouer, de détecter et, si nécessaire, de démanteler la menace terroriste en Méditerranée. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Des débats sont en cours pour transformer l'opération Active Endeavour en une opération de sûreté maritime plus large, capable d'effectuer des tâches supplémentaires. Depuis 2009, l'opération Ocean Shield contribue à l'action internationale visant à réprimer la piraterie et à protéger l'acheminement de l'aide humanitaire au large de la Corne de l'Afrique. Et en 2011, l'opération Unified Protector a servi de cadre à la projection de puissance depuis la mer et à l'imposition d'un important embargo maritime sur les armes à l'encontre de la Libye.

## La lutte contre le terrorisme

Le terrorisme constitue une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays membres de l'OTAN ainsi que pour la stabilité et la prospérité internationales. Il s'agit d'une menace universelle persistante, qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions, face à laquelle la communauté internationale doit être unie. Les activités que mène l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme mettent l'accent sur une meilleure connaissance de la menace, sur le développement de capacités pour s'y préparer et y répondre, et sur un engagement accru aux côtés des pays partenaires et d'autres acteurs internationaux.



### Points principaux

- L'OTAN a invoqué sa clause de défense collective (article 5) pour la première et unique fois en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États Unis.
- Les lignes directrices de l'OTAN sur la lutte contre le terrorisme prévoient que l'Alliance fera converger ses efforts dans trois grands domaines : la connaissance de la menace, les capacités et l'engagement.
- L'OTAN développe des capacités et technologies nouvelles pour faire face à la menace terroriste et gérer les conséquences d'un attentat.
- L'OTAN coopère avec les partenaires et les organisations internationales de manière à tirer pleinement profit du potentiel de chaque acteur partie prenante à l'effort global de lutte contre le terrorisme.

### Pour en savoir plus

#### ■ Connaissance de la menace

À l'appui des autorités nationales, l'OTAN fait en sorte de partager sa connaissances de la menace terroriste par des consultations, par une mise en commun plus poussée du renseignement, ainsi que par des analyses et des évaluations stratégiques continues.

À l'OTAN, les comptes rendus de renseignement s'appuient sur les contributions des services de renseignement des pays de l'Alliance, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, civils ou militaires. La manière dont l'Organisation traite les informations sensibles a progressivement évolué, sur la base des décisions prises lors des sommets et à l'occasion de la réforme des structures de renseignement entamée en 2010. L'Unité Renseignement (IU) du siège de l'OTAN bénéficie maintenant d'une intensification du partage du renseignement entre les services des pays membres et l'Alliance, ce qui lui permet d'établir des rapports analytiques ayant trait au terrorisme et à ses liens avec d'autres menaces transnationales.

Le partage du renseignement entre les organismes des pays de l'OTAN et ceux des pays partenaires se poursuit par l'intermédiaire de l'Unité de liaison pour le renseignement (ILU), située au siège de l'OTAN, à Bruxelles, et de la Cellule Liaison pour le renseignement du Commandement allié Opérations (ACO), à Mons (Belgique).

Au-delà des consultations quotidiennes qui ont lieu au sein de l'Alliance, des experts d'horizons divers sont invités à donner des exposés aux Alliés sur des domaines spécifiques de la lutte contre le terrorisme. Le partage direct de l'expérience et des avis des pays partenaires touchés par le terrorisme peut apporter aux pays alliés un précieux complément aux renseignements qui leur parviennent par d'autres voies. De même, les contacts avec des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), permettent d'améliorer la connaissance qu'ont les Alliés des initiatives de lutte contre le terrorisme entreprises au niveau mondial, et aident l'OTAN à affiner sa contribution à l'approche globale en la matière.

## Capacités

L'Alliance s'efforce de disposer des capacités adéquates pour prévenir les menaces terroristes, s'en protéger et y répondre. Le développement capacitaire et l'élaboration de technologies novatrices font partie intégrante du cœur de métier de l'OTAN, et les méthodes permettant de faire face aux menaces asymétriques telles que le terrorisme ou l'emploi d'armes non conventionnelles présentent pour l'Organisation un intérêt tout particulier. À cet effet, son principal outil est le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT POW), qui a pour objet de protéger les forces, la population civile et les infrastructures critiques contre les actes commis par des terroristes, qui vont des attentats suicide aux attaques à l'engin explosif improvisé (EEI) en passant par les tirs de roquettes visant des avions ou des hélicoptères, ou encore les attaques chimiques, biologiques ou radiologiques. Les centres d'excellence de l'OTAN apportent une contribution importante à de nombreux projets, auxquels ils offrent leur expertise sur de nombreuses questions, telles que le génie militaire pour le dégagement d'itinéraires, la lutte contre les EEI, la neutralisation des explosifs, la familiarisation culturelle ou encore l'analyse et la modélisation de réseaux.

### Programme de travail pour la défense contre le terrorisme

Le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT POW) a été élaboré en 2004 par la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). À l'origine essentiellement centré sur des solutions technologiques visant à atténuer les conséquences d'attentats terroristes, il a vu sa portée élargie à l'appui d'un développement capacitaire global et inclut désormais des exercices, des essais, des projets de développement de prototypes et de concepts, et des démonstrations d'interopérabilité. La plupart des projets lancés dans le cadre de ce programme sont axés sur la recherche de solutions susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et répondant aux besoins militaires de l'Alliance. Le programme de travail DAT soutient la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), qui est la force « fer de lance » de l'OTAN, en développant des projets visant à renforcer la disponibilité opérationnelle et le niveau de préparation des forces. Il prévoit la mise en œuvre de technologies ou de méthodes nouvelles ou adaptées en vue de détecter, de déjouer et de vaincre les menaces asymétriques dans trois domaines capacitaires : la gestion des incidents, la protection/survivabilité des forces et les liaisons réseau.

## Lutte contre les menaces CBRN

Il est reconnu que la dissémination et l'utilisation potentielle des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs, et la possibilité que des terroristes s'en procurent, comptent parmi les menaces de premier plan auxquelles l'Alliance est confrontée. L'OTAN accorde donc une priorité élevée à la prévention de la prolifération des ADM à des acteurs étatiques ou non étatiques, ainsi qu'à la défense contre les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) susceptibles de peser sur la sécurité et la sûreté des populations alliées. La force opérationnelle multinationale de défense CBRN de l'OTAN a pour mission de réagir à l'utilisation d'agents CBRN et d'en gérer les conséquences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN, et le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, implanté en République tchèque et agréé par l'OTAN, permet de développer encore les capacités de l'OTAN.

## Opérations

L'OTAN s'efforce de maintenir ses capacités militaires pour les opérations de gestion de crise et d'aide humanitaire. Lorsqu'un déploiement de forces est nécessaire, il faut souvent prévoir un volet antiterrorisme. Il importe en outre de ne pas perdre le bénéfice des enseignements tirés des opérations, y compris celles menées par les forces d'opérations spéciales (SOF). L'interopérabilité est essentielle à la collaboration entre membres de coalitions futures. Les meilleures pratiques sont par conséquent intégrées à la formation, aux entraînements et aux exercices.

L'opération maritime « Active Endeavour » a été lancée en 2001 au titre de l'article 5. Elle s'inscrivait dans le cadre de la réponse immédiate de l'OTAN aux attentats du 11-Septembre et visait à détecter, décourager et, si nécessaire à déjouer la menace du terrorisme en mer Méditerranée. Bien qu'elle ait évolué depuis son lancement, elle est la seule opération de l'OTAN à avoir été menée depuis lors en exécution d'un mandat spécifiquement axé sur la lutte contre le terrorisme. De nombreuses autres opérations se sont toutefois inscrites dans le cadre d'efforts internationaux de lutte contre le terrorisme : la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), que l'OTAN a dirigée jusqu'en 2014 en Afghanistan, par exemple, a aidé le gouvernement afghan à étendre son autorité et à imposer la sécurité, afin d'éviter que le pays ne redevienne un sanctuaire du terrorisme international.

## Gestion de crise

L'OTAN est de longue date active dans les domaines des plans civils d'urgence, de la protection des infrastructures critiques et de la gestion de crise, ce qui lui a permis d'accumuler une expérience à laquelle les Alliés et les partenaires peuvent faire appel sur demande. Cette expérience peut être directement applicable à la lutte contre le terrorisme, favorisant la résilience et permettant d'assurer une planification et une préparation adéquates de la réponse aux attentats terroristes et du redressement après ceux-ci.

## Protection des populations et des infrastructures critiques

Ce sont avant tout les autorités nationales qui sont responsables de la protection de leurs populations et de leurs infrastructures critiques face aux conséquences d'attentats terroristes, d'incidents CBRN et de catastrophes naturelles. L'OTAN peut aider les pays en élaborant des avis non contraignants et des normes minimales et en servant de forum d'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, pour améliorer la préparation et la résilience nationale. L'Organisation a établi les « Directives à l'intention des primo-intervenants lors d'incidents CBRN » et elle organise des stages internationaux pour les formateurs des primo-intervenants sollicités en cas d'incident CBRN. L'OTAN peut également conseiller les autorités nationales sur la manière d'avertir le grand public et d'alerter les équipes d'intervention d'urgence. L'OTAN peut compter sur un vaste réseau d'experts civils, issus de l'administration publique comme du secteur privé, pour l'aider à répondre aux demandes d'assistance. Enfin, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) coordonne les réponses aux demandes d'assistance formulées par les pays suite aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, y compris les actes terroristes perpétrés au moyen d'agents CBRN.

## Engagement

La lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale nécessitant une approche holistique, les Alliés ont résolu d'accentuer leur rapprochement et leur coopération avec les pays partenaires et les acteurs internationaux.

### Avec les partenaires

Les partenaires tirent de plus en plus parti des mécanismes de dialogue et de coopération pratique relatifs à la lutte contre le terrorisme. Les partenaires intéressés sont encouragés à inclure un volet antiterrorisme à leurs accords de coopération individuels avec l'OTAN. Les Alliés mettent tout particulièrement l'accent sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités, les plans civils d'urgence et la gestion de crise pour permettre aux partenaires de recenser et de protéger leurs vulnérabilités et de se préparer à combattre plus efficacement le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme est l'une des cinq priorités du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Ce programme, qui vise à renforcer la coopération et le dialogue entre scientifiques et experts des pays de l'OTAN et des pays partenaires, contribue à une meilleure compréhension de la menace terroriste, à l'élaboration de moyens de détection et de réaction et à la constitution d'un réseau d'experts. Des ateliers, des stages de formation et des projets pluriannuels de recherche et de développement sont entre autres proposés. Ils contribuent à l'identification de méthodes de protection des infrastructures critiques, des approvisionnements et du personnel, à la compréhension des facteurs humains associés à la défense contre le terrorisme, au recensement des technologies de détection des engins explosifs et des activités illicites, ainsi qu'à la gestion des risques, au recueil des meilleures pratiques et à l'emploi de nouvelles technologies de réponse au terrorisme.

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont condamné l'intervention militaire illégale de la Russie en Ukraine et la violation par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Ils ont souligné que l'OTAN ne reconnaissait pas la tentative illégale et illégitime d'annexion de la Crimée par la Russie. Par conséquent, les ministres ont décidé de suspendre toute coopération civile et militaire pratique entre l'OTAN et la Russie, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, qui avait été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie (COR), en mai 2002.

Cette décision a été confirmée par les dirigeants des pays de l'Alliance lors du sommet du pays de Galles, en septembre 2014 et, à ce jour, la coopération reste suspendue.

### Avec les acteurs internationaux

L'OTAN coopère en particulier avec l'ONU, l'UE et l'OSCE afin qu'il y ait un échange de vues et d'informations et que des mesures appropriées puissent être prises plus efficacement dans la lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU forment un cadre commun pour les activités en la matière.

L'OTAN est amenée à travailler en étroite collaboration avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme et sa direction exécutive ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) et nombre des entités qui en font partie. L'expertise des centres d'excellence de l'OTAN et les possibilités de formation et d'entraînement qu'offre l'Organisation sont souvent pertinentes vis-à-vis des priorités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, notamment dans le domaine spécifique de la gestion des explosifs. De manière plus générale, l'OTAN collabore étroitement avec les organismes de l'ONU qui jouent un rôle majeur dans les interventions en cas de catastrophes d'ampleur internationale et dans la gestion des conséquences, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1540.

L'OTAN entretient d'étroites relations avec l'Unité d'action contre le terrorisme du département des menaces transnationales (TNT) de l'OSCE. Elle noue également des rapports de plus en plus étroits avec

les bureaux extérieurs de cette organisation ainsi qu'avec son École des cadres pour la gestion des frontières, établie à Douchanbé (Tadjikistan), qui contribue à la sécurisation des frontières ouvertes en offrant une formation spécialisée aux hauts responsables des organismes nationaux de sécurité des frontières. Les relations avec le bureau du Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et avec d'autres entités de l'Union européenne contribuent à une meilleure compréhension mutuelle et à une plus grande complémentarité entre les deux organisations.

L'utilisation d'avions civils comme armes le 11 septembre 2001 a conduit à des initiatives de renforcement de la sécurité aérienne. L'OTAN a contribué à l'amélioration de la coordination civilo-militaire du contrôle de la circulation aérienne en collaborant avec EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la *Federal Aviation Authority* des États-Unis, les principales autorités aéronautiques et de sécurité nationales, les associations de compagnies aériennes et de pilotes et l'Association internationale du transport aérien (IATA).

## Formation

L'OTAN propose aux Alliés et aux pays partenaires diverses possibilités d'entraînement et de formation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle peut faire appel à un vaste réseau d'établissements, dont l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) et les centres d'excellence (COE), qui sont au service de la structure de commandement de l'OTAN. Il existe actuellement plus d'une vingtaine de COE pleinement agréés par l'OTAN, dont plusieurs ont un lien avec la lutte contre le terrorisme. Le Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (COE-DAT), situé à Ankara (Turquie), joue ainsi le rôle à la fois de lieu de réunion et de catalyseur pour un dialogue et des échanges au niveau international sur les problèmes relatifs au terrorisme et à la lutte contre le terrorisme. Le COE-DAT entretient des contacts avec plus d'une cinquantaine de pays et d'une quarantaine d'organisations.

## L'OTAN et la lutte contre le terrorisme – Grandes étapes

- 1999** Dans le concept stratégique adopté par l'Alliance en 1999, le terrorisme est considéré comme l'un des risques pesant sur la sécurité de l'OTAN.
- 11 septembre 2001** Le groupe terroriste Al-Qaida lance quatre attaques coordonnées contre des cibles aux États-Unis.
- 12 septembre 2001** Moins de 24 heures après les attentats du 11-Septembre, les Alliés et les pays partenaires de l'OTAN, réunis au sein du CPEA, condamnent les attaques, offrent leur appui aux États-Unis et s'engagent à « *mettre tout en œuvre pour combattre le fléau du terrorisme* ». Plus tard dans la journée, les Alliés décident d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington – la clause de défense collective de l'Alliance – pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, s'il est établi que l'attaque a été dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis.
- 13-14 septembre 2001** Déclaration de solidarité et de soutien de la Russie et de l'Ukraine.
- 2 octobre 2001** Informé par un haut responsable américain des résultats de l'enquête sur les attentats du 11-Septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord décide que les attaques seront considérées comme relevant de l'article 5 du Traité de Washington.
- 4 octobre 2001** L'OTAN approuve huit mesures visant à soutenir les États-Unis :
- renforcer, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des instances appropriées de l'OTAN, le partage du renseignement et la coopération dans ce domaine s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme et des mesures de lutte à prendre dans ce contexte ; fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou qui peuvent faire l'objet de menaces terroristes accrues en raison de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme ;
  - prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire ;

- assurer, dans la zone de responsabilité de l'OTAN, le remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, conformément aux arrangements applicables en matière de circulation aérienne et aux procédures nationales, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme ;
- assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays membres de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme, notamment pour le ravitaillement, conformément aux procédures nationales ;
- montrer que l'Alliance est prête à déployer des éléments de ses forces navales permanentes en Méditerranée orientale pour assurer une présence de l'OTAN et manifester sa détermination ; montrer que l'Alliance est également prête à déployer des éléments de sa force de détection lointaine aéroportée pour appuyer des opérations contre le terrorisme.

**Mi-octobre 2001**

L'OTAN lance sa toute première opération antiterroriste - Eagle Assist : à la demande des États-Unis, sept avions-radar AWACS de l'OTAN aident à patrouiller l'espace aérien américain (l'opération dure jusqu'à la mi-mai 2002 et, dans l'intervalle, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN effectuent plus de 360 sorties). C'est la première fois que des moyens militaires de l'OTAN sont déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

**26 octobre 2001**

L'OTAN lance sa deuxième opération antiterroriste, Active Endeavour, en réaction aux attentats perpétrés aux États-Unis : des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN sont déployés en Méditerranée orientale pour y effectuer des patrouilles et surveiller la navigation, de façon à détecter et à décourager les activités terroristes, y compris les trafics illicites.

**Mai 2002**

À leur réunion de Reykjavik, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN décident que l'Alliance conduira des opérations où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme. Cette déclaration historique met effectivement fin au débat sur ce qui constitue la zone d'opérations de l'OTAN, et elle ouvre la voie à l'engagement de l'Alliance en Afghanistan avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

**Novembre 2002**

Au sommet de Prague, les dirigeants des pays de l'OTAN expriment leur détermination à décourager toute attaque armée dirigée de l'étranger, y compris par des terroristes, contre leurs populations, leurs territoires et leurs forces, ainsi qu'à s'en défendre et à s'en protéger. Dans ce contexte, ils adoptent un ensemble de mesures pour préparer l'OTAN à relever le défi du terrorisme. Cet ensemble de mesures présentées à Prague comprend :

- un Concept militaire de défense contre le terrorisme ;
- un plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T) ;
- cinq initiatives de défense NBC ;
- des mesures pour la protection des populations civiles, notamment un plan d'action en matière de plans civils d'urgence ;
- la défense antimissile : les Alliés examinent différentes options pour faire face avec efficacité et efficacité à la menace croissante que les missiles représentent pour les populations, le territoire et les forces de l'Alliance, en recourant à un ensemble approprié d'initiatives politiques et de défense, ainsi qu'à la dissuasion ;
- la cyberdéfense ; une coopération avec d'autres organisations internationales ; l'amélioration du partage du renseignement.

- En outre, ils décident de constituer la Force de réaction de l'OTAN, de réorganiser la structure de commandement militaire et de lancer l'initiative appelée « Engagement capacitaire de Prague », afin de mieux préparer les forces militaires de l'OTAN à relever les nouveaux défis, notamment le terrorisme.
- 10 mars 2003** L'opération Active Endeavour est élargie à l'escorte de navires civils dans le détroit de Gibraltar.
- Mars 2004** Le succès de l'opération Active Endeavour en Méditerranée orientale conduit l'OTAN à étendre le domaine d'action de la mission à l'ensemble du bassin méditerranéen.
- Novembre 2006** Au sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'OTAN reconnaissent que « *le terrorisme, qui prend des dimensions mondiales et dont les effets sont de plus en plus meurtriers, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive, constitueront probablement les principales menaces pour l'Alliance dans les dix à quinze prochaines années* ».
- 2010** Dans le concept stratégique adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, il est reconnu que le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales. Ce concept stratégique engage les Alliés à renforcer leur capacité à détecter le terrorisme international et à s'en défendre, y compris grâce à une analyse plus poussée de la menace, à davantage de consultations avec leurs partenaires et au développement de capacités militaires appropriées.
- Mai 2012** Au sommet de Chicago, les dirigeants des pays de l'OTAN entérinent les nouvelles lignes directrices de l'Alliance sur la lutte contre le terrorisme, qui mettent l'accent sur une meilleure connaissance de la menace, sur des capacités adéquates et sur un engagement accru aux côtés des pays partenaires et d'autres acteurs internationaux.



## La cybersécurité

Les cybermenaces et les cyberattaques deviennent de plus en plus fréquentes, sophistiquées et dommageables. L'Alliance est confrontée à un environnement de menaces complexes et en évolution constante. Des acteurs étatiques et non étatiques peuvent utiliser les cyberattaques dans le contexte d'opérations militaires. Les cyberattaques ont fait partie des pratiques de guerre hybride employées lors d'événements récents. L'OTAN et ses pays membres s'appuient sur des moyens de cybersécurité forts et résilients pour remplir les tâches fondamentales de l'Alliance que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. L'OTAN doit être préparée à défendre ses réseaux et ses opérations contre la complexité grandissante des cybermenaces et des cyberattaques auxquelles elle est confrontée.



### Points principaux

- La cybersécurité fait partie de cette tâche fondamentale de l'OTAN qu'est la défense collective.
- L'OTAN a affirmé que le droit international s'applique dans le cyberspace.
- L'OTAN est responsable de la protection de ses propres réseaux.
- Les Alliés sont et restent responsables de la protection de leurs réseaux nationaux, qui doivent être compatibles avec ceux de l'OTAN et entre eux.
- L'OTAN renforce ses capacités en matière de formation, d'entraînement et d'exercices dans le domaine cybernétique.
- Les Alliés sont résolus à améliorer le partage de l'information et à renforcer l'assistance mutuelle pour prévenir les cyberattaques, en atténuer les conséquences et rétablir ensuite la situation.
- L'OTAN a signé avec l'Union européenne, en février 2016, un arrangement technique sur la coopération en matière de cybersécurité.
- L'OTAN intensifie sa coopération avec le secteur industriel, dans le cadre du cyberpartenariat OTAN-industrie.

## Pour en savoir plus

### Principales activités dans le domaine de la cyberdéfense

#### ● Politique OTAN de cyberdéfense

Afin de suivre le rythme de l'évolution rapide de l'ensemble des menaces et d'assurer une cyberdéfense solide, l'OTAN a adopté une politique renforcée, puis entériné le plan d'action correspondant au sommet du pays de Galles en septembre 2014. Cette politique pose comme principe que la cyberdéfense fait partie de la tâche fondamentale de l'Alliance qu'est la défense collective, elle confirme que le droit international s'applique dans le cyberspace, et elle intensifie la coopération de l'OTAN avec l'industrie. La priorité absolue est de protéger les systèmes de communication de l'Alliance et ceux qu'elle exploite.

La politique reflète également les décisions des Alliés sur des questions comme la gouvernance rationalisée de la cyberdéfense, les procédures pour l'assistance aux pays de l'Alliance, et l'intégration de la cyberdéfense dans la planification au niveau opérationnel (y compris les plans civils d'urgence). De plus, la politique définit des modalités permettant de poursuivre les activités de sensibilisation, de formation, d'entraînement et d'exercice, et elle appelle à de nouveaux progrès dans diverses initiatives de coopération, y compris celles menées avec les pays partenaires et les organisations internationales. Elle prévoit également un renforcement de la coopération de l'OTAN avec l'industrie, notamment en matière de partage d'informations et d'échange de pratiques de référence.

Les Alliés sont par ailleurs résolus à améliorer le partage de l'information et à renforcer l'assistance mutuelle pour prévenir les cyberattaques, en atténuer les conséquences et rétablir ensuite la situation. La politique OTAN de cyberdéfense est complétée par un plan d'action qui fixe des objectifs et des délais de mise en œuvre concrets dans divers domaines allant du développement capacitaire aux partenariats, en passant par la formation, l'entraînement et les exercices.

#### ● Développer les capacités de cyberdéfense de l'OTAN

La capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) protège les réseaux de l'OTAN en assurant un soutien centralisé et permanent en matière de cyberdéfense pour les différents sites de l'OTAN. Cette capacité devrait évoluer en permanence afin de suivre l'évolution rapide des menaces et de l'environnement technologique.

Pour favoriser une approche commune, à l'échelle de l'Alliance, du développement des capacités de cyberdéfense, l'OTAN fixe également des objectifs pour la mise en œuvre, par les pays membres, de capacités nationales de cyberdéfense dans le cadre du processus OTAN de planification de défense. En 2017, de nouveaux objectifs capacitaires en matière de cyberdéfense seront approuvés.

La cyberdéfense a également été intégrée dans les initiatives de défense intelligente de l'OTAN. La défense intelligente permet aux pays d'unir leurs efforts pour développer et maintenir des capacités dont ils ne pourraient pas supporter seuls les coûts de développement ou d'acquisition, et de dégager ainsi des moyens leur permettant de renforcer d'autres capacités. Les projets de défense intelligente menés jusqu'à présent dans le domaine de la cyberdéfense sont le projet de plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP), le projet de développement d'une capacité multinationale de cyberdéfense (MNCD2) et le projet multinationale de coopération sur la formation et l'entraînement à la cyberdéfense (MN CD E&T).

L'OTAN apporte aussi son aide aux pays membres en partageant des informations et des pratiques de référence et en conduisant des exercices de cyberdéfense pour aider à développer les compétences nationales. De même, les pays de l'Alliance peuvent, sur une base volontaire et avec le concours de l'OTAN, aider d'autres Alliés à développer leurs capacités nationales de cyberdéfense.

## ● Renforcer la capacité de cybersécurité de l'OTAN

Reconnaissant que la cybersécurité est autant une question de personnes que de technologie, l'OTAN continue d'améliorer ses activités de formation et d'entraînement, ses exercices et ses méthodes d'évaluation en matière de cybersécurité. L'OTAN conduit régulièrement des exercices – notamment l'exercice annuel Cyber Coalition – et s'efforce d'intégrer des éléments et des considérations de cybersécurité dans toute la gamme de ses exercices, y compris dans l'exercice de gestion de crise (CMX) annuel. L'OTAN renforce également ses capacités en matière de formation, d'entraînement et d'exercices dans le domaine cybernétique, notamment le cyberpolygone OTAN, qui fait appel à une installation mise à disposition par l'Estonie.

Un mémorandum d'entente sur la cybersécurité a été élaboré en 2015 pour améliorer la connaissance de la situation. Il sera signé entre l'OTAN et les autorités nationales de cybersécurité de chacun des 28 pays membres. Il définit les modalités pour l'échange d'informations diverses relatives à la cybersécurité et pour la fourniture d'une assistance mutuelle dans ce domaine afin d'améliorer les capacités de prévention des cyberincidents ainsi que les capacités de résilience et de réaction face à ceux-ci.

Le Centre d'excellence pour la cybersécurité en coopération (CCD CoE) de l'OTAN, installé à Tallinn (Estonie), est le plus grand centre de recherche et d'entraînement accrédité par l'OTAN s'occupant de formation, de consultation, de retour d'expérience, de recherche et de développement en matière de cybersécurité. Le CCD CoE ne fait pas partie de la structure de commandement de l'OTAN, mais il possède néanmoins une expertise et une expérience reconnues.

L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN (NCISS), située à Latina (Italie), propose aux personnels des pays membres (et non membres) de l'Alliance des formations à l'exploitation et à la maintenance des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. La NCISS déménagera bientôt au Portugal, où elle mettra davantage l'accent sur l'entraînement et la formation en matière de cybersécurité.

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) propose des formations et des entraînements liés à la cybersécurité à l'appui des opérations, de la stratégie, de la politique, de la doctrine et des procédures de l'Alliance. Le Collège de défense de l'OTAN, à Rome (Italie), favorise la réflexion stratégique sur les questions politico-militaires, y compris les questions de cybersécurité.

## ● Coopération avec les partenaires

Comme les cybermenaces ne connaissent aucune frontière, ni étatique ni organisationnelle, l'OTAN collabore avec les organisations et les pays concernés pour renforcer la sécurité internationale.

L'engagement avec les pays partenaires s'appuie sur des valeurs partagées et des approches communes de la cybersécurité. Les demandes de coopération avec l'Alliance sont traitées au cas par cas en prenant en considération les intérêts mutuels. L'OTAN travaille aussi, entre autres, avec l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette coopération est menée dans un esprit de complémentarité et en évitant les chevauchements d'activités.

## ● Coopération avec l'industrie

Le secteur privé est un acteur clé du cyberspace : les innovations et l'expertise technologiques qui en émanent sont indispensables pour permettre à l'OTAN et à ses pays membres d'assurer une cybersécurité efficace.

Au travers du cyberpartenariat OTAN-industrie (NICP), l'OTAN et ses pays membres s'emploient à renforcer leurs relations avec l'industrie. Ce partenariat, qui s'appuie sur les structures existantes, réunit des entités OTAN, des centres nationaux d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT) ainsi que des représentants d'industries des pays membres de l'OTAN. Les activités de partage de

l'information, les exercices, l'entraînement et la formation ainsi que les projets multinationaux de défense intelligente ne sont que quelques exemples des domaines dans lesquels l'OTAN et l'industrie travaillent ensemble.

## Gouvernance

La politique OTAN de cybersécurité est mise en œuvre par les autorités politiques, militaires et techniques de l'OTAN, ainsi que par les Alliés à titre individuel. Le Conseil de l'Atlantique Nord assure la supervision politique de haut niveau de tous les aspects de cette mise en œuvre. Il est informé des incidents et des cyberattaques de grande ampleur, et il exerce le rôle de principal organe de décision pour ce qui est de la gestion des crises liées à la cybersécurité.

Le Comité de cybersécurité (anciennement appelé *Comité de la politique et des plans de défense (Cybersécurité)*), qui relève du Conseil, est le comité pilote pour la gouvernance politique et la politique de cybersécurité en général : il assure une supervision et fournit des avis aux pays de l'Alliance sur les activités de cybersécurité de l'OTAN, au niveau des experts. Au niveau de l'exécution, le Bureau de gestion de la cybersécurité (CDMB) est chargé de la coordination des activités de cybersécurité dans l'ensemble des organismes civils et militaires de l'OTAN. Le CDMB est composé des responsables des organes politiques, militaires, opérationnels et techniques de l'OTAN qui assument des responsabilités dans le domaine de la cybersécurité.

Le Bureau des C3 (C3B) est le principal comité consultatif pour toutes les questions touchant aux aspects techniques et à la mise en œuvre de la cybersécurité.

Les autorités militaires de l'OTAN (NMA) et la NCIA sont expressément responsables de l'énoncé des besoins opérationnels, ainsi que de l'acquisition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des capacités de cybersécurité de l'Organisation. Le Commandement allié Transformation (ACT) est chargé de la planification et de la conduite de l'exercice annuel Cyber Coalition.

Enfin, la NCIA, par l'intermédiaire du Centre technique de la NCIRC (installé à Mons, en Belgique), est responsable de la fourniture des services techniques permettant d'assurer la cybersécurité dans l'ensemble de l'OTAN. Le Centre technique de la NCIRC joue un rôle clé, qui consiste à réagir à toute cyberattaque qui pourrait être menée contre l'Alliance. Il gère et signale les incidents, et il communique les informations cruciales sur ceux-ci aux responsables de la gestion des systèmes et de la sécurité ainsi qu'aux utilisateurs.

Le Centre de coordination de la NCIRC est un organe responsable de la coordination des activités de cybersécurité au sein de l'OTAN et avec les pays membres, et du soutien administratif du CDMB.

## Évolution

Même si l'OTAN a toujours assuré la protection de ses systèmes d'information et de communication, c'est au sommet de Prague, en 2002, que la cybersécurité a été pour la première fois inscrite à son agenda politique. Les dirigeants des pays de l'Alliance réunis au sommet de Riga, en 2006, ont réaffirmé la nécessité de protéger davantage ces systèmes.

Suite aux cyberattaques qui ont touché des institutions publiques et privées de l'Estonie en avril et en mai 2007, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance sont convenus, en juin 2007, qu'il était urgent de mener des travaux dans ce domaine. Résultat, l'OTAN a adopté sa première politique de cybersécurité en janvier 2008.

À l'été 2008, le conflit entre la Russie et la Géorgie a montré que les cyberattaques pouvaient devenir un élément essentiel de la guerre conventionnelle.

L'OTAN a adopté un nouveau concept stratégique au sommet de Lisbonne, en 2010 : à cette occasion, le Conseil a été chargé d'élaborer une politique OTAN de cybersécurité en profondeur et d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique.

En juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé la deuxième version de la politique de cybersécurité, qui énonce une vision des efforts coordonnés à mener en matière de cybersécurité dans l'ensemble de l'Alliance, compte tenu de l'évolution rapide des menaces et de l'environnement technologique, ainsi qu'un plan d'action connexe pour sa mise en œuvre.

En avril 2012, la cybersécurité a commencé à être intégrée dans le processus OTAN de planification de défense. Les besoins pertinents en matière de cybersécurité sont recensés et priorisés dans le cadre de ce processus.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à renforcer les moyens de cybersécurité de l'Alliance en plaçant tous les réseaux de l'OTAN sous un dispositif centralisé de protection et en mettant en œuvre une série de modernisations de la NCIRC.

En juillet 2012, dans le cadre de la réforme des agences de l'OTAN, la NCIA a été créée.

En février 2014, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont chargé l'OTAN d'élaborer une nouvelle politique de cybersécurité renforcée intégrant la défense collective, l'assistance aux Alliés, la gouvernance rationalisée, diverses considérations juridiques et les relations avec l'industrie.

En avril 2014, le Conseil a décidé de renommer le Comité de la politique et des plans de défense (Cybersécurité) en Comité de cybersécurité.

En mai 2014, la capacité opérationnelle totale (FOC) de la NCIRC a été atteinte, offrant ainsi une protection renforcée aux réseaux et aux utilisateurs de l'OTAN.

En juin 2014, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont entériné la nouvelle politique de cybersécurité, qui est actuellement mise en œuvre. Cette politique et sa mise en œuvre font l'objet d'un suivi attentif au sein de l'Alliance, aux niveaux tant politique que technique, et seront affinées et actualisées en fonction de l'évolution des cybermenaces.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont approuvé un nouveau plan d'action, qui, couplé à la politique de cybersécurité, contribue à la réalisation des tâches fondamentales de l'Alliance.

Le 17 septembre 2014, l'OTAN a lancé une initiative destinée à intensifier la coopération avec le secteur privé sur les défis et menaces en matière de cybersécurité. Le Cyberpartenariat OTAN-industrie (NICP), entériné par les dirigeants des pays de l'Alliance au sommet du pays de Galles, a été présenté lors d'une conférence de deux jours sur la cybersécurité tenue à Mons, en Belgique, où 1 500 responsables et décideurs industriels étaient rassemblés pour évoquer la coopération dans ce domaine. Le NICP reconnaît l'importance de collaborer avec des partenaires de l'industrie pour permettre à l'Alliance d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique de cybersécurité.

Le 10 février 2016, l'OTAN et l'UE ont conclu un arrangement technique sur la cybersécurité visant à aider les deux organisations à mieux prévenir les cyberattaques et à y répondre plus efficacement. Cet arrangement technique entre la NCIRC et le centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques de l'UE (CERT-UE) fixe un cadre pour l'échange d'informations et le partage de pratiques de référence entre les équipes d'intervention d'urgence.

Le 14 juin 2016, les ministres de la Défense ont décidé que le cyberespace serait reconnu en tant que domaine au sommet de Varsovie, en plus des domaines opérationnels existants (aérien, terrestre et maritime). Cette reconnaissance ne change ni la mission ni le mandat de l'OTAN, qui sont de nature défensive. Comme dans tous ses domaines d'action, l'OTAN fera preuve de retenue et agira dans le respect du droit international. L'Alliance s'est aussi félicitée des efforts entrepris dans d'autres enceintes internationales pour élaborer des normes en vue d'un comportement responsable des États, ainsi que des mesures de confiance visant à favoriser la transparence et la stabilité du cyberespace dans l'intérêt de la communauté internationale. Comme la plupart des crises et des conflits ont aujourd'hui une dimension cyber, le fait de considérer le cyberespace comme un domaine permettra à l'OTAN de mieux protéger ses missions et opérations.

## Le rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique

La rupture des approvisionnements énergétiques peut être source d'insécurité pour la société et nuire aux opérations militaires de l'OTAN. Bien que la sécurité énergétique soit une compétence avant tout nationale, l'OTAN permet aux Alliés de se concerter en la matière et développe son aptitude à contribuer à préserver cette sécurité, surtout dans les domaines où elle peut apporter une valeur ajoutée. L'Organisation entend ainsi intensifier le travail de veille stratégique portant sur les développements en matière d'énergie qui ont une incidence sur la sécurité, se rendre davantage apte à contribuer à la protection des infrastructures énergétiques critiques et améliorer sensiblement l'efficacité énergétique des forces armées.



### Points principaux

- Le rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique a été défini pour la première fois au sommet de Bucarest, en 2008. Il a été renforcé depuis.
- La sécurité énergétique est un facteur de résilience capital, qui a pris de l'importance ces dernières années en raison de l'évolution de l'environnement de sécurité.
- L'efficacité énergétique est importante non seulement sur les théâtres d'opération –pour des raisons logistiques et pour les économies qu'elle représente – mais aussi pour l'environnement.

### Activités

#### ● Intensification de la veille stratégique

L'énergie n'est pas la spécialité de l'OTAN, mais certains événements en rapport avec l'énergie, tels que l'interruption des livraisons, ont une incidence sur la sécurité internationale et peuvent nuire gravement à

la sécurité de certains Alliés. C'est pourquoi l'Organisation suit de près les tendances et les développements et s'efforce d'intensifier sa veille stratégique dans ce domaine.

La veille s'exerce dans le cadre de consultations entre les Alliés et les pays partenaires, du partage du renseignement et d'activités ponctuelles, telles que des ateliers, des exercices de simulation et des exposés donnés par des experts externes. On notera en particulier que le Conseil de l'Atlantique Nord tient chaque année un séminaire sur l'évolution de la situation énergétique mondiale et que le premier stage consacré aux enjeux stratégiques liés à la sécurité énergétique, qui a eu lieu à l'automne 2015.

#### ● **Contribution à la protection des infrastructures énergétiques critiques**

Les pays sont tous, sans exception, de plus en plus tributaires des infrastructures énergétiques vitales, y compris maritimes, dont dépendent leur sécurité énergétique et leur prospérité. Il reste que ces infrastructures figurent parmi les plus vulnérables, surtout dans les zones de conflit. Comme les réseaux énergétiques ne connaissent pas les frontières, une attaque contre des infrastructures complexes par un pays hostile, par des terroristes ou par des hacktivistes peut faire sentir ses effets sur toute une région. L'OTAN cherche donc à se rendre davantage apte à contribuer à la protection des infrastructures énergétiques critiques, principalement par la formation et les exercices.

Comme néanmoins la protection de ces infrastructures est une compétence avant tout nationale, l'Organisation contribue surtout lorsqu'elle peut apporter une valeur ajoutée : elle permet, notamment, l'échange de pratiques exemplaires avec les pays partenaires – dont beaucoup sont d'importants producteurs d'énergie ou pays de transit –, avec des organisations internationales et avec le secteur privé.

En protégeant des voies maritimes capitales, les opérations antipiraterie de l'OTAN contribuent aussi indirectement à la préservation de la sécurité énergétique. En outre, l'OTAN aide les autorités nationales à accroître leur résilience face à des ruptures d'approvisionnement en énergie qui risqueraient de se répercuter sur la défense nationale ou la défense collective.

#### ● **Amélioration de l'efficacité énergétique des forces armées**

L'amélioration de l'efficacité énergétique des forces armées signifie pour l'essentiel faire baisser la consommation d'énergie des véhicules et camps militaires et réduire autant que possible l'empreinte écologique des activités militaires. À cette fin, l'OTAN réunit des experts qui examinent les efforts faits par les pays, échangent des bonnes pratiques et proposent des projets multinationaux. Le travail de l'OTAN consiste également à réfléchir aux habitudes à adopter pour économiser l'énergie au cours des exercices et des opérations, et à élaborer des normes et des procédures communes en matière d'efficacité énergétique.

L'adoption du cadre pour la défense verte, en février 2014, est une avancée majeure dans ce domaine. Au travers de ce cadre, l'OTAN cherche à accroître son efficacité opérationnelle tout en optant pour d'autres modes de consommation de l'énergie, en se montrant plus respectueuse de l'environnement et en économisant des ressources. Enfin, l'OTAN joue un rôle de premier plan s'agissant de mettre en valeur des solutions énergétiques éco-efficaces, dans les exercices militaires et les démonstrations de matériel.

## — Évolution

Au sommet de Bucarest en 2008, les Alliés ont pris note d'un rapport intitulé « Le rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique », qui énumérait des principes directeurs et présentait des pistes et des recommandations sur la voie à suivre. Aux sommets suivants, ils ont réitéré ces principes tout en précisant et en affinant le rôle de l'OTAN en la matière. L'adoption du concept stratégique de 2010, la création, la même année, au siège de l'Organisation, de la Section Sécurité énergétique au sein de la Division Défis de sécurité émergents, et l'homologation, en 2012, du Centre lituanien pour la sécurité énergétique en tant que centre d'excellence OTAN ont été des étapes importantes de ce processus.

La décision des Alliés d'« [intégrer] [...] les considérations de sécurité énergétique dans les politiques et les activités de l'OTAN » (déclaration du sommet de Lisbonne, 2010) supposait également de la part de l'Organisation qu'elle tienne compte de la sécurité énergétique dans ses activités de formation et d'entraînement et dans les scénarios de ses exercices. C'est ainsi que, depuis lors, plusieurs exercices ont mis en jeu des éléments d'ordre énergétique, et des formations ont été mises en place, tant dans les pays qu'à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne).

Dans les années à venir, l'OTAN entend intensifier le dialogue stratégique entre les Alliés et avec les pays partenaires, étoffer l'offre de formation et d'entraînement et resserrer ses liens avec d'autres organisations internationales (comme l'Agence internationale de l'énergie), avec le monde universitaire et avec le secteur privé.

Une attention accrue va être portée à la résilience des infrastructures énergétiques, notamment dans les scénarios hybrides. Dès lors que l'OTAN sera plus au fait des risques énergétiques, qu'elle sera plus apte à contribuer à la protection des infrastructures et que les forces armées auront amélioré leur efficacité énergétique, l'Alliance sera mieux à même de relever les défis de sécurité émergents du XXI<sup>e</sup> siècle.



## Résilience et article 3

Chaque pays membre de l'OTAN doit avoir la résilience nécessaire pour résister aux chocs que provoquent, par exemple, les catastrophes naturelles, la défaillance d'infrastructures critiques et les attaques militaires. La résilience est l'aptitude d'une société à résister à ces chocs et à s'en remettre facilement et rapidement, grâce à un ensemble d'éléments civils, économiques, commerciaux et militaires. En somme, la résilience est le fruit de la synergie entre préparation du secteur civil et capacité militaire.



Le principe de la résilience est solidement ancré dans l'article 3 du traité fondateur de l'Alliance : « Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les parties, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée ».

L'engagement individuel de chacun des membres à maintenir et à renforcer sa résilience réduit la vulnérabilité de l'Organisation dans son ensemble. Les membres peuvent accroître leur résilience par le développement de la défense territoriale et de compétences spécialisées comme la cybersécurité ou le soutien médical. Lorsque les Alliés sont bien préparés, ils ont moins de risques d'être attaqués, ce qui renforce l'OTAN dans son ensemble.

Par ailleurs, les forces militaires, et notamment les troupes déployées en temps de guerre, dépendent du secteur civil pour les transports, les communications ou les produits de base (p. ex. vivres et eau) nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Les efforts militaires visant à défendre le territoire et les populations des pays de l'Alliance doivent donc être complétés par une solide préparation du secteur civil. Les moyens civils peuvent toutefois être vulnérables à une attaque externe et à une perturbation interne en temps de paix ou de guerre. En réduisant ces vulnérabilités, l'OTAN limite le risque d'une attaque potentielle tout en renforçant sa capacité de dissuasion. Un haut niveau de résilience est donc une composante essentielle d'une dissuasion crédible.

La résilience de chaque pays membre de l'OTAN doit être suffisamment forte et adaptable pour faire face à toute la gamme des crises envisagées par l'Alliance. À cet égard, l'article 3 complète la clause de défense collective énoncée dans l'article 5, qui stipule qu'une attaque contre un Allié est une attaque contre tous les Alliés. Les Alliés doivent donner à l'OTAN les moyens d'accomplir ses tâches fondamentales, notamment celles de défense collective et d'assistance mutuelle.

## ● **Les vulnérabilités dans le nouvel environnement de sécurité**

L'environnement de sécurité d'aujourd'hui est imprévisible. Les menaces peuvent venir d'acteurs étatiques et non étatiques et englober le terrorisme et d'autres menaces asymétriques ainsi que les cyberattaques et la guerre hybride, où les limites entre conflit conventionnel et conflit non conventionnel deviennent floues. Le défi consistant à répondre et à s'adapter à ces dangers est aggravé par certaines tendances qui transforment radicalement l'environnement de sécurité.

Premièrement, la baisse des budgets de défense depuis la fin de la Guerre froide a progressivement accru la dépendance générale à l'égard des moyens civils. Quelques chiffres montrent l'ampleur de cette dépendance : dans les opérations de grande envergure, les transports militaires sont assurés à environ 90 % par des moyens affrétés ou réquisitionnés auprès du secteur privé ; en moyenne, les télécommunications par satellite à des fins de défense sont assurées à plus de 50 % par le secteur privé ; et le soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN est assuré à environ 75 % par des infrastructures et services commerciaux locaux.

Deuxièmement, le secteur privé détient et exploite de nos jours des ressources civiles et des infrastructures critiques. Mu par l'objectif de réaliser des bénéfices, le secteur privé a éliminé la plupart des moyens redondants, compte tenu de leur coût élevé. Or ces moyens redondants sont précisément les moyens civils dont se servent les autorités pour maintenir un dispositif de secours en période de crise. Il existait par exemple, du temps de la Guerre froide, des capacités et mécanismes de défense territoriale qui étaient prêts à soutenir un effort de guerre mais ceux-ci ont aujourd'hui disparu.

La réduction des investissements militaires et la privatisation de moyens publics ont progressivement entraîné le développement d'une forte dépendance à l'égard des facilitateurs civils, qui sont tenus par des pratiques commerciales.

Troisièmement, avec l'utilisation généralisée des nouvelles technologies, nos sociétés sont devenues interconnectées et interdépendantes non seulement dans le cyberspace, mais aussi sur les plans économique et financier. Cela peut être une force, mais aussi une faiblesse, comme l'a montré la crise financière mondiale de 2008.

## ● **L'établissement de partenariats pour renforcer la résilience**

Dans ce nouvel environnement de sécurité, l'OTAN adapte son approche de la préparation du secteur civil, laquelle doit répondre aux exigences définies dans les politiques et les stratégies à long terme de l'Alliance. La coopération avec le secteur privé, avec d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne, et avec les pays partenaires renforcera l'efficacité et l'efficacité de la préparation du secteur civil sur tous les plans.

## ● **Le rôle de la préparation du secteur civil dans la gestion de crise**

Lorsque les forces militaires doivent se déployer, elles comptent sur le soutien du secteur civil. Concrètement, cela signifie qu'une fois sur le terrain, les forces militaires sont tributaires, par exemple, des moyens de transport civils, des télécommunications par satellite et des alimentations électriques, sans parler des approvisionnements en vivres et en eau, pour conduire leurs opérations.

La gamme des fonctions et capacités relevant du secteur civil est si large qu'il est très difficile d'évaluer l'état de préparation dans chaque domaine d'activité. La continuité des pouvoirs publics, la continuité des services essentiels à la population et le soutien aux opérations militaires ont été identifiés par l'OTAN comme étant les trois fonctions civiles essentielles qu'un pays doit être en mesure d'assurer en toutes circonstances. La préparation du secteur civil est une responsabilité nationale, mais son impact sur l'OTAN est considérable.

À ce jour, il existe peu de données sur la manière dont les Alliés répondent aux exigences en matière de résilience dans l'environnement de sécurité actuel. Les exercices constituent un moyen efficace de mettre à l'épreuve les arrangements nationaux, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à des problèmes

majeurs comme une guerre hybride ou une attaque à l'aide d'armes de destruction massive. L'OTAN a par ailleurs élaboré des directives et un ensemble d'outils à l'appui des Alliés. Elle a approuvé sept exigences de base pour la résilience nationale au regard desquelles les Alliés peuvent mesurer leur niveau de préparation :

- la garantie de la continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels : par exemple, la capacité de prendre des décisions, de les communiquer et de les faire appliquer en période de crise ;
- la résilience des approvisionnements énergétiques : plans et réseaux électriques de secours, au niveau national et au-delà des frontières ;
- l'aptitude à gérer efficacement des mouvements incontrôlés de personnes et à faire en sorte que ces mouvements n'interfèrent pas avec les déploiements militaires de l'OTAN ;
- la résilience des ressources en vivres et en eau : s'assurer que ces ressources sont à l'abri de perturbations ou d'actes de sabotage ;
- l'aptitude à gérer un grand nombre de victimes : s'assurer que les systèmes de santé civils peuvent faire face à la situation et que des fournitures médicales en nombre suffisant sont stockées en lieu sûr ;
- la résilience des systèmes de communication civils : s'assurer que les réseaux informatiques et de télécommunications fonctionnent même en cas de crise, et qu'il existe des capacités de secours suffisantes ;
- la résilience des systèmes de transport : s'assurer que les forces de l'OTAN peuvent se déplacer rapidement sur tout le territoire de l'Alliance et que les services civils peuvent compter sur les réseaux de transport, même en période de crise.

Les vulnérabilités auxquelles les Alliés doivent faire face sont nombreuses, complexes et de provenances multiples. Elles peuvent être dues à des défis militaires et à des pratiques de guerre hybride, mais aussi à des catastrophes naturelles comme les inondations, les incendies et les tremblements de terre. Les travaux de l'OTAN visant à améliorer la résilience ne portent pas sur une vulnérabilité spécifique. Ils contribuent à protéger les citoyens contre tous les dangers potentiels.

## La préparation du secteur civil

Le transport efficace de forces et de matériel militaire dépend de ressources et d'infrastructures civiles telles que les chemins de fer, les ports, les aérodromes et les réseaux électriques. Or, ces moyens sont vulnérables aux attaques extérieures et aux perturbations internes. La préparation du secteur civil est la capacité à assurer la continuité des fonctions de base de l'État en cas de situation d'urgence ou de catastrophe naturelle, que ce soit en temps de paix ou en période de crise. En outre, cela signifie que le secteur civil des pays de l'Alliance se tient prêt à soutenir une opération militaire de l'OTAN.



### Points principaux

- En vertu de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord, tous les Alliés ont pris l'engagement de développer la résilience, qualité qui combine la préparation du secteur civil avec la capacité militaire.
- Les Alliés ont défini des exigences de base en matière de résilience dans les sept domaines stratégiques suivants : continuité des pouvoirs publics, énergie, mouvements de personnes, ressources en vivres et en eau, grand nombre de victimes et moyens de communication ainsi que de transport civils.
- Pour déjouer ou contrer efficacement les menaces et perturbations qui pourraient affecter le secteur civil, il faut disposer de mesures de réponse et de plans clairs, qui soient définis bien à l'avance et qui fassent l'objet d'exercices réguliers.
- C'est pourquoi il est nécessaire de compléter les efforts militaires visant à défendre le territoire et les populations de l'Alliance avec une solide préparation du secteur civil. >

### Pour en savoir plus

#### — Domaines stratégiques

Afin de veiller à la préparation du secteur civil, l'OTAN s'intéresse principalement aux aspects des plans nationaux qui ont une incidence sur l'aptitude à contribuer aux efforts déployés par les Alliés pour assurer

la continuité des pouvoirs publics, garantir l'accès de la population aux services de base et apporter un soutien civil aux opérations militaires.

Ces trois fonctions civiles essentielles ont été traduites en sept exigences de base en matière de résilience, définies par l'OTAN en février 2016. Assorties d'un ensemble de directives en matière de résilience, de mesures d'évaluation et d'une boîte à outils adaptée, ces exigences ont pour but d'aider les pays à améliorer leur résilience et de fournir des points de repère pour évaluer la préparation du secteur civil. Elles couvrent les domaines suivants :

1. continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels ;
2. approvisionnements énergétiques ;
3. aptitude à gérer efficacement des mouvements incontrôlés de personnes ;
4. ressources en vivres et en eau ;
5. aptitude à gérer un grand nombre de victimes ;
6. réseaux informatiques et de télécommunications ;
7. systèmes de transport.

Ces exigences de base en matière de résilience seront examinées plus avant par les Alliés d'ici au sommet de l'OTAN qui se tiendra à Varsovie en juillet 2016.

## Contexte

Pourquoi la préparation du secteur civil est-elle essentielle pour la défense collective ? Dans les opérations de grande envergure, environ 90 % des transports militaires sont assurés par des moyens civils affrétés ou réquisitionnés auprès du secteur commercial. Le système de santé militaire repose sur l'aptitude à évacuer des blessés. L'infrastructure médicale civile doit non seulement pouvoir absorber une augmentation du nombre des victimes civiles, mais aussi être en mesure de participer à la chaîne d'évacuation et de traitement des victimes militaires.

Les forces OTAN déployées ont besoin d'être ravitaillées en vivres, en eau et en carburant, ainsi que d'avoir accès aux infrastructures industrielles des pays hôtes, au réseau électrique, aux infrastructures de télécommunications civiles et à des matériaux de construction.

Elles ont également besoin d'effectifs et d'experts civils locaux. En moyenne, le soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN est assuré à 75 % par les infrastructures et services commerciaux locaux.

Ces moyens civils sont souvent très vulnérables, car ils ont été conçus pour générer un profit maximal, et non dans une optique de redondance et de résilience en temps de crise. Les menaces hybrides brouillent par ailleurs les traditionnelles limites entre guerre et paix, si bien que les pouvoirs conférés aux autorités nationales par une législation sur les situations d'urgence en temps de guerre sont de plus en plus difficilement applicables, voire obsolètes. Dans l'environnement de sécurité actuel, la résilience face à ces menaces exige toute une gamme de capacités, tant militaires que civiles, et une coopération active avec les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé.

Le renforcement de la résilience exige également une interaction continue avec les partenaires et avec d'autres organisations internationales, y compris l'ONU et surtout l'Union européenne, ainsi qu'une actualisation permanente de la connaissance de la situation.

## Historique

Pendant la Guerre froide, nombre de ressources civiles, telles que les chemins de fer, les ports, les aérodromes, les réseaux électriques ou l'espace aérien, étaient aux mains de l'État et pouvaient aisément passer sous le contrôle de l'OTAN en cas de crise ou en temps de guerre.

Suite à la chute du mur de Berlin et à la réduction considérable de la menace, la probabilité d'une attaque directe en Europe continentale était moindre. En conséquence, l'attention portée à la préparation du secteur civil et les investissements dans ce domaine ont commencé à baisser.

Face à la montée de menaces liées au terrorisme international et à l'extrémisme religieux, l'OTAN a adopté une posture expéditionnaire requérant des moyens et des capacités différents de ceux développés pendant la Guerre froide. Au cours de cette période, l'externalisation de tâches, d'exigences et de capacités militaires non essentielles au combat est devenue la norme et s'est également répandue parmi les nouveaux pays membres de l'OTAN. Si cette méthode présente un bon rapport coût-efficacité, elle a eu pour conséquence une augmentation progressive de la dépendance du secteur militaire vis-à-vis des ressources et des infrastructures civiles. À titre d'exemple, dans les opérations de grande envergure, environ 90 % des transports militaires et 40 % des communications militaires par satellite sont assurés par le secteur commercial, tandis que 75 % du soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN dépend d'infrastructures et de services locaux.

Les événements récents, et particulièrement le conflit en Ukraine orientale, ont recentré l'attention sur des enjeux plus proches du territoire de l'Alliance. En réponse, l'OTAN a notamment adopté, et met en œuvre, un ensemble de mesures d'assurance et d'adaptation appelé plan d'action « réactivité » (RAP). Or, pour être totalement efficace, ce plan doit être complété par la préparation du secteur civil.

Par conséquent, les pays sont en train de réévaluer leurs points faibles et leur niveau de préparation afin d'assurer une dissuasion et une défense efficaces face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité.

## Exercices

Les exercices sont des outils importants qui permettent à l'Alliance de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques. D'une manière plus générale, ils permettent aux forces armées et aux organisations civiles déployées sur les théâtres d'opérations de tester les capacités et de s'entraîner à travailler ensemble efficacement dans une situation de crise exigeante.



### Points principaux

- Les exercices permettent à l'OTAN de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques.
- Ils permettent aux forces armées et aux organisations civiles déployées sur le terrain de travailler ensemble pour identifier les « meilleures pratiques » (ce qui marche) et les « retours d'expérience » (ce qu'il faut améliorer).
- Les exercices contribuent aussi à améliorer l'interopérabilité et la réforme de la défense.
- L'OTAN a récemment renforcé son programme d'exercices compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité.
- Les exercices sont planifiés et leur portée, leur durée et leur forme varient – il peut s'agir d'exercices réels sur le terrain ou d'exercices assistés par ordinateur se déroulant dans une salle de cours.
- Pour promouvoir et soutenir l'interopérabilité, les exercices de l'OTAN sont le plus ouverts possible à tous les pays partenaires officiels.
- L'Alliance mène des exercices depuis 1951.

## Pour en savoir plus

### L'objectif des exercices de l'OTAN

Des exercices militaires sont planifiés et exécutés afin de préparer les commandements et les forces à mener des opérations en temps de paix comme en période de crise ou de conflit. Leurs buts et leurs objectifs doivent par conséquent correspondre aux priorités et aux besoins opérationnels du moment. Il existe trois types d'exercices : les exercices réels (LIVEX), auxquels des forces participent effectivement ; les exercices de poste de commandement (CPX), qui sont des exercices faisant intervenir les commandants et leurs états-majors et mettant à l'épreuve les communications entre les quartiers généraux participants ; et les études théoriques, qui peuvent prendre diverses formes : exercice sur carte, jeu de guerre, série de conférences, débats en groupe, ou analyse opérationnelle.

Les exercices contribuent à la réalisation des objectifs ci-après :

#### ■ *Entraînement et expérience*

Les exercices permettent aux forces de mettre en pratique la formation reçue antérieurement, et d'augmenter ainsi leur niveau d'efficacité dans un domaine déterminé. Ces exercices ont des niveaux de complexité variables, mais la plupart partent du principe que la formation de base est acquise et qu'un personnel formé est disponible en nombre suffisant.

#### ■ *Mise à l'épreuve et validation des structures*

Les exercices sont conçus pour tester l'efficacité des structures et des personnels. Cela se vérifie tout particulièrement lors de la réforme périodique de la structure de commandement militaire de l'OTAN et lorsque de nouveaux quartiers généraux doivent tester leur capacité à assumer de nouvelles responsabilités. Une structure est composée de nombreux éléments – des concepts, une doctrine, des procédures, des systèmes et des tactiques – qui doivent fonctionner de concert. Les structures d'approvisionnement, par exemple, nécessitent un entraînement, des équipements et des procédures de fonctionnement spécifiques, qui doivent être combinés pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs d'une mission. La mise à l'épreuve de ces structures permet de les tester et, au besoin, de les perfectionner.

#### ■ *Interopérabilité*

Les forces dirigées par l'OTAN doivent être en mesure de travailler ensemble efficacement en dépit des différences de doctrine, de langue, de structures, de tactique et d'entraînement. L'interopérabilité s'acquiert en partie par une formation interforces régulière entre les pays membres de l'OTAN et par une coopération pratique entre les personnels des Alliés et des pays partenaires. Les exercices sont le plus ouverts possible à tous les partenaires officiels, qu'ils soient observateurs ou participants, ou même pays d'accueil d'un exercice dans certains cas. L'aval du Comité militaire et l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord sont cependant nécessaires avant qu'un partenaire soit invité à un exercice, comme observateur ou participant.

#### ■ *Réforme de la défense*

La participation à des exercices de l'OTAN est une option parmi d'autres pour faire avancer la réforme de défense. Les exercices offrent la possibilité aux pays membres de l'OTAN de tester des réformes mises en œuvre au niveau national et permettent aux pays partenaires de s'associer aux structures et mécanismes en place dans les pays membres de l'Alliance et de les observer.

### La préparation d'un exercice

#### ● **Scénarios des exercices**

Au cours d'un exercice, les forces doivent réagir à un scénario fictif qui fait intervenir des événements susceptibles de se produire dans la réalité. Les exercices portent sur la gamme complète des opérations



militaires, qu'il s'agisse d'opérations de combat ou de secours humanitaire, ou encore de stabilisation ou de reconstruction. Ils peuvent durer d'un jour à plusieurs semaines, leur ampleur étant variable puisqu'elle peut aller de quelques officiers traitant un problème isolé à des scénarios de combat complets faisant intervenir en nombre des avions, des navires, des pièces d'artillerie, des véhicules blindés, et des milliers d'hommes.

Les exercices de l'Alliance bénéficient du soutien des pays membres et, selon le cas, de celui des pays partenaires, qui fournissent des troupes, des équipements ou d'autres types de soutien. Les pays qui participent à un exercice sont en principe responsables du financement de leur propre contribution.

Chaque exercice répond à des objectifs de formation définis au préalable, qui orientent le choix des activités à mener. Il peut s'agir de développer des aptitudes et des connaissances, de mettre en pratique des mécanismes de coordination ou de valider des procédures.

À la fin d'un exercice, les commandants et, dans de nombreux cas, les troupes, dressent ensemble le bilan des activités. Ils peuvent ainsi recenser les domaines qui fonctionnent bien (« meilleures pratiques ») et ceux qui sont susceptibles d'être améliorés (« enseignements tirés »). Ainsi, les exercices facilitent l'amélioration constante de l'interopérabilité, de l'efficacité et des performances.

## ● Programme d'entraînement et d'exercices militaires

Les événements et les activités en rapport avec les entraînements et les exercices de l'OTAN sont élaborés par les deux commandements stratégiques de l'OTAN – le Commandement allié Opérations (ACO) et le Commandement allié Transformation (ACT). Ce processus conduit, chaque année, à la publication du programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP). Depuis juillet 2012, l'ACO est chargé de définir les besoins en matière d'entraînement et de procéder aux évaluations OTAN, tandis que l'ACT est responsable de la gestion et de l'exécution du MTEP.

Le MTEP fournit des informations détaillées sur les entraînements, les exercices et les activités connexes prévues pour les cinq années calendrier suivantes. Les spécifications détaillées d'un exercice sont définies un à deux ans avant le début de l'exercice en question. Les programmes d'exercices sont planifiés jusqu'à six ans à l'avance.

Le document se fonde sur les priorités et les intentions des commandants stratégiques. Les domaines généralement abordés sont les opérations en cours et à venir, la Force de réaction de l'OTAN, la mise en pratique de la transformation et les programmes de coopération militaire de l'OTAN.

Les besoins de l'OTAN en matière d'exercices sont coordonnés au cours de réunions du bureau de programmation du MTEP (auxquelles les représentants des pays partenaires peuvent participer), la première ayant lieu au moins dix-huit mois avant le début du cycle suivant. L'aboutissement de la planification préliminaire est la Conférence OTAN sur la formation et les exercices (NTEC), au cours de laquelle les commandements de l'OTAN, les pays de l'OTAN et les pays partenaires ainsi que d'autres invités procèdent à la coordination finale des exercices et apportent leur soutien à l'établissement du MTEP annuel.

## ● Exercices à caractère politique

Les exercices sont organisés au sein des structures tant militaires que civiles de l'Alliance. L'OTAN organise des exercices en fonction de ses arrangements, concepts et procédures politiques afin d'améliorer les structures et les moyens de consultation et de prise de décisions. Les exercices à caractère politique visent aussi à faire en sorte que les conseillers de première ligne – responsables politiques de haut niveau non élus et commandants militaires dans les capitales et au sein des structures de l'OTAN – ne perdent pas de vue la complexité du fonctionnement d'organisations multinationales telles que l'OTAN. Dans certains cas, les pays partenaires engagés dans des opérations dirigées par l'OTAN peuvent participer à certains volets de ces exercices.

## ● **Transparence**

L'OTAN, et plus particulièrement le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), publie son programme d'exercices annuel en ligne. Dans l'esprit du Document de Vienne sur la nécessaire transparence militaire, l'OTAN applique en outre les règles suivantes : lorsqu'un exercice fait intervenir plus de 9 000 militaires, il doit faire l'objet d'une notification ; lorsqu'il fait intervenir plus de 13 000 militaires, des observateurs sont autorisés à le suivre. Les explications fournies ci-dessous concernant la convention utilisée pour désigner les exercices constituent également une source d'information et, partant, de transparence.

Tous les ans, dans le cadre du Document de Vienne et en vertu d'une importante mesure de confiance et de sécurité, des responsables de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se réunissent pour échanger des informations sur les forces armées, l'organisation militaire, les effectifs et les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure de leurs pays. Ils partagent aussi des informations sur leurs plans de défense et leurs budgets pour l'année.

## ● **Que signifient les noms des exercices ?**

Aujourd'hui, les exercices OTAN sont identifiés par deux mots. La première lettre du premier mot indique le commandement OTAN responsable de la programmation de l'exercice.

<b>S</b>	Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe
<b>T</b>	Commandement allié Transformation
<b>B</b>	Commandement des forces interarmées de Brunssum
<b>N</b>	Commandement des forces interarmées de Naples

La première lettre du second mot précise l'élément/les éléments concerné(s).

<b>A</b>	Air
<b>L</b>	Terre
<b>M</b>	Mer
<b>J</b>	Interarmées
<b>S</b>	Forces d'opérations spéciales

Ainsi, **Brilliant Jump** est un exercice interarmées mené par le JFC **Brunssum**.

## **Les commandements stratégiques en première ligne**

L'ACO et l'ACT travaillent en étroite coopération sur les exercices militaires de l'OTAN. Tous deux sont aidés par le réseau d'instituts de formation, d'entraînement et d'évaluation de l'Alliance et par les structures nationales.

Depuis juillet 2012, l'ACO est le principal responsable de la définition des besoins en matière d'entraînement collectif et de l'évaluation des quartiers généraux et des formations. L'ACT s'est vu attribuer la responsabilité de la gestion des entraînements et exercices collectifs, selon les besoins définis par l'ACO. L'ACT est aussi responsable de l'entraînement commun OTAN et PPP, de l'entraînement individuel, de l'élaboration d'orientations et de doctrines relatives à la formation, ainsi que de la direction des écoles de l'OTAN (le PPP est un ambitieux programme de coopération bilatérale avec des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase).

## L'évolution des exercices au fil des ans

Des exercices à l'échelle de l'Alliance sont organisés depuis 1951. Au début, ces exercices visaient à renforcer la capacité des forces de l'OTAN à mettre en pratique la défense collective. En d'autres termes, ils devaient faire en sorte que les forces soient bien préparées à faire face à une attaque.

En septembre 1950, la mise en place d'une force intégrée relevant d'un commandement centralisé a été préconisée. Le premier Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Après cette nomination, les forces nationales ont été placées sous commandement centralisé.

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. En 1953, les commandants de l'OTAN ont mené environ 100 exercices de divers types. À partir de ce moment, les forces de l'OTAN ont cessé de n'être qu'un rassemblement d'unités nationales, et elles ont commencé à gagner en cohésion. Un an après que le Commandement allié Europe soit devenu opérationnel, le général Eisenhower a déclaré « la préparation au combat de nos troupes s'est fortement améliorée ».

Dans les années 70 et 80, l'OTAN a mené un programme d'exercices très dynamique pour entraîner les forces dans le cadre du plus grand nombre possible de scénarios exigeants. Les exercices étaient considérés comme un élément essentiel de la posture de dissuasion de l'Alliance, et ils ont contribué à faire en sorte que les forces soient préparées à faire face à une éventuelle agression pendant toute la Guerre froide.

En 1994, l'Alliance a lancé le Partenariat pour la paix (PPP). Un des objectifs de cette initiative était de promouvoir une coopération militaire plus étroite et une meilleure interopérabilité entre les pays OTAN et les pays non OTAN dans la zone euro-atlantique. Depuis lors, les membres du Partenariat pour la paix peuvent participer à des exercices sur le terrain de maintien de la paix.

En 2002, la Force de réaction de l'OTAN (NRF) a été créée. Il s'agit d'une force multinationale à haut niveau de préparation, faisant appel aux technologies de pointe, que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. Le concept original de NRF a fait l'objet d'une révision en 2009 et, depuis lors, l'accent a été mis sur les exercices menés à l'appui de cette force. Ces entraînements sont destinés à garantir que la NRF puisse se déployer rapidement et mener des opérations efficacement dans diverses situations.

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi à ses participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux stages de formation individuelle dans les institutions de l'OTAN. En même temps, l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) a été lancée, ouvrant ainsi la voie à la coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi dans des domaines tels que la formation et l'entraînement, et donné la possibilité aux Partenaires de participer à des entraînements communs à la lutte contre le terrorisme. Depuis le sommet de Lisbonne, en novembre 2010, et l'adoption du concept stratégique 2010 ainsi que de la nouvelle politique de partenariat, les exercices OTAN sont ouverts à tous les partenaires.

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont commencé à parler de développer les programmes de formation et d'entraînement et les exercices, et ils ont présenté l'initiative d'interconnexion des forces (CFI), qui vise à faire en sorte de préserver le haut niveau d'interopérabilité auquel les forces alliées sont parvenues dans le cadre de leurs opérations menées en Afghanistan, en Libye, dans la Corne de l'Afrique et dans les Balkans. C'est en février 2013 que les ministres de la Défense des Alliés ont entériné des plans destinés à redynamiser le programme d'exercices de l'OTAN. Ces plans ouvrent la voie à un calendrier d'entraînement pluriannuel plus rigoureux, le but étant que les forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires entretiennent leur capacité à opérer ensemble efficacement. Suite à « l'annexion » illégale de la Crimée par la Russie en mars 2014, le nombre d'exercices menés cette année-là a augmenté, et à leur sommet de 2014 au pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN se sont engagés à mettre davantage l'accent sur des scénarios de défense collective.

## Formation et entraînement

L'OTAN organise des stages de formation et d'entraînement pour assurer l'efficacité et l'interopérabilité des forces de ses pays membres, ainsi que dans le cadre de sa coopération avec des pays non membres. Les trois grands objectifs de la formation sont les suivants : renforcer l'interopérabilité et l'efficacité des forces multinationales dirigées par l'OTAN, aider les pays partenaires à mener à bien leurs travaux de réforme et contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans les régions en crise.



### Points principaux

- Les programmes de formation et les programmes d'entraînement de l'OTAN contribuent à améliorer « l'interopérabilité » des forces multinationales, c'est-à-dire leur capacité de travailler ensemble à tous les niveaux. li>
- Ces programmes aident les pays partenaires de l'OTAN dans des domaines d'activité liés à la sécurité, tels que la réforme de la formation militaire professionnelle des officiers ou le renforcement de la capacité de relever les défis de sécurité émergents.
- Les programmes de formation et d'entraînement destinés aux forces de police ou aux forces armées de régions sortant d'un conflit contribuent à promouvoir la paix et la stabilité.
- Dès sa création, en 1949, l'OTAN s'est lancée dans des activités de formation et d'entraînement qui, au fil du temps, se sont considérablement développées sur le plan géographique et sur le plan institutionnel.
- En 2002, l'OTAN a montré sa détermination à donner un nouvel élan à la formation et à l'entraînement en créant le Commandement allié Transformation (ACT), qui s'occupe exclusivement de la transformation permanente de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN.
- En matière de formation et d'entraînement, l'ACT adopte une approche intégrée : il assure une unité d'action, facilite la détection des lacunes et aide à éviter les doubles emplois, tout en garantissant une efficacité et une efficacité plus grandes grâce à la programmation globale. Ses travaux viennent s'ajouter à ceux des pays, les uns et les autres étant complémentaires.

## La transformation par la formation et l'entraînement

Les forces déployées pour les opérations de l'OTAN sont fournies par de nombreux pays. L'un des grands objectifs des programmes de formation et d'entraînement de l'Organisation est de faire en sorte que ces forces multinationales puissent travailler ensemble de manière efficace. Ces programmes servent également à aider les pays partenaires de l'OTAN à mener à bien leurs travaux de réforme ainsi qu'à contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans les régions en crise.

La formation est axée sur la mise en place d'institutions et elle s'articule autour de concepts, doctrines et pratiques. L'entraînement individuel a pour fonction de mettre en pratique les connaissances, ce qui facilite l'assimilation de toute la matière enseignée. Quant à l'entraînement collectif, il vise à entretenir et à améliorer la performance d'un quartier général et/ou d'une unité. Enfin, les exercices permettent de pousser l'entraînement un peu plus loin en mettant les connaissances acquises à l'épreuve au cours de simulations, instrumentées ou assistées par ordinateur, basées sur un scénario, et ils peuvent associer de nombreux participants venant d'un large éventail de pays.

Ensemble, la formation et l'entraînement sont des facteurs clés de la transformation.

### ● Assurer l'efficacité

L'OTAN a pour priorité de veiller à ce que les forces multinationales puissent travailler ensemble de manière efficace malgré les différences de tactique, de doctrine, d'entraînement, de structure et de langue. La « programmation globale » renforce cette capacité d'opérer ensemble. Elle couvre les niveaux tactique et stratégique ainsi que l'entraînement individuel et l'entraînement collectif, et elle intègre tous les établissements de formation et d'entraînement qui sont disposés à travailler avec l'OTAN.

La centralisation des responsabilités en matière de formation et d'entraînement au sein de l'ACT, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2002, a permis d'assurer la cohérence entre la formation et l'entraînement individuel, d'une part, et l'entraînement collectif et les exercices, d'autre part, tout en améliorant la préparation et l'interopérabilité. L'ACT a mis en place un processus qui garantit la mise au point d'activités de formation et d'entraînement adéquates. Des analyses approfondies sont d'abord réalisées sur la base des besoins, et permettent de déterminer puis d'élaborer la solution la plus appropriée pour chaque spécialité. Ensuite, des conférences annuelles permettent de faire en sorte que les spécialités restent conformes aux besoins, qui évoluent sans cesse, et d'assurer l'adaptabilité et la souplesse des cycles de formation et d'entraînement. Une fois les solutions définies, les stages, entraînements et exercices sont organisés en concertation avec toutes les parties prenantes.

Les besoins opérationnels fixés dans les documents stratégiques de l'OTAN constituent le point de départ de toutes les activités de formation et d'entraînement, et la programmation globale opérée par l'ACT vise à assurer la cohérence de l'ensemble de ces activités.

### ● Travailler avec les partenaires sur la réforme de la défense

Les pays de l'OTAN ont réduit leurs effectifs, leurs équipements et leurs bases militaires depuis la fin de la Guerre froide, et ils ont transformé leurs forces pour pouvoir répondre à des besoins différents. Ce processus de transformation est toujours d'actualité dans de nombreux pays partenaires, qui ne disposent souvent que d'un savoir-faire et de moyens limités.

L'OTAN utilise la formation à l'appui de la réforme institutionnelle dans les pays partenaires. Au départ, ses programmes de formation et d'entraînement étaient axés sur l'amélioration de l'interopérabilité entre les forces des pays de l'OTAN et celles des pays partenaires. Ils ont été élargis depuis, de manière à permettre aux membres et aux partenaires de travailler ensemble sur les moyens de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation dans les domaines militaire, de la sécurité et de la défense.

L'OTAN travaille avec des partenaires d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale, du Caucase, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi qu'avec divers pays partout dans le monde. Les

principaux cadres de coopération sont le Conseil de partenariat euro-atlantique, le Partenariat pour la paix (PPP), le Dialogue méditerranéen et l'Initiative de coopération d'Istanbul.

## ■ Formation de défense « à la carte »

Au travers du programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP), l'Alliance fournit aux partenaires des conseils sur les moyens de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation des secteurs militaire et de la défense. Ce programme offre une plateforme qui permet de mettre en relation des experts et de tels établissements dans les pays qui souhaitent parvenir à l'« interopérabilité intellectuelle » avec l'OTAN et qui entendent contribuer au renforcement des capacités. Bien qu'ayant été mis en place pour répondre aux besoins des partenaires, le programme peut également bénéficier aux Alliés.

Dans le cadre d'une collaboration avec le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP (Groupement PPP), l'OTAN apporte son concours pour la définition de programmes d'étude (contenu de l'enseignement), destinés aux Alliés comme aux partenaires, dans des domaines tels que la mise en place d'institutions de défense ou la formation militaire professionnelle des officiers. L'OTAN prête également attention au perfectionnement du corps enseignant (méthode d'enseignement) et gère à cet effet un réseau professionnel international constitué de formateurs et d'établissements de formation de pays de l'Alliance et de pays partenaires qui travaillent dans le secteur de la défense ou le secteur militaire et qui sont désireux de partager leur expérience en matière de méthodes d'enseignement et de fournir aide et conseils à ceux que cela intéresse. Les membres de ce vaste réseau soutiennent les projets menés dans ce cadre à titre volontaire. Parmi les nombreux établissements participants, on peut citer le Centre des hautes études militaires des États-Unis, l'Académie canadienne de la Défense, l'Université nationale de défense de Pologne, l'Université nationale de défense de Roumanie, l'Université de défense tchèque, l'Académie des forces armées slovaques, le Centre de politique de sécurité de Genève et le Centre George C. Marshall de Garmisch-Partenkirchen, en Allemagne. Le Collège de défense de l'OTAN et l'École de l'OTAN à Oberammergau apportent également un soutien au programme.

Le Groupement PPP apporte une grande aide à l'OTAN pour la gestion du réseau et des projets DEEP. Le Centre de coordination pour la formation, qui fonctionne sous la direction de la République tchèque, de l'Italie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de l'Espagne, de la Suisse et des États-Unis, joue lui aussi un rôle capital dans la coordination des activités de l'OTAN et des pays à l'appui des projets DEEP. Ce centre reçoit le soutien du Groupement PPP et de l'ACT.

L'Alliance est par ailleurs au cœur d'un réseau grandissant de centres de formation et d'entraînement des partenariats (PTEC), qui rassemble des établissements civils et militaires de pays de l'OTAN et de pays partenaires. Bien qu'il s'agisse d'organismes nationaux, les PTEC organisent des activités de formation et d'entraînement ayant trait aux programmes et aux politiques de partenariat de l'OTAN.

## ■ Stages, séminaires et ateliers

Les pays partenaires de l'OTAN peuvent participer à toute une série d'activités OTAN qui ont trait à la formation (stages, tables rondes, séminaires et ateliers).

## ■ Conseils et savoir-faire

L'OTAN partage avec les pays partenaires son savoir-faire en matière de capacités de défense. Elle le fait dans le cadre du processus de planification et d'examen (PARP) du PPP, mécanisme qui permet par ailleurs d'identifier les forces et les capacités des partenaires qui sont susceptibles d'être mises à la disposition de l'Alliance pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations à caractère multinational.

Les pays qui entretiennent des relations spéciales avec l'OTAN peuvent disposer de mécanismes supplémentaires pour échanger conseils et savoir-faire. Par exemple, le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense sert de cadre aux consultations sur des thèmes aussi divers que les relations civilo-militaires, les plans de défense, les orientations, la stratégie et les concepts de

sécurité nationale. Par ailleurs, des équipes multinationales d'experts dirigées par l'OTAN peuvent se rendre dans les pays partenaires pour répondre aux besoins de formation et d'entraînement répertoriés dans les plans d'action individuels (IPAP) des pays concernés.

## ● Initiative pour la région méditerranéenne et le Moyen-Orient

Une Faculté du Moyen-Orient a été créée au Collège de défense de l'OTAN, à Rome, dans le cadre du stage OTAN de coopération régionale.

## ● La formation et l'entraînement dans les opérations dirigées par l'OTAN

Pour instaurer la stabilité dans les régions en crise, l'OTAN ne déploie pas seulement des troupes. En effet, elle propose aussi des programmes de formation et d'entraînement qui peuvent aider les pays partenaires à mettre en place des institutions de sécurité et à assurer leur propre sécurité.

### ■ Afghanistan

L'OTAN dirige actuellement la mission non combattante Resolute Support, qui offre formation, conseils et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Les principales tâches de cette mission, lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont les suivantes : apporter un soutien au travail de planification, de programmation et de budgétisation ; assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle ; promouvoir le respect des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; contribuer à l'instauration et à la pérennisation de processus tels que la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

Un élément important de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan est l'aide apportée à ce pays pour la mise en place de ses structures et forces de sécurité. En novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) a été créée pour exécuter les tâches suivantes : formation et mentorat des forces de sécurité nationales afghanes, soutien au socle institutionnel de formation de l'armée nationale afghane, réforme de la police nationale afghane au niveau des districts et plus localement. Par ailleurs, l'Alliance a déployé des équipes de liaison et de mentorat opérationnels auprès d'unités de l'armée nationale afghane, à différents échelons de commandement. Ces équipes se sont peu à peu transformées en équipes consultatives militaires et en équipes consultatives de police, plus généralement appelées « équipes d'assistance aux forces de sécurité ».

En 2006, l'OTAN a signé avec l'Afghanistan une déclaration instaurant un programme substantiel de coopération à long terme. Ce « programme de coopération afghan » prévoit un complément d'aide pour l'entraînement, et notamment l'accès des Afghans aux activités de partenariat et aux stages de l'OTAN, la fourniture de conseils et de savoir-faire sur la réforme de la défense et la mise en place d'institutions de sécurité, ainsi qu'une assistance spécifique, par exemple pour la formation linguistique.

Le 20 novembre 2010, l'OTAN et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ont signé une déclaration sur un partenariat durable. Ce partenariat vise à apporter un soutien politique et pratique à long terme à l'Afghanistan tandis que ce pays reconstruit ses institutions de sécurité et prend progressivement la pleine responsabilité de sa sécurité. Il prévoit la mise en place d'une série d'activités et de programmes agréés dans le cadre de la coopération entre l'OTAN et l'Afghanistan. Parmi ceux-ci, on peut citer le programme de formation militaire professionnelle pour l'Afghanistan, qui vise à développer plus encore les institutions afghanes, ainsi que d'autres initiatives comme le projet pilote de formation à la lutte antidrogue.

### ■ Union africaine

À la demande l'Union africaine (UA), l'OTAN met à la disposition de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), depuis 2007, des experts spécialisés dans des domaines comme la planification maritime, la coordination des mouvements aériens et la logistique. Elle fournit également, toujours à la demande de l'UA, un soutien sous la forme d'experts et de formateurs pour la Force africaine en attente, mise en place dans le cadre des efforts déployés par l'UA pour développer des capacités de maintien de la paix à long terme.

Précédemment (de juin 2005 à fin décembre 2007), l'OTAN avait aidé l'UA à consolider sa force de maintien de la paix au Darfour, alors qu'elle essayait de mettre fin à la violence qui secouait la région. Initialement, le soutien de l'OTAN a consisté à former les troupes de l'UA à la planification stratégique et aux procédures opérationnelles. L'Organisation a aussi fourni une aide à la formation dans d'autres domaines, comme la certification avant déploiement, les « enseignements tirés » et la gestion de l'information.

## ■ Iraq

Le 24 septembre 2012, le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. Alexander Vershbow, et le conseiller iraquien à la sécurité nationale, M. Falih al-Fayadh, ont signé le programme individuel de partenariat et de coopération entre l'OTAN et l'Iraq, marquant ainsi l'entrée officielle de l'Iraq dans la « famille partenariale » de l'OTAN. Parmi les principaux domaines de coopération figurent la formation et l'entraînement, la réponse au terrorisme, la lutte contre les engins explosifs improvisés, la neutralisation des explosifs et munitions, la mise en place d'institutions de défense et la stratégie de communication.

De 2004 à fin 2011, l'OTAN avait aidé l'Iraq à assurer sa propre sécurité en formant du personnel iraquien et en apportant son soutien à la mise en place des institutions de sécurité du pays. Elle a formé et encadré, dans ses écoles et ses centres d'entraînement, aussi bien en Iraq qu'à l'extérieur du pays, des personnels de rang intermédiaire ou supérieur des forces de sécurité iraqiennes. Elle est aussi intervenue dans la coordination des offres d'équipements et de formation faites par certains pays de l'OTAN et certains pays partenaires.

## Organismes et établissements de formation

Les activités de formation et d'entraînement de l'OTAN sont organisées et dispensées par un certain nombre d'entités. Certaines relèvent directement de l'Alliance, tandis que d'autres n'appartiennent pas aux structures de l'Alliance mais les complètent.

### ● Commandement allié Transformation

Le Commandement allié Transformation (ACT) a été créé en 2002 dans le cadre de la réorganisation de la structure de commandement de l'OTAN. Ce commandement stratégique, dont le quartier général (QG) est établi à Norfolk (États-Unis), s'est vu confier la direction des écoles de l'OTAN ainsi que les activités liées à la formation conjointe OTAN et PPP, à l'entraînement individuel, et à l'élaboration d'orientations et de doctrines relatives à la formation. En juillet 2012, l'ACT s'est également vu attribuer la responsabilité de la gestion des entraînements et exercices collectifs, qui doivent répondre aux besoins définis par le Commandement allié Opérations.

### ● Établissements de formation et d'entraînement de l'OTAN

Il existe sept établissements de formation et d'entraînement au sein de l'OTAN ; trois d'entre eux, les derniers cités dans la liste ci-dessous, sont placés sous le contrôle direct du QG du Commandant suprême allié Transformation (SACT).

1. Le Collège de défense de l'OTAN (NDC), à Rome (Italie), est le principal établissement d'enseignement de l'OTAN pour les questions stratégiques. Il couvre des domaines d'étude tels que l'évolution de l'environnement de sécurité international et les effets que cette évolution pourrait avoir sur les pays de l'OTAN. Ses formations sont accessibles aux commandants supérieurs.
2. L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) est le principal centre de formation pour les questions opérationnelles. La formation porte ici essentiellement sur la planification conjointe des opérations OTAN, la logistique, les communications, les plans civils d'urgence et la coopération civilo-militaire.
3. Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime (NMIOTC), dans la baie de La Sude (Grèce), entraîne les forces OTAN aux activités de surface, sous-marines et de surveillance



aérienne ainsi qu'aux opérations spéciales. Cet entraînement est dispensé au travers de programmes de formation théoriques et pratiques et de simulations.

4. L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN (NCISS), à Latina (Italie), propose aux personnels (militaires et civils) des pays de l'OTAN et d'autres pays, pour un prix intéressant, des formations poussées à l'exploitation et à la maintenance de ces systèmes.
5. Le Centre de guerre interarmées (JWC), à Stavanger (Norvège), constitue le pôle d'entraînement OTAN pour toute la gamme des opérations de guerre interarmées.
6. Le Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC), à Bydgoszcz (Pologne), contribue à l'entraînement des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires en vue d'améliorer l'interopérabilité interarmées multinationale au niveau tactique. Il organise des entraînements interarmées à l'intention des postes de commandement et des états-majors au niveau tactique.
7. Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (JALLC), à Lisbonne (Portugal), est l'organisme OTAN responsable des travaux d'analyse relatifs aux opérations, aux activités d'entraînement et aux activités expérimentales ainsi que de la collecte et de la diffusion des enseignements tirés. Il déploie des équipes de projet partout dans le monde afin de fournir à l'OTAN un soutien pour l'analyse aux niveaux stratégique et opérationnel.

## ● Établissements de formation et d'entraînement liés à l'OTAN

Il s'agit d'entités qui ont un lien avec l'OTAN, mais qui sont généralement gérées par des pays, des autorités nationales ou des instances civiles. Ces entités sont ouvertes aux personnels des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires, et elles peuvent parfois accueillir des personnes travaillant dans d'autres organisations.

### *Centres d'excellence*

Le rôle principal de ces centres est de proposer des activités de formation et d'entraînement de qualité à la communauté euro-atlantique. Complétant les ressources dont dispose l'Alliance, ils couvrent une large gamme de domaines, chacun étant axé sur un champ d'expertise spécifique visant à renforcer les capacités de l'OTAN.

Ces centres d'excellence sont homologués par l'OTAN et, bien qu'ils ne fassent pas partie de la structure de commandement de l'Organisation, ils s'intègrent dans un cadre plus large de soutien à l'OTAN. Leur financement est national ou multinational, et leurs relations avec l'OTAN sont officialisées par des mémorandums d'entente.

Des stages sont proposés par l'intermédiaire de ces centres, sur un nombre croissant de sites, pour faire en sorte que toute l'expertise disponible soit utilisée. D'une durée variable (un jour à plusieurs mois), ces stages sont ouverts aux personnels des pays membres de l'OTAN et, pour certains, aux personnels des pays partenaires. Ils sont parfois ouverts également aux civils.

### *Centres de formation et d'entraînement des partenariats*

Les centres de formation et d'entraînement des partenariats (PTEC) se concentrent sur les aspects opérationnels et tactiques des opérations militaires. Chacun a un domaine de compétence distinct et propose des activités d'entraînement et des installations de qualité, ouverts aux personnels de tous les pays partenaires. En avril 2011, l'OTAN a adopté un concept pour les PTEC, par lequel elle s'est engagée à offrir un soutien aux partenaires désireux de développer plus encore leurs capacités de formation et d'entraînement en matière de défense. Ce concept est basé sur la « politique pour un partenariat plus efficace et plus souple », laquelle précise que « tous les partenaires se verront offrir un engagement politique et pratique approfondi avec l'Alliance. Cette offre comprendra notamment un soutien à la formation, à l'entraînement et au renforcement des capacités en matière de défense, dans les limites des ressources existantes ».

## *Le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du Partenariat pour la paix*

Né d'une initiative de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse et des États-Unis, le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du Partenariat pour la paix (Groupement PPP) a été créé en 1999 dans le but de promouvoir la formation dans des domaines se rapportant à la sécurité. Pour ce faire, il facilite la coopération entre les établissements civils et militaires des pays de l'OTAN et des pays du PPP, à l'appui des priorités de l'OTAN, notamment la mise en place d'institutions de défense et la réforme de la défense.

En plus de mettre au point des programmes d'études de référence, le Groupement PPP propose un programme pour formateurs visant à familiariser les partenaires avec les méthodes d'enseignement modernes, et il apporte une aide aux partenaires pour les aspects de leurs programmes de coopération avec l'OTAN qui sont liés à la formation.

Le Groupement PPP met en place des groupes de travail composés d'experts, de décideurs et de professionnels de la défense et de la sécurité qui mettent en commun des informations et développent des produits, tels que des outils pédagogiques et des publications spécialisées. Parmi les établissements participants, on compte des universités, des instituts de recherche et des centres de formation. Le secrétariat est assuré par le Centre européen d'études de sécurité George C. Marshall, établi en Allemagne.

### ● **Autres établissements de formation et d'entraînement**

Certains établissements non directement liés à l'OTAN soutiennent l'Alliance dans ses activités de formation et d'entraînement. Ils peuvent se rattacher à des instances nationales, multinationales ou non gouvernementales, telles que des écoles militaires ou des universités.

## — **Formation et entraînement : un domaine d'activité clé depuis 1949**

La formation et l'entraînement collectifs existent depuis la création de l'OTAN, en 1949. Au fil des ans, ces activités se sont développées à un point tel qu'elles sont devenues partie intégrante de la capacité de l'OTAN à instaurer la sécurité. Ce développement a été géographique, l'OTAN travaillant avec de nombreux pays, et institutionnel, avec la création de l'ACT, un commandement stratégique qui s'occupe exclusivement de la transformation de l'Alliance dans son ensemble.

### ● **Interopérabilité**

Au cours des premières années de l'Alliance, les forces de l'OTAN organisaient des activités d'entraînement conjointes pour renforcer leur capacité de défense collective. Autrement dit, la formation et l'entraînement servaient à préparer les forces à une attaque éventuelle.

#### *Une force intégrée sous commandement centralisé*

Une force intégrée sous commandement centralisé a été mise en place dès septembre 1950, après le début de la guerre de Corée en juin 1950. Le premier commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Après cette nomination, les forces nationales ont été placées sous commandement centralisé.

#### *Les premiers exercices de l'Alliance*

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. Au cours de l'année 1953, l'OTAN a organisé une centaine d'exercices de différents types. À partir de ce moment-là, les forces de l'OTAN ont commencé à présenter une certaine cohésion.

## *La formation individuelle*

La formation individuelle a rapidement suivi. En avril 1951, le général Eisenhower a pour la première fois fait ressortir la nécessité d'un cadre spécialisé qui permette d'étudier les questions propres à l'Alliance. Le Collège de défense de l'OTAN a été inauguré à la fin de cette même année, le 19 novembre, et, en 1966, il a été transféré de Paris (France) à Rome (Italie), où il se trouve encore aujourd'hui.

L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN a été créée en 1959, lorsqu'une entreprise civile a commencé à former un petit groupe d'agents de l'OTAN sur un système qui allait devenir le système de communication « ACE HIGH » de l'OTAN. Le 2 mai 1959, le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN a été ouvert à La Spezia (Italie). Au cours du processus de réforme de 2002, il a été intégré à la structure des agences de l'Alliance en tant qu'élément organisationnel lié à la recherche. En 1971, le Comité militaire a créé le Groupe d'entraînement OTAN. Ce groupe s'est réuni pendant plusieurs années avec le groupe Eurotraining, qui avait été mis en place pour améliorer les dispositions relatives à l'entraînement multinational entre les pays européens (ses responsabilités ont été confiées à l'OTAN en 1993). Depuis 2004, il relève de l'ACT et non plus du Comité militaire. Il a pour but principal d'améliorer l'interopérabilité entre les Alliés, mais aussi entre les forces des pays partenaires.

En 1975, l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) a reçu sa charte et son nom actuel. Pendant près de vingt-cinq ans, elle a surtout consacré ses stages aux questions relatives à la défense collective.

Plus récemment, en 2003, le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime a été établi dans la baie de La Sude (Grèce) pour entraîner les forces OTAN aux activités de surface, sous-marines et de surveillance aérienne ainsi qu'aux opérations spéciales.

## ● **La formation OTAN s'ouvre aux partenaires**

### *Les pays du Partenariat pour la paix (PPP)*

Les anciens pays du Pacte de Varsovie, les anciennes républiques soviétiques et les pays non membres situés en Europe occidentale qui, en 1994, ont répondu favorablement à l'invitation de l'OTAN d'adhérer au PPP se sont engagés à accroître leur niveau d'interopérabilité avec les forces de l'OTAN. Leur adhésion au PPP a ouvert la voie aux entraînements conjoints et a marqué le début du soutien de l'OTAN à la réforme de la défense.

Les organismes de formation de l'OTAN ont rapidement emboîté le pas. Le premier stage s'adressant à des officiers des pays partenaires a eu lieu en octobre 1994 à l'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. De son côté, le Collège de défense de l'OTAN a intégré les questions liées au PPP dans sa session principale.

### *Les pays du Dialogue méditerranéen*

Le Dialogue méditerranéen a lui aussi été créé en 1994 ; il s'agissait au départ d'une tribune permettant de mener un dialogue politique. En 1997, lors d'une réunion à Sintra (Portugal), l'Alliance a décidé d'ouvrir certaines activités d'entraînement aux pays participant à cette initiative (ils sont actuellement au nombre de sept : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

### *Le renforcement de la coopération avec tous les partenaires*

En 1998, le Conseil de partenariat euro-atlantique a approuvé la création du Groupement PPP et, au sommet de Washington, en 1999, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé un plan pour un « Partenariat renforcé et plus opérationnel ». Par ailleurs, avec la révision du concept stratégique de l'Alliance en 1999, le rôle de l'École de l'OTAN a été fondamentalement modifié ; il prévoit désormais la coopération et le dialogue avec les personnels civils de pays non OTAN.

Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience a été créé en mai 2002 à Monsanto (Lisbonne, Portugal). Cet établissement a pour mission de mener des activités d'analyse et d'expérimentation relatives aux opérations, aux entraînements et aux exercices, en associant éventuellement les partenaires.

En février 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a lancé l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Cette initiative aide les formateurs à intégrer dans leurs programmes les principes liés à la mise en place d'institutions de défense. Comme les stages s'adressent aux fonctionnaires et aux autres personnes jouant un rôle dans la mise en place de telles institutions, ils contribuent indirectement à améliorer la réforme de la défense.

## ● La formation et l'entraînement en tant qu'outils de transformation

Avec la création des deux commandements stratégiques, en 2002, et l'instauration de la programmation globale, la coordination et la cohérence des activités de formation et d'entraînement de l'OTAN se sont grandement améliorées. Depuis 2002, l'ACT est en mesure de penser la formation et l'entraînement de manière intégrée.

### *De nouveaux centres d'entraînement*

Le Centre de guerre interarmées, à Stavanger (Norvège), a été inauguré le 23 octobre 2003. Le Centre d'entraînement de forces interarmées, à Bydgoszcz (Pologne), contribue, depuis son ouverture le 31 mars 2004, à l'entraînement des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires en vue d'améliorer l'interopérabilité interarmées multinationale au niveau tactique.

### *Intensification de la formation et des partenariats*

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi aux ressortissants des pays participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux activités d'entraînement individuel dans les établissements de l'OTAN. Au même moment, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui ouvrait la voie à une coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi (Bahreïn, Koweït, Qatar et Émirats arabes unis) dans des domaines comme la formation et l'entraînement.

Ce sommet a également permis de prendre des dispositions pour que les partenaires prennent part à des entraînements conjoints axés sur la lutte contre le terrorisme et qu'ils s'entraînent avec la Force de réaction de l'OTAN, la force de réaction rapide de l'Organisation.

### *L'initiative d'interconnexion des forces*

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont souligné qu'il importait de développer la formation et l'entraînement, en particulier dans le contexte de l'Initiative d'interconnexion des forces (CFI). La CFI doit aussi permettre de tirer davantage parti de la formation, de l'entraînement et des exercices pour renforcer les liens entre les forces des pays membres de l'OTAN et pour maintenir le niveau d'interopérabilité nécessaire en vue des opérations futures. Tout d'abord, cela suppose que les personnes se comprennent et, ensuite, que l'on utilise des doctrines, des procédures et des concepts communs, de même que du matériel interopérable. En outre, il faut que les forces développent la pratique du travail en commun, dans le cadre d'entraînements et d'exercices interarmées et multinationaux, et enfin, qu'elles normalisent les compétences et fassent un meilleur usage de la technologie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les forces interarmées viennent d'au moins deux branches militaires et opèrent sous un commandement unique ; les forces multinationales viennent de pays différents et opèrent également sous un commandement unique.

## Le processus OTAN de planification de défense (NDPP)

Les Alliés s'emploient à fournir, individuellement ou collectivement, les forces et capacités dont l'OTAN a besoin pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité et de défense. Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) est le principal instrument permettant de recenser les besoins capacitaires et de favoriser leur développement et leur acquisition par les Alliés de manière rapide et cohérente.



### Highlights

- Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) permet à l'OTAN de recenser les capacités et de promouvoir leur développement et leur acquisition par les Alliés de sorte que les objectifs de l'Alliance en matière de sécurité et de défense puissent être atteints.
- En participant de manière volontaire au NDPP, les Alliés peuvent harmoniser leurs plans de défense nationaux avec ceux de l'OTAN.
- Le NDPP est conçu de manière à influencer les activités nationales de planification de défense. Il priorise les besoins capacitaires futurs de l'OTAN, répartit ces besoins entre tous les Alliés sous la forme d'objectifs, facilite leur mise en œuvre et évalue périodiquement les progrès accomplis.
- La planification de défense de l'OTAN couvre différents domaines : forces, ressources, armements, logistique, C3 (consultation, commandement et contrôle), urgence civile, défense aérienne et antimissile, gestion de la circulation aérienne, normalisation, renseignement, soutien médical militaire, science et technologie, et cybersécurité.

Un processus de planification de défense efficace est essentiel pour obtenir les bénéfices collectifs attendus par les pays de l'OTAN sur les plans politique, militaire et des ressources. En participant au NDPP, et sans que leur souveraineté nationale soit compromise, les Alliés ont la possibilité d'harmoniser

leurs plans de défense nationaux avec ceux de l'OTAN afin de déterminer, de développer et de mettre à disposition une juste part de l'ensemble des forces et des capacités dont l'Alliance a besoin pour pouvoir entreprendre toute la gamme de ses missions.

Le NDPP est conçu de manière à influencer les activités nationales de planification de défense. Il recense et priorise les besoins capacitaires futurs de l'OTAN, répartit ces besoins entre tous les Alliés sous la forme d'objectifs, facilite leur mise en œuvre et évalue périodiquement les progrès accomplis. Il constitue un cadre pour l'harmonisation des activités de planification de défense des pays et de l'Alliance en vue d'un développement et d'une mise à disposition rapides de toutes les capacités – militaires et non militaires – requises pour atteindre les objectifs de sécurité et de défense agréés inscrits dans le concept stratégique.

Le Comité de la politique et des plans de défense (DPPC) est responsable de la définition des orientations et de la coordination et de la direction générales des activités liées à la planification de défense.

Les caractéristiques clés du NDPP sont les suivantes :

- Il s'agit d'un processus cohérent et intégré auquel les Alliés choisissent de participer, sur une base volontaire, en vue de mettre à disposition les capacités requises à court, moyen et long terme.
- L'approche adoptée est fondée sur les capacités, mais les données fournies sont suffisamment détaillées pour aider les pays participants et l'Alliance à développer les forces dont l'Organisation a besoin pour entreprendre la gamme complète de ses missions.
- Ce processus est doté de la souplesse nécessaire pour répondre tant aux besoins des Alliés à titre individuel qu'à ceux de l'Alliance. Il éclaire et oriente la définition des plans de défense nationaux, assure la transparence, encourage les approches multinationales et offre des occasions de tirer parti des meilleures pratiques.

Les initiatives visant à optimiser le NDPP, en le rendant plus souple et plus réactif, suivent leur cours. Si le processus de planification de défense est en constante évolution, deux étapes clés se distinguent. En 2009, des travaux ont été engagés pour améliorer l'harmonisation des domaines de planification, et les Alliés ont été encouragés à intégrer leurs activités nationales de planification de défense de manière à compléter les efforts déployés par l'OTAN. Précédemment, l'autre étape clé fut l'engagement de l'Alliance dans des opérations ne relevant pas de l'article 5. Selon les plans de défense collective établis pendant la Guerre froide, on attendait des pays membres qu'ils affectent et emploient les forces requises pratiquement sans émettre la moindre objection. Les opérations ne relevant pas de l'article 5 que les Alliés ont menées depuis la chute du mur de Berlin sont décidées au cas par cas, et la mise à disposition de forces nationales est laissée à la discrétion de chaque pays. C'est ainsi que l'automatisme qui caractérisait la planification des forces pendant la Guerre froide a disparu. Cette nouvelle approche a rendu nécessaires des « conférences de génération de force », dont l'objectif est de tenter de rassembler les forces pertinentes, et la « planification au niveau opératif », pour l'établissement des plans. Les procédures existantes ont été adaptées, et sont revues périodiquement à la lumière de l'évolution de l'environnement de sécurité.

## Processus OTAN de planification de défense

Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) comporte cinq étapes qui s'étalent sur une période de quatre ans.

### ● Étape 1 – Élaborer une directive politique

Une directive politique unique et harmonisée pour la planification de défense énonce les buts et objectifs généraux que l'Alliance doit atteindre. Elle transpose les orientations extraites de documents d'orientation stratégique de plus haut niveau, comme le concept stratégique, en fournissant suffisamment de détails pour guider les activités de planification de défense des domaines de planification de manière à déterminer les capacités requises.

Il s'agit de définir le nombre, l'ampleur et la nature des opérations que l'Alliance devrait être en mesure de mener à l'avenir (on parle ainsi couramment du « niveau d'ambition de l'OTAN »). Il s'agit également de définir, d'un point de vue qualitatif, les capacités requises pour concrétiser cette ambition. Cette directive sert ainsi de moteur aux activités de développement capacitaire menées par les Alliés et par l'OTAN. Elle fixe les priorités et échéances correspondantes qui devront être appliquées dans les domaines de planification.

La directive politique fait généralement l'objet d'un réexamen tous les quatre ans. La version la plus récente a été publiée en mars 2011.

### ● **Étape 2 – Définir les besoins**

Les besoins capacitaires (actuels et futurs) de l'OTAN sont regroupés en une liste unique appelée « besoins capacitaires minimums ». Cette liste est établie par les domaines de planification et par les deux commandements stratégiques (Commandement allié Opérations (ACO) et Commandement Allié Transformation (ACT)). C'est l'ACT qui définit les besoins au premier chef. Ce processus est structuré, global, transparent et traçable et s'appuie sur des outils analytiques et sur une analyse effectuée par des experts OTAN pertinents. Il a lieu tous les quatre ans, mais des travaux hors cycle peuvent être menés pour des capacités spécifiques si les circonstances l'exigent.

### ● **Étape 3 – Répartir les besoins et fixer les objectifs**

La fixation des objectifs implique de répartir les besoins capacitaires minimums entre les différents Alliés (soit individuellement soit dans le cadre d'une initiative multinationale agréée) et entités OTAN sous la forme de paquets de capacités. Le processus de répartition vise à appliquer les principes du juste partage du fardeau et de l'effort raisonnable.

Les commandements stratégiques (sous la conduite de l'ACT) mettent au point, pour chaque Allié, un paquet d'objectifs pour les capacités existantes ou futures, en y associant des priorités et des échéances. Les objectifs sont exprimés en termes de capacités et sont suffisamment souples pour permettre le développement de solutions innovantes plutôt que le remplacement pur et simple de certains éléments par des capacités similaires.

Une fois que chaque Allié a été consulté, le Secrétariat international prend la main. Les paquets d'objectifs sont transmis aux Alliés, assortis d'une recommandation concernant les objectifs qui devraient être maintenus et ceux qui devraient être supprimés. Les Alliés réexaminent ces paquets au cours d'une série d'examen multilatéraux et approuvent un paquet d'objectifs pour chaque Allié, sur la base du « consensus moins un », ce qui signifie qu'un Allié ne peut, à lui seul, opposer son veto à ce qui serait une décision unanime sur son propre paquet d'objectifs.

Une fois agréés, les paquets d'objectifs sont transmis aux Alliés en vue d'être soumis aux ministres de la Défense, pour adoption. Un rapport de synthèse est également établi. Il comprend une évaluation du risque potentiel et des incidences éventuelles de la suppression d'objectifs des paquets sur la concrétisation du niveau d'ambition de l'Alliance.

### ● **Étape 4 – Faciliter la mise en œuvre**

Cette étape consiste à soutenir les mesures nationales, à faciliter les initiatives multinationales et à orienter les efforts déployés par l'OTAN en vue de réaliser les objectifs et les priorités agréés, et ce de manière cohérente et rapide. Contrairement à d'autres étapes du processus, cette étape – ou fonction – est, par nature, permanente.

### ● **Étape 5 – Examiner les résultats**

Cette étape consiste à analyser dans quelle mesure les buts et ambitions politiques de l'OTAN et les objectifs correspondants se sont concrétisés et à formuler des observations et des orientations pour le cycle suivant du processus de planification de défense. L'étape 5 permet d'évaluer, de manière générale,

la mesure dans laquelle les forces et les capacités de l'Alliance sont à même de respecter la directive politique, et notamment d'atteindre le niveau d'ambition de l'OTAN. Concrètement, il s'agit d'une revue capacitaire de planification de défense qui passe au crible et évalue les plans de défense et les plans financiers des Alliés.

Tous les deux ans, les Alliés procèdent à un recensement capacitaire de planification de défense. Il s'agit de collecter des données sur les plans et les politiques des pays, notamment les activités (nationales, multinationales et collectives) menées pour atteindre leurs objectifs capacitaires. Ce recensement vise également à récolter des informations sur l'inventaire des forces militaires et des capacités correspondantes au niveau national, sur toutes les capacités non militaires qui pourraient être mises à disposition pour des opérations de l'Alliance, ainsi que sur les plans financiers nationaux.

Des évaluations sont établies pour chaque Allié participant. Elles constituent une analyse complète des plans et capacités des pays, et tiennent compte des structures de forces, des circonstances spécifiques et des priorités. Chaque évaluation s'accompagne d'une déclaration des commandements stratégiques concernant les incidences des plans du pays concerné sur la capacité de l'ACO à mener à bien ses missions. Elle peut également contenir des recommandations concernant la réaffectation de ressources initialement destinées à des domaines dans lesquels l'Alliance dispose d'un surplus de capacités vers des domaines dans lesquels des insuffisances ont été constatées.

Ces évaluations sont soumises au Comité de la politique et des plans de défense (DPPC) pour discussion et approbation dans le cadre d'une série d'examen multilatéraux. Parallèlement à l'évaluation de l'adéquation et des risques établie par les commandements stratégiques et sur cette base, le Comité militaire prépare une évaluation de l'adéquation et du risque. Celle-ci fournit véritablement une évaluation des risques axée sur l'adéquation militaire des plans et sur le niveau de risque militaire correspondant dans le contexte de la directive politique pour la planification de défense.

Sur la base de cette évaluation et des évaluations faites pour chaque pays, le DPPC élabore un rapport sur les capacités de l'OTAN, qui met en relief les progrès individuels et collectifs accomplis en matière de développement capacitaire, compte tenu du lien avec le niveau d'ambition de l'OTAN.

## Structures de soutien

### ■ Le comité de haut niveau pour la planification de défense

Le DPPC est le comité de haut niveau pour la planification de défense. Il est chargé d'élaborer les politiques relatives à la planification de défense, et de coordonner et diriger de manière générale les activités en lien avec le NDPP. Le DPPC est l'organe central appelé à superviser les travaux des organismes et des comités de l'OTAN chargés des domaines de planification pour le compte du Conseil de l'Atlantique Nord. Il peut leur fournir des informations en retour et des directives en rapport avec le processus de planification de défense. Le DPPC se réunit fréquemment avec des experts choisis, invités à « renforcer » les représentants réguliers. Lorsque le Comité se réunit dans cette configuration, on parle du « DPPC renforcé » ou du DPPC(R).

### ■ Bureau exécutif du développement capacitaire.

Le Bureau exécutif du développement capacitaire assure une cohérence s'agissant de la supervision, de l'élaboration des politiques, des instructions et des orientations, et il exerce son autorité, y compris en matière d'obligation redditionnelle, sur tout ce qui touche au développement des capacités de l'OTAN. Il rassemble les hauts responsables des parties prenantes civiles et militaires pertinentes dans le domaine du développement capacitaire au sein des services de l'OTAN et sert de groupe directeur pour ce qui est d'orienter les efforts déployés par les services concernés par le développement des capacités de l'OTAN conformément aux directives données par les Alliés par l'intermédiaire des comités compétents.



## ■ Équipe Planification de défense

Les travaux du DPPC et du CDEB bénéficient du soutien de l'Équipe spéciale Planification de défense. Cette équipe est composée d'experts civils et militaires qui travaillent au sein des différents services du siège de l'OTAN et des commandements stratégiques. Elle apporte son soutien au NDPP tout au long des cinq étapes.

## ■ Domaines de planification et comités correspondants

La planification de défense de l'OTAN couvre plusieurs domaines différents : forces, ressources, armements, logistique, C3 (consultation, commandement et contrôle), urgence civile, défense aérienne et antimissile, gestion de la circulation aérienne, normalisation, renseignement, soutien médical militaire, et science et technologie. En avril 2012, la cyberdéfense a commencé à être intégrée dans le NDPP. Les besoins pertinents en matière de cyberdéfense sont également recensés et priorisés dans le cadre de ce processus.

### ● *Planification des forces*

La planification des forces a pour objet de favoriser la disponibilité des forces et des capacités des pays pour toute la gamme des missions de l'Alliance. Elle fait en sorte que les Alliés développent des forces et des capacités modernes, déployables, interopérables et aptes à soutenir des opérations prolongées, capables de conduire des opérations exigeantes partout où cela s'avère nécessaire, et notamment à l'étranger, avec un soutien limité ou inexistant du pays de destination. La planification des forces est axée sur les « capacités » et sur la manière dont les Alliés devraient prioriser leurs ressources pour assurer leur mise à disposition.

### ● *Planification des ressources*

La planification des ressources de l'OTAN s'intéresse principalement au financement des capacités qui sont financées conjointement ou en commun, lorsque les pays membres unissent leurs ressources dans un cadre OTAN. La planification des ressources est étroitement liée à la planification au niveau opératif.

Il existe une distinction entre financement conjoint et financement commun : le financement conjoint couvre les activités gérées par les agences de l'OTAN, comme le système aéroporté de détection lointaine et de contrôle (AWACS) de l'OTAN et le réseau de pipelines de l'OTAN ; tandis que le financement commun concerne trois budgets différents : le budget civil, le budget militaire et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité.

Ces budgets sont relativement réduits, mais l'utilisation spécifique qui est faite de chacun d'entre eux est essentielle pour assurer la cohésion de l'Alliance et l'intégration des capacités.

#### *Bureau de la planification et de la politique générale des ressources*

Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources est le principal organe consultatif du Conseil de l'Atlantique Nord pour la gestion de toutes les ressources de l'Organisation. Il est responsable de la gestion de l'ensemble des budgets civils et militaires de l'Organisation, de même que du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité et des effectifs.

### ● *Planification des armements*

La planification des armements concerne essentiellement le développement de programmes d'armement multinationaux (mais non financés en commun). Elle favorise l'acquisition, le développement en coopération et la production d'armements selon un bon rapport coût-efficacité. Elle encourage également l'interopérabilité et la coopération technologique et industrielle entre les Alliés et les partenaires.

### *La Conférence des directeurs nationaux des armements*

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) est l'organe de l'OTAN responsable au plus haut niveau de la coopération en matière d'armement, de la normalisation des matériels et des acquisitions de défense. Elle réunit les hauts responsables chargés des acquisitions pour la défense dans les pays de l'OTAN et les pays partenaires afin d'examiner les aspects politiques, économiques et techniques du développement et de l'acquisition d'équipements pour les forces de l'OTAN, l'objectif étant d'arriver à des solutions communes.

- *Planification logistique*

La planification logistique vise à assurer un soutien logistique réactif et adapté dans le cadre des opérations de l'OTAN. Il s'agit pour cela de promouvoir le développement des capacités logistiques militaires et civiles ainsi que la coopération logistique multinationale.

#### *Comité de la logistique*

Le Comité de la logistique est l'organe consultatif de haut niveau de l'OTAN pour les questions de logistique. Son mandat est double : traiter les questions de logistique de consommation, avec pour objectif de renforcer la performance, l'efficacité, la soutenabilité et l'efficacité au combat des forces de l'Alliance ; et exercer, au nom du Conseil, une autorité de coordination s'étendant à tous les aspects de la logistique à l'OTAN.

- *Planification des C3*

Les fonctions politiques et militaires de l'OTAN imposent de recourir aux systèmes, services et installations de l'OTAN et des pays dans les domaines de la consultation, du commandement et du contrôle (C3), avec le soutien du personnel et de la doctrine, des organismes et des procédures agréés par l'OTAN.

Les systèmes C3 incluent les systèmes de communication, d'information, de navigation et d'identification, ainsi que les systèmes de capteurs et installations d'alerte. Ils sont conçus et exploités en réseau et de manière intégrée afin de répondre aux besoins de l'OTAN. Des systèmes C3 individuels peuvent être mis à disposition par l'OTAN au travers de programmes financés en commun ou par des Alliés au travers de programmes en coopération – nationaux, multinationaux ou financés conjointement.

Il n'y a pas de cycle de planification des C3 établi, ce qui favorise la réactivité de cette planification. Toutefois, les activités sont alignées sur les cycles des autres disciplines de planification apparentées.

#### *Bureau des C3*

Le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle) est un organe multinational de haut niveau qui agit pour le compte du Conseil – dont il relève – pour toutes les questions relatives aux C3 de l'OTAN, ce qui inclut l'interopérabilité des systèmes C3 de l'OTAN et des pays et la formulation d'avis à l'intention de la CDNA au sujet des programmes C3 menés en coopération.

- *Plans civils d'urgence*

Les plans civils d'urgence ont pour objet le recueil, l'analyse et le partage des informations sur les activités nationales de planification dans le but de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources civiles dans les situations d'urgence, conformément aux objectifs de l'Alliance. Ils permettent aux pays alliés et partenaires de s'aider mutuellement à se préparer aux conséquences d'une crise, d'une catastrophe ou d'un conflit, et d'y faire face.

#### *Comité des plans d'urgence dans le domaine civil*

Le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil est le principal organe consultatif pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

### ● Planification de la défense aérienne et antimissile

La planification de la défense aérienne et antimissile permet aux membres d'aligner les efforts déployés sur la planification internationale relative au commandement et au contrôle aériens et aux armes de défense aérienne et antimissile. Le système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS) comprend des capteurs, des installations de commandement et de contrôle, et des systèmes d'armes tels qu'une défense aérienne de surface et des avions de combat. Il est l'une des pierres angulaires de la politique de défense aérienne et antimissile de l'OTAN et un signe visible de la cohésion, du partage des responsabilités et de la solidarité au sein de l'Alliance. Un programme OTAN de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) a été lancé afin de renforcer l'ancien système de défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN (NATINADS), en particulier contre les missiles balistiques de théâtre.

#### *Comité de défense aérienne et antimissile*

Le Comité de défense aérienne et antimissile est l'organe multinational de haut niveau qui, outre sa tâche de coordination, assume une fonction consultative pour tous les éléments de la défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN et pour tous les aspects pertinents de la puissance aérienne, selon une approche interarmées. Il donne des avis au Conseil et aux organes pertinents du Conseil de partenariat euro-atlantique sur tous les éléments de défense aérienne, y compris la défense antimissile et les aspects pertinents de la puissance aérienne. Il encourage l'harmonisation des efforts déployés par les pays avec la planification internationale relative au commandement et au contrôle aériens et aux armes de défense aérienne. Il relève directement du Conseil et bénéficie du soutien de la Commission sur la défense aérienne et antimissile.

Le Groupe de travail du Comité militaire sur la défense aérienne est chargé d'examiner les questions de défense aérienne et antimissile, et de donner des avis et de formuler des recommandations à ce sujet à l'intention du Comité militaire.

Les autres groupes traitant de questions liées à la défense aérienne et antimissile sont le DPPC(R), qui a des responsabilités particulières en matière de défense antimissile balistique, le Groupe de projet sur la défense antimissile, qui supervise le Bureau du programme BMD, et le Groupe de travail du Conseil OTAN-Russie sur la défense antimissile.

#### **Gestion de la circulation aérienne**

Le rôle de l'OTAN dans la gestion de la circulation aérienne civilo-militaire consiste à assurer, en coopération avec d'autres organisations internationales, les missions suivantes : sûreté de l'accès à l'espace aérien, fourniture efficace de services, et interopérabilité civilo-militaire pour les opérations aériennes menées dans le cadre des tâches et missions de sécurité de l'Alliance. Il s'agit d'atteindre ces objectifs tout en limitant le plus possible toute perturbation pour l'aviation civile, qui subit déjà les contraintes imposées par la capacité limitée des systèmes et des aéroports, et en atténuant les incidences financières des nouvelles technologies civiles sur les budgets de défense.

#### *Comité de gestion de la circulation aérienne*

Ce comité est l'organe consultatif civilo-militaire de haut niveau du Conseil pour ce qui concerne l'utilisation de l'espace aérien et la gestion de la circulation aérienne. Sa mission consiste à définir, représenter et promouvoir le point de vue de l'OTAN sur les questions relatives à un déroulement sûr et rapide des opérations aériennes dans l'espace aérien des zones de responsabilité et d'intérêt de l'OTAN.

#### **Normalisation**

À l'OTAN, la normalisation est le processus de développement de concepts, doctrines, procédures et plans partagés qui vise à atteindre et à maintenir les niveaux optimaux « de compatibilité, d'interchangeabilité et d'identité » dans les domaines des opérations, des procédures, des matériels, de la technologie et de l'administration. Les principaux produits de ce processus sont les accords de normalisation (STANAG) entre pays membres.

### *Comité de normalisation*

Le Comité de normalisation est l'autorité de haut niveau de l'Alliance chargée de donner au Conseil des avis coordonnés sur l'ensemble des questions de normalisation.

### **Renseignement**

Le renseignement joue un rôle important dans le processus de planification de défense, en particulier compte tenu de l'émergence de défis de sécurité multidirectionnels et multidimensionnels, comme le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

### *Bureau directeur du renseignement*

Le Bureau directeur du renseignement est l'organe de coordination inter-services chargé de piloter les activités de renseignement et de soutenir efficacement le processus décisionnel au siège de l'OTAN. Il est notamment chargé de mettre au point l'énoncé des besoins en renseignement stratégique dont sont extraits tous les besoins capacitaires.

### *Comité du renseignement civil*

Le Comité du renseignement civil est l'unique organe qui traite les questions de renseignement civil à l'OTAN. Il relève directement du Conseil et lui fournit des avis sur les questions d'espionnage et de menaces terroristes ou apparentées qui pourraient toucher l'Alliance.

### *Comité du renseignement militaire*

Il est chargé d'établir un plan de travail en particulier dans les domaines de l'appui renseignement de l'OTAN aux opérations et de la supervision des orientations générales relatives au renseignement militaire.

### **Soutien médical militaire**

Le soutien médical militaire incombe normalement aux pays, mais la planification doit prévoir suffisamment de souplesse pour que des approches multinationales puissent être envisagées. Le degré de multinationalité varie selon les circonstances de la mission et la participation des Alliés.

### *Comité des chefs des services de santé militaires au sein de l'OTAN*

Le Comité des chefs des services de santé militaires au sein de l'OTAN est composé des hautes autorités médicales militaires des pays membres. Il est le point de convergence des activités liées au développement et à la coordination des questions médicales militaires et à la fourniture d'avis médicaux à l'intention du Comité militaire.

### **Science et technologie**

L'OTAN encourage et conduit des projets de recherche en coopération et des échanges d'informations en vue de soutenir l'utilisation efficace des programmes scientifiques et technologiques nationaux pour la défense, et répondre ainsi aux besoins militaires de l'Alliance.

### *Organisation OTAN pour la science et la technologie*

L'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) est le principal organisme de recherche scientifique et technologique au sein de l'OTAN.

Elle comprend le Comité pour la science et la technologie, des comités scientifiques et techniques ainsi que trois organes exécutifs, à savoir le Bureau du conseiller scientifique, le Bureau de soutien à la collaboration, et le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes.

La STO est issue de la fusion de l'Organisation pour la recherche et la technologie et du Centre de recherche sous-marine de l'OTAN. Cette fusion fait suite à la décision prise au sommet de Lisbonne en 2010 de réformer la structure des agences de l'OTAN.

# Informations sur les dépenses de défense

L'OTAN publie chaque année des informations sur les dépenses de défense des pays membres. Depuis 1963, ce rapport permet une comparaison des données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN, basée sur une définition commune des dépenses de défense.

- **À quoi ces informations correspondent-elles dans la pratique ?**

Les chiffres représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'exercice financier. Ces informations sont fondées sur une définition commune des dépenses de défense. En raison des différences existant entre cette définition et les définitions nationales, les chiffres peuvent accuser des variations par rapport à ceux indiqués par les autorités nationales ou figurant dans les budgets nationaux

- **Comment cette politique a-t-elle évolué ?**

Chaque année, des tableaux actualisés indiquant les dépenses de défense des pays membres sont publiés sur le site web de l'OTAN en format PDF et Excel. La version la plus récente du rapport fournit des indicateurs clé sur les aspects financiers et économiques de ces dépenses, répartis comme suit:

- Montant des dépenses de défense
- Variation en volume du produit intérieur brut (PIB) et des dépenses de défense
- Dépenses de défense et PIB par habitant
- Dépenses de défense par catégorie
- Forces armées

- **Faits et chiffres**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1970	1971			1974	1975	1976	1977	1978	1979
			1963	1964	1965		1967		1969

## Le financement de l'OTAN

Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités.

### Points principaux

- Les contributions indirectes des pays sont les plus importantes. Un pays membre fait par exemple une contribution indirecte lorsqu'il décide d'affecter des équipements ou des forces à une opération militaire OTAN et assume le coût de cette décision.
- Les contributions directes couvrent les dépenses de l'Alliance qui servent les intérêts des 28 pays membres et qui n'incombent à aucun d'entre eux en particulier, par exemple, les dépenses relatives aux systèmes de défense aérienne ou aux systèmes de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN. Ces dépenses sont supportées collectivement, souvent suivant le principe du financement commun.
- Pour ce qui est du financement commun, les contributions des 28 pays membres sont calculées selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur leur revenu national brut. Elles ne représentent qu'un petit pourcentage de leurs budgets de défense respectifs.
- Le régime de financement commun sert à financer les principaux budgets gérés par l'OTAN : le budget civil (frais de fonctionnement du siège de l'Organisation), le budget militaire (coûts de la structure de commandement intégrée de l'OTAN) et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (capacités militaires).
- Les projets peuvent aussi être financés conjointement, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN. Le processus de financement est supervisé par le Conseil de l'Atlantique Nord, géré par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources et exécuté par le Comité des budgets ainsi que par le Comité des investissements.
- En 2014, au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont demandé des travaux complémentaires dans les domaines de la mise à disposition des capacités financées en commun, du pilotage de la réforme, et de la transparence et de l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'OTAN.

### Financement volontaire indirect

Lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord décide, par consensus, de s'engager dans une opération, aucune obligation n'est faite aux pays d'y contribuer, sauf s'il s'agit d'une opération de défense collective relevant de l'Article 5, auquel cas les attentes sont différentes. Les contributions des pays sont volontaires et varient tant par leur forme que par leur ampleur : elles peuvent aller de l'envoi de quelques soldats au déploiement de plusieurs milliers d'hommes, et de la mise à disposition de véhicules blindés, de navires ou d'hélicoptères à l'apport de toutes sortes de matériel ou à l'octroi d'un soutien, médical ou autre. Chaque pays membre qui le souhaite puise donc dans ses capacités de défense nationales pour contribuer à la capacité alliée multinationale.

#### ● La règle des deux pour cent

En 2006, les pays membres de l'OTAN se sont mis d'accord pour consacrer 2 % au moins de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense. Cette valeur sert avant tout d'indicateur de la volonté politique des pays de contribuer à l'effort de défense commune de l'Alliance. La capacité de défense de chacun des pays membres influe en outre de manière importante sur la perception globale de la crédibilité de l'Alliance en tant qu'organisation politico-militaire.

La somme des PIB de tous les pays membres hors États-Unis est supérieure à la richesse nationale de ce pays. Or, les Alliés hors États-Unis consacrent ensemble moitié moins que Washington à la défense. À quelques variations près, ce déséquilibre est une constante dans l'histoire de l'Alliance et il tend à s'accroître depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, suite auxquels les États-Unis ont sensiblement accru leurs dépenses de défense. Le fossé existant entre les budgets de défense des États-Unis et ceux des autres Alliés, pays européens et Canada confondus, s'est donc creusé.

Aujourd'hui, les sommes que les États-Unis affectent à la défense représentent, dans la pratique, 73 % de l'ensemble des dépenses de défense des pays de l'Alliance. Cela ne signifie pas que les États-Unis couvrent 73 % des dépenses occasionnées par le fonctionnement opérationnel de l'OTAN, notamment de son Siège, à Bruxelles, et de ses commandements militaires. Cela signifie que l'Alliance a développé une dépendance excessive à l'égard des États-Unis pour la fourniture de certaines capacités essentielles, comme les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, le ravitaillement en vol, la défense antimissile balistique, ou encore les moyens aériens de guerre électronique.

Mais les retombées de la crise financière et la diminution de la part des ressources affectée à la défense dans de nombreux pays membres de l'Alliance ont exacerbé ce déséquilibre et révélé des asymétries capacitaires croissantes entre pays membres européens. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni représentent à eux seuls plus de 50 % des dépenses de défense des Alliés hors États-Unis, ce qui installe en Europe une dépendance là encore excessive à l'égard d'un petit nombre d'Alliés, ceux qui disposent des capacités requises. Dans ces pays comme aux États-Unis, les budgets de défense sont par ailleurs soumis à une pression accrue, liée aux objectifs de réduction des déficits et de la dette. En septembre 2014, au sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sont convenus d'inverser la tendance au déclin que connaissent les budgets de défense, et ils ont pris les décisions suivantes :

- les Alliés qui respectent actuellement la règle des 2 % concernant les dépenses de défense continueront de le faire ;
- les Alliés dont la part du PIB consacrée à la défense est actuellement inférieure au niveau précité cesseront toute diminution des dépenses de défense, chercheront à augmenter ces dépenses à mesure que croîtra leur PIB, et se rapprocheront dans les dix années à venir des 2 % recommandés.

Certes, la règle des 2 % ne garantit pas à elle seule que les fonds soient utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficiente à l'acquisition et au déploiement de capacités modernes, mais elle reste un indicateur important de la détermination politique de chacun des Alliés à consacrer à la défense un niveau de ressources significatif bien que relativement faible, même en cette période de grande incertitude et d'adversité économique au niveau international.

## ● **Recommandation concernant les dépenses à consacrer aux équipements majeurs**

Les budgets de défense nationaux couvrent essentiellement trois postes de dépenses : le personnel et les pensions ; la recherche, le développement et l'acquisition de matériels de défense ; enfin, les opérations, les exercices et la maintenance. L'affectation des crédits relève de la souveraineté des États. Néanmoins, les Alliés ont convenu que 20 % au moins des dépenses de défense devaient porter sur les équipements majeurs, la part de ces dépenses dans le total étant perçue comme un indicateur déterminant de l'importance et du rythme de la modernisation.

Certes, l'accroissement des investissements dans le développement et l'acquisition de matériels de défense observé au sein de l'Alliance entre 2003 et 2010 s'explique surtout par la progression des dépenses des États-Unis, mais plusieurs autres Alliés ont également augmenté leurs dépenses d'équipement, et ce pour répondre aux besoins de modernisation liés à leur participation à des opérations extérieures, en Afghanistan et ailleurs. En revanche, dans les cas où le seuil de 20 % n'est pas atteint, le risque s'accroît de voir une obsolescence généralisée des équipements, un écart croissant entre Alliés en termes de capacités et d'interopérabilité et un affaiblissement de la base industrielle et technologique européenne dans le domaine de la défense.

Au sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sont convenus que les Alliés qui consacrent actuellement moins de 20 % de leurs dépenses de défense annuelles à l'acquisition d'équipements majeurs chercheront, dans les dix années à venir, à accroître leurs investissements annuels. Ils sont également convenus que tous les Alliés veilleront à ce que leurs forces terrestres, aériennes et maritimes soient conformes aux directives OTAN agréées en matière de déployabilité et de soutenabilité ainsi qu'aux autres métriques agréées et à ce que leurs forces armées puissent opérer ensemble de manière efficace.

Les pays membres ne mettent pas forcément tous des troupes à disposition pour chaque opération, mais les Alliés ont décidé que le déploiement des éléments OTAN de l'opération dirigée par l'OTAN serait financé en commun.

## Financement direct au moyen des trois budgets de l'OTAN

Le financement direct par les pays membres prend deux formes principales : le financement commun et le financement conjoint. Toutefois, des contributions directes peuvent aussi être versées dans le cadre de fonds d'affectation spéciale et de formules de partage des coûts ad hoc et sous la forme de contributions en nature et de dons.

Plusieurs facteurs influent sur le choix du mode de financement d'un besoin prioritaire : niveau requis d'intégration ou d'interopérabilité, faisabilité budgétaire à l'échelon national, complexité du système concerné et possibilité de réaliser des économies d'échelle. Dans de nombreux cas, les modes de financement sont combinés.

### ● Principe du financement commun

Lorsqu'une dépense s'avère nécessaire, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources examine s'il convient d'appliquer le principe du financement commun, autrement dit si l'objet de la dépense sert les intérêts de tous les pays contributeurs et si la dépense doit donc être supportée collectivement.

Les critères d'admissibilité au financement commun sont constamment à l'étude et peuvent être modifiés du fait de l'évolution de la situation, par exemple en raison de la nécessité de satisfaire des besoins essentiels à l'appui des opérations et des missions de l'Alliance.

Le financement commun trouve son application essentiellement dans le budget civil et dans le budget militaire de l'OTAN, ainsi que dans le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Les crédits de ces budgets et de ce programme sont les seuls pour lesquels il appartient aux autorités de l'OTAN de définir les besoins et les priorités d'affectation, en fonction des objectifs généraux et des grandes priorités de l'Alliance.

L'admissibilité au financement commun militaire (recours au budget militaire et au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) repose sur la règle des « moyens nécessaires en plus » :

*« Le financement commun sera axé sur la mise en place des moyens nécessaires en plus de ceux dont on peut raisonnablement s'attendre à disposer grâce aux ressources nationales. »*

Les pays membres versent des contributions à l'OTAN selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur le revenu national brut.



**NATO COMMON-FUNDED BUDGETS & PROGRAMMES**

**COST SHARE ARRANGEMENTS VALID FROM 1/1/2016 to 31/12/2017**

Nation	Civil Budget
	at "28"
Albania	0.0837
Belgium	1.9336
Bulgaria	0.3262
Canada	6.6092
Croatia	0.2893
Czech Republic	0.9389
Denmark	1.1829
Estonia	0.1085
France	10.6339
Germany	14.6500
Greece	1.0874
Hungary	0.6911
Iceland	0.0519
Italy	8.4109
Latvia	0.1490
Lithuania	0.2281
Luxembourg	0.1399
Netherlands	3.1804
Norway	1.6993
Poland	2.7117
Portugal	0.9798
Romania	1.0726
Slovakia	0.4681
Slovenia	0.2122
Spain	5.7804
Turkey	4.3879
United Kingdom	9.8485
United States	22.1446
	100.0000

## ● Budget civil

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. Il est alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères (dans la plupart des cas), supervisé par le Comité des budgets et exécuté par le Secrétariat international. Le budget civil 2016 s'élève à 222 millions d'euros.

Le budget civil est établi sur la base d'objectifs qui mettent clairement en relation les objectifs stratégiques de l'OTAN et les ressources requises pour les atteindre. Il y a quatre objectifs « de première ligne » et quatre objectifs de soutien. Les objectifs « de première ligne » sont au service des domaines suivants : opérations en cours ; capacités de l'Alliance ; consultation et coopération avec les partenaires ; relations publiques. Les quatre objectifs de soutien concernent le soutien au processus de consultation des Alliés, la maintenance des installations et du site du siège de l'OTAN (environnement opérationnel du Siège), la gouvernance et la réglementation (suivi des politiques, des procédures et des processus régissant l'activité) ainsi que la sécurité du Siège.

## ● Budget militaire

Le budget militaire couvre les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure militaire internationale. Il comprend plus de cinquante budgets distincts, qui sont alimentés par les budgets de défense des pays (dans la plupart des cas). Il est supervisé par le Comité des budgets et exécuté par les différents titulaires de budget. Dans tous les cas, la mise à disposition de personnel militaire reste à la charge des pays. Le budget militaire 2016 s'élève à 1,16 milliard d'euros.

En pratique, le budget militaire couvre les dépenses exposées par l'État-major militaire international, les commandements stratégiques et la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C). Plus précisément, il finance :

- le Comité militaire, l'État-major militaire international et les agences militaires ;
- les deux commandements stratégiques et les systèmes de commandement, de contrôle et d'information qui leur sont associés ;
- les quartiers généraux de théâtre pour les opérations extérieures et le soutien de capacités facilitatrices essentielles de théâtre telles que les installations médicales et les moyens du génie ;
- l'Agence OTAN de normalisation, l'Agence OTAN de gestion du système de commandement et de contrôle aériens, l'Agence des C3 (consultation, commandement et contrôle) de l'OTAN (NC3A) et l'Agence OTAN de services de systèmes d'information et de communication ;
- les centres multinationaux d'opérations aériennes fixes et déployables de l'OTAN, les entités ARS et les systèmes radar déployables, et les systèmes de communication déployables des QG ;
- le Centre de guerre interarmées (Norvège), le Centre d'entraînement de forces interarmées (Pologne), le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (Portugal), le Collège de défense de l'OTAN (Italie), l'École des systèmes d'information et de communication (Italie), le Centre de programmation de l'OTAN (Belgique) et le Groupe interarmées de soutien de la guerre électronique (Royaume-Uni) ;
- le programme de travail scientifique de la NC3A, le fonds d'expérimentation du Commandement allié Transformation, l'Agence pour la recherche et la technologie (France) et le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN (Italie) ;
- des activités limitées de soutien au partenariat et, en partie, les bureaux de liaison militaire en place à Moscou et à Kiev.

Pendant une opération de gestion de crise, chaque fois que le Conseil de l'Atlantique Nord est amené à prendre une décision opérationnelle ayant des incidences financières, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) est immédiatement consulté à propos de la disponibilité des fonds. Concrètement, cela signifie qu'au cœur d'une crise, le RPPB peut travailler en session quasi permanente, comme ce fut le cas pendant l'opération menée par l'OTAN en Libye (mars-octobre 2011).

## ● Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité

Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) sert à financer de gros investissements (travaux de construction ou mise en place de systèmes de commandement et de contrôle) qui vont au-delà des besoins des pays membres en matière de défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN à remplir leurs rôles en fournissant des installations et des équipements tels que des moyens de défense aérienne, des systèmes d'information et de communication, des quartiers généraux pour la structure intégrée et les opérations extérieures, ainsi que des infrastructures essentielles (aéroports, carburants et ports) à l'appui des forces déployées.

Les fonds du NSIP proviennent des ministères de la Défense des pays membres. Le programme est supervisé par le Comité des investissements. Les projets sont exécutés, selon les compétences qu'ils requièrent, par les divers pays hôtes ou par différentes agences de l'OTAN ou encore par les commandements stratégiques. Le plafond du NSIP pour 2016 est de 690 millions d'euros.

## ● Financement conjoint

Le financement conjoint est un mécanisme de financement multinational revêtant diverses formes structurées qui sont chacune définies dans une charte agréée de l'OTAN. Les pays concernés déterminent toujours les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais l'OTAN bénéficie d'un droit de regard et assure la supervision politique et financière.

Le financement conjoint d'un projet conduit souvent à l'établissement d'une organisation chargée de la gestion du projet au sein d'une agence OTAN. Les activités des agences OTAN vont du développement et de la production d'avions de combat ou d'hélicoptères à la fourniture d'un soutien logistique ou de systèmes d'information et de communication pour la défense aérienne. Les agences OTAN coordonnent

également les activités de recherche et développement ou œuvrent dans le domaine de la normalisation ou encore du partage du renseignement.

Les programmes bénéficiant d'un financement conjoint diffèrent entre eux par le nombre de pays participants, les formules de partage des coûts et les structures de gestion.

## ● **Autres formes de financement**

Il y a d'autres mécanismes que le financement commun et le financement conjoint qui peuvent être mis en place pour certains projets : fonds d'affectation spéciale, contributions en nature, formules de partage de coûts ad hoc et dons. Le plus important des fonds d'affectation spéciale est celui qui est consacré au maintien en puissance des forces de sécurité nationales afghanes.

## ■ **Gestion et contrôle**

À l'OTAN, la gestion financière est conçue de manière que le contrôle final des dépenses soit exercé par les pays membres qui supportent les coûts d'une activité donnée et fasse l'objet d'un consensus entre eux. Sous l'autorité générale du Conseil, plusieurs organismes exercent un contrôle sur les quatre principaux éléments de la structure financière de l'Organisation, à savoir :

- le Secrétariat international (financé sur le budget civil) ;
- la structure militaire internationale (financée sur le budget militaire) ;
- le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) ;
- les agences OTAN.

Lorsqu'une activité de coopération ne concerne pas tous les pays membres, elle est, en général, gérée par une agence OTAN, dans le cadre d'un programme de production et de logistique de l'Organisation. Ces programmes et ces agences disposent de leurs propres comité de surveillance, comité de direction et comité financier ainsi que de sources de financement distinctes liées aux budgets nationaux.

Le règlement financier en vigueur à l'OTAN assure l'uniformité des principes de base qui régissent le fonctionnement général de la structure financière. Ce règlement a été approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il est complété par des règles et procédures qui ont pour objet de l'adapter à certains organismes et programmes de l'OTAN. En septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé, entre autres, de réformer la gouvernance et d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'OTAN. Ce nouvel effort en faveur de la transparence et de la redevabilité vise à mieux faire comprendre comment l'OTAN gère et dépense l'argent du contribuable et comment elle rend compte de l'utilisation de cet argent.

### **Gestion financière des budgets civil et militaire**

Les budgets civil et militaire sont annuels et coïncident avec l'année civile. Chacun est préparé sous l'autorité du chef de l'organisme OTAN concerné, examiné par le Comité des budgets (composé de représentants des pays membres contributeurs) et approuvé pour exécution par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Si un consensus n'a pu se dégager avant le début de l'exercice, le budget n'est pas approuvé, et les activités sont financées, sous la supervision du Comité des budgets, au moyen de dotations provisoires ne devant pas dépasser le montant du budget approuvé pour l'exercice précédent. Ce régime peut s'appliquer pendant six mois, après quoi le Conseil de l'Atlantique Nord est invité à approuver le budget ou à autoriser la poursuite du financement provisoire.

Une fois le budget approuvé, le chef de l'organisme OTAN concerné peut l'exécuter librement en engageant des dépenses et en effectuant des paiements aux fins autorisées. Cette liberté est toutefois limitée par diverses prescriptions du règlement financier de l'OTAN, qui concernent, par exemple, l'appel

à la concurrence pour les contrats de fourniture de biens et de services ou les transferts de crédits servant à corriger la sous-estimation ou la surestimation des besoins de financement.

## **Gestion financière du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP)**

La mise en œuvre du NSIP trouve son point de départ dans les paquets de capacités, qui recensent les moyens dont les autorités militaires de l'OTAN disposent et ceux dont elles ont besoin pour mener à bien des tâches spécifiques. Les paquets de capacités constituent un outil qui permet d'évaluer les compléments à financer en commun (pour ce qui concerne à la fois les dépenses d'équipement et les dépenses ordinaires d'exploitation et de maintenance) ainsi que les effectifs civils et militaires requis pour l'exécution de chaque tâche. Ils sont examinés par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources, puis approuvés par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Une fois que les paquets de capacités sont approuvés, les divers projets qui les constituent peuvent être autorisés sous la responsabilité du Comité des investissements. La demande d'autorisation émane du « pays hôte » (c'est-à-dire le pays sur le territoire duquel le projet doit être réalisé ou l'agence OTAN ou le commandement stratégique responsable de la mise en œuvre du projet). Lorsque le Comité a approuvé le projet, le pays hôte peut passer aux études d'exécution, à l'adjudication des contrats et à la réalisation. Sauf si le Comité des investissements en décide autrement, l'appel d'offres s'adresse aux entreprises des pays qui contribuent au projet.

Le système de gestion financière applicable au NSIP est fondé sur une méthode de compensation financière internationale. Les pays hôtes établissent un relevé des dépenses prévues pour les projets autorisés dont ils ont la charge. Lorsque le Comité des investissements a marqué son accord sur les prévisions, le Secrétariat international calcule les montants dus par chaque pays et les montants à recevoir par chaque pays hôte. D'autres calculs permettent de déterminer le montant des versements, les monnaies et le pays ou l'agence OTAN qui recevra les fonds.

Lorsqu'un projet est terminé, il est soumis à une inspection mixte de réception officielle, garante de la conformité des travaux exécutés avec les prestations autorisées. Dès que le rapport d'inspection est accepté par le Comité des investissements, le projet est inscrit à l'inventaire de l'OTAN.

## **Contrôle financier**

Même si, dans le cas du budget militaire et du budget civil, c'est en fin de compte le chef de l'organisme OTAN titulaire du budget qui est responsable de la préparation et de la bonne exécution du budget, le soutien administratif de cette tâche est en grande partie assuré par le contrôleur des finances de l'organisme en question.

Le contrôleur des finances d'un organisme OTAN peut s'adresser en dernier ressort au Comité des budgets en cas de désaccord persistant avec le chef de cet organisme à propos d'une opération à réaliser. Le contrôleur des finances est chargé de veiller à ce que l'exécution du budget soit conforme dans tous ses aspects aux autorisations de dépenses, aux mesures de contrôle particulières éventuellement imposées par le Comité des budgets ainsi qu'au règlement financier et aux règles et procédures d'application connexes. Il peut aussi, pour donner suite à un audit interne, instaurer les mesures de contrôle et les procédures supplémentaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de la responsabilité financière.

## **Collège international des commissaires aux comptes**

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) est un organe indépendant chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds communs ont été correctement utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et que les dépenses exposées se situent dans les limites des autorisations financières accordées et du volume de travaux autorisés.

Outre les audits financiers, le mandat de l'IBAN inclut les audits de performance. Son rôle ne se limite donc pas à faire respecter l'obligation de rendre compte mais s'étend à l'examen des pratiques de gestion

en général. Les membres de l'IBAN sont en principe issus des organismes nationaux de contrôle financier des pays membres. Ils sont nommés par le Conseil de l'Atlantique Nord et sont responsables devant ce dernier.

## — Organes de l'OTAN concernés

Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les budgets et les dépenses d'investissement de l'OTAN et exerce un contrôle sur la gestion financière de l'Organisation. Il tient compte de considérations relatives aux ressources dans ses prises de décision. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) rend des avis au Conseil sur la politique et l'attribution des ressources. Par exemple, au moment de décider du lancement de l'opération en Libye, le Conseil s'est appuyé sur une évaluation complète des coûts effectuée par le Commandement allié Opérations et par le RPPB. Le Comité des budgets et le Comité des investissements, qui font tous deux rapport au RPPB, examinent également les dépenses prévues et les approuvent.

Le Bureau OTAN des ressources (NOR) rassemble tous les agents internationaux de l'OTAN travaillant sur les questions relatives aux ressources. Le NOR prépare, sur les questions de fond et sur les questions techniques, des avis à l'intention du Conseil, du secrétaire général, des comités chargés des ressources, et d'autres organismes de l'OTAN. Par ailleurs, le NOR facilite le processus par lequel les pays membres se mettent d'accord sur les questions de ressources.

### **Bureau de la planification et de la politique générale des ressources**

Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) est le principal organe consultatif du Conseil pour la gestion de toutes les ressources de l'Organisation. Il est responsable de la gestion d'ensemble des budgets civil et militaire de l'OTAN, de même que du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) et des effectifs. Le Comité des budgets et le Comité des investissements font tous deux rapport au RPPB.

### **Comité des budgets**

Le Comité des budgets rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour tout ce qui concerne les budgets civil et militaire de l'OTAN. Le budget civil couvre l'ensemble des coûts liés au Secrétariat international, qui est établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles, tandis que le budget militaire couvre tous les coûts liés à l'État-major militaire international, lui aussi établi à Bruxelles, aux commandements stratégiques et à la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C).

### **Comité des investissements**

Le Comité des investissements rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour ce qui concerne l'exécution du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

Le NSIP sert à financer les équipements et les installations qui sont nécessaires aux deux commandements stratégiques de l'OTAN (le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation) pour l'exécution des rôles qui leur sont dévolus, lorsqu'il est reconnu que ces équipements et installations viennent en dépassement des moyens requis par les pays membres pour leur seule défense nationale.

## Opérations et missions en cours et terminées

L'OTAN est un acteur de premier plan sur la scène internationale et contribue activement à la paix et à la sécurité. Elle s'emploie à promouvoir les valeurs démocratiques et est attachée au règlement pacifique des différends. Néanmoins, en cas d'échec des efforts diplomatiques, elle possède la capacité militaire requise pour entreprendre des opérations de gestion de crise, seule ou en coopération avec d'autres pays ou organisations internationales.



### Points principaux

- L'OTAN est une organisation de gestion de crise à même d'entreprendre un large éventail d'opérations et de missions militaires.
- Quelque 18 000 hommes participent à des missions de l'OTAN dans le monde et mènent souvent de difficiles opérations terrestres, aériennes et navales complexes dans tous les types d'environnement.
- À l'heure actuelle, l'OTAN opère en Afghanistan, au Kosovo, en Méditerranée et au large de la Corne de l'Afrique.
- L'OTAN soutient aussi l'Union africaine (UA) et exécute des missions de police du ciel à la demande des Alliés. Elle apporte également un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en Europe et déploie des missiles Patriot et des avions AWACS en Turquie. Elle mène par ailleurs des opérations et missions de secours pour protéger les populations face à des catastrophes naturelles, technologiques ou humanitaires.
- Le tempo et la diversité des opérations et missions auxquelles elle participe se sont accrus depuis le début des années 1990.

## Opérations et missions en cours

### ● L'OTAN en Afghanistan

L'OTAN assure actuellement la direction de la mission non combattante Resolute Support, qui offre formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette mission est menée avec un effectif de 13 000 hommes environ, qui sont fournis par les pays de l'OTAN et les pays partenaires et qui sont répartis entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre satellites (Mazar-i-Charif, dans le nord de l'Afghanistan, Herat, dans l'ouest, Kandahar, dans le sud, et Jalalabad, dans l'est).

Les principales tâches de la mission Resolute Support sont les suivantes : soutenir la planification, la programmation et la budgétisation ; assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte, et le contrôle ; contribuer à l'application des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; contribuer à la mise en place et au soutien des processus qui concernent, entre autres, la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

Le cadre juridique de la mission Resolute Support s'appuie sur une invitation officielle du gouvernement afghan ainsi que sur la Convention sur le statut des forces (SOFA) conclue entre l'OTAN et l'Afghanistan pour régir la présence des troupes OTAN. La mission Resolute Support reçoit aussi le soutien de la communauté internationale au sens large, comme en atteste la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014. Cette résolution accueille favorablement la nouvelle mission et souligne qu'il importe de continuer à apporter un soutien international à la stabilisation de la situation en Afghanistan.

La mission Resolute Support succède à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), que l'OTAN a dirigée d'août 2003 à décembre 2014. La FIAS avait été créée en 2001, en réponse à une demande d'assistance de la part des autorités afghanes et en vertu d'un mandat de l'ONU, afin d'empêcher l'Afghanistan de redevenir un sanctuaire pour les terroristes. Elle avait aussi pour mission de mettre en place de nouvelles forces de sécurité afghanes et de permettre aux autorités du pays d'assurer efficacement la sécurité sur tout le territoire afin de créer un environnement propice au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à l'établissement d'un État de droit.

La mission en Afghanistan constitue l'engagement opérationnel le plus important de l'Alliance à ce jour. Au-delà de la mission Resolute Support et de la FIAS, les pays de l'Alliance et les pays partenaires ont par ailleurs pris l'engagement d'aider la communauté internationale au sens large à assurer le soutien financier à long terme des forces de sécurité afghanes. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont aussi réaffirmé leur détermination à voir l'OTAN entretenir un partenariat durable avec l'Afghanistan, caractérisé par le renforcement des consultations politiques et de la coopération pratique menées dans le cadre du partenariat durable OTAN-Afghanistan conclu en 2010.

### ● L'OTAN au Kosovo

Même si l'Afghanistan reste le principal théâtre d'opérations de l'OTAN, l'Alliance ne faillit pas à ses autres engagements, en particulier dans les Balkans. À ce jour, environ 4 500 soldats alliés opèrent au Kosovo dans le cadre de la Force pour le Kosovo (KFOR).

Entrées pour la première fois au Kosovo en juin 1999 pour mettre fin à la violence généralisée et à la catastrophe humanitaire, les troupes de la KFOR continuent de maintenir une présence forte sur tout le territoire.

À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, l'OTAN a décidé de maintenir sa présence sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Depuis lors, elle a contribué à la constitution d'une force de sécurité multiethnique et professionnelle pour le Kosovo, qui est dotée d'un armement léger et est chargée d'assumer des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police. Entre-temps, le dialogue engagé entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union

européenne a enregistré des progrès. La normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo est essentielle pour surmonter le blocage politique au sujet de la partie nord du Kosovo.

## ● **Surveillance en Méditerranée**

Les opérations de l'OTAN ne se limitent pas uniquement aux zones de conflit. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'OTAN a immédiatement commencé à prendre des mesures visant à élargir les options disponibles pour lutter contre la menace du terrorisme international. En octobre 2001, elle a lancé l'opération de surveillance maritime Active Endeavour, axée sur la détection et la dissuasion des activités terroristes en Méditerranée.

Depuis avril 2003, l'OTAN visite systématiquement les navires suspects. Ces visites coopératives se déroulent avec l'accord du commandant de bord et de l'État du pavillon et en conformité avec le droit international.

La présence renforcée de l'Alliance dans ces eaux et la sensation accrue de sécurité qu'elle induit profitent à l'ensemble de la navigation dans le détroit de Gibraltar. De manière plus générale, l'opération s'est révélée un outil efficace tant pour assurer la protection d'une région maritime stratégique que pour lutter contre le terrorisme en haute mer et en provenance de la haute mer. En outre, l'expérience acquise et les partenariats développés dans le cadre de l'opération Active Endeavour ont permis à l'OTAN de renforcer considérablement ses capacités concernant cet aspect de plus en plus essentiel des opérations. Des discussions visant à transformer l'opération Active Endeavour en une opération de sûreté maritime plus large sont en cours.

## ● **Lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique**

L'opération Ocean Shield, qui s'inscrit dans le prolongement des précédentes missions de lutte contre la piraterie menées par l'OTAN (opérations Allied Provider et Allied Protector – voir ci-après), est axée sur la lutte contre la piraterie en mer au large de la Corne de l'Afrique. Approuvée le 17 août 2009 par le Conseil de l'Atlantique Nord, cette opération contribue aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie menés dans la région. Elle offre également aux États de la région qui le demandent une aide leur permettant de développer leur propre capacité de lutte contre les actes de piraterie. Aucune attaque n'a été menée avec succès depuis mai 2012. Bien qu'elle soit jugulée, la piraterie au départ de la Somalie n'a pas été éradiquée. Pendant les périodes sans unités de surface, les avions de patrouille maritime poursuivent leurs sorties aériennes, et les liens avec les systèmes de connaissance de la situation maritime et avec les partenaires associés à la lutte contre la piraterie sont maintenus. À cet égard, le Centre OTAN de la navigation commerciale joue un rôle clé. Le mandat de l'opération Ocean Shield a été prolongé jusqu'à la fin de 2016.

## ● **Soutien à l'Union africaine**

Bien au-delà des limites de la région euro-atlantique, l'Alliance continue de soutenir l'Union africaine (UA) dans ses missions de maintien de la paix sur le continent africain.

Depuis juin 2007, l'OTAN appuie la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en fournissant un soutien en matière de transport aérien aux troupes de maintien de la paix de l'UA. À la suite de nouvelles demandes de l'UA, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de prolonger le soutien de l'OTAN à plusieurs reprises, et il continue de le faire. À la demande de l'UA, l'OTAN apporte un soutien à la Force africaine en attente (FAA) en participant au renforcement de ses capacités et en mettant à disposition des experts et des formateurs. La FAA, qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer des capacités de maintien de la paix à long terme. Elle représente la vision de l'UA d'un dispositif continental de sécurité, disponible sur appel, et présentant des points de ressemblances avec la Force de réaction de l'OTAN.



## ● **Police du ciel**

Depuis l'intervention militaire illégale menée par la Russie en Ukraine en 2014, l'OTAN prend des mesures de réassurance supplémentaires au bénéfice de ses pays membres. Parmi ces mesures figurent des missions de police du ciel.

Il s'agit de missions collectives du temps de paix qui permettent à l'OTAN de détecter, de suivre et d'identifier toutes les violations et transgressions de son espace aérien et de prendre les mesures qui s'imposent. Des avions de combat alliés effectuent des patrouilles dans l'espace aérien des pays de l'Alliance qui ne possèdent pas leurs propres chasseurs. L'OTAN a déployé des appareils supplémentaires pour renforcer les missions menées au-dessus de l'Albanie et de la Slovaquie, ainsi que dans la région de la Baltique, où ses F-16 ont intercepté des avions russes ayant violé à plusieurs reprises l'espace aérien allié.

Cette capacité de police du ciel est l'une des trois forces d'active qui contribuent à titre permanent aux efforts de défense collective de l'Alliance. Les deux autres composantes sont les forces maritimes permanentes de l'OTAN, qui sont prêtes à agir sur demande, et le système de défense aérienne intégrée dont l'Organisation dispose pour se protéger contre les attaques aériennes, et dont fait également partie le système de défense antimissile balistique de l'Alliance.

## — **Opérations et missions terminées**

### ● **La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan**

Créée en 2001 en réponse à une demande d'assistance de la part des autorités afghanes et en vertu d'un mandat de l'ONU, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a été dirigée par l'OTAN d'août 2003 à décembre 2014.

Sa mission était de mettre en place de nouvelles forces de sécurité afghanes et de permettre aux autorités du pays d'assurer efficacement la sécurité sur tout le territoire afin de créer un environnement propice au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à l'établissement d'un État de droit, dans le but d'empêcher l'Afghanistan de redevenir un sanctuaire pour les terroristes.

La FIAS a également participé aux efforts de reconstruction et de développement de l'Afghanistan, essentiellement au travers d'équipes de reconstruction provinciales (PRT) multinationales – dirigées par divers pays de la FIAS – qui sécurisaient des zones dans lesquelles les travaux de reconstruction pouvaient être effectués par des acteurs nationaux et internationaux. Les PRT ont aussi aidé les autorités afghanes à renforcer progressivement les institutions nécessaires à la pleine instauration de la bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme. À cet égard, les PRT ont eu pour mission principale de renforcer les capacités, de soutenir le développement des structures de gouvernance et de favoriser des conditions propices à l'amélioration de la gouvernance.

La FIAS est l'une des plus importantes opérations internationales de gestion de crise jamais menées, à laquelle ont contribué jusqu'à 51 pays. Fin 2014, le processus de transfert de l'entière responsabilité de la sécurité entre, d'une part, les soldats de la FIAS et, d'autre part, l'armée et les forces de police afghanes, a été mené à bien, et la mission de la FIAS s'est achevée. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Resolute Support, une nouvelle mission dirigée par l'OTAN a été lancée. Non combattante, elle vise à offrir formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

### ● **L'OTAN en Bosnie-Herzégovine**

Avec la désintégration de la Yougoslavie, un violent conflit a éclaté en Bosnie-Herzégovine en avril 1992. L'Alliance a réagi dès l'été 1992, en faisant respecter l'embargo sur les armes décrété par l'ONU dans la région de la mer Adriatique (en coopération avec l'Union de l'Europe occidentale à partir de 1993), ainsi que la zone d'exclusion aérienne établie par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est dans le cadre de la

surveillance de la zone d'exclusion aérienne que l'OTAN a lancé les premières opérations de combat de son histoire, abattant quatre chasseurs-bombardiers bosno-serbes qui effectuaient une mission de bombardement le 28 février 1994.

Au mois d'août 1995, pour mettre fin à la violence provoquée par les Serbes en Bosnie-Herzégovine, les troupes de maintien de la paix de l'ONU ont demandé que des frappes aériennes soient menées par l'OTAN. L'opération Deadeye a débuté le 30 août contre les forces aériennes des Serbes de Bosnie, mais ces derniers ne se sont pas pliés pour autant aux exigences de retrait formulées par les Nations Unies. Aussi l'OTAN a-t-elle lancé l'opération Deliberate Force, qui ciblait les installations de commandement et de contrôle et les dépôts de munitions des Serbes de Bosnie. Cette campagne aérienne de l'Alliance a été essentielle pour amener les Serbes à s'asseoir à la table des négociations et pour mettre un terme à la guerre en Bosnie.

Après la signature de l'accord de paix de Dayton en décembre 1995, l'OTAN a immédiatement déployé une Force de mise en œuvre (IFOR) de quelque 60 000 hommes, sous mandat des Nations Unies. Cette opération (Joint Endeavour) a été suivie, en décembre 1996, par le déploiement d'une Force de stabilisation (SFOR) de 32 000 hommes.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de sécurité, l'OTAN a mis fin à son opération de soutien de la paix en décembre 2004, et l'Union européenne a déployé une nouvelle force, baptisée Althea. L'Alliance conserve un quartier général militaire dans le pays pour effectuer un certain nombre de tâches spécifiques, qui consistent en particulier à aider les autorités du pays à réformer leurs structures de défense.

## ● **L'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>**

Répondant à une demande du gouvernement de Skopje visant à atténuer les tensions interethniques grandissantes, l'OTAN a mené successivement trois opérations dans ce pays entre août 2001 et mars 2003.

La première, Essential Harvest, a mené au désarmement des groupes d'origine albanaise qui opéraient dans l'ensemble du pays.

Ensuite, l'opération Amber Fox a permis d'assurer la protection des observateurs internationaux chargés de surveiller la mise en œuvre du plan de paix.

Enfin, l'opération Allied Harmony, lancée en décembre 2002, consistait à fournir des éléments consultatifs chargés d'aider le gouvernement à assurer la stabilité dans l'ensemble du pays.

Ces opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont illustré la forte coopération qui existe entre l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OTAN reste déterminée à aider l'ex-République yougoslave de Macédoine à intégrer les structures euro-atlantiques. À cette fin, le quartier général de l'OTAN à Skopje a été créé en avril 2002 pour donner des avis sur les aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité. Il fonctionne encore actuellement.

## ● **Première opération OTAN de lutte contre le terrorisme**

Le 4 octobre 2001, après qu'il eut été établi que les attentats terroristes du 11 septembre à New York et à Washington D.C. avaient été dirigés depuis l'étranger, l'OTAN a approuvé un paquet de huit mesures à l'appui des États-Unis. À la demande de ces derniers, l'Alliance a mené sa toute première opération antiterroriste, Eagle Assist, de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002.

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Sept avions radar AWACS de l'OTAN ont ainsi aidé à patrouiller l'espace aérien américain ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

## ● Deuxième guerre du Golfe

Pendant la deuxième guerre du Golfe, l'OTAN a déployé des avions radar AWACS et des batteries d'artillerie antiaérienne afin d'améliorer la défense de la Turquie. Ce déploiement s'est fait dans le cadre de l'opération Display Deterrence, qui s'est déroulée du 20 février au 16 avril 2003. Les avions AWACS ont effectué cent missions, représentant 950 heures de vol au total.

## ● Protection d'événements publics

En réponse à une demande du gouvernement grec, l'OTAN a apporté une aide à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes, en menant l'opération Distinguished Games du 18 juin au 29 septembre 2004. Elle a fourni un soutien dans le domaine du renseignement, et elle a mis à disposition des moyens de défense contre des attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), ainsi que des avions radar AWACS. C'est la première opération dans le cadre de laquelle l'OTAN a fourni une aide à l'intérieur des frontières d'un pays membre sans que cela relève de l'article 4 ou de l'article 5.

De même, l'OTAN a répondu à une demande d'aide émanant du gouvernement letton et visant à assurer la sécurité du sommet de Riga, en novembre 2006. L'OTAN est ainsi intervenue dans les domaines suivants : sécurité technique, capacités de réaction aux incidents CBRN, police des airs et de la mer, détection d'engins explosifs improvisés (EEI), systèmes de communications et d'information, et soutien à l'évacuation sanitaire.

## ● L'OTAN et l'Iraq

L'OTAN a mené en Iraq, de 2004 à 2011, une opération de soutien relativement petite, mais importante, qui consistait à former, encadrer et aider les forces de sécurité iraqiennes. Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les Alliés ont surmonté leurs divergences et décidé de contribuer à l'effort international visant à aider l'Iraq à se doter de forces de sécurité efficaces et responsables. C'est ainsi qu'a été créée la Mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I). La NTM-I a apporté un soutien dans différents contextes, s'agissant de la formation, des avis et du mentorat. Tous les pays membres de l'OTAN ont participé à l'effort de formation, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq, au moyen de contributions financières ou de dons d'équipements. Parallèlement, pour renforcer cette initiative, l'OTAN s'est aussi employée à définir avec le gouvernement iraquien un cadre de coopération structuré afin de développer ses relations à long terme avec l'Iraq.

## ● Cyclone Katrina

Après que le cyclone Katrina eut frappé le sud des États-Unis le 29 août 2005, faisant de nombreuses victimes et provoquant des dégâts et des inondations considérables, le gouvernement américain a demandé des vivres, du matériel médical et des approvisionnements logistiques, ainsi qu'une aide pour le transfert de ces fournitures dans les zones sinistrées. Le 9 septembre 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé un plan militaire d'aide aux États-Unis, qui consistait à contribuer à la coordination de l'acheminement des matériels requis d'urgence et à appuyer les opérations de secours humanitaires. Pendant l'opération (du 9 septembre au 2 octobre), neuf pays membres ont fourni 189 tonnes de matériels aux États-Unis.

## ● Secours après le tremblement de terre au Pakistan

Juste avant le début du rigoureux hiver himalayen, un tremblement de terre dévastateur a frappé le Pakistan le 8 octobre 2005, faisant environ 53 000 morts, 75 000 blessés et quatre millions au moins de sans-abri. À partir du 11 octobre, en réponse à une demande de ce pays, l'OTAN a contribué à l'aide

humanitaire d'urgence en acheminant par voie aérienne 3 500 tonnes de fournitures et en déployant des ingénieurs, des unités médicales et des matériels spécialisés. Cette initiative d'aide humanitaire, l'une des plus importantes organisées par l'OTAN, s'est achevée le 1<sup>er</sup> février 2006.

Au fil des ans, l'Alliance a aidé à coordonner l'aide fournie à d'autres pays frappés par des catastrophes naturelles, notamment la Turquie, l'Ukraine et le Portugal. Elle s'y emploie par l'intermédiaire du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe.

## ● Aide à l'Union africaine au Darfour (Soudan)

La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) avait pour but de mettre un terme à la violence qui sévissait dans cette région depuis l'éclatement d'un conflit en 2003, et d'y améliorer la situation humanitaire. De juin 2005 au 31 décembre 2007, l'OTAN a assuré un transport aérien pour quelque 37 000 hommes de la MUAS, et assuré la formation et le mentorat de plus de 250 responsables de cette mission. Bien que le soutien fourni dans ce cadre par l'OTAN ait pris fin lorsque la MUAS a été remplacée par l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), l'Alliance s'est immédiatement déclarée disposée à examiner toute demande de soutien pour la nouvelle mission de maintien de la paix.

## ● Lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique

D'octobre à décembre 2008, l'OTAN a mené l'opération Allied Provider, qui consistait à lutter contre les activités de piraterie au large des côtes somaliennes. En réponse à une demande du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, les forces navales de l'OTAN ont escorté des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) en transit dans les eaux dangereuses du golfe d'Aden, où la recrudescence des actes de piraterie risquait de compromettre les efforts humanitaires internationaux en Afrique.

Parallèlement, répondant à une demande urgente de l'Union Africaine, ces mêmes forces navales de l'OTAN ont escorté un navire affrété par l'Union africaine qui transportait du matériel pour le contingent du Burundi déployé dans le cadre de l'AMISOM.

De mars à août 2009, l'OTAN a mené l'opération Allied Protector, une opération de lutte contre la piraterie destinée à améliorer la sécurité des routes commerciales maritimes et la navigation internationale au large de la Corne de l'Afrique. La force affectée à cette opération a exécuté des tâches de surveillance et de protection visant à prévenir et à réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée, qui constituent une menace pour les lignes de communication maritimes et les intérêts économiques.

## ● L'OTAN et la Libye

Au lendemain du soulèvement populaire contre le régime de Kadhafi à Benghazi (Libye), en février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté les résolutions 1970 et 1973 en soutien du peuple libyen, « condamnant la violation flagrante et systématique des droits de l'homme ». Ces résolutions prévoyaient des mesures actives, dont une zone d'exclusion aérienne, un embargo sur les armes, et l'autorisation donnée aux États membres, agissant au besoin dans le cadre d'organismes régionaux, de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les civils libyens.

Au début, l'OTAN s'est employée à faire respecter la zone d'exclusion aérienne, puis, le 31 mars, elle a pris le commandement et le contrôle exclusifs de toutes les opérations militaires relatives à la Libye. L'opération Unified Protector dirigée par l'OTAN avait trois composantes

- l'imposition d'un embargo sur les armes dans les eaux internationales de la Méditerranée pour empêcher le transfert d'armes, de matériels connexes et de mercenaires vers la Libye ;
- la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne pour empêcher tout avion de bombardier des cibles civiles ;
- la conduite de frappes aériennes et navales contre les forces militaires qui participaient à des attaques contre les populations et les zones civiles en Libye, ou qui menaçaient de les attaquer.

- Le mandat de l'ONU a été appliqué à la lettre, et l'opération s'est achevée le 31 octobre 2011 après que ses objectifs eurent été atteints

## De 1949 au début des années 1990

### ● Pendant la Guerre froide

Lorsque l'OTAN a été créée, en 1949, l'un de ses rôles essentiels était d'agir comme un puissant moyen de dissuasion contre les agressions militaires. À cet égard, on a pu mesurer le succès de l'OTAN au fait que pendant toute la période de la Guerre froide, les forces alliées n'ont pas participé à une seule action militaire. Pendant une bonne partie de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'OTAN est restée vigilante, prête à intervenir.

### ● Après la Guerre froide

Au début des années 1990, la fin de la Guerre froide a entraîné de profonds changements dans l'environnement de sécurité international. L'Alliance a été confrontée à de nouvelles menaces et à la résurgence d'anciennes menaces connues.

De cette évolution sont nées de nouvelles responsabilités. Après avoir été une alliance exclusivement défensive pendant près d'un demi-siècle, l'OTAN a commencé à assumer un rôle de plus en plus proactif au sein de la communauté internationale. Avant de se lancer dans sa première grande opération de réponse aux crises dans les Balkans, l'OTAN a mené plusieurs autres opérations militaires.

*Opération Anchor Guard*, 10 août 1990 – 9 mars 1991

Après l'invasion du Koweït par les forces iraqiennes le 2 août 1990, des avions de l'OTAN dotés de systèmes aéroportés de détection lointaine ont été déployés à Konya (Turquie) pour suivre l'évolution de la crise et assurer une couverture du sud-est de la Turquie en cas d'attaque iraquienne pendant la première crise/guerre du Golfe.

*Opération Ace Guard*, 3 janvier 1991 – 8 mars 1991

En réponse à une demande d'aide de la Turquie face à la menace posée par l'Iraq pendant la première crise/guerre du Golfe, l'OTAN a déployé en Turquie la Force mobile du CAE (Air) ainsi que des systèmes de défense aérienne.

*Opération Allied Goodwill I & II*, 4 – 9 février et 27 février – 24 mars 1992

Après l'éclatement de l'Union soviétique en décembre 1991 et l'effondrement de son système économique contrôlé centralement, l'OTAN a contribué aux secours internationaux en envoyant en Russie et dans d'autres pays membres de la Communauté d'États indépendants, à bord d'avions de transport et d'entraînement AWACS, des équipes d'experts en aide humanitaire et des conseillers médicaux

*Opération Agile Genie*, 1<sup>er</sup> – 19 mai 1992

Alors que l'Occident connaissait une période de tensions grandissantes avec la Libye après que le Conseil de sécurité de l'ONU eut imposé des sanctions incitant ce pays à livrer les personnes soupçonnées d'avoir bombardé un avion de la Pan Am au-dessus de la ville de Lockerbie (Écosse) en 1988, l'OTAN a intensifié la surveillance aérienne assurée par les AWACS en Méditerranée centrale pour surveiller les routes d'approche aériennes depuis le littoral nord-africain. Les AWACS de l'OTAN ont effectué 36 missions aériennes, représentant 2 336 heures de vol au total.

## L'OTAN et l'Afghanistan

L'OTAN a assuré le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS), agissant sous mandat de l'ONU, d'août 2003 à décembre 2014. Sa mission était d'aider les autorités afghanes à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays et de veiller à ce que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes. La FIAS a aidé à développer les capacités des forces de sécurité nationales afghanes. Gagnant en puissance, ces forces ont progressivement assumé la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays avant que la mission de la FIAS prenne fin. Une nouvelle mission dirigée par l'OTAN (baptisée Resolute Support) visant à offrir formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes a été lancée le 1er janvier 2015. Les pays de l'OTAN et les pays partenaires aident aussi à soutenir financièrement ces forces et institutions dans le cadre d'un engagement international plus large vis-à-vis de l'Afghanistan. Le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan offre un cadre pour un dialogue politique et une coopération pratique plus larges.



### Points principaux

- D'août 2003 à décembre 2014, l'OTAN a dirigé la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Agissant en vertu d'un mandat de l'ONU, cette Force a mené des opérations de sécurité et a contribué à développer les forces de sécurité afghanes.
- À ce jour, la FIAS est la mission la plus longue et la plus exigeante que l'OTAN ait menée : à son apogée, elle comptait plus de 130 000 hommes, provenant de 51 pays membres et partenaires de l'OTAN.
- La transition vers la prise en charge de la sécurité par les Afghans a commencé en 2011 et s'est achevée en décembre 2014, lorsque l'opération de la FIAS a pris fin et que les Afghans sont devenus entièrement responsables de la sécurité.

- En janvier 2015, l'OTAN a lancé Resolute Support (RSM), une nouvelle mission non combattante visant à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.
- En mai 2016, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé que la présence de la RSM serait maintenue au-delà de 2016. Les dirigeants des pays de l'Alliance devraient prendre une décision finale à ce propos d'ici à leur réunion au sommet de Varsovie en juillet.
- Dans le cadre et en complément de la RSM, l'OTAN et l'Afghanistan renforceront le partenariat durable au travers d'un dialogue politique et d'une coopération pratique. Après la fin de la RSM, l'OTAN devrait maintenir une présence sous direction civile en Afghanistan afin de continuer à aider les institutions de sécurité afghanes à devenir autonomes.
- L'OTAN et ses partenaires se sont déjà engagés à fournir un soutien financier aux forces afghanes jusque fin 2017, et ils s'emploient actuellement à faire en sorte que ce soutien soit assuré jusque fin 2020.
- Le haut représentant civil de l'OTAN représente les responsables politiques de l'Alliance à Kaboul, en liaison avec le gouvernement afghan, la société civile et les représentants de la communauté internationale et des pays voisins.

## Pour en savoir plus

### Engagements pris envers l'Afghanistan au sommet du pays de Galles

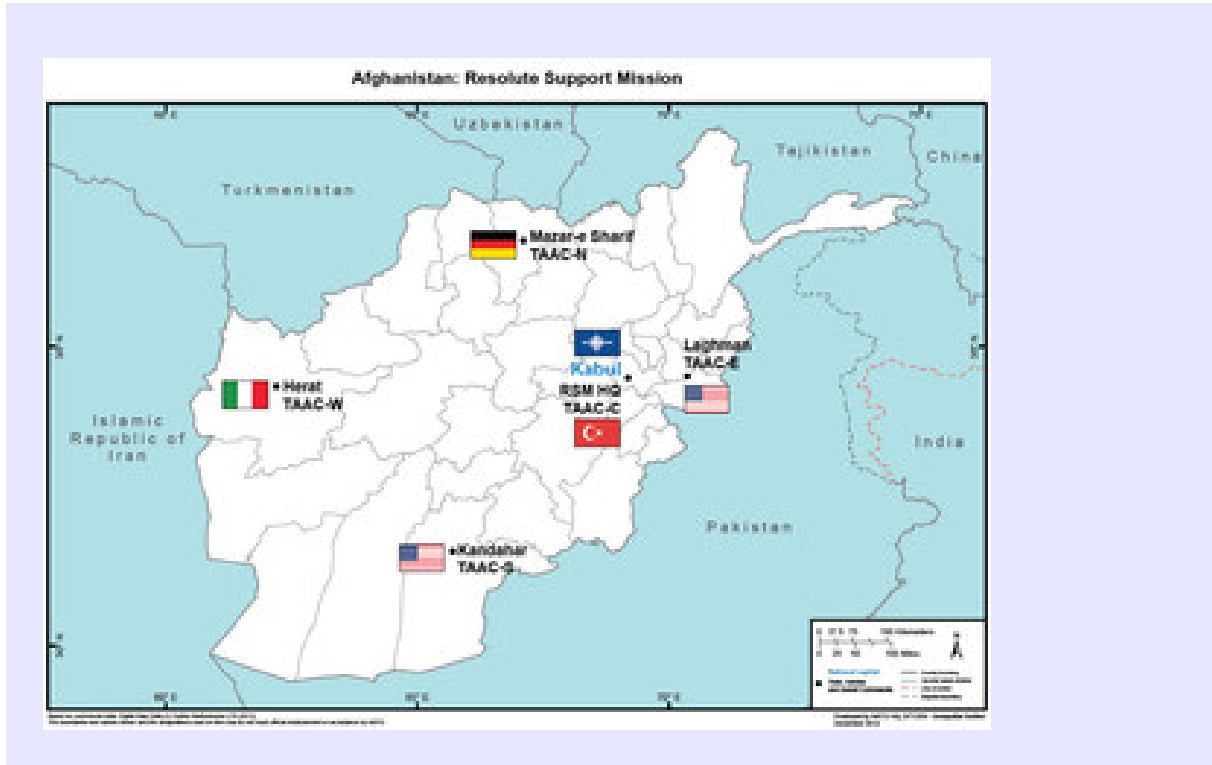
Au sommet du pays de Galles en septembre 2014, les pays fournissant des troupes à la FIAS ont mis en évidence les progrès réalisés en Afghanistan pendant toute la durée du déploiement de la FIAS. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'ils s'engageaient à continuer d'aider le pays après la fin de la mission de la FIAS en décembre 2014.

La FIAS a contribué à créer un environnement sûr, propice à une amélioration de la gouvernance et du développement socio-économique, conditions importantes pour une stabilité durable. Ces dix dernières années, l'Afghanistan a progressé plus que n'importe quel autre pays au niveau des soins de santé de base et du développement. Le taux de mortalité maternelle est en baisse et l'espérance de vie augmente. Les médias sont en plein essor. Des millions de personnes ont pu exercer leur droit de vote lors de cinq scrutins depuis 2004, et notamment lors des élections présidentielles et provinciales de 2014, qui ont abouti à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale.

La sécurité de l'Afghanistan est désormais totalement entre les mains des 352 000 soldats et policiers afghans que la FIAS a aidé à former ces dernières années. Mais même si les forces de sécurité afghanes ont fait de gros progrès, elles ont encore besoin d'un soutien international pour continuer à se développer. Ce soutien s'articule autour de trois axes de travail parallèles et se renforçant mutuellement :

- À court terme, Resolute Support, une nouvelle mission « non combattante » dirigée par l'OTAN, va dispenser formation, conseil et assistance aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF).
- À moyen terme, une aide financière va continuer d'être fournie afin de soutenir les ANDSF jusque fin 2017.
- À long terme, les consultations politiques et la coopération pratique dans certains domaines vont être renforcées dans le cadre de l'accord de partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan, signé en 2010.

## La mission Resolute Support



Au sommet de l'OTAN à Chicago, en 2012, les Alliés et les partenaires ont marqué leur accord, avec le gouvernement afghan, sur une mission de suivi « non combattante » dirigée par l'OTAN, afin de continuer à soutenir le développement des forces de sécurité afghanes après la fin de la mission de la FIAS. Cet engagement a été réaffirmé au sommet du pays de Galles, en 2014.

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Resolute Support (RSM) est une mission offrant formation, conseil et assistance aux ministères et institutions nationales en charge de la sécurité, ainsi qu'aux échelons supérieurs de commandement de l'armée et de la police à travers tout l'Afghanistan. Elle dispose actuellement d'un effectif d'environ 12 000 personnes mises à disposition par les pays de l'OTAN et les pays partenaires et réparties entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre pôles régionaux (Mazar-i-Charif (nord), Herat (ouest), Kandahar (sud) et Laghman (est)).

En décembre 2015, à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays partenaires d'opération de la RSM, il a été décidé de maintenir la présence de la RSM, y compris dans les diverses régions de l'Afghanistan, en 2016. Six mois plus tard, en mai 2016, il a été décidé de maintenir la présence de la RSM au-delà de 2016.

L'accord conclu entre l'OTAN et l'Afghanistan sur la mise en place de la nouvelle mission a été salué dans la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU. Adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014, cette résolution souligne qu'il importe de continuer à apporter un soutien international à la stabilisation de la situation en Afghanistan. (Pour en savoir plus sur Resolute Support)

## Le soutien financier des forces de défense et de sécurité afghanes

Au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'Alliance et leurs partenaires internationaux ont réaffirmé l'engagement qu'ils avaient pris au sommet de Chicago de jouer leur rôle dans le soutien



financier des ANDSF après 2014. C'est à la communauté internationale dans son ensemble qu'il revient de contribuer au financement de cet effort.

L'OTAN prend part à ce processus, en contribuant à l'élaboration de mécanismes de financement internationaux et de dispositions en matière de paiement basés sur les principes de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité financière pour tous les éléments concernés des ANDSF.

Pour l'heure, les Alliés et leurs partenaires ont confirmé leur engagement à allouer, jusqu'à la fin 2017, quelque 450 millions de dollars par an au fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour l'armée nationale afghane (ANA). Pour l'année 2016, le montant de l'aide financière octroyée sur une base bilatérale par les États-Unis aux ANDSF s'élève à 4 milliards de dollars. En outre, le gouvernement afghan lui-même devrait normalement fournir au moins 500 millions de dollars par an pour le soutien financier des ANDSF. (Pour en savoir plus sur le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA)

Le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA est l'un des trois mécanismes de financement permettant à la communauté internationale de fournir son soutien financier aux forces et institutions de sécurité afghanes, les deux autres étant le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA), administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis. Le LOTFA sert à financer les traitements des fonctionnaires de la police et de la justice et à développer les capacités du ministère de l'Intérieur. L'ASFF, quant à lui, est régi par un arrangement bilatéral entre les États-Unis et l'Afghanistan, et il sert à couvrir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces de sécurité afghanes.

En décembre 2015, les Alliés et les partenaires ont décidé d'entamer de nouveaux travaux avec la communauté internationale dans son ensemble pour assurer le soutien financier des ANDSF jusqu'à fin 2020.

## — Développer les capacités des forces de sécurité nationales afghanes

Le développement de forces de sécurité nationales afghanes professionnelles, performantes et autonomes a été un élément fondamental des efforts déployés par la FIAS et l'objectif premier de la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A). Ces travaux ont été menés en étroite coopération avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) et le ministère afghan de la Défense. La NTM-A, créée en 2009, a mis l'accent sur la formation des nouvelles recrues et sur la mise en place d'une capacité de formation institutionnelle au sein des forces de sécurité afghanes, tandis que le commandement interarmées de la FIAS se chargeait de prodiguer aux unités constituées les conseils et l'assistance nécessaires à leur perfectionnement. Ces efforts combinés ont contribué à la mise sur pied des forces de sécurité afghanes qui, parties de rien, comptent aujourd'hui quelque 352 000 soldats et policiers (y compris de la police locale afghane).

Depuis sa création en 2002, l'armée nationale afghane (ANA) est progressivement passée d'une force axée sur l'infanterie à une armée à part entière, développant graduellement des éléments de combat et des capacités facilitatrices – comme la police militaire, le renseignement, l'ouverture d'itinéraires, l'appui tactique, les services de santé, l'aviation et la logistique. L'effectif actuel de l'ANA est de plus de 175 500 hommes.

Le rôle de la police nationale afghane (ANP) a évolué, passant petit à petit de la lutte contre l'insurrection à un rôle davantage civil, grâce au développement de capacités dans toute une série de domaines allant des enquêtes criminelles jusqu'au contrôle de la circulation. L'effectif actuel de l'ANP est de plus de 154 000 hommes.

L'armée de l'air afghane a vu son effectif augmenter régulièrement ; il comprend plus de 6 500 hommes, y compris des civils ainsi que des équipages aériens militaires et du personnel de maintenance et de soutien. La flotte des aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante s'est aussi étoffée. L'armée de l'air afghane opère aujourd'hui une flotte de plus de 100 aéronefs à voilure fixe ou tournante.

Le développement de forces de sécurité afghanes autonomes est et reste une priorité pour l'OTAN. C'est la raison pour laquelle l'Alliance reste déterminée à soutenir l'Afghanistan après la fin de la mission de la FIAS.

## Le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan

L'OTAN et l'Afghanistan ont signé une déclaration sur un partenariat durable au sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en 2010. Ce document fournit un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme dans des domaines d'intérêt particulier pour l'Afghanistan dans lesquels l'OTAN peut apporter ses compétences.

Le premier ensemble d'activités à mener dans le cadre du partenariat durable, approuvé par les ministres des Affaires étrangères en avril 2011, regroupe un certain nombre d'initiatives qui, avant, étaient menées séparément. Ce partenariat aidera à faire évoluer la mission de l'OTAN ainsi qu'à développer durablement les institutions afghanes.

En mai 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont entériné les directives et principes pour renforcement du partenariat durable. Elles prévoient une présence au sol continue du personnel civil et militaire après la fin de la mission Resolute Support actuellement en cours. À plus long terme, le partenariat durable est aussi censé assurer la transition vers un partenariat plus traditionnel entre l'OTAN et l'Afghanistan sur le plus long terme.

Aujourd'hui, la coopération dans le cadre du partenariat durable prend notamment les formes suivantes :

- des activités de renforcement des capacités, comme celles du programme OTAN pour le développement de l'intégrité, qui contribue à fournir à l'Afghanistan des outils pratiques pour développer l'intégrité, la transparence et la redevabilité et réduire les risques de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- des programmes de formation militaire professionnelle, comme le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) ;
- une assistance pour la suite des travaux de normalisation du secteur de l'aviation civile en Afghanistan ;
- le projet SOIE-Afghanistan, qui permet aux universités de tout le pays et aux institutions gouvernementales à Kaboul de disposer à un prix raisonnable de connexions internet à haut débit par satellite et par fibre optique ;
- une formation aux plans civils d'urgence et à la préparation aux catastrophes ;
- une action de diplomatie publique visant à faire mieux comprendre l'OTAN et son rôle en Afghanistan.

## La mission de la FIAS (2001-2014)

Déployée en 2001 – initialement sous la direction de certains Alliés sur la base d'une rotation semestrielle – la FIAS a été chargée, à la demande du gouvernement afghan et sous mandat de l'ONU, d'aider le gouvernement afghan à maintenir la sécurité, dans un premier temps à Kaboul et dans les alentours exclusivement. L'OTAN ayant accepté de prendre le commandement de la force en août 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé l'extension progressive des opérations de la FIAS à l'ensemble du pays.

La FIAS a été l'une des plus vastes coalitions de l'histoire et la mission la plus longue et la plus exigeante que l'OTAN ait jamais eu à mener. À son apogée, la force comptait plus de 130 000 hommes, provenant de 51 pays membres et partenaires de l'OTAN.

Dans le cadre de l'action globale de la communauté internationale, la FIAS s'est employée à créer les conditions devant permettre au gouvernement afghan d'exercer son autorité dans tout le pays, ce qui impliquait notamment le développement de forces de sécurité afghanes professionnelles et performantes.

Un processus graduel de transition vers la prise en charge par les Afghans de la pleine responsabilité de la sécurité – connu sous le nom d'Inteqal en dari et en pashto – a été lancé en 2011. Ce processus s'est achevé dans les délais prévus, en décembre 2014, lorsque la mission de la FIAS a pris fin et que les forces afghanes ont pris en charge l'entière responsabilité de la sécurité.

(Pour en savoir plus sur la mission de la FIAS)

## Une action collective de la communauté internationale

Le maintien de l'engagement de l'OTAN envers l'Afghanistan après 2014 continue de s'inscrire dans l'action collective de la communauté internationale. À la conférence sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Tokyo en juillet 2012 (déclaration de Tokyo), la communauté internationale au sens large et le gouvernement afghan ont jeté les bases du développement durable de l'Afghanistan, compte tenu de l'après-2014. À cette conférence, le gouvernement afghan a en outre pris des engagements clairs, s'agissant des progrès à accomplir dans une série de domaines, notamment : organiser des élections inclusives, transparentes et crédibles ; lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance ; respecter la Constitution, en particulier les droits de l'homme ; et faire régner l'état de droit (annexe à la déclaration de Tokyo sur la responsabilisation mutuelle).

Relever les défis de l'Afghanistan nécessite une approche globale incluant les acteurs civils et militaires et visant non seulement à assurer la sécurité, mais aussi à promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et le développement à long terme. L'Alliance joue un rôle de soutien auprès du gouvernement afghan et travaille en étroite coordination avec d'autres partenaires internationaux, dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Banque mondiale, l'Union européenne et le secteur du développement.

Depuis le début de sa participation aux efforts internationaux visant à sécuriser l'avenir de l'Afghanistan, l'Alliance collabore étroitement avec de nombreux pays non membres. Les pays contribuant à la FIAS incluaient des pays partenaires de régions très éloignées comme l'Australie et l'Amérique latine. Ils représentaient près d'un quart des pays membres de l'ONU, preuve que la mission de la FIAS bénéficiait d'un large soutien international. L'Australie, la Géorgie et la Jordanie figuraient parmi les principaux contributeurs de troupes non OTAN. Parallèlement à la mise à disposition de troupes, de nombreux partenaires ont soutenu la mission de la FIAS et les objectifs de la communauté internationale en Afghanistan d'une autre manière, par exemple en octroyant des autorisations de survol et des droits de transit, ou en soutenant financièrement le développement des capacités des forces de sécurité afghanes ainsi que des projets de développement.

Les partenaires soutiennent aussi la nouvelle mission Resolute Support. En janvier 2015, 14 pays ont accepté de fournir des forces pour aider à dispenser formation, conseil et assistance aux forces de sécurité afghanes.

## Les grandes étapes des relations

### SEPTEMBRE 2001 – JUILLET 2003

#### LE 11-SEPTEMBRE ET LA CHUTE DU RÉGIME TALIBAN : LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SE MOBILISE

**11 septembre 2001** : Quatre attaques terroristes coordonnées sont lancées contre plusieurs cibles aux États-Unis, entraînant la mort de près de 3 000 personnes.

**12 septembre 2001** : Les pays de l'OTAN et les pays partenaires condamnent ces attentats et offrent leur soutien aux États-Unis. Les Alliés décident d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington – la clause de défense collective de l'Alliance – pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, s'il est établi que les attaques étaient dirigées depuis l'étranger contre les États-Unis.

**2 octobre 2001** : Informé par un haut responsable américain des résultats de l'enquête sur les attentats du 11-Septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord décide que les attaques seront considérées comme relevant de l'article 5 du Traité de Washington.

**7 octobre 2001** : Suite au refus des talibans de leur livrer Oussama Ben Laden et de fermer les camps d'entraînement utilisés par les terroristes, les États-Unis lancent des frappes aériennes contre Al-Qaida et les talibans en Afghanistan avec le soutien de leurs alliés. Des forces terrestres sont déployées deux semaines plus tard, marquant le début de l'opération Enduring Freedom, soutenue par une coalition de pays alliés.

**13 novembre 2001** : Les talibans abandonnent Kaboul, qui est prise par les forces de l'Alliance du Nord - une coalition militaire de groupes ethniques opposés au régime des talibans.

**14 novembre 2001** : La résolution 1378 du Conseil de sécurité de l'ONU préconise que les Nations Unies jouent un rôle central dans la mise en place d'une administration de transition et invite les États membres à envoyer des soldats de la paix en Afghanistan.

**5 décembre 2001** : À une conférence organisée sous l'égide de l'ONU à Bonn, les représentants des factions afghanes nomment Hamid Karzaï chef d'un gouvernement intérimaire. Ils signent également l'Accord de Bonn, qui prévoit la mise en place d'une force internationale de maintien de la paix chargée d'assurer la sécurité en Afghanistan.

**20 décembre 2001** : La résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise le déploiement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à Kaboul et aux alentours afin d'aider à stabiliser l'Afghanistan et à créer les conditions d'une paix durable.

**22 décembre 2001** : À une cérémonie organisée à Kaboul, Hamid Karzaï prête serment en tant que chef du gouvernement intérimaire d'Afghanistan.

**Janvier 2002** : Le premier contingent des soldats de la paix de la FIAS arrive en Afghanistan et s'y déploie au titre du chapitre VII de la charte de l'ONU (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression). Le Royaume-Uni assure la première rotation semestrielle du commandement de la FIAS ; 18 autres pays déploient des forces et des moyens.

**28 mars 2002** : La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est mise en place à la demande du gouvernement intérimaire d'Afghanistan afin d'aider ce dernier et le peuple afghan à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables dans le pays.

**Juin 2002** : La Loya Jirga, une assemblée de chefs tribaux afghans, élit Hamid Karzaï chef d'État par intérim jusqu'aux élections prévues en 2004.

**20 juin 2002** : La Turquie assume la deuxième rotation du commandement de la FIAS, sur la base de la résolution 1413 du Conseil de sécurité de l'ONU.

**Novembre 2002** : Les forces armées des États-Unis commencent à établir des équipes de reconstruction provinciales (PRT) en Afghanistan – d'abord à Gardez, puis à Bamian, Kunduz, Mazar-i-Charif, Kandahar et Herat – chargées de coordonner le redressement du pays avec les agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales. Certaines de ces PRT passeront plus tard sous le contrôle de pays membres de l'OTAN et de pays partenaires.

**21-22 novembre 2002** : Le sommet de Prague ouvre la voie à un élargissement de la présence de l'OTAN « hors zone ».

**10 février 2013** : L'Allemagne et les Pays-Bas assument ensemble la troisième rotation du commandement de la FIAS, sur la base de la résolution 1444 du Conseil de sécurité de l'ONU.

## AOÛT 2003 – PRINTEMPS 2006

### L'OTAN PREND LA DIRECTION DE LA FIAS ET ÉLARGIT SON CHAMP D'ACTION AU NORD ET À L'OUEST

**Août 2013** : L'OTAN prend la direction des opérations de la FIAS, qui est placée sous le commandement du général de corps d'armée Götz Gliemeroth (Allemagne).

**31 décembre 2003** : La FIAS, dirigée par l'OTAN, commence à élargir son champ d'action au nord en prenant le commandement de la PRT dirigée par l'Allemagne à Kunduz.

**4 janvier 2004** : Au terme de trois semaines de débats, la Loya Jirga adopte une nouvelle constitution.

**Janvier 2004** : L'ambassadeur Hikmet Çetin (Turquie) devient le premier haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**Février 2004** : Le lieutenant-général Rick Hillier (Canada) prend le commandement de la FIAS.

**31 mars -1<sup>er</sup> avril 2004** : Une conférence des donateurs pour l'Afghanistan se tient à Berlin.

**28 juin 2004** : Au sommet d'Istanbul, l'OTAN annonce qu'elle va établir quatre autres PRT dans le nord du pays, à Mazar-i-Charif, Maimana, Faizabad et Baghlan.

**Mai-septembre 2004** : La FIAS élargit son champ d'action à l'ouest, en prenant d'abord le commandement de PRT dans les provinces d'Herat et de Farah, puis d'une base de soutien avancée (base logistique) à Herat, et ensuite de PRT à Chaghcharan, capitale de la province de Ghor, et à Qala-i-Naw, capitale de la province de Badghis. La FIAS, dirigée par l'OTAN, fournit désormais une aide en matière de sécurité sur la moitié du territoire afghan.

**Août 2004** : Le général Jean-Louis Py (France) prend le commandement de la FIAS.

**1<sup>er</sup> octobre 2004** : L'extension de la mission de la FIAS aux neuf provinces du nord de l'Afghanistan est achevée.

**9 octobre 2004** : Hamid Karzaï remporte l'élection présidentielle avec 50 % des suffrages.

**29 octobre 2004** : Dans un message vidéo, Oussama Ben Laden revendique les attentats du 11-Septembre et menace l'Occident de nouvelles attaques.

**Février 2005** : Le général Ethem Erdagi (Turquie) prend le commandement de la FIAS.

**Août 2005** : Le général Mauro del Vecchio (Italie) prend le commandement de la FIAS.

**Septembre 2005** : L'OTAN déploie, à titre temporaire, 2 000 hommes supplémentaires en Afghanistan, en vue d'apporter un soutien à l'occasion des élections provinciales et législatives.

**18 septembre 2005** : Des élections législatives ont lieu en Afghanistan. À la chambre basse du Parlement, 68 sièges sur 249 sont réservés à des femmes (23 sur 102 à la chambre haute).

**31 janvier 2006** : Le Pacte pour l'Afghanistan, un plan quinquennal de consolidation de la paix, est lancé lors d'une conférence organisée à Londres.

**Février 2006** : Les troupes de la FIAS se dotent de règles d'engagement plus robustes.

**Mai 2006** : Le général David Richards (Royaume-Uni) prend le commandement de la FIAS.

**8 juin 2006** : Réunis à Bruxelles, les ministres de la Défense des 37 pays de l'OTAN et pays partenaires contribuant à la FIAS confirment qu'ils sont prêts à étendre les opérations de la FIAS au sud de l'Afghanistan. Il s'agit de la toute première réunion ministérielle en configuration FIAS. Cette configuration sera ensuite utilisée régulièrement.

## JUILLET 2006 – AOÛT 2009

### D'UNE MISSION DE SOUTIEN DE LA PAIX À UNE MISSION DE COMBAT : EXTENSION DE LA FIAS AU SUD ET À L'EST

**31 juillet 2006** : La FIAS, dirigée par l'OTAN, prend la relève du commandement de la région sud de l'Afghanistan, précédemment assuré par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis, sa zone d'opérations couvrant alors six provinces supplémentaires – Daykondi, Helmand, Kandahar, Nimruz, Uruzgan et Zabul ; elle prend en même temps le commandement de quatre PRT supplémentaires. La FIAS commande donc, au total, 13 PRT dans le nord, l'ouest et le sud, couvrant ainsi environ les trois quarts du territoire de l'Afghanistan.

**24 août 2006** : L'ambassadeur Daan Everts (Pays-Bas) est nommé au poste de haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**5 octobre 2006** : La FIAS met en œuvre la phase finale de son extension en assumant le commandement des forces militaires internationales jusqu'alors subordonnées à la coalition dirigée par les États-Unis. En outre, elle commence à déployer des équipes de formation et de mentorat auprès d'unités de l'armée nationale afghane à divers échelons de commandement.

**28-29 novembre 2006** : Au sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'OTAN décident de lever certaines des réserves et restrictions imposées au niveau national concernant les modalités d'emploi, le calendrier et le lieu de stationnement de leurs forces.

**Février 2007** : Le général Dan K. McNeill (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

**3 avril 2008** : Au sommet de Bucarest, les pays contribuant à la FIAS présentent une vision stratégique pour l'Afghanistan fondée sur quatre principes : un engagement ferme et commun s'inscrivant dans la durée ; le soutien à une prise de responsabilités accrue par les Afghans et au renforcement de leur leadership ; une approche globale de la communauté internationale, conjuguant efforts civils et militaires ; ainsi qu'une coopération et un engagement accrus avec les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan.

**Mai 2008** : L'ambassadeur Fernando Gentilini (Italie) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**12 juin 2008** : Une conférence des donateurs pour l'Afghanistan organisée à Paris permet de récolter pour 20 milliards de dollars au titre d'engagements, mais les diplomates critiquent sévèrement l'action du gouvernement afghan s'agissant de lutter contre la corruption et le trafic de drogue et de promouvoir la reconstruction.

**Juin 2008** : Le général David McKiernan (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

**Août 2008** : La responsabilité principale de la sécurité de la ville de Kaboul est transférée aux forces afghanes.

**Décembre 2008** : Le commandant de la FIAS, le général David McKiernan, donne pour instruction aux soldats (américains ou de la FIAS) de faire usage de la force proportionnellement à la menace et de manière à réduire au maximum le risque de victimes civiles.

**17 février 2009** : Le nouveau président américain, Barack Obama, annonce le déploiement de 17 000 hommes supplémentaires en Afghanistan au printemps et en été pour faire face à une recrudescence de l'activité des talibans et pour endiguer l'arrivée massive de combattants étrangers dans le sud de l'Afghanistan.

**27 mars 2009** : Le président Obama annonce une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan et le Pakistan. Il décide aussi de déployer 4 000 soldats en Afghanistan qui seront chargés de la formation des forces de sécurité afghanes.

**3-4 avril 2009** : Au sommet de Strasbourg-Kehl, les dirigeants des pays de l'Alliance décident d'envoyer 5 000 hommes supplémentaires pour former les forces de sécurité afghanes et assurer la sécurité dans le cadre des élections présidentielles en août.

**Mai 2009** : Le représentant spécial de l'ONU en Afghanistan, M. Kai Eide, se dit gravement préoccupé par les rapports indiquant qu'une centaine de civils ont été tués lors de frappes aériennes contre des combattants talibans dans la province de Farah, dans l'ouest du pays, le 4 mai. Le président Karzaï exige l'arrêt des frappes aériennes.

**Juin 2009** : Le général Stanley A. McChrystal (États-Unis) prend le commandement de la FIAS, dirigée par l'OTAN, et des forces américaines en Afghanistan. Son arrivée marque le coup d'envoi d'une stratégie de contre-insurrection.

**Juin 2009** : Le général McChrystal annonce des restrictions concernant le recours aux frappes aériennes afin de réduire les pertes civiles.

**20 août 2009** : Des élections présidentielles ont lieu en Afghanistan mais sont mises à mal par de nombreuses attaques lancées par les talibans. Les résultats resteront en suspens quelques mois, le temps nécessaire au décompte des voix et aux devoirs d'enquête sur les cas de fraude signalés.

## SEPTEMBRE 2009 – FÉVRIER 2011

### LUTTE CONTRE L'INSURRECTION : PLUS D'HOMMES SUR LE TERRAIN

**20 septembre 2009** : Le rapport adressé par le général McChrystal au secrétaire américain à la Défense Robert Gates demandant plus de soldats pour l'Afghanistan est rendu public.

**2 novembre 2009** : Hamid Karzaï est déclaré vainqueur et est reconduit à la présidence de l'Afghanistan pour un nouveau mandat de cinq ans suite à l'annulation d'un second tour de scrutin après l'annonce de l'abandon de son adversaire, Abdullah Abdullah.

**19 novembre 2009** : Le président Karzaï exprime l'ambition de voir les forces de sécurité afghanes prendre en charge la responsabilité principale de la sécurité dans tout l'Afghanistan pour fin 2014.

**21 novembre 2009** : Conformément aux décisions prises au sommet de Strasbourg-Kehl en avril 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan est officiellement activée. Elle a pour but de centraliser toutes les activités de formation des forces afghanes.

**Décembre 2009** : Suite à un réexamen de la campagne militaire, le président Obama décide d'envoyer des renforts et de déployer 30 000 hommes supplémentaires, tout en promettant de commencer à retirer les troupes américaines à partir de l'été 2011. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent le déploiement de 7 000 soldats supplémentaires.

**28 janvier 2010** : À une conférence internationale organisée à Londres, des représentants de haut niveau de plus de 70 pays examinent des plans visant à transférer progressivement la responsabilité des opérations de sécurité aux forces de sécurité afghanes.

**28 janvier 2010** : L'ambassadeur Mark Sedwill (Royaume-Uni) prend ses fonctions en tant que haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**23 juin 2010** : Le commandant de la FIAS, le général McChrystal, est relevé de ses fonctions suite à la polémique suscitée par la parution, dans le magazine Rolling Stone, d'un article dans lequel il aurait critiqué l'administration américaine. Il est remplacé par le général David H. Petraeus (États-Unis), qui poursuit la stratégie de contre-insurrection.

**20 juillet 2010** : La Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'Inteqal est mise en place en tant que mécanisme servant à évaluer le niveau de préparation des districts et des provinces en vue du transfert de la responsabilité principale de la sécurité aux Afghans.

**20 juillet 2010** : Lors d'une conférence organisée à Kaboul par le gouvernement afghan et coprésidée par les Nations Unies, le gouvernement renouvelle son engagement envers le peuple afghan et présente son plan pour l'amélioration du développement, de la gouvernance et de la sécurité.

**Septembre 2010** : Les élections législatives ont lieu, mais sont malheureusement marquées par des violences, des fraudes et des retards dans l'annonce des résultats.

**19-20 novembre 2010** : Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays de l'OTAN décident, de commun accord avec le gouvernement afghan, que la pleine responsabilité de la sécurité en Afghanistan sera transférée de la FIAS aux forces afghanes pour fin 2014. Il est prévu de transférer progressivement cette responsabilité aux Afghans à partir de 2011, en commençant par les régions relativement stables. L'OTAN et l'Afghanistan signent également une déclaration sur un partenariat durable, mettant en place un cadre pour un soutien politique et pratique à long terme, appelé à survivre à la mission de la FIAS.

## MARS 2011 – DÉCEMBRE 2014

### TRANSITION VERS LA PRISE EN CHARGE PAR LES AFGHANS DE LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**22 mars 2011** : Le président Karzaï annonce le lancement du processus de transfert de la responsabilité en matière de sécurité dans un premier groupe de provinces et de districts afghans.

**Avril 2011** : L'ambassadeur Simon Gass (Royaume-Uni) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**1<sup>er</sup> mai 2011** : Ben Laden est abattu au Pakistan par les forces d'opérations spéciales des États-Unis.

**22 juin 2011** : Le président Obama annonce des plans pour le retrait de 10 000 soldats pour la fin de l'année et du reste des « renforts » (20 000 hommes) pour l'été 2012.

**Juillet 2011** : Le général John R. Allen (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

**26 novembre 2011** : Des responsables pakistanais affirment que des avions de l'OTAN ont tué au moins 25 soldats lors de frappes contre deux postes militaires à la frontière nord-ouest avec l'Afghanistan. L'OTAN lance une enquête, qui établira par la suite que cet incident est imputable à une mauvaise coordination et à des erreurs commises tant par les forces de l'OTAN que par les forces pakistanaises.

**27 novembre 2011** : Le deuxième groupe de provinces, districts et villes où la responsabilité de la sécurité sera transférée aux Afghans est annoncé.

**5 décembre 2011** : Une conférence internationale se tient à Bonn sur le thème de la coopération avec l'Afghanistan après le départ de la FIAS fin 2014. Le président afghan s'engage à renforcer la lutte contre la corruption en échange du maintien de l'aide internationale au développement. Le Pakistan boycotte la conférence pour protester contre les frappes aériennes mortelles de l'OTAN en novembre.

**25 février 2012** : Un homme armé tue deux officiers militaires américains de haut rang dans les bâtiments du ministère afghan de l'Intérieur. Les talibans revendiquent cette attaque. Le général John Allen, commandant des forces de l'OTAN et des États-Unis, rappelle temporairement tout le personnel OTAN en poste dans les ministères afghans afin d'assurer sa protection.

**1<sup>er</sup> avril 2012** : Le Centre régional de formation de la police de Mazar-i-Charif est transféré aux Afghans. Il deviendra plus tard le site d'entraînement de la police d'ordre public afghane.

**13 mai 2012** : Le président Karzaï annonce le troisième groupe de régions où la transition en matière de sécurité va s'opérer – plus de 75 pour cent de la population afghane sont couverts.

**21 mai 2012** : Au sommet de Chicago, les dirigeants des 28 pays de l'OTAN et des 22 pays partenaires de coalition au sein de la FIAS prennent un engagement clair à long terme vis-à-vis de l'Afghanistan en annonçant qu'ils continueront de soutenir les forces de sécurité afghanes après la fin de la mission de la FIAS en 2014 en leur dispensant formation, conseil et assistance. Des engagements d'un montant de plus de 4 milliards de dollars sont pris en faveur du soutien des forces afghanes.



**8 juillet 2012** : À la conférence des donateurs pour l'Afghanistan organisée à Tokyo, la communauté internationale s'engage à allouer 16 milliards de dollars pour l'aide au développement jusqu'en 2015, après le départ de la FIAS. Mais la pression est mise sur le gouvernement pour l'amener à organiser des élections inclusives, transparentes et crédibles ; lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance ; respecter la Constitution, en particulier les droits de l'homme ; et faire régner l'état de droit

**16 juillet 2012** : Le commandement des opérations spéciales de l'armée nationale afghane est mis en place.

**Août 2012** : Les cours d'anglais au Centre de formation militaire de Kaboul sont entièrement assurés par des instructeurs afghans.

**Octobre 2012** : L'ambassadeur Maurits R. Jochems (Pays-Bas) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

**31 décembre 2012** : Le quatrième groupe de provinces, villes et districts afghans où la transition en matière de sécurité va s'opérer est annoncé. Vingt-trois provinces sur 34 sont désormais totalement entrées dans le processus de transition, et 87 pour cent de la population vit dans des zones où les ANSF assument la responsabilité principale de la sécurité.

**1<sup>er</sup> février 2013** : Le commandement des forces terrestres afghanes est mis en place afin de superviser toutes les opérations en Afghanistan.

**Février 2013** : Le général Joseph F. Dunford (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

**1<sup>er</sup> avril 2013** : L'Université nationale de défense d'Afghanistan est créée ; elle assurera la formation des futurs officiers de l'armée nationale afghane.

**18 juin 2013** : Le président Karzaï annonce le lancement de la cinquième et dernière tranche du processus de transition. Les 11 dernières provinces entrent ainsi dans le processus de transition, et les forces afghanes sont désormais responsables de la sécurité dans l'ensemble du pays.

**24 novembre 2013** : La Loya Jirga se prononce en faveur d'un accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis et invite le président Hamid Karzaï à le signer immédiatement. Cet accord régit la présence des troupes américaines en Afghanistan après 2014 et est nécessaire pour permettre à des milliers de soldats américains de rester en Afghanistan après le départ de la FIAS.

**5 avril 2014** : Des millions d'hommes et de femmes se rendent aux urnes pour le premier tour des élections présidentielles.

**14 juin 2014** : Un second tour a lieu et oppose Ashraf Ghani et Abdullah Abdullah.

**26 août 2014** : Le général John F. Campbell (armée des États-Unis) prend ses fonctions en tant que commandant de la FIAS (une fois les opérations de la FIAS achevées, en décembre 2014, il devient le premier commandant de Resolute Support, la mission de suivi).

**Septembre 2014** : Au sommet de l'OTAN au pays de Galles, les dirigeants des pays contribuant à la FIAS soulignent leur engagement à continuer d'apporter un soutien à l'Afghanistan après 2014.

**29 septembre 2014** : Au terme de mois de négociations sur les résultats contestés des élections, M. Ashraf Ghani prête serment en tant que président de l'Afghanistan lors d'une cérémonie organisée à Kaboul, tandis que l'autre candidat à la présidence, Abdullah Abdullah, est nommé chef de l'exécutif au sein du gouvernement d'union nationale.

**30 septembre 2014** : Une convention sur le statut des forces entre l'OTAN et l'Afghanistan est signée à Kaboul. Ratifiée par le Parlement afghan, elle constitue le cadre juridique d'une nouvelle mission non combattante dirigée par l'OTAN (la mission « Resolute Support »), dont le but sera de dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes à partir de janvier 2015.

**12 décembre 2014** : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la résolution 2189 et salue la mise en place de la mission Resolute Support.

**28 décembre 2014** : Une cérémonie est organisée à Kaboul pour marquer officiellement la fin de la mission de la FIAS en Afghanistan, mettant un terme à un processus de transition de trois ans dans le cadre duquel la responsabilité de la sécurité a été progressivement transférée aux Afghans. Les forces de sécurité afghanes assument désormais l'entière responsabilité de la sécurité.

**JANVIER 2015 –**

## **FORMATION, CONSEIL ET ASSISTANCE POUR LES INSTITUTIONS DE SÉCURITÉ AFGHANES**

**1<sup>er</sup> janvier 2015** : La mission Resolute Support (RSM) est lancée afin d'offrir formation, conseil et assistance aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF).

**22 avril 2015** : Lors d'une visite de trois jours en Afghanistan, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, Mme Mariët Schuurman, rencontre le haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan et le commandant de la RSM ainsi que la première dame, Mme Rula Ghani, qui milite activement en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres en Afghanistan.

**13 mai 2015** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance maintiendra une présence sous direction civile en Afghanistan après la fin de la RSM pour continuer de dispenser conseils et formation aux institutions de sécurité afghanes afin de les aider à devenir autonomes.

**25 juin 2015** : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et leurs homologues des pays partenaires d'opération de la RSM examinent la situation sécuritaire et font le bilan des six premiers mois de la mission de formation avec le ministre afghan de la Défense par intérim, M. Massoum Stanekzaï. Tout en précisant que « *cela a été une période difficile* », le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, souligne que les forces afghanes « *ont fait face à la situation avec efficacité* ».

**15 octobre 2015** : Le secrétaire général de l'OTAN se félicite de la déclaration du président Obama, qui a annoncé que les États-Unis maintiendraient le niveau actuel de leurs forces en Afghanistan en 2016 et qu'ils conserveraient une présence importante sur place au-delà de 2016.

**1<sup>er</sup> décembre 2015** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays partenaires d'opération de la RSM approuvent un plan pour le maintien de la mission de formation en Afghanistan en 2016 et commencent à voir comment garantir le financement des forces et institutions de sécurité afghanes jusqu'à fin 2020.

**Mai 2016** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que la présence de la RSM sera maintenue au-delà de 2016.

## Le rôle de l'OTAN au Kosovo

Depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo, à l'appui d'initiatives internationales plus larges visant à consolider la paix et la stabilité dans la région.



### Points principaux

- L'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo – la Force pour le Kosovo (KFOR) – depuis juin 1999.
- La KFOR a été créée au terme de la campagne aérienne de 78 jours menée par l'OTAN contre le régime de Milosevic afin de faire cesser les violences au Kosovo.
- Le mandat de l'opération découle de la résolution 1244(1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Accord militaro-technique conclu entre l'OTAN, la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie.
- À l'origine, les objectifs de la KFOR consistaient à décourager une reprise des hostilités, à instaurer un environnement sûr et à veiller au maintien de la sécurité et de l'ordre publics, à démilitariser l'Armée de libération du Kosovo, à appuyer l'action humanitaire internationale et à assurer une coordination avec la communauté civile internationale présente sur place.
- Aujourd'hui, la KFOR contribue toujours à maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo et à y préserver la liberté de circulation au profit de tous.
- L'OTAN soutient fermement l'accord de normalisation conclu en 2013 entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne.

### Les objectifs de la KFOR

La KFOR a été déployée au Kosovo le 12 juin 1999, au terme de la campagne aérienne de 78 jours lancée par l'Alliance en mars 1999 pour mettre fin à la catastrophe humanitaire qui frappait le pays et pour inverser le cours des choses.

Le mandat de la KFOR découle de la résolution 1244 adoptée le 10 juin 1999 par le Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Accord militaro-technique conclu entre, d'une part, l'OTAN et, d'autre part, la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie. Les opérations de la KFOR sont menées en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies et, à ce titre, constituent une mission d'imposition de la paix.

Aujourd'hui, la KFOR compte environ 4 500 personnels mis à disposition par 31 pays. Elle continue d'aider à maintenir un environnement sûr et sécurisé et à préserver la liberté de circulation de toute la population et de toutes les communautés du Kosovo. Elle agit conformément à son mandat, qui consiste :

- à empêcher les forces yougoslaves et serbes de reprendre les hostilités et de menacer à nouveau le Kosovo ;
- à instaurer un environnement sûr et à veiller au maintien de la sécurité et de l'ordre publics ;
- à démilitariser l'Armée de libération du Kosovo ;
- à appuyer l'action humanitaire internationale ;
- à soutenir la communauté civile internationale présente sur place et assurer une coordination avec cette dernière.

Avec le temps, et à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent, l'OTAN ajuste la posture de la KFOR pour arriver à une force réduite et plus flexible et ayant moins de tâches fixes à accomplir. Tous les ajustements de la posture des forces de la KFOR sont décidés par le Conseil de l'Atlantique Nord en fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain. La KFOR travaille par ailleurs en coopération et en coordination avec l'ONU, l'Union européenne (UE) et d'autres acteurs internationaux pour favoriser l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique.

## Les tâches de la KFOR

### ● Tâches initiales

La KFOR a notamment aidé à la réalisation des tâches suivantes : retour et réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, reconstruction et déminage, assistance médicale, sécurité et maintien de l'ordre public, protection du patrimoine, sécurité des frontières, prévention des trafics d'armes transfrontières, mise en œuvre à l'échelle du Kosovo d'un programme d'amnistie concernant les armes, les munitions et les explosifs, et destruction d'armes. Elle a également contribué à l'établissement d'institutions civiles, de l'ordre public, des systèmes judiciaire et pénal, du processus électoral ainsi que d'autres aspects de la vie politique, économique et sociale du Kosovo.

La KFOR continue d'accorder une attention particulière à la protection des minorités : elle patrouille régulièrement à proximité des enclaves minoritaires, elle installe des postes de contrôle, elle escorte des groupes minoritaires, elle assure la protection des sites patrimoniaux (les monastères, par exemple) et elle organise des distributions de vivres, de vêtements et de fournitures scolaires.

### ● Tâches supplémentaires

Le 12 juin 2008, l'OTAN a accepté d'assumer des tâches supplémentaires au Kosovo, à savoir aider à la dissolution du Corps de protection du Kosovo et à la mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo ainsi qu'à la création d'une structure civile chargée de superviser cette force. Les tâches ci-après ont été mises en œuvre en coordination et en consultation étroites avec les autorités locales et internationales concernées.

#### ■ Dissolution du Corps de protection du Kosovo

Le Corps de protection du Kosovo (CPK), dispositif de transition mis sur pied à la suite du conflit et placé sous la responsabilité de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), avait pour mission d'intervenir en cas de catastrophe, de mener des opérations de recherche et de sauvetage, d'apporter

une aide humanitaire dans les zones isolées, d'aider au déminage et de contribuer à la reconstruction des infrastructures et des communautés.

Le CPK a cessé ses activités opérationnelles le 20 janvier 2009 et a été officiellement dissous le 14 juin de la même année. Parallèlement, la Force de sécurité du Kosovo a été mise en place afin de garantir la disponibilité de capacités clés en cas de situation d'urgence.

#### ■ **Mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo / de l'Équipe OTAN de liaison et de Conseil**

L'OTAN a supervisé la mise sur pied et l'entraînement d'une Force de sécurité du Kosovo (KSF) professionnelle et multiethnique, placée sous le contrôle d'un organe civil. La KSF est une force composée de volontaires et dotée d'un armement léger : elle ne possède donc pas d'armes lourdes telles que chars, artillerie lourde ou capacité aérienne offensive. Elle est avant tout chargée des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police, par exemple les interventions d'urgence, la neutralisation des explosifs et munitions, la gestion des matières dangereuses, la lutte contre l'incendie et la protection civile.

La première campagne de recrutement pour la KSF menée dans tout le Kosovo a débuté le 21 janvier 2009, et elle visait principalement à encourager toutes les communautés minoritaires du Kosovo à venir rejoindre cette force. Le processus de recrutement a été mené dans deux langues officielles : l'albanais et le serbe. La capacité opérationnelle initiale a été atteinte à la mi-septembre 2009, avec quelque 1 500 hommes ; la capacité opérationnelle totale a été déclarée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 9 juillet 2013, avec environ 2 200 personnels d'active. L'effectif total de la KSF ne doit pas dépasser 2 500 personnels d'active et 800 réservistes.

Afin de continuer à soutenir la KSF, l'Alliance a créé en juillet 2013 l'Équipe OTAN de liaison et de conseil (NLAT). La NLAT, distincte de la KFOR, est constituée d'environ trente-cinq personnels militaires et civils. Basée à Pristina, cette Équipe est chargée de fournir des avis et un soutien à la KSF au niveau brigade et au-delà, en particulier pour le développement et l'entraînement de capacités d'état-major.

#### ■ **Mise en place d'un organe civil chargé de superviser la KSF / l'Équipe consultative de l'OTAN**

L'OTAN a aidé et continue d'aider à mettre en place une institution civile chargée d'exercer un contrôle sur la KSF. C'est le siège de l'OTAN qui assume la principale responsabilité de cette tâche, et la KFOR doit aider l'équipe consultative de l'OTAN, établie à Pristina.

#### ■ **Fusion de l'Équipe OTAN de liaison et de conseil et de l'équipe consultative de l'OTAN**

En novembre 2014, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la fusion des deux équipes OTAN. Ces travaux sont en cours, l'objectif étant la mise en place, d'ici fin 2016, d'une nouvelle équipe – l'Équipe OTAN de liaison et de conseil.

## ■ **Le commandement et la structure de la KFOR**

### **Les groupements tactiques multinationaux (MNBG)**

Un groupement tactique est une unité militaire de la taille d'un bataillon, composée d'un grand nombre de compagnies. Ces dernières sont très mobiles, flexibles et peuvent être déployées rapidement sur les points chauds éventuels, dans tout le Kosovo. Il existe actuellement deux MNBG :

- le MNBG Est, dont le QG est situé au Camp Bondsteel, près d'Urosevac ;
- le MNBG Ouest, dont le QG est situé au Camp Villagio Italia, à Pec.

Le QG de la KFOR se trouve toujours au Camp Film City, à Pristina. Outre les troupes de la KFOR au Kosovo, l'OTAN conserve une force de réserve prête à se déployer si nécessaire.

La KFOR relève d'une chaîne de commandement unique, placée sous l'autorité du commandant de la Force (COMKFOR). Ce dernier fait rapport au commandant du Commandement allié de forces interarmées de Naples (JFCNP), en Italie. Le COMKFOR actuel est le général de division Guglielmo Luigi Miglietta, qui a pris ses fonctions le 7 août 2015.

## ● Anciens commandants de la KFOR

GCA Sir Michael Jackson, forces terrestres britanniques	9 juin 1999 - 8 octobre 1999
GCA Klaus Reinhardt, forces terrestres allemandes	8 octobre 1999 - 18 avril 2000
GCA Juan Ortuño, forces terrestres espagnoles	18 avril 2000 - 16 octobre 2000
GCA Carlo Cabigiosu, forces terrestres italiennes	16 octobre 2000 - 6 avril 2001
GCA Thorstein Skiaker, forces terrestres norvégiennes	6 avril 2001 - 3 octobre 2001
GCA Marcel Valentin, forces terrestres françaises	3 octobre 2001 - 4 octobre 2002
GCA Fabio Mini, forces terrestres italiennes	4 octobre 2002 - 3 octobre 2003
GCA Holger Kammerhoff, forces terrestres allemandes	3 octobre 2003 - 1er septembre 2004
GCA Yves de Kermabon, forces terrestres françaises	1er septembre 2004 - 1er septembre 2005
GCA Giuseppe Valotto, forces terrestres italiennes	1er septembre 2005 - 1er septembre 2006
GCA Roland Kather, forces terrestres allemandes	1er septembre 2006 - 1er septembre 2007
GCA Xavier Bout de Marnhac, forces terrestres françaises	1er septembre 2007 - 29 août 2008
GCA Giuseppe E. Gay, forces terrestres italiennes	29 août 2008 - 8 septembre 2009
GCA Markus Bentler, forces terrestres allemandes	8 septembre 2009 - 1er septembre 2010
Général de division Erhard Bühler, forces terrestres allemandes	1er septembre 2010 - 8 septembre 2011
Général de division Erhard Drews, forces terrestres allemandes	9 septembre 2011 - 7 septembre 2012
Général de division Volker Halbauer, forces terrestres allemandes	8 septembre 2012 - 6 septembre 2013
Général de division Salvatore Farina, forces terrestres italiennes	7 septembre 2013 - 3 septembre 2014
Général de division Francesco Paolo Figliuolo, forces terrestres italiennes	3 septembre 2014 - 7 août 2015
<b>Général de division Guglielmo Luigi Miglietta, forces terrestres italiennes</b>	7 août 2015 -

## L'évolution du rôle de l'OTAN au Kosovo

### ● Déploiement de la KFOR

La résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 10 juin 1999 et, le 12 juin, les premiers éléments de la KFOR dirigée par l'OTAN sont entrés au Kosovo. Le 20 juin, toutes les forces serbes s'étaient retirées.

La KFOR comprenait à l'origine quelque 50 000 hommes et femmes, mis à disposition par les pays membres de l'OTAN, des pays partenaires et des pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Début 2002, les effectifs de la KFOR ont été ramenés à environ 39 000 personnels. L'amélioration des conditions de sécurité a permis à l'OTAN de réduire encore les effectifs, qui sont passés à 26 000 en juin 2003 et à 17 500 à la fin de cette même année.

### ● Des conditions de sécurité plus favorables

Ces dernières années, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer. Les 11 et 12 juin 2009, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont donc décidé d'ajuster progressivement la posture de la KFOR, pour passer à la phase dite de présence dissuasive. Lors de la réunion informelle qu'ils ont tenue à Istanbul les 3 et 4 février 2010, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont été informés par les autorités militaires de l'OTAN que la KFOR avait mené à bien la première étape (dite « Gate One ») de sa transition vers une phase de présence dissuasive, en ramenant ses effectifs sur le terrain à quelque 10 200 hommes. Le passage à la deuxième étape de la transition, prévoyant un effectif total d'environ 5 000 hommes, a été recommandé par les autorités militaires de l'OTAN et autorisé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 29 octobre 2010. L'étape 2 a débuté le 28 février 2011.

Toute décision future concernant une nouvelle réduction de la présence de la KFOR au Kosovo devra être approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord. Les pays ont indiqué clairement qu'une telle décision devait être dictée par une amélioration continue des conditions sur le terrain.

Parallèlement, l'amélioration de la situation de sécurité sur le terrain au Kosovo a également permis à l'OTAN de poursuivre la mise en œuvre du processus d'allègement du dispositif de protection, qui consiste à transférer progressivement, à la police locale, la responsabilité de la garde de sites religieux et culturels placés sous la protection de la KFOR. Fin 2013, la KFOR avait allégé le dispositif de protection de huit biens sous statut spécial désigné, à savoir le monument de Gazimestan, les monastères de Gračanica, de Zociste, de Budisavci, de Gorioc, des Saints-Archanges, de Devic et le patriarcat de Pec. Seul un site – le monastère de Decani – reste pour le moment sous la protection de la KFOR.

### ● Soutien de l'OTAN au dialogue facilité par l'UE

Grâce à la médiation de l'UE, Belgrade et Pristina ont conclu le 19 avril 2013 un premier accord sur les principes régissant la normalisation de leurs relations, et un plan de mise en œuvre a été approuvé le 22 mai 2013. L'OTAN a joué un rôle important dans la conclusion de cet accord, et les Alliés continuent de le soutenir fermement. À l'appui de cet accord, Belgrade et Pristina ont lancé un programme de pourparlers de haut niveau, sous l'égide de l'UE. Ce dialogue reste essentiel pour que les deux parties puissent sortir de l'impasse politique dans laquelle elles se trouvent, et il a contribué à améliorer leurs relations. Il a également donné un nouvel élan à l'intégration euro-atlantique des Balkans occidentaux. En juin 2013, le Conseil européen a décidé d'ouvrir les négociations sur l'adhésion avec Belgrade et d'entamer des négociations avec Pristina en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association (ASA). L'ASA a été signé le 27 octobre 2015 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016. L'OTAN continue d'apporter un soutien politique solide à l'accord entre Belgrade et Pristina, et la KFOR se tient prête à appuyer sa mise en application – en garantissant un climat de paix et de sécurité –, dans les limites de son mandat actuel.

## Opérations de lutte contre la piraterie

Depuis longtemps, les actes de piraterie dans le golfe d'Aden, au large de la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien minent les efforts humanitaires internationaux déployés en Afrique et mettent en péril la sécurité de l'une des routes maritimes les plus importantes et les plus fréquentées au monde, qui constitue la voie d'accès au canal de Suez. L'OTAN contribue depuis 2008 à dissuader et à déjouer les actes de piraterie, tout en protégeant les navires et en aidant à améliorer le niveau général de sécurité dans la région.



### Points principaux

- Depuis 2008, à la demande de l'ONU, l'OTAN appuie les efforts internationaux de lutte contre la piraterie menés dans le golfe d'Aden, au large de la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien.
- L'OTAN dirige actuellement l'opération Ocean Shield, qui contribue à dissuader et à déjouer les actes de piraterie, tout en protégeant les navires et en aidant à améliorer le niveau général de sécurité dans la région.
- L'OTAN travaille en étroite coopération avec d'autres acteurs présents dans la région, dont l'opération Atalanta de l'Union européenne, le Groupe CTF-151 des Forces maritimes combinées dirigé par les États-Unis, et différents pays contributeurs.
- La présence même de cette force navale internationale dissuade les pirates de poursuivre leurs activités, et contribue à éradiquer la piraterie dans la région. La mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion par le secteur des transports maritimes, ainsi que la présence à bord d'équipes de protection armées, vont également dans le même sens.
- L'OTAN poursuivra en mer et à terre ses efforts de lutte contre la piraterie – en aidant les pays de la région à renforcer leurs propres capacités dans ce domaine – jusqu'à la fin 2016.

### Opération Ocean Shield - en cours

Aucun acte de piraterie n'a été mené avec succès depuis mai 2012. La piraterie émanant de la Somalie a été jugulée, mais pas éliminée : les pirates cherchent toujours à monter des attaques, et en restent capables. Il est nécessaire de s'attaquer, à terre, aux causes profondes de la piraterie en Somalie. C'est



pourquoi les efforts déployés au niveau international sont de plus en plus axés sur le renforcement de la capacité des pays de la région à lutter contre la piraterie avec leurs propres moyens. L'OTAN ne joue pas un rôle de premier plan dans ce domaine.

Dans ce contexte, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé, au sommet du pays de Galles en septembre 2014, de maintenir jusqu'à la fin 2016 l'engagement de l'OTAN au large des côtes somaliennes. L'opération fera alors l'objet d'une revue, afin de tenir compte de l'évolution de la situation en matière de piraterie.

## ● La mission, ses objectifs et sa portée

Depuis longtemps, les actes de piraterie et les attaques à main armée perturbent l'acheminement de l'aide humanitaire vers la Somalie, et constituent une menace pour des voies de communication maritimes essentielles ainsi que pour les intérêts économiques au large de la Corne de l'Afrique, dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien.

S'inscrivant dans le prolongement des deux missions de lutte contre la piraterie menées précédemment par l'OTAN, l'opération Ocean Shield était initialement axée sur les aspects maritimes de la lutte contre la piraterie. Les bâtiments de l'OTAN ont par exemple effectué des missions de surveillance par hélicoptère destinées à localiser et à identifier des navires dans la région, et ils ont contribué à prévenir ou à faire échouer les détournements ainsi qu'à mettre fin aux attaques à main armée. L'OTAN a également accepté, à la demande des Nations Unies, d'escorter les navires d'approvisionnement du Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM (UNSOA) jusqu'à l'entrée du port de Mogadiscio (Somalie).

Avec le temps, l'opération a évolué de manière à faire face à de nouvelles tactiques de piraterie : l'évaluation stratégique réalisée en mars 2012, par exemple, a mis en évidence la nécessité de saper les bases logistiques et les moyens de soutien des pirates, notamment en neutralisant leurs navires et leurs skiffs, en posant des balises de localisation sur les bateaux-mères et en autorisant l'usage de la force pour neutraliser ou détruire les navires soupçonnés de servir à des actes de piraterie ou à des vols à main armée. Avec l'opération Ocean Shield, l'Alliance a élargi son approche de la lutte contre la piraterie en proposant, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, aux États de la région qui en feraient la demande de les aider à développer leur propre capacité de lutte contre la piraterie. Ce renforcement des capacités aide à apporter une solution durable au problème de la piraterie, et il s'inscrit dans la logique de l'appropriation régionale. L'OTAN n'est pas un acteur de premier plan dans le renforcement des capacités régionales, mais elle apporte une valeur ajoutée dans des domaines spécifiques, tels que la formation militaire, le commandement et le contrôle, ainsi que la coordination dans des situations complexes, ce qui peut être utile aux pays de la région. Dès lors, l'OTAN tire parti de ses escales pour donner des formations et pour faire embarquer des agents des services de lutte contre la criminalité (« shipriders ») dans le cadre de programmes de maintien de l'ordre, au bénéfice de la population locale.

En bref, le rôle de l'OTAN consiste à prévenir et à enrayer la piraterie en menant des actions directes contre les pirates, en escortant les navires et en assurant la dissuasion, tout en renforçant la coopération avec d'autres opérations de lutte contre la piraterie dans la région, le but étant d'optimiser les efforts et de faire face à l'évolution des tendances et des tactiques de piraterie.

L'opération Ocean Shield, approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 17 août 2009, a été prolongée jusqu'à la fin 2016.

## ● Composition et commandement du soutien naval de l'OTAN

### *La situation actuelle*

L'OTAN travaille main dans la main avec l'opération Atalanta de l'Union européenne, le Groupe CTF-151 dirigé par les États-Unis et des intervenants indépendants comme la Chine, le Japon et la Corée du sud.

Depuis janvier 2015, les navires de l'OTAN contribuent à la lutte contre la piraterie au travers d'une « présence ciblée », conformément à la décision prise au sommet du pays de Galles. Cela signifie que les moyens sont principalement déployés entre les moussons (printemps ou automne), et à d'autres

périodes en fonction des besoins. Pendant les périodes où aucun bâtiment de surface n'est déployé, les avions de patrouille maritime poursuivent leurs sorties, et les liens avec les systèmes de connaissance de la situation et avec les partenaires associés à la lutte contre la piraterie sont maintenus. À cet égard, le Centre OTAN de la navigation commerciale joue un rôle clé.

Les pays partenaires contribuent également à l'opération Ocean Shield. L'OTAN a ainsi déjà bénéficié du soutien apporté par l'Australie, la Colombie, la Nouvelle-Zélande et l'Ukraine.

Le Quartier général du Commandement maritime allié (MARCOM), à Northwood (Royaume-Uni), assure le commandement et le contrôle de la gamme complète des opérations et tâches maritimes interarmées de l'OTAN, y compris pour l'opération Ocean Shield. Depuis Northwood, il assure la planification, la conduite et le soutien d'opérations maritimes interarmées. Le QG du MARCOM est par ailleurs le principal conseiller de l'Alliance dans le domaine maritime, et il contribue au développement, à la transformation, à la coopération et aux activités d'ouverture dans son domaine d'expertise.

### **Rotations précédentes**

De 2009 à 2014, les deux groupes maritimes permanents OTAN (SNMG1 et SNMG2) ont été déployés en alternance pour assurer les rotations de six mois de l'opération Ocean Shield. Ils ont par ailleurs opéré en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance, contribuant ainsi à maintenir une flexibilité optimale.

Les deux SNMG font partie de la capacité de réaction rapide de l'OTAN. Cependant, ils ne seront en principe plus utilisés pour la lutte contre la piraterie.

#### **Juin-décembre 2014 – SNMG1**

Contre-amiral Aage Buur Jensen (Danemark)

Vaisseau amiral HDMS Absalon (Danemark)  
ITS Mimbelli (Italie)

#### **Janvier-juin 2014 – SNMG2**

Vice-amiral Eugenio Diaz del Rio (Espagne)

Vaisseau amiral ESPS Cristobal Colon (initialement le ESPS Alvaro de Bazan) (vaisseau amiral, Espagne)  
TCG Gökçeada (Turquie)  
HNLMS Evertsen (Pays-Bas)  
ITS Mimbelli (Italie)  
TCG Gelibolu (Turquie)\*  
HMNZS Te Mana (Nouvelle-Zélande)\*

\* *Navire initialement affecté à cette rotation.*

#### **Juin-décembre 2013 – SNMG1**

Contre-amiral Henning Amundsen (Norvège)

HNoMS Fridtjof Nansen (vaisseau amiral, Norvège)  
FF Esben Snare (Danemark)  
USS De Wert (États-Unis)  
HNLMS Van Speijk (Pays-Bas)  
UPS Hetman Sagaidachny (frégate, Ukraine)

#### **Janvier-juin 2013 – SNMG2**

Vice-amiral Antonio Natale (Italie)

ITS San Marco (vaisseau amiral, Italie)\*  
USS Halyburton (États-Unis)\*  
HDMS Iver Huitfeldt (Danemark)\*  
USS Nicholas (États-Unis)  
HNLMS Van Speijk (Pays-Bas)  
TCG Gokova (Turquie)

\**Navire initialement affecté à cette rotation.*

#### **Juin-décembre 2012 – SNMG1**

Contre-amiral Ben Bekkering (Pays-Bas)

HNLMS Evertsen (vaisseau amiral, Pays-Bas)  
USS Taylor (États-Unis)  
HNLMS Bruinvis (sous-marin, Pays-Bas)

**Janvier-juin 2012 – SNMG2**

Contre-amiral Sinan Tosun (Turquie) TCG Giresun (vaisseau amiral, Turquie)  
HDMS Absalon (Danemark)  
ITS Grecale (Italie)  
RFA Fort Victoria (Royaume-Uni)  
USS De Wert (États-Unis)  
USS Carney (États-Unis)\*  
*\*Navire initialement affecté à cette rotation.*

**Juin 2011-décembre 2011 – SNMG1**

Contre-amiral Gualtiero Mattesi (Italie) ITS Andrea Doria (vaisseau amiral, Italie)  
USS Carney (États-Unis)  
USS De Wert (États-Unis)  
NRP D. Francisco De Almeida (Portugal)

**Décembre 2010-juin 2011 – SNMG2**

Contre-amiral Michiel Hijmans (Pays-Bas) HNLMS De Ruyter (vaisseau amiral, Pays-Bas)  
HDMS Esbern Snare (Danemark)  
TCG Gaziantep (Turquie)  
USS Laboon (États-Unis)

**Août-début décembre 2010 – SNMG1**

Contre-amiral Christian Rune (Danemark) HDMS Esbern Snare (vaisseau amiral, Danemark)  
HMS Montrose et RFA Fort Victoria (Royaume-Uni)  
USS Kauffman et USS Laboon (États-Unis)  
ITS Bersagliere (Italie)  
HNLMS Zeeleeuw (sous-marin, Pays-Bas)

**Mars-août 2010 – SNMG2**

12 mars-30 juin :  
Contre-amiral Steve Chick (Royaume-Uni) HMS Chatham (vaisseau amiral, Royaume-Uni)  
HS LIMNOS (Grèce) - sous contrôle national à partir du 30 mai  
ITS SCIROCCO (Italie) - sous contrôle national à partir du 5 juin  
TCG Gelibolu (Turquie)  
USS Cole (États-Unis)

1er juillet-6 août :  
Contre-amiral Michiel Hijmans (Pays-Bas) HNLMS De Zeven Provinciën (vaisseau amiral, Pays-Bas)  
TCG Gelibolu (Turquie)  
USS Cole (États-Unis)

**Novembre 2009-mars 2010 – SNMG1**

Contre-amiral Christian Rune (succède au vice-amiral Jose Pereira de Cunha (Portugal) le 25 janvier 2010). NRP Álvares Cabral (ancien vaisseau amiral, Portugal)  
HDMS Absalon (nouveau vaisseau amiral, Danemark)  
HMS Fredericton (Canada)  
USS Boone (États-Unis)  
HMS Chatham (Royaume-Uni)

**Août-novembre 2009 – SNMG2**

Contre-amiral Steve Chick (Royaume-Uni) HS Navarinon (Grèce)  
ITS Libeccio (Italie)  
TCG Gediz (Turquie)  
HMS Cornwall (Royaume-Uni)  
USS Donald Cook (États-Unis)

● **Groupes maritimes permanents OTAN**

Au nombre des forces maritimes de réaction immédiate de l'OTAN figurent les deux groupes maritimes permanents OTAN (SNMG1 et SNMG2) et les deux groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG1 et SNMCMG2).

Les SNMG constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Leur composition varie, et ils comptent en général de six à dix navires. Ces navires (et leurs hélicoptères) sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches allant de la participation à des exercices jusqu'à l'intervention dans des missions opérationnelles.

Ces groupes offrent une capacité maritime permanente que l'OTAN peut mettre en œuvre pour des opérations ou d'autres activités, menées aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ou de conflit. Leur rôle consiste également à établir la présence de l'Alliance, à démontrer la solidarité, à effectuer des visites diplomatiques de routine dans différents pays, à soutenir le processus de transformation et à mettre toute une gamme de capacités militaires maritimes à disposition pour les missions en cours.

Depuis la mise en place, le 1<sup>er</sup> décembre 2012, de la nouvelle structure de commandement de l'OTAN, le SNMG1 et le SNMG2 relèvent tous deux du MARCOM, comme les autres forces navales permanentes de l'OTAN (le SNMCMG1 et le SNMCMG2).

## Opérations précédentes

En réponse à une demande formulée fin 2008 par le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, l'OTAN a commencé à fournir, dans le cadre de l'opération Allied Provider (octobre-décembre 2008), des escortes aux navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) et transitant par ces eaux dangereuses. En plus d'offrir une protection rapprochée à ces navires du PAM, l'OTAN a mené des patrouilles de dissuasion et a empêché, par exemple, le détournement de bâtiments et la prise en otage d'équipages lors d'attaques de pirates. Cette opération a été suivie de l'opération Allied Protector (mars-août 2009), qui a continué de contribuer à la sécurité des routes commerciales maritimes et de la navigation internationale. Avant d'être elle-même relayée en août 2009 par l'opération Ocean Shield, l'opération Allied Protector a également permis d'assurer des missions de surveillance et de remplir les tâches exécutées précédemment dans le cadre de l'opération Allied Provider.

### ● Opération Allied Protector (mars-août 2009)

#### La mission, ses objectifs et sa portée

L'opération Allied Protector a aidé à décourager et à déjouer les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique, aussi bien qu'à s'en défendre.

Du 24 mars au 29 juin 2009, l'opération a été menée par des vaisseaux du SNMG1. Ce groupe opère généralement dans la zone orientale de l'Atlantique, mais il peut être déployé partout où l'OTAN en a besoin. La première phase de l'opération Allied Protector a été menée alors que le Groupe se mettait en route pour assurer le tout premier déploiement de l'OTAN en Asie du Sud-Est. Il a brièvement fait escale à Karachi (Pakistan), les 26 et 27 avril. Toutefois, avec la recrudescence des actes de piraterie, l'OTAN avait décidé, dès le 24 avril, d'annuler les deux autres escales prévues à Singapour et en Australie. C'est ainsi que la seconde phase de l'opération, qui devait être mise en œuvre fin juin lors du retour du SNMG1 vers les eaux européennes, a été avancée au 1<sup>er</sup> mai.

Le 29 juin 2009, le SNMG2 a pris la responsabilité de l'opération, succédant au SNMG1. Le SNMG2 avait dirigé la première opération OTAN de lutte contre la piraterie, l'opération Allied Provider (voir ci-après).

#### Composition et commandement de la force navale

##### 24 mars-29 juin 2009 – SNMG1

Vice-amiral Jose Pereira de Cunha  
(Portugal)

NRP Corte Real (vaisseau amiral, Portugal)  
HMCS Winnipeg (Canada)  
HNLMS de Zeven Provinciën (Pays-Bas)  
SPS Blas de Lezo (Espagne)  
USS Halyburton (États-Unis)

##### 29 juin-août 2009 – SNMG2

Contre-amiral Steve Chick  
(Royaume-Uni)

ITS Libeccio (frégate, Italie)  
HS Navarion (frégate F461, Grèce)  
TCG Gediz (frégate F495, Turquie)  
HMS Cornwall (frégate F99, Royaume-Uni)  
USS Laboon (destroyer DDG58, États-Unis)

## ● Opération Allied Provider (octobre-décembre 2008)

### La mission, ses objectifs et sa portée

L'opération Allied Provider consistait à escorter les navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) et, plus généralement, à patrouiller dans les eaux somaliennes. La présence de l'Alliance a également contribué à prévenir les actes de piraterie qui menaçaient la région.

Lorsqu'ils assuraient cette protection rapprochée et patrouillaient dans ces eaux qui sont les plus exposées à des actes criminels contre des navires marchands, les bâtiments de l'OTAN pouvaient avoir recours à la force dans le respect des règles d'engagement approuvées et du droit national et international applicable.

L'opération Allied Provider a été établie temporairement en réponse à une demande formulée le 25 septembre 2008 par le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. L'OTAN a fourni cette capacité de lutte contre la piraterie en application des résolutions 1814, 1816 et 1838 du Conseil de sécurité de l'ONU, et en coordination avec d'autres acteurs internationaux, parmi lesquels l'Union européenne.

Le 9 octobre, lors d'une réunion informelle à Budapest (Hongrie), les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé de répondre favorablement à la demande de l'ONU. On a ensuite entrepris de planifier le redéploiement des moyens du SNMG2 afin que celui-ci puisse mener des missions de lutte contre la piraterie.

Il était déjà prévu que le SNMG2 fasse escale dans plusieurs pays du golfe Persique (Bahreïn, Koweït, Qatar et Émirats arabes unis), dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI). Le Groupe a donc entamé la traversée du canal de Suez le 15 octobre, afin de conduire ces deux missions simultanément.

### Composition et commandement de la force navale

Au moment de l'opération, le SNMG2 était constitué de sept bâtiments des forces navales de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis. Trois des sept navires ont été affectés à l'opération Allied Provider :

- ITS Durand de la Penne (vaisseau amiral, destroyer D560, Italie) ;
- HS Themistokles (frégate F465, Grèce) ;
- HMS Cumberland (frégate F85, Royaume-Uni).

Les quatre autres navires (le FGS Karlsruhe et le FGS Rhön (Allemagne), le TCG Gokova (Turquie) et l'USS The Sullivans (États-Unis)) ont poursuivi leur déploiement vers les pays de l'ICI. C'était la première fois qu'une flotte battant pavillon OTAN se déployait dans le Golfe.

Au moment de l'opération, le SNMG2 était placé sous le commandement du contre-amiral Giovanni Gumiero (Marine italienne), qui avait été nommé à ce poste en juillet 2008. Le contre-amiral Gumiero relevait du commandant du Commandement de composante maritime alliée à Naples, l'un des trois commandements de composante du Commandement des Forces alliées interarmées à Naples.

## Opération Active Endeavour

Dans le cadre de l'opération Active Endeavour, des navires de l'OTAN effectuent des missions de patrouille en Méditerranée, où ils surveillent le trafic maritime pour décourager et déjouer les actes de terrorisme, ainsi que pour s'en défendre et s'en protéger. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis.



### Points principaux

- L'opération Active Endeavour contribue à décourager les actes de terrorisme en Méditerranée.
- Elle permet aussi, par la localisation et le contrôle de navires, de protéger l'une des routes commerciales les plus fréquentées au monde.
- L'opération Active Endeavour, initialement menée à partir de plateformes, est devenue une opération réseaucentrée, combinant unités disponibles sur appel et missions d'opportunité au lieu de s'appuyer sur des forces déployées. Des discussions sont en cours afin de transformer l'opération Active Endeavour en une opération de sûreté maritime plus large.
- Grâce à l'expérience acquise dans le cadre de l'opération Active Endeavour, l'Alliance a atteint un niveau inégalé de savoir-faire dans la dissuasion d'activités de terrorisme maritime en Méditerranée, en particulier s'agissant de la lutte contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive ainsi que de la coopération renforcée avec des pays non membres de l'OTAN et des organismes civils.
- Mise en place en application de l'article 5, l'opération Active Endeavour bénéficie du soutien de pays non membres de l'OTAN depuis 2004.
- Cette opération est l'une des huit initiatives lancées en réponse aux attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001.

## Objectif de l'opération et missions en cours

L'opération Active Endeavour (OAE) est la seule opération antiterroriste de l'OTAN relevant de l'article 5. Elle a été lancée immédiatement après les attentats du 11-Septembre pour soutenir les États-Unis. Elle vise un double objectif : démontrer la solidarité de l'OTAN et sa détermination à lutter contre le terrorisme, et contribuer à décourager et à déjouer les actes de terrorisme en Méditerranée.

Les forces de l'OTAN ont ainsi interpellé plus de 128 000 navires marchands et visité 172 bâtiments suspects. La présence de l'OTAN en Méditerranée dans le cadre de ces opérations maritimes de lutte contre les activités terroristes, et la sensation accrue de sécurité que cette présence induit, profitent à l'ensemble du trafic maritime dans le détroit de Gibraltar. L'OTAN contribue à assurer la sécurité des mers, à protéger le trafic maritime et à contrôler les navires suspects. Cette opération permet en outre à l'OTAN de renforcer ses relations avec les pays partenaires, en particulier avec ceux qui participent au Dialogue méditerranéen.

### Assurer la sécurité des mers et protéger le trafic maritime

Il est essentiel pour la sécurité de l'OTAN de maintenir ouvertes les routes maritimes commerciales très fréquentées de la Méditerranée et de les protéger. Rien qu'en termes d'énergie, quelque 65 % du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale transitent chaque année par la Méditerranée, et d'importants pipelines relient la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne. C'est pourquoi les navires de l'OTAN procèdent, de manière systématique, à des reconnaissances préalables des routes maritimes dans les goulets d'étranglement ainsi que dans les passages et les ports importants de l'ensemble du bassin méditerranéen.

### Poursuivre et contrôler les navires suspects

Depuis avril 2003, l'OTAN visite systématiquement les navires suspects. Ces visites se déroulent avec l'accord du commandant de bord et de l'État du pavillon, et sont conformes au droit international.

Concrètement, les navires marchands traversant la Méditerranée orientale peuvent être interpellés par des unités navales de l'OTAN qui patrouillent dans ces eaux, et invités à préciser leur identité et leur activité. Les informations obtenues sont ensuite transmises au Commandement maritime allié à Northwood (Royaume-Uni). Si le moindre élément semble inhabituel ou suspect, des équipes de 15 à 20 personnes montent à bord pour vérifier les documents et la cargaison. Les visites coopératives de navires ne peuvent être effectuées qu'avec le consentement de l'État du pavillon et/ou du capitaine. Sinon, les personnels OTAN peuvent aussi communiquer ces informations aux autorités de police compétentes à l'escale suivante du navire. Le navire suspect est alors suivi jusqu'à ce qu'une autorité appropriée prenne les mesures nécessaires, ou jusqu'à ce qu'il entre dans les eaux territoriales d'un pays.

### Avantages inattendus

Bien que son mandat se limite à décourager et à déjouer les actes de terrorisme, ainsi qu'à s'en défendre et à s'en protéger, l'OAE a eu un effet tangible sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée, ce qui s'est avéré bénéfique pour les activités commerciales et économiques.

Les navires et les hélicoptères de l'OTAN sont également intervenus à plusieurs reprises pour porter secours à des civils bloqués sur des plateformes pétrolières ou des navires en perdition, sauvant ainsi les vies de plusieurs centaines de personnes au fil du temps. L'opération a servi de cadre au volet maritime de l'aide fournie par l'OTAN au gouvernement grec à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques qui se sont tenus en août et septembre 2004. Des unités de surface des forces navales permanentes, soutenues par des avions de patrouille maritime et des sous-marins, ont ainsi assuré, dans le cadre de la force opérationnelle Endeavour, des opérations de surveillance et une présence, et elles ont effectué des visites coopératives de navires dans les eaux internationales autour de la péninsule grecque, en coordination avec la Marine et les garde-côtes grecs.

## Coopération plus étroite avec les pays partenaires

La présence accrue de l'OTAN en Méditerranée a également renforcé le programme de coopération en matière de sécurité associant l'Alliance et sept pays de la région méditerranéenne au sens large – Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Ce programme, créé en 1994 et baptisé Dialogue méditerranéen, a pour vocation de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales et de permettre à l'OTAN et à ses partenaires de mieux se comprendre.

Préoccupés eux aussi par la menace terroriste, les pays participant au Dialogue méditerranéen coopèrent déjà avec l'OTAN dans le cadre de l'OAE, notamment en communiquant des renseignements sur les navires suspects naviguant dans leurs eaux territoriales.

Des mécanismes renforcés de coordination et de coopération sont en cours d'élaboration.

## Commandement et structure de l'opération

L'opération relève du Quartier général du Commandement maritime à Northwood (Royaume-Uni), qui la dirige par l'intermédiaire d'une force opérationnelle déployée en Méditerranée.

La force opérationnelle Endeavour est constituée d'un ensemble équilibré d'unités de surface, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime. L'opération s'appuie régulièrement sur deux frégates OTAN à niveau de préparation élevé, qui se tiennent en permanence prêtes à intervenir et sont capables de mener un large éventail d'opérations maritimes.

Le schéma opérationnel actuel prévoit d'utiliser les forces de surface comme unités de réaction pour l'exécution de tâches spécifiques telles que la localisation, la poursuite, la notification et la visite de navires présumés suspects d'après les données du renseignement.

Les forces navales permanentes de l'OTAN se relaient pour fournir un soutien régulier à l'OAE, soit en organisant des opérations intensifiées (lorsque l'ensemble d'une force intervient) soit en fournissant des unités prêtes à intervenir lorsque l'opération ne dispose pas de forces affectées.

## Évolution

### Un déploiement relevant de l'article 5

Ce déploiement en Méditerranée compte parmi les huit mesures que l'OTAN a adoptées afin de soutenir les États-Unis au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 et après que, pour la première fois de son histoire, l'Alliance eut invoqué l'article 5 du Traité de Washington (clause de défense collective de l'OTAN).

Lancé le 6 octobre, ce déploiement a été officiellement baptisé opération Active Endeavour le 26 octobre 2001. Avec l'envoi aux États-Unis d'avions AWACS (systèmes aéroportés de détection et de contrôle), c'était la première fois que l'OTAN mobilisait des moyens à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

Depuis octobre 2001, des navires de l'OTAN patrouillent en Méditerranée, surveillent le trafic maritime et visitent les bâtiments suspects. Essentielles au succès dans la durée de l'opération, les visites coopératives n'ont d'autre objectif que d'essayer de déterminer si un navire est impliqué dans des activités terroristes.

En mars 2003, la mission de l'OAE a été élargie de manière à inclure l'escorte, dans le détroit de Gibraltar, des navires non militaires des pays alliés qui en font la demande. Cet élargissement de la mission – la force opérationnelle STROG (Straits of Gibraltar) – avait pour but de prévenir des attaques terroristes comme celles lancées au large du Yémen contre l'*USS Cole* en octobre 2000 et contre le pétrolier français *Limburg* deux ans plus tard. Le détroit de Gibraltar est considéré comme une zone particulièrement vulnérable car il est extrêmement étroit, et quelque 3 000 navires de commerce le



franchissent chaque jour. Au total, 488 navires ont bénéficié d'une escorte de l'OTAN, jusqu'à la suspension de la mission en mai 2004. Les forces restent toutefois prêtes à se déployer sur préavis de 30 jours.

## Couvrir l'ensemble de la Méditerranée

Un an plus tard, en mars 2004, le succès de l'OAE en Méditerranée orientale a conduit l'OTAN à étendre le domaine d'action de la mission à l'ensemble du bassin méditerranéen.

Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé de renforcer l'OAE. Ils se sont également félicités des offres de soutien faites par les pays partenaires.

## Une opération qui évolue

Dans le concept d'opérations révisé, approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 23 avril 2009, le Comité militaire a mis en relief deux éléments : la nécessité de développer la communication d'informations entre l'OTAN et d'autres acteurs de la région et le fait que, dans certains cas, l'absence d'accord pour la conduite de visites coopératives de navires suspects entrave l'opération.

Par ailleurs, le plan d'opération, approuvé en janvier 2010, a transformé une opération axée sur des plateformes en une opération réseaucentrée, combinant unités disponibles sur appel et missions d'opportunité au lieu de s'appuyer sur des forces déployées. Le plan d'opération prévoit aussi le renforcement de la coopération avec les pays non OTAN et les organisations internationales en vue d'améliorer la connaissance de la situation maritime. Toutes les options pour modifier le mandat de l'opération à l'avenir sont examinées sur la base de la stratégie maritime de l'Alliance, adoptée en janvier 2011. L'OAE permet d'assurer les quatre rôles mentionnés dans cette stratégie : la dissuasion et la défense collective, la gestion de crise, la sécurité coopérative et la sûreté maritime.

En février 2013, comme suite à la réforme de la structure de commandement militaire menée en 2011, l'opération a été placée sous un nouveau commandement. À l'origine, l'OAE relevait du commandement de forces interarmées (JFC) de Naples et était dirigée depuis le Commandement de composante maritime alliée de Naples (Italie) (CC-Mar Naples). Depuis le 22 février 2013, elle relève du Quartier général du Commandement maritime (QG du MARCOM) à Northwood (Royaume-Uni), qui en assure la direction.

Le rôle de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme s'est précisé au fil des années, et le mandat de l'opération a été réexaminé et élargi au fur et à mesure. En plus de poursuivre et de contrôler les navires suspects pour assurer la sécurité des mers, il consiste aussi maintenant à établir une image de l'activité maritime en Méditerranée. À cette fin, les unités participant à l'OAE mènent régulièrement des actions d'information auprès de divers navires pour rassurer les marins et les informer des mesures destinées à préserver la sécurité de la communauté maritime.

Grâce à l'expérience acquise dans le cadre de l'OAE, l'Alliance a atteint un niveau inégalé de savoir-faire dans la dissuasion d'activités de terrorisme maritime en Méditerranée. Ces compétences peuvent s'appliquer dans le cadre d'autres activités internationales générales de lutte contre le terrorisme – et en particulier de lutte contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive – ainsi que dans le cadre d'une coopération renforcée avec des pays non membres de l'OTAN et des organismes civils. Des discussions sont en cours afin de transformer l'OAE en une opération de sûreté maritime plus large capable d'exécuter des tâches supplémentaires.

## — Pays contributeurs

Lancée en vertu de l'article 5, l'OAE ne comptait initialement que des pays membres de l'OTAN. Certains pays membres de l'Alliance, notamment la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Turquie, apportent une contribution directe à l'opération, en mettant à disposition des moyens navals. Des patrouilleurs rapides de pays alliés d'Europe du Nord (Allemagne, Danemark et Norvège) ont été déployés pour les opérations

d'escorte dans le détroit de Gibraltar. L'Espagne fournit aussi des moyens supplémentaires dans le détroit. L'appui logistique de l'OAE est assuré dans une très large mesure par les Alliés méditerranéens de l'OTAN.

Depuis 2004, des pays partenaires et des pays non membres de l'OTAN proposent de contribuer à l'opération.

Toutes les offres de soutien sont examinées au cas par cas. À ce jour, il y a eu des échanges de lettres entre l'OTAN et Israël, le Maroc, la Russie et l'Ukraine. En outre, la Finlande et la Suède ont exprimé de manière informelle le souhait de contribuer à l'opération. La Géorgie et Israël ont envoyé des officiers de liaison au QG du MARCOM à Northwood suite à la signature de mémorandums d'entente tactiques avec l'OTAN pour l'échange d'informations. La Russie a déployé des navires à deux reprises (en 2006 et en 2007), et l'Ukraine à six reprises depuis 2007. La Nouvelle-Zélande a également déployé un navire (avril-mai 2015).

## L'aide à l'Union africaine

Depuis 2005, l'OTAN apporte différentes formes de soutien à l'UA, à la demande de cette dernière. L'UA est une organisation régionale qui rassemble 54 pays africains. Créée en 2002 à Addis Abeba (Éthiopie), elle a fait appel au soutien de l'OTAN dès 2005 pour la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), dans la province du Darfour.

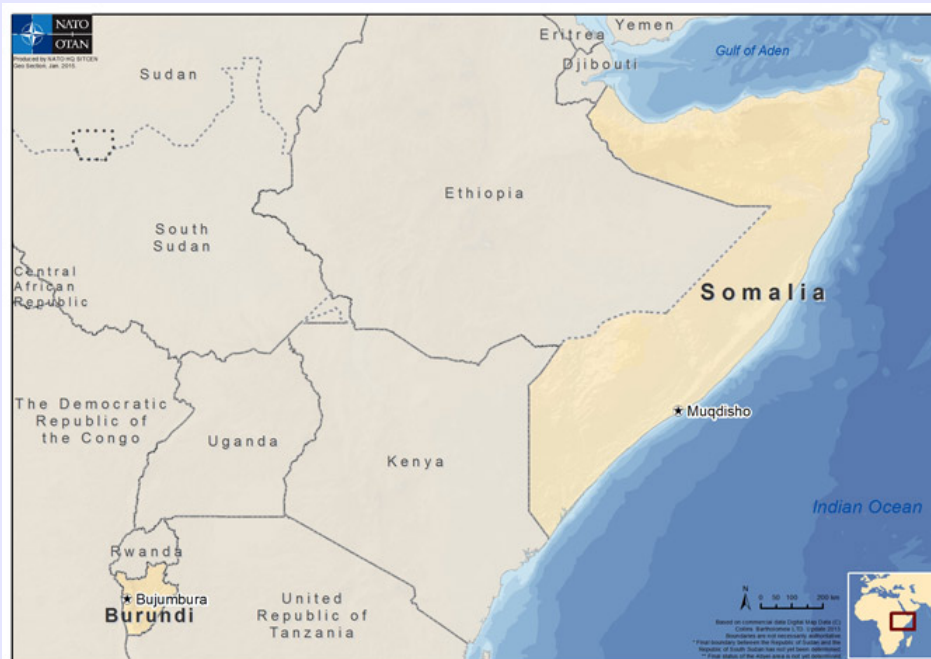


### Points principaux

- C'est en 2005 que l'OTAN a mené sa première mission sur le continent africain, qui consistait à apporter une assistance à l'Union africaine (UA) au travers de la fourniture d'un soutien à la MUAS, la mission de l'UA au Darfour (Soudan).
- Suite au transfert de la MUAS à la mission hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) fin 2007, le soutien de l'OTAN est devenu superflu.
- À l'heure actuelle, l'OTAN apporte un soutien à la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) avec des moyens de transport aérien et maritime stratégique.
- L'UA a entrepris de constituer une capacité de maintien de la paix à long terme, la Force africaine en attente. L'OTAN y contribue aussi, par un soutien à la mise en place de capacités.
- L'OTAN mène ses travaux avec l'UA en coordination avec des partenaires bilatéraux et avec d'autres organisations internationales, dont les Nations Unies et l'Union européenne.

## Aide à l'Union africaine en Somalie

Depuis 2007, l'OTAN, qui a accepté d'apporter une aide à l'AMISOM, fournit un soutien dans le domaine du transport aérien stratégique et du transport maritime stratégiques aux États membres de l'UA disposés à déployer des forces en Somalie dans le cadre de cette mission. Ainsi, l'OTAN a par exemple mis en place un soutien aérien du Burundi à Mogadiscio ; elle a aussi escorté un bâtiment de l'UA qui transportait des équipements militaires burundais destinés à l'un des bataillons transférés par voie aérienne à Mogadiscio.



L'OTAN a aussi mis des experts à la disposition de la Division des opérations de soutien de la paix (DOSP) de l'UA. C'est à la DOSP qu'incombent la planification, la conduite et la gestion des opérations et missions de l'UA, y compris l'AMISOM. Les experts de l'OTAN, aux côtés de leurs homologues de l'UA, interviennent dans des domaines spécifiques pendant une période de six à douze mois, renouvelable à la demande de l'UA.

Outre cet appui en matière de logistique et de planification, l'OTAN faisant partie du Groupe de contact international sur la Somalie.

### **Transport aérien stratégique**

Le 17 janvier 2007, l'UA a lancé un appel général à tous ses partenaires, dont l'OTAN, concernant un appui financier et logistique à l'AMISOM. Le 22 mai 2007, elle a adressé à l'OTAN une demande plus précise portant sur un soutien à apporter dans le domaine du transport aérien aux États membres de l'UA disposés à déployer des forces en Somalie dans le cadre de l'AMISOM.

Le 7 juin, le Conseil de l'Atlantique Nord a marqué son accord de principe pour répondre positivement à cette demande. Le soutien de l'OTAN a été initialement autorisé jusqu'au 21 août 2007. Depuis lors, et à la suite de nouvelles demandes de l'UA, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé à plusieurs reprises de prolonger ce soutien pour des périodes de six mois et, plus récemment, pour une année. Suite à la dernière décision du Conseil, le soutien est autorisé jusqu'en janvier 2017.

## ***Transport maritime stratégique***

Le soutien au transport maritime stratégique a été demandé un peu plus tard, et le Conseil de l'Atlantique Nord a marqué son accord de principe pour répondre positivement à cette demande le 15 septembre 2009. Ce soutien, qui est également accordé pour des périodes définies, est actuellement autorisé jusqu'en janvier 2017.

## ***Experts***

L'OTAN a mis des experts à la disposition de la DOSP de l'UA, qui appuie l'AMISOM. Ces experts ont partagé leurs connaissances dans des domaines tels que la planification maritime, la planification stratégique, la planification et le suivi en matière financière, la planification des acquisitions, la coordination des mouvements aériens, les télécommunications, l'informatique, la logistique, les ressources humaines, la gestion du personnel militaire et la planification de circonstance.

## ***Formation***

L'OTAN offre aux étudiants relevant de l'UA la possibilité de suivre des cours à l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) dans des domaines tels que les exercices de gestion de crise. D'autres centres de formation sont en passe d'être sélectionnés, en fonction des besoins de l'UA. Depuis le début de 2015, suite à une demande de l'UA, l'OTAN a commencé à dispenser à Addis-Abeba des formations dédiées, selon le concept des équipes mobiles de formation et d'entraînement. L'objectif est de cibler un plus grand nombre de membres de l'UA, y compris les communautés économiques régionales, en proposant des modules de formation d'une à deux semaines sur des thèmes prédéfinis, comme la planification opérationnelle et la planification des exercices.

## ***Coopération avec d'autres organisations internationales***

Outre cet appui en matière de logistique et de planification, l'OTAN est membre du Groupe de contact international sur la Somalie. C'est en juin 2009 qu'elle a été invitée pour la première fois à assister aux réunions de ce Groupe, auxquelles elle participe régulièrement depuis lors.

## ***Les organes associés à la prise de décision et à la mise en œuvre des décisions***

Le Conseil de l'Atlantique Nord est l'organe qui, sur la base des avis donnés par les autorités militaires de l'OTAN, approuve le soutien à l'Union africaine.

L'ambassade de Norvège à Addis-Abeba met en œuvre ses ressources diplomatiques à l'appui des activités de l'OTAN en Afrique. Les demandes sont transmises, par « notes verbales », de l'Union africaine à l'ambassade de Norvège, puis, par l'intermédiaire du commandement de forces interarmées (JFC) de Naples et du SHAPE, au siège de l'OTAN, où elles sont examinées et où des décisions sont prises, au besoin. Les demandes de l'UA sont examinées au cas par cas.

L'officier de liaison militaire de haut rang (SMLO) de l'OTAN est le principal point de contact pour les activités menées par l'Alliance avec l'UA. Les pays déploient à tour de rôle, pour des périodes de six mois, un SMLO affecté à Addis-Abeba et secondé par un adjoint et un assistant administratif. Dans le cas précis du soutien apporté par l'OTAN à l'AMISOM, c'est le JFC Naples – placé sous le commandement général du Commandement allié Opérations – qui assume la responsabilité de l'équipe SMLO opérant depuis la capitale éthiopienne.

Cette équipe ne se contente pas d'assurer les activités quotidiennes de l'OTAN ; elle est également le point de contact militaire de l'OTAN avec les pays partenaires et les organisations régionales, mais aussi avec les représentants des pays fournisseurs de troupes à l'AMISOM, avec les représentants des pays donateurs qui se sont engagés à fournir un appui à l'UA, ainsi qu'avec les Nations Unies, l'UE et diverses ambassades.

## Contribuer à la création d'une Force africaine en attente (FAA)

L'OTAN a fourni, à la demande de l'UA, un soutien à la FAA en mettant à disposition des experts et des formateurs. La FAA, qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer des capacités de maintien de la paix à long terme. Elle représente la vision de l'UA d'un dispositif continental de sécurité, disponible sur appel, et présentant des points de ressemblance avec la Force de réaction de l'OTAN.

L'Alliance apporte un soutien au renforcement des capacités, par le biais de stages et d'exercices d'entraînement, et elle met en place diverses formes de soutien visant à rendre la FAA opérationnelle, toujours à la demande de l'UA. L'OTAN aide en particulier l'UA à conduire les processus d'évaluation relatifs à l'état de préparation opérationnelle des brigades de la FAA. Cette force continentale, en cours d'opérationnalisation, pourrait être considérée comme une contribution africaine à l'action plus large menée par la communauté internationale pour préserver la paix et la sécurité.

### *Mise à disposition d'experts*

Le 5 septembre 2007, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé, dans le cadre de son soutien au renforcement des capacités de l'Union africaine, d'aider cette dernière à réaliser une étude sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle des brigades de la FAA.

### *Aide à la formation*

L'OTAN a fourni à la FAA des modules de formation ciblés. Depuis 2009, l'École de l'OTAN à Oberammergau accueille des officiers d'état-major de l'UA, qui participent à différents stages, y compris dans le domaine de la planification opérationnelle.

Le JFC de Naples, qui est le QG de l'OTAN désigné pour la mise en œuvre de la coopération pratique entre l'Alliance et l'UA, a également organisé des programmes de formation en matière d'homologation/évaluation pour le personnel de l'UA. Il a ainsi formé des fonctionnaires de l'UA participant à des exercices militaires et mis à disposition des experts militaires qui apportent une aide dans le cadre des procédures d'évaluation et de retour d'expérience liées aux exercices. L'OTAN a également participé, en y apportant son soutien, à divers ateliers préparatoires de la FAA ayant pour objectif de mettre au point des concepts en rapport avec la FAA.

Des experts de l'OTAN ont apporté leur soutien aux phases de préparation de l'exercice Amani Africa II, qui a eu lieu en Afrique du Sud (octobre-novembre 2015), et ils ont également joué un rôle actif dans la phase d'exécution. Cet exercice d'entraînement sur le terrain de la FAA a été le premier à rassembler des brigades régionales en attente provenant de l'ensemble du continent. Des forces militaires et de police ainsi que des civils africains ont contribué à tester la capacité de déploiement rapide de la FAA et son niveau de préparation en vue de sa capacité opérationnelle totale.

## Aider l'Union africaine au Darfour (Soudan)

La MUAS a pour but de mettre un terme à la violence qui sévit dans cette région depuis l'éclatement d'un conflit en 2003, et d'y améliorer la situation humanitaire.

Du mois de juin 2005 au 31 décembre 2007, l'OTAN a aidé l'UA à étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour en fournissant des moyens aériens pour le transport d'un plus grand nombre de soldats de la paix dans la région et en dispensant une formation au personnel de l'UA. Le soutien de l'OTAN ne prévoyait pas la fourniture de troupes de combat.



L'Alliance a cessé d'apporter son soutien à la MUAS le 31 décembre 2007, date à laquelle la MUAS a été remplacée par la MINUAD. Elle s'est déclarée prête à envisager, si on le lui demandait, d'apporter un soutien à la force de maintien de la paix hybride ONU-UA, constituée de soldats de la paix et de policiers civils.

- **Le transport aérien de soldats de la paix et de policiers civils de l'Union africaine**

Entre le 1er juillet et le mois d'octobre 2005, l'OTAN a assuré la coordination du transport aérien stratégique de soldats de la paix provenant des pays africains fournisseurs de troupes et envoyés au Darfour, et a ainsi aidé à transporter près de 5 000 soldats. Cela a contribué à renforcer les troupes sur le terrain, dont l'effectif est passé à 8 000 personnes.

En août 2005, à la demande de l'UA, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de contribuer au transport de policiers civils. L'OTAN a ainsi coordonné le transport aérien de quelque 50 policiers civils de la MUAS entre les mois d'août et d'octobre 2005.

À partir de septembre 2005, l'OTAN a aussi assuré la coordination du transport aérien stratégique pour la rotation des troupes, à destination comme au départ de cette région.

En tout, les coordonnateurs aériens de l'OTAN et de l'UE ont organisé le transport de quelque 37 500 soldats, policiers civils et observateurs militaires à destination et au départ de cette région du Soudan. À elle seule, l'OTAN a coordonné le transport aérien de plus de 31 500 troupes et personnels de la MUAS.

La gestion du transport aérien assuré par l'OTAN s'est faite à partir de l'Europe. Une cellule spéciale de l'UA, responsable du transport aérien et située au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie), a coordonné les mouvements des troupes et personnels arrivant sur le terrain. L'UE et l'OTAN ont toutes les deux mis des personnels à la disposition de cette cellule, mais c'est l'UA qui avait la direction des opérations.

## ● La formation du personnel de l'UA

Pendant toute la durée de la mission, l'OTAN a aussi aidé le personnel de la MUAS à se former dans diverses disciplines.

- Planification aux niveaux stratégique et opérationnel : la formation dans ce domaine était axée sur les technologies et les techniques à mettre en œuvre pour analyser et comprendre l'ensemble de la situation au Darfour et pour déterminer les secteurs dans lesquels l'emploi des moyens de l'UA pouvait influencer au mieux l'environnement opérationnel et éviter les crises. Au total, 184 officiers de l'UA ont eu l'occasion de suivre cette formation dans deux quartiers généraux de la MUAS : le centre opérationnel intégré pour le Darfour, à Addis-Abeba (Éthiopie), et le quartier général de la force de la MUAS, à El Fasher (Soudan).

Le 2 juin 2006, l'UA a demandé à l'OTAN d'appuyer la création d'un centre d'opérations interarmées (JOC) de la MUAS, ce que l'Alliance a accepté de faire six jours plus tard.

Deux mois plus tard, en août 2006, l'OTAN a aussi contribué à un exercice sur cartes dirigé par les Nations Unies, dont le but était d'aider les personnels de l'Union africaine à comprendre la situation sur le théâtre d'opérations et à agir efficacement, et aussi de renforcer leur capacité à gérer des opérations stratégiques. L'OTAN a fourni 14 officiers, dont des concepteurs d'exercice et des contrôleurs au niveau tactique.

- Formation portant sur le retour d'expérience : le 8 juin 2006, le Conseil de l'Atlantique Nord a accepté, à la demande de l'UA, de fournir une assistance pour ce qui est de la formation dans les domaines de la certification avant déploiement et du retour d'expérience. À la suite d'une nouvelle demande formulée par l'UA le 19 septembre de la même année, l'OTAN a assuré un encadrement et une formation sur la façon dont l'UA peut mettre en place son propre processus de retour d'expérience. Soixante-quinze officiers de la MUAS issus de trois quartiers généraux (le centre opérationnel intégré pour le Darfour, le quartier général de la force de la MUAS et le quartier général de la mission de l'UA à Khartoum) ont suivi ces stages.

Dans ce domaine, l'OTAN a travaillé en totale complémentarité avec l'UE, qui a également apporté une contribution importante.

- Formation à la gestion de l'information : à la suite d'une *note verbale* envoyée par l'UA le 25 août 2006, l'OTAN a assuré temporairement la formation et le mentorat de six officiers de l'UA dans le domaine de la gestion de l'information, à la Cellule d'évaluation de l'information du centre opérationnel intégré pour le Darfour.

## ● Les organes associés à la prise de décision et à la mise en œuvre des décisions

Le Conseil de l'Atlantique Nord, sur la base des avis donnés par les autorités militaires de l'OTAN, a marqué son accord pour qu'un soutien soit apporté à l'Union africaine. En ce qui concerne le soutien de l'OTAN à la MUAS, l'ancien JFC de Lisbonne a – sous le commandement général du Commandement opérations – assumé la responsabilité de l'équipe SMLO opérant depuis Addis-Abeba. Cette équipe était le seul point de contact militaire de l'OTAN avec l'UA à Addis-Abeba.

Elle était aussi le point de contact militaire de l'OTAN avec les représentants des pays fournisseurs de troupes à la MUAS, avec les représentants des pays donateurs qui se sont engagés à fournir un appui à l'Union africaine, ainsi qu'avec les Nations Unies, l'UE et diverses ambassades.

## ● L'évolution de l'aide apportée par l'OTAN à la MUAS

Dans un courrier du 26 avril 2005, l'UA a demandé à l'OTAN d'envisager la possibilité de lui apporter un soutien logistique afin qu'elle puisse étendre sa mission de soutien de la paix au Darfour. En mai 2005, le président de la Commission de l'UA, M. Alpha Oumar Konaré, est venu au siège de l'OTAN afin de



fournir des précisions sur la demande d'assistance. Le lendemain, le Conseil de l'Atlantique Nord a chargé les autorités militaires de l'Alliance de donner – d'urgence – des avis sur le soutien que l'OTAN pouvait apporter.

À la suite de nouvelles consultations avec l'UA, l'UE et les Nations Unies, l'OTAN a convenu officiellement, en juin 2005, de fournir un soutien dans le domaine du transport aérien et en matière de formation. Les premiers avions transportant des soldats de la paix de l'UA ont décollé le 1er juillet de la même année. La formation des officiers de l'UA a débuté le 1er août et, quelques jours plus tard, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de contribuer au transport de policiers vers le Darfour.

## **Les grandes étapes – Darfour (Soudan)**

<b>26 avril 2005</b>	L'Union africaine demande à l'OTAN son aide en vue d'étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour.
<b>17 mai 2005</b>	Le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, est le premier représentant officiel de l'Union africaine à venir en visite au siège de l'OTAN.
<b>18 mai 2005</b>	Le Conseil de l'Atlantique Nord convient de charger les autorités militaires de l'Alliance de fournir des avis sur l'assistance que l'OTAN pourrait offrir.
<b>24 mai 2005</b>	Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les premières options militaires d'un soutien possible de l'OTAN.
<b>26 mai 2005</b>	Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, participe, à Addis-Abeba (Éthiopie), à une réunion sur le soutien international à la mission de l'Union africaine.
<b>9 juin 2005</b>	Les ministres de la Défense des pays membres de l'Alliance font part de leur décision d'appuyer l'opération de soutien de la paix de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la coordination du transport aérien stratégique et de la constitution de capacités d'état-major.
<b>1er juillet 2005</b>	Début des transports aériens assurés par l'OTAN.
<b>1er août 2005</b>	Début de la formation des officiers de l'UA assurée par l'OTAN.
<b>5 août 2005</b>	À la demande de l'Union africaine, le Conseil de l'Atlantique Nord accepte de contribuer au transport de policiers civils vers le Darfour.
<b>21 septembre 2005</b>	Le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger la durée du soutien que l'OTAN apporte dans le domaine du transport aérien jusqu'au 31 octobre 2005 de manière à assurer l'acheminement des renforts restants de soldats de la paix.
<b>9 novembre 2005</b>	Le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger de deux mois, jusqu'à la fin mai 2006, la coordination par l'OTAN des opérations de transport aérien stratégique, compte tenu du plan de rotation des forces de l'Union africaine.
<b>29 mars 2006</b>	Suite à un appel téléphonique du secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, effectué le 27 mars, le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est disposé à permettre la poursuite de la mission de l'OTAN. Le Conseil charge les autorités militaires de l'OTAN de fournir des avis sur un éventuel soutien de l'OTAN à une mission des Nations Unies qui prendrait le relais au Darfour.

- 13 avril 2006** Le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est disposé à permettre la poursuite de la mission de l'OTAN jusqu'au 30 septembre.
- 5 mai 2006** Deux parties signent l'accord de paix pour le Darfour.
- 30 mai 2006** Le secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires de l'ONU, M. Jan Egeland, vient en visite au siège de l'OTAN pour des discussions sur le Darfour et sur le rôle des forces armées dans le cadre des secours en cas de catastrophe.
- 2 juin 2006** Le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, demande à l'OTAN de poursuivre son soutien dans les domaines du transport aérien et de la formation, ainsi que les autres formes d'aide.
- 8 juin 2006** Les ministres de la Défense déclarent que l'Alliance est disposée à élargir l'aide à la formation qu'elle apporte à la MUAS et à envisager la possibilité d'apporter un soutien à une mission de l'ONU qui prendrait le relais. La coordination du transport aérien stratégique est prolongée jusqu'à la fin de 2006.
- 16 novembre 2006** Au cours d'une réunion à Addis Abeba, la notion de mission hybride UA-ONU de maintien de la paix est introduite.
- 28-29 novembre 2006** Au sommet de Riga, l'OTAN réaffirme son soutien à l'UA et se déclare prête à élargir ce soutien. Elle réaffirme également son engagement à travailler en coordination avec d'autres acteurs de la communauté internationale.
- 14 décembre 2006** L'OTAN décide de prolonger de six mois sa mission de soutien.
- 15 décembre 2006** L'envoyé spécial des États-Unis au Darfour, M. l'ambassadeur Andrew Natsios, rencontre le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, au siège de l'OTAN.
- 15 janvier 2007** L'OTAN accepte d'apporter un soutien en matière de développement de capacités d'état-major au QG de la mission de l'UA à Khartoum, en plus de la formation qu'elle assure déjà à El Fasher et Addis-Abeba.
- 14 juin 2007** Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN réaffirment l'engagement de l'Alliance envers le Darfour et se félicitent de la décision du gouvernement soudanais d'autoriser une mission hybride ONU-UA au Darfour.
- 6-7 décembre 2007** Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se déclarent disposés à poursuivre le soutien que l'Alliance apporte à la Mission de l'Union africaine au Darfour, avec l'accord de l'ONU et de l'Union africaine.
- 2-4 avril 2008** Au sommet de Bucarest, l'OTAN exprime sa préoccupation à propos de la situation au Darfour et se déclare prête à soutenir les efforts de maintien de la paix menés par l'UA dans la région.
- 3-4 avril 2009** Au sommet de Strasbourg/Kehl, l'OTAN manifeste de nouveau sa préoccupation à propos du Darfour et, de manière plus générale, du Soudan. Soulignant le principe de responsabilisation des Africains, l'OTAN se déclare prête à examiner d'autres demandes de soutien formulées par l'UA, et notamment le développement des capacités régionales.

## Soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée

L'Europe étant en proie à la plus grave crise liée à un afflux de réfugiés et de migrants qu'elle ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'OTAN a décidé d'apporter son aide dans la gestion des conséquences de cette crise humanitaire.



### Points principaux

- Causée par les conflits et l'instabilité aux frontières méridionales de l'OTAN, la crise des réfugiés et des migrants est amplifiée par la traite des êtres humains et par les réseaux criminels.
- En février 2016, à la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, l'OTAN s'est associée à l'effort international de gestion de cette crise
- Dans ce cadre, l'action de l'OTAN vise à endiguer la traite des êtres humains et les migrations clandestines en mer Égée grâce à des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.
- L'OTAN coopère avec Frontex, l'Agence de l'Union européenne responsable de la gestion des frontières, dans le plein respect du droit international.

### Pour en savoir plus

#### Rôle et contribution de l'OTAN

À la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont décidé, le 11 février 2016, que l'OTAN apporterait son aide dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants, qui s'intensifie en Europe. L'OTAN a déployé des forces maritimes en mer Égée pour assurer la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement la mer Égée, à l'appui des autorités grecques et turques et de Frontex.

Des forces maritimes de l'OTAN sont déployées en mer Égée pour pouvoir transmettre en temps réel des informations essentielles à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à Frontex, dans le contexte de l'actuelle crise humanitaire.

Le 2<sup>e</sup> Groupe maritime permanent OTAN (SNMG2) assure, grâce à ses moyens maritimes et aériens, la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement les eaux territoriales de la Grèce et de la Turquie de même que les eaux internationales. Il communique toutes les informations pertinentes qu'il recueille aux autorités et aux garde-côtes grecs et turcs. La Grèce et la Turquie n'opèrent que dans leurs eaux territoriales et leur espace aérien propres. L'OTAN partage également ces informations en temps réel avec Frontex, de façon à ce que l'Agence puisse agir de manière encore plus efficace. Comme les navires de l'OTAN sont équipés de capteurs et de radars de plus grande portée que ceux de Frontex, ils complètent utilement les moyens de l'Union européenne.

Le déploiement OTAN a pour but d'aider les Alliés et Frontex à s'acquitter de leurs tâches en réponse à la crise. Conformément au droit international, tous les navires présents, y compris ceux de l'OTAN, sont tenus de venir en aide aux personnes en détresse en mer. Les navires des pays de l'Alliance assumeront leur responsabilité nationale d'assistance. Les détails de la mission en elle-même, notamment sa durée, sont en cours de finalisation.

## Composition et commandement des déploiements

Placé sous commandement allemand, le SNMG2 se compose d'une demi-douzaine de navires. Plusieurs Alliés ont annoncé qu'ils viendraient renforcer ce groupe, si bien que la mission et sa configuration sont revues régulièrement.

Le SNMG2 est l'un des deux Groupes maritimes permanents OTAN. Les SNMG relèvent du Commandement maritime allié (MARCOM), à Northwood (Royaume-Uni), dirigé par le vice-amiral Clive Johnstone, de la marine britannique. Ils constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Ces navires sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches, qu'il s'agisse d'exercices ou de missions opérationnelles. Ils interviennent en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance, contribuant ainsi à maintenir une flexibilité optimale. Leur composition varie, et ils comptent en général de deux à six navires, fournis par autant de pays membres de l'Alliance.

## Coopération entre l'OTAN et l'UE

L'afflux de réfugiés et de migrants est à l'origine de la crise humanitaire la plus grave que l'Europe ait connue depuis 1945. L'OTAN a mis en place un dispositif permettant des liens directs avec Frontex sur les plans opérationnel et tactique. Des échanges d'officiers de liaison pourront ainsi avoir lieu et les informations pourront être partagées en temps réel, ce qui permettra à Frontex d'agir plus efficacement encore. En avril 2016, le vaisseau amiral a accueilli pour la première fois un officier de liaison Frontex à son bord.

Depuis février 2016, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, s'entretient de la crise des réfugiés et des migrants avec plusieurs responsables de l'UE, dont le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, le président de la Commission européenne, M. Jean Claude Juncker, la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, et le commissaire chargé de la migration, M. Dimitris Avramopoulos.

## Une « approche globale » des crises

Les enseignements tirés des opérations de l'OTAN montrent que le traitement des situations de crise nécessite l'adoption d'une approche globale faisant intervenir des instruments politiques, civils et militaires. En faisant fond sur ses capacités et son expérience opérationnelle uniques, l'OTAN peut contribuer, en pleine coordination avec d'autres acteurs, aux efforts de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité déployés par la communauté internationale. Les seuls moyens militaires, même s'ils sont essentiels, ne suffisent pas pour relever les nombreux défis complexes qui pèsent sur notre sécurité. La mise en œuvre efficace d'une approche globale des situations de crise demande que les pays, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales apportent leur contribution de manière concertée.

### Points principaux

- Différents acteurs contribuent à une approche globale, dans un même esprit de responsabilité, d'ouverture et de détermination, en tenant compte de leurs atouts, de leurs mandats et de leurs rôles respectifs, ainsi que de leur autonomie de décision.
- En mars 2011, l'OTAN a actualisé la liste des tâches figurant dans son plan d'action pour l'approche globale.
- Ces tâches sont mises en œuvre par une équipe spéciale civilo-militaire regroupant tous les organismes et commandements OTAN concernés.
- Cette mise en œuvre est en permanence au centre des préoccupations de l'Alliance dans ces activités tant internes qu'externes.
- Quatre domaines clés : la planification et la conduite d'opérations ; le retour d'expérience, la formation, l'instruction et les exercices ; la coopération avec les acteurs extérieurs ; la communication stratégique.

### Pour en savoir plus

#### Planification et conduite d'opérations

L'OTAN tient pleinement compte de tous les aspects militaires et non militaires de la gestion de crise, et elle s'emploie à améliorer la coopération pratique à tous les niveaux avec l'ensemble des organisations et des parties concernées pour ce qui est de la planification et de la conduite d'opérations. L'Alliance encourage la définition de stratégies et d'objectifs clairs entre tous ces acteurs *avant* le lancement d'une opération, ainsi qu'une meilleure planification en coopération.

Les Alliés conviennent qu'en règle générale, il est préférable que ce soit les parties et les organisations qui ont l'expérience, le mandat et les compétences appropriés qui se chargent des éléments de la stabilisation et de la reconstruction. Certaines circonstances peuvent toutefois empêcher les autres acteurs d'assumer leur mission ou font qu'ils ne peuvent pas l'assumer sans un soutien de l'OTAN.

Afin de renforcer la contribution de l'OTAN à une approche globale et son aptitude à contribuer, lorsqu'il y a lieu, à la stabilisation et à la reconstruction, les Alliés sont convenus de mettre en place une structure civile appropriée mais modeste destinée à interagir plus efficacement avec d'autres acteurs et à procéder à la planification voulue dans le domaine de la gestion de crise. Par ailleurs, un programme COMPASS (soutien de spécialistes à l'approche globale) a été mis sur pied en 2009 afin de permettre l'élaboration d'une base de données d'experts civils nationaux dans trois domaines principaux : politique, stabilisation et reconstruction, médias ; il est ainsi possible de consulter ces experts pour qu'ils donnent des avis à différents niveaux : stratégique, opérationnel et sur le théâtre.

## Retour d'expérience, formation, instruction et exercices

La mise en place d'une approche globale doit s'accompagner d'une évolution des mentalités. L'Alliance met donc l'accent sur les formations conjointes des personnels civils et militaires. Celles-ci favorisent l'échange du retour d'expérience et contribuent également à instaurer la confiance entre l'OTAN, ses partenaires, les autres acteurs internationaux et les acteurs locaux, améliorant ainsi la coordination. Dans certains cas, des enseignements sont tirés au niveau des services compétents avec l'ONU, par exemple concernant la Libye et le Kosovo.

L'OTAN invite aussi régulièrement des organisations internationales à participer à ses exercices, le but étant de partager des connaissances sur les procédures OTAN de réponse aux crises, ainsi que des visions et des perspectives.

## Renforcement de la coopération avec les acteurs extérieurs

L'OTAN s'emploie activement et régulièrement à resserrer les liens avec d'autres organisations et acteurs, tout en respectant l'autonomie de prise de décision de chaque intervenant.

La coopération est à présent bien établie avec l'ONU et ses agences, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier, ainsi qu'avec la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union africaine, INTERPOL et la Ligue des États arabes. Cette coopération se traduit par des entretiens de travail, des contacts interservices à différents niveaux, des échanges de haut niveau, des « journées d'information » de l'OTAN et des ateliers. Ainsi, au sommet tenu au pays de Galles en septembre 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se sont réunis pour la première fois avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le président en exercice de l'OSCE, ainsi que le secrétaire général du Conseil de l'Europe, pour évoquer tant un resserrement de la coopération que des questions qui constituent une préoccupation commune.

## Communication stratégique

Pour être efficace, une approche globale de la gestion de crise doit être accompagnée de messages réguliers et cohérents à l'intention du public. Les campagnes d'information de l'OTAN sont étayées par la communication systématique de données actualisées exposant les progrès accomplis dans les domaines pertinents. Des efforts sont également déployés afin de partager les stratégies de communication avec les acteurs internationaux et de coordonner la communication sur le théâtre.

## Les contributions de troupes

Lorsque l'OTAN juge nécessaire de mener une opération ou une mission, ses pays membres et ses pays partenaires offrent volontairement à ce titre des personnels, des matériels et des ressources. Ces contributions nationales opèrent sous les auspices de l'Alliance.



### Points principaux

- Alliance de 28 pays souverains, l'OTAN est tributaire des forces militaires de ses États membres pour la conduite d'opérations ou de missions car elle ne possède pas de forces militaires propres.
- Les personnels qui servent dans le cadre d'une opération de l'OTAN sont désignés comme les « forces de l'OTAN » mais il s'agit en réalité de forces multinationales fournies par les pays membres de l'Alliance et, dans certains cas, par des pays partenaires ou par d'autres pays contributeurs.
- La « génération de force » est la procédure par laquelle les Alliés (et certains pays partenaires) fournissent les personnels et les matériels nécessaires à la conduite des opérations et missions approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord.
- Ce sont les capitales nationales qui prennent en dernier ressort la décision de contribuer ou non à une opération ou mission dirigée par l'OTAN.
- Le Commandement allié Opérations (ACO), dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), est responsable de l'exécution de l'ensemble des opérations et missions de l'OTAN, tandis que le SACEUR adjoint a pour tâche de coordonner les contributions de troupes.

## Pour en savoir plus

### Obtention des contributions de troupes

Quand le Conseil de l'Atlantique Nord autorise une opération ou une mission, les autorités militaires de l'OTAN établissent un concept d'opération – appelé CONOPS – qui énonce les besoins militaires minimums à satisfaire. La génération de force est la procédure par laquelle les Alliés (et certains partenaires) fournissent les ressources nécessaires pour doter le commandant opérationnel des capacités requises – au format et au niveau de préparation adéquats – pour l'accomplissement de la mission. La génération de force s'applique à toutes les opérations et missions en cours sous la direction de l'OTAN.

#### Le processus de génération de force

La génération de force suit une procédure normalisée et est gérée par le Service Constitution des forces de l'ACO et par les représentants militaires nationaux. Pour une opération ou une mission donnée, le commandant opérationnel envoie ses besoins en termes de matériels, d'effectifs et de ressources (c'est-à-dire l'expression des besoins interarmées multinationaux, ou CJSOR) à l'ACO. Cette CJSOR est ensuite transmise aux pays membres de l'OTAN et, dans certains cas, aux pays partenaires. Même si c'est le Service Constitution des forces de l'ACO qui est chargé de trouver les capacités requises, la décision relative aux contributions incombe en dernier ressort aux capitales des pays.

À la conférence de génération de force qui se tient par la suite, les pays de l'OTAN et les pays partenaires soumettent des offres formelles de mise à disposition de personnels et de matériels pour les besoins de l'opération ou de la mission. Depuis 2003 se tient, selon les besoins, une conférence globale de génération de force pour examiner l'ensemble des opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Ces contributions peuvent être soumises à certaines limitations (ou « restrictions ») imposées par certains pays, par exemple en ce qui concerne les règles d'engagement. Ces restrictions influencent la planification opérationnelle de l'OTAN. C'est pourquoi l'Alliance cherche à ce que les contributions nationales soient assorties d'un minimum de restrictions.

Le processus de génération de force est terminé lorsque les pays répondent en envoyant un message de préparation des forces (FORCEPREP) indiquant en détail les contributions offertes ainsi que les éventuelles restrictions imposées à l'emploi des forces en question.

Les pays qui assurent la direction de l'ensemble d'une opération ou d'une mission, ou qui prennent la responsabilité de certains éléments centraux, comme la brigade terrestre au sein de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), sont désignés comme « pays-cadres ». Ils fournissent en général l'élément de commandement et une partie importante des forces et assurent une coordination avec les autres Alliés pour la dotation en effectifs du reste des forces requises.

Bien que l'OTAN, en tant qu'alliance, possède certains matériels spécialisés dont elle assure la maintenance, comme les avions AWACS et certains matériels de télécommunications stratégiques, les pays contributeurs de troupes fournissent en général les matériels nécessaires pour appuyer leurs personnels dans la réalisation des objectifs opérationnels.

#### Coordination des contributions de troupes au titre d'opérations non OTAN

Au fil des ans, l'Alliance a acquis de vastes compétences s'agissant de coordonner des contributions de troupes au titre d'opérations multinationales et a mis à disposition ces compétences afin d'appuyer des opérations non OTAN.

Dans le cadre de l'accord Berlin Plus, l'Alliance coopère étroitement avec l'Union européenne (UE) afin d'apporter des ressources à certaines opérations. Lorsque l'UE le leur demande, le SACEUR adjoint et ses collaborateurs apportent leur soutien à la coordination des contributions de troupes engagées par les



pays membres. Par exemple, le SACEUR adjoint a été chargé du commandement opérationnel de l'opération Althea dirigée par l'UE en Bosnie-Herzégovine et il a assumé la responsabilité de la génération de force.

L'OTAN a également assuré la génération de force nécessaire pour appuyer l'Allemagne et les Pays-Bas lorsque ces pays ont dirigé en 2003 en Afghanistan la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous mandat de l'ONU, avant que cette force ne soit confiée à l'OTAN.

## La génération de forces au fil du temps

Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'OTAN, l'engagement opérationnel de l'Alliance était concentré avant tout sur la frontière qui, auparavant, séparait l'Allemagne de l'Est de l'Allemagne de l'Ouest. Pendant plus de 40 ans, les stratèges de l'OTAN ont parlé de « plans de forces » à moyen et à long terme parce qu'à cette époque l'Alliance maintenait en Allemagne de l'Ouest des forces fixes, « conventionnelles », prêtes à résister à une attaque de l'Union soviétique. À compter de 1986, les forces conventionnelles ont été réduites et les bases des divers pays de l'OTAN en Allemagne ont été pour une grande part démantelées ou converties à d'autres utilisations après la Guerre froide.

La première grande opération de l'OTAN faisant intervenir des forces expéditionnaires terrestres s'est déroulée en Bosnie-Herzégovine à la suite de l'accord de paix de Dayton de 1995. Le processus de génération de force de l'OTAN, qui est toujours appliqué aujourd'hui, a été élaboré pendant les opérations dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et plus tard au Kosovo.

### Répondre aux besoins opérationnels grâce à la transformation

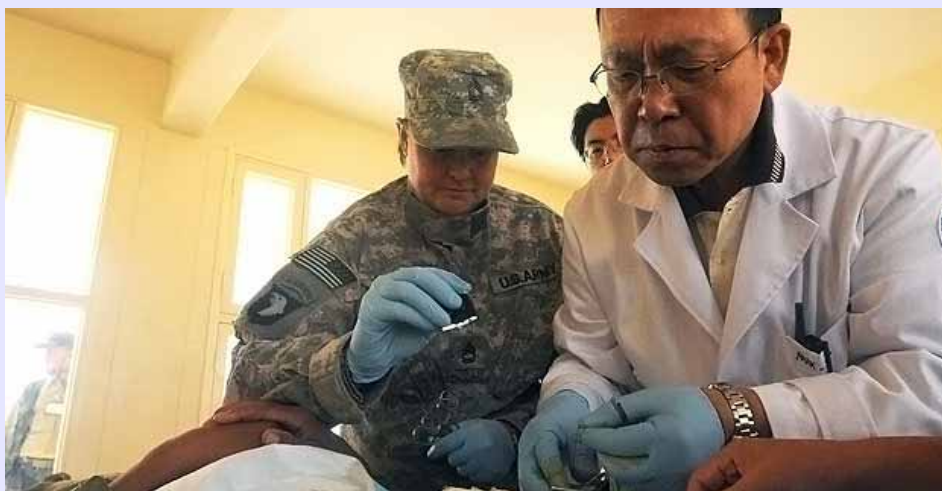
Si les procédures de base pour la mise à disposition de troupes et de matériels restent les mêmes, le processus de génération de force a été affiné de manière à tenir compte de l'évolution des types d'opérations et de missions menées par l'OTAN.

Ainsi, les équipes de reconstruction provinciales (PRT) établies en Afghanistan dans le cadre de l'opération de la FIAS dirigée par l'OTAN comprenaient une combinaison unique de personnels militaires et civils dont la tâche était d'étendre l'autorité du gouvernement central afghan aux zones éloignées et de faciliter le développement et la reconstruction. L'OTAN participait à la génération de force pour la composante militaire des PRT, alors que les pays avaient pour responsabilité de fournir les personnels nécessaires aux composantes civiles. Par conséquent, les PRT étaient des équipes hybrides de personnels qui relevaient soit de la chaîne de commandement de l'OTAN, soit de celle des pays. Même si les PRT ont progressivement disparu à la fin de 2014 en accord avec les autorités afghanes, elles illustrent la nécessité de doter les processus de génération de force d'une grande souplesse en vue d'atteindre les objectifs opérationnels.

Aujourd'hui, les responsables de la planification militaire de l'OTAN ne se limitent pas aux besoins immédiats, ce qui permet tant à l'Alliance qu'aux pays contributeurs de troupes de mieux planifier leurs ressources. Le but est de comprendre les relations en jeu afin de parvenir à un partage équitable et réaliste des charges pendant les opérations et missions dirigées par l'OTAN.

## Partenariats : renforcer la sécurité par la coopération

Bon nombre des défis auxquels l'OTAN doit faire face requièrent une coopération avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté internationale. Au cours des vingt cinq dernières années, l'Alliance a établi un réseau de cadres de partenariat régionaux avec 41 pays partenaires de la région euro atlantique, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi que des relations individuelles avec d'autres partenaires du monde entier. L'OTAN mène avec ces pays un dialogue et une coopération pratique portant sur un vaste éventail de questions politiques et de sécurité. Les partenariats de l'OTAN bénéficient à toutes les parties concernées et contribuent à améliorer la sécurité de la communauté internationale au sens large.



### Points principaux

- Les partenaires sont associés à de nombreuses activités essentielles de l'OTAN, de l'élaboration de politiques au renforcement des capacités de défense, en passant par le développement de l'interopérabilité et la gestion de crise.
- Les programmes de l'OTAN peuvent également aider les pays partenaires à développer leurs propres institutions et forces de défense et de sécurité.
- En nouant un partenariat avec l'OTAN, ces pays peuvent :
  - partager des points de vue sur des enjeux d'intérêt commun par des consultations politiques et par le partage du renseignement ;
  - bénéficier d'un large choix d'activités de formation, d'entraînement et de consultation (plus de 1 200 activités sont ouvertes chaque année aux partenaires, au travers du menu de coopération partenariale) ;
  - se préparer ensemble à mener de futures opérations et missions en participant à des exercices et à des entraînements ;
  - contribuer aux opérations et missions actuellement dirigées par l'OTAN ;
  - partager les enseignements tirés des opérations passées et élaborer des orientations pour l'avenir ;
  - collaborer avec les Alliés dans les domaines de la recherche et du développement des capacités.

- Au travers des activités de partenariat, l'OTAN et les partenaires entretiennent une vision large de la sécurité :
  - intégration des questions de genre dans la sécurité et la défense ;
  - lutte contre la corruption dans le secteur de la défense ;
  - accroissement des efforts de maîtrise ou de destruction des armements, des munitions et des munitions explosives non explosées ;
  - avancement de projets scientifiques conjoints.
- Les partenariats ont évolué au fil des ans, de façon à inclure davantage de pays, des instruments plus souples et de nouvelles formes de coopération et de consultation.

## Pour en savoir plus

### Un réseau flexible de partenariats avec les pays non membres

Le dialogue et la coopération avec les pays partenaires peuvent contribuer de manière concrète à renforcer la sécurité internationale, à défendre les valeurs fondatrices de l'Alliance, à faciliter le bon déroulement des opérations de l'OTAN, et à préparer les pays intéressés à l'adhésion.

Dans les cadres régionaux aussi bien qu'au niveau bilatéral, l'OTAN développe des relations fondées sur des valeurs communes, sur la réciprocité, ainsi que sur des avantages et un respect mutuels.

Dans la région euro-atlantique, les 28 Alliés entretiennent des relations avec 22 pays partenaires dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix (PPP), vaste programme de coopération bilatérale avec les pays partenaires de la région euro-atlantique. Parmi ces partenaires, l'OTAN a créé des structures spécifiques pour encadrer ses relations avec la Russie<sup>1</sup>, l'Ukraine et la Géorgie.

L'OTAN développe des relations avec les sept pays du pourtour méditerranéen dans le cadre du Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec quatre pays de la région du Golfe au travers de l'Initiative de coopération d'Istanbul.

L'OTAN coopère aussi avec un ensemble de pays qui ne font pas partie de ces cadres de partenariat. Ces partenaires, dits « mondiaux », sont l'Afghanistan, l'Australie, l'Iraq, le Japon, la République de Corée, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

L'OTAN a aussi développé des moyens flexibles de coopération avec les partenaires, dans différentes régions. L'OTAN peut travailler en configuration « à 28+n » avec des groupes de partenaires, ces derniers étant choisis sur la base d'un intérêt ou d'un thème commun. Au sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a instauré la notion de partenaires « nouvelles opportunités » qui donne à certains pays la possibilité d'établir avec l'Organisation des relations bilatérales plus profondes et plus adaptées. Au même moment, les dirigeants des pays de l'Alliance ont lancé la « plateforme d'interopérabilité », une configuration permanente pour la coopération avec les partenaires en ce qui concerne l'interopérabilité requise dans le cadre de futures activités et opérations de gestion de crise. <sup>1</sup> En avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie, mais de maintenir le dialogue politique au niveau des ambassadeurs et à un niveau plus élevé.

### Objectifs clés des partenariats de l'OTAN

En vertu de la politique de partenariat, les relations avec les partenaires de l'OTAN ont pour objectifs stratégiques :

- de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité au niveau euro-atlantique et international ;

- de promouvoir la sécurité et la coopération régionales ;
- de faciliter une coopération mutuellement bénéfique sur les enjeux d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés au niveau international pour relever les défis de sécurité émergents ;
- de préparer les pays intéressés qui peuvent prétendre à l'adhésion à l'OTAN ;
- de promouvoir les réformes et les valeurs démocratiques ;
- de renforcer le soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN ;
- de sensibiliser davantage aux développements sécuritaires, y compris à l'alerte rapide, de manière à prévenir les crises ;
- de renforcer la confiance, ainsi que de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, y compris sur le rôle et les activités de l'OTAN, en particulier grâce à une diplomatie publique plus active.

Cela étant, chaque partenaire définit avec l'OTAN la nature de son partenariat (rythme, périmètre, intensité, priorités et objectifs individuels). Ces éléments sont souvent décrits dans un document qui définit les objectifs du partenariat et qui peut être régulièrement réexaminé. Cependant, bon nombre des activités de partenariat de l'OTAN font intervenir plusieurs partenaires à la fois.

## Mise en pratique des partenariats : comment l'OTAN travaille-t-elle avec ses partenaires ?

Dans la pratique, les objectifs de partenariat de l'OTAN sont mis en œuvre au travers d'un large éventail de moyens. D'une manière générale, l'OTAN met une partie de ses processus, procédures et structures à la disposition des partenaires, qui s'en servent pour apporter des contributions concrètes. Dans certains cas, des programmes spéciaux ont été créés pour aider les partenaires à répondre à leurs besoins spécifiques. Les domaines clés de la coopération (indiqués en gras) sont présentés ci-après.

La notion de **consultation** est essentielle pour le rôle de l'OTAN en tant qu'alliance, et pour les partenariats. Les consultations politiques peuvent aider à comprendre les développements en matière de sécurité, y compris les problèmes au niveau régional, et à dessiner des approches communes pour prévenir les crises ou relever les défis de sécurité. Les nombreux comités et organismes OTAN se réunissent souvent avec les partenaires pour façonner une coopération dans des domaines spécifiques. Tous les jours, et à différents niveaux, des réunions ont lieu entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires (individuellement ou en groupe) sur des sujets très divers.

L'**interopérabilité** est l'aptitude à agir ensemble en utilisant des normes, des doctrines, des procédures et des équipements harmonisés. L'interopérabilité est essentielle pour les activités d'une Alliance composée de nombreux pays dotés de leurs propres forces de défense, et elle est tout aussi importante pour pouvoir travailler en collaboration avec des partenaires souhaitant aider cette Alliance à atteindre ses objectifs tactiques, opérationnels et stratégiques. À l'OTAN, la majeure partie de la coopération au quotidien, y compris avec les partenaires, est axée sur la réalisation de cette interopérabilité. En 2014, reconnaissant l'importance du maintien de l'interopérabilité avec les partenaires pour la gestion de crises futures, l'OTAN a lancé l'Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, qui a servi entre autres à mettre en place des mécanismes de coopération renforcée avec les pays souhaitant améliorer leur interopérabilité avec l'OTAN.

Les partenaires **contribuent aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN**, qu'il s'agisse de soutenir la paix en formant les forces de sécurité dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan, ou de surveiller l'activité maritime en Méditerranée ou au large de la Corne de l'Afrique. Les partenaires, en tant que contributeurs, sont invités à élaborer, aux côtés des Alliés, les politiques et les décisions qui auront une incidence sur ces missions. Divers outils ont été créés pour aider les partenaires à développer leur capacité de participer aux opérations dirigées par l'OTAN et d'être interopérables avec les forces des Alliés.

Pendant de nombreuses années, l'OTAN a collaboré avec les partenaires sur **la réforme de la défense, les capacités et le renforcement de celles-ci, notamment au travers d'activités de formation et d'entraînement**. Cette collaboration concernait aussi bien la définition des objectifs stratégiques et les analyses conjointes, que l'assistance et l'avis d'experts ou les activités de formation et d'entraînement ciblées. En 2014, au sommet du pays de Galles, l'OTAN a adopté l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (*lire la suite ci-après*). Cette initiative fait fond sur une expérience et une expertise importantes, s'agissant du soutien, des avis, de l'assistance, de la formation et des activités de mentorat à fournir aux pays qui requièrent un soutien de l'Alliance pour le renforcement de leurs capacités.

L'OTAN s'engage aussi avec les partenaires dans divers autres domaines où elle a acquis des compétences et élaboré des programmes. Il s'agit notamment :

- de la lutte contre le terrorisme ;
- de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ;
- des défis de sécurité émergents, comme ceux en lien avec la cyberdéfense, la sécurité énergétique et la sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie ;
- des plans civils d'urgence.

## **Vers une plus grande flexibilité : évolution des partenariats de l'OTAN**

L'origine des partenariats remonte à 1990, au sommet de Londres, lorsque l'OTAN fit la promesse de tendre la « main de l'amitié » à ses anciens adversaires du temps de la Guerre froide. Cette promesse allait rapidement déboucher sur la création de structures de coopération, et notamment du Conseil de coopération nord-atlantique, en 1991. En janvier 1994, le premier programme de partenariat officiel de l'OTAN, le Partenariat pour la paix, a été lancé et s'adressait aux voisins européens de l'OTAN de même qu'à l'ex-Union soviétique. La même année, les Alliés mettaient en place le Dialogue méditerranéen à l'intention de leurs voisins de la région méditerranéenne. En 2004 l'OTAN a proposé l'Initiative de coopération d'Istanbul aux pays de la région du Golfe, et, au fil des ans, a entamé et développé des relations avec d'autres partenaires dans le monde, au travers d'une coopération à des missions et à des opérations qu'elle a elle-même dirigées.

Pour tenir compte des changements significatifs intervenus dans les partenariats de l'OTAN, et dans le droit fil du nouveau concept stratégique adopté en 2010, une initiative ciblée visant à réformer la politique de partenariat de l'OTAN a été lancée au sommet de Lisbonne afin de rendre le dialogue et la coopération plus inclusifs, plus souples, plus constructifs et davantage axés sur la stratégie. Elle a débouché sur une nouvelle politique de partenariat, que les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont entérinée à leur réunion de Berlin en avril 2011.

La nouvelle politique a pour objectif de renforcer les partenariats existants en consolidant les mécanismes de consultation et en favorisant une coopération davantage axée sur la substance. Elle prévoit en outre une « boîte à outils » de mécanismes et d'activités simplifiant la façon dont l'OTAN présente ses offres de coopération aux partenaires.

Dans le droit fil du concept stratégique, l'OTAN offre à ses partenaires « *d'avantage d'engagement politique avec l'Alliance et un rôle substantiel pour ce qui est de définir la stratégie et de prendre des décisions concernant les opérations dirigées par l'OTAN auxquelles ils contribuent* ». Le cadre politico-militaire, qui régit la façon dont l'OTAN fait participer les partenaires aux consultations politiques et au processus décisionnel pour les opérations et les missions auxquelles ils contribuent, a été actualisé, donnant ainsi à ces pays la possibilité de participer au processus d'élaboration des décisions, sans toutefois leur accorder le même pouvoir décisionnel que les pays membres.

La politique de partenariat de Berlin a également permis de prendre des mesures visant à élargir et à rationaliser la série d'outils disponibles dans tous les cadres de partenariat régionaux. Un outil de base

destiné à la coopération bilatérale a été présenté - il s'agit du programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP) - et l'accès au plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP) ainsi qu'au processus de planification et d'examen (PARP) a été étendu aux partenaires autres que ceux du PPP. Tous les partenaires ont obtenu l'accès à un menu de coopération partenariale (PCM) unique, qui offre un choix de plus d'un millier d'activités visant à faire avancer les objectifs de coopération. De nombreux outils supplémentaires ont été mis à la disposition des autres partenaires, en fonction des domaines de coopération spécifique qu'ils souhaitent développer avec l'Alliance.

Les décisions consécutives à la réunion de Berlin ont ouvert la porte à de nouvelles formes de dialogue politique avec les partenaires, notamment au travers de configurations souples « à 28+n » (caractère thématique ou dicté par un événement), qui sont mises à profit, au cas par cas, pour renforcer les consultations sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun et la coopération dans des domaines d'action prioritaire tels que la lutte contre la piraterie, la lutte antidrogue en Afghanistan et la cyberdéfense. La politique adoptée en 2011 a également offert la possibilité de nouer des relations plus étroites avec des partenaires mondiaux ainsi qu'avec des acteurs globaux clés et de nouveaux interlocuteurs du monde entier qui partagent l'attachement de l'Alliance à des relations internationales pacifiques mais qui n'ont pas conclu de programme de coopération individuel avec l'OTAN.

Au sommet du pays de Galles, qui s'est tenu en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN, déterminés à garantir la sécurité coopérative, tâche fondamentale de l'Alliance, ont entériné deux initiatives importantes à cet effet : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant. La première avait pour objectif de renforcer la capacité de l'OTAN à assurer la sécurité avec les partenaires dans le futur, au travers de l'interopérabilité ; la seconde visait davantage à aider les partenaires à assurer leur propre sécurité en renforçant leurs capacités de défense et les capacités de sécurité s'y rapportant.

Par l'**initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires**, il s'agit de permettre aux forces des pays partenaires de maintenir et d'approfondir les relations étroites qu'elles ont nouées avec les forces de l'OTAN au fil des années dans le cadre des opérations, afin qu'elles puissent contribuer à de futures opérations dirigées par l'OTAN ou, le cas échéant, à la Force de réaction de l'OTAN. Cette initiative s'est accompagnée de nombreuses innovations, dont la possibilité d'offrir à certains partenaires de **nouvelles opportunités** de renforcement de la coopération. Cinq pays partenaires (l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède) ont actuellement accès à cette coopération renforcée, qui prévoit notamment un assouplissement du processus de participation de ces pays aux exercices et la tenue régulière de consultations sur des questions de sécurité.

Autre innovation : la mise en place d'une **plateforme d'interopérabilité (IP)**, enceinte permanente de coopération avec 25 pays partenaires ayant contribué à des opérations de l'OTAN ou pris des mesures concrètes pour accroître leur interopérabilité avec l'OTAN. Dans cette configuration, Alliés et partenaires étudient projets et questions ayant trait à l'interopérabilité, et notamment à la formation, à l'entraînement, aux exercices, à l'évaluation, au développement des capacités, aux systèmes de commandement et de contrôle, et à la logistique.

L'**initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant** fait fonds sur une expérience et une expertise importantes, s'agissant du soutien, des avis, de l'assistance, de la formation et des activités de mentorat à fournir aux pays qui requièrent un soutien de l'Alliance pour le renforcement de leurs capacités. Le but est d'accroître l'engagement de l'OTAN à l'égard des pays partenaires et d'aider l'Alliance à projeter la stabilité sans déployer des forces de combat importantes, dans le cadre de la contribution générale de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité internationales, ainsi qu'à la prévention des conflits. Ce programme est mis en place sur demande, et les Alliés ont accepté de proposer des paquets DCB à la Géorgie, à l'Iraq, à la Jordanie et à la République de Moldova, qui ont présenté une requête en ce sens.

## Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires

L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII) a été lancée au sommet du pays de Galles, en 2014, pour que les relations étroites entre les forces de l'OTAN et celles des pays partenaires établies au cours des années d'opérations puissent être maintenues et approfondies. Les pays partenaires pourront ainsi contribuer à la gestion de crises futures, notamment dans le cadre d'opérations dirigées par l'OTAN, et le cas échéant à la Force de réaction de l'OTAN.



### Points principaux

- Les pays partenaires contribuent à des missions et à des opérations dirigées par l'OTAN, ainsi qu'à des exercices, souvent de manière substantielle.
- Les forces des pays partenaires doivent être interopérables, c. à d. être capables d'opérer conjointement avec les forces de l'OTAN en suivant les normes, règles et procédures OTAN et en utilisant des équipements similaires.
- Au sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a lancé l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII) dans le but de maintenir et de renforcer l'interopérabilité qui s'est développée avec les partenaires pendant les missions et opérations dirigées par l'OTAN au cours des dernières décennies.
- La PII a mis en évidence l'importance de l'interopérabilité pour tous les partenariats de l'Alliance et proposé de nouveaux moyens de resserrer la coopération avec les partenaires qui souhaitent accroître leur interopérabilité avec l'OTAN.
- Dans le cadre de la PII, l'OTAN a offert de « nouvelles opportunités » ciblées de renforcement de la coopération à cinq pays partenaires : l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède.
- L'initiative inclut une « plateforme d'interopérabilité » (IP) permettant à un plus grand nombre de partenaires de coopérer plus étroitement avec l'OTAN sur des questions d'interopérabilité – à l'heure actuelle, un groupe de 25 partenaires, prêts et déterminés à renforcer leur interopérabilité dans la perspective de crises futures, participent aux réunions d'un certain nombre de comités et d'organismes OTAN en configuration IP.

## Gros plan sur l'interopérabilité

Les pays partenaires peuvent contribuer aux missions et opérations dirigées par l'OTAN – dans le cadre du soutien de la paix, en assurant la formation de forces de sécurité dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan ou dans le cadre de la surveillance maritime, en Méditerranée ou au large de la Corne de l'Afrique. Ils peuvent également prendre part à des exercices OTAN. Pour que ces contributions soient efficaces, il faut qu'il y ait interopérabilité entre les partenaires et l'OTAN.

L'interopérabilité est l'aptitude à opérer ensemble en utilisant des normes, doctrines, procédures et équipements communs. Cela est essentiel pour les activités d'une alliance de pays ayant des forces de défense nationales, et cela est également important pour opérer conjointement avec des partenaires désireux d'aider l'OTAN à atteindre ses objectifs tactiques, opératifs et stratégiques. La coopération au quotidien à l'OTAN – notamment avec les partenaires – porte essentiellement sur la réalisation de cette interopérabilité.

*L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII)*

En 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont répondu à la nécessité de maintenir et d'améliorer l'interopérabilité qui s'est développée avec les partenaires au cours des années d'opérations (notamment en Afghanistan and dans les Balkans occidentaux), reconnaissant qu'il était important de préserver l'interopérabilité avec les partenaires pour gérer les crises futures. L'OTAN a ainsi lancé l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII), dont les objectifs sont les suivants :

- réaffirmer l'importance de renforcer l'interopérabilité avec et pour tous les partenaires et de veiller à ce que tous les programmes partenariaux d'interopérabilité existants soient pleinement exploités ;
- renforcer le soutien apporté aux partenaires qui souhaitent maintenir et améliorer leur interopérabilité, notamment au travers d'une coopération et d'un dialogue approfondis ;
- offrir aux partenaires davantage de possibilités de coopération lorsqu'il s'agit de fournir à l'Alliance des contributions soutenues et substantielles en forces, en capacités, ou autres ;
- souligner que l'interopérabilité doit également être une priorité dans le cadre des relations de l'OTAN avec les autres organisations internationales intervenant dans la gestion de crises internationales.

## Une coopération plus ciblée : les partenaires « nouvelles opportunités »

L'initiative PII part du principe qu'une interopérabilité forte renforce et resserre les liens entre l'OTAN et les partenaires. À mesure que les contributions des pays partenaires aux missions et opérations de l'OTAN, ainsi qu'aux pools de forces gagnent en ambition et en complexité, il serait utile de développer une relation plus ciblée visant à pérenniser ces contributions sur la base de nouvelles opportunités de coopération spécifiques, notamment :

- des consultations politiques régulières sur des questions de sécurité, qui pourraient inclure le niveau ministériel ;
- un accès élargi aux programmes et exercices d'interopérabilité ;
- le partage d'informations, notamment sur les enseignements tirés ;
- une plus grande implication de ces partenaires, en période de crise et dans la préparation d'opérations.

Peu après le sommet du pays de Galles, en 2014, cinq pays partenaires se sont vu offrir ces nouvelles opportunités : l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède. Depuis lors, chaque partenaire « nouvelles opportunités » a mis en œuvre ce programme de coopération avec l'OTAN de manière ciblée dans des domaines intéressants à la fois l'Organisation et le pays partenaire concerné.



## Une configuration permanente pour la coopération sur les questions d'interopérabilité : la plateforme d'interopérabilité

L'interopérabilité au service de la coopération militaire actuelle et future face aux défis de sécurité est un volet essentiel des activités courantes de l'OTAN, notamment de nombreux comités, groupes de travail et groupes d'experts. La PII part du principe que les partenaires doivent travailler aujourd'hui avec l'OTAN sur les questions d'interopérabilité – et être associés aux débats sur ces questions – si l'on veut qu'ils soient demain interopérables avec l'Organisation pour gérer des crises à ses côtés.

C'est pour cette raison que la PII prévoit une configuration permanente pour la coopération OTAN-partenaire sur l'interopérabilité et les questions associées : la plateforme d'interopérabilité (IP). Cette configuration va au-delà des cadres géographiques traditionnels de coopération et rassemble tous les pays partenaires ayant contribué à des opérations de l'OTAN ou ayant pris des mesures concrètes pour accroître leur interopérabilité avec l'Organisation. La participation à ces programmes et activités évolue, de sorte que le Conseil de l'Atlantique Nord, organe suprême de décision politique de l'Alliance, revoit la liste des participants chaque année. En 2016, vingt-cinq pays partenaires sont membres de la plateforme d'interopérabilité.

Dans cette configuration, Alliés et partenaires étudient les projets et les questions ayant trait à l'interopérabilité dans le cadre de la gestion de crises futures, par exemple les systèmes de commandement et de contrôle, la formation et à l'entraînement, les exercices ou la logistique.

Vu la diversité et la complexité des travaux à mener dans le domaine de l'interopérabilité, tout comité ou organisme OTAN peut se réunir en configuration IP, à différents niveaux. La formule a été inaugurée par les ministres de la Défense réunis en configuration IP au sommet du pays de Galles. Et depuis lors, un certain nombre de réunions dans cette configuration ont été organisées au siège de l'OTAN, notamment au niveau du Conseil de l'Atlantique Nord, du Comité militaire, du Comité des partenariats et de la sécurité coopérative, du Comité des orientations opérationnelles, ainsi qu'au niveau de groupes techniques comme la Conférence des directeurs nationaux des armements, le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle), le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil, etc. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les ministres de la Défense des pays IP se réuniront avec leurs homologues des pays de l'OTAN pour examiner le chemin parcouru depuis le pays de Galles.

### **En 2016, 25 partenaires participent à la plateforme d'interopérabilité :**

Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Géorgie, Irlande, Japon, Jordanie, Kazakhstan, République de Corée, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suède, Suisse, l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>, Tunisie, Ukraine et Émirats arabes unis.

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant

L'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB) vient conforter l'engagement de l'OTAN envers ses partenaires et contribue à la projection de la stabilité par l'apport d'un soutien aux pays demandeurs d'une aide de l'OTAN pour le renforcement de leurs capacités de défense. Différents types de soutien peuvent être apportés dans le cadre de cette initiative – d'avis stratégiques sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité et sur le renforcement des institutions, au développement des forces locales, en passant par la formation et l'entraînement ou des avis et une assistance dans des domaines spécialisés tels que la logistique ou la cyberdéfense.



### Points principaux

- L'initiative DCB a été lancée en septembre 2014, lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles.
- Cette initiative est dictée par la demande et adaptée aux besoins du pays bénéficiaire, avec l'apport d'un soutien qui renforce et dépasse l'offre des autres programmes existants.
- Un soutien spécialisé peut être apporté dans les domaines où l'OTAN présente une valeur ajoutée particulière grâce à sa riche expérience et à sa grande expertise en matière de conseil, d'assistance, de formation et d'encadrement des pays qui ont besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités.
- Des paquets DCB ont été lancés pour la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie et la République de Moldova, et l'OTAN est disposée à apporter un soutien consultatif à la Libye si le pays en fait la demande.
- Ces paquets sont mis en œuvre grâce aux contributions généreuses des Alliés et des partenaires, qui mettent à disposition des conseillers, des formateurs et des coordonnateurs travaillant avec les pays bénéficiaires, et qui financent des projets. Un fonds d'affectation spéciale DCB a été mis en place à cette fin.
- L'initiative DCB est l'un des principaux outils dont l'OTAN dispose afin de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour projeter la stabilité au-delà du territoire de l'Alliance. La « projection de la stabilité » sera l'un des thèmes du sommet de Varsovie en juillet 2016.

## Pour en savoir plus

### Coopération avec les partenaires DCB

L'OTAN fournit une aide au renforcement des capacités au travers d'un certain nombre de programmes de partenariat et dans le cadre de ses opérations et missions. L'initiative DCB vient renforcer ce rôle en permettant à l'OTAN d'entreprendre des activités DCB au profit des pays partenaires, d'autres pays non membres de l'Alliance ou d'autres organisations internationales. Toute assistance fournie par l'OTAN fait suite à une demande spécifique introduite par le pays bénéficiaire, qui est ensuite minutieusement évaluée et examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord ; cette assistance repose par ailleurs sur un engagement politique mutuel et sur une appropriation au niveau local. Si les programmes existants ne peuvent répondre à la demande, l'Alliance peut envisager de proposer un ensemble de mesures d'assistance adaptées sous la forme d'un « paquet DCB » spécifique. Quatre paquets DCB ont été lancés jusqu'à présent.

- **Géorgie**

Le paquet DCB pour la Géorgie a été entériné en septembre 2014 au sommet du pays de Galles.

Il entre dans le cadre du paquet substantiel OTAN-Géorgie (SNGP) et prévoit notamment la création d'un centre conjoint de formation et d'évaluation, d'une école pour le renforcement des institutions de défense et d'une capacité logistique, ainsi que des conseils d'experts sur les acquisitions, les plans stratégiques et opérationnels, les forces d'opérations spéciales, la police militaire, la cyberdéfense, la sûreté maritime, l'aviation, la défense aérienne et la communication stratégique. Ce paquet prévoit également qu'un soutien et des contributions soient apportés aux exercices de l'OTAN organisés en Géorgie et ouverts aux partenaires.

Depuis décembre 2014, plusieurs projets et activités de conseil ont été lancés et l'équipe chargée de la coordination de la mise en œuvre du SNGP a été établie à Tbilissi. L'inauguration, en août 2015, du Centre conjoint de formation et d'évaluation OTAN-Géorgie par les dirigeants géorgiens et le secrétaire général de l'OTAN a été un moment clé. Ce centre est chargé de renforcer les capacités des forces armées géorgiennes, ainsi que d'accroître l'interopérabilité des forces nationales et des membres de l'Alliance et de contribuer à la coopération régionale en matière de sécurité.

Les prochaines étapes seront la mise à disposition d'experts et le développement de projets selon les besoins, en vue de respecter les engagements pris au pays de Galles. L'OTAN et la Géorgie cherchent en outre de nouvelles façons d'approfondir leur coopération.

- **Iraq**

Le paquet DCB pour l'Iraq a été approuvé en juillet 2015 suite à la demande déposée par le premier ministre iraquien.

Ce paquet comporte plusieurs volets : assistance dans les domaines de la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), de la neutralisation des explosifs et munitions, et du déminage, médecine militaire et aide médicale, avis sur la réforme du secteur de la sécurité, soutien à la planification civilo-militaire des opérations, plans civils d'urgence et préparation du secteur civil, cyberdéfense, et formation militaire.

La mise en œuvre du paquet DCB a commencé dans chacun des sept domaines évoqués. L'entraînement des forces iraqiennes dans les domaines qui constituent une priorité immédiate a débuté en avril 2016 en Jordanie, et d'autres sessions sont prévues au cours des prochains mois. Dans ce contexte, l'OTAN a approuvé un projet pluriannuel dans les domaines de la lutte contre les EEI, de la neutralisation des explosifs et munitions et du déminage, dans le cadre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS).

L'un des principes clés des activités DCB de l'OTAN est d'éviter les doubles emplois et de développer des synergies avec d'autres acteurs internationaux. L'OTAN coopère d'ailleurs étroitement avec la coalition internationale contre l'EIL, avec l'Union européenne (UE), avec l'ONU et avec certains pays en vue d'apporter un soutien à l'Iraq. Au sommet de Varsovie, l'Alliance pourrait envisager de formuler des recommandations en faveur d'une formation OTAN et d'un renforcement capacitaire en Iraq.

### ● **Jordanie**

Entériné en septembre 2014 au sommet du pays de Galles, le paquet DCB pour la Jordanie s'appuie sur le degré déjà excellent de coopération entre l'OTAN et la Jordanie grâce aux outils de partenariat existants.

Ce paquet couvre les aspects suivants : protection de l'information, cyberdéfense, exercices militaires, lutte contre les EEI, communication, commandement et contrôle, protection portuaire et sécurité des frontières aux fins de défense.

Des activités ont été lancées pour tous les éléments du paquet – de stages de lutte contre les EEI destinés aux personnels jordaniens à des avis en matière d'élaboration de stratégies et de développement des capacités dans d'autres domaines. Le soutien apporté pour la lutte contre les EEI, la cyberdéfense et les exercices s'est avéré particulièrement fructueux. La Jordanie accueillera l'exercice régional 2017 (REGEX 2017) de l'OTAN – le premier exercice OTAN à être organisé dans un pays du Dialogue méditerranéen –, et elle devrait aussi participer aux futurs exercices OTAN, selon les besoins.

### ● **République de Moldova**

Suite à l'engagement pris au sommet du pays de Galles, le paquet DCB pour la République de Moldova a été lancé en juin 2015.

Ce paquet sera mis en œuvre en deux phases. Pendant la première phase – actuellement en cours –, l'OTAN fournit conseil et assistance pour la définition d'une stratégie de sécurité nationale, de plans de défense, de structures de forces et de besoins capacitaires. L'OTAN envoie régulièrement des experts en République de Moldova pour aider les autorités moldoves à élaborer des orientations et des directives clés de niveau politique et stratégique destinées au secteur de la défense, et à développer les forces armées du pays. En parallèle à la réforme du secteur de la défense, l'OTAN apporte un soutien à la République de Moldova dans plusieurs domaines spécifiques, tels que la cybersécurité, la formation en matière de défense et le développement de l'intégrité.

Pendant la deuxième phase, l'OTAN continuera de fournir des conseils et elle apportera une aide pour des aspects spécifiques de la transformation des forces armées et des institutions concernées de la République de Moldova.

## Les outils de partenariat

L'OTAN a mis en place divers outils dits de partenariat pour soutenir la coopération avec ses pays partenaires au travers d'un assortiment de politiques, programmes, plans d'action et autres instruments. Nombre de ces outils sont axés sur les priorités majeures que sont l'interopérabilité et le renforcement des capacités, et sur le soutien aux réformes du secteur de la défense et de la sécurité.



### Points principaux

- Un menu de coopération partenariale comprenant quelque 1 400 activités est accessible à tous les partenaires de l'OTAN.
- Plusieurs initiatives ouvertes à tous les partenaires permettent à ceux-ci de coopérer avec l'OTAN, principalement dans les domaines de l'interopérabilité, du renforcement des capacités, et des réformes des secteurs de la défense et de la sécurité.
- Les outils de partenariat visant à approfondir la coopération bilatérale avec certains partenaires dans des domaines précis comprennent, par exemple, le processus de planification et d'examen, le concept de capacités opérationnelles et les plans d'action individuels pour le Partenariat.

### Définition des objectifs de coopération

Chaque partenaire détermine la cadence, l'étendue, l'intensité et les axes de son partenariat avec l'OTAN et se fixe des objectifs qui lui sont propres. Des documents de coopération établis au niveau bilatéral (par l'OTAN et le partenaire) définissent les principaux buts et objectifs de la coopération que le partenaire souhaite avoir avec l'OTAN. Ces documents se répartissent en trois grandes catégories, décrites ci-dessous. D'une manière générale, le type de document choisi reflète la nature et l'objet principal de la relation.

Le **programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP)** est le document de base, établi habituellement tous les deux ans par le partenaire en étroite consultation avec les services de l'OTAN, avant d'être approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord et ce partenaire. Tout partenaire peut avoir un IPCP. De par sa structure modulaire, le programme peut être mis en adéquation avec les intérêts et les objectifs du partenaire et de l'OTAN.

Le **plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP)**, que le partenaire peut préférer à l'IPCP, permet au pays d'aller plus loin dans la coopération avec l'OTAN, et met l'accent sur les réformes nationales. Établis selon un cycle de deux ans, ces plans énoncent toute une série d'objectifs approuvés par les deux parties, qui engagent le partenaire à mener des réformes dans le domaine politique et en matière de sécurité et de défense. L'IPAP classe par ordre de priorité et coordonne tous les aspects de la relation entre l'OTAN et le partenaire et permet un dialogue politique renforcé ainsi qu'un soutien systématique aux réformes démocratiques et à la réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant, y compris à la faveur d'une évaluation annuelle par les Alliés de l'avancement des réformes engagées par le partenaire.

Le **programme national annuel (ANP)** est le programme le plus exigeant. Axé sur des réformes complètes dans les secteurs de la démocratie, de la sécurité et de la défense, il est établi chaque année par le partenaire concerné, en consultation avec l'OTAN. L'ANP est destiné aux pays participant au plan d'action pour l'adhésion (MAP), l'objectif étant de suivre les progrès accomplis sur la voie de l'adhésion à l'OTAN. La Géorgie, dans le cadre de la Commission OTAN-Géorgie, et l'Ukraine, dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine, bénéficient aussi de ce mécanisme. Contrairement à l'IPCP ou à l'IPAP, l'ANP est un document qui relève du pays concerné et n'est pas approuvé par le Conseil. Néanmoins, une évaluation annuelle de l'avancement des réformes est effectuée par les services de l'OTAN, approuvée par les Alliés, et débattue avec le partenaire concerné au niveau du Conseil.

## Renforcement des capacités et de l'interopérabilité

Les pays partenaires ont apporté et apportent encore un concours précieux aux opérations et missions de l'Alliance, qu'il s'agisse de soutenir la paix dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan, de former les forces de sécurité nationales en Iraq, de surveiller l'activité maritime en Méditerranée ou d'aider à la protection des civils en Libye.

Au sommet du pays de Galles, qui s'est tenu en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN, déterminés à garantir la sécurité coopérative, tâche fondamentale de l'Alliance, ont entériné deux initiatives importantes à cet effet : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant. La première initiative est destinée à faire en sorte que l'OTAN soit capable à l'avenir d'assurer la sécurité avec les partenaires, grâce à l'interopérabilité des forces, tandis que la seconde vise davantage à aider les partenaires à assurer leur sécurité en renforçant leurs capacités de défense et leurs capacités de sécurité s'y rapportant. Divers outils ont été mis au point pour aider les partenaires à développer leurs propres capacités et institutions de défense, de sorte que leurs forces soient capables d'assurer la sécurité de leur pays, de participer aux opérations dirigées par l'OTAN et d'opérer avec les forces des Alliés.

Ces outils sont décrits ci-après.

Le **processus de planification et d'examen (PARP)** contribue à améliorer l'interopérabilité et les capacités des forces susceptibles d'être mises à disposition pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations de l'OTAN. Dans le cadre du PARP, les pays de l'Alliance et le pays partenaire intéressé négocient et fixent des objectifs de planification, et des bilans réguliers permettent de mesurer les progrès accomplis. Le PARP offre aussi aux partenaires un cadre qui les aide à mettre en place des forces armées qui soient d'un coût abordable, efficaces et aptes à soutenir des opérations prolongées. Il permet en outre de promouvoir une transformation et une réforme plus vastes des secteurs de la défense et de la sécurité. Par ailleurs, c'est essentiellement dans le cadre du PARP que sont évalués les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs relatifs à la défense définis dans leur IPAP. Les

partenaires du Conseil de partenariat euro-atlantique ont tous la possibilité de participer au PARP, tandis que la participation des autres pays partenaires requiert l'accord du Conseil, qui se prononce au cas par cas.

Le programme d'évaluation et de retour d'information relatif au **concept de capacités opérationnelles (OCC)** doit permettre le développement et la formation des forces terrestres, maritimes, aériennes ou d'opérations spéciales des pays partenaires qui entendent se conformer aux normes de l'OTAN. Ce processus rigoureux prend souvent quelques années, mais il permet de s'assurer que les forces des pays partenaires sont prêtes à collaborer sur des théâtres extérieurs avec celles des pays de l'Alliance. Certains partenaires utilisent l'OCC comme un outil stratégique pour réformer leurs forces de défense. L'OCC a beaucoup contribué à l'augmentation du nombre de forces partenaires participant aux opérations dirigées par l'OTAN et à la Force de réaction de l'OTAN.

Les exercices sont indispensables au maintien, à la mise à l'épreuve et à l'évaluation de l'état de préparation et de l'interopérabilité, et cela vaut aussi pour les partenaires. Pour promouvoir une meilleure interopérabilité, l'OTAN donne à ces derniers l'occasion de participer au **programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP)**. Le MTEP offre un horizon de planification de cinq ans qui sert de base pour la programmation d'exercices et l'allocation des ressources nécessaires.

Par ailleurs, les Alliés peuvent inviter tel ou tel partenaire à participer à des **exercices de gestion des crises**, au cours desquels le Conseil, les ministères des pays participants et les représentations politiques et militaires nationales au siège de l'OTAN se consultent sur la gestion stratégique d'une crise.

Dès lors qu'un pays partenaire souhaite participer à une opération dirigée par l'OTAN, il est associé au **cadre politico-militaire (PMF)**, qui définit les principes et les lignes directrices régissant l'association des pays partenaires aux consultations politiques et à l'élaboration des décisions, à la planification opérationnelle et aux dispositions de commandement relatives aux opérations auxquelles ils contribuent.

Plusieurs outils et programmes ont été mis au point afin d'aider les pays partenaires à transformer leurs structures et politiques de défense et de sécurité et à gérer les conséquences économiques et sociales des réformes. Il s'agit prioritairement de favoriser le développement d'institutions de défense efficaces, placées sous le contrôle d'autorités civiles et démocratiques.

En particulier, l'**initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB)**, lancée en 2014, traduit l'engagement plus poussé de l'OTAN envers ses partenaires et contribue à la projection de la stabilité par l'octroi d'un soutien aux pays qui demandent l'aide de l'OTAN pour le renforcement de leurs capacités de défense. Différents types de soutien peuvent être apportés dans le cadre de cette initiative, que ce soit des avis stratégiques sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et sur le renforcement des institutions, ou le développement des forces locales par la formation et l'entraînement, ou encore des conseils et une assistance dans des domaines spécialisés, tels que la logistique ou la cyberdéfense.

L'**initiative pour le développement de l'intégrité** vise à promouvoir les bonnes pratiques et à améliorer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et l'intégrité dans les institutions de défense, tant celles des Alliés que celles des partenaires, afin d'y réduire les risques de corruption.

Les pays partenaires peuvent demander l'activation d'un **programme de perfectionnement professionnel** au profit du personnel civil des institutions de défense et de sécurité afin de renforcer au sein de celles-ci les compétences en matière de gestion et de contrôle démocratiques.

La **politique relative aux fonds d'affectation spéciale des partenariats** permet aux Alliés et aux partenaires de contribuer, à titre individuel, à des projets concrets de démilitarisation ou à des projets de transformation de la défense dans des pays partenaires, au travers de fonds d'affectation spéciale.

## Soutien de la transformation

L'OTAN offre aux partenaires divers moyens de se former et de s'entraîner, y compris dans le cadre d'exercices, ce qui peut les aider à parfaire et à tester les compétences de leur personnel dans les différents domaines de leur partenariat avec l'OTAN.

Des **activités de formation et d'entraînement** sont proposées, dans divers domaines, aux décideurs, aux membres des forces armées, aux fonctionnaires et aux représentants de la société civile par l'intermédiaire de l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), du Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et de la trentaine de centres nationaux de formation et d'entraînement des partenariats.

L'OTAN propose aux partenaires un **menu de coopération partenariale (PCM)**, c'est-à-dire un catalogue annuel comportant, en moyenne, quelque 1 400 activités de formation, d'entraînement et autres touchant à 37 disciplines. Organisées dans plus de 50 pays, ces activités répondent aux besoins d'environ 10 000 participants de pays partenaires. Outre les organismes de l'OTAN, les Alliés et les partenaires eux-mêmes peuvent proposer des contributions au PCM.

Destinés à soutenir la formation et l'entraînement pour la réforme de la défense, les **programmes de renforcement de la formation « défense » (DEEP)** sont des programmes sur mesure dans le cadre desquels l'Alliance fournit aux partenaires des conseils sur les moyens de mettre en place, de développer ou de réformer les établissements de formation spécialisés dans les questions militaires, de sécurité et de défense.

## Autres domaines de coopération

Le **programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS)** favorise la mise sur pied de projets de coopération entre les Alliés et les partenaires dans le domaine de la science et de la technologie civiles liées à la sécurité. Les demandes de subvention doivent avoir trait à l'une des priorités clés du programme SPS – lesquelles sont liées aux objectifs stratégiques de l'OTAN – et doivent concerner avant tout des projets qui profitent directement aux opérations de l'OTAN ou qui contribuent au renforcement des capacités de défense ou à la lutte contre d'autres menaces pour la sécurité.

La **préparation et la réponse aux catastrophes** constitue un autre domaine de coopération important. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est capable de coordonner, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les secours apportés par les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires en cas de catastrophe, de même que les efforts déployés pour la gestion des conséquences. Il est ainsi intervenu, dans le cadre de la gestion des conséquences, à la suite de plus de 45 situations d'urgence, notamment des inondations, des incendies de forêt et des tremblements de terre.

C'est en 2007 que les **principes de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU – textes qui forment le programme « femmes, paix et sécurité »** – ont pour la première fois été repris dans une politique OTAN. Celle-ci a reçu l'approbation des Alliés et des partenaires au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Les résolutions réaffirment le rôle que jouent les femmes pendant et après les conflits et encouragent une plus grande participation de celles-ci aux activités en faveur de la paix et de la sécurité et l'intégration de la dimension de genre dans ces activités. Au fil des ans, cette politique a été mise à jour, les plans d'action connexes ont été renforcés, et de plus en plus de partenaires de par le monde se sont joints à ces efforts. Actuellement, les 55 pays associés au plan d'action de l'OTAN forment la plus grande coalition en faveur de la résolution 1325. Dans les faits, l'OTAN accomplit des progrès considérables s'agissant d'intégrer la dimension de genre dans la formation, l'entraînement et les exercices, dans la planification et l'exécution de ses missions et opérations, ainsi que dans ses politiques et ses directives.



## Les relations avec l'Ukraine

Une Ukraine souveraine, indépendante et stable, fermement attachée à la démocratie et à l'état de droit, est essentielle à la sécurité euro-atlantique. Nouées au début des années 1990, les relations avec ce pays ont évolué jusqu'à constituer l'un des partenariats les plus approfondis de l'Alliance. Conséquence de la crise qui a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, la coopération s'est intensifiée dans plusieurs domaines d'importance critique en 2014.



### Points principaux

- Le dialogue et la coopération ont débuté après la fin de la Guerre froide, lorsque l'Ukraine, tout juste indépendante, est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (1991) puis a rejoint le programme du Partenariat pour la paix (1994).
- Les relations se sont renforcées en 1997 avec la signature de la Charte de partenariat spécifique, portant création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), chargée de mener la coopération plus avant.
- La coopération, qui s'est approfondie au fil du temps, est bénéfique aux deux parties, l'Ukraine étant le seul partenaire à avoir contribué activement à la totalité des opérations et missions conduites par l'Alliance.
- L'accent est mis en priorité sur le soutien à une vaste réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, indispensable au développement démocratique de l'Ukraine et au renforcement de son aptitude à se défendre.
- En réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'OTAN a accru son soutien au développement et au renforcement capacitaires en Ukraine.

## Pour en savoir plus

### Réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine

Dès le début du conflit russo-ukrainien, l'OTAN prend fermement position en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine : elle condamne l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, de même que les violences et l'insécurité causées dans l'est de l'Ukraine par la Russie et les séparatistes que celle-ci appuie, et elle affirme soutenir pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Au vu des menaces directes pesant sur l'intégrité territoriale, sur l'indépendance politique et sur la sécurité de l'Ukraine, la Commission OTAN-Ukraine est réunie à maintes reprises tout au long de la crise pour des consultations. L'OTAN réagit au conflit en prenant des mesures de soutien fortes, d'ordre politique et pratique.

À la suite de l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN rencontrent leur homologue ukrainien le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ils condamnent l'intervention militaire, illégale, de la Russie et la violation par celle-ci de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et ils décident de mesures visant à renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer sa sécurité. Ils décident également de suspendre toute coopération pratique, civile et militaire, avec la Russie, tout en maintenant ouverts les canaux de communication politiques et militaires.

En septembre 2014, les chefs d'État et de gouvernement, réunis au sommet du pays de Galles, s'entrelient avec le président ukrainien, Petro Porochenko, dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine. Dans une déclaration commune, ils condamnent l'« annexion » de la Crimée par la Russie, ainsi que l'entreprise de déstabilisation que mène la Russie dans l'est de l'Ukraine, en violation du droit international. Les Alliés s'engagent à soutenir les efforts que le gouvernement ukrainien déploie pour suivre une voie politique répondant aux aspirations des habitants de toutes les régions d'Ukraine, sans ingérence extérieure. Ils décident également d'aller plus loin dans le soutien pratique apporté à l'Ukraine, au travers des programmes de coopération existants, qui sont sensiblement renforcés, de nouveaux programmes au contenu substantiel.

L'OTAN affirme avec force que le conflit dans l'est de l'Ukraine doit se régler par la voie diplomatique et par le dialogue. Elle souscrit aux accords de Minsk de septembre 2014 et salue l'adoption, en février 2015, du Paquet de mesures pour la mise en œuvre de ces accords. Les Alliés soulignent qu'il appartient à chacun des signataires des accords de Minsk de se conformer aux engagements qu'il a pris et que la Russie a une responsabilité importante en ce sens qu'elle doit cesser son entreprise de déstabilisation de l'est de l'Ukraine menée au travers du soutien politique, militaire et financier apporté aux rebelles, qu'elle doit retirer ses forces et son équipement militaire du territoire ukrainien et qu'elle doit œuvrer pleinement à un règlement politique du conflit. Le 20 avril 2016, au cours de la réunion du Conseil OTAN-Russie, les ambassadeurs des pays de l'OTAN réitérèrent la position ferme de l'Alliance quant à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine.

Les mesures de soutien pratique visant à renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer sa sécurité sont mises en chantier alors que la Russie se livre à une escalade militaire en Crimée ; il s'agit à ce stade de renforcer les programmes existants, qui concernent la formation à la défense, le perfectionnement professionnel, la gouvernance du secteur de la sécurité et la coopération scientifique dans le domaine de la sécurité. Au sommet du pays de Galles, les Alliés s'engagent à entamer de nouveaux programmes substantiels, qui seront financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale, mécanisme permettant à différents pays de l'Alliance et pays partenaires de fournir un soutien financier sur une base volontaire. Un fonds d'affectation spéciale est mis en place dans cinq domaines qui revêtent une importance critique pour la réforme et des secteurs de la défense et de la sécurité et le développement capacitaire en Ukraine : commandement, contrôle, communication et informatique (C4), logistique et normalisation, cyberdéfense, transition de carrière pour le personnel militaire et réadaptation médicale (voir « Les grands domaines de la coopération » pour en savoir plus).

L'OTAN fournit également des conseils et un soutien financier à l'Ukraine pour l'aider à améliorer ses activités de diplomatie publique, ses relations avec les médias et sa communication stratégique.

Par ailleurs, les Alliés accroissent leur présence consultative auprès de la représentation de l'OTAN à Kiev. Des Alliés y détachent des conseillers chargés d'aider leurs homologues ukrainiens à mener à bien les grands chantiers de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité ainsi qu'à mettre en œuvre les fonds d'affectation spéciale et les programmes de soutien.

## Les grands domaines de la coopération

Les consultations et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine couvrent toute une série de domaines, et notamment les opérations de soutien de la paix, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la coopération entre militaires, les armements, les plans civils d'urgence, la science et l'environnement, ou encore la diplomatie publique. La coopération s'intensifie actuellement dans de nombreux domaines pour renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer sa sécurité dans le contexte du conflit avec la Russie.

### ● Opérations de soutien de la paix

L'Ukraine prend depuis longtemps une part active à la sécurité euro-atlantique en déployant des troupes aux côtés des soldats de la paix de pays de l'OTAN et de pays partenaires. Elle est le seul partenaire contribuant – à un stade ou à un autre – à toutes les opérations et missions actuellement dirigées par l'OTAN.

L'Ukraine a contribué aux opérations de soutien de la paix que l'OTAN a dirigées dans les Balkans – tant en Bosnie-Herzégovine qu'au Kosovo. Elle continue de contribuer à la mission de la Force pour le Kosovo (KFOR), avec une unité de génie lourd dotée de moyens de désamorçage d'engins explosifs improvisés.

Le pays a également apporté son soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) que l'OTAN a dirigée en Afghanistan, en autorisant le survol de son territoire ainsi que le transit de l'approvisionnement destiné aux forces déployées là-bas. L'Ukraine a également mis à disposition du personnel médical pour épauler des équipes de reconstruction provinciales en Afghanistan ainsi que des instructeurs appelés à servir dans le cadre de la mission OTAN de formation en Afghanistan. Depuis que la mission de la FIAS s'est achevée, à la fin de 2014, l'Ukraine contribue à Resolute Support, la mission de formation, de conseil et d'assistance que dirige l'OTAN au profit des forces de sécurité afghanes.

En mars 2005, l'Ukraine avait mis des officiers à la disposition de la Mission OTAN de formation en Iraq, qui a pris fin en décembre 2011.

L'Ukraine apporte un soutien à l'opération maritime Active Endeavour que l'OTAN mène en Méditerranée et qui a pour objet d'aider à décourager et déjouer tout acte de terrorisme aussi bien qu'à s'en protéger. Elle a ainsi déployé des navires à six reprises depuis 2007, le dernier déploiement remontant à novembre 2010. Fin 2013, elle a aussi mis à disposition une frégate pour l'opération Ocean Shield, par laquelle l'OTAN lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

L'Ukraine est également le premier pays partenaire à avoir contribué à la Force de réaction de l'OTAN (NFR), en mettant à disposition une section spécialisée dans les menaces nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que des capacités de transport aérien stratégique en 2011. Depuis 2015, l'Ukraine contribue aux capacités de transport aérien stratégique, navales et médicales.

### ● Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La coopération entre l'Ukraine et l'OTAN dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est d'une importance cruciale pour la transformation de la posture de sécurité engagée par l'Ukraine et demeure un élément essentiel du processus de transition démocratique.

L'Ukraine a demandé l'aide de l'OTAN pour faire de l'armée pléthorique d'appelés qu'elle avait héritée de la Guerre froide une armée professionnelle, plus compacte et plus mobile, qui soit à même de répondre aux impératifs de sécurité et de prendre une part active à la stabilité et à la sécurité de la zone

euro-atlantique et au-delà. La revue générale entamée en 2014 a débouché sur une nouvelle stratégie en matière de sécurité, qui prévoit de réformer les secteurs de la défense et de la sécurité du pays pour les aligner sur les normes de l'OTAN.

L'OTAN soutient l'Ukraine dans son entreprise de réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant par l'intermédiaire du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR), du mécanisme PARP (processus de planification et d'examen) et de la mission consultative auprès de la représentation de l'OTAN à Kiev. Un objectif clé de la coopération OTAN-Ukraine dans ce domaine est le renforcement du contrôle démocratique et civil des forces armées et des institutions de sécurité ukrainiennes. Les Alliés aident le pays à transformer ses institutions de défense et de sécurité en entités modernes et efficaces placées sous contrôle démocratique et civil, à même d'exercer une dissuasion crédible de nature à prévenir une agression et de défendre le pays face à des menaces militaires. L'OTAN aide l'Ukraine à moderniser sa structure de forces, ses arrangements de commandement et de contrôle, sa logistique, ses capacités de défense, ainsi que ses plans et procédures.

En juin 2015, l'OTAN a pris acte avec satisfaction de l'intention de l'Ukraine de réintégrer le PARP. Le Secrétariat international, l'État-major militaire international et les commandements stratégiques de l'OTAN ont œuvré avec les différents services ukrainiens – ministère de la Défense, ministère des Finances, état-major général, Service de sécurité, Service d'État des gardes-frontières, Garde nationale et service d'État des situations d'urgence – à la définition de nouveaux objectifs du Partenariat, dont la réalisation doit aider le pays à mener à bien des réformes structurelles stratégiques et à faire siennes les normes de l'OTAN applicables. Le 25 avril 2016, les Alliés et l'Ukraine ont adopté une nouvelle série d'objectifs du Partenariat, qui portent essentiellement sur les réformes stratégiques et le renforcement des institutions des secteurs de la défense et de la sécurité.

L'Ukraine voit dans le PARP un mécanisme de première importance lui permettant de fixer des objectifs réalistes et de rendre ses forces de défense et de sécurité mieux à même d'agir aux côtés des Alliés au service de la sécurité et de la stabilité dans le cadre d'opérations de réponse à une crise ou d'autres activités. Elle y voit aussi un outil essentiel de transformation et de réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant. L'Ukraine avait cessé de participer au PARP au début de 2014 en raison de la crise, mais elle y participe à nouveau depuis juin 2015. La série d'objectifs du Partenariat pour 2016 aidera le pays à mener les réformes prévues dans sa stratégie de sécurité nationale 2015 et dans la stratégie de sécurité militaire pour les secteurs de la défense et de la sécurité.

#### ■ *Renforcement des capacités et contrôle civil*

Plusieurs programmes et initiatives OTAN contribuent à des aspects spécifiques du renforcement du contrôle civil sur les structures de défense et les structures de sécurité s'y rapportant, notamment sur le secteur du renseignement. L'amélioration de la capacité de ces institutions est d'une importance capitale pour le développement de l'Ukraine et sa transformation en un pays démocratique. Dans le cadre de l'intensification de la coopération dans ce domaine, un certain nombre d'initiatives spécifiques ont été prises :

- o Un programme de perfectionnement professionnel destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité ukrainiennes a été lancé, dans le cadre du JWGDR, en octobre 2005. Le budget assigné à ce programme a été doublé en 2014, l'accent étant placé sur le soutien des processus de transformation et de réforme grâce à l'introduction des bonnes pratiques et des normes de l'OTAN dans les secteurs de la défense et de la sécurité, à la constitution d'une capacité autonome, proprement ukrainienne, de perfectionnement professionnel, ainsi qu'à l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle et du partage de l'information.
- o Un réseau de partenariats OTAN-Ukraine pour le développement de l'expertise de la société civile a été lancé en 2006 afin de favoriser la confrontation des expériences, entre acteurs de la société civile et professionnels de la sécurité des pays de l'OTAN et de l'Ukraine, sur le rôle de la société civile en matière de défense et de sécurité.

- o En 2007, l'Ukraine a adhéré au programme OTAN pour le développement de l'intégrité. En 2013, à l'issue du processus d'autoévaluation et d'évaluation collégiale prévu dans ce programme, un ensemble de recommandations a été présenté, visant à améliorer l'intégrité, la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et la bonne gouvernance et à renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur de la défense et le secteur de la sécurité s'y rapportant. Il en a résulté un programme d'activité annuel sur mesure. Revu chaque année, ce programme prévoit deux types d'assistance – l'aide d'experts, qui conseillent les institutions sur des questions de gouvernance et de gestion des ressources de défense (financières, humaines et matérielles) et des activités de formation et d'entraînement visant au développement des capacités individuelles. Depuis 2015, des activités de perfectionnement professionnel sont proposées dans le cadre du programme pour le développement de l'intégrité aux élèves et au personnel enseignant des établissements militaires et des instituts de sécurité apparentés de Lviv, de Kharkiv, de Khmelnytskyï, de Kiev, d'Odessa et de Jytomyr, ainsi que de l'Université nationale de défense de Kiev, afin de les sensibiliser davantage aux risques de corruption et de faire adopter les principes du développement de l'intégrité dans les programmes d'instruction existants. En 2016, ces activités de formation se poursuivent, tandis que sont mis au point des supports pédagogiques spécifiques et des formations professionnelles pour les institutions de défense.
- o Des discussions entre experts des institutions de sécurité ont débuté dans le domaine de la cyberdéfense, le but étant de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions, et d'aider l'Ukraine à élaborer une stratégie de cybersécurité nationale.
- **Programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP)**

L'OTAN a mis en place le DEEP avec l'Ukraine pour répondre à la demande que lui avait adressée en 2012 le ministre ukrainien de la Défense. Il s'agit du plus important programme de ce type avec un pays partenaire. Le but est d'améliorer et de restructurer les systèmes de formation professionnelle et d'instruction militaire, plus particulièrement au sein de huit grands instituts de formation à la défense – à Kiev, à Lviv, à Kharkiv, à Odessa et à Jytomyr. Ce programme s'appuie sur deux composantes principales : l'élaboration de méthodes d'enseignement (« perfectionnement du corps enseignant ») et l'élaboration de programmes d'études. Par ailleurs, une équipe consultative de haut niveau aide le ministère de la Défense à conduire la réforme du système d'instruction militaire. La réussite de la réforme globale des forces armées ukrainiennes passe par l'entraînement et la professionnalisation des militaires du rang et des sous-officiers. À cet égard, le DEEP a mis en évidence des lacunes dans quatre domaines, ce qui a facilité l'octroi d'une aide bilatérale spécifique par les Alliés : a) programme de base d'entraînement au combat ; b) stages de formation des formateurs à l'intention d'instructeurs des forces armées ukrainiennes ; c) mise en place d'un système d'évolution des carrières pour les sous-officiers ; d) création d'un système de formation militaire professionnelle pour les sous-officiers.
- **Transition de carrière pour le personnel militaire et réinsertion du personnel militaire délogé des cadres**

L'OTAN aide le personnel militaire délogé des cadres à retourner à la vie civile au travers d'un large éventail de projets, adaptés aux nouveaux défis créés par le conflit russo-ukrainien. Elle apporte une aide concrète sous la forme d'une assistance à la reconversion professionnelle et fournit des services de réadaptation psychologique aux soldats démobilisés souffrant du syndrome de stress post-traumatique. De plus, l'OTAN contribue à la mise en place, dans le cadre des réformes des secteurs de la défense et de la sécurité, d'un système généralisé et intégré de transition de carrière pour le personnel militaire, au travers de l'un des fonds d'affectation spéciale (*voir ci-après*).
- **Destruction de stocks d'armes et de munitions**

Différents pays de l'OTAN apportent leur soutien, par des fonds d'affectation spéciale du Partenariat, à la destruction de stocks de mines antipersonnel, de munitions et d'armes légères et de petit calibre. Un premier projet a porté sur la destruction sans risque de 400 000 mines terrestres dans une usine chimique de Donetsk, en 2002-2003. Un deuxième projet – portant sur la destruction de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, 1,5 million d'armes de petit calibre et 1 000 systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) – a été lancé en 2005. D'un coût estimé à quelque 25 millions d'euros, il devrait s'étaler sur une douzaine d'années. Ce projet de démilitarisation – le plus

important de ce genre qui ait jamais été entrepris – permettra d'accroître de manière permanente les capacités de destruction de munitions excédentaires de l'Ukraine. Un autre fonds d'affectation spéciale permet de financer l'élimination des déchets radioactifs présents en Ukraine sur d'anciens sites militaires soviétiques.

■ *Échange de données sur la situation aérienne (ASDE)*

L'Ukraine participe au programme ASDE depuis juillet 2006. Il s'agit, grâce à des échanges d'informations sélectionnées sur la situation aérienne, de réduire les risques d'incidents transfrontaliers et d'optimiser les réponses à apporter en cas d'attentats terroristes perpétrés à l'aide d'avions de ligne. Les liaisons entre l'OTAN et l'Ukraine passent par la Hongrie depuis la fin 2008 et par la Turquie depuis la mi-2011. Du fait de la crise russo-ukrainienne, la zone couverte par les informations sur la situation aérienne fournies par l'OTAN a été étendue.

■ *Aspects économiques de la défense*

Des échanges de vues et des confrontations d'expérience entre experts ont lieu avec l'Ukraine concernant les aspects économiques de la défense. Parmi les thèmes abordés, on citera les aspects sécurité du développement économique et des questions économiques, ainsi que des sujets touchant plus particulièrement à l'économie de la défense, comme les budgets de défense, la gestion des ressources de défense ou la restructuration du secteur de la défense. Des stages couvrant l'ensemble du processus budgétaire – de la planification financière au contrôle financier – sont également organisés à l'intention des personnels ukrainiens.

■ *Fonds d'affectation spéciale en faveur de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et du développement capacitaire*

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont décidé de la création de nouveaux programmes substantiels pour accroître la contribution de l'OTAN au développement capacitaire et à la constitution de capacités durables dans les secteurs de la défense et de la sécurité de l'Ukraine. À cet effet, il a été fait appel au mécanisme des fonds d'affectation spéciale, qui permet à différents pays de l'OTAN et pays partenaires de fournir un soutien financier sur une base volontaire. C'est ainsi que cinq fonds de ce type ont été mis en place, auxquels les Alliés contribuent tous d'une manière ou d'une autre. Il s'agit des fonds suivants :

o *Fonds d'affectation spéciale consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique (C4)*

Le fonds d'affectation spéciale consacré aux C4 permet d'aider l'Ukraine à réorganiser et à moderniser ses structures et ses capacités C4, à accroître leur interopérabilité avec celles de l'OTAN en vue de leur contribution aux opérations et exercices dirigés par l'Organisation, ainsi qu'à renforcer l'aptitude du pays à assurer sa défense et sa sécurité.

Ce fonds est piloté par le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni ; l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) joue le rôle d'agent d'exécution. L'OTAN procède actuellement à l'évaluation des capacités et des besoins de l'Ukraine et effectue des missions exploratoires dans le pays afin de déterminer les besoins prioritaires dans le domaine des C4, en consultation avec les autorités ukrainiennes. Un rapport final contenant des recommandations relatives à la réforme, à la réorganisation et à la modernisation des forces armées ukrainiennes ainsi qu'aux capacités C4 du pays sera prêt en juillet 2016.

Les pays qui pilotent le fonds d'affectation spéciale ont décidé de lancer dans un premier temps deux des projets recommandés à ce jour. C'est ainsi qu'ont démarré :

- le programme de sûreté de l'espace aérien régional (RASP), qui vise à faciliter la coopération régionale en matière de sûreté aérienne et l'interopérabilité avec l'OTAN, à améliorer la coopération entre les autorités aériennes civiles et militaires de l'Ukraine et à établir une capacité de coordination transfrontalière avec les Alliés pour une meilleure gestion des incidents de sûreté aérienne ;

- le projet de sécurisation des communications tactiques, par lequel les Alliés contribueront à doter les forces armées ukrainiennes de systèmes de communication sécurisés pour une meilleure protection de leurs capacités de commandement et de contrôle et de connaissance de la situation.

Les pays pilotes envisagent également l'approbation et l'exécution de deux autres projets, à plus longue échéance : premièrement, un projet sur le partage des connaissances, qui consistera à mettre des experts de l'OTAN à la disposition des équipes de projet et des experts C4 de l'Ukraine et à leur proposer des formations, des normes, des bonnes pratiques, des mesures d'accompagnement et des conseils, et deuxièmement, un projet sur la connaissance de la situation, qui permettra d'aider les forces armées ukrainiennes à concevoir et mettre en place un centre et un réseau de mission modernes et sécurisés pour la connaissance de la situation, en utilisant les normes, les logiciels, les procédures et les formations OTAN.

*o Fonds d'affectation spéciale consacré à la logistique et à la normalisation*

Ce fonds d'affectation spéciale vise à concourir à la réforme en cours des systèmes de logistique et de normalisation des forces armées ukrainiennes et d'autres formations militaires du pays, dont la Garde nationale et le Service d'État des gardes-frontières, selon les besoins.

Il est piloté par la République tchèque, les Pays-Bas et la Pologne. Le projet est fondé sur les conclusions d'une analyse des insuffisances de niveau stratégique menée dans le courant de 2015. Il s'inscrit en complément et dans le droit fil des autres activités menées par l'OTAN dans ces domaines, telles que celles relevant du PARP et du JWGDR. En l'espace de trois ans, trois initiatives seront menées à bien dans le cadre du projet ; elles viseront à la modernisation à long terme de trois capacités du pays, relatives à la codification, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la gestion de la normalisation.

*o Fonds d'affectation spéciale consacré à la cyberdéfense*

Ce fonds d'affectation spéciale vise à aider l'Ukraine à développer les capacités techniques strictement défensives nécessaires pour contrer les cybermenaces.

Il est piloté par la Roumanie. Il contribuera notamment à la mise en place d'un centre de gestion des incidents et de surveillance ainsi que de laboratoires, qui enquêteront sur les incidents. Le projet prévoit également la mise en place de formations et la fourniture de conseils selon une approche qui sera fonction des intérêts tant des Alliés que de l'Ukraine et des besoins des institutions de sécurité et de défense du pays. Cette approche garantit l'obtention de résultats concrets et pertinents à court terme tout en restant modulable selon les fonds à disposition. Elle pourra également être adaptée en fonction des enseignements qui seront tirés au cours de la mise en œuvre du fonds d'affectation.

*o Fonds d'affectation spéciale consacré à la réadaptation médicale*

Le projet consiste à faire en sorte que les patients – des militaires ukrainiens d'active ou déçagés des cadres ainsi que des membres du personnel civil des secteurs de la défense et de la sécurité – aient accès rapidement à des services de réadaptation médicale et à des soins médicaux sur le long terme si nécessaire. Faciliter la réadaptation par le sport est un volet essentiel de ce projet : plus de 300 personnes handicapées devraient bénéficier d'un programme financé sur ce fonds d'affectation spéciale. Le projet permet également d'aider deux sportifs à s'entraîner en vue de participer à des compétitions internationales en 2016-2017. Par ailleurs, le projet vise à ce que le système de réadaptation médicale en Ukraine soit en mesure d'offrir des services viables dans la durée.

Piloté par la Bulgarie et exécuté par l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), le projet, d'une durée de 24 mois, est mené dans au moins cinq villes (Kharkiv, Kiev, Lioubine, Lviv et Novi Sanjary). Il fait suite à un autre projet OTAN, qui, en 2015, a permis de mettre en place une aide en faveur de 12 militaires, d'organiser plusieurs visites et conférences auxquelles ont participé plus de 1 000 spécialistes de la santé ukrainiens, ainsi que de promouvoir une modification de la législation

afin que les métiers de physiothérapeute, d'orthothérapeute, d'orthésiste et de prothésiste soient officiellement reconnus en Ukraine.

*o Fonds d'affectation spéciale consacré à la transition de carrière pour le personnel militaire*

Ce fonds d'affectation spéciale, piloté par la Norvège, permet d'aider l'Ukraine à élaborer et à mettre en œuvre une approche durable, efficace et intégrée de la réinsertion du personnel militaire qui fasse partie intégrante de la fonction de gestion du personnel des forces armées ukrainiennes.

Au travers d'une série de séminaires, d'ateliers, de visites et d'études, les responsables ukrainiens sont amenés à mieux comprendre les principaux concepts d'organisation et de gestion des systèmes de réadaptation sociale, à développer leurs compétences professionnelles et à définir les conditions à mettre en place au sein des forces armées ukrainiennes pour l'assistance à la réinsertion.

### ● **Coopération entre militaires**

Un objectif majeur de la coopération entre militaires est d'aider l'Ukraine, en complément des travaux menés sous l'égide du JWGDR avec des experts militaires, à réaliser ses objectifs de réforme de la défense.

Un autre objectif important est le développement des capacités opérationnelles et de l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN au travers de toute une série d'activités et d'exercices militaires organisés dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP), qui se déroulent parfois en Ukraine. Ces exercices permettent aux personnels militaires de s'entraîner aux opérations de soutien de la paix et d'acquérir une expérience pratique de la collaboration avec les forces des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires. L'Ukraine a récemment adhéré à l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, lancée au sommet du pays de Galles, en 2014. Ce projet vise à conserver le niveau d'interopérabilité atteint par les forces internationales dans le cadre de l'opération dirigée par l'OTAN en Afghanistan, qui s'est achevée en décembre 2014.

Des officiers supérieurs ukrainiens participent aussi régulièrement à des stages organisés au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne). Les contacts noués avec ces établissements ont joué un rôle déterminant dans la création d'une nouvelle faculté multinationale à l'Académie nationale de défense d'Ukraine.

En prenant une part active au programme OTAN d'évaluation et de retour d'information relatif au concept de capacités opérationnelles, l'Ukraine améliore l'interopérabilité de ses forces armées avec celles de l'OTAN, en renforce les capacités opérationnelles et permet à l'Alliance de constituer des ensembles de forces sur mesure susceptibles de prendre part à une opération de réponse à une crise ou à toute autre opération ou mission dirigée par l'OTAN.

Les responsables militaires se chargent également d'élaborer un cadre juridique permettant à l'OTAN et à l'Ukraine de renforcer leur coopération opérationnelle. Ainsi :

- une Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP) – entrée en vigueur en mai 2000 – facilite la participation aux exercices militaires PPP en dispensant les participants des formalités de passeport et de visa, ainsi que de l'inspection par les services d'immigration à l'entrée ou à la sortie du territoire du pays hôte de l'exercice ;
- un accord sur le soutien fourni par le pays hôte, ratifié en mars 2004, traite des questions liées à l'assistance civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées – ou en transit – sur le territoire ukrainien en temps de paix, de crise ou de guerre ;
- un accord sur le transport aérien stratégique, ratifié en octobre 2006, permet à l'Ukraine de louer des appareils Antonov aux forces armées des pays de l'OTAN et de renforcer ainsi notablement leur capacité de transport hors gabarit, accord dont les retombées économiques profitent à l'Ukraine.



## ● **Coopération militaro-technique**

La coopération militaro-technique entre l'Ukraine et l'OTAN est axée sur le renforcement de l'interopérabilité entre les contributions de l'Ukraine aux opérations internationales et les forces de pays de l'OTAN.

Cette coopération a débuté lorsque l'Ukraine a adhéré au Partenariat pour la paix (PPP) et, en particulier, a commencé à participer aux travaux d'un certain nombre de groupes qui se réunissent sous les auspices de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) – organe OTAN de haut niveau chargé de promouvoir la coopération entre les Alliés et les partenaires dans le domaine des armements. La CDNA s'attache à recenser les possibilités de coopération entre les pays s'agissant du renforcement des capacités, des processus d'acquisition de matériels de défense et de l'élaboration de normes techniques.

Le Groupe de travail conjoint sur la coopération militaro-technique, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2004, œuvre au renforcement de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine dans ce domaine. Les éléments suivants figurent parmi les priorités actuelles :

- normalisation et codification en tant que moyens d'accroître l'interopérabilité des forces armées ukrainiennes et des forces alliées ;
- réalisation de projets relevant du fonds d'affectation spéciale consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique (C4) ; démantèlement des munitions périmées et des excédents d'armes légères et de petit calibre (voir plus haut, « Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité ») ;
- coopération dans le cadre de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) et de l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) ;
- participation de l'Ukraine à des projets OTAN de défense intelligente : le pays s'est associé à deux projets en 2014, l'un consacré à la protection portuaire et l'autre à la promotion de la féminisation des postes à responsabilités dans les secteurs de la sécurité et de la défense ;
- mise en œuvre du programme d'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) (voir ci-dessus).

## ● **Plans civils d'urgence**

L'OTAN et l'Ukraine ont mis en place une coopération pratique dans le domaine des plans civils d'urgence (PCU) et de la préparation aux catastrophes, qui a débuté en 1997 avec la signature d'un mémorandum d'entente.

C'est dans ce cadre que se réunit chaque année le Groupe conjoint OTAN-Ukraine sur les plans civils d'urgence, composé de représentants de l'OTAN et du Service d'État ukrainien des situations d'urgence, et chargé d'assurer la supervision de la coopération en matière de PCU.

Les régions de l'ouest de l'Ukraine sont souvent touchées par de graves inondations, et les pays de l'OTAN et certains Partenaires ont fourni une aide après les inondations catastrophiques de 1995, 1998 et 2001. La coopération a donc été axée sur l'aide à apporter à l'Ukraine pour qu'elle soit mieux préparée à ce type de situation d'urgence et capable d'en gérer plus efficacement les conséquences. Forte de cette expertise, l'Ukraine a envoyé une unité de sauvetage mobile en Pologne dans le cadre de l'aide apportée en 2010 suite aux inondations ayant frappé ce pays.

Les exercices PPP aident également à l'établissement de plans et de capacités efficaces de réponse aux catastrophes permettant de faire face à d'autres situations d'urgence d'origine naturelle – avalanches ou tremblements de terre –, à des accidents d'origine humaine, ou encore à des attentats terroristes avec déversements de produits toxiques ou d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) : l'Ukraine a accueilli des exercices de ce type en 2000, en 2005 et, dernièrement, en septembre 2015.

Depuis l'éclatement de la crise russo-ukrainienne (voir ci-dessus), l'OTAN a toujours fait preuve d'une solidarité envers l'Ukraine au travers des activités PCU.

- **Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS)**

L'engagement actif de l'Ukraine dans le programme SPS remonte à 1991. Les travaux sont supervisés par le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la coopération scientifique et environnementale. En avril 2014, en réponse à la crise en Ukraine et suite aux directives ministérielles, la coopération pratique dans le secteur des sciences et technologies civiles liées à la sécurité a été renforcée davantage.

Les activités menées en Ukraine dans le cadre du programme SPS visent à répondre à un large éventail de défis de sécurité émergents : elles concernent la lutte contre le terrorisme, les technologies de pointe, la cyberdéfense, la sécurité énergétique, ou encore la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Nombre des activités SPS en cours en Ukraine aident le pays à remédier aux conséquences dommageables de la crise. Le programme SPS joue un rôle important à cet égard en ce sens qu'il engage des scientifiques et des experts des pays de l'Alliance et de l'Ukraine dans une coopération pratique fructueuse, qui permet de créer des réseaux et qui participe au renforcement des capacités du pays.

Depuis 2014, 49 activités SPS au total ont été entamées avec l'Ukraine, ce qui fait de ce pays le premier bénéficiaire du programme. Parmi celles-ci figurent 40 projets de recherche pluriannuels, sept ateliers de recherche avancée et deux cours de haut niveau. De nouveaux projets phares ont été entrepris dans des domaines prioritaires de la coopération avec l'Ukraine, et d'autres idées sont à l'étude.

Parmi les projets phares lancés à l'initiative de l'OTAN, on peut citer :

- le développement d'un système multinational de télémédecine,
- une aide au déminage à but humanitaire en Ukraine,
- l'assainissement d'un site militaire pollué aux hydrocarbures, à Kiev,
- le développement d'un générateur de rayons X de pointe.

Les journées d'information sur le programme SPS qui ont eu lieu en Ukraine en mai 2016 ont permis de faire le bilan de cette vaste coopération. Plus de 75 experts et scientifiques d'Ukraine et de pays de l'OTAN ont présenté les projets susmentionnés et d'autres projets SPS porteurs, mettant particulièrement en lumière certains des travaux de recherche qu'ils mènent grâce aux fonds du programme SPS.

(Plus d'informations sur la coopération avec l'Ukraine dans le cadre du programme SPS).

- **Information du public et communication stratégique**

Il est important que le gouvernement ukrainien et l'Alliance informent la population locale au sujet des relations OTAN-Ukraine et des avantages de la coopération pour le programme de réformes engagé par le pays. Les Alliés coopèrent avec les autorités ukrainiennes pour mieux faire connaître l'OTAN d'aujourd'hui et mieux expliquer les relations OTAN-Ukraine.

Le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, établi à Kiev, est le principal outil de l'OTAN pour l'information du public. Il organise des séminaires, des tables rondes et d'autres activités de communication et coordonne les visites des responsables de l'OTAN en Ukraine et celles de représentants de la société civile ukrainienne au siège de l'OTAN, contribuant ainsi à mettre en lumière les mécanismes qui sous-tendent le partenariat. L'OTAN fournit également des conseils et un soutien financier à l'Ukraine pour l'aider à améliorer ses activités de diplomatie publique, ses relations avec les médias et sa communication stratégique.

L'OTAN aide plus particulièrement le site d'information *Ukraine Crisis Media Centre* et le journal *Kyiv Post* à rendre compte de manière précise et factuelle de ce qui se passe en Crimée occupée et dans l'est de l'Ukraine.

Le 22 septembre 2015, le secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense d'Ukraine, Oleksandr Tourtchynov, et le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, ont signé la feuille de route pour un partenariat dans le domaine de la communication stratégique. L'idée est de structurer et de pérenniser l'aide apportée aux autorités ukrainiennes dans ce domaine au travers de conseils, de formations et d'avis d'experts.

Dans chaque pays partenaire, l'ambassade d'un des États membres de l'OTAN joue le rôle d'ambassade point de contact et sert d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur la mission et les politiques de l'Alliance. Actuellement, l'ambassade point de contact de l'OTAN en Ukraine est l'ambassade de Lituanie.

## Le cadre de la coopération

La Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine de 1997 demeure le texte fondateur des relations OTAN-Ukraine. La Commission OTAN-Ukraine (COU) dirige les activités menées en coopération et constitue un lieu privilégié de consultation entre les Alliés et l'Ukraine sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun. La Déclaration venant en complément de la Charte, signée en 2009, a donné à la COU un rôle central dans l'approfondissement du dialogue politique et de la coopération, l'objectif étant de soutenir le travail de réforme engagé par l'Ukraine. Le principal outil utilisé à cet effet est le programme national annuel (ANP), qui décrit les objectifs de réforme et les plans d'exécution du pays. Il s'articule autour de cinq chapitres, à savoir les questions politiques et économiques, les questions militaires et de défense, les ressources, les questions de sécurité et les questions juridiques.

Les Alliés font chaque année le point sur l'exécution de l'ANP, et les résultats sont présentés à la COU. La responsabilité de l'exécution de ce programme incombe avant tout à l'Ukraine. Au travers du processus ANP, les Alliés encouragent le pays à avancer avec détermination dans le travail de réforme, au service de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'économie de marché. Aider l'Ukraine à opérer une transformation radicale des secteurs de la défense et de la sécurité est une autre priorité.

Des groupes de travail conjoints ont été établis sous les auspices de la COU, afin de faire avancer les travaux dans des domaines bien précis. Deux d'entre eux jouent un rôle particulièrement important : le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative en configuration COU, qui pilote l'élaboration des ANP et prépare les réunions de haut niveau de la COU, et le Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense, qui facilite les consultations et la coopération pratique dans le domaine prioritaire de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.

En février 2014, l'Ukraine a créé une commission pour la coopération entre elle et l'OTAN, placée sous la présidence du vice-premier ministre du pays.

La représentation de l'OTAN en Ukraine soutient la coopération sur le terrain. Elle comprend le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, ouvert en 1997, qui s'occupe de l'information du public sur les activités de l'OTAN et les avantages de la coopération OTAN-Ukraine, et le Bureau de liaison de l'OTAN, créé en 1999, qui facilite la participation de l'Ukraine au programme OTAN du Partenariat pour la paix et l'aide dans la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, en assurant la liaison avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense, le Conseil de sécurité nationale et de défense ainsi qu'avec d'autres organismes publics d'Ukraine.

## Les grandes étapes des relations

**1991** : Immédiatement après avoir obtenu son indépendance à la suite de l'éclatement de l'Union soviétique, l'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA, remplacé en 1997 par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)).

**1994** : L'Ukraine est le premier pays de la Communauté d'États indépendants à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP).

**1996** : Des soldats ukrainiens sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

**Mai 1997** : Ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN.

**Juillet 1997** : Au sommet de Madrid (Espagne), l'OTAN et l'Ukraine signent la Charte de partenariat spécifique, dans laquelle sont énoncés les principes et dispositions régissant le développement des relations OTAN-Ukraine ainsi que les domaines se prêtant aux consultations et à la coopération. Cette charte porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), chargée de mener à bien les travaux.

**1997** : L'Ukraine établit une mission diplomatique auprès de l'OTAN.

**1998** : Création du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR).

**1999** : Ouverture à Kiev du Bureau de liaison de l'OTAN.

**1999** : Déploiement du bataillon polono-ukrainien à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

**Mai 2000** : Le Parlement ukrainien ratifie la Convention sur le statut des forces applicable au PPP.

**Septembre 2000** : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Trans-Carpathia 2000).

**Mai 2002** : Le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN, et à la réunion de la COU tenue à Reykjavik (Islande), les ministres des Affaires étrangères soulignent qu'ils souhaitent porter la relation à un niveau qualitativement nouveau.

**Juillet 2002** : Lancement à Donetsk d'un projet de destruction sans risque de 400 000 mines terrestres.

**Novembre 2002** : Réunis à Prague (République tchèque) en novembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU adoptent le plan d'action OTAN-Ukraine, qui vise à approfondir et à élargir la relation OTAN-Ukraine et à encadrer le travail de réforme de l'Ukraine sur la voie de son intégration euro-atlantique.

**Mars 2004** : Le Parlement ukrainien ratifie l'accord passé avec l'OTAN sur le soutien à fournir par le pays hôte.

**Juin 2004** : L'Ukraine signe avec l'OTAN un accord sur le transport aérien stratégique.

**Automne 2004** : Les Alliés suivent de près l'évolution de la situation politique créée par l'élection présidentielle en Ukraine et la « révolution orange ». Ils soulignent l'importance de respecter le principe d'élections libres et régulières, et ils ajournent la réunion ministérielle de la COU prévue pour décembre.

**Février 2005** : Les Alliés invitent le nouveau président, Viktor Iouchtchenko, à une réunion au sommet, au siège de l'OTAN. Ils expriment leur appui à son ambitieux plan de réformes et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.

**Avril 2005** : Réunis à Vilnius (Lituanie), les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU lancent un « dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion » et un ensemble de mesures à court terme visant à renforcer le soutien des réformes clés.

**Septembre 2005** : Une série de discussions entre experts est lancée dans le cadre du dialogue intensifié.

**Octobre 2005** : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Joint Assistance 2005).

**Octobre 2005** : Le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Kiev pour débattre du dialogue intensifié avec les ministres ukrainiens des Affaires étrangères et de la Défense.

**Février 2006** : Un centre de reconversion et de réinsertion est inauguré à Khmelnytskyi.

**Mars 2006** : Le secrétaire général de l'OTAN salue la tenue d'élections législatives libres et régulières, voyant là une contribution à la consolidation de la démocratie en Ukraine.

**Juin 2006** : Un contrat est signé pour le lancement d'un projet visant la destruction, sur une douzaine d'années, de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, 1,5 million d'armes de petit calibre et 1 000 systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS).

**Septembre 2006** : À l'occasion d'une visite à l'OTAN, le premier ministre ukrainien, Viktor Ianoukovitch, rassure les Alliés sur l'engagement de son pays à l'égard de la coopération en cours avec l'OTAN. Il déclare toutefois que la population ukrainienne n'est pas encore prête à envisager la possibilité d'une adhésion à l'OTAN.

**Octobre 2006** : Le Parlement ukrainien ratifie l'accord sur le transport aérien stratégique.

**Juin 2007** : L'Ukraine déploie un premier navire à l'appui d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée. Un second déploiement suit à l'automne.

**2007** : L'Ukraine envoie du personnel médical en Afghanistan, auprès d'une équipe de reconstruction provinciale (PRT).

**Avril 2008** : Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance conviennent que l'Ukraine deviendra membre de l'OTAN dans l'avenir.

**2008** : L'Ukraine déploie deux navires à l'appui de l'opération Active Endeavour : l'un en été, l'autre en automne.

**Décembre 2008** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU décident de renforcer les possibilités de soutenir l'Ukraine dans les efforts qu'elle déploie pour satisfaire aux exigences liées à l'adhésion et à l'établissement d'un programme national annuel (ANP).

**Avril 2009** : L'Ukraine signe un accord de transit pour l'approvisionnement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

**21 août 2009** : Une « Déclaration venant en complément de la Charte de partenariat spécifique entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine » est signée pour donner suite aux décisions prises au sommet de Bucarest et à la réunion des ministres des Affaires étrangères de décembre 2008.

**Février 2010** : Le nouveau gouvernement ukrainien, dirigé par le président Viktor Ianoukovitch, décide de poursuivre la coopération avec l'OTAN. Il supprime toutefois de son programme l'adhésion à l'Alliance.

**Mai 2010** : Un mémorandum d'entente relatif à « l'échange de données sur la situation aérienne » (ASDE) est signé dans le but de prévenir les conflits dans l'espace aérien en limitant les risques d'incidents transfrontaliers et en optimisant les réponses à apporter aux situations de type « Renegade » que peuvent connaître les aéronefs civils.

**Novembre 2010** : L'Ukraine déploie un navire à l'appui de l'opération Active Endeavour.

**Avril 2011** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU, réunis à Berlin, réaffirment le caractère spécifique de leur partenariat et conviennent de développer les activités de coopération pratique.

**Mai 2012** : Le président Ianoukovitch se rend au sommet de l'OTAN à Chicago pour une réunion avec ses homologues des pays fournissant des troupes à la FIAS.

**Novembre 2012** : L'OTAN met en place le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) avec l'Ukraine en réponse à une demande du ministre ukrainien de la Défense.

**Février 2013** : Les ministres de la Défense des pays de la COU conviennent de renforcer la coopération OTAN-Ukraine : ils se mettent d'accord sur une série de priorités destinées à guider la coopération au cours des cinq années à venir, notamment pour les entraînements et les exercices ; le projet de reconversion des militaires dégagés des cadres en Ukraine est reconduit ; des discussions ont lieu au sujet du développement d'un nouveau projet de neutralisation des sources radioactives présentes sur

d'anciens sites militaires soviétiques ; l'Ukraine devient le premier pays partenaire à contribuer à l'opération Ocean Shield, par laquelle l'OTAN lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

**Mars 2014** : L'OTAN exhorte la Russie à engager une désescalade alors qu'un pseudo-référendum est organisé en Crimée et que des forces armées russes sont utilisées sur le territoire ukrainien. Compte tenu de la menace pesant sur son indépendance et son intégrité territoriale, l'Ukraine invoque une disposition de la Déclaration de 2009 venant en complément de la Charte OTAN-Ukraine et demande la tenue d'une réunion de la COU. Les Alliés déclarent qu'ils ne reconnaissent et ne reconnaîtront pas l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie.

**Avril et juin 2014** : Lors des réunions ministérielles tenues au printemps et à l'été, l'OTAN arrête des mesures d'aide concrètes pour renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer elle-même sa sécurité. Plusieurs de ces mesures, axées sur l'immédiat et le court terme, sont destinées à aider l'Ukraine à faire face au conflit en cours, tandis que d'autres, axées sur le plus long terme, visent le renforcement des capacités ainsi qu'une profonde réforme des forces armées et du secteur de la sécurité.

**3 septembre 2014** : L'OTAN organise une conférence sur l'industrie de défense de l'Ukraine en marge du Salon international de l'industrie de défense (MSPO), qui se déroule à Kielce (Pologne).

**4-5 septembre 2014** : Au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'Alliance s'entretiennent avec le président ukrainien, Petro Porochenko, réaffirmant leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamnant à nouveau les agissements de la Russie ; ils s'engagent à intensifier les consultations stratégiques dans le cadre de la COU et à renforcer encore leur soutien à l'Ukraine.

**2 décembre 2014** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU se réunissent pour examiner les développements intervenus en Ukraine et faire le point sur les travaux réalisés conjointement depuis le sommet du pays de Galles.

**15 décembre 2014** : Le premier ministre ukrainien, Arseniï Iatseniouk, effectue une visite au siège de l'OTAN pour s'y entretenir avec le secrétaire général de l'Organisation, Jens Stoltenberg, de l'action de l'Alliance en faveur du gouvernement ukrainien. M. Stoltenberg déclare à cette occasion que l'OTAN sera aux côtés du pays pour l'aider à atteindre l'objectif d'une Ukraine souveraine et stable, fermement attachée à la démocratie et à l'état de droit.

**29 décembre 2014** : Le président ukrainien, Petro Porochenko, promulgue une loi qui met fin au statut « hors bloc » du pays et annonce que l'Ukraine va entamer un processus devant lui permettre de répondre aux critères fixés pour l'adhésion à l'OTAN et d'intégrer l'espace de sécurité euro-atlantique. Il indique également qu'un référendum serait organisé si son pays devait se porter candidat à l'adhésion à l'Alliance.

**Janvier 2015**: Suite à l'achèvement, en décembre 2014, de l'opération de la FIAS en Afghanistan, l'Ukraine commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (Resolute Support) consistant à dispenser formation, conseils et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

**29 janvier 2015** : Lors d'un entretien avec le ministre ukrainien des Affaires étrangères, Pavlo Klimkine, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, exprime sa préoccupation face à la récente escalade de la violence dans le pays et déclare que l'Alliance continuera d'apporter un ferme soutien politique et pratique à l'Ukraine.

**24 avril 2015** : L'Agence OTAN d'information et de communication et l'Ukraine signent un accord visant à faciliter la mise en place du fonds d'affectation spéciale consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique, qui fait partie d'un ensemble de mesures de soutien offertes à l'Ukraine par l'Organisation en réaction à la crise avec la Russie. Une fois ratifié, cet accord permettra par ailleurs de renforcer encore la coopération sur le plan technique.

**28 avril 2015** : L'Agence OTAN de soutien signe avec l'Ukraine un accord instituant un cadre formel pour la mise en place de deux fonds d'affectation spéciale, l'un consacré à la logistique et à la normalisation et l'autre à la réadaptation médicale.

**13 mai 2015** : Réunis à Antalya (Turquie), les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU réaffirment soutenir avec détermination la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, engagent la Russie à revenir sur l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée, se félicitent de la signature, le 12 février 2015, du Paquet de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk et encouragent l'Ukraine à poursuivre les réformes.

**21-25 septembre 2015** : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice sur le terrain consacré à la gestion des conséquences ; cet exercice de grande envergure, qui a lieu dans la région de Lviv, est organisé conjointement par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe et le Service d'État des situations d'urgence d'Ukraine. Le secrétaire général de l'OTAN et le président ukrainien en donnent le coup d'envoi.

**22 septembre 2015** : En visite à Kiev, le secrétaire général de l'OTAN s'adresse au Conseil de sécurité nationale et de défense et s'entretient avec des membres éminents du gouvernement et avec le président du Parlement. Des accords sont signés : l'un officialise le statut diplomatique de la représentation de l'OTAN en Ukraine, un autre porte sur l'octroi d'un soutien au pays dans le domaine de la communication stratégique et un autre encore prévoit le renforcement de la coopération technique en matière de défense.

**2 décembre 2015** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN rencontrent leur homologue ukrainien, Pavlo Klimkine, pour faire le point sur l'aide fournie par l'Organisation à l'Ukraine et sur la sécurité dans le pays. Le secrétaire général déclare à cette occasion que l'OTAN est déterminée à œuvrer à un règlement pacifique et diplomatique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Il prévient qu'en dépit des progrès accomplis, « *le risque d'un regain de violence est bien réel* », faisant observer que les séparatistes soutenus par la Russie doivent encore procéder au retrait de leurs troupes et de leurs équipements, et que l'Ukraine n'est pas en mesure de rétablir le contrôle de sa frontière.

**17 décembre 2015** : Le président ukrainien, Petro Porochenko, se rend au siège de l'OTAN pour s'entretenir avec le secrétaire général, Jens Stoltenberg, des projets de coopération entre l'OTAN et l'Ukraine pour 2016.

**8 mars 2016** : Le ministre de la Défense, Stepan Poltorak, participe à une réunion de la COU à Bruxelles et rend compte de l'avancement de la réforme de la défense en Ukraine.

**15 juin 2016** : Les ministres de la Défense décident d'étoffer le soutien de l'OTAN à l'Ukraine par un ensemble complet de mesures d'assistance qui vise à aider l'Ukraine à renforcer son dispositif de défense au moyen de structures de sécurité plus robustes. Ils ont un échange de vues avec leur homologue ukrainien, Stepan Poltorak, sur la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et sur l'avancement des réformes gouvernementales.

## Relations avec la Finlande

L'OTAN et la Finlande collaborent activement dans des opérations de paix et de sécurité, et elles ont mis en place une coopération pratique dans de nombreux autres domaines, dont la formation et l'entraînement ainsi que le développement des capacités militaires.



### Points principaux

- La coopération de la Finlande avec l'OTAN s'appuie sur la politique de non-alignement militaire que le pays applique depuis longtemps, et sur un solide consensus politique national.
- Cette coopération s'est renforcée au fil des ans, depuis que la Finlande a rejoint le programme de partenariat pour la paix de l'OTAN, en 1994, et qu'elle est devenue membre du Conseil de partenariat euro-atlantique, en 1997.
- La Finlande, qui compte parmi les partenaires les plus actifs de l'Alliance, apporte une contribution précieuse aux opérations et missions dirigées par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan. Elle figure parmi les cinq pays partenaires bénéficiant de « nouvelles opportunités » pour le dialogue et la coopération avec l'OTAN.
- Une priorité importante en matière de coopération consiste à mettre au point des capacités et à préserver l'aptitude des forces armées finlandaises à travailler avec celles des pays de l'OTAN et des autres pays partenaires dans le cadre d'opérations multinationales de soutien de la paix.
- Dans le contexte de sécurité actuel, avec des préoccupations accrues concernant les activités militaires de la Russie, l'OTAN renforce sa coopération avec la Finlande et la Suède dans la région de la Baltique.
- Le rôle de la Finlande dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est très apprécié, tout comme son soutien à plusieurs projets sur fonds d'affectation spéciale gérés par l'OTAN visant à promouvoir la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité dans les pays partenaires.
- La Finlande appuie activement la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.



## Pour en savoir plus

### Les principaux domaines de coopération

#### ● La coopération dans le domaine de la sécurité

La Finlande est l'un des cinq pays partenaires bénéficiant du programme « nouvelles opportunités » (EOP) qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation d'autres objectifs de l'Alliance. À ce titre, elle se voit offrir de nouvelles opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

Dans le contexte de sécurité actuel, avec des préoccupations accrues concernant les activités militaires de la Russie, l'OTAN renforce sa coopération avec la Finlande et la Suède. Intensification des échanges d'informations sur la guerre hybride, coordination des entraînements et des exercices et développement d'une meilleure connaissance de la situation interarmées, tels sont les mécanismes mis en œuvre pour faire face aux menaces communes et mettre au point des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur la manière d'inclure ces deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée, et des consultations régulières ont lieu sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

De plus, lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles en septembre 2014, la Finlande et la Suède ont signé un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire fournie en temps de paix, de crise ou de guerre aux forces alliées stationnées, ou en transit, sur leur territoire. Le document a été ratifié par le parlement finlandais en 2015.

Depuis 2002, des soldats finlandais opèrent aux côtés des forces de l'Alliance en Afghanistan – d'abord dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dont la mission s'est achevée fin 2014, et aujourd'hui dans le cadre de la mission de suivi Resolute Support, qui vise à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Depuis 2007, la Finlande a versé plus de 9,4 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale consacré à l'armée nationale afghane. Elle a également contribué à un projet de formation de personnels de lutte antidrogue d'Afghanistan et d'autres pays partenaires d'Asie centrale, projet mené sous les auspices du Conseil OTAN-Russie.

Les forces finlandaises ont joué un rôle important pour ce qui est de garantir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Des soldats finlandais travaillent actuellement avec la Force pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN et, par le passé, la Finlande a mis un bataillon à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

La Finlande a commencé à participer à la NRF en 2012 et a pris part à l'exercice Steadfast Jazz en novembre 2013, exercice qui visait, entre autres, à tester les différents éléments de la prochaine rotation de la NRF. La participation à une opération particulière de la NRF nécessite une décision souveraine de la Finlande.

Les membres de l'Alliance apprécient grandement le rôle que la Finlande joue dans la formation des forces des pays partenaires, en particulier pour le maintien de la paix. En juillet 2001, l'OTAN a officiellement reconnu le Centre international des forces de défense finlandaises (FINCENT) de Tuusula comme centre d'entraînement du Partenariat pour la paix (PPP). Ce centre offre une formation à la gestion de crise militaire pour le personnel des organisations internationales comme l'OTAN, l'ONU et l'Union européenne (UE).

Par ailleurs, le pays participe régulièrement à des exercices OTAN et PPP. Il a notamment déclaré comme étant potentiellement disponibles pour des exercices et des opérations un régiment renforcé d'infanterie mécanisée, une unité de génie de combat, un chasseur de mines côtier et quelques avions à voilure fixe.

La Finlande joue un rôle actif dans un certain nombre de projets multinationaux de développement capacitaire. Elle a rejoint le programme de transport aérien stratégique (SAC), participant aux côtés de la Suède et de plusieurs pays de l'Alliance à l'exploitation de trois avions-cargos C-17 basés en Hongrie. Une autre initiative dans ce domaine, à savoir la solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS), prévoit l'affrètement d'avions de transport Antonov russes et ukrainiens.

Le pays travaille aussi avec l'OTAN sur un projet de développement d'une capacité multinationale de cyberdéfense, qui aura vocation à améliorer les moyens de partage des informations techniques et à promouvoir la sensibilisation aux menaces et aux attaques. Il participe également à la création d'un QG interarmées multinational en Allemagne, d'un système de protection des ports et d'un système déployable pour la surveillance des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. La Finlande est membre du Centre de coordination des mouvements Europe, et elle prend part au système d'échange de services de transport aérien et de ravitaillement en vol (ATARES) ainsi qu'à l'échange de données sur la situation aérienne.

Les liens étroits que la Finlande entretient avec ses voisins – la Norvège, le Danemark et la Suède – ont débouché sur la mise en place de la Coopération nordique de défense (NORDEF), nouveau moyen concret et efficace pour des États partageant les mêmes conceptions de contribuer à la sécurité régionale et internationale. Dans le cas de la Finlande, cette activité est menée en parallèle avec le Groupement tactique nordique.

## ● Réforme du secteur de la défense et de la sécurité

La Finlande participe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP depuis 1995 ; couplée à la participation au concept de capacités opérationnelles (OCC), cette participation influe sur sa planification et sur ses activités. Au travers de ces différents cadres, la coopération vise, d'une part, à améliorer l'aptitude du pays à participer à des opérations de soutien de la paix, et, d'autre part, à permettre aux pays de l'Alliance et à d'autres partenaires de bénéficier de l'expertise finlandaise.

La Finlande a élaboré un nouveau concept de gestion de crise, qui sert de base à un nouveau type de pool national de forces pour les opérations de gestion de crise. Ces forces devraient toutes faire l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme d'évaluation et de retour d'information de l'OCC d'ici fin 2016.

La Finlande participe à l'élaboration du concept de groupement tactique de l'UE. De plus, elle coopère avec l'Estonie, la Norvège et la Suède, entre autres, à la mise en place d'une force multinationale de réaction rapide pour les opérations de soutien de la paix dirigées par l'UE.

Elle soutient activement les projets relevant de fonds d'affectation spéciale dans d'autres pays partenaires et a jusqu'à présent contribué à une dizaine de ces projets. Actuellement, elle soutient un projet portant sur le reconditionnement, la centralisation et la destruction de substances chimiques en République de Moldova, un projet de gestion des stocks de munitions au Tadjikistan, le programme pour le développement de l'intégrité, et un projet visant à offrir davantage de possibilités aux femmes de servir dans les forces armées jordaniennes.

## ● Les plans civils d'urgence

Les plans civils d'urgence constituent un domaine majeur de coopération bilatérale. Le but est que la Finlande et les Alliés puissent coopérer pour s'apporter un soutien mutuel face aux conséquences d'une catastrophe ou d'un incident majeur dans la zone euro-atlantique. Il peut s'agir de faire face aux conséquences d'un incident impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, ou encore de mener des opérations d'aide humanitaire en cas de catastrophe. Dans cette optique, une liste des ressources civiles de la Finlande a été établie avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). La Finlande dispense également aux Alliés et aux pays partenaires d'utiles formations aux situations d'urgence dans le domaine civil.

## ● La science et l'environnement

Dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), des scientifiques finlandais ont participé à de nombreux séminaires et ateliers de recherche avancée sur un large éventail de sujets. Parmi les thèmes abordés, on peut citer la sécurité des frontières et la lutte contre le terrorisme, la sécurité environnementale dans les ports et les régions côtières, et la biodépollution des sols contaminés.

## ■ Le cadre de la coopération

Un programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui est approuvé par les deux parties pour une période de deux ans, définit le programme de coopération entre la Finlande et l'OTAN. Les principaux domaines de coopération sont notamment la sécurité et le maintien de la paix, la gestion de crise et les plans civils d'urgence.

Au travers du programme du Partenariat pour la paix (PPP), la Finlande cherche à développer et à améliorer l'interopérabilité de ses forces avec celles de l'OTAN grâce à divers instruments et mécanismes prévus par le PPP. La Finlande a adhéré au programme du PPP dès son lancement, en 1994.

## ■ Les grandes étapes des relations

**1994** : La Finlande rejoint le Partenariat pour la paix (PPP).

**1995** : La Finlande s'associe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

**1996** : La Finlande met des troupes à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

**1997** : La Finlande adhère au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) qui vient d'être créé.

**1999** : Des troupes finlandaises participent à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).

**2001** : Le Centre international des forces de défense finlandaises de Tuusula devient un centre d'entraînement PPP.

**2002** : Des troupes finlandaises intègrent la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

**2008** : En juin, la Finlande organise l'exercice Uusimaa de gestion de crise dans le domaine civil.

**2009** : La Finlande et l'Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (Agence des C3 de l'OTAN) – désormais connue sous le nom d'Agence OTAN d'information et de communication ou NCIA – signent un mémorandum d'entente pour une coopération mutuelle dans des domaines technologiques clés du secteur de la défense.

**2011** : Suite à la signature d'un accord en octobre, des hauts responsables finlandais se rendent à l'Agence des C3 de l'OTAN (aujourd'hui appelée NCIA) en novembre pour examiner en détail un programme de travail pluriannuel de coopération sur les technologies de pointe.

**Mars 2012** : Des avions de chasse finlandais prennent part à un exercice OTAN mené au-dessus de la région de la Baltique pour mettre en pratique des techniques de police du ciel.

**Novembre 2012** : La Finlande prend part à l'exercice Steadfast Juncture, un exercice organisé sur la base aérienne d'Amari, en Estonie, axé sur le commandement et le contrôle d'une opération fictive de réponse aux crises faisant intervenir la Force de réaction de l'OTAN ; elle participe également à l'exercice d'application des procédures Cyber Coalition, axé sur les capacités de cyberdéfense.

**15 novembre 2012** : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend à Helsinki

**Novembre 2013** : La Finlande participe à l'exercice Steadfast Jazz.

**Février 2014** : La Finlande et la Suède participent à Iceland Air Meet 2014 sous le commandement de la Norvège, qui a déployé des moyens en Islande pour l'exécution de la mission de l'OTAN visant à fournir des capacités aéroportées de surveillance et d'interception devant répondre aux besoins de préparation de l'Islande en temps de paix.

**Septembre 2014** : Au sommet du pays de Galles, la Finlande est désignée parmi les cinq pays qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir de nouvelles opportunités dialogue et de coopération avec les Alliés. Tout comme la Suède, la Finlande signe un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire fournie en temps de paix, de crise ou de guerre aux forces alliées stationnées, ou en transit, sur leur territoire.

**Janvier 2015** : Après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Finlande commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support »), qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

**Février 2015** : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, rencontre le président finlandais, Sauli Niinistö, en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité.

**5 mars 2015** : Le secrétaire général de l'OTAN se rend en Finlande pour des entretiens avec le premier ministre, Alexander Stubb, le ministre des Affaires étrangères, Erkki Tuomioja, le ministre de la Défense, Carl Haglund, ainsi que le président du Parlement, Eero Heinäluoma.

**1<sup>er</sup> décembre 2015** : Le secrétaire général s'entretient avec la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, ainsi qu'avec le vice-premier ministre et ministre finlandais des Affaires étrangères, Timo Soini, en marge de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN tenue à Bruxelles. Ils discutent des travaux entrepris pour développer les échanges d'informations, notamment sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et une meilleure connaissance commune de la situation pour aider l'OTAN, la Finlande et la Suède à faire face plus efficacement aux menaces communes et à mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur la manière d'inclure ces deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN renforcée, et des consultations régulières ont lieu sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

**20 avril 2016** : La Finlande participe à deux journées d'exercices aériens dans la région de la Baltique aux côtés des forces aériennes des pays de l'OTAN et des pays partenaires pour tester les procédures d'urgence et renforcer la coopération.

**25-26 avril 2016** : Le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Petr Pavel, se rend en Finlande pour rencontrer le président, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et le chef d'état-major de la défense et discuter avec eux de la sécurité régionale ainsi que de la coopération militaire et de l'interopérabilité entre l'OTAN et la Finlande.

**19-20 mai 2016** : Le ministre finlandais des Affaires étrangères participe à une réunion avec ses homologues des pays de l'OTAN sur la coopération entre l'OTAN et l'UE.

## Relations avec la Géorgie

La Géorgie aspire à l'adhésion à l'Alliance. Elle contribue activement aux opérations dirigées par l'OTAN, et elle coopère avec les pays alliés et les autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines. La coopération vise en priorité le soutien aux efforts de réforme de la Géorgie et à son objectif d'intégration dans les institutions euro-atlantiques.



À l'occasion d'une visite effectuée en Géorgie en août 2015, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, a inauguré le Centre conjoint OTAN-Géorgie de formation et d'évaluation dans les installations militaires de Krtsanisi.

### Points principaux

- Les relations ont débuté lorsque, peu après avoir recouvré son indépendance en 1991, la Géorgie a adhéré au Conseil de coopération nord-atlantique (1992) et au Partenariat pour la paix (1994).
- Le dialogue et la coopération se sont approfondis après la « révolution des roses » de 2003, lorsque le nouveau gouvernement s'est résolument lancé sur la voie de réformes plus ambitieuses.
- Au sommet de Bucarest en 2008, les dirigeants des pays alliés ont décidé que la Géorgie deviendrait membre de l'OTAN pourvu qu'elle réponde à toutes les exigences requises – décision confirmée aux sommets de l'OTAN tenus en 2009, 2010, 2012 et 2014.
- Dans le prolongement de la crise d'août 2008 avec la Russie, les Alliés continuent de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et d'appeler la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants.
- La Commission OTAN-Géorgie (COG) offre un cadre pour un dialogue politique et une coopération étroite à l'appui des efforts de réforme du pays et de ses aspirations euro-atlantiques.
- Au sommet du pays de Galles en septembre 2014, un paquet substantiel de mesures a été lancé pour renforcer l'aptitude de la Géorgie à se défendre et aider le pays à avancer dans sa préparation en vue de l'adhésion.
- La Géorgie apporte un soutien apprécié aux opérations dirigées par l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan, ainsi qu'à l'opération de surveillance maritime menée en Méditerranée à des fins de lutte contre le terrorisme.

## Pour en savoir plus

### Principaux domaines de coopération

#### ● La coopération dans le domaine de la sécurité

Grâce à sa participation régulière à des entraînements et à des exercices du Partenariat pour la paix (PPP), la Géorgie est en mesure de contribuer activement à la sécurité euro-atlantique en apportant son appui à des opérations dirigées par l'OTAN.

Des soldats géorgiens ont travaillé aux côtés de soldats de l'OTAN dans le cadre de l'opération de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) de 1999 à 2008, au sein d'une unité de la taille d'une compagnie, intégrée dans une brigade allemande, et d'un peloton d'infanterie incorporé à un bataillon turc.

La Géorgie a été, parmi les pays non OTAN, l'un des plus gros fournisseurs de troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui a achevé sa mission en Afghanistan en décembre 2014. À l'heure actuelle, elle compte parmi les principaux contributeurs de « Resolute Support » – mission de suivi dirigée par l'OTAN visant à dispenser formation, conseil et assistance aux forces afghanes. En outre, la Géorgie continue de servir de pays de transit pour l'approvisionnement des forces déployées en Afghanistan. Le gouvernement géorgien s'est par ailleurs engagé à fournir un soutien financier pour le développement ultérieur des forces de sécurité nationales afghanes.

La Géorgie participe, essentiellement au travers de l'échange de renseignements, à l'opération de surveillance maritime que l'OTAN mène en Méditerranée à des fins de lutte contre le terrorisme, « Active Endeavour ».

De plus, la Géorgie contribue à la rotation 2015 de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et devrait en principe continuer de contribuer à la NRF au cours des prochaines années.

Elle possède aussi un site d'entraînement en montagne accrédité en tant que centre de formation et d'entraînement du Partenariat et offrant des stages et des formations aux pays alliés et aux autres pays partenaires.

Au sommet du pays de Galles en 2014, l'OTAN a adopté une initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires afin de garantir le maintien et le renforcement de l'expérience acquise par les Alliés et par les partenaires grâce à une collaboration de plus d'une décennie en Afghanistan. Dans le cadre de cette initiative, la Géorgie a été invitée à participer à la plateforme d'interopérabilité qui rassemble les Alliés et 24 pays partenaires actifs dans des opérations de l'OTAN. La Géorgie a en outre été désignée parmi les cinq pays qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

#### ● La réforme du secteur de la défense et de la sécurité

L'OTAN soutient le vaste processus de réformes démocratiques et institutionnelles entrepris par la Géorgie. Dans le domaine de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, en particulier, l'OTAN et ses membres possèdent une expérience considérable, dont la Géorgie peut tirer parti.

Une impulsion significative a été donnée à la coopération dans ce domaine lors du sommet du pays de Galles en 2014, où les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné un paquet substantiel de mesures pour la Géorgie portant notamment sur le renforcement des capacités de défense, la formation, les exercices, le renforcement de la liaison, et des opportunités nouvelles de développement de l'interopérabilité avec les forces alliées. Ces mesures visent à renforcer l'aptitude de la Géorgie à se défendre et à aider le pays à avancer dans sa préparation en vue de l'adhésion à l'OTAN.

Dans le cadre de ce paquet, le ministère de la Défense et l'état-major général géorgiens se voient dispenser davantage de conseils de niveau stratégique. Une équipe centrale de conseillers est intégrée

au sein du ministère de la Défense et complétée par des experts dans plus d'une dizaine de domaines de travail spécifiques. En outre, un centre conjoint de formation et d'évaluation a été mis en place avec la Géorgie ; il est destiné à accueillir des activités d'entraînement réel ou simulé et de certification d'unités militaires de pays alliés et partenaires. Des exercices OTAN ouverts aux partenaires se tiendront périodiquement en Géorgie. Une école pour le renforcement des institutions de défense sera mise sur pied, l'objectif étant de tirer parti de l'expérience acquise par la Géorgie en matière de réformes.

La participation de la Géorgie au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP depuis 1999 a contribué à développer l'aptitude de ses forces à travailler avec l'OTAN et permet également de fixer des objectifs de planification, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de réforme de la sécurité dans plusieurs domaines. Le soutien de l'OTAN a par exemple permis à la Géorgie de créer des unités déployables (conformes aux normes OTAN) qui sont interopérables avec les forces alliées. Les objectifs de la Géorgie en matière de réforme de la défense fixés dans le cadre du PARP ont facilité l'amélioration de la gestion financière au ministère de la Défense, contribué à la réforme de la structure du renseignement des forces armées, et permis la conduite d'une revue de défense stratégique crédible.

Une priorité majeure pour la Géorgie consiste à assurer le contrôle démocratique de ses forces armées, et notamment à assurer un contrôle judiciaire efficace et à mettre en place des dispositifs de commandement et de contrôle appropriés dans le secteur de la défense.

L'amélioration de la formation et de l'entraînement est également essentielle pour les efforts de réforme de la Géorgie. L'OTAN mène un programme sur mesure destiné à la Géorgie – le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) –, avec le soutien du Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP, des centres de formation et d'entraînement des partenariats, et des établissements de défense des pays alliés.

L'OTAN et la Géorgie ont lancé en 2009 un programme de perfectionnement professionnel (PDP) du personnel civil du ministère de la Défense et d'autres institutions de sécurité. Ce programme assure une formation visant à renforcer la capacité de contrôle et de gestion démocratiques au sein du ministère de la Défense ainsi que d'autres institutions du secteur de la sécurité. La formation théorique et pratique proposée dans le cadre du PDP est étroitement alignée sur les objectifs de réforme de la Géorgie en matière de défense et de sécurité. Les priorités actuelles consistent à soutenir la réforme de la fonction publique géorgienne et à renforcer les capacités propres du pays à assurer la formation du personnel civil du secteur de la sécurité.

La Géorgie participe également au programme pour le développement de l'intégrité, qui apporte aide pratique et conseils pour le renforcement de l'intégrité, de la redevabilité et de la transparence dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Un autre axe de coopération important consiste à soutenir des projets de démilitarisation en Géorgie grâce à des fonds d'affectation spéciale du Partenariat, qui permettent à différents pays alliés et partenaires de fournir un soutien financier à des projets clés sur une base volontaire. Au fil des ans, plusieurs projets de ce type ont contribué à résoudre les problèmes liés aux stocks d'armes et de munitions excédentaires et obsolètes et favorisé l'élimination de ces stocks en toute sécurité. Un projet en cours contribue à éliminer les mines et les munitions non explosées du dépôt de munitions de Skra.

## ● Les plans civils d'urgence

La Géorgie améliore ses capacités nationales d'intervention et de gestion des catastrophes dans le domaine civil en coopérant avec l'OTAN et en participant à des activités organisées par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Celui-ci a aidé à coordonner la livraison de centaines de tonnes de matériel de secours en Géorgie au lendemain du conflit d'août 2008. Il a également coordonné l'aide à la Géorgie en 2005, lorsque le pays a connu l'une des pires inondations de son histoire, en 2006, lorsque des incendies de forêt ont ravagé le sud du pays, et en 2009, après un séisme de grande ampleur.

La Géorgie elle-même a accueilli dans la ville de Roustavi, en septembre 2012, un exercice de grande envergure sur le terrain consacré à la gestion des conséquences, qui était organisé par l'EADRCC en coopération avec le Département Gestion des situations d'urgence du ministère géorgien de l'Intérieur.

## ● **Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité**

Depuis 1994, la Géorgie participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), qui permet une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun en vue de renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires. En appuyant des projets multinationaux, en particulier des activités d'envergure régionale, ce programme vise à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à développer la prévision et la détection précoce pour la prévention des catastrophes et des crises.

Aujourd'hui, des scientifiques et des experts géorgiens participent aux travaux menés sur des questions de sécurité très diverses, comme la sécurité énergétique, la cyberdéfense, le soutien aux opérations dirigées par l'OTAN et les technologies avancées (y compris les nanotechnologies). Un projet SPS pluriannuel récemment approuvé étudie par exemple les risques pour les infrastructures énergétiques d'Inguri en Géorgie, et des experts géorgiens ont apporté une contribution à un stage pratique de formation à la cyberdéfense grâce à leur expérience et à leur expertise. Le programme SPS s'emploie en outre à promouvoir les synergies régionales, et la Géorgie a accueilli en 2015 un stage de formation sur les solutions en coopération aux problèmes de sécurité cruciaux dans la région de la mer Noire. (Pour de plus amples informations sur la coopération en cours avec la Géorgie, voir [Programme SPS](#))

## ● **L'information du public**

Le bureau de liaison de l'OTAN mène des programmes de diplomatie publique en Géorgie à l'appui de l'action du gouvernement géorgien visant à informer le public sur l'OTAN et en coopération avec des collectivités publiques et des organisations non gouvernementales locales. Parmi les activités menées figurent des séminaires, des conférences et des ateliers. Des « semaines de l'OTAN » et des cours d'été sont organisés chaque année pour établir le dialogue avec les jeunes.

Des groupes de leaders d'opinion géorgiens sont régulièrement invités au siège de l'OTAN et au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), où ils entendent des exposés sur l'Alliance ; par ailleurs, des responsables de l'OTAN se rendent régulièrement en Géorgie pour prendre la parole lors d'événements publics. De hauts responsables de l'OTAN – dont le secrétaire général et son représentant spécial pour le Caucase et l'Asie centrale – s'y rendent régulièrement aussi pour y avoir des consultations de haut niveau. Les représentants permanents auprès du Conseil de l'Atlantique Nord – la principale instance politique décisionnelle de l'OTAN – ont effectué une visite dans le pays en septembre 2008 (au lendemain de la crise géorgienne), puis en novembre 2011, et aussi en juin 2013. Dans chaque pays partenaire, l'ambassade de l'un des États membres de l'OTAN sert de point de contact ainsi que d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur le rôle et les politiques de l'Alliance. Actuellement, l'ambassade point de contact de l'OTAN en Géorgie est celle de la Roumanie.

Les services du ministre d'État à l'Intégration européenne et euro-atlantique ont mis en place un centre d'information sur l'OTAN, qui dispose d'un bureau principal à Tbilissi et de plusieurs antennes. Ce centre travaille en coopération étroite avec la Division Diplomatie publique de l'OTAN et avec le Bureau de liaison de l'OTAN en Géorgie et constitue un outil important pour ce qui est de faire mieux connaître l'Alliance au grand public dans le pays.

## ■ **Réponse à la crise géorgienne**

Lors d'une réunion d'urgence du Conseil de l'Atlantique Nord, le 19 août 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont appelé de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ils ont déploré l'usage de la force, celle-ci n'étant pas conforme aux engagements en matière de règlement pacifique des conflits pris à la fois par la Géorgie et par la Russie dans le cadre du Partenariat pour la paix



et d'autres accords internationaux. Les Alliés ont exprimé des préoccupations particulières concernant l'action militaire disproportionnée menée par Moscou, action incompatible avec son rôle de maintien de la paix dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, et ils ont appelé la Russie à retirer immédiatement ses troupes des zones qu'elle était censée quitter en vertu de l'accord en six points conclu grâce aux efforts de l'Union européenne.

À la demande de la Géorgie, les Alliés ont décidé de lui apporter soutien dans un certain nombre de domaines, notamment en l'aidant à évaluer les dégâts causés aux infrastructures civiles ainsi que l'état du ministère de la Défense et des forces armées, en contribuant au rétablissement du système de contrôle de la circulation aérienne, et en lui donnant des conseils en matière de cybersécurité.

Le 27 août 2008, le Conseil de l'Atlantique Nord a condamné la décision prise par la Russie de reconnaître les régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie en tant qu'États indépendants, et il a appelé la Russie à revenir sur cette décision.

Les Alliés continuent de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'OTAN ne reconnaît pas les élections organisées depuis lors dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, et elle a déclaré que leur tenue ne contribuait pas à un règlement pacifique et durable. Elle ne reconnaît pas non plus les soi-disant traités signés entre la Russie et les régions séparatistes.

Les Alliés saluent les efforts déployés par la Géorgie pour tenter de résoudre les crises avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie par des moyens pacifiques. Ils soutiennent résolument l'actuelle stratégie géorgienne de dialogue avec les deux régions séparatistes, qui prévoit une ligne de conduite constructive, consistant à promouvoir les liens économiques et les contacts entre personnes pour instaurer la confiance.

Les Alliés se félicitent aussi des mesures unilatérales prises par la Géorgie à l'égard de la Russie ces dernières années, notamment le retrait des exigences en matière de visas pour les ressortissants russes, l'accord sur l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le dialogue direct engagé avec le gouvernement russe par le gouvernement géorgien.

## ■ Cadre de la coopération

Créée en septembre 2008 au lendemain de la crise russo-géorgienne, la Commission OTAN-Géorgie (COG) constitue le cadre de la coopération, offrant un forum de consultation politique et de coopération pratique destiné à aider la Géorgie à réaliser ses aspirations euro-atlantiques. Depuis décembre 2008, les travaux de la COG progressent grâce à la mise en œuvre d'un programme national annuel (ANP), qui fixe les objectifs de réforme concrets de la Géorgie, ainsi que des échéances et des critères de référence spécifiques.

Outre les contributions apportées par la Géorgie à la paix et à la stabilité euro-atlantiques, les réformes des secteurs politique, militaire et sécuritaire figurent parmi les domaines clés de la coopération au titre de l'ANP. Les priorités de la Géorgie consistent à transformer son secteur public et son secteur privé pour favoriser la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et un développement social et économique durable, et à réformer le secteur de la défense et de la sécurité. L'OTAN a décidé d'aider la Géorgie dans ces réformes en lui offrant dans plusieurs cadres (tant civils que militaires) des activités et des avis ciblés et complets qui lui permettent d'atteindre ses objectifs.

Parallèlement à la création de la COG, le Comité militaire avec la Géorgie a été mis en place pour servir de cadre aux réunions axées sur la coopération militaire. Le but principal de la coopération militaire OTAN-Géorgie est d'aider la Géorgie à mettre en œuvre le volet militaire et de défense de l'ANP, les plans stratégiques et les réformes de la défense ainsi que de renforcer l'interopérabilité pour ses contributions aux opérations dirigées par l'OTAN. Le plan de travail du Comité militaire avec la Géorgie définit les principaux domaines et objectifs de la coopération militaire entre l'OTAN et les forces armées géorgiennes. Il comprend des activités qui aideront le pays à atteindre les objectifs fixés dans l'ANP et le PARP.

Un bureau de liaison de l'OTAN a été mis en place en Géorgie en 2010 pour soutenir les efforts de réforme du pays ainsi que son programme de coopération avec l'OTAN.

La Géorgie coopère également avec l'OTAN et avec d'autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines au travers du programme de Partenariat pour la paix (PPP) et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

## Les grandes étapes des relations

**1992** : La Géorgie devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique, nouvellement créé (auquel succède en 1997 le Conseil de partenariat euro-atlantique).

**1994** : La Géorgie adhère au Partenariat pour la paix (PPP), programme qui vise à développer la coopération en matière de sécurité et de défense entre l'OTAN et les différents pays partenaires.

**1995** : La Géorgie signe la Convention sur le statut des forces (SOFA) du PPP conclue entre l'OTAN et les pays partenaires – laquelle régit le statut des forces étrangères présentes sur le territoire d'un autre État dans le cadre d'activités de coopération et d'exercices au titre du programme du PPP.

**1999** : La Géorgie s'engage dans le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP pour aider ses forces à développer leur aptitude à travailler avec l'OTAN et pour améliorer la planification de défense.

**1999** : La Géorgie commence à fournir des troupes de maintien de la paix à la Force pour le Kosovo (KFOR).

**2001** : La Géorgie accueille un exercice multinational d'entraînement militaire du PPP, « Cooperative Partner ».

**2002** : La Géorgie est raccordée à la « Route de la soie virtuelle », qui fournit un accès internet à haut débit (par satellite) à des établissements universitaires.

**2002** : La Géorgie accueille un exercice multinational d'entraînement militaire du PPP, « Cooperative Best Effort ».

**2002** : La Géorgie déclare qu'elle souhaite adhérer à l'OTAN et qu'elle a l'intention d'élaborer un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP) avec l'OTAN pour mieux cibler la coopération sur les efforts de réforme.

**2003** : La Géorgie participe à la force de la FIAS chargée d'assurer la sécurité pour les élections en Afghanistan.

**Juin 2004** : Au sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'OTAN accordent une place privilégiée au Caucase – un représentant spécial et un agent de liaison sont désignés pour cette région.

**2004** : La Géorgie devient le premier pays à conclure un IPAP avec l'OTAN.

**2005** : L'OTAN et la Géorgie signent un accord de transit autorisant les pays de l'Alliance et les autres pays qui fournissent des troupes à la FIAS à transiter par la Géorgie pour l'approvisionnement de leurs forces en Afghanistan.

**2006** : L'OTAN propose à la Géorgie un dialogue intensifié sur ses aspirations à l'adhésion à l'Alliance.

**2007** : La Géorgie accueille un exercice aérien OTAN/PPP, « Cooperative Archer 2007 ».

**Avril 2008** : Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés décident que la Géorgie deviendra membre de l'OTAN pourvu qu'elle réponde à toutes les exigences requises.

**Août 2008** : Les Alliés expriment leur vive préoccupation à propos du conflit armé entre la Géorgie et la Russie et appellent de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ils décident de contribuer à la reconstruction de la Géorgie dans un certain nombre de domaines et proposent également la création

d'une Commission OTAN-Géorgie (COG) chargée de superviser la mise en œuvre des mesures de soutien et le processus d'intégration engagé au sommet de Bucarest.

**Septembre 2008** : Le Conseil de l'Atlantique Nord effectue une visite de deux jours en Géorgie. Le document-cadre portant création de la Commission OTAN-Géorgie est signé, et la séance inaugurale a lieu à Tbilissi. En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent de l'élaboration d'un programme national annuel (ANP) sous les auspices de la COG.

**20 février 2009** : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et de la Géorgie examinent les progrès accomplis par ce pays concernant la réforme de la défense ainsi que ses priorités.

**5 mars 2009** : La COG se réunit à Bruxelles pour la deuxième fois au niveau des ministres des Affaires étrangères afin d'examiner une série de questions d'intérêt commun.

**3 décembre 2009** : La COG se réunit au niveau des ministres des Affaires étrangères pour débattre de la ligne d'action pour l'intégration euro-atlantique de la Géorgie et du processus de réforme.

**12 mars 2010** : Des accords sont signés en vue du lancement d'un nouveau projet qui aidera la Géorgie à éliminer en toute sécurité les restes explosifs de guerre.

**Mars 2010** : Le président géorgien, Mikheïl Saakachvili, se rend au siège de l'OTAN pour y rencontrer le secrétaire général de l'Organisation, Anders Fogh Rasmussen.

**Avril 2010** : La Géorgie signe un accord avec l'OTAN pour contribuer à l'opération Active Endeavour, l'opération de lutte contre le terrorisme menée par l'Organisation en Méditerranée.

**Août 2010** : Le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'intensifier les relations OTAN-Géorgie par une coopération militaire effective (cela débouche sur l'élaboration et la mise en œuvre du premier plan de travail annuel du Comité militaire avec la Géorgie, en 2011).

**Octobre 2010** : Le Bureau de liaison de l'OTAN est inauguré à Tbilissi pendant la visite en Géorgie du secrétaire général de l'OTAN, au cours de laquelle celui-ci rencontre le président, le premier ministre ainsi que d'autres ministres de haut rang de la Géorgie.

**Avril 2011** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COG se réunissent à Berlin et adoptent, pour la première fois, une déclaration commune réaffirmant les principes de base de la coopération OTAN-Géorgie.

**Novembre 2011** : Le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Tbilissi et à Batoumi.

**Avril 2012** : Le président Saakachvili se rend au siège de l'OTAN pour rencontrer le secrétaire général et participer à une réunion de la COG au niveau des ambassadeurs.

**Septembre 2012** : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, effectue une visite en Géorgie.

**Octobre 2012** : La Géorgie double sa contribution à la FIAS, devenant ainsi l'un des plus gros fournisseurs de troupes parmi les pays non OTAN.

**26-27 juin 2013** : Le Conseil de l'Atlantique Nord effectue une visite en Géorgie.

**Septembre 2014** : Le président géorgien, Guirgui Margvelachvili, participe au sommet du pays de Galles, au cours duquel les dirigeants des pays de l'Alliance entérinent un paquet substantiel OTAN-Géorgie pour aider Tbilissi dans ses efforts d'amélioration de ses capacités de défense et de concrétisation de son objectif d'adhésion à l'OTAN. La Géorgie est invitée à participer à la plateforme d'interopérabilité, dans le cadre de l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, ainsi qu'à l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant, qui a été lancée lors du sommet.

**24 novembre 2014** : Dans une déclaration, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, souligne que les Alliés ne reconnaissent pas le soi-disant traité sur l'alliance et le partenariat stratégique signé entre la région géorgienne d'Abkhazie et la Russie. Il réaffirme que les Alliés appellent la Russie à revenir

sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie en tant qu'États indépendants, et à retirer ses forces de la Géorgie.

**Janvier 2015** : Après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Géorgie commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support ») qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

**5 février 2015** : Les ministres de la Défense des pays de la COG se réunissent à Bruxelles pour faire le point sur la mise en œuvre du paquet de mesures lancé au sommet du pays de Galles en vue d'améliorer les capacités de défense de la Géorgie.

**18 mars 2015** : Le secrétaire général déclare que l'OTAN ne reconnaît pas le soi-disant traité sur l'alliance et l'intégration signé ce jour entre la région géorgienne d'Ossétie du sud et la Russie.

**8-22 juillet 2015** : La Géorgie accueille Agile Spirit, un exercice militaire de réponse à une crise auquel participent plus de 700 soldats venant de Bulgarie, de Géorgie, de Lettonie, de Lituanie, de Roumanie et des États-Unis.

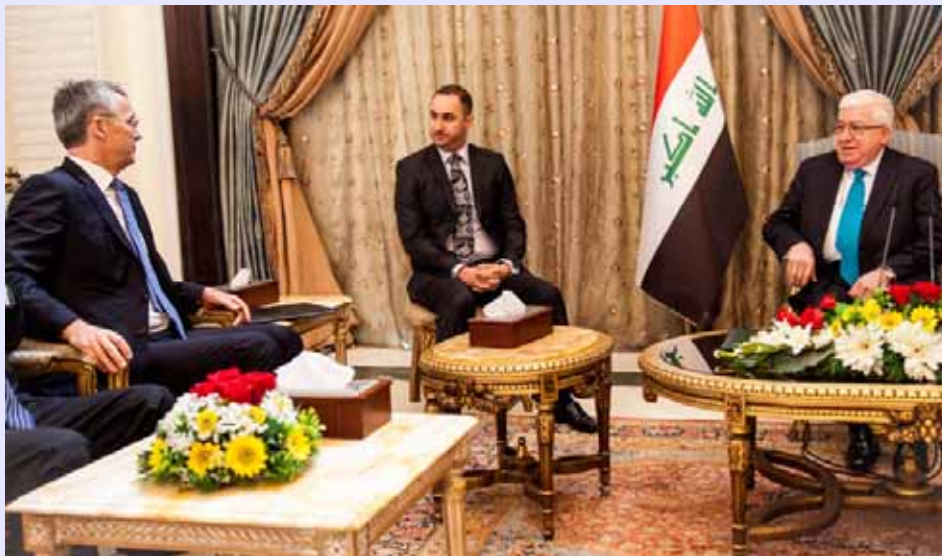
**27 août 2015** : Au cours de sa première visite à Tbilissi, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, inaugure le Centre conjoint OTAN-Géorgie de formation et d'évaluation sur le site militaire de Krtsanisi.

**2 décembre 2015** : Dans une déclaration sur la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance réunis à Bruxelles rappellent leur décision de Bucarest et les décisions prises par la suite concernant la Géorgie. Ils saluent les progrès accomplis par le pays pour se rapprocher de l'Alliance et expriment leur détermination à intensifier leur soutien à la Géorgie.

**8 juin 2016** : Lors de la visite du président géorgien, M. Margvelachvili, au siège de l'OTAN, le secrétaire général de l'Organisation, Jens Stoltenberg, félicite la Géorgie pour les réformes qu'elle mène sans relâche et souligne que l'OTAN continuera de l'aider à se rapprocher de l'Alliance.

## Relations avec l'Iraq

L'OTAN et l'Iraq sont engagés dans un dialogue politique et une coopération pratique visant à développer la capacité des forces de sécurité de l'Iraq, ses institutions de défense et de sécurité, ainsi que ses académies nationales de défense.



### Points principaux

- L'Iraq figure au nombre des pays situés hors de la région euro-atlantique – souvent appelés « partenaires mondiaux » – avec lesquels l'OTAN s'attache à développer des relations.
- Ces relations s'appuient sur la coopération établie au travers de la mission OTAN de formation en Iraq de 2004 à 2011, au cours de laquelle 15 000 officiers irakiens ont été formés.
- En septembre 2012, un programme individuel de partenariat et de coopération approuvé par les deux parties a été signé pour assurer un cadre au dialogue politique et à la coopération adaptée.
- À la demande du gouvernement irakien, l'OTAN a approuvé en juillet 2015 un paquet de mesures de renforcement des capacités de défense pour apporter une aide dans un certain nombre de domaines prioritaires, dont la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), la neutralisation des explosifs et munitions et le déminage, la réforme du secteur de la sécurité, la médecine militaire et la planification civilo-militaire.
- La première phase a démarré en avril 2016 avec un stage de formation des formateurs dispensé à 350 officiers irakiens en Jordanie.
- Les pays de l'OTAN envisagent actuellement de conduire des activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq, parallèlement aux formations en cours en Jordanie.

## Pour en savoir plus

### Coopération pratique

La coopération entre l'OTAN et l'Iraq repose sur les principes de respect de la souveraineté, du droit international, de coappropriation et d'intérêt mutuel. Le partenariat permet d'ancrer et de renforcer la capacité de l'Iraq à contribuer de façon constructive à la sécurité régionale. Il reflète l'engagement à long terme de l'OTAN en faveur de la mise en place, en Iraq, de capacités permettant à ce pays de faire face à des menaces et à des défis communs.

Au travers d'un programme individuel de partenariat et de coopération approuvé par les deux parties, l'OTAN et l'Iraq continuent d'œuvrer au développement des capacités des institutions de sécurité et de défense irakiennes. Ce programme fournit un cadre pour la tenue d'un dialogue politique et pour la coopération en matière de formation dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise et la protection des infrastructures énergétiques critiques.

Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé leur attachement au partenariat OTAN-Iraq et se sont dits prêts à envisager de prendre des mesures dans le cadre de l'initiative de l'OTAN pour le renforcement des capacités de défense (DCB) et des capacités de sécurité s'y rapportant. Cette initiative a été lancée pour appuyer la contribution globale de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité internationales et à la prévention des conflits. Dictée par la demande, elle offre aux partenaires qui en expriment le souhait une aide au-delà de ce que proposent les programmes existants, mettant à profit la grande expertise de l'OTAN en matière de conseil, d'assistance, de soutien, d'entraînement, de formation et de mentorat dans le secteur de la défense et dans le secteur de la sécurité s'y rapportant.

Suite à une demande du premier ministre, M. Al-Abadi, un paquet DCB pour l'Iraq a été approuvé par les Alliés en juillet 2015. Il contient des mesures d'aide en relation avec la lutte anti-EEI, la neutralisation des explosifs et munitions et le déminage ; la médecine militaire et l'aide médicale ; les avis sur la réforme du secteur de la sécurité ; le soutien à la planification civilo-militaire des opérations ; les plans civils d'urgence et l'état de préparation ; la cybergdéfense et la formation militaire.

Des formations sont actuellement dispensées au Centre d'entraînement Roi Abdallah II pour les opérations spéciales en Jordanie dans les domaines les plus hautement prioritaires que sont la lutte anti-EEI, la médecine militaire et la planification civilo-militaire. L'OTAN examine en ce moment la possibilité de conduire des activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq, parallèlement aux formations en cours en Jordanie.

Avant la clôture de la mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I), en décembre 2011, le personnel de cette mission a joué un rôle essentiel en favorisant l'établissement du partenariat entre l'OTAN et l'Iraq, en corrélant les demandes émanant des ministères irakiens avec les domaines de coopération ouverts aux partenaires de l'OTAN, et en coordonnant la participation de quelque 500 officiers et responsables irakiens à des stages à l'étranger chaque année.

### Les grandes étapes des relations

**2004** : la NTM-I est établie à la demande du gouvernement intérimaire irakien et dans le respect de la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU pour aider l'Iraq à constituer des forces armées efficaces en fournissant formation, mentorat et équipements.

**2011** : la NTM-I est suspendue faute d'accord sur le statut juridique des troupes OTAN opérant sur le terrain.

**Juin 2012** : une cellule de transition OTAN temporaire d'un an ouvre ses portes à Bagdad pour assurer une transition souple de la NTM-I à un programme de partenariat ordinaire et pour aider le gouvernement irakien à mettre en place un mécanisme interministériel chargé de déterminer les besoins capacitaires du pays.

**24 septembre 2012** : le programme individuel de partenariat et de coopération OTAN-Iraq est signé ; il se concentre principalement sur la formation et l'entraînement, la lutte contre le terrorisme, la lutte anti-EEI, la neutralisation des explosifs et munitions et le renforcement des institutions de défense.

**31 juillet 2015** : suite à la demande formulée par le gouvernement iraquien pour obtenir une aide au travers de l'initiative de renforcement des capacités de défense (DCB), les pays de l'OTAN approuvent un paquet DCB basé sur les besoins iraqiens.

**Avril 2016** : la formation des forces de sécurité iraqiennes au titre de l'initiative DCB démarre en Jordanie, avec 350 officiers formés entre avril et novembre 2016.

**19 mai 2016** : les ministres des Affaires étrangères s'accordent à dire que l'OTAN devrait faire davantage pour projeter la stabilité au-delà des frontières de l'Alliance en entraînant les forces locales à assurer la sécurité de leur propre territoire et à repousser les groupes extrémistes.

## Relations avec la République de Moldova

La République de Moldova contribue à l'opération dirigée par l'OTAN au Kosovo et coopère avec les Alliés et des pays partenaires dans de nombreux autres domaines. La priorité est donnée au soutien à apporter aux efforts de réforme du pays et au renforcement des capacités dans les secteurs de la défense et de la sécurité.



### Points principaux

- La République de Moldova, dont la neutralité est inscrite dans la constitution, cherche toutefois à se rapprocher des normes et institutions euro-atlantiques.
- L'adhésion de la République de Moldova au Conseil de coopération nord-atlantique (en 1992) et au programme de Partenariat pour la paix (en 1994) a marqué le début de ses relations avec l'OTAN.
- Le programme de coopération du pays avec l'OTAN est décrit dans un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP), qui est défini pour une période de deux ans.
- Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont proposé d'intensifier le soutien, les conseils et l'assistance fournis à la République de Moldova dans le cadre de la nouvelle initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB).
- La République de Moldova fournit des troupes à la Force pour le Kosovo (KFOR) depuis mars 2014.



## Pour en savoir plus

### Principaux domaines de coopération

#### ● Coopération dans le domaine de la sécurité

La participation de la République de Moldova à des formations et à des exercices du Partenariat pour la paix (PPP) permet au 22<sup>e</sup> bataillon de maintien de la paix de développer son aptitude à opérer avec les forces d'autres pays, en particulier dans des opérations de gestion de crise et de maintien de la paix. Ces unités pourraient être mises à disposition pour des opérations OTAN de soutien de la paix. En mars 2014, plus de 40 soldats moldoves ont été déployés à l'appui de l'opération de soutien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo, parmi lesquels une section de combat d'infanterie et une équipe de neutralisation des explosifs et munitions (NEM).

Le pays contribue à la lutte contre le terrorisme en coopérant avec les Alliés au renforcement des capacités nationales de formation à la lutte antiterroriste et à l'amélioration de la sécurité des frontières et des infrastructures.

L'OTAN ne participe pas directement au processus de règlement du conflit dans la région de Transnistrie, mais elle suit attentivement les développements dans la région, et l'Alliance attend bien de la Russie qu'elle respecte ses obligations internationales, y compris l'intégrité territoriale et la liberté politique des pays voisins.

#### ● Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est un domaine central de la coopération dans lequel l'OTAN et ses membres possèdent une expérience considérable, dont la République de Moldova peut tirer parti. Les Alliés apportent en outre leur soutien au processus plus large de réformes démocratiques, institutionnelles et judiciaires en cours dans le pays.

Au sommet de l'OTAN tenu en 2014 au pays de Galles, la République de Moldova a été invitée à participer à l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB), qui venait d'être mise en place dans le but de fournir des avis d'experts et une aide aux partenaires intéressés. L'initiative DCB vise à renforcer le soutien à apporter aux partenaires dans l'environnement de sécurité actuel, tout en permettant à l'Alliance de projeter la stabilité sans déployer des forces de combat importantes, dans le cadre de la contribution générale de l'OTAN à la sécurité et à la stabilité internationales ainsi qu'à la prévention des conflits. En réponse à une demande des autorités moldoves, un paquet de mesures adaptées a été entériné par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN en juin 2015 afin d'aider la République de Moldova à renforcer et à moderniser ses forces armées ainsi qu'à réformer ses structures de sécurité nationale.

L'OTAN et les différents pays membres continuent d'aider la République de Moldova à mettre en place des forces modernes, mobiles, à niveau de préparation élevé, bien équipées et présentant un bon rapport coût-efficacité, qui soient interopérables avec les forces d'autres pays. À cet égard, la participation du pays, depuis 1997, au processus de planification et d'examen du PPP (PARP) est essentielle. Les principaux projets de réforme sont notamment l'amélioration des structures de commandement et de contrôle, de la logistique militaire, de la gestion du personnel et de l'entraînement, ainsi que le renforcement des capacités de patrouille aux frontières de la République de Moldova.

La participation du pays au concept de capacités opérationnelles contribue également à l'objectif du pays qui est de mettre sur pied et d'entraîner des unités spécialisées en vue de parvenir à une interopérabilité totale.

Les efforts visant à l'amélioration de la formation et de l'entraînement militaires en République de Moldova sont axés principalement sur l'Académie militaire et sur son centre de formation continue – un centre accrédité de formation et d'entraînement des partenariats. Ces deux établissements coopèrent

étroitement avec des experts de l'OTAN. La République de Moldova a reçu, dans le cadre du programme OTAN de renforcement de la formation « défense », des conseils sur la manière de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation des secteurs militaire, de la sécurité et de la défense.

La République de Moldova participe également au programme pour le développement de l'intégrité (BI). Le ministère de la Défense a mené à bien le processus OTAN d'autoévaluation et d'évaluation collégiale de l'intégrité en janvier 2016. Il bénéficie à présent d'une aide et de conseils sur mesure pour le renforcement de l'intégrité, de la redevabilité, de la transparence et de la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

Par ailleurs, le pays collabore avec l'OTAN à la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui met en lumière l'effet disproportionné de la guerre et des conflits sur les femmes et les enfants. La résolution 1325 préconise que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité aux efforts menés à tous les niveaux, depuis les premiers stades de la prévention des conflits à la reconstruction post-conflit en passant par le maintien de la paix et de la sécurité.

- **Fonds d'affectation spéciale pour la destruction et le stockage de pesticides**

Un mécanisme de fonds d'affectation spéciale de l'OTAN a été établi en République de Moldova afin de canaliser le financement et le soutien d'un projet ayant pour objet la destruction et le stockage approprié de réserves excédentaires d'anciens pesticides et produits chimiques dangereux, qui sont enfouis ou dispersés dans tout le pays et qui représentent un risque de plus en plus élevé pour la population et l'environnement. Le fonds d'affectation spéciale prévoit la destruction de 1 269 tonnes de pesticides, reconditionnés et centralisés dans le cadre de projets antérieurs. Avant l'été 2016, 635 tonnes de pesticides ont été détruits et neuf des quinze centres régionaux de stockage ont été assainis.

- **Planification civile d'urgence**

La République de Moldova considère les plans civils d'urgence comme un domaine prioritaire de la coopération. Au travers de sa participation à des activités organisées par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), elle développe ses capacités nationales de gestion des situations d'urgence et des catastrophes dans le domaine civil. En consultation avec les Alliés, le pays s'efforce aussi de renforcer le cadre juridique permettant de faire face à ce type d'urgences, et d'établir un système civil d'informations sur les crises, qui permette de coordonner les activités en cas d'urgence.

- **Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité**

La République de Moldova participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). À l'heure actuelle, la coopération est surtout axée sur la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et comprend également des activités dans les domaines de la cyberdéfense, de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité des frontières. Dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités de défense, le programme SPS soutient un projet visant à fournir à la République de Moldova un laboratoire de cyberdéfense qui servira ultérieurement de centre d'entraînement destiné principalement aux fonctionnaires des institutions de défense et de sécurité concernées. Un autre projet SPS de grande envergure concerne le développement d'une capacité de lutte contre les menaces que représentent les agents biologiques tels que le bacille du charbon. Le projet comprend des modules de formation, l'établissement d'un laboratoire mobile, l'échantillonnage et la cartographie statistiques, ainsi que l'assainissement d'une zone pilote déterminée. Par ailleurs, des experts moldoves codirigent des ateliers sur les menaces que représentent les combattants étrangers et sur les défis dans le domaine de la sécurité des frontières en Europe orientale.

## ● Information du public

La République de Moldova et l'OTAN souhaitent mieux faire connaître l'Organisation ainsi que les avantages que présente la coopération du pays avec l'Alliance, et faciliter l'accès aux informations dans ce domaine. La Division Diplomatie publique de l'Organisation appuie les activités du Centre d'information et de documentation de l'OTAN. L'Alliance aide aussi la République de Moldova à améliorer la formation des spécialistes en information du public au sein de ses forces armées.

Dans chaque pays partenaire, l'ambassade d'un des États membres de l'OTAN joue le rôle d'ambassade point de contact et sert d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur le rôle et les politiques de l'Alliance. Actuellement, l'ambassade point de contact de l'OTAN en République de Moldova est celle de la Pologne.

## ■ Cadre de la coopération

Les domaines de coopération, les plans de réforme et les processus de dialogue politique sont décrits en détail dans le plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP), qui est défini d'un commun accord avec l'OTAN pour une période de deux ans. Les principaux domaines de coopération sont le soutien à la mise en œuvre de vastes réformes, l'aide à l'élaboration de documents stratégiques, l'établissement des plans et des budgets de défense, le développement de l'interopérabilité d'éléments des forces armées, ainsi que le renforcement de la formation et de l'entraînement militaires en République de Moldova.

La République de Moldova coopère également avec l'OTAN et des pays partenaires dans de nombreux autres domaines au travers du PPP et du Conseil de partenariat euroatlantique (CPEA).

## ■ Les grandes étapes des relations

**1992** : La République de Moldova devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), rebaptisé Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) en 1997.

**1994** : La République de Moldova adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

**1997** : La République de Moldova s'engage dans le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

**Mai 2006** : La République de Moldova conclut avec l'OTAN son premier plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP).

**Septembre 2006** : La République de Moldova accueille les exercices PPP « Cooperative Longbow » et « Cooperative Lancer ».

**31 janvier 2007** : En visite à l'OTAN, le ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Stratan, et le ministre de la Défense, M. Valeriu Plesca, informent le Conseil de l'Atlantique Nord du processus de réforme entrepris dans leur pays.

**Juillet 2007** : La phase I d'un projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est menée à bien, avec la centralisation des réserves dans des centres régionaux de stockage.

**Octobre 2007** : Un centre d'information et de documentation de l'OTAN est inauguré.

**31 juillet 2008** : Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) reçoit une demande urgente de la République de Moldova et de l'Ukraine pour les aider à faire face à d'importantes inondations.

**30 octobre 2008** : Le secrétaire général de l'OTAN, au cours d'une visite en République de Moldova, s'entretient avec le président Vladimir Voronine ainsi qu'avec les principaux ministres, prononce un discours à l'université d'État de Chisinau et visite le Centre d'information et de documentation de l'OTAN.



**2010** : La phase II du projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est menée à bien, ce qui donne lieu à l'établissement d'un laboratoire d'analyse des stocks de produits chimiques.

**10 février 2010** : Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, M. Iurie Leancă, et le ministre de la Défense, M. Vitalie Marinuta, s'expriment devant le Conseil de l'Atlantique Nord.

**20 août 2010** : Un nouvel IPAP est approuvé, le premier que les autorités moldoves décideront par la suite de rendre public.

**Juillet 2011** : Le ministre de la Défense, M. Vitalie Marinuta, et le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Popov, s'adressent au Conseil de l'Atlantique Nord.

**Août 2011** : La République de Moldova accueille l'exercice Codrii 2011, organisé par l'EADRCC.

**27 mars 2012** : En visite au siège de l'OTAN, le premier ministre, M. Filat, rencontre le secrétaire général et participe à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

**Juillet 2013** : La phase III du projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est lancée, ayant pour objet la destruction de 950 tonnes de produits chimiques.

**10 février 2014** : Lors de sa rencontre avec la ministre des Affaires étrangères, Mme Natalia Gherman, au siège de l'OTAN, le secrétaire général, M. Anders Fogh Rasmussen, se félicite de l'engagement pris par la République de Moldova en faveur d'un renforcement du dialogue politique et de la coopération pratique avec l'Alliance.

**Mai 2014** : Le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Alexander Vershbow, effectue une visite de trois jours en République de Moldova.

**Septembre 2014** : Au sommet du pays de Galles, la République de Moldova est invitée à participer à l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB), qui vient d'être mise en place dans le but de fournir des avis d'experts et une aide aux partenaires intéressés.

**16 mars 2015** : Le premier ministre, M. Chiril Gaburici, se rend à l'OTAN pour s'entretenir avec le secrétaire général, M. Jens Stoltenberg, du renforcement du partenariat.

**Juin 2015** : Le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC) de l'OTAN effectue une visite de deux jours en République de Moldova pour évoquer l'approfondissement de la coopération et du dialogue.

**24 juin 2015** : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN entérinent un paquet de mesures dans le cadre de l'initiative DCB afin d'aider la République de Moldova à améliorer ses institutions de défense et de sécurité.

## Les relations avec le Monténégro

Le Monténégro se prépare à rejoindre l'OTAN. En décembre 2015, les Alliés l'ont invité à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance ; ceux-ci ont démarré début 2016. Le 19 mai 2016, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont signé le protocole d'accèsion du Monténégro, qui s'est ainsi vu accorder le statut de pays « invité », ses représentants pouvant alors participer en qualité d'observateurs aux réunions des Alliés. Une fois que les 28 pays de l'OTAN auront ratifié le protocole d'accèsion, le Monténégro pourra accéder au traité de Washington et devenir membre à part entière de l'Alliance, ce qui lui conférera le même pouvoir décisionnel que tous les autres Alliés. Le pays contribue activement à la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan et il coopère avec les Alliés et d'autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines.



*Le secrétaire général de l'OTAN, M. Stoltenberg, et le président du Monténégro, M. Vujanović*

### Highlights

- Peu après avoir recouvré son indépendance en juin 2006, le Monténégro a adhéré au Partenariat pour la paix (PPP) en décembre de la même année.
- Le pays a été invité à participer au plan d'action pour l'adhésion en décembre 2009.
- À la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN du 2 décembre 2015, les Alliés ont invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion.
- Les ministres des pays de l'OTAN ont signé le protocole d'accèsion le 19 mai 2016, suite à quoi le Monténégro a obtenu le statut de pays « invité » et commencé à assister à des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord.
- Le Monténégro a activement soutenu, de 2010 à fin 2014, l'opération dirigée par l'OTAN en Afghanistan, et elle soutient maintenant la mission de suivi consistant à offrir formation, conseil et assistance aux forces de sécurité afghanes.

## Pour en savoir plus

### Sur la voie de l'intégration

Les Alliés sont déterminés à laisser la porte de l'OTAN ouverte aux partenaires des Balkans occidentaux qui souhaitent adhérer à l'Alliance, partagent ses valeurs et sont désireux et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre. L'intégration euro-atlantique est considérée comme le meilleur moyen d'assurer dans la région une sécurité et une stabilité sur le long terme ne nécessitant pas d'intervention extérieure.

Le plan d'action pour l'adhésion (MAP) est un programme par lequel l'OTAN donne des avis, une aide et un soutien pratique spécialement adaptés aux besoins individuels des pays désireux de devenir membres de l'Alliance. La participation au MAP ne préjuge en rien de la décision de l'Alliance concernant l'adhésion future.

Le Monténégro a entamé son premier cycle MAP à l'automne 2010 en soumettant son premier programme national annuel (ANP). Le processus a permis au pays de recenser les défis majeurs auxquels il doit s'attaquer, qui portent notamment sur le renforcement de l'état de droit, sur le respect des normes OTAN dans la réforme du secteur de la sécurité, et sur la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Les Alliés ont décidé en décembre 2015 d'inviter le pays à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance. Ils ont déclaré qu'ils comptaient sur de nouvelles avancées en matière de réforme – en particulier dans le domaine de l'état de droit – et que l'OTAN continuera d'offrir soutien et assistance au travers du MAP.

Le 19 mai 2016, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont signé le protocole d'accession du Monténégro, qui s'est ainsi vu accorder le statut de pays « invité », ses représentants pouvant alors participer en qualité d'observateurs aux réunions des Alliés. Une fois que les 28 pays de l'OTAN auront ratifié le protocole d'accession, le Monténégro pourra accéder au traité de Washington et devenir membre à part entière de l'Alliance.

### Domaines clés de la coopération

#### ● La coopération dans le domaine de la sécurité

La coopération entre l'OTAN et le Monténégro a également pour objectif majeur de faire en sorte que les forces de ce pays soient mieux à même d'opérer avec celles de pays de l'OTAN et d'autres partenaires, notamment dans le cadre de missions de maintien de la paix et de gestion de crise. La participation à l'établissement de plans, à des entraînements et des exercices militaires conjoints dans le cadre du PPP constitue un élément essentiel à cet égard.

En février 2010, le Monténégro a décidé de fournir des troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN, troupes qui ont été déployées avec une unité croate. Depuis l'achèvement de l'opération de la FIAS fin 2014, le Monténégro contribue à la mission de suivi (« Resolute Support ») qui consiste à offrir formation, conseil et assistance aux forces de sécurité afghanes. Le Monténégro a offert, entre autres, plus de 1 600 armes et 250 000 munitions pour aider à équiper et à entraîner l'armée nationale afghane. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à fournir un soutien financier pour le développement futur des forces de sécurité nationales afghanes.

#### ● Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité reste un élément clé de la coopération. L'Alliance dans son ensemble et les Alliés à titre individuel ont acquis des compétences considérables dans ce domaine, et le Monténégro peut en tirer parti. Les Alliés apportent en outre leur soutien au processus plus large de réformes démocratiques, institutionnelles et judiciaires en cours dans le pays.

En 2013, le Monténégro a mené une nouvelle revue de défense stratégique et a élaboré un plan de développement à long terme pour ses forces armées. Ces documents ont jeté les bases d'une réforme complète du dispositif de défense du pays.

La participation du Monténégro au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP l'aide à constituer des forces qui seront parfaitement aptes à mener des opérations de maintien de la paix et de secours en cas de catastrophe avec les forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires.

Le pays participe en outre au programme de l'OTAN pour le développement de l'intégrité, qui porte sur le renforcement de la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Ce programme a pour objectif d'aider les pays à renforcer l'intégrité et à réduire les risques de corruption dans le secteur de la sécurité grâce à la sensibilisation, à la promotion des bonnes pratiques et à l'élaboration d'outils concrets, permettant ainsi d'améliorer la transparence et la responsabilité.

Par ailleurs, le pays collabore avec l'OTAN à la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui met en lumière l'effet disproportionné de la guerre et des conflits sur les femmes et les enfants. La résolution 1325 préconise que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité aux efforts menés à tous les niveaux, depuis les premiers stades de la prévention des conflits à la reconstruction post-conflit en passant par le maintien de la paix et de la sécurité.

Le Monténégro participe à diverses initiatives dans le domaine de la cyberdéfense.

Les armes et munitions excédentaires et obsolètes restent un grave problème pour le Monténégro, en termes tant de sécurité que de préoccupations environnementales. Les pays de l'Alliance ont déjà apporté leur soutien à des initiatives dans ce domaine au titre d'un fonds d'affectation spéciale du PPP de l'OTAN, notamment un projet d'élimination de mines terrestres antipersonnel mené aussi bien en Serbie qu'au Monténégro. D'autres activités à mener avec le Monténégro au titre d'un fonds d'affectation spéciale devraient être lancées en 2016 ; elles ont pour but de contribuer à la démilitarisation, dans des conditions sûres, de 416 tonnes de munitions.

## ● Plans civils d'urgence (PCU)

En coopération avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), le Monténégro procède actuellement à la mise en place d'un système national d'alerte précoce, à la création d'un centre de crise national et au développement de ses capacités d'intervention d'urgence.

## ● Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité

Depuis 2006, le Monténégro participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), qui permet une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun en vue de renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires. En facilitant la coopération internationale, en particulier les activités d'envergure régionale, ce programme vise à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à développer les capacités d'alerte précoce et de prévision aux fins de la prévention des catastrophes et des crises.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, des scientifiques et des experts monténégrins participent aux travaux menés sur des questions de sécurité très diverses, comme la sécurité environnementale ou la prévision et la prévention des catastrophes naturelles et autres.

## ● Information du public

Condition indispensable en vue de l'adhésion à l'OTAN, l'opinion publique monténégrine doit être bien informée des avantages que présentent la coopération avec l'OTAN et le statut de membre de l'Alliance. La Division Diplomatie publique de l'OTAN coopère activement avec les autorités monténégrines ainsi qu'avec divers partenaires de la société civile, des représentants des médias, des membres du parlement et des municipalités locales, etc. Des programmes de diplomatie publique, tels que des visites au siège

de l'OTAN, des séminaires, des tournées de conférences, et des programmes éducatifs destinés aux jeunes, ont pour but de mieux faire connaître au public l'OTAN et le processus d'adhésion.

Dans chaque pays partenaire, l'ambassade d'un des États membres de l'OTAN joue le rôle d'ambassade point de contact et sert d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur la mission et les politiques de l'Alliance. Actuellement, l'ambassade point de contact de l'OTAN au Monténégro est celle de la Hongrie.

## Le cadre de la coopération

Depuis qu'il a recouvré son indépendance en 2006, le Monténégro a entrepris un vaste programme de réformes structurelles et institutionnelles. Les instruments disponibles dans le cadre du PPP peuvent grandement aider à mener à bien ce processus. Initialement, le pays a choisi d'axer davantage la coopération sur les réformes, en élaborant un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP) avec l'OTAN en 2008. Il a mené à bien un cycle IPAP entre 2008 et 2010 avant de passer, à l'automne 2010, à un ANP dans le cadre du MAP.

Le Monténégro participe en outre au PARP du PPP depuis 2006. Le rôle du PARP est d'offrir un instrument structuré permettant de recenser les forces et les capacités susceptibles d'être mises à la disposition de l'Alliance pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations à caractère multinational. Le PARP constitue également le principal mécanisme d'accompagnement et d'évaluation des progrès accomplis sur le plan militaire et dans le secteur de la défense. Le PARP est un processus biennal ouvert à tous les partenaires sur une base volontaire.

Pour faciliter la coopération, le Monténégro a établi une mission auprès de l'OTAN ainsi qu'un bureau de liaison au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE).

## Les grandes étapes des relations

**Février 2003** : La République fédérale de Yougoslavie est remplacée par une union moins structurée appelée Serbie-et-Monténégro.

**3 juin 2006** : Après le référendum du 21 mai en faveur de l'indépendance, le Parlement monténégrin déclare officiellement l'indépendance du pays.

**Novembre 2006** : Au sommet de Riga, les pays de l'Alliance invitent le Monténégro à adhérer au PPP.

**Décembre 2006** : Le Monténégro adhère au PPP.

**2007** : Le Monténégro offre des armes et des munitions afin d'aider l'OTAN à équiper et à entraîner l'armée nationale afghane.

**Avril 2008** : Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance décident d'entamer un dialogue intensifié avec le Monténégro sur ses aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens.

**Juillet 2008** : Le Monténégro conclut un IPAP avec l'OTAN, qui porte sur l'ensemble des questions politiques, militaires, financières et de sécurité liées à ses aspirations à l'adhésion.

**Décembre 2009** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent le Monténégro à participer au MAP.

**Février 2010** : Le Monténégro décide de contribuer à la FIAS, en Afghanistan.

**Automne 2010** : Le Monténégro soumet son premier ANP, dans le cadre du MAP.

**29 juin 2011** : Le secrétaire général de l'OTAN Anders Fogh Rasmussen se rend à Budva (Monténégro), où il rencontre le président Filip Vujanović et le premier ministre Igor Lukšić. Lors de son voyage, il prononce, à une réunion de la Charte adriatique, un important discours intitulé « L'OTAN et les Balkans occidentaux ».

**21 mars 2012** : Le premier ministre Lukšić prend la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord.



**27 juin 2012** : Après s'être entretenu avec le ministre monténégrin des Affaires étrangères, Milan Roćen, et avec la ministre de la Défense, Milica Pejanović-Durišić, le secrétaire général salue la détermination du Monténégro à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour atteindre les normes fixées pour l'adhésion à l'OTAN.

**26 mars 2013** : Le premier ministre monténégrin, Milo Đukanović, effectue une visite au siège de l'OTAN, où il rencontre le secrétaire général et participe à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

**16 octobre 2013** : Le président Filip Vujanović effectue une visite au siège de l'OTAN, où il rencontre le secrétaire général pour faire le point sur l'avancement du programme de réformes du Monténégro et sur la coopération croissante entre l'OTAN et ce pays.

**Mars 2014** : Le premier ministre Milo Đukanović s'entretient avec le secrétaire général de l'OTAN et prend la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord au siège de l'OTAN.

**Mai 2014** : Le secrétaire général de l'OTAN Anders Fogh Rasmussen effectue une visite à Podgorica pour s'entretenir avec le président Filip Vujanović, avec le premier ministre Milo Đukanović, avec le ministre des Affaires étrangères Igor Lukšić et avec le président du Parlement Ranko Krivokapić.

**Juin 2014** : Après la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, le secrétaire général annonce que l'OTAN ouvrira un dialogue intensifié et ciblé avec le Monténégro et décidera au plus tard d'ici la fin 2015 de l'opportunité d'inviter ce pays à adhérer à l'Organisation.

**Septembre 2015** : Au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN entérinent les décisions prises par les ministres des Affaires étrangères en juin et ils invitent dans le même temps le Monténégro à poursuivre ses efforts pour relever les défis qui subsistent en vue de l'adhésion à l'OTAN.

**15 avril 2015** : Le premier ministre du Monténégro, Milo Đukanović, effectue une visite au siège de l'OTAN. Il rencontre le secrétaire général Jens Stoltenberg et participe à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

**14-15 octobre 2015** : Le secrétaire général de l'OTAN et les ambassadeurs siégeant au Conseil de l'Atlantique Nord effectuent une visite de deux jours au Monténégro pour évaluer l'avancement des réformes entreprises par le pays ainsi que ses perspectives d'adhésion à l'Alliance.

**2 décembre 2015** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réunis à Bruxelles invitent le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance, tout en encourageant de nouvelles avancées en matière de réformes, en particulier dans le domaine de l'état de droit.

**Février 2016** : Les représentants du Monténégro entament des pourparlers d'adhésion avec le Secrétariat international de l'OTAN, au siège de l'OTAN.

**19 mai 2016** : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN signent le protocole d'accession, ce qui confère au Monténégro le statut de pays « invité » et lance le processus de ratification dans les capitales des pays de l'Alliance.

## Les relations avec la Suède

L'OTAN et la Suède coopèrent activement dans des opérations de paix et de sécurité et ont mis en place une coopération pratique dans de nombreux autres domaines, y compris la formation et l'entraînement, et la réforme de la défense.



### Points principaux

- La coopération de la Suède avec l'OTAN s'appuie sur une politique de non-alignement militaire que ce pays applique de longue date, et sur un consensus national solide, et elle est axée sur des domaines qui répondent à des objectifs communs.
- La coopération s'est renforcée au fil des ans, depuis que la Suède a rejoint le programme de partenariat pour la paix de l'OTAN, en 1994, et qu'elle est devenue membre du Conseil de partenariat euro-atlantique, en 1997.
- La Suède est l'un des partenaires les plus actifs de l'OTAN, et elle apporte une contribution précieuse aux opérations et missions dirigées par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan. C'est l'un des cinq pays qui se sont vu offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.
- Une priorité importante en matière de coopération consiste à mettre au point des capacités et à préserver l'aptitude des forces armées suédoises à travailler avec celles des pays de l'OTAN et des autres pays partenaires dans le cadre d'opérations multinationales de soutien de la paix.
- Dans le contexte de sécurité actuel, et compte tenu des préoccupations grandissantes que suscitent les activités militaires de la Russie, l'OTAN intensifie sa coopération avec la Suède et la Finlande dans la région de la Baltique.
- La Suède soutient activement la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, en accueillant le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires au Centre international des forces armées suédoises (SWEDINT).
- Le rôle joué par la Suède dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est grandement apprécié, de même que le soutien qu'elle apporte à un certain nombre de projets sur fonds d'affectation spéciale menés dans d'autres pays partenaires et axés sur des questions liées à la démilitarisation et à la transformation de la défense.

## Pour en savoir plus

### Les principaux domaines de coopération

#### ● La coopération dans le domaine de la sécurité

La Suède est l'un des cinq pays dénommés « partenaires « nouvelles opportunités » », qui contribuent de façon particulièrement significative aux opérations de l'OTAN ainsi qu'à d'autres objectifs de l'Alliance. Le pays se voit dès lors offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

Dans le contexte de sécurité actuel, et compte tenu des préoccupations grandissantes que suscitent les activités militaires de la Russie, l'OTAN intensifie sa coopération avec la Suède et la Finlande. Cela se traduit par le développement des échanges d'informations sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et une meilleure connaissance commune de la situation, le but étant de faire face aux menaces communes et de mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur les moyens d'inclure les deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée, et des consultations régulières ont lieu concernant la sécurité dans la région de la mer Baltique.

En outre, lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles en septembre 2014, la Suède et la Finlande ont signé un mémorandum d'entente ayant pour objet le soutien fourni par le pays hôte et traitant des questions liées à l'assistance civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées – ou en transit – sur leur territoire en temps de paix, en période de crise ou en temps de guerre. Cet accord a été ratifié par le parlement suédois le 1er juin 2016.

La Suède contribue activement aux opérations dirigées par l'OTAN. Sa première contribution remonte à 1995, lorsqu'elle a dépêché un bataillon en Bosnie-Herzégovine au sein de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN. Depuis 1999, la Suède apporte son soutien à la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR).

Les troupes suédoises ont servi aux côtés des forces alliées dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, de 2003 jusqu'à l'achèvement de la mission de la FIAS en 2014. Elles ont fourni des unités spécialisées et un soutien logistique, et dirigé à partir de 2006 l'équipe multinationale de reconstruction provinciale (PRT) de Mazar-i-Charif. La Suède contribue actuellement à la mission de suivi (« Resolute Support »), qui consiste à dispenser formation, assistance et conseil aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Elle a par ailleurs versé plus de 11 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane.

En avril 2011, la Suède a contribué à l'opération Unified Protector (OUP), l'opération militaire menée par l'OTAN en Libye au titre des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les forces aériennes suédoises ont déployé huit avions JAS Gripen, appuyés par un avion C-130 pouvant assurer le ravitaillement en vol, sur la base aérienne de Sigonella, en Sicile (Italie), pour contribuer à l'imposition de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye.

La Suède participe à de nombreux exercices du Partenariat pour la paix (PPP). Elle met à disposition, au cas par cas, un certain nombre d'unités pour des opérations, des entraînements et des exercices multinationaux, notamment ceux dirigés par l'Union européenne (UE) et l'OTAN. L'objectif des forces armées suédoises est d'être en mesure d'assurer le soutien d'un effectif pouvant compter jusqu'à 2 000 hommes déployés de façon permanente dans le cadre d'opérations, au niveau national ou international. Ce pool de forces regroupe des moyens terrestres, maritimes et aériens importants, y compris des unités mécanisées et blindées, des sous-marins, des corvettes, des avions de combat et de transport avec une unité de base aérienne déployable, des éléments d'appui tactique et de soutien logistique du combat, ainsi qu'un soutien spécialisé.

En 2013, la Suède s'est jointe à la NRF, aux côtés de la Finlande et de l'Ukraine, et a pris part à l'exercice Steadfast Jazz qui a servi à certifier la rotation de la NRF pour 2014.

Les liens étroits que la Suède entretient avec le Danemark, la Finlande et la Norvège, ses voisins, se traduisent par sa participation à la Coopération nordique de défense (NORDEF), autre moyen concret et efficace, pour des États partageant les mêmes conceptions, de contribuer à la sécurité régionale et internationale, et de mettre en pratique la coopération, y compris par la mutualisation et le partage des capacités. Dans le cas de la Suède, cette activité est menée en parallèle avec le Groupement tactique nordique et la coopération avec les pays du pourtour de la mer Baltique et de l'Europe septentrionale.

La Suède participe régulièrement, avec la Finlande, à des consultations avec les Alliés sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

Le pays adhère au concept de capacités opérationnelles (OCC), qui fait appel à un programme d'évaluation et de retour d'information devant permettre le développement et la formation des forces terrestres, maritimes, aériennes ou d'opérations spéciales des pays partenaires qui entendent se conformer aux normes de l'OTAN. Depuis 2011, la Suède participe régulièrement à l'exercice BRTE (Baltic Region Training Event), qui consiste en une série d'activités de planification, d'entraînement et d'exercice dirigées par le Commandement de composante aérienne alliée de Ramstein (Allemagne) et dont le but est d'améliorer l'interopérabilité et de renforcer les capacités dans les États baltes.

## ● La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La participation à des opérations de maintien et de soutien de la paix aux côtés des Alliés permet à la Suède de compléter son propre processus de transformation militaire. La participation au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP a une incidence sur les travaux de planification et les activités de la Suède visant à développer les capacités et à améliorer l'interopérabilité des forces armées suédoises.

La Suède contribue en outre au développement du concept de Groupement tactique de l'UE. Elle coopère notamment avec l'Estonie, la Finlande et la Norvège dans le cadre de la mise en place d'une force multinationale de réaction rapide pour les opérations de soutien de la paix dirigées par l'UE. Pendant les périodes où les composantes suédoises de cette force ne seront pas en attente pour pouvoir répondre à des besoins de l'UE, elles seront disponibles pour des opérations dirigées par l'ONU ou par l'OTAN.

La Suède a adhéré à la solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS) en mars 2006, et elle participe également à l'initiative relative à la capacité de transport aérien stratégique (SAC). Les ressources de la SAC, destinées à répondre aux besoins de transport aérien stratégique des pays membres de cette initiative dans le cadre de missions nationales, peuvent être utilisées pour des missions de l'OTAN, de l'ONU, de l'UE ou d'autres missions internationales.

Le rôle joué par la Suède dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est grandement apprécié par les Alliés. En avril 1999, l'OTAN a officiellement reconnu le centre d'entraînement militaire d'Almnäs comme « Centre d'entraînement PPP ». En 2004, le Centre s'est installé dans de nouveaux locaux à Kungsängen, au nord de Stockholm. Le SWEDINT, le centre international des forces armées suédoises, compte parmi ses activités des exercices et des entraînements, plus particulièrement dans les domaines de l'aide humanitaire, des services de secours, des opérations de soutien de la paix, des plans civils d'urgence et du contrôle démocratique des forces armées. Le Centre organise régulièrement des stages et des exercices d'entraînement dans le cadre du PPP. En janvier 2012 – à l'appui de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU sur le renforcement du rôle des femmes dans les affaires relatives à la paix et à la sécurité – les pays nordiques ont créé un Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires, pour s'assurer que la dimension de genre soit toujours prise en compte dans les opérations militaires.

D'autre part, la Suède a apporté son soutien à des projets faisant appel à un fonds d'affectation spéciale, mis en œuvre dans d'autres pays partenaires et axés sur des domaines tels que la reconversion et la réinsertion des personnels militaires délogés des cadres, la gestion des arsenaux et la destruction des armes excédentaires.

## ● Les plans civils d'urgence

Les plans civils d'urgence constituent un domaine majeur de coopération bilatérale. L'objectif est que la Suède soit à même de coopérer avec les pays de l'Alliance pour fournir un soutien mutuel face aux conséquences de catastrophes ou d'accidents majeurs dans la zone euro-atlantique. Dans cette optique, la Suède a participé à de nombreux exercices OTAN de gestion de crise, ainsi qu'à plusieurs exercices maritimes. En outre, des ressources civiles de la Suède sont inscrites dans la liste des moyens disponibles pour les besoins du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Il s'agit notamment d'équipes de recherche et de sauvetage, d'experts médicaux et d'unités de protection et de décontamination.

En avril 2011, la Suède a mené un exercice conjoint, « Viking 11 », rassemblant des civils, des militaires et des policiers. Cet exercice a eu lieu simultanément dans six pays différents, la Suède assumant le rôle de pays chef de file, et il a réuni des représentants de l'ONU, d'un grand nombre d'organisations et d'agences non gouvernementales, des forces armées d'environ 25 pays, ainsi que des civils et des officiers de police de différents pays et organisations.

## ● La science et l'environnement

Dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité, des scientifiques suédois ont pris part à de nombreux ateliers et séminaires de recherche avancée sur les sujets les plus divers, notamment la sécurité de l'information, la physique mésoscopique, le rôle environnemental des zones humides, la protection des infrastructures civiles contre le terrorisme, et la traite des êtres humains.

## ■ Le cadre de la coopération

L'OTAN et la Suède donnent des informations détaillées sur les domaines de coopération et le calendrier d'exécution correspondant dans le programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui est approuvé conjointement pour une période de deux ans. Les principaux domaines de coopération sont notamment la sécurité et le maintien de la paix, la gestion de crise et les plans civils d'urgence.

La participation au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP contribue à développer l'interopérabilité et les capacités des forces suédoises susceptibles d'être mises à disposition pour des activités OTAN de formation et d'exercice et des opérations multinationales de gestion de crise et de soutien de la paix.

Depuis son adhésion au PPP, la Suède joue un rôle actif et met son expertise à la disposition des autres Partenaires et des Alliés, tout particulièrement dans les domaines du maintien de la paix, des plans civils d'urgence et de la coopération civilo-militaire.

## ■ Les grandes étapes des relations

**1994** : La Suède adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

**1995** : La Suède s'associe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

**1996** : La Suède met des troupes à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

**1997** : La Suède adhère au Conseil de partenariat euro-atlantique, qui vient d'être créé.

**1999** : Des troupes suédoises participent à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

Le centre international des forces armées suédoises (SWEDINT) est reconnu comme Centre d'entraînement PPP.

**2000** : Des troupes suédoises se joignent aux forces dirigées par l'OTAN en Afghanistan.

**2008** : La Suède accueille une démonstration en conditions réelles, à laquelle participent des civils et des militaires suédois et des pays de l'Alliance et qui doit servir à tester de nouvelles méthodes permettant de partager efficacement des informations critiques dans les situations d'urgence (exercice Viking 2008).

**Septembre 2008** : La Suède mène avec l'OTAN un exercice conjoint à Enköping destiné à renforcer la coopération civilo-militaire en cas de situation d'urgence dans le domaine civil.

**Mars 2010** : La Suède organise conjointement avec la Finlande un séminaire intitulé « Le nouveau concept stratégique de l'OTAN – Une approche globale de la gestion de crise ».

**Avril 2010** : La Suède participe à un exercice maritime (Brilliant Mariner) de la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

**Mai 2010** : La Suède participe à un exercice international de cyberdéfense (Baltic Cyber Shield) organisé par plusieurs institutions gouvernementales suédoises et par le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération.

**2011** : La Suède mène un exercice multinational (Viking 2011), des organisations internationales et des ONG participant aux opérations.

**Avril 2011** : La Suède décide de contribuer à l'opération Unified Protector (OUP), l'opération militaire menée par l'OTAN en Libye au titre des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU.

**Janvier 2012** : Le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires est créé, et accueilli par le Centre international des forces armées suédoises.

**Janvier 2013** : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Suède pour débattre des moyens de renforcer encore la coopération.

**2013** : La Suède contribue à la Force de réaction de l'OTAN et prend part à l'exercice Steadfast Jazz, qui a servi à certifier la rotation de la NRF pour 2014.

**Janvier 2014** : Le secrétaire général de l'OTAN se rend en Suède pour discuter du potentiel que recèle encore la relation de partenariat.

**Février 2014** : La Suède et la Finlande participent à Iceland Air Meet 2014 sous le commandement de la Norvège, qui a déployé des moyens en Islande afin de fournir des capacités aéroportées de surveillance et d'interception dans le cadre de la mission de l'OTAN visant à répondre aux besoins de préparation de l'Islande en temps de paix.

**Septembre 2014** : Au sommet du pays de Galles, la Suède est désignée parmi les cinq pays qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés. Tout comme la Finlande, la Suède signe un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées – ou en transit – sur leur territoire en temps de paix, de crise ou de guerre.

**Janvier 2015** : Après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Suède commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support ») qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

**9-10 juin 2015** : Le général de corps aérien Christopher Harper, directeur général de l'État-major militaire international, visite la base aérienne de Ronneby et se rend à Stockholm, où il rencontre le chef d'état-major des forces armées suédoises, le lieutenant-général Gyllensporre. Il félicite la Suède pour son rôle de contributeur proactif et efficace à la sécurité internationale.

**12 juin 2015** : À l'occasion d'une visite à Stockholm, le secrétaire général délégué de l'OTAN, l'ambassadeur Alexander Vershbow, se félicite du partenariat solide que la Suède entretient avec l'Alliance, lors d'une allocution prononcée dans le cadre du forum Folk och Försvar (« société et défense »). Il rencontre en outre la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, et le ministre de la Défense, Peter Hultqvist.

**10 novembre 2015** : Dans le cadre de ses entretiens avec les ministres de la Défense des pays nordiques à Stockholm, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, salue les efforts visant à renforcer la coopération de défense entre les Alliés et les partenaires nordiques. Durant sa visite, le secrétaire général rencontre également le premier ministre suédois, Stefan Löfven, la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, ainsi que des membres des commissions Défense et Affaires étrangères du parlement suédois.

**1er décembre 2015** : Le secrétaire général s'entretient avec Mme Wallström ainsi qu'avec le vice-premier ministre et ministre finlandais des Affaires étrangères, Timo Soini, en marge des réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, qui doivent se tenir à Bruxelles. Ils évoquent les travaux entrepris pour développer les échanges d'informations, notamment sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et une meilleure connaissance commune de la situation, le but étant d'aider l'OTAN, la Finlande et la Suède à faire face plus efficacement aux menaces communes et à mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur les moyens d'inclure les deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée, et des consultations régulières ont lieu concernant la sécurité dans la région de la mer Baltique.

**20 avril 2016** : La Suède prend part à deux journées d'exercices aériens dans la région de la Baltique, aux côtés des forces aériennes de pays membres et de partenaires de l'OTAN, le but étant de tester les procédures d'urgence et de renforcer la coopération.

**27-28 avril 2016** : Le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Petr Pavel, se rend en Suède, où il rencontre le ministre de la Défense et le commandant suprême des forces armées suédoises pour des échanges de vues sur les défis de sécurité régionaux et sur les opportunités de renforcement de la coopération militaire.

**19-20 mai 2016** : La ministre suédoise des Affaires étrangères participe, avec ses homologues des pays de l'OTAN, à une réunion consacrée à la coopération OTAN-UE.

## Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN a été lancé en 1994 par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il concerne actuellement sept pays non OTAN de la région méditerranéenne : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.



### Origines et objectifs

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN reflète la conception de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée. Il témoigne de l'adaptation de l'OTAN à l'environnement de sécurité de l'après-Guerre froide et constitue un élément important de la politique d'ouverture et de coopération menée par l'Alliance.

Le Dialogue méditerranéen (DM) a pour objectif général :

- de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région
- d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle
- de dissiper, dans les pays participant au Dialogue, les idées fausses au sujet de l'OTAN.

### Principes clés

Le lancement réussi du Dialogue méditerranéen et son développement ultérieur reposent sur plusieurs principes :

- **Non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires du DM.
- **Auto-différenciation** : elle permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires du DM. Les programmes de coopération individuels, en particulier, permettent aux pays du DM intéressés et à l'OTAN d'inscrire leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour le Dialogue méditerranéen.



- **Inclusivité** : tous les pays du DM devraient se considérer comme parties prenantes à un même travail en coopération.
- **Engagement à double sens** : le DM est une « initiative à double sens », dans laquelle l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue, par le biais d'un processus de consultations régulières. Une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- **Non-imposition** : les pays du DM sont libres de choisir le rythme de progression et l'étendue de leur coopération avec l'Alliance; L'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- **Complémentarité et renforcement mutuel** : les activités menées dans le cadre du DM et d'autres initiatives internationales pour la région sont complémentaires et se renforcent mutuellement, de par leur nature. C'est par exemple le cas de l'initiative de l'UE « Union pour la Méditerranée », de celle de l'OSCE « Initiative pour la Méditerranée » et du Dialogue « Cinq plus cinq ».
- **Diversité** : le Dialogue méditerranéen respecte et prend en compte le contexte régional, culturel et politique propre à chaque pays partenaire .

Par ailleurs, le Dialogue méditerranéen est un processus évolutif en termes de participation et de contenu. Cette souplesse a permis l'accroissement du nombre de pays participant au Dialogue – comme en témoigne l'adhésion de la Jordanie en novembre 1995 et celle de l'Algérie en mars 2000 – et l'évolution progressive de son contenu.

Le Dialogue méditerranéen fonctionne essentiellement sur une base bilatérale (OTAN+1). Malgré cette dominante bilatérale, le Dialogue prévoit la tenue régulière de réunions multilatérales (en configuration OTAN+7).

La règle de l'autofinancement s'applique en principe aux activités menées dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Les Alliés ont toutefois accepté d'examiner les demandes d'aide financière visant à soutenir la participation des partenaires méditerranéens aux activités du Dialogue. Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour faciliter la coopération, notamment la révision de la politique de financement du Dialogue pour permettre de financer intégralement les frais de participation aux activités du Dialogue et l'extension des mécanismes de fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP aux pays du DM.

## La dimension politique

Le Dialogue méditerranéen repose sur deux piliers interdépendants: le dialogue politique et la coopération pratique.

Le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG), créé au sommet de Madrid en juillet 1997 sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, avait la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen, jusqu'il soit remplacé, en 2011, par le Comité politique et des partenariats, qui est désormais en charge de tous les partenariats. Le Comité se réunit régulièrement au niveau des conseillers politiques pour examiner toutes les questions en rapport avec le Dialogue méditerranéen, et notamment son évolution future.

Des consultations politiques en configuration OTAN+1 se déroulent régulièrement au niveau des ambassadeurs et des groupes de travail. Ces discussions sont l'occasion de procéder à un échange de vues sur un éventail de questions ayant trait à la situation de sécurité dans la région méditerranéenne, ainsi que sur la poursuite du développement des dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Des réunions en configuration OTAN+7, y compris du Conseil+7, sont aussi organisées régulièrement, en particulier après les sommets et les réunions ministérielles de l'OTAN, les réunions des chefs d'état-major de la défense et d'autres grandes rencontres organisées par l'OTAN. Ces réunions sont l'occasion de consultations politiques à double sens entre l'OTAN et les partenaires du DM.

Au sommet d'Istanbul de juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière en le dotant d'un cadre plus ambitieux et plus large, ce qui a considérablement renforcé les dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Depuis lors, le nombre et la qualité des activités menées dans le cadre du dialogue politique OTAN-DM – en augmentation constante – ont récemment atteint un niveau pérenne. Des consultations bilatérales et multilatérales entre les 28 Alliés et les sept pays du DM ont lieu régulièrement au niveau des ministres, des ambassadeurs et des groupes de travail. Parmi ces consultations figurent également trois réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays du DM (tenues en décembre 2004, 2007 et 2008 à Bruxelles) et deux réunions des ministres de la Défense de ces pays (en 2006 et 2007, respectivement à Taormine et à Séville). Dix réunions des chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN et du DM ont également eu lieu à ce jour. La toute première réunion en configuration Conseil+7 s'est tenue en 2006 à Rabat (Maroc) et, plus récemment, une première réunion du Groupe consultatif de la politique atlantique avec les sept partenaires du DM s'est tenue à San Remo (Italie), les 15 et 16 septembre 2011.

La dimension politique du DM inclut également des visites de hauts responsables de l'OTAN, notamment du secrétaire général et du secrétaire général délégué, dans les pays du Dialogue méditerranéen. Le principal but de ces visites est de permettre à l'OTAN de mener, avec les autorités compétentes des pays hôtes, des consultations politiques de haut niveau sur la voie à suivre s'agissant de la coopération politique et pratique dans le cadre du Dialogue méditerranéen.

Le nouveau concept stratégique, qui a été adopté en novembre 2011 au Sommet de Lisbonne, fait de la sécurité coopérative l'une des trois priorités clés de l'Alliance et permet l'avènement d'une nouvelle génération de partenariats. Les partenaires du Dialogue méditerranéen ont participé activement au débat qui a conduit à son adoption.

Le concept stratégique fait spécifiquement référence au Dialogue méditerranéen en ces termes : « Nous sommes fermement attachés au développement de relations d'amitié et de coopération avec tous les pays de la Méditerranée, et nous entendons développer encore le Dialogue méditerranéen (DM) dans les années à venir. Nous nous emploierons à approfondir la coopération avec les pays qui participent actuellement au Dialogue méditerranéen et à rester ouverts à l'inclusion d'autres pays de la région dans ce Dialogue ».

Les pays du DM ont rappelé qu'ils étaient favorables au renforcement des consultations politiques, le but étant que le Dialogue méditerranéen soit mieux adapté à leurs intérêts propres et qu'il demeure un cadre de coopération spécifique.

## La dimension pratique

Les mesures de coopération pratique entre l'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen sont énoncées dans un programme de travail annuel dont le but est de renforcer notre partenariat à travers la coopération sur des questions liées à la sécurité.

Le programme de travail annuel du DM prévoit des séminaires, des ateliers et d'autres activités pratiques dans de nombreux domaines – modernisation des forces armées, plans civils d'urgence, gestion des crises, sécurité aux frontières, élimination des armes légères et de petit calibre, diplomatie publique, coopération scientifique et environnementale –, ainsi que des consultations sur le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le programme de travail a également une dimension militaire, qui se traduit notamment par des invitations, adressées aux pays du Dialogue, à assister en tant qu'observateurs – et dans certains cas, à participer – à des exercices militaires OTAN/PPP, à suivre des stages et autres activités de niveau universitaire à l'École de l'OTAN (SHAPE) à Oberammergau (Allemagne) et au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie), ainsi qu'à effectuer des visites d'organismes militaires de l'OTAN.

Le programme militaire prévoit aussi des escales des forces navales permanentes de l'OTAN dans des pays du DM, des séances de formation des formateurs sur place données par des équipes de formation mobile, ainsi que des visites d'experts de l'OTAN, le but étant d'évaluer les possibilités d'approfondir la coopération dans le domaine militaire.

De plus, des réunions de consultation OTAN+7 portant sur le programme militaire se tiennent deux fois par an avec des représentants militaires des pays de l'OTAN et des sept pays du DM.

## Situation actuelle

Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont invité leurs partenaires méditerranéens à établir un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen, en se fondant sur le principe de la coappropriation et en prenant en compte leurs intérêts et besoins particuliers. L'objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région par une coopération pratique accrue, notamment en renforçant le dialogue politique actuel, en réalisant l'interopérabilité, en poursuivant la réforme de la défense et en contribuant à la lutte contre le terrorisme. Depuis le sommet d'Istanbul de juin 2004, le programme de travail annuel du Dialogue méditerranéen (MDWP), qui repose sur des domaines prioritaires agréés, est le principal instrument de coopération mis à la disposition des pays du DM ; il a été progressivement étendu à plus de 30 domaines de coopération, passant d'une centaine d'activités en 2004 à plus de 700 activités et événements en 2011. Tout en étant à dominante militaire (85% des activités), le MDWP couvre des domaines de coopération très variés, parmi lesquels la formation, l'entraînement et la doctrine militaires, la politique et la stratégie de défense, l'investissement de défense, les plans civils d'urgence, la diplomatie publique, la gestion des crises, les armements et le renseignement. À la réunion qu'ils ont tenue à Berlin en avril 2011, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont entériné l'établissement d'un menu de coopération partenariale unique pour tous les partenaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce menu unique entrera en vigueur, ce qui permettra d'augmenter de façon considérable le nombre d'activités accessibles aux pays du DM.

Plusieurs instruments de coopération ont été successivement ouverts aux pays du DM :

- la base de données e-PRIME, qui donne un accès en ligne au MDWP et permet un suivi précis des activités de coopération ;
- le paquet global du concept de capacités opérationnelles (OCC), dont le but est d'améliorer la capacité des partenaires de contribuer efficacement aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN en réalisant l'interopérabilité ;
- le mécanisme de fonds d'affectation spéciale, qui s'applique actuellement à de grands projets (en cours de réalisation) avec des pays du DM comme la Jordanie et la Mauritanie ;
- le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), dont l'objectif est d'améliorer la capacité des Partenaires d'appuyer l'OTAN dans sa réponse aux crises ;
- le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAPT), qui vise à renforcer la capacité de l'OTAN à travailler efficacement avec les partenaires du DM pour lutter contre le terrorisme ;
- le plan d'action en matière de PCU, qui vise à améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques CBRN contre les populations et les infrastructures critiques.

L'initiative OTAN de coopération en matière de formation (NTCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération déjà menées dans le cadre du DM en créant un module spécialisé au Collège de défense de l'OTAN (NDC) à Rome, intitulé « Cours OTAN de coopération régionale » (COCR) il s'agit d'un cours au niveau stratégique de dix semaines axé également sur les défis sécuritaires contemporains au Moyen-Orient.

- **Programmes individuels de partenariat et de coopération**

Le programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui remplace le programme de coopération individuel (ICP) (document-cadre) vise à renforcer le dialogue politique bilatéral et à adapter la coopération des partenaires avec l'OTAN en fonction de leurs besoins clés en matière de sécurité, avec une orientation plus stratégique donnée à la coopération entre l'OTAN et les pays du DM. Israël, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont tous établi avec l'OTAN des programmes de coopération individuels sur mesure. L'IPCP est le principal instrument de coopération ciblée entre l'OTAN et les pays du DM.

Compte tenu des changements intervenus au Moyen Orient et en Afrique du Nord, l'OTAN se tient prête à aider les pays du DM engagés dans un processus de transition, s'ils en font la demande. En s'appuyant sur son expérience et ses compétences internes, l'Alliance peut, à travers les programmes individuels de partenariat et de coopération, apporter une assistance dans les domaines suivants : mise en place d'institutions de sécurité, transformation et modernisation de la défense, et développement capacitaire ; relations civilo-militaires et aspects défense de la transformation et de la réforme du secteur de la sécurité.

## L'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)

L'Initiative de coopération d'Istanbul, lancée au sommet de l'Alliance organisé dans la capitale turque en juin 2004, vise à contribuer à la sécurité à long terme aux niveaux mondial et régional par une offre de coopération pratique bilatérale entre les pays du Moyen-Orient élargi et l'OTAN dans le domaine de la sécurité.



Cette offre concerne principalement l'instauration d'une coopération pratique dans des domaines où l'OTAN peut apporter de la valeur ajoutée, notamment en matière de sécurité, avec – pour commencer – les différents États du Conseil de coopération du Golfe. À ce jour, quatre de ces pays (Bahreïn, Koweït, Qatar, Émirats arabes unis) se sont joints à l'ICI. L'Arabie saoudite et Oman ont également exprimé leur intérêt pour l'Initiative.

Cette initiative, fondée sur le principe de l'inclusivité, est cependant ouverte à tous les pays intéressés de la région du Moyen-Orient élargi qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive.

La participation de chaque pays intéressé sera examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord au cas par cas et en fonction de ses mérites intrinsèques. Cette participation dépendra largement, tout comme le rythme et l'étendue de la coopération, de la réponse de chacun et du degré d'intérêt manifesté.

### — Sur quels grands principes cette initiative est-elle fondée ?

L'ICI est fondée sur un certain nombre de principes importants :

- La **non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires de l'ICI.
- L'**autodifférenciation** permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires de l'ICI. Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une

démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour l'Initiative de coopération d'Istanbul.

- **L'inclusivité** : tous les pays de l'ICI devraient se considérer comme parties prenantes d'un même travail en coopération.
- Un **engagement bidirectionnel** : l'ICI est un « partenariat bidirectionnel », dans lequel l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite de l'Initiative, par le biais d'un processus de consultations régulières ; une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- La **non imposition** : les partenaires de l'ICI sont libres de choisir le rythme et l'ampleur de leur coopération ; l'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- La **complémentarité** et le **renforcement mutuel** : l'ICI est complémentaire d'autres initiatives internationales pour la région, et toutes ces initiatives se renforcent mutuellement.
- La **diversité** : l'Initiative de coopération d'Istanbul respecte le contexte régional, culturel et politique propre à chacun des pays partenaires, et elle en tient compte.

## Comment cela se traduit-il dans les faits ?

L'initiative propose une liste d'activités bilatérales parmi lesquelles les pays peuvent faire leur choix, dans divers domaines de coopération : conseils adaptés sur la transformation de la défense, l'établissement des budgets de défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires ; coopération entre militaires, afin de contribuer à l'interopérabilité par la participation à certains exercices militaires et à des activités de formation et d'entraînement connexes qui pourraient améliorer l'aptitude des forces des pays participants à mener des opérations avec celles de l'Alliance ; et par la participation à certains exercices de l'OTAN et du PPP et, au cas par cas, à des opérations dirigées par l'OTAN ; coopération à la lutte contre le terrorisme, y compris par le partage du renseignement ; coopération à l'action de l'Alliance contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ; coopération à la sécurisation des frontières en ce qui concerne le terrorisme, les armes légères et de petit calibre, et la lutte contre les trafics illicites ; plans civils d'urgence, y compris la participation à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance.

## Comment cette initiative a-t-elle évolué ?

L'OTAN apprécie pleinement la nécessité d'une large coopération internationale et d'un effort collectif pour faire face aux menaces nouvelles et complexes du monde d'aujourd'hui. C'est dans ce but qu'elle a mis en place et continue de développer, un réseau de partenariats dans le domaine de la sécurité.

Cette initiative a été précédée d'une série de consultations de haut niveau menées par le secrétaire général délégué de l'OTAN, l'ambassadeur Minuto Rizzo, en mai, septembre et décembre 2004 avec six pays de la région (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis). Ces pays se sont tous montrés vivement intéressés par l'Initiative.

L'ICI a été lancée au sommet des chefs d'État et de gouvernement organisé à Istanbul le 28 juin 2004.

Après ce sommet, entre septembre et décembre 2004, le secrétaire général délégué de l'OTAN a effectué une nouvelle série de visites aux six pays membres du Conseil de coopération du Golfe afin d'examiner avec eux la voie à suivre.

Au cours du premier trimestre 2005, trois pays (Bahreïn, Koweït, Qatar) se sont officiellement joints à l'Initiative. En juin 2005, les Émirats arabes unis s'y sont joints à leur tour.

L'ICI s'est développée depuis lors, tant dans ses dimensions politique que pratique. Pendant que le dialogue politique évoluait jusqu'à inclure des réunions de haut niveau, la dimension pratique s'est progressivement améliorée, avec le lancement de nouveaux outils et de nouvelles activités de partenariat et grâce à la contribution de ces pays aux opérations dirigées par l'OTAN. La dimension multilatérale du partenariat a également été développée, avec la première réunion en configuration « Conseil + 4 » en novembre 2008, suivie de deux autres réunions de ce type, en 2009 et 2010.

Depuis le sommet d'Istanbul en 2004, un menu annuel d'activités pratiques axé sur les domaines prioritaires agréés est proposé aux pays de l'ICI ; il a été progressivement amélioré. En 2007, les pays de l'ICI pouvaient choisir entre 328 activités de coopération ; aujourd'hui, en 2011, le menu propose environ 500 activités pratiques.

L'Initiative OTAN de coopération en matière de formation (NRCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération existantes développées dans le cadre de l'ICI, en mettant sur pied un « stage OTAN sur la coopération régionale » au Collège de défense de l'OTAN, à Rome ; ce stage de niveau stratégique, d'une durée de dix semaines, porte également sur les défis de sécurité actuels au Moyen-Orient. Les pays de l'ICI, ainsi que l'Arabie saoudite, participent activement à ces stages.

Les pays de l'ICI ont souligné l'importance de la diplomatie publique. Les événements très médiatiques ont fait place à des discussions informelles sur des questions d'intérêt commun liées à la sécurité. Les conférences de l'ICI au niveau des ambassadeurs qui se sont tenues au Koweït en 2006, à Bahreïn en 2008 et aux Émirats arabes unis en 2009 ont rassemblé le secrétaire général, le secrétaire général délégué et les représentants permanents des 28 pays membres de l'Alliance, ainsi que des hauts responsables, des décideurs et des leaders d'opinion des pays de l'ICI ; elles ont permis d'étudier la manière dont l'OTAN est perçue dans le Golfe, ainsi que les solutions pour développer le partenariat OTAN-ICI dans ses deux dimensions. La quatrième conférence, tenue au Qatar en février 2011, était consacrée à l'approfondissement de ce partenariat.

Le nouveau concept stratégique, adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, stipule que la sécurité coopérative est l'une des tâches essentielles de l'Alliance. Il fait spécifiquement référence à l'ICI : « Nous attachons une grande importance à la paix et à la stabilité dans la région du Golfe, et nous entendons intensifier notre coopération dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul. Nous nous emploierons à développer un partenariat de sécurité plus approfondi avec nos partenaires du Golfe et à demeurer disposés à accueillir de nouveaux partenaires au sein de l'Initiative de coopération d'Istanbul. ».

Avec l'approbation de la nouvelle politique de partenariat à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance à Berlin, en avril 2011, tous les pays partenaires de l'OTAN auront en principe accès à la même gamme et au même nombre d'activités. Cela augmentera considérablement le nombre d'activités ouvertes aux pays de l'ICI.

Les partenaires de l'ICI ont également démontré leur intérêt croissant à participer à des opérations dirigées par l'OTAN, en tant que prestataires de sécurité. Aujourd'hui, plusieurs partenaires de l'ICI contribuent activement à l'opération de la FIAS dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Après le lancement de l'opération Unified Protector (OUP) en Libye, le Qatar et les Émirats arabes unis ont rapidement mis à disposition leurs moyens aériens pour appuyer l'opération, et ils ont été reconnus comme pays contributeurs, dont le rôle clé a aidé au succès de l'opération.

## Quels sont les organismes de l'OTAN qui jouent un rôle central ?

À la suite du lancement de l'ICI, les pays de l'OTAN ont décidé la création du Groupe sur l'Initiative de coopération d'Istanbul, composé de conseillers politiques des 28 délégations des pays membres de



l'Organisation. En 2011, ce groupe a été remplacé par le Comité politique et des partenariats (PPC), responsable de tous les partenariats.

Le Comité est chargé de définir les procédures à suivre pour dresser une liste d'activités pratiques qui pourraient être menées avec les pays intéressés, et de veiller à leur mise en œuvre. Il est également chargé de faire rapport au Conseil ou au Comité politique au niveau élevé et de préparer le terrain pour les décisions à adopter par le Conseil concernant l'ICI.

En outre, le Comité, en configuration 28+1, associe les pays de l'ICI à l'élaboration de programmes de travail individuels et au suivi de leur mise en œuvre.



## Élargissement

La porte de l'OTAN demeure ouverte à tout pays européen capable d'assumer les engagements et obligations liés au statut de membre, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Depuis 1949, le nombre de pays membres de l'Alliance est passé de 12 à 28, en six vagues d'élargissement. À l'heure actuelle, quatre pays ont déclaré souhaiter adhérer à l'OTAN : la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>.



*Les ministres des Affaires étrangères des quatre pays candidats - Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> - rencontrent les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN au sommet de Chicago en mai 2012.*

### Points principaux

- La « politique de la porte ouverte » de l'OTAN est basée sur l'article 10 du traité fondateur de l'Organisation. Toute décision d'inviter un pays à adhérer à l'Alliance est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord sur consensus de tous les Alliés. Aucun pays tiers n'a son mot à dire dans les délibérations de ce type.
- L'actuel processus d'élargissement de l'OTAN ne constitue de menace pour aucun pays. Il vise à promouvoir la stabilité et la coopération et à construire une Europe libre et entière, unie dans la paix, la démocratie et le partage de valeurs communes.
- Lors d'une réunion tenue le 2 décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance, tout en encourageant le pays à poursuivre les réformes.
- L'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> s'est vue assurée qu'elle sera invitée à devenir membre dès qu'une solution mutuellement acceptable à la question du nom du pays aura été trouvée avec la Grèce.
- En avril 2010, la Bosnie-Herzégovine a été invitée à participer au plan d'action pour l'adhésion (MAP), mais elle ne pourra le faire que lorsque la question fondamentale de la propriété des biens immobiliers militaires aura été réglée.
- Lors du sommet de Bucarest de 2008, les Alliés sont convenus que la Géorgie et l'Ukraine seront un jour membres de l'OTAN (depuis 2010, l'Ukraine ne vise plus officiellement l'adhésion).

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## Pour en savoir plus

### — Pays candidats

Les pays qui se sont déclarés intéressés par l'adhésion à l'Alliance sont invités, dans un premier temps, à entamer un dialogue intensifié avec l'OTAN sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens.

Les pays candidats peuvent ensuite être invités à participer au MAP, qui leur permettra de se préparer à une éventuelle adhésion et de démontrer qu'ils sont en mesure de respecter les obligations et les engagements qui en découlent. La participation au MAP n'offre pas la garantie d'une adhésion, mais le MAP est un mécanisme de préparation primordial.

Les pays qui aspirent à adhérer à l'OTAN doivent démontrer qu'ils sont en mesure de promouvoir les principes du Traité de Washington, signé en 1949, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Chacun d'eux doit, en outre, satisfaire à un certain nombre de critères politiques, économiques et militaires qui sont énoncés dans l'étude de 1995 sur l'élargissement de l'OTAN.

### — L'étude de 1995 sur l'élargissement

En 1995, l'Alliance a publié les résultats d'une étude sur l'élargissement de l'OTAN, portant sur l'opportunité d'admettre de nouveaux membres et les modalités à mettre en place pour une telle admission. Cette étude indiquait en conclusion que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous. Elle concluait également que l'Alliance y parviendrait en encourageant et en soutenant les réformes démocratiques, dont l'instauration d'un contrôle civil et démocratique sur les forces armées, en favorisant les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche du consensus qui caractérisent les relations entre les membres de l'Alliance, et en encourageant les relations de bon voisinage.

L'élargissement accroîtrait la transparence des plans de défense et des budgets militaires et, partant, la confiance entre les États, et il renforcerait la tendance à l'intégration et à la coopération en Europe. L'étude concluait par ailleurs que l'élargissement permettrait de renforcer la capacité de l'Alliance à contribuer à la sécurité européenne et internationale, et de consolider et d'élargir le partenariat transatlantique.

Selon cette étude, les pays qui aspirent à l'adhésion à l'OTAN devraient être en mesure de démontrer qu'ils répondent à certains critères. Il leur est demandé :

- d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ;
- de traiter les populations minoritaires de manière équitable ;
- de s'engager à régler de manière pacifique les conflits ;
- d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire aux opérations de l'OTAN ;
- d'être attachés au caractère démocratique des relations entre civils et militaires et des structures institutionnelles.

Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumeraient toutes les obligations liées au statut de membre. Ils devraient notamment accepter, au moment de leur entrée dans l'OTAN, l'ensemble des principes, des politiques et des procédures déjà adoptés par les membres de l'Alliance.

## Le processus d'adhésion

Lorsque les Alliés ont décidé de proposer à un pays de devenir membre de l'OTAN, ils l'invitent officiellement à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. C'est la première étape du processus qui aboutira à l'adhésion officielle de ce pays à l'OTAN. Les principales étapes du processus d'adhésion sont les suivantes :

### 1. Pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN

Ces entretiens, qui réunissent des équipes d'experts de l'OTAN et des représentants de chacun des pays invités, se déroulent au siège de l'OTAN, à Bruxelles. L'objectif est d'obtenir des pays invités la confirmation formelle de leur volonté et de leur capacité d'accepter les obligations et engagements politiques, juridiques et militaires découlant du Traité de Washington et de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

Les pourparlers prennent la forme de deux réunions avec chaque pays invité. La première réunion porte sur les questions politiques, militaires et de défense, et sert surtout à vérifier que les conditions préalables à l'adhésion ont bien été remplies. La seconde réunion – plus technique – permet de débattre des questions juridiques, de ressources et de sécurité, ainsi que de la contribution de chaque nouveau pays membre au budget commun de l'OTAN. La clé de répartition est définie sur une base proportionnelle, en fonction de la taille de l'économie de chaque pays par rapport à celle des autres membres de l'Alliance.

Les pays invités sont aussi tenus de mettre en œuvre des mesures destinées à assurer la protection des informations classifiées de l'OTAN, et de préparer leurs services de sécurité et de renseignement à travailler avec le Bureau de sécurité de l'OTAN.

L'ensemble de ces discussions doit déboucher sur l'établissement, par chacun des pays invités, d'un calendrier d'exécution des réformes nécessaires, processus qui peut d'ailleurs se poursuivre même après l'adhésion de ces pays à l'OTAN.

### 2. Envoi à l'OTAN d'une lettre d'intention, accompagnée d'un calendrier d'exécution des réformes

Au cours de la deuxième étape du processus d'adhésion, les pays invités confirment qu'ils acceptent les obligations et les engagements liés au statut de membre au moyen d'une lettre d'intention adressée au secrétaire général de l'OTAN par leur ministre des Affaires étrangères. Ils soumettent en même temps leur calendrier individuel de réformes.

### 3. Signature des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN

L'OTAN prépare ensuite, pour chacun des pays invités, un protocole d'accession au Traité de Washington. Ces protocoles constituent en fait des amendements ou des additifs au Traité ; une fois signés et ratifiés par les Alliés, ils deviennent partie intégrante du Traité proprement dit, et permettent au pays invité de devenir à son tour partie au Traité.

### 4. Ratification des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN

Les gouvernements des États membres de l'OTAN ratifient les protocoles, conformément à leurs prescriptions et leurs procédures nationales. La procédure de ratification varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, par exemple, il faut une majorité des deux tiers au Sénat pour l'adoption de la législation nécessaire. Dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni, aucun vote parlementaire formel n'est requis.

## 5. Le secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord

Une fois que tous les pays membres de l'OTAN ont notifié au gouvernement des États-Unis d'Amérique, dépositaire du Traité de l'Atlantique Nord, leur acceptation des protocoles au Traité relatifs à l'accession des nouveaux membres potentiels, le secrétaire général invite ces derniers à accéder au Traité.

## 6. Les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord, dans le respect de leurs procédures nationales

## 7. Une fois les instruments d'accession déposés auprès du Département d'État américain, les pays invités deviennent officiellement membres de l'OTAN

### Évolution de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN

La « politique de la porte ouverte » est fondée sur l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, qui dispose que peut accéder au Traité « tout État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».

L'élargissement de l'OTAN est un processus continu et dynamique. Depuis la création de l'Alliance en 1949, 16 pays sont venus s'ajouter aux 12 pays membres fondateurs en six vagues d'élargissement successives (en 1952, 1955, 1982, 1999 et 2004 et 2009).

Les trois premières vagues d'élargissement – qui ont permis à la Grèce et à la Turquie (1952), à l'Allemagne de l'Ouest (1955) et à l'Espagne (1982) de devenir membres – ont eu lieu durant la Guerre froide, époque à laquelle les considérations stratégiques étaient prépondérantes dans le processus décisionnel.

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, a marqué la fin de la Guerre froide, et elle a été suivie par la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique. En octobre 1990, avec la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ex-Allemagne de l'Est est devenu partie intégrante de l'Alliance. Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale étaient particulièrement désireuses de garantir leur liberté en s'intégrant aux institutions euro-atlantiques.

Au début des années 1990, la question de l'élargissement de l'OTAN a fait l'objet de débats animés. De nombreux analystes politiques étaient sceptiques quant aux avantages d'un éventuel élargissement. D'autres étaient préoccupés par l'impact qu'un élargissement pourrait avoir sur la solidarité et la cohésion de l'Alliance, ainsi que sur les relations avec d'autres États, en particulier la Russie. C'est dans ce contexte qu'a été réalisée, en 1995, une « étude sur l'élargissement de l'OTAN » (voir ci-dessus).

#### ● L'élargissement après la fin de la Guerre froide

Sur la base des conclusions de l'étude sur l'élargissement, l'Alliance, réunie au sommet à Madrid en 1997, a invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à entamer des pourparlers d'adhésion. Ces trois pays ont été les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN, en 1999.

Au sommet de Washington, en 1999, le MAP a été lancé afin d'aider d'autres pays candidats à se préparer à une possible adhésion.

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002, et elles sont devenues membres de l'OTAN en 2004. Ces sept pays avaient tous participé au MAP.

En avril 2008, au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'OTAN ont pris un certain nombre de mesures relatives à l'élargissement futur de l'Alliance. Plusieurs décisions ont été prises concernant les pays des Balkans occidentaux (voir les dates clés ci-dessous). Les Alliés considèrent qu'une intégration

plus étroite de ces pays dans les institutions euro-atlantiques est essentielle pour assurer, sans intervention extérieure, une stabilité à long terme dans cette région, où l'OTAN est fortement engagée dans des opérations de soutien de la paix depuis le milieu des années 1990.

À Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance sont par ailleurs convenus que la Géorgie et l'Ukraine, qui avaient déjà entamé un dialogue intensifié avec l'OTAN, deviendraient un jour membres de l'Alliance. En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont décidé de renforcer les possibilités de soutenir ces deux pays dans les efforts engagés pour satisfaire aux exigences liées au statut de membre, en mettant à profit le cadre existant de la Commission OTAN-Ukraine et de la Commission OTAN-Géorgie – sans préjudice des décisions qui pourraient être prises concernant leur candidature au MAP. (L'Ukraine ne vise plus officiellement l'adhésion à l'OTAN depuis 2010, mais elle maintient un niveau élevé de coopération avec l'OTAN, en particulier en matière de réforme de la défense et de renforcement des capacités.)

## ■ Dates clés

**4 avril 1949** – Signature du Traité de l'Atlantique Nord par douze membres fondateurs : Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. L'article 10 du Traité constitue le fondement de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN.

**18 février 1952** – Adhésion de la Grèce et de la Turquie.

**6 mai 1955** – Adhésion de la République fédérale d'Allemagne.

**30 mai 1982** – L'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).

**Octobre 1990** – Du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale du pays est intégrée à l'OTAN.

**Janvier 1994** – Au sommet de Bruxelles, les dirigeants des pays de l'Alliance réaffirment que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux pays européens.

**28 septembre 1995** – Publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

**8-9 juillet 1997** – Au sommet de Madrid, trois pays partenaires – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.

**12 mars 1999** – Adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque, ce qui porte à 19 le nombre des pays membres de l'Alliance.

**23-25 avril 1999** – Lancement du plan d'action pour l'adhésion (MAP) au sommet de Washington. (La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie participent au MAP).

**14 mai 2002** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik (Islande), annoncent officiellement la participation de la Croatie au MAP.

**Mai 2002** – Le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN.

**21-22 novembre 2002** – Au sommet de Prague, sept pays partenaires – la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.

**26 mars 2003** – Cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.

**29 mars 2004** – Adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.

**21 avril 2005** – Lancement, à l'occasion d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Vilnius (Lituanie), du dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion à l'OTAN et sur les réformes à mener en ce sens.

**21 septembre 2006** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à New York, annoncent la décision de proposer à la Géorgie d'entamer un dialogue intensifié.

**28-29 novembre 2006** : Au sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'Alliance déclarent qu'ils lanceront de nouvelles invitations à l'adresse des pays du MAP qui répondront à certaines conditions.

**2-4 avril 2008** – Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance invitent l'Albanie et la Croatie à entamer des pourparlers d'adhésion, donnent l'assurance à l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> qu'elle sera elle aussi invitée à adhérer à l'Alliance dès qu'une solution à la question de son nom aura été trouvée avec la Grèce, invitent la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro à entamer un dialogue intensifié et conviennent que la Géorgie et l'Ukraine deviendront un jour membres de l'Alliance.

**9 juillet 2008** – Signature des protocoles d'accession de l'Albanie et de la Croatie.

**Décembre 2008** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance conviennent que la Géorgie doit élaborer un ANP sous les auspices de la commission OTAN-Géorgie.

**1<sup>er</sup> avril 2009** – Adhésion de l'Albanie et de la Croatie.

**4 décembre 2009** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent le Monténégro à participer au MAP.

**22 avril 2010** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent la Bosnie-Herzégovine à participer au MAP, n'autorisant le Conseil de l'Atlantique Nord à accepter le premier ANP de ce pays qu'après que la question de la propriété des biens immobiliers militaires aura été réglée.

**2 décembre 2015** – Les ministres des Affaires étrangères réunis à Bruxelles invitent le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance, tout en encourageant la poursuite des réformes, en particulier dans le domaine de l'état de droit. Dans une déclaration sur la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN, les ministres réaffirment les décisions prises lors du sommet de Bucarest de 2008 concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> et encouragent la Bosnie-Herzégovine à entreprendre les réformes dont le pays a besoin pour concrétiser ses aspirations euro-atlantiques et activer sa participation au MAP. Les ministres réaffirment également les décisions prises à Bucarest et les décisions postérieures relatives à la Géorgie, en saluant les progrès qu'a réalisés ce pays pour se rapprocher de l'Alliance et en exprimant leur détermination à intensifier le soutien qui lui est apporté.

**19 mai 2016** – Les ministres des pays de l'OTAN signent le protocole d'adhésion du Monténégro, après quoi ce pays peut assister, avec le statut d'invité, aux réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et à d'autres réunions se tenant dans le cadre de l'OTAN. 1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## Relations avec l'Union européenne

Ayant les mêmes intérêts stratégiques et étant confrontés aux mêmes défis, l'OTAN et l'Union européenne (UE) coopèrent sur des questions d'intérêt commun et travaillent côte à côte dans les domaines de la gestion de crise, du développement capacitaire et des consultations politiques. L'UE est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN. Les deux organisations sont composées en grande partie des mêmes États et partagent des valeurs communes.



### Points principaux

- L'année 2001 a marqué le début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, qui ont ainsi tiré parti des mesures prises pendant les années 1990 dans le but de promouvoir une plus grande responsabilité européenne en matière de défense (coopération OTAN-UEO<sup>1</sup>).
- La Déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), adoptée en 2002, a défini les principes politiques sur lesquels ces relations sont basées, et elle a confirmé l'accès assuré de l'UE à des capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires.
- En 2003, les arrangements dits « Berlin+ » ont posé les fondements permettant à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.
- L'OTAN et l'UE ont actuellement vingt-deux membres en commun<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> À l'époque, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) agissait pour le compte de l'UE pour toutes les questions touchant à la sécurité et à la défense (Traité de Maastricht, 1992). Le rôle de gestion de crise joué par l'UEO a été transféré à l'UE en 1999.

<sup>2</sup> Pays membres de l'OTAN (28) : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie. Pays membres de l'UE (28) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Au sommet de Lisbonne, en 2010, les Alliés ont souligné qu'ils étaient déterminés à renforcer le partenariat stratégique OTAN–UE, et avec le concept stratégique de 2010, l'Alliance s'est engagée à travailler plus étroitement avec les autres organisations internationales afin de prévenir les crises, gérer les conflits et stabiliser les situations post-conflit.
- Il est important que l'OTAN et l'UE coopèrent étroitement au développement d'une « approche globale » internationale de la gestion des crises et des opérations, qui exige une mise en œuvre efficace de moyens militaires et civils.

## Vers un partenariat plus stratégique

Le concept stratégique 2010 de l'OTAN indique clairement qu'une Union européenne active et efficace contribue à la sécurité globale de la zone euro-atlantique. Le Traité européen de Lisbonne (en vigueur depuis fin 2009) offre un cadre pour le renforcement des capacités dont dispose l'UE pour faire face aux défis de sécurité communs.

Les Alliés européens non membres de l'UE apportent une contribution significative à ces efforts. Il est d'ailleurs essentiel pour le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE qu'ils y soient associés le plus largement possible.

L'OTAN et l'UE peuvent et doivent jouer des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement, à l'appui de la paix et de la sécurité internationales. Les Alliés sont déterminés à apporter leur contribution pour créer des conditions plus favorables qui leur permettront :

- de renforcer pleinement le partenariat stratégique avec l'UE, dans l'esprit d'une ouverture, d'une transparence, d'une complémentarité et d'un respect de l'autonomie et de l'intégrité institutionnelle des deux organisations qui soient entiers et mutuels ;
- d'améliorer leur coopération pratique dans les opérations, sur toute la gamme des crises, depuis la planification coordonnée jusqu'au soutien mutuel sur le terrain ;
- d'élargir leurs consultations politiques pour y inclure toutes les questions d'intérêt commun, afin de partager évaluations et points de vue ;
- de coopérer plus étroitement au développement capacitaire, de manière à réduire autant que possible les doubles emplois et à maximiser le rapport coût-efficacité.

Renforcer pleinement ce partenariat stratégique est particulièrement important dans l'environnement de sécurité actuel, dans lequel l'OTAN et l'UE sont confrontées aux mêmes défis à l'est et au sud.

## Coopération sur le terrain

### Balkans occidentaux

En juillet 2003, l'UE et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour les Balkans occidentaux ». Élaboré conjointement, ce document définit les domaines clés de la coopération et met l'accent sur la vision commune des deux organisations et sur leur détermination partagée à instaurer la stabilité dans cette région.

- *L'ex-République yougoslave de Macédoine*<sup>3</sup>

Le 31 mars 2003, l'opération Concordia, dirigée par l'UE, a succédé à l'opération Allied Harmony, mission que l'OTAN dirigeait dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cette opération, qui s'est terminée en décembre 2003, était la première opération « Berlin+ » au cours de laquelle des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'UE.

<sup>3</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



## ■ *Bosnie-Herzégovine*

Mettant à profit les résultats de l'opération Concordia, et dans le prolongement de la mission de la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, l'UE a lancé une nouvelle mission, l'opération Althea, le 2 décembre 2004. La Force de l'Union européenne (EUFOR) opère dans le cadre des arrangements « Berlin+ », en tirant parti de l'expertise de l'OTAN en matière de planification ainsi que des autres moyens et capacités de l'Alliance. Le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe (DSACEUR) assure le commandement de l'opération Althea. L'état-major de l'opération (EMO) de l'UE se trouve au SHAPE.

## ■ *Kosovo*

L'OTAN dirige une force de maintien de la paix au Kosovo, la KFOR, depuis 1999. L'UE met quant à elle des moyens civils à la disposition de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis plusieurs années et a accepté de prendre la relève de la composante policière de la mission de l'ONU. Déployée en décembre 2008, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est la mission civile la plus importante jamais lancée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Son principal objectif est d'aider et de soutenir les autorités du Kosovo pour ce qui est de l'État de droit, et plus particulièrement dans les secteurs de la police, du judiciaire et des douanes. EULEX collabore étroitement avec la KFOR sur le terrain.

## Coopération dans d'autres régions

### ■ *Afghanistan*

Ces dix dernières années, l'OTAN et l'UE ont joué des rôles clés s'agissant d'instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan, dans le cadre des efforts plus larges déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre une approche globale de l'aide à fournir à ce pays. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN a aidé à créer un environnement stable et sûr dans lequel le gouvernement afghan et les autres acteurs internationaux ont pu mettre en place des institutions démocratiques, étendre l'État de droit et reconstruire le pays. L'OTAN a salué le lancement par l'UE, en juin 2007, d'une mission de police (EUPOL) dans le cadre de la PSDC. L'UE a en outre engagé un programme de réforme de la justice, et elle a contribué au financement de projets civils dans le cadre des équipes de reconstruction provinciales (PRT) administrées par l'OTAN qui étaient placées sous la direction d'un pays membre de l'UE. La coopération se poursuit depuis l'achèvement de la mission de la FIAS, en décembre 2014, et le lancement d'une mission de suivi, dirigée par l'OTAN, visant à dispenser formation, conseil et assistance aux forces afghanes et aux institutions de défense et de sécurité du pays. Des conseillers d'EUPOL au ministère afghan de l'Intérieur et au sein de la police nationale afghane aident à réformer le ministère et à développer la police civile. Le mandat de la mission EUPOL court jusque fin 2016.

### ■ *Darfour*

L'OTAN et l'UE apportent toutes deux leur aide à la mission de l'Union africaine au Darfour (Soudan), en particulier pour ce qui est des rotations des avions de transport.

### ■ *Piraterie*

Depuis septembre 2008, des forces navales de l'OTAN et de l'UE sont déployées côte à côte (respectivement dans le cadre des opérations Ocean Shield et EUNAVFOR Atalanta), avec d'autres acteurs, au large de la Somalie, pour mener des missions de lutte contre la piraterie.

### ■ *Traite des êtres humains et migrations clandestines*

Depuis février 2016, à la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, l'OTAN contribue aux efforts internationaux visant à endiguer les trafics et les migrations clandestines en mer Égée grâce à des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en mer Égée et à la frontière turco-syrienne. L'OTAN coopère avec Frontex, l'Agence de l'Union européenne responsable de la gestion des frontières, dans le plein respect du droit international et du droit de la mer. En avril, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés indiquait que le nombre moyen d'arrivées quotidiennes était en baisse de 90 pour cent par rapport au mois précédent. Des discussions sont en cours pour déterminer ce que l'Alliance peut faire de plus en Méditerranée centrale en coopération avec l'UE.

## Autres domaines de coopération

### Consultations politiques

Ces deux dernières années, l'OTAN et l'UE ont eu des entretiens sur un éventail sensiblement plus large de questions, en particulier celles touchant à la sécurité dans l'espace européen ou dans le voisinage immédiat de l'Europe. Depuis la crise en Ukraine, les deux organisations échangent régulièrement des vues sur leurs décisions respectives, en particulier celles concernant la Russie, pour faire en sorte que leurs messages et leurs initiatives se complètent. Leurs consultations portent également sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux, en Libye et au Proche-Orient.

### Capacités

Avec les opérations, le développement capacitaire est un domaine dans lequel la coopération est essentielle et où des perspectives de croissance existent. Le Groupe OTAN-UE sur les capacités a été créé en mai 2003 pour veiller à ce que les efforts de l'OTAN et de l'UE en matière de développement capacitaire soient cohérents et synergiques.

Depuis la création, en juillet 2004, de l'Agence européenne de défense (AED), dont la mission consiste à coordonner les travaux de l'UE sur le développement des capacités de défense, la coopération en matière d'armement, les acquisitions et la recherche, des experts de l'AED contribuent aux travaux du Groupe sur les capacités.

Ce Groupe s'est intéressé, entre autres, aux insuffisances capacitaires communes dans des domaines tels que la lutte contre les engins explosifs improvisés et le soutien médical. Il joue aussi un rôle important en ce sens qu'il veille à ce que les travaux de l'OTAN sur la défense intelligente et l'initiative de l'UE sur la mutualisation et le partage soient transparents et complémentaires.

### Terrorisme et prolifération des ADM

L'OTAN et l'UE sont toutes deux résolues à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elles échangent ainsi des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques dues à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Les deux organisations coopèrent également dans le domaine des plans civils d'urgence, notamment en procédant à l'échange des inventaires de leurs mesures prises en la matière.

### Nouveaux domaines de coopération

Dans son concept stratégique de 2010, l'OTAN a reconnu la nécessité de faire face aux défis de sécurité émergents, ouvrant ainsi la voie à une coopération avec l'UE dans de nouveaux domaines, notamment la sécurité énergétique et la cyberdéfense. Depuis plus récemment, confrontées aux mêmes défis à l'est et au sud, l'OTAN et l'UE tiennent des consultations au niveau de leurs services compétents pour définir de nouveaux domaines spécifiques dans lesquels elles pourraient renforcer leur coopération, notamment la lutte contre les menaces hybrides, le soutien aux partenaires pour le renforcement des capacités de défense, le renforcement de la sûreté maritime, et l'amélioration de l'état de préparation grâce à des exercices communs.

## Participation

Depuis l'élargissement des deux organisations en 2004, et suite à l'adhésion de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie à l'UE, l'OTAN et l'UE ont désormais 22 États membres en commun<sup>2</sup>. L'Albanie, le Canada, l'Islande, la Norvège, la Turquie et les États-Unis, qui sont membres de l'OTAN mais pas de l'UE, participent à toutes les réunions OTAN-UE, à l'instar de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande, de la Suède, et, depuis 2008, de Malte, qui sont membres de l'UE et du programme de Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.

Cependant, Chypre, qui n'est pas membre du PPP et qui n'a pas conclu d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, ne peut pas participer aux réunions officielles OTAN-UE. Il s'agit

là d'une conséquence des décisions prises par l'OTAN en décembre 2002. Des réunions informelles avec Chypre sont parfois organisées à différents niveaux.

## Cadre de la coopération

En janvier 2001, le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE ont procédé à un échange de lettres définissant la portée de la coopération et les modalités de consultation en matière de sécurité entre les deux organisations. La coopération s'est ensuite accélérée avec la signature de la Déclaration OTAN-UE sur la PESD en décembre 2002 et l'adoption du cadre de coopération en mars 2003.

**Déclaration OTAN-UE sur la PESD :** La Déclaration OTAN-UE sur la PESD, adoptée le 16 décembre 2002, confirme l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires et réaffirme les principes politiques du partenariat stratégique : concertation effective, égalité et respect de l'autonomie de décision de l'UE et de l'OTAN, respect des intérêts des États membres de l'UE et de l'OTAN, respect des principes de la Charte des Nations Unies, développement cohérent, transparent et synergique de capacités militaires permettant de répondre aux besoins communs des deux organisations.

**Arrangements « Berlin+ » :** S'inscrivant dans le cadre de coopération adopté le 17 mars 2003, les arrangements dits « Berlin+ » posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la gestion de crise dans le contexte d'opérations dirigées par l'UE faisant appel à des moyens et capacités collectifs de l'OTAN, notamment en ce qui concerne les dispositions de commandement et l'aide à la planification opérationnelle. En fait, ils permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

L'OTAN et l'UE se rencontrent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun. Les réunions se tiennent à différents niveaux, notamment celui des ministres des Affaires étrangères, des ambassadeurs, des représentants militaires et des conseillers de défense. En outre, des entretiens ont lieu régulièrement à tous les niveaux entre le Secrétariat international et l'État-major militaire international de l'OTAN et leurs interlocuteurs côté UE (Service européen pour l'action extérieure, Agence européenne de défense, Commission européenne et Parlement européen).

Des arrangements de liaison militaire permanents ont été établis afin de faciliter la coopération au niveau opérationnel. Une équipe de liaison permanente de l'OTAN est ainsi présente à l'État-major de l'Union européenne (EMUE) depuis novembre 2005, et une cellule de l'UE a été mise en place au SHAPE (commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations, situé à Mons (Belgique)) en mars 2006.

## Grandes étapes

**Février 1992 :** L'UE adopte le Traité de Maastricht, qui prévoit une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intergouvernementale ainsi que la définition à terme d'une politique de défense commune (PESD), l'UEO étant la composante de défense de l'UE.

Établissement d'une coopération étroite entre l'OTAN et l'UEO.

**Juin 1992 :** À Oslo, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN appuient l'objectif consistant à développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance et en tant que composante de défense de l'UE, qui assumera également les « tâches de Petersberg » (recherche et sauvetage d'ordre humanitaire, maintien de la paix, gestion de crise, dont l'imposition de la paix, et protection de l'environnement).

**Janvier 1994 :** Les dirigeants des pays de l'OTAN conviennent de mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par les Alliés européens en application de leur PESC. L'OTAN entérine le concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui prévoit la mise en place de quartiers généraux déployables « séparables, mais non séparés », pouvant être utilisés pour des opérations

dirigées par l'Europe. C'est sur ce concept que vont s'appuyer les opérations auxquelles les pays de l'OTAN et d'autres pays non OTAN participeront par la suite.

**Juin 1996** : À Berlin, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent pour la première fois d'établir une identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, dans le but de rééquilibrer les rôles et responsabilités entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette initiative a notamment pour objectif essentiel d'améliorer les capacités européennes. Les ministres décident par ailleurs de mettre les moyens de l'Alliance à disposition pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UEO. Ces décisions débouchent sur l'introduction du terme « Berlin+ ».

**Décembre 1998** : À l'occasion d'un sommet tenu à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'UE à établir une politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

**Avril 1999** : Au sommet de Washington, les chefs d'État et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin+ ».

**Juin 1999** : Réuni à Cologne (Allemagne), le Conseil européen décide « de doter l'UE des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune de sécurité et de défense ».

**Décembre 1999** : À la réunion tenue par le Conseil à Helsinki, les États membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires devant permettre à l'UE de déployer jusqu'à 60 000 soldats à l'horizon 2003 pour les « tâches de Petersberg ». Les États membres de l'UE créent par ailleurs des structures politiques et militaires comprenant notamment un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un état-major. Le rôle de gestion des crises de l'UEO est transféré à l'UE. L'UEO conserve des tâches résiduelles.

**Septembre 2000** : Le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois pour faire le point sur l'évolution des relations OTAN-UE.

**Décembre 2000** : Signature par l'UE du Traité de Nice, qui contient des amendements reflétant le développement concret de la PESD en tant que politique indépendante de l'UE (entrée en vigueur : février 2003).

**Janvier 2001** : Début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, avec l'instauration de réunions conjointes, y compris au niveau des ministres des Affaires étrangères et des ambassadeurs. Échange de lettres entre le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités de consultation.

**Mai 2001** : Première réunion officielle OTAN-UE au niveau des ministres des Affaires étrangères, à Budapest. Le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE diffusent une déclaration commune sur les Balkans occidentaux.

**Novembre 2002** : Au sommet de Prague, les pays membres de l'OTAN se déclarent disposés à donner à l'UE un accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.

**Décembre 2002** : Déclaration OTAN-UE sur la PESD.

**Mars 2003** : Adoption du cadre de coopération. Entrée en vigueur d'un accord OTAN-UE sur la sécurité des informations. L'opération Concordia dirigée par l'UE prend la relève de l'opération Allied Harmony dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine .

**Mai 2003** : Première réunion du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

**Juillet 2003** : Élaboration d'une stratégie commune pour les Balkans occidentaux.

**Novembre 2003** : Premier exercice OTAN-UE de gestion de crise.

**Février 2004** : La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni lancent l'idée d'unités de réaction rapide de l'UE composées de groupements tactiques interarmées.

**Décembre 2004** : Début de l'opération Althea dirigée par l'UE en Bosnie-Herzégovine.

**Septembre 2005** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Octobre 2005** : Accord sur les arrangements permanents militaires portant création d'une équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'État-major de l'Union européenne et d'une cellule de l'UE au SHAPE.

**Novembre 2005** : Mise en place de l'Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'EMUE.

**Mars 2006** : Création de la cellule de l'UE au SHAPE.

**Avril 2006** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Sofia.

**Septembre 2006** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Janvier 2007** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles.

**Avril 2007** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Oslo.

**Septembre 2007** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Décembre 2007** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles.

**Septembre 2008** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Décembre 2008** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles.

**Mars 2009** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles.

**Septembre 2010** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Novembre 2010** : Au sommet de Lisbonne, les Alliés soulignent qu'ils sont déterminés à renforcer le partenariat stratégique OTAN-UE, et ils se félicitent des récentes initiatives prises par plusieurs d'entre eux et des idées émises par le secrétaire général à ce propos.

**Septembre 2011** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**Septembre 2012** : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

**11 février 2013** : Le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, se rend au siège de l'OTAN.

**Mai 2013** : Le secrétaire général de l'OTAN prend la parole devant la Commission des affaires étrangères et la Sous-commission « sécurité et défense » du Parlement européen.

**Juin 2013** : Le secrétaire général de l'OTAN participe à une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des pays de l'UE.

**Décembre 2013** : Le secrétaire général prend la parole devant le Conseil européen à Bruxelles.

**5 mars 2014** : Les ambassadeurs auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE ont des entretiens informels sur l'Ukraine.

**10 juin 2014** : Les ambassadeurs auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et du COPS de l'UE ont de nouveaux entretiens informels sur l'Ukraine.

**10 février 2016** : Un arrangement technique sur la cyberdéfense est conclu entre la NCIRC et le Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT) de l'UE, fixant ainsi un cadre pour l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques entre les équipes d'intervention d'urgence.

**11 février 2016** : À la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN décident que l'Alliance devrait participer aux efforts internationaux visant à endiguer les trafics et les migrations clandestines en mer Égée, en coopération avec Frontex, l'Agence européenne responsable de la gestion des frontières.

**10 mars 2016** : En visite à la Commission européenne pour des entretiens avec le président Jean-Claude Juncker, le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg souligne l'importance cruciale des relations OTAN-UE et se félicite de l'approfondissement des liens entre les deux organisations.

**12-13 mai 2016** : Une conférence informelle des directeurs généraux de l'UE et de l'OTAN se tient au siège de l'OTAN dans le but de renforcer l'interaction entre les états-majors militaires des deux organisations sur des thèmes d'actualité et d'intérêt commun en rapport avec la sécurité et la défense.

**20 mai 2016** : La haute représentante Federica Mogherini se rend au siège de l'OTAN à l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN pour examiner, avant les réunions au sommet de l'UE et de l'OTAN, dans quels domaines la coopération OTAN-UE pourrait être développée.

**24 juin 2016** : Dans une déclaration sur les résultats du référendum britannique sur le maintien ou non dans l'UE, le secrétaire général de l'OTAN se dit convaincu que la position du Royaume-Uni dans l'OTAN restera inchangée et que le pays – un Allié fort et engagé – continuera de jouer un rôle moteur au sein de l'Alliance.

## Le Traité fondateur

Le 4 avril 1949, la signature du Traité de l'Atlantique Nord, plus connu sous le nom de traité de Washington, pose officiellement les fondements de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).



### Points principaux

- Le traité de Washington – ou Traité de l'Atlantique Nord – est le fondement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- Il a été signé à Washington le 4 avril 1949 par les 12 membres fondateurs de l'Organisation.
- Le Traité trouve son fondement dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies, où est réaffirmé le droit naturel des États indépendants à la légitime défense, individuelle ou collective.
- La défense collective est au cœur du Traité, et ce principe est consacré dans l'article 5. Cet article, par lequel les pays membres s'engagent à se protéger mutuellement, instaure un esprit de solidarité au sein de l'Alliance.
- Le Traité est court – il ne contient que 14 articles –, et son libellé offre une grande souplesse à tous les égards.
- Malgré un environnement de sécurité en constante évolution, le texte d'origine n'a jamais dû être modifié, et chaque Allié peut le mettre en application en fonction de ses capacités et de sa situation.

## Pour en savoir plus

### Valeurs et principes fondamentaux du Traité

Avec seulement quatorze articles, le traité de Washington est l'une des conventions internationales les plus courtes. Élaborés avec soin, ces articles ont fait l'objet de plusieurs mois de discussions et de négociations avant que le Traité puisse enfin être signé.

En effet la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis ont dû s'entendre sur plusieurs points avant d'adopter le document qui a donné naissance à l'Alliance atlantique.

Le 4 avril 1949, les douze pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord dans le Grand auditorium du Département d'État à Washington, ville qui a donné son nom au document.

Chaque pays signataire du Traité est tenu de partager les risques, les responsabilités et les avantages de la défense collective, un concept qui est au cœur même de l'Alliance. En 1949, l'objectif premier du Traité était de mettre en place un pacte d'assistance mutuelle visant à contrer le risque de voir l'Union soviétique étendre le contrôle qu'elle exerce sur l'Europe orientale à d'autres parties du continent. Le Traité oblige par ailleurs les pays signataires à ne prendre aucun engagement international qui serait en contradiction avec le Traité, et ceux-ci s'engagent également à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, le Traité précise que les Alliés adhèrent à un ensemble de valeurs et de principes (libertés individuelles, démocratie, droits de l'homme et règne du droit).

L'Organisation se définit non seulement par le principe de la défense collective et par ses valeurs essentielles mais aussi par la règle de la prise de décision par consensus et par l'importance qu'elle attache aux consultations entre les pays membres. Elle se caractérise également par sa nature défensive et par sa souplesse.

La signature du Traité a marqué la naissance de l'Alliance, mais ce n'est que plus tard qu'une organisation à part entière a vu le jour. À proprement parler, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) constitue la structure qui permet de réaliser les objectifs de l'Alliance. À ce jour, ces objectifs n'ont pas fondamentalement changé et le Traité lui-même n'a pas été révisé. Les seuls amendements apportés jusqu'ici sont les divers protocoles d'accession qui ont été adjoints au Traité au moment de l'adhésion de nouveaux membres, ce qui témoigne de la clairvoyance des rédacteurs et de leur capacité à concilier préoccupations et objectifs internationaux, d'une part, et intérêts nationaux, d'autre part.

### Contexte politique de la naissance de l'Alliance

L'hostilité qui marquait les relations entre l'Union soviétique et les puissances occidentales depuis 1917 a grandi progressivement après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce clivage Est-Ouest était alimenté par des conflits d'intérêts et des divergences idéologiques. Accords de paix et réparations ont donné lieu à des confrontations, et les tensions ont été exacerbées par des événements tels que le blocus de Berlin d'avril 1948, le coup d'État de juin 1948 en Tchécoslovaquie et les menaces directes visant la souveraineté de la Norvège, de la Grèce et de la Turquie.

L'emprise croissante de l'Union soviétique sur plusieurs pays d'Europe de l'Est a suscité des inquiétudes parmi les pays d'Europe de l'Ouest, qui redoutaient que Moscou n'impose son idéologie et son pouvoir dans toute l'Europe. Or, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, les gouvernements occidentaux avaient commencé à réduire leurs appareils de défense et à démobiliser leurs troupes. En janvier 1948, Ernest Bevin, ministre britannique des Affaires étrangères, a évoqué la nécessité d'un « traité d'alliance et d'assistance mutuelle », qui établirait une alliance de défense et un groupement régional dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Les États-Unis n'entendaient fournir un soutien militaire à l'Europe qu'à la condition qu'elle soit unie. C'est ainsi qu'en mars 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont signé



le traité de Bruxelles, qui a donné naissance à l'Union occidentale. Conçu pour renforcer les liens entre les signataires tout en instaurant un système de défense commun, ce traité a servi de base au traité de Washington.

Entre-temps, le Sénat américain a adopté la résolution Vandenberg, qui a changé le cours de la politique étrangère des États-Unis puisqu'elle autorisait ce pays à prendre part, dans le respect de sa constitution, à un système de défense collective en temps de paix.

Les conditions étaient alors réunies pour que puissent commencer les négociations sur un traité transatlantique.

## Négociation et rédaction du Traité

Les pourparlers sur le futur traité de Washington ont eu lieu entre les puissances signataires du traité de Bruxelles (à l'exception du Luxembourg, représenté par la Belgique) ainsi que les États-Unis et le Canada. Les représentants du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis constituaient le noyau de l'équipe de rédaction mais les autres pays ont également contribué aux premiers débats, assistés par un groupe de travail. Ces discussions, connues depuis sous le nom de « pourparlers des six puissances », ont débouché sur la publication, le 9 septembre 1948, du « document de Washington », qui contenait, à l'état d'ébauche, le texte d'articles susceptibles de figurer dans le Traité.

C'est le 10 décembre 1948 qu'a débuté officiellement la négociation du Traité, au sein du Comité des ambassadeurs à Washington. Pour ces pourparlers, le Luxembourg a dépêché son propre représentant. Plus tard, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal ont été invités aux dernières sessions de négociation, qui ont commencé le 8 mars 1949. Bien que les pays participants aient été d'accord pour placer la défense collective au cœur de la nouvelle alliance, plusieurs autres questions devaient être réglées avant que l'Alliance ne puisse se concrétiser.

### ● Défense collective

Les avis divergeaient à propos de l'application de l'article 5. Les États-Unis avaient précédemment affirmé qu'ils voulaient éviter officiellement les interventions hasardeuses à l'étranger, et ils craignaient que l'article 5 ne les entraîne malgré eux dans un conflit. Il a donc fallu faire en sorte que les États-Unis puissent envoyer de l'aide aux pays victimes d'une agression sans devoir pour autant entrer en guerre.

Les pays européens, de leur côté, voulaient s'assurer que les États-Unis leur apporteraient de l'aide en cas d'attaque de l'un d'eux. Les États-Unis refusèrent de prendre cet engagement, estimant qu'ils n'auraient pas le soutien de leur opinion publique. Ils proposèrent donc une solution qui permettrait à chaque pays membre de prêter assistance aux autres signataires comme il le « jugerait nécessaire ». En d'autres termes, aucun membre ne se retrouverait automatiquement dans l'obligation de déclarer la guerre ou de s'engager militairement. L'action jugée nécessaire serait laissée à l'appréciation de chaque pays membre. Le point de vue des États-Unis sur la défense collective finit donc par l'emporter.

### ● Coopération politique et militaire

Certains rédacteurs ne voulaient pas que le Traité se limite à une simple coopération militaire entre les signataires. Ils souhaitaient également une coopération dans les domaines social et économique, mais les avis divergeaient quant à la manière de traiter les questions non militaires. L'article 2 a finalement été adopté et il constitue aujourd'hui le fondement des activités politiques, et plus généralement non militaires, de l'Alliance.

L'article 4, qui encourage les Alliés à se consulter chaque fois que l'un d'eux le juge nécessaire, vient compléter l'article 2 et faciliter la recherche du consensus. Grâce à des consultations et à des échanges d'informations réguliers, les pays renforcent les liens qui les unissent et connaissent mieux les préoccupations des autres, si bien qu'ils peuvent plus aisément s'accorder sur des politiques communes ou prendre les mesures voulues.

## ● Portée géographique du Traité

La portée géographique du Traité (zone de compétence de l'Alliance) est un autre sujet qui a divisé les négociateurs. Les États-Unis et le Royaume-Uni envisageaient l'OTAN comme une organisation régionale alors que d'autres pays, dont la France, estimaient qu'elle devrait plutôt jouer un rôle à l'échelle mondiale.

L'article 6 du traité de Washington définit la région de l'Atlantique Nord et précise que, dans certaines circonstances, la zone de compétence de l'Alliance peut s'étendre vers le sud jusqu'au tropique du Cancer, en cas d'attaque contre des îles, des navires ou des aéronefs se trouvant dans cette zone <sup>1</sup>.

Toutefois, selon Theodore C. Achilles, l'un des rédacteurs du Traité, il ne faisait aucun doute pour l'ensemble des négociateurs que les opérations de l'OTAN pouvaient également être menées au sud du tropique du Cancer et, finalement, dans le monde entier. Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont d'ailleurs confirmé cette interprétation à Reykjavik, en mai 2002, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : « Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs. »

## ● Composition de l'Alliance

Sur la question de savoir qui inviter à rejoindre l'Alliance, les rédacteurs du Traité ont également eu des avis divergents. Le Royaume-Uni voulait s'en tenir à une alliance compacte et puissante, et éviter de s'engager à l'égard de pays de la périphérie, alors que les États-Unis préconisaient d'inviter des pays moins puissants ou des pays susceptibles de succomber à une agression soviétique. La France, pour sa part, se souciait avant tout de protéger ses territoires coloniaux. Mais c'est l'Allemagne qui constituait la principale préoccupation de ces trois pays : en raison de la complexité de sa situation, l'idée de son adhésion fut écartée à ce stade.

Les rédacteurs du Traité ont envisagé également d'inviter l'Italie, la Grèce, la Turquie, le Portugal, l'Islande et les pays scandinaves, essentiellement pour leur importance stratégique. L'Italie, le Portugal et l'Islande ont finalement fait partie des membres fondateurs de l'Alliance, tandis que la Grèce et la Turquie ont rejoint celle-ci en 1952. L'Islande a subordonné son adhésion à celle du Danemark et de la Norvège, qui figuraient également parmi les membres fondateurs, en 1949. La Suède, pour sa part, refusa catégoriquement tout lien avec l'OTAN en raison de son profond attachement à la neutralité.

Il a également été envisagé de proposer à l'Irlande, à l'Iran, à l'Autriche et à l'Espagne d'adhérer à l'OTAN mais cette idée a été abandonnée, du fait principalement de la situation intérieure de ces pays.

## ● Territoires coloniaux

La question des colonies a été l'une des plus grandes sources de dissension lors de la rédaction du traité de Washington. La France a insisté pour inclure l'Algérie dans le Traité, la Belgique faisant de même pour le Congo. Toutefois, les États-Unis et le Canada souhaitaient exclure les territoires coloniaux dans leur ensemble, craignant surtout que l'OTAN se retrouve obligée de résoudre les problèmes des populations locales.

Finalement, les rédacteurs ont accédé à la demande de la France concernant l'inclusion de l'Algérie <sup>2</sup>, qui était pleinement intégrée dans les structures politiques et administratives de la France grâce à son statut de département, mais ont rejeté la demande de la Belgique concernant le Congo.

## ● Durée du Traité

Les pays n'étaient pas d'accord sur la durée que devait avoir le Traité. Certains étaient favorables à un accord à long terme, qui fixerait la durée initiale du Traité à vingt ans, alors que d'autres craignaient qu'un engagement au-delà de dix ans ne soit perçu comme une prolongation inutile de l'effort de guerre. En fin de compte, à la demande insistante du Portugal, la validité du Traité a été fixée à dix ans, au terme



desquels le Traité pourrait être révisé (article 12). En outre, il a été décidé que le Traité devait avoir été en vigueur pendant au moins vingt ans pour qu'un membre puisse quitter l'Alliance (article 13). À ce jour, aucun de ces deux articles n'a encore été invoqué : le Traité n'a jamais été révisé et aucun membre ne s'est retiré de l'Organisation. 1. L'article 6 tel que rédigé à la signature du Traité, en 1949, a été modifié par l'article 2 du Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la Grèce et de la Turquie, en 1952. 2. Suite à l'indépendance de l'Algérie, le passage relatif à l'Algérie française est devenu caduc à la date du 3 juillet 1962.

## Objectif de l'OTAN

L'objectif essentiel et immuable de l'OTAN est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires. La mission de défense collective, qui est au cœur de l'Alliance, crée un esprit de solidarité et de cohésion entre ses membres.



L'OTAN s'efforce d'assurer une paix durable en Europe, fondée sur les valeurs communes que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Comme les crises et les conflits qui se produisent au-delà de ses frontières peuvent mettre à mal l'objectif qu'elle s'est fixé, l'Alliance contribue également au maintien de la paix et de la stabilité en menant des opérations de gestion de crise et en établissant des partenariats. D'une manière générale, l'OTAN œuvre à la défense du territoire de ses pays membres, et elle s'emploie aussi, lorsque c'est possible et nécessaire, à transmettre ses valeurs dans des zones plus éloignées, à prévenir les crises, à les gérer lorsqu'elles surviennent, à stabiliser les situations post-conflit et à contribuer aux efforts de reconstruction.

L'OTAN incarne également le lien transatlantique qui unit la sécurité de l'Amérique du Nord à celle de l'Europe. Organisation intergouvernementale, elle offre une enceinte dans laquelle les pays membres peuvent se consulter sur tout point qu'ils souhaitent soulever et prendre des décisions sur les questions politiques et militaires intéressant leur sécurité. Aucun pays membre n'est ainsi contraint de compter uniquement sur ses propres capacités pour atteindre les objectifs primordiaux qu'il s'est fixés en matière de sécurité nationale. Le sentiment de sécurité commune qui en résulte contribue à la stabilité dans la région euro-atlantique.

Les tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN sont définies dans le traité de Washington. Elles sont suffisamment générales pour résister à l'épreuve du temps et se trouvent transposées de manière plus détaillée dans le concept stratégique. Le concept stratégique, qui est l'énoncé officiel des buts et des tâches de l'Alliance, donne, au plus haut niveau, des orientations sur les moyens politiques et militaires devant permettre d'atteindre les objectifs de l'OTAN. Il sert de référence pour la mise en œuvre de la politique de l'Alliance dans son ensemble.

Pendant la Guerre froide, l'OTAN a centré ses efforts sur la défense collective et la protection de ses membres contre les menaces émanant de l'Union soviétique. Avec l'effondrement de cette dernière et l'émergence d'acteurs non étatiques exerçant une influence sur la sécurité internationale, de nombreuses nouvelles menaces sont apparues. L'OTAN s'emploie à présent à contrer ces menaces en assurant la défense collective, en gérant les situations de crise et en encourageant la sécurité coopérative, ainsi que l'indique le concept stratégique 2010.

## Défense collective - Article 5

Le principe de la défense collective est au cœur du traité fondateur de l'OTAN. Il reste unique et immuable, il unit les membres de l'Alliance, ceux-ci s'engageant à se protéger mutuellement, et il instaure un esprit de solidarité au sein de l'Alliance.



### Points principaux

- La défense collective implique qu'une attaque contre un membre de l'Alliance est considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés.
- Le principe de la défense collective est consacré dans l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.
- C'est à la suite des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001 que, pour la première fois de son histoire, l'OTAN a invoqué l'article 5.
- L'OTAN a pris des mesures de défense collective à plusieurs reprises, par exemple en réponse à la situation en Syrie et suite à la crise russo-ukrainienne.
- L'OTAN dispose de forces d'active permanentes qui contribuent, à titre permanent, aux efforts de défense collective de l'Alliance.

### La pierre angulaire de l'Alliance

#### ● Article 5

En 1949, l'objectif premier du Traité de l'Atlantique Nord était de mettre en place un pacte d'assistance mutuelle visant à contrer le risque de voir l'Union soviétique étendre le contrôle qu'elle exerçait sur l'Europe orientale à d'autres parties du continent.

Tous les pays signataires convenaient que cette forme de solidarité était au cœur du Traité et l'article 5 sur la défense collective devenait de fait la pierre angulaire de l'Alliance.

L'article 5 stipule que si un pays de l'OTAN est victime d'une attaque armée, chaque membre de l'Alliance considérera cet acte de violence comme une attaque armée dirigée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour venir en aide au pays allié attaqué.

## Article 5

*« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.*

*Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales. »*

## ● Le débat sur les opérations « hors zone »

Cet article est complété par l'article 6, selon lequel :

### Article 6<sup>1</sup>

*« Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs parties, une attaque armée :*

- *contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie<sup>2</sup>, contre le territoire ou contre les îles placés sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer ;*
- *contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties se trouvant sur ces territoires ainsi qu'en toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci. »*

Selon l'un des rédacteurs du Traité, Theodore C. Achilles, nul ne doutait que les opérations de l'OTAN pouvaient aussi être menées au sud du tropique du Cancer<sup>3</sup>. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN l'ont d'ailleurs confirmé à Reykjavik en mai 2002, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : « Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs ». (Extrait du communiqué de Reykjavik).

## ● Le principe d'assistance

L'invocation de l'article 5 permet aux Alliés de fournir toute l'assistance qu'ils jugeraient nécessaire d'apporter, quelle qu'en soit la forme, pour répondre à une situation donnée. Il s'agit d'une obligation individuelle incombant à chaque Allié et chaque Allié est chargé de déterminer ce qu'il juge nécessaire d'apporter dans le contexte considéré.

<sup>1</sup> L'article 6 a été modifié par l'article 2 du Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la Grèce et de la Turquie.

<sup>2</sup> Le 16 janvier 1963, le Conseil de l'Atlantique Nord a modifié le Traité dans son procès-verbal C-R(63)2 (point V relatif à l'indépendance des départements français d'Algérie).

<sup>3</sup> Documents sur les relations extérieures du Canada, Vol. 15, Ch. IV.

L'assistance est fournie conjointement par les Alliés. Elle n'est pas nécessairement de nature militaire et elle est fonction des ressources matérielles dont dispose chaque pays. Chaque pays membre est donc libre de déterminer la façon dont il souhaite contribuer. Il consultera les autres membres sans perdre de vue le but ultime, à savoir « rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ».

Lors de la rédaction de l'article 5, à la fin des années 40, un consensus se dégagait sur le principe d'assistance mutuelle, mais il y avait un désaccord fondamental sur les modalités de mise en œuvre. Les pays membres européens souhaitaient s'assurer que les États-Unis apporteraient automatiquement leur aide si l'un des signataires venait à être attaqué ; les États-Unis, quant à eux, ne souhaitaient pas prendre un tel engagement et l'article 5 a été formulé en conséquence.

## L'invocation de l'Article 5

### ● Les attentats terroristes du 11 septembre 2001

Les États-Unis ont été victimes de violents attentats terroristes le 11 septembre 2001. Dans le concept stratégique adopté par l'Alliance en 1999, le terrorisme était déjà considéré comme l'un des risques pesant sur la sécurité de l'OTAN. Toutefois, en réaction aux événements du 11 septembre, l'OTAN s'est engagée activement dans la lutte contre le terrorisme, a lancé ses premières opérations hors de la zone euro-atlantique et a entamé une vaste transformation de ses capacités. En outre, les attentats ont conduit l'OTAN à invoquer l'article 5 du Traité de Washington pour la toute première fois dans son histoire.

### ● Un acte de solidarité

Le 12 septembre 2001 au soir, moins de 24 heures après les attentats, et pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, les Alliés ont invoqué le principe de l'article 5. Le secrétaire général de l'OTAN, qui était alors Lord Robertson, a ensuite informé le secrétaire général des Nations Unies de la décision de l'Alliance.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN, a alors décidé que, s'il était établi que l'attaque avait été dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis, elle serait assimilée à une action relevant de l'article 5. Le 2 octobre, après que le Conseil a été informé des résultats de l'enquête relative aux attentats du 11 septembre, il a établi que les attaques étaient considérées comme relevant de l'article 5.

En invoquant l'article 5, les membres de l'OTAN se sont montrés solidaires des États-Unis et ont condamné, avec la plus grande fermeté, les attentats terroristes perpétrés contre ce pays.

### ● Entrée en action

Après le 11-Septembre, des consultations ont eu lieu entre les Alliés, et le Conseil a décidé de la conduite d'une action collective. Les États-Unis avaient aussi la possibilité de mener des actions indépendantes, dans le respect des droits et des obligations découlant de la Charte des Nations Unies.

Le 4 octobre 2001, après qu'il eut été établi que les attentats avaient été dirigés depuis l'étranger, l'OTAN a approuvé un paquet de huit mesures à l'appui des États-Unis. À la demande de ces derniers, elle a mené sa toute première opération antiterroriste, Eagle Assist, de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002. Sept appareils AWACS de l'OTAN ont ainsi aidé à patrouiller l'espace aérien américain ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

Le 26 octobre 2001, l'Alliance a lancé sa deuxième opération antiterroriste, Active Endeavour, en réaction aux attentats perpétrés aux États-Unis. Des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN ont été déployés en Méditerranée orientale pour y effectuer des patrouilles et surveiller la navigation, de façon à détecter et à décourager les activités terroristes, y compris les trafics illicites. En mars 2004, l'opération Active Endeavour a été étendue à la Méditerranée tout entière.

Les huit mesures approuvées par l'OTAN et visant à soutenir les États-Unis sont les suivantes :

- renforcer, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des instances appropriées de l'OTAN, le partage du renseignement et la coopération dans ce domaine s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme et des mesures de lutte à prendre dans ce contexte ;
- fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou qui peuvent faire l'objet de menaces terroristes accrues en raison de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme ;
- prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire ;
- assurer, dans la zone de responsabilité de l'OTAN, le remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, conformément aux arrangements applicables en matière de circulation aérienne et aux procédures nationales, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme ;
- assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays membres de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme, notamment pour le ravitaillement, conformément aux procédures nationales ;
- montrer que l'Alliance est prête à déployer des éléments de ses forces navales permanentes en Méditerranée orientale pour assurer une présence de l'OTAN et manifester sa détermination ;
- montrer que l'Alliance est également prête à déployer des éléments de sa force de détection lointaine aéroportée pour appuyer des opérations contre le terrorisme.

### Renforcement des mesures de défense collective

À la demande de la Turquie, l'OTAN a mis en place des mesures de défense collective à trois reprises : en 1991 avec le déploiement de missiles Patriot pendant la guerre du Golfe, en 2003 avec l'adoption d'un paquet de mesures défensives et la conduite de l'opération Display Deterrence pendant la crise en Iraq, et en 2012 en réponse à la situation en Syrie, avec le déploiement de missiles Patriot.

L'Alliance a également pris des mesures pour renforcer la défense de ses membres après l'intervention militaire illégale de la Russie en Ukraine.

Les actes de la Russie ont suscité des préoccupations justifiées dans les pays voisins, y compris ceux qui sont membres de l'OTAN. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont chargé les autorités militaires de l'Alliance d'élaborer des mesures supplémentaires destinées à renforcer la défense collective.

Dans le cadre de ces mesures, l'OTAN a déployé des avions AWACS au-dessus de la Pologne et de la Roumanie, a envoyé des navires patrouiller dans la mer Baltique et la mer Méditerranée, et a déployé des chasseurs supplémentaires pour qu'ils assurent la police du ciel au-dessus des États baltes. L'Alliance mène aussi des exercices supplémentaires destinés à tester l'état de préparation des forces de l'OTAN à défendre les pays membres, y compris dans une situation relevant de l'article 5. Face à la nouvelle situation de sécurité, l'OTAN a aussi décidé de revoir et d'actualiser ses plans de défense.

En décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de prendre des mesures de défense collective supplémentaires pour la Turquie, compte tenu de l'adaptation de l'Alliance aux défis de sécurité émanant du sud. Ils ont fait le point sur les progrès accomplis par la coalition contre l'EIL, sur les mesures prises depuis les attentats terroristes de Paris, et sur les pourparlers de Vienne visant à trouver une solution politique au conflit en Syrie.



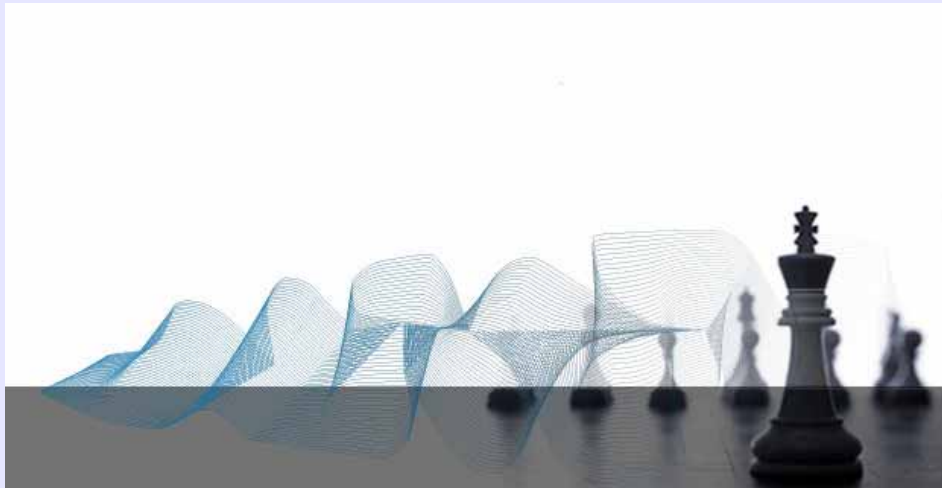
## Forces permanentes

Les mesures de défense collective ne sont pas uniquement dictées par les événements. L'OTAN dispose d'un certain nombre de forces d'active qui contribuent, à titre permanent, aux efforts de défense collective de l'Alliance. Ces forces comprennent les forces maritimes permanentes de l'OTAN, qui sont prêtes à agir sur demande. Elles accomplissent différentes tâches, de la participation à des exercices à la conduite de missions opérationnelles, aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ou de conflit.

En outre, pour se protéger contre les attaques aériennes, l'OTAN dispose d'un système de défense aérienne intégrée, dont fait également partie le système de défense antimissile balistique de l'Alliance. L'OTAN mène aussi plusieurs missions de police du ciel, qui sont des missions collectives du temps de paix grâce auxquelles elle peut détecter, suivre et identifier toutes les violations et transgressions de son espace aérien et prendre les mesures qui s'imposent. Dans le cadre de ces missions, des avions de combat alliés effectuent des patrouilles dans l'espace aérien des pays de l'Alliance qui ne possèdent pas leurs propres chasseurs. Ces avions sont opérationnels 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

## Concepts stratégiques

Le concept stratégique est un document officiel qui décrit la nature et l'objectif immuables de l'OTAN ainsi que ses tâches de sécurité fondamentales. Il identifie par ailleurs les éléments centraux du nouvel environnement de sécurité et les composantes de l'approche de l'Alliance en matière de sécurité, et fournit des orientations pour l'adaptation des forces militaires de l'OTAN.



### Highlights

- Les concepts stratégiques décrivent l'objet de l'OTAN, son caractère et ses missions de sécurité fondamentales, identifient les caractéristiques essentielles de l'environnement de sécurité et fournissent des directives pour l'adaptation de ses forces militaires.
- Les concepts stratégiques sont revus de manière à tenir compte de l'évolution de l'environnement de sécurité mondial, et faire ainsi en sorte que l'Alliance soit dûment préparée à exécuter ses tâches fondamentales.
- Ils dotent l'Alliance des moyens de répondre aux défis de sécurité, et guident son évolution politique et militaire future.
- Le concept stratégique actuel énonce trois tâches fondamentales : la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.

En résumé, il donne à l'Alliance les moyens de répondre aux défis de sécurité et il guide son évolution politique et militaire future. Un nouveau concept stratégique a été rendu public au sommet de Lisbonne en novembre 2010 ; il prend en considération la transformation de l'environnement de sécurité et de l'Alliance elle-même. L'OTAN a été amenée à réévaluer et à revoir sa posture stratégique pour diverses raisons : les nouvelles menaces pesant sur la sécurité et celles qui se profilent, en particulier depuis les attentats terroristes du 11 septembre, son expérience en matière de gestion de crise dans les Balkans et en Afghanistan, ainsi que l'intérêt et l'importance de la coopération avec les partenaires du monde entier.

La transformation, au sens large du terme, est une caractéristique permanente de l'Organisation. Depuis sa création, l'OTAN réexamine régulièrement ses tâches et ses objectifs compte tenu de l'évolution de l'environnement stratégique. La préparation du tout premier concept stratégique - le « Concept stratégique de la défense de la zone de l'Atlantique Nord » - a débuté en octobre 1949. En plus d'un demi-siècle, l'OTAN et le monde en général ont connu une évolution que les fondateurs de l'Organisation

auraient difficilement pu imaginer. Ces changements ont été pris en compte dans chaque document stratégique que l'OTAN a élaboré depuis sa création.

## Le concept stratégique actuel



Le concept stratégique de 2010, « Engagement actif, défense moderne », est une déclaration claire et résolue sur les tâches et les principes fondamentaux de l'OTAN, ses valeurs, l'évolution de l'environnement de sécurité et les objectifs stratégiques de l'Alliance pour les dix prochaines années.

Après avoir décrit l'OTAN comme « une communauté de valeurs unique en son genre, attachée aux principes de la liberté individuelle, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit », le concept présente les trois tâches fondamentales essentielles de l'OTAN – la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. Il évoque aussi la solidarité de l'Alliance, l'importance des consultations transatlantiques et la nécessité de s'engager dans un processus continu de réforme.

Le document décrit ensuite l'environnement de sécurité actuel et définit les capacités et les politiques qui seront mises en place pour que les moyens de défense et de dissuasion de l'OTAN, mais aussi de gestion de crise soient suffisamment bien dotés pour faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité. Il s'agit notamment de la prolifération des missiles balistiques et des armes nucléaires, du terrorisme, des cyberattaques et problèmes environnementaux fondamentaux. Le concept stratégique explique aussi comment l'OTAN entend promouvoir la sécurité internationale par la coopération. Pour ce faire, elle renforcera les activités de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, elle maintiendra sa politique de la porte ouverte à tous les pays européens et elle améliorera sensiblement ses partenariats au sens large du terme. En outre, l'OTAN poursuivra son processus de réforme et de transformation.

### ● Les tâches et les principes fondamentaux essentiels de l'OTAN

Après avoir rappelé l'objectif immuable de l'OTAN, ainsi que ses valeurs et ses principes essentiels, le concept stratégique souligne les tâches fondamentales de l'Organisation.

« L'environnement de sécurité contemporain recèle des défis multiples et changeants pour la sécurité du territoire et des populations des pays de l'OTAN. Pour garantir cette sécurité, l'Alliance a le devoir et la volonté de continuer à remplir efficacement trois tâches fondamentales essentielles, qui toutes contribuent à la sauvegarde de ses membres, et cela toujours dans le respect du droit international :

- **La défense collective.** Les membres de l'Alliance se prêteront toujours assistance mutuelle contre une attaque, conformément à l'article 5 du Traité de Washington. Cet engagement reste ferme et contraignant. L'OTAN prendra des mesures de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression et contre tout défi sécuritaire émergent qui compromettrait la sécurité fondamentale d'un ou de plusieurs Alliés ou encore l'Alliance tout entière.
- **La gestion de crise.** L'OTAN dispose d'un éventail unique et puissant de capacités politiques et militaires pour agir sur la gamme complète des crises, que ce soit avant, pendant ou après un conflit. Elle mettra activement en œuvre un ensemble approprié de ces outils politiques et militaires pour contribuer à gérer des crises naissantes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Alliance avant qu'elles ne dégénèrent en conflits, pour faire cesser des conflits en cours qui compromettent la sécurité de l'Alliance et pour aider à conforter la stabilité dans des situations postconflit lorsque cela contribue à la sécurité euro-atlantique.
- **La sécurité coopérative.** L'Alliance subit, mais peut aussi infléchir, les développements politiques et sécuritaires intervenant au-delà de ses frontières. Elle s'emploiera activement à renforcer la sécurité internationale, en engageant un partenariat avec les pays et les organisations internationales appropriés, en contribuant activement à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, et en maintenant sa porte ouverte à l'adhésion de toutes les démocraties européennes qui répondent aux normes de l'OTAN. »

## ● La défense et la dissuasion

Selon le concept stratégique de 2010, la défense collective est la responsabilité première de l'Alliance et « la dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central » de la stratégie d'ensemble de l'OTAN. Le nouveau concept souligne que l'Alliance ne considère aucun pays tiers comme son adversaire, mais il dresse une liste complète des capacités que l'Alliance entend conserver et développer pour lutter contre les menaces existantes et émergentes. Il s'agit notamment de la prolifération des armes nucléaires, des missiles balistiques et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, du terrorisme, des cyberattaques et des contraintes majeures en termes d'environnement et de ressources.

## ● La gestion de crise

L'OTAN adopte une approche globale de la gestion de crise et elle envisage sa participation à tous les stades d'une crise : « l'OTAN s'engagera, lorsque c'est possible et nécessaire, pour prévenir ou gérer une crise, stabiliser une situation postconflit ou aider à la reconstruction. » Elle encourage la participation d'un plus grand nombre d'acteurs qui sont invités à coordonner leurs efforts, et elle envisage un plus large éventail d'outils qui lui permettront d'être efficace sur l'ensemble du spectre de la gestion de crise. Cette approche globale et exhaustive des crises ainsi que la plus grande place accordée à la formation et à la montée en puissance de forces locales vont de pair avec les efforts déployés pour renforcer la planification et l'interaction civilo-militaires.

## ● La sécurité coopérative

La dernière partie du concept stratégique de 2010 est consacrée à la promotion de la sécurité internationale par la coopération. Cette coopération s'appuie sur le principe selon lequel l'OTAN cherche à assurer sa sécurité « au niveau de forces le plus bas possible » en contribuant à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. L'OTAN affirme qu'elle continuera d'aider à renforcer les activités dans ces domaines et elle cite un certain nombre d'initiatives connexes. Le concept réaffirme ensuite l'engagement de l'OTAN en faveur de l'élargissement, qui est le meilleur moyen de réaliser « notre objectif d'une Europe libre et entière, et partageant des valeurs communes ».

Le partenariat, qu'il s'agisse du partenariat entre l'OTAN et des pays non-OTAN ou de partenariats avec d'autres organisations et acteurs internationaux, est un élément essentiel de son approche coopérative de la sécurité. Le concept stratégique décrit des relations plus inclusives, plus souples et plus ouvertes avec les partenaires de l'Alliance dans le monde entier et il souligne que l'OTAN souhaite renforcer sa

coopération avec les Nations Unies et l'Union européenne. Elle souhaite aussi « un véritable partenariat stratégique entre l'OTAN et la Russie » et elle réaffirme sa détermination à développer les relations avec les pays méditerranéens et les pays du Golfe.

Enfin, le concept stratégique décrit les moyens que l'OTAN utilisera pour optimiser son efficacité, améliorer ses méthodes de travail et dépenser plus judicieusement ses ressources compte tenu des priorités définies dans le concept.

## Les auteurs des stratégies et les décideurs

Depuis 1949, au fil des ans, le processus de prise de décisions concernant le concept stratégique a évolué, mais c'est en définitive au Conseil de l'Atlantique Nord qu'il revient d'adopter les documents stratégiques de l'Alliance. Le Conseil a approuvé les sept concepts stratégiques établis par l'OTAN depuis 1949, à l'exception du MC 14/3.

Publié en 1968, le MC 14/3 a été adopté par l'ancien Comité des plans de défense (DPC), qui jouissait de la même autorité que le Conseil de l'Atlantique Nord dans son domaine de compétence. Après le retrait de la France de la structure militaire intégrée en 1966, il a été décidé de confier la responsabilité de toutes les questions de défense ne concernant pas la France au DPC, comité dont la France ne faisait pas partie. Toutefois, peu de temps après que la France eut décidé de reprendre pleinement sa place dans les structures militaires de l'OTAN (avril 2009), le DPC a été dissous dans le cadre d'un profond remaniement de la structure des comités de l'OTAN (juin 2010), qui visait à rendre les méthodes de travail plus souples et plus efficaces.

Avant qu'un document ne parvienne au Conseil de l'Atlantique Nord, il fait l'objet de débats, de négociations et de travaux de rédaction à de nombreux niveaux. Il est intéressant de constater que durant la Guerre froide, les concepts stratégiques étaient principalement établis par les militaires et approuvés par les autorités politiques de l'Alliance. Il s'agissait de documents classifiés portant une référence militaire (MC), que le public peut aujourd'hui consulter. Depuis la fin de la Guerre froide, l'élaboration est clairement prise en charge par les autorités politiques, qui sont conseillées par les militaires. Cette inversion des rôles s'explique par le fait que depuis 1999, l'OTAN utilise une définition bien plus large de la sécurité, dans laquelle le dialogue et la coopération font partie intégrante de la réflexion stratégique de l'OTAN. De plus, les concepts stratégiques de 1991, 1999 et de 2010 ont été conçus comme des documents non classifiés accessibles au public.

La nouveauté avec le concept stratégique de 2010, c'est l'importance accordée au processus d'élaboration du document. L'OTAN a vu dans le processus de réflexion, de consultation et de rédaction du concept stratégique l'occasion de développer la compréhension et le soutien parmi de nombreux groupes intéressés et parties prenantes ; cela devait permettre de renouveler l'attachement et l'engagement des pays membres de l'OTAN vis-à-vis des nouveaux principes, rôles et politiques essentiels de l'Alliance. En outre, le débat a été élargi de manière à inviter les personnes intéressées et les experts à apporter leur contribution.

Par ailleurs, c'était la première fois qu'un secrétaire général de l'OTAN lançait et orientait le débat. Il a désigné un groupe d'experts de haut niveau qui était au centre de la réflexion et qui a établi un rapport intitulé « OTAN 2020 : une sécurité assurée ; un engagement dynamique », dont l'objet est d'orienter les débats avant la conduite de consultations avec les représentants des pays membres et l'élaboration du concept. Des négociations finales ont eu lieu avant que le document ne soit officiellement adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement au sommet de 2010, qui s'est tenu au Portugal.

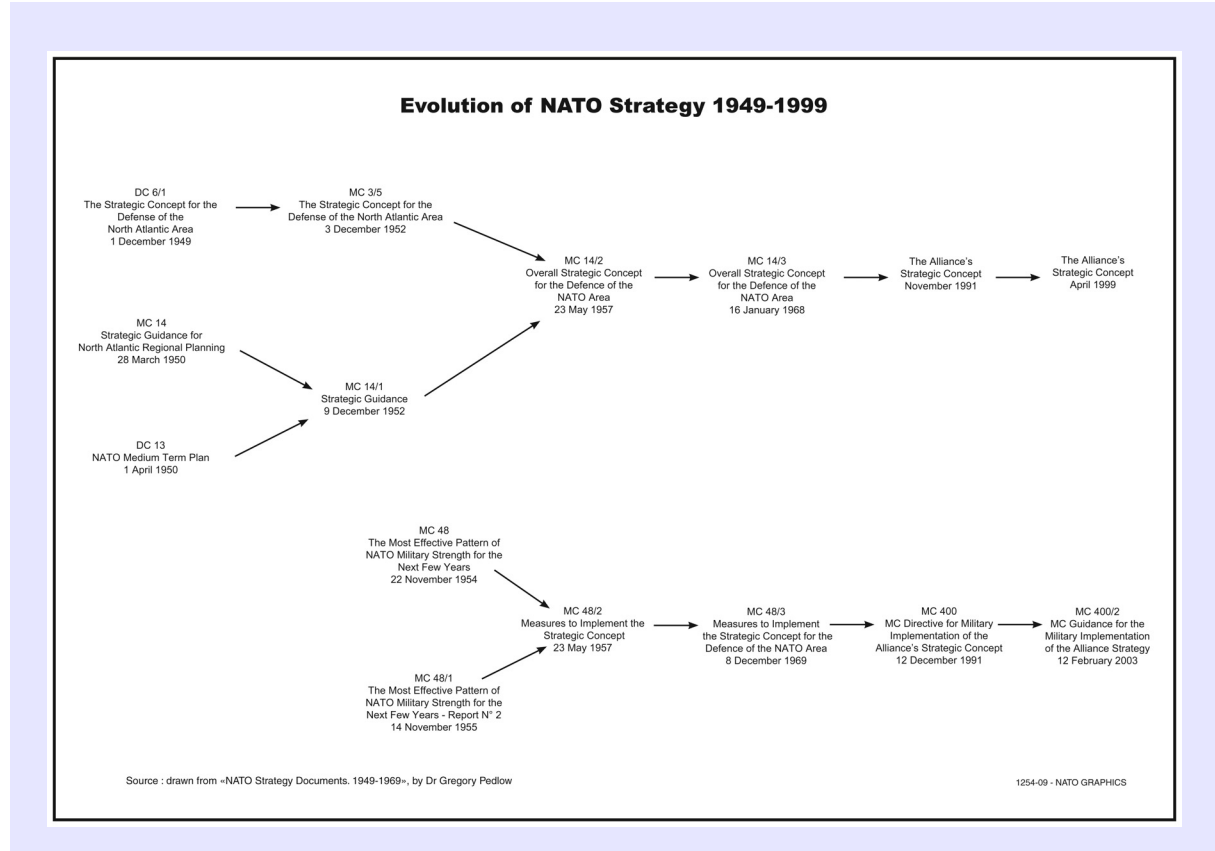
## Les documents stratégiques de l'OTAN depuis 1949

D'une manière générale, trois périodes distinctes se sont succédé depuis la création de l'OTAN, au cours desquelles la réflexion stratégique de l'OTAN a évolué :

- la Guerre froide ;
- l'immédiat après-Guerre froide ;
- l'environnement de sécurité après le 11 septembre.

On pourrait dire que de 1949 à 1991, la stratégie de l'OTAN se caractérise principalement par la défense et la dissuasion, même si le dialogue et la détente occupent une place de plus en plus importante durant les deux dernières décennies de cette période. À partir de 1991, une approche plus large est adoptée, dans laquelle les notions de coopération et de sécurité viennent compléter les concepts fondamentaux que sont la dissuasion et la défense.

- De 1949 à la fin de la Guerre froide, quatre concepts stratégiques voient le jour, accompagnés de documents présentant les mesures destinées à permettre aux militaires de mettre en œuvre le concept stratégique (« Directive stratégique », « Le système le plus efficace à adopter pour les forces militaires de l'OTAN pendant les prochaines années », « Mesures d'application du concept stratégique ») ;
- Après la Guerre froide, trois concepts stratégiques non classifiés sont publiés, complétés par des documents militaires classifiés (« Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre du Concept stratégique de l'Alliance sur le plan militaire », « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » et « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre du concept stratégique de l'OTAN sur le plan militaire »).



Depuis les attentats terroristes du 11 septembre, la réflexion de l'OTAN sur le plan militaire, ses ressources et son énergie sont davantage axées sur la lutte contre le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive. L'OTAN a envoyé des forces en dehors de la région euro-atlantique, et elle compte désormais 28 membres. De nouvelles menaces sont apparues, comme celles liées à la sécurité énergétique et aux cyberattaques. Ce sont là quelques-uns des éléments qui ont amené les dirigeants des pays alliés à établir un nouveau concept stratégique en 2010.

## ● De 1949 à la fin de la Guerre froide

De 1949 à 1991, les relations internationales sont dominées par un affrontement bipolaire entre l'Est et l'Ouest. L'accent est mis davantage sur les tensions et l'affrontement que sur le dialogue et la coopération. Cette situation conduit à une course aux armements souvent dangereuse et coûteuse.

Comme on l'a déjà dit, quatre concepts stratégiques sont établis durant cette période. Par ailleurs, deux rapports essentiels sont également publiés au cours de ces quatre décennies : le rapport du Comité des Trois (en décembre 1956) et le rapport Harmel (en décembre 1967). Ces deux documents replacent les concepts stratégiques dans un cadre plus large en mettant en évidence les questions ayant une incidence sur l'environnement dans lequel les concepts stratégiques sont interprétés.

### o Le premier concept stratégique de l'OTAN

L'OTAN commence à élaborer des documents stratégiques dès octobre 1949. Mais le premier document stratégique de l'OTAN à être approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord est le « Concept stratégique de la défense de la zone de l'Atlantique Nord » (DC 6/1), du 6 janvier 1950. Il s'agit du premier concept stratégique de l'Alliance.

Avec le DC 6/1, l'Alliance dispose d'un concept stratégique global. Ce document stipule que la fonction principale de l'OTAN est de décourager les agressions et que les forces de l'OTAN ne seront engagées que si cette fonction principale s'avère impuissante et si une attaque est lancée. Il met par ailleurs l'accent sur la complémentarité des pays membres et sur la normalisation. La contribution apportée par un pays membre dans le domaine de la défense doit être proportionnelle à ses moyens - sur le plan économique, industriel, géographique et militaire - et des mesures de coopération vont devoir être mises en place par l'OTAN afin de garantir une utilisation optimale des ressources. L'infériorité numérique par rapport à l'URSS s'agissant des moyens militaires y est soulignée, de même que la dépendance vis-à-vis des capacités nucléaires des États-Unis. Le DC 6/1 stipule encore que l'Alliance doit « assurer la possibilité de procéder rapidement à des bombardements stratégiques comportant l'utilisation de tous les engins sans exception ».

Le DC 6/1 est certes assez détaillé, mais les cinq groupes stratégiques régionaux présents à cette époque ont besoin de directives complémentaires. Par conséquent, une directive stratégique (SG 13/16) est adressée aux groupes stratégiques régionaux le 6 janvier 1950. Intitulée « Directive stratégique pour le planning de l'Atlantique Nord », elle est officiellement approuvée par le Comité militaire le 28 mars 1950 en tant que MC 14.

Le MC 14 permet aux groupes stratégiques régionaux d'établir des plans de défense détaillés afin de pouvoir faire face à toutes les situations jusqu'en juillet 1954, date à laquelle l'Alliance souhaite disposer d'une force de défense crédible. Ses objectifs clés sont « de convaincre l'URSS que la guerre ne paierait pas, et, si la guerre survenait, d'assurer avec succès la défense » de la zone de l'OTAN.

Parallèlement, les groupes stratégiques régionaux utilisent le SG/13/16 pour établir de nouveaux plans de défense plus complets. Ceux-ci sont regroupés en un document intitulé « Le plan à moyen terme de l'Organisation de l'Atlantique Nord » (DC 13), approuvé par le Comité de défense le 1er avril 1950, tout juste un an après la signature du Traité de Washington.

Dans les faits, la stratégie de l'OTAN est décrite dans trois documents de base :

- le DC 6/1, qui présente le concept stratégique global ;

- le MC 14/1, qui décrit une directive stratégique plus spécifique destinée à être utilisée dans le cadre de l'établissement des plans de défense ;
- le DC 13, qui reprend ces deux aspects et fournit un grand nombre d'informations détaillées sur la planification à l'échelon régional.

## o La guerre de Corée et le deuxième concept stratégique de l'OTAN

L'invasion de la Corée du Sud par les divisions nord-coréennes, qui intervient le 25 juin 1950, a un impact immédiat sur l'OTAN et sa réflexion stratégique. Elle fait comprendre à l'Alliance qu'elle doit s'attaquer sans plus tarder à deux problèmes fondamentaux : l'efficacité des structures militaires de l'OTAN et la puissance de ses forces.

Le 26 septembre 1950, le Conseil de l'Atlantique Nord approuve la création d'une force militaire intégrée placée sous commandement centralisé. Le 19 décembre de la même année, le Conseil de l'Atlantique Nord demande la nomination du général Dwight D. Eisenhower au poste nouvellement créé de Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). En janvier 1951, à l'Hôtel Astoria à Paris, les Alliés travaillent déjà à la mise en place du Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), qui va être activé le 2 avril 1951. D'autres modifications structurelles sont mises en œuvre, dont la suppression des trois groupes stratégiques régionaux européens et le remplacement, en 1952, du groupe stratégique régional de l'océan Atlantique Nord par le Commandement allié de l'Atlantique (ACLANT), seul le groupe stratégique régional Canada/États-Unis restant alors en place.

Ces modifications structurelles doivent être prises en compte dans le concept stratégique, de même que l'adhésion de la Grèce et de la Turquie. C'est ainsi qu'est élaboré le deuxième concept stratégique de l'OTAN, « Le concept stratégique de la défense de la zone de l'Atlantique Nord », approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 3 décembre 1952 (MC 3/5 (Final)). Le nouveau concept stratégique est conforme aux principes fondamentaux exposés dans le DC 6/1 et, à cet égard, il n'est pas très différent de ce document.

Il faut alors aussi actualiser la directive stratégique. Le MC 14 est examiné et révisé en profondeur de manière à tenir compte des informations contenues dans le DC 13. Le MC 14 et le DC 13 sont regroupés en un seul document, « La directive stratégique » (MC 14/1), qui est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord lors de la réunion ministérielle tenue à Paris du 15 au 18 décembre 1952. Il s'agit d'un document de portée globale qui stipule que l'objectif stratégique d'ensemble de l'OTAN est « d'assurer la défense de la zone OTAN et de détruire la volonté et les moyens de faire la guerre de l'URSS et de ses satellites ... ». L'OTAN entend atteindre cet objectif en menant tout d'abord une offensive aérienne et, dans le même temps, des opérations aériennes, terrestres et maritimes. Les attaques aériennes des Alliés seront effectuées « avec tous les types d'armes ».

L'invasion de la Corée soulève une autre question, qui ne va être traitée que plusieurs années plus tard, à savoir la nécessité pour l'OTAN de s'engager dans une « stratégie vers l'avant », ce qui signifie que l'OTAN veut disposer ses défenses en Europe aussi loin que possible vers l'est, c'est-à-dire aussi près que possible du Rideau de fer. Cette volonté soulève la question délicate du rôle de l'Allemagne dans un tel engagement. Cette question ne sera résolue qu'en 1954, quand l'OTAN invitera la République fédérale d'Allemagne à devenir membre de l'Alliance, ce qui sera chose faite le 6 mai 1955.

## o La politique du « New Look »

Dans le même temps, si les travaux relatifs aux questions structurelles ont progressé, la puissance des forces de l'OTAN continue néanmoins de poser problème. À la réunion qu'il tient à Lisbonne en février 1952, le Conseil de l'Atlantique Nord fixe des objectifs de forces très ambitieux, qui s'avèrent irréalistes du point de vue financier et politique. En conséquence, les États-Unis, sous la conduite de Dwight D. Eisenhower, ancien SACEUR de l'OTAN, décident d'axer davantage leur politique de défense



sur une plus grande dépendance par rapport à l'utilisation des armes nucléaires. Cette politique du « New Look » offre une efficacité accrue sur le plan militaire sans augmentation des dépenses de défense (NSC 162/2, du 30 octobre 1953).

Cependant, bien qu'il y soit fait allusion dans les documents stratégiques, les armes nucléaires ne sont pas encore intégrées dans la stratégie de l'OTAN. Le SACEUR Matthew B. Ridgway déclare dans un rapport que cette intégration entraînera une augmentation des niveaux de forces, et non une réduction. Afin d'examiner cette question, son successeur, le général Alfred Gruenther, crée au SHAPE le « New Approach Group » en août 1953. Dans le même temps, les États-Unis, ainsi qu'un certain nombre d'Alliés européens, préconisent l'intégration complète de la politique nucléaire dans la stratégie de l'OTAN.

## o Représailles massives et troisième concept stratégique de l'OTAN

Les travaux du « New Approach Group », associés à d'autres propositions mènent à l'établissement du MC 48 intitulé « Système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN pendant les prochaines années », qui est approuvé par le Comité militaire le 22 novembre 1954 et par le Conseil le 17 décembre 1954. Ce document fournit des orientations stratégiques dans l'attente du réexamen du MC 14/1 et contient des concepts et des principes qui vont figurer dans le troisième concept stratégique de l'OTAN.

Le MC 48 est le premier document officiel de l'OTAN qui traite explicitement du recours aux armes nucléaires. Il introduit la notion de représailles massives, laquelle est généralement associée au MC 14/2 - troisième concept stratégique de l'OTAN.

Un autre rapport intitulé « Système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN pendant les prochaines années - 2e rapport » est diffusé le 14 novembre 1955. Il ne remplace pas le MC 14/1, mais ajoute que l'OTAN est toujours attachée à sa « stratégie vers l'avant » même si les retards que connaissent les contributions de l'Allemagne renvoient à 1959 au plus tôt la mise en œuvre de cette stratégie.

Après de longs débats, le MC 14/2, « Concept stratégique général pour la défense de la zone de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord », est diffusé sous sa forme définitive le 23 mai 1957 ; il est accompagné du MC 48/2, « Mesures d'application du concept stratégique », qui est diffusé le même jour.

Le MC 14/2 est le premier concept stratégique de l'Alliance qui préconise le recours à des « représailles massives », lesquelles constituent un élément clé de la nouvelle stratégie de l'OTAN.

Certains Alliés sont alors d'ardents défenseurs des représailles massives, car elles présentent l'avantage de contribuer à réduire les forces et, partant, les dépenses de défense, mais tous les pays membres ne veulent pas aller si loin. Une certaine latitude est introduite dans la mesure où l'utilisation des armes conventionnelles est envisagée pour répondre à certaines formes d'attaque plus limitées, « sans avoir forcément recours aux armes nucléaires ». On retrouve cette idée dans la directive stratégique qui accompagne le document. Malgré cette latitude, il est néanmoins précisé que l'OTAN n'accepte pas la notion de guerre limitée avec l'URSS : « Si les Soviétiques sont impliqués dans des actions locales hostiles et cherchent à prolonger de tels incidents ou à en élargir le champ, une telle situation réclamera l'utilisation de toutes les armes et de toutes les forces à la disposition de l'OTAN, puisqu'en aucun cas il n'est question d'un concept OTAN de guerre limitée avec les Soviétiques. »

En plus de la doctrine des « représailles massives », le MC 14/2 et le MC 48/2 mettent en évidence d'autres préoccupations et notamment les effets sur l'Alliance des activités politiques et économiques de l'URSS en dehors de la zone OTAN. Il faut replacer ce débat dans le contexte de la crise de Suez et de la répression en 1956 par l'Union soviétique de l'insurrection en Hongrie. La directive politique C-M(56)138, que le Conseil remet aux autorités militaires de l'OTAN le 13 décembre 1956, montre bien l'importance que revêtent des événements qui se déroulent en dehors de la zone OTAN : « Bien que les plans de défense de l'OTAN soient limités à la défense de la zone du Traité, il est nécessaire de tenir compte des dangers qui pourront se présenter pour l'OTAN en raison d'événements extérieurs à cette zone. »

## o Le rapport des Trois Sages

Alors que l'OTAN consolide sa position militaire et stratégique, il est décidé parallèlement de renforcer le rôle politique de l'Alliance. Quelques mois avant l'adoption du MC 14/2, en décembre 1956, elle publie le rapport du comité des Trois, aussi appelé rapport sur la coopération non militaire à l'OTAN.

Ce rapport, rédigé par trois ministres des Affaires étrangères de pays de l'OTAN - Lester Pearson (Canada), Gaetano Martino (Italie) et Halvard Lange (Norvège) -, donne un nouvel élan aux consultations politiques entre les pays membres sur tous les aspects des relations Est-Ouest.

Le rapport est adopté en pleine crise de Suez, alors que les consultations internes sur les questions de sécurité touchant l'OTAN sont rares, ce qui compromet la solidarité de l'Alliance. C'est la première fois, depuis la signature du traité de Washington, que l'OTAN reconnaît officiellement la nécessité de renforcer son rôle politique. Le rapport propose plusieurs recommandations, concernant notamment le règlement pacifique des différends entre pays membres, la coopération économique, la coopération scientifique et technique, la coopération culturelle et la coopération dans le domaine de l'information.

Comme le rapport Harmel, publié en 1967, le rapport des Trois Sages contribue à élargir le cadre stratégique dans lequel opère l'Alliance. On peut voir dans les deux rapports le début d'une approche plus coopérative des questions de sécurité.

## o Remise en cause des représailles massives

Dès l'adoption du troisième concept stratégique de l'OTAN, une série d'événements internationaux remettent en cause la stratégie de représailles massives de l'Alliance.

L'essentiel de cette stratégie est en effet fondée sur le dispositif nucléaire des États-Unis et sur leur volonté de défendre l'Europe en cas d'attaque nucléaire soviétique. D'une part, les Européens commencent à se demander si un président des États-Unis sacrifierait une ville américaine pour une ville européenne et, d'autre part, l'URSS a mis en place des missiles balistiques intercontinentaux et, plus généralement, une capacité nucléaire. À mesure que le dispositif nucléaire de l'Union soviétique se développe, l'avance dont dispose l'OTAN en matière de dissuasion nucléaire diminue. On commence à entendre des expressions telles que « destruction mutuelle assurée ».

La seconde crise de Berlin (1958-1962), provoquée par l'Union soviétique, renforce ces doutes : comment l'OTAN devrait-elle réagir face à la menace d'une attaque de moindre envergure ? La dissuasion nucléaire de l'OTAN n'a pas empêché les Soviétiques de mettre en péril la position des Alliés occidentaux à Berlin. Que faut-il donc faire ?

En 1961, J.F. Kennedy est élu président des États-Unis. La question d'une guerre limitée et le risque d'un échange nucléaire déclenché accidentellement le préoccupent. Pendant ce temps, la crise de Berlin s'intensifie et aboutit à la construction du Mur de Berlin. En octobre 1962, la Guerre froide atteint son paroxysme avec la crise des missiles de Cuba.

Les États-Unis commencent à préconiser pour l'OTAN un dispositif non nucléaire plus robuste et une stratégie de « riposte graduée ». Les premiers échanges entre les pays membres de l'OTAN sur l'évolution de la stratégie n'aboutissent à aucun accord.

## o Directives d'Athènes

Le secrétaire général de l'OTAN, Dirk Stikker, présente, le 17 avril 1962, un rapport spécial sur la politique de défense de l'OTAN (CM(62)48), qui a pour thème le contrôle politique des armes nucléaires. C'est la première fois que l'OTAN tente de tempérer sa politique de représailles massives ; le document soumet en effet le recours aux armes nucléaires à une procédure de consultation adaptée aux circonstances.

Il y a par la suite d'autres tentatives visant à introduire une plus grande flexibilité, mais plusieurs pays membres s'y opposent. Cette résistance interne, associée au fait que l'administration américaine a été

ébranlée par l'assassinat du président Kennedy et qu'elle est de plus en plus préoccupée par l'intervention militaire du pays au Viêt Nam, interrompt pour un temps tout débat sur un concept stratégique révisé pour l'OTAN.

## o Le quatrième concept stratégique de l'OTAN et la doctrine de riposte graduée

Le quatrième concept stratégique de l'OTAN - Concept stratégique général pour la défense de la zone de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (MC 14/3) - a été adopté par le Comité des plans de défense (DPC) le 12 décembre 1967 et la version finale en a été diffusée le 16 janvier 1968. Il a été établi après le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966.

Les deux grandes caractéristiques de cette nouvelle stratégie sont la souplesse et l'escalade. « Le concept de dissuasion de l'Alliance est fondé sur une souplesse qui empêchera l'agresseur éventuel de prévoir avec une certitude suffisante la réaction spécifique de l'OTAN à l'agression, souplesse qui l'amènera à conclure à un degré de risque inacceptable, quelle que soit la nature de son attaque. » Ce concept définit trois types de réponses militaires à une agression contre l'OTAN :

- la défense directe, qui a pour but de contrer l'agression au niveau auquel l'ennemi choisit de combattre ;
- l'escalade délibérée, qui ajoute une série d'étapes éventuelles pour contrer l'agression en rendant progressivement plus imminente la menace du recours à la puissance nucléaire à mesure que la crise s'aggrave ;
- la riposte nucléaire générale considérée comme le moyen de dissuasion ultime.

Le document connexe, « Mesures de mise en application du concept stratégique pour la défense de la zone OTAN » (MC 48/3) a été approuvé par le DPC le 4 décembre 1969 et diffusé sous sa forme définitive le 8 décembre 1969.

Le MC 14/3 et le MC 48/3 offraient une telle souplesse, tant sur le fond que dans leur interprétation, qu'ils sont restés applicables jusqu'à la fin de la Guerre froide.

## o Le rapport Harmel

Alors qu'elle fixe ses objectifs stratégiques pour les vingt années à venir, l'OTAN décide aussi d'élaborer un rapport prévoyant une double approche (politique et militaire) de la sécurité. Certains s'interrogeant sur la pertinence de l'OTAN, le « rapport Harmel » ou « rapport sur les futures tâches de l'Alliance » est établi.

Ce rapport propose une analyse générale de l'environnement de sécurité depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949 et il préconise à la fois le maintien d'une défense adéquate, la recherche d'un relâchement des tensions Est-Ouest et la résolution des problèmes politiques fondamentaux qui divisent l'Europe.

Il définit deux tâches spécifiques : une tâche politique avec la formulation de propositions prévoyant une réduction équilibrée des forces à l'Est et à l'Ouest et une tâche militaire avec la défense des régions exposées, en particulier la Méditerranée.

Le rapport Harmel, rédigé à une époque de détente relative, introduit les notions de dissuasion et de dialogue. À cet égard, comme cela avait été le cas pour le rapport des Trois Sages, il marque pour l'OTAN le début d'une approche plus coopérative des questions de sécurité, qui se concrétisera en 1991.

Cependant, entre 1967 et 1991, il y a encore des périodes de tension intense entre les deux blocs, mais aussi des instants qui laissent présager des relations moins tourmentées.

Les tensions s'aggravent avec l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS et le déploiement de missiles SS-20 soviétiques. L'OTAN réagit en adoptant, en décembre 1979, sa double décision : elle propose au Pacte de Varsovie une limitation mutuelle des missiles balistiques à portée moyenne et intermédiaire, et, faute d'une réponse positive de la part de Moscou, elle menace de déployer des missiles Pershing et des missiles de croisière, ce qu'elle se résout finalement à faire.

La détente se confirme cependant avec la signature des accords américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques (SALT I) et les systèmes de missiles antibalistiques, et SALT II (qui n'a pas été ratifié), ainsi que la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et du Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI).

À partir du milieu des années 80, les deux blocs commencent à adopter des mesures de confiance. Cependant, la méfiance réciproque continue de caractériser les relations Est-Ouest et ce n'est qu'avec la chute du Mur de Berlin, la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique que les relations peuvent prendre un nouveau départ.

## ● L'immédiat après-Guerre froide

En 1991, une nouvelle ère s'annonce. Le grand ennemi qu'était l'Union soviétique est dissous et la Russie, ainsi que d'autres anciens adversaires deviennent partenaires et, dans certains cas, membres de l'OTAN. Pour l'Alliance, cette période se caractérise par le dialogue et la coopération ; l'OTAN contribue par d'autres moyens à la paix et à la stabilité, en organisant par exemple des opérations multinationales de gestion de crise.

Dans l'immédiat après-Guerre froide, l'OTAN établit deux concepts stratégiques non classifiés qui préconisent une approche plus large de la sécurité :

- le concept stratégique de l'Alliance, de novembre 1991 ;
- le concept stratégique de l'Alliance, d'avril 1999.

Ces deux concepts s'accompagnent d'un document militaire classifié : le MC 400 et le MC 400/2.

## o Le premier concept stratégique non classifié de l'OTAN

Le concept stratégique de 1991 est profondément différent des documents stratégiques antérieurs. Tout d'abord, il s'agit d'un document conciliant, accessible au public ; ensuite, la sécurité des pays membres demeure l'objectif fondamental de l'OTAN (défense collective), mais l'Organisation doit aussi œuvrer en vue d'améliorer et de développer la sécurité dans l'ensemble de l'Europe grâce au partenariat et à la coopération avec les anciens adversaires. Ce concept prévoit aussi la réduction de l'usage des forces nucléaires au niveau minimum suffisant pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité.

« Le présent concept stratégique réaffirme le caractère défensif de l'Alliance et la volonté de ses membres de sauvegarder leur sécurité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. La politique de sécurité de l'Alliance repose sur le dialogue, la coopération et une défense collective efficace, qui sont des moyens mutuellement complémentaires de préserver la paix. Utilisant pleinement les nouvelles possibilités qui s'ouvrent à elle, l'Alliance maintiendra la sécurité au niveau de forces le plus bas que permettent les besoins de défense. De cette façon, elle apporte une contribution essentielle à l'instauration d'une paix durable. »

Le document connexe du concept stratégique de 1991 est à l'époque classifié et il l'est encore aujourd'hui. Il s'agit de la « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » (MC 400), du 12 décembre 1991.

## o Le deuxième concept stratégique non classifié de l'OTAN

En 1999, année du cinquantième anniversaire de l'OTAN, les dirigeants des pays de l'Alliance adoptent un nouveau concept stratégique dans lequel les Alliés s'engagent à assurer leur défense commune, ainsi que la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Ce concept repose sur une définition large de la sécurité qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, en plus de la dimension de défense. Il recense les nouveaux risques qui sont apparus depuis la fin de la Guerre froide et notamment le terrorisme, les conflits ethniques, les violations des droits

de l'homme, l'instabilité politique, la fragilité économique, la propagation des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs.

Selon ce document, l'Alliance a pour tâches fondamentales la sécurité, la consultation, la dissuasion et la défense ; il ajoute que la gestion de crise et le partenariat sont essentiels au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région euro-atlantique. Il note que l'OTAN a su s'adapter et jouer un rôle important après la Guerre froide et il établit des orientations pour les forces de l'Alliance, qui transposent les objectifs et les tâches mentionnés dans les sections précédentes en instructions pratiques à l'intention des responsables OTAN de la planification des forces et des opérations. La stratégie prévoit la poursuite du développement des capacités militaires nécessaires pour que l'Alliance puisse remplir la gamme complète de ses missions, depuis la défense collective jusqu'au soutien de la paix et aux diverses opérations de réponse aux crises. Elle stipule également que l'Alliance maintiendra dans un avenir prévisible une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles.

Le concept stratégique de 1999 s'accompagne d'une directive stratégique qui demeure classifiée : « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » (MC 400/2), du 12 février 2003.

## ● L'environnement de sécurité après le 11 septembre

Les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre contre les États-Unis mettent en évidence les menaces que constituent le terrorisme et les armes de destruction massive. L'OTAN doit protéger ses populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. Elle entreprend donc d'importantes réformes internes pour adapter les structures et les capacités militaires et équiper ses membres afin qu'ils puissent assumer de nouvelles tâches, comme le commandement en Afghanistan de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui opère sous mandat de l'ONU.

L'OTAN entreprend aussi d'approfondir et d'élargir ses partenariats ; elle cherche essentiellement à accélérer sa transformation pour établir de nouvelles relations politiques et renforcer ses capacités opérationnelles afin de faire face à une mondialisation croissante et à de nouveaux défis.

Les documents stratégiques de l'OTAN doivent refléter cette profonde évolution.

Une première mesure est prise en ce sens en novembre 2006 quand les dirigeants des pays de l'OTAN entérinent la « directive politique globale ». Cet important document d'orientation définit, pour les dix à quinze années à venir, le cadre et les priorités applicables aux questions de capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance. Il analyse l'environnement de sécurité qui régnera probablement à l'avenir et reconnaît que des événements imprévisibles sont susceptibles de se produire. Sur la base de cette analyse, il définit les types d'opérations que l'Alliance doit être en mesure de mener compte tenu du concept stratégique qu'elle a établi, ainsi que les types de capacités dont elle devra se doter.

Par la suite, au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, les dirigeants des pays de l'Alliance entérinent la « Déclaration sur la sécurité de l'Alliance », qui prévoit l'établissement d'un nouveau concept stratégique. Cette proposition a donné lieu à un large débat et à une analyse approfondie des questions relatives à l'OTAN et, compte tenu de la conjoncture économique, elle a permis de relancer la réflexion sur l'OTAN, de redéfinir les priorités et d'entreprendre des réformes. Le concept stratégique de 2010, qui a été publié à Lisbonne, est accompagné du MC 400/3, directive du Comité militaire diffusée en mars 2012.

## Le processus de consultation et l'article 4

Toutes les décisions de l'OTAN sont prises par consensus, après échange de vues et consultation entre les pays membres. La consultation entre les États membres est donc un processus central pour l'OTAN car il permet aux Alliés d'échanger des avis et des informations, et d'examiner des questions avant de parvenir à un accord et de prendre des mesures.



### Points principaux

- La consultation est un aspect essentiel du processus décisionnel de l'OTAN puisque toutes les décisions sont prises par consensus.
- Elle s'applique à tous les sujets présentant un intérêt pour l'Alliance, notamment aux tâches courantes de l'OTAN, à ses objectifs élémentaires et à son rôle fondamental.
- La consultation renforce la dimension politique de l'OTAN en donnant à ses membres l'opportunité d'exprimer leurs opinions et leurs positions officielles. Elle confère en outre à l'OTAN un rôle actif de diplomatie préventive, puisqu'elle lui donne les moyens nécessaires pour contribuer à éviter un conflit militaire.
- L'article 4 du traité fondateur de l'OTAN prévoit que ses pays membres peuvent porter à l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord toute question concernant en particulier la sécurité d'un pays membre.
- Depuis la création de l'Alliance, en 1949, l'article 4 a été invoqué à plusieurs reprises, par exemple par la Turquie.

### Différentes formes de consultation

La consultation revêt de multiples formes. Dans sa forme la plus commune, il s'agit d'un simple échange de vues et d'informations. À un autre niveau, elle consiste à communiquer des mesures ou des décisions

que les gouvernements ont déjà prises ou s'apprêtent éventuellement à prendre. Enfin, elle peut comporter des débats dont le but est de parvenir à un consensus sur les politiques à adopter ou sur les mesures à prendre.

En un mot, le processus de consultation est continu et s'effectue de façon à la fois formelle et informelle. Les consultations peuvent avoir lieu rapidement, tous les pays membres ayant une délégation permanente au siège de l'OTAN, à Bruxelles. Les représentants des pays peuvent, en cas de besoin, se réunir à bref délai, souvent en connaissant déjà leurs préoccupations nationales respectives, afin d'adopter des orientations communes ou de prendre des mesures sur la base du consensus. Le réseau de comités de l'OTAN facilite la consultation en permettant aux responsables gouvernementaux, aux experts et aux administrateurs de se réunir quotidiennement pour débattre d'un grand nombre de questions.

Le principe de la prise de décision par consensus est appliqué à l'échelle de l'OTAN, ce qui signifie que toutes les « décisions de l'OTAN » sont l'expression de la volonté collective de tous les États souverains qui sont membres de cette organisation intergouvernementale. Si la prise de décision par consensus peut aider un pays membre à préserver sa souveraineté nationale dans les domaines de la défense et de la sécurité, l'article 4 peut aussi être une invitation pour les États à concéder ce droit à l'ensemble du groupe ou il peut tout simplement donner lieu à une demande de soutien adressée à l'OTAN.

## ● Article 4

L'article 4 du traité fondateur de l'OTAN prévoit que les pays membres peuvent porter une question à l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord (le Conseil – plus haute instance de prise de décisions politiques de l'OTAN) et l'examiner avec les Alliés. Cet article stipule ce qui suit :

*« Les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée ».*

Tout pays membre peut invoquer officiellement l'article 4 du Traité de l'Atlantique Nord. Dès l'invocation de cet article, la question est examinée, ce qui peut éventuellement conduire à une décision conjointe ou à une action conjointe à mener au nom de l'Alliance. Quel que soit le scénario, les autres membres du Conseil sont encouragés à réagir à une situation qu'un État membre porterait à leur attention.

Depuis la création de l'Alliance, en 1949, l'article 4 a été invoqué à plusieurs reprises. Le 26 juillet 2015, la Turquie a demandé que le Conseil se réunisse en vertu de l'article 4 compte tenu de la gravité de la situation après les odieux attentats terroristes subis et pour informer les Alliés des mesures qu'elle prenait. La Pologne a invoqué l'article 4 le 3 mars 2014 suite à la montée des tensions en Ukraine, pays voisin. En 2012, à deux reprises, la Turquie a demandé que le Conseil de l'Atlantique Nord se réunisse en vertu de l'article 4 : la première fois le 22 juin, lorsqu'un de ses avions de chasse a été abattu par les forces de défense aérienne syriennes, et la seconde fois le 3 octobre, lorsque cinq civils turcs ont été tués par des obus syriens. Suite à ces incidents, la Turquie a demandé, le 21 novembre, le déploiement de missiles Patriot. L'OTAN a approuvé cette mesure défensive afin d'aider la Turquie à défendre sa population et son territoire, et de contribuer à la désescalade de la crise le long de la frontière.

Précédemment, le 10 février 2003, la Turquie avait officiellement invoqué l'article 4, demandant que le Conseil tienne des consultations sur l'assistance défensive que l'OTAN pourrait lui apporter en cas de menace contre sa population ou son territoire du fait du conflit armé qui se déroulait alors sur le territoire de l'Iraq voisin. L'OTAN a adopté un paquet de mesures défensives et mené l'opération Display Deterrence de fin février à début mai 2003.

## ● La dimension politique de l'OTAN

Encourager les membres d'une organisation intergouvernementale qui ont conservé leurs prérogatives d'émettre un jugement libre et indépendant sur les affaires internationales à se consulter plus systématiquement au sujet d'une question relève du défi – aujourd'hui aussi bien que dans les années 1950.

Au début des années 1950, le Conseil a pris conscience du manque de consultations, à l'OTAN, sur des questions internationales et il a recommandé que des mesures soient prises pour améliorer le processus. En avril 1954, une résolution sur les consultations politiques a été adoptée :

*« ...que tous les gouvernements membres ne perdent jamais de vue qu'il est souhaitable de porter à l'attention du Conseil des informations sur les développements de politique internationale chaque fois qu'ils intéressent d'autres membres du Conseil ou l'Organisation dans son ensemble ; et (...) que le Conseil permanent examine de temps à autre quel sujet précis pourrait donner lieu à une consultation politique au cours de l'une de ses réunions ultérieures, lorsque ses membres seront en mesure d'exposer les vues de leurs gouvernements sur ce sujet ». C-M(54)38.*

Cette résolution, qui a été soumise par le Canada et immédiatement approuvée, a néanmoins provoqué une réaction du représentant des États-Unis :

*« Mr. Dulles (États-Unis) appuie la résolution du Canada, étant entendu que les consultations resteront dans les limites du bon sens. Les pays comme le sien qui ont des intérêts dans toutes les parties du monde pourraient éprouver des difficultés à consulter d'autres gouvernements OTAN dans tous les cas. En cas d'urgence, il importe davantage de prendre des mesures que de discuter sur l'urgence de la situation. En d'autres termes, les consultations doivent être considérées comme un moyen pour parvenir à une fin plutôt qu'une fin en soi. (C-R(54)18).*

Les réserves émises par les États-Unis, que partageaient sans nul doute d'autres États membres, seraient encore d'actualité aujourd'hui. Sur la base de cette résolution, le secrétaire général de l'OTAN, qui était alors Lord Ismay, a fait, le 8 mars 1956, une déclaration qui a élargi le débat en expliquant les conséquences d'une systématisation de la consultation politique au sein de l'Alliance :

*« Afin de rendre directement le public conscient de l'importance des consultations politiques régulières au sein de l'OTAN, on peut dire simplement : « L'OTAN est une alliance à la fois politique et militaire ». Il vaudrait mieux toujours s'en tenir à cette formule que parler de l'OTAN comme d'une alliance strictement militaire, comme on a tendance à le faire aujourd'hui. C'est d'ailleurs plus conforme à la réalité. En parlant de l'OTAN comme d'un organisme politique, on ne nie nullement que l'alliance soit aussi militaire, et l'on ne minimise aucunement l'importance de ce fait. (C-M(56)25-1956).*

La même année, les « Trois Sages » ont produit leur rapport, qui visait entre autres à améliorer la consultation au sein de l'Alliance sur des questions d'intérêt commun (« Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN »). Toutefois, l'ironie est que ce rapport a été publié au moment où éclatait la crise de Suez. Cette crise a fortement divisé les principaux membres fondateurs de l'Organisation (France, Royaume-Uni et États-Unis). Elle a servi de catalyseur, amenant l'OTAN à mettre en pratique un principe qu'elle savait être d'une importance vitale pour l'unité et la solidarité de l'Alliance – la consultation politique.

## ● « Animus in consulendo liber »

À titre d'anecdote, on peut mentionner que quand l'OTAN s'est installée dans son siège de la Porte Dauphine, à Paris, en décembre 1959, le secrétaire général de l'époque, M. Paul-Henri Spaak, a fait appel au Doyen du Conseil pour l'aider à trouver une maxime latine appropriée qui traduirait l'esprit de consultation entre les Alliés, auquel il attachait tant d'importance. Le Doyen, l'ambassadeur de Belgique André de Staercke, s'est alors rappelé une visite qu'il avait effectuée dans la ville de San Gimignano, en Toscane. Là, dans le Palazzo del Podestà, gravée dans le dossier du siège réservé à l'homme qui présidait aux destinées de la cité, se trouvait la devise *Animus in consulendo liber*.

Il semble qu'aucune traduction pleinement satisfaisante de cette phrase n'ait été trouvée, même si une proposition française – « *l'esprit libre dans la consultation* » – est assez proche de l'original. Les traductions en anglais vont du laconique « *in discussion a free mind* » (dans la discussion, un esprit libre) à la formule plus complexe « *Man's mind ranges unrestrained in counsel* » (l'esprit de l'homme évolue librement dans la consultation).



Cette devise a orné le hall des conférences à la Porte Dauphine pendant plusieurs années et, en 1967, elle a trouvé sa place au nouveau siège de l'OTAN, à Bruxelles, où elle est depuis lors inscrite au mur de la salle du Conseil.

## — Mise en place d'un système de consultations

Comme indiqué plus haut, il a été convenu, lorsque l'Alliance a été créée en 1949, que la consultation et le consensus constitueraient la base de toutes ses décisions.

L'OTAN n'a toutefois mis en place son système de consultation que de façon progressive. D'une manière générale, il convient de distinguer les trois phases suivantes :

- 1949-1952 : la consultation est érigée en principe fondamental de fonctionnement dès la signature du traité fondateur de l'OTAN. Ce principe a été renforcé à la Conférence de Lisbonne (1952), au cours de laquelle les contours de l'OTAN d'aujourd'hui ont été esquissés, le Conseil de l'Atlantique Nord devenant un organe permanent et le poste de secrétaire général étant créé, de même qu'un Secrétariat international chargé d'appuyer en permanence les décisions prises par le Conseil ;
- 1952-1956 : de 1952 à 1956, année de la publication du Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire, il y a eu des tentatives visant à encourager la consultation politique au-delà des limites géographiques définies dans le traité fondateur, c'est-à-dire au-delà de la zone de l'OTAN ;
- à partir de 1956 : les principes énoncés dans le Rapport du Comité des Trois ont été affinés et appliqués. Le Comité recommandait des mesures dans le domaine de la coopération politique s'agissant des politiques étrangères, du règlement pacifique des différends entre pays membres, de la coopération économique, de la coopération scientifique et technique, de la coopération culturelle et de la coopération dans le domaine de l'information.

Le Comité des Trois a laissé un héritage durable en encourageant les membres de l'OTAN à résoudre leurs différends au sein de l'Organisation, par des consultations productives sur des questions d'intérêt commun, y compris des questions sortant des limites géographiques définies de l'OTAN. La crise de Suez a illustré clairement la nécessité d'une consultation politique et d'une coopération non militaire étroites.

## — Forums de consultation politique

Le principal forum de consultation politique est le Conseil de l'Atlantique Nord. Le Conseil est la plus haute instance de prise de décisions politiques de l'OTAN. Le secrétaire général, en sa qualité de président du Conseil, joue un rôle essentiel dans ce processus. En outre, des consultations ont lieu régulièrement dans d'autres instances, y compris des comités et des groupes de travail de l'OTAN. Ces organes tiennent tous leur autorité du Conseil.

## Prise de décisions par consensus à l'OTAN

Toutes les décisions de l'OTAN sont prises par consensus, après échange de vues et consultation entre les pays membres.



### Points principaux

- Une décision par consensus est une décision prise d'un commun accord.
- L'annonce d'une « décision OTAN » exprime dès lors la volonté collective de tous les États souverains membres de l'Alliance.
- Le principe du consensus s'appliquant à tous les niveaux des comités, toutes les décisions de l'OTAN sont des décisions collectives prises par ses pays membres.

### Pour en savoir plus

#### Application du principe de la prise de décision par consensus

Le consensus est le principe fondamental reconnu comme seul fondement de la prise de décision à l'OTAN depuis la création de l'Alliance en 1949.

La prise de décision par consensus signifie qu'il n'y a pas de procédure de vote à l'OTAN. Les consultations se poursuivent jusqu'au moment où se dégage une décision acceptable par tous. Parfois, les pays membres décident de ne pas s'accorder sur une question. En règle générale, ce processus de négociation est rapide puisque les pays membres se consultent régulièrement et donc souvent connaissent à l'avance et comprennent les positions des uns et des autres.

L'une des tâches principales du secrétaire général de l'OTAN consiste à faciliter le processus de consultation et de prise de décision.

Ce principe s'applique à l'ensemble de l'OTAN.



Division Diplomatie publique de l'OTAN  
Siège de l'OTAN  
B-1110 Bruxelles, Belgique  
[www.nato.int](http://www.nato.int)